This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Acad. 2089 (1870,2

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

CINQUIÈME SÉRIE.

TOME II.

ANNÉE 1870. — 2e SEMESTRE.

PARIS,

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXI.

Ms/69/408

Digitized by Google

Bayerische
Staatsbibliothek
München

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

JUILLET 1870.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

SÉANCE DU 2 MAI 1870.

PRÉSIDENCE DE M. AMÉDÉE THIERRY,

MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. de Backer, correspondant, soumet quelques observations au sujet de l'origine du nom de *Mont-de-piété* donné aux établissements qui prêtent sur nantissement.

Renvoi à M. Meyer.

M. Guigue, correspondant, adresse copie d'un document original et inédit de l'an 1183, contenant confirmation, par les évêques de Genève et de Belley, de vingt-trois concessions faites par divers seigneurs à l'abbaye de Saint-Sulpice-en-Bugey.

Renvoi à M. Delisle.

M. Matton, correspondant, désire avoir l'opinion de la section sur un mémoire envoyé par lui en vue du concours de 1869, ayant

Digitized by Google

pour objet : « Indications qui se rapportent au commerce et à l'in-« dustrie au moyen âge. »

Le travail de M. Matton se compose : 1° de vingt-cinq feuilles imprimées de l'inventaire sommaire des archives hospitalières de Soissons, qu'il s'était chargé de rédiger; 2° de fiches, disposées par ordre alphabétique, d'extraits des archives hospitalières de Soissons, de Laon, de la Fère, destinées à être complétées plus tard par d'autres relevés analogues et devant former un dictionnaire des prix et des salaires.

Cette communication est renvoyée à l'examen de M. Levasseur, en ce qui concerne seulement la deuxième partie du mémoire de M. Matton.

M. Demarsy adresse copie d'un monitoire de l'évêque d'Amiens, en date de l'année 1738, relatif à la soustraction partielle des archives de Doullens.

Cette pièce sera déposée aux archives, et des remercîments seront adressés à M. Demarsy.

M. Delisle dépose, au nom de M. Charles Bouchet, bibliothécaire de la ville de Vendôme, une notice sur un manuscrit de la bibliothèque de cette ville, qui lui a paru mériter d'être signalé au Comité. Ce manuscrit, que M. Bouchet considère comme étant du XIIIe siècle, contient la Bible, l'Évangile, un certain nombre de traités mystiques, et un recueil de *miracles de la Vierge* qui en forme la partie la plus intéressante.

M. Delisle est prié par la section de lui faire un rapport sur cette communication.

M. Gomart, correspondant, présent à la séance, fait hommage du IIIe volume de ses *Etudes Saint-Quentinoises* et de vingt-cinq exemplaires de la reproduction qu'il a faite d'une ancienne gravure représentant la vue à vol d'oiseau de l'abbaye de Saint-Martin de Laon.

M. le Président adresse à M. Gomart des remercîments pour ce double hommage.

M. Gomart entretient ensuite la section d'une collection de documents manuscrits qui existent dans les archives de Saint-Quentin, et dont la publication lui paraîtrait offrir beaucoup d'intérêt. Il

Digitized by Google

s'agit d'une sorte de cartulaire du xve siècle, manuscrit sur vélin, se composant d'un recueil de cinq à six cents chartes et autres pièces relatives à la ville de Saint-Quentin, mais offrant en réalité un intérêt beaucoup plus général qu'on ne pourrait le supposer d'après cette simple indication.

M. le Président invite M. Gomart à remettre à la section une note écrite qui puisse être examinée par une commission et fournir à celle-ci toutes les indications nécessaires pour asseoir son jugement en connaissance de cause.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. A. de Barthélemy, Michelant, Rathery, A. de Courson, Jourdain et Valentin-Smith.

Des rapports sur des publications de Sociétés savantes sont lus par :

M. Bellaguet, sur le tome XXX, 1re et 2e parties, des *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai;*

M. Delisle, sur le tome II des *Chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne*, publié par M. Joseph Garnier, sous les auspices de l'Académie impériale des sciences et belles-lettres de Dijon;

M. Marty-Laveaux, sur les *Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*, année 1868, 1er et 2e semestres;

M. Servois, sur le *Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan*, t. VI, 2e partie (1867), et t. II, 1re partie (1868);

M. Levasseur, sur les XIIe et XIIIe volumes (années 1866, 1867, 1868 et 1869) des *Annales de la Société d'émulation des Vosges;*

M. Michelant, sur le *Bulletin de la Société archéologique et d'histoire de la Moselle*, 10e année, 1867;

Le même, sur le *Recueil de documents relatifs à l'histoire de la Lor-*

Digitized by Google

raine, publié par la Société d'archéologie lorraine, la *Guerre de Trente Ans en Lorraine*, 1re et 2e parties;

M. de Courson, sur le *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, années 1868 et 1869.

Renvoi de ces huit rapports à la commission de la *Revue*.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

Marchen

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 9 MAI 1870.

PRÉSIDENCE DE M. LE MARQUIS DE LA GRANGE,

MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. de Linas, membre non résidant, adresse copie de l'inscription commémorative du déplacement opéré, en 1639, dans l'église conventuelle des Frères Mineurs à Naples, San Lorenzo-Maggiore, du tombeau de Robert d'Artois et de Jeanne Durazzo, sa femme, morts tous deux empoisonnés le 13 juillet 1387. M. de Guilhermy rendra compte de cette communication.

M. Ch. Cournault, correspondant, adresse une note accompagnée de deux feuilles de dessins coloriés, sur la découverte de nombreux ossements et de divers objets paraissant remonter au IVe ou au Ve siècle, sur la rive droite de la Moselle, près de Liverdun (Meurthe). M. Quicherat rendra compte de cette communication.

M. Hipp. Durand, correspondant, a adressé une caisse contenant : 1° le moulage en plâtre d'une inscription provenant d'une maison voisine de la cathédrale d'Auch, qui a été démolie; 2° deux feuilles de calques de pains d'hostie du pays basque; 3° une feuille de calques de diverses dalles funéraires du cimetière de la commune de Cambo, canton d'Espelette (Basses-Pyrénées).

M. Nozot adresse des notes sur la commune de Novy-les-Moines et sur celle d'Omicourt (Ardennes). M. de Guilhermy est chargé de l'examen de ces notes.

M. Laurent Rabut, correspondant, adresse en communication le camée original trouvé au château d'Aimaville près de la ville d'Aoste, dont il avait fait précédemment parvenir un *fac-simile*.

Digitized by Google

Le nouvel et attentif examen auquel se livrent les membres de la section ne fait que les confirmer dans l'opinion émise en premier lieu lors de l'envoi du *fac-simile*. Ce camée n'est pas antique; c'est une œuvre qui date tout au plus de la Renaissance.

M. l'abbé Richard, correspondant, adresse un feuillet en parchemin provenant d'un ancien graduel du diocèse de Besançon qui servait de couverture au premier des registres de la paroisse de Dambelin (Doubs). M. G. Bertrand est chargé d'examiner cette communication.

M. Verly, correspondant, adresse une nouvelle suite d'épitaphes et d'inscriptions copiées dans des manuscrits de la bibliothèque de Lille, qui est renvoyée à l'examen de M. de Guilhermy.

M. L'Huillier adresse un extrait de l'inventaire dressé en 1514, au décès de Guy Arbaleste, conseiller au parlement de Paris et président de la chambre des enquêtes, qui est renvoyé à M. Darcel.

M. L'Huillier a envoyé en même temps le tirage à part de ses *Recherches sur la famille L'Hospital-Vitry, et en particulier sur les maréchaux de Vitry et de L'Hospital*, publiées dans la *Revue historique, nobiliaire et biographique* dirigée par M. L. Sandret. Ce travail sera placé dans la bibliothèque du Comité.

M. le secrétaire du Comité dépose sur le bureau vingt-cinq exemplaires de la reproduction, due à M. Gomart, d'une ancienne gravure représentant la vue à vol d'oiseau de l'ancienne abbaye de Saint-Martin de Laon. Des remercîments seront adressés à M. Gomart.

M. Servaux fait savoir à la section que M. le Ministre de l'instruction publique désire avoir son avis sur l'opportunité du rachat par la ville et par l'État du terrain de la rue Monge où ont été découvertes les *Arènes* de Paris.

Un membre fait observer que cette question a été traitée spontanément dans la précédente séance de la section, qui a sollicité l'intervention du Ministre auprès de M. le Préfet de la Seine dans l'intérêt de la conservation de ce monument. La section persévère dans ses conclusions, qui peuvent être ainsi formulées :

« Sans se préoccuper des questions financières qui ne sont pas

Digitized by Google

« de sa compétence, la section d'archéologie prie M. le chef de la « division des sciences et des lettres de vouloir bien faire savoir « à M. le Ministre de l'instruction publique que ses membres, qui « portent le plus vif intérêt à la conservation des restes de l'amphi- « théâtre romain, croient devoir recommander cette affaire à la solli- « citude de Son Excellence. »

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. P. Lacroix, J. Quicherat, L. Renier, Douët d'Arcq, Chabouillet et Clément de Ris.

Des rapports sont lus :

Par M. de Guilhermy, sur les *Mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse*, 7e série, t. Ier, 1869. — *Bulletin de la commission des antiquaires de la Seine-Inférieure.* — Séances générales de la Société française d'archéologie, tenues en 1868, t. XXXII;

Par M. G. Bertrand, sur les *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, t. XXX, 2e partie.

M. Quicherat dépose des volumes qui avaient été renvoyés à son examen et qui ne peuvent fournir la matière d'un rapport écrit. Ce sont : le tome XXIII des *Mémoires de la Société académique d'Angers;* le tome VI, 2e partie, et le tome VII, 1re partie, des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie.*

Les rapports de MM. de Guilhermy et G. Bertrand sont renvoyés à la commission de la *Revue.*

M. Quicherat avait, en outre, été chargé d'examiner une demande de la Société scientifique et littéraire d'Alais (Gard), qui sollicite la continuation de l'allocation à elle accordée en 1869, afin de poursuivre l'exploration de la *Grotte des Morts de Durfort.* Notre collègue est d'avis qu'il y a lieu de prendre note de la demande de la Société, pour y avoir égard lorsque l'on s'occupera des encouragements à accorder aux Sociétés savantes. La section adopte les conclusions du rapporteur.

Le même membre fait un rapport verbal sur diverses communications de M. Cournault. Il propose : 1° d'approuver l'état des dé-

Digitized by Google

pènses faites en 1869 par M. Cournault; 2° de publier dans la *Revue* huit rapports adressés par le correspondant sur diverses antiquités trouvées en Lorraine, et de joindre à ces rapports la gravure d'une bague mérovingienne trouvée sur le territoire d'Andilly (Meurthe).

M. Quicherat lit ensuite un rapport sur des communications de MM. Woillez, Gauthier du Mottay et Parrot, qui est renvoyé à la commission de la *Revue* et dont toutes les conclusions sont adoptées, y compris la proposition d'impression dans la *Revue* d'une des communications de M. Parrot, avec une gravure sur bois représentant des bijoux de l'époque mérovingienne découverts dans les fouilles de la place du Ralliement.

M. Chabouillet donne lecture d'une *note additionnelle* à un rapport relatif au trésor d'Auriol, imprimé dans la *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. X, 1869, p. 117 à 127. Cette note est renvoyée à la commission de la *Revue*.

Le même membre propose verbalement l'impression dans la *Revue* d'une note de M. G. Leroy, correspondant, sur une hache de silex munie de son manche, dont il a été parlé à la dernière séance. Une gravure sur bois accompagnerait cette note.

M. Darcel lit un rapport sur deux communications dont il propose le dépôt aux archives.

M. de Guilhermy lit un rapport sur diverses communications relatives à l'épigraphie adressées par MM. Canéto, Nozot et Verly.

La section adopte les conclusions des divers rapports, et renvoie à la commission de la *Revue* les rapports de MM. Darcel et de Guilhermy.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

Tomes I à IX, de 1860 à 1869.

Je ne mesurerai pas l'étendue de mon analyse au nombre des années que compte déjà le Bulletin de la Société de Poligny. Depuis neuf ans elle existe, elle travaille, mais il ne serait pas juste de la juger d'après ses premiers essais. L'enfant bégaye avant de parler; le travail s'apprend par l'expérience et se fortifie par le progrès du temps.

On ne peut se le dissimuler, et mes souvenirs personnels me le démontrent, une Société savante, à sa naissance, a des précautions délicates à prendre pour ménager les amours-propres, encourager le zèle et alimenter ses séances par le plus grand nombre possible de communications acceptables. Il s'agit moins d'abord de choisir que de posséder, de briller que de vivre. Plus tard, quand l'épreuve est bien accueillie par l'opinion publique, et que les aptitudes se sont classées d'elles-mêmes, la physionomie générale change. Les travailleurs se spécialisent. Les travaux importants deviennent plus nombreux et relèguent naturellement dans l'ombre les petites notes d'un intérêt secondaire. On fait moins de concessions aux exigences locales; on admet moins complaisamment les fantaisies en prose et surtout en vers, et l'on n'en conserve que ce qui contribue à la variété, ou ce qui s'impose réellement à la courtoisie éclairée du bureau.

C'est alors véritablement que les Sociétés savantes prennent un corps et vivent de la vie qui leur est propre. Alors aussi elles ac-

Digitized by Google

quièrent des titres à la haute estime et au jugement favorable de ceux qui ont la mission délicate de les apprécier.

La Société de Poligny a passé par ces phases diverses. Ses premiers volumes renferment beaucoup de morceaux courts et d'un intérêt médiocre, des indications plutôt que des études. Puis, à mesure qu'elle avance, on sent qu'elle prend confiance et qu'elle acquiert l'expérience d'un travail suivi. Il y a lieu d'espérer que cette tendance au progrès accroîtra ses titres d'année en année.

La revue des neuf volumes qui composent son œuvre jusqu'à ce jour sera donc nécessairement courte. Il y a d'ailleurs un motif évident d'abréger : c'est que cette honorable compagnie est, avant tout, une Société d'agriculture, et que les communications relatives aux travaux agricoles y occupent à bon droit la place d'honneur. Viennent ensuite l'archéologie locale, plutôt abordée qu'approfondie, et qui n'est pas de notre domaine, les essais poétiques, spécialité un peu envahissante de sa nature, enfin quelques études historiques et morales, quelques monographies sérieuses, dont il sera juste de faire mention.

Disons d'abord quelques mots de la poésie. On rencontre dans le Bulletin des pièces qui ne manquent ni de grâce ni d'harmonie. Beaucoup d'autres expriment en style vaporeux des aspirations bien vagues, ou éteignent, sous des alexandrins monotones, la vivacité d'une première inspiration. J'en distinguerais deux, dont la première, œuvre de l'éloquent abbé Gerbet, né à Poligny, et depuis évêque de Perpignan, est intitulée *Le chant des catacombes*. La première strophe, ferme et brillante, donnera une idée suffisante du mérite de ce morceau :

Hier j'ai visité les grandes catacombes,
Temples anciens;
J'ai touché de mon front les immortelles tombes
Des vieux chrétiens;
Et ni l'astre du jour, ni la céleste sphère,
Lettres de feu,
Ne m'ont jamais fait lire en plus grands caractères
Le nom de Dieu.

La seconde pièce est un souvenir historique de 1643. Elle est donnée pour inédite, et publiée par M. Gauthier de Besançon, d'après trois manuscrits français, dont l'un appartient à la bibliothèque Sainte-Geneviève; le second, de la collection Droz, à la bi-

Digitized by Google

bliothèque Impériale; le troisième, des manuscrits chiffrés, à la bibliothèque de Besançon. Elle a pour titre : *La Franche-Comté au roi d'Espagne, par un patriote franc-comtois.* On ne connaît pas le nom de l'auteur.

C'est une satire violente contre l'invasion française, et, à ce titre, nous la laisserions volontiers dans l'ombre; mais, au point de vue littéraire, elle ne manque pas de verve. Je citerai les huit premiers vers, les seuls peut-être où l'irréconciliable *Bourguignon*[1] garde un accent modéré :

Sire, c'est sans dessein de vous estre importune
Que je parle aujourd'hui;
Mon but est d'égaler, malgré mon infortune,
Ma joye et mon ennuy.
Quoy que mille raisons me poussent à me plaindre
Du sort où je me voy,
J'ai ce point de vertu que je sais me contraindre,
Quand je parle à mon roy.

Revenons maintenant à la prose et aux travaux d'érudition historique.

Je signalerai d'abord une savante et intéressante notice de M. le docteur Chéreau sur Jacques Coitier, médecin de Louis XI. Ce travail, justement couronné par la Société de Poligny, nous représente, sous des traits fidèles et d'après les documents contemporains, cet étrange personnage, actif, ambitieux, cupide, rude à son terrible malade, qu'il gouvernait en l'effrayant

C'est encore à M. le docteur Chéreau qu'on a dû la publication d'un abrégé de l'histoire du prieuré de Château-sur-Salins, écrite en 1708 et 1709 par Dom Albert Chassignen, religieux de ce couvent. M. Prost, de son côté, a publié un abrégé de l'histoire du prieuré conventuel de Saint-Désiré de Lons-le-Saunier, composé par ce même religieux. Ces deux abrégés, et plusieurs autres qui se rattachent à l'histoire de l'ordre de Saint-Benoît, avaient été imposés au zèle des bénédictins, dans les premières années du XVIIIe siècle, par Dom Charles Petey de l'Hostellerie, supérieur de la congrégation de Saint-Maur. Ces deux publications ont été faites d'après les manuscrits originaux conservés aux Archives de l'Empire. C'est une étude d'un intérêt local et d'un intérêt général tout ensemble, car le grand

[1] *Je ne me pique pas*, dit-il, *d'être si bon poëte que bon Bourguignon.*

Digitized by Google

nom de l'ordre de Saint-Benoît est une illustration nationale, à laquelle nulle de nos provinces n'est insensible.

Nous ne trouvons certainement pas la même importance dans la monographie des grands chanceliers de la Légion d'honneur, écrite par M. Regnault, archiviste honoraire du Conseil d'état. Je regretterai même qu'une certaine emphase du style, bien inutile d'ailleurs quand les faits eux-mêmes parlent avec éclat, diminue la valeur d'un travail composé de verve, et animé d'un sentiment honorable de patriotisme.

Un de ces volumes, celui de 1865, contient une dissertation fine et originale sur la manière de lire avec fruit. Elle est intitulée: *Le lecteur et son livre.* Sous une forme neuve, elle présente des conseils pratiques dont les plus savants pourraient tirer profit. L'auteur est une dame veuve, entrée aujourd'hui dans la vie religieuse, et qui ne recherche point un suffrage littéraire. Si une vieille amitié de famille et le sentiment de la justice me font regretter de me taire, le respect d'une obscurité volontairement choisie ne me laisse pas le droit de parler.

THÉRY,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE.

Tomes XXVI et XXVII.

BULLETINS DE LA MÊME SOCIÉTÉ.

Années 1866 et 1867.

J'ai accepté avec plaisir la mission d'apprécier les annales d'une compagnie dont j'ai pu suivre de près les études, et qui m'a fait plusieurs fois l'honneur de la présider. Seulement, en présence de neuf bulletins, contingent de trois années, et de trois demi-volumes de mémoires, comprenant 1,300 pages dans leur ensemble, l'opulence des matériaux a quelque peu effrayé le rapporteur.

Pour être juste, je me hâte d'avouer que, la préoccupation spéciale de la Société des antiquaires de Normandie étant l'archéologie, et l'archéologie restant en dehors de mes attributions, ma tâche se trouve abrégée tout d'abord. J'ajouterai que les *Bulletins*, c'est-à-dire le registre de famille, ne comprennent guère de communications étendues, et se composent surtout de procès-verbaux, de correspondances, de notes et de rapports.

Digitized by Google

Je commence par ce côté, intéressant par la vie intime de la Société même, mais secondaire à notre point de vue.

Je mentionnerai d'abord, au bulletin d'avril 1866, un article de M. Lefèvre, qui n'est, au fond, qu'un rapide compte rendu de l'étude historique de M. Chéruel sur les *Mémoires de Saint-Simon.*

Notre savant collègue, défenseur de la gloire du grand siècle, a porté sur l'œuvre passionnée du duc un jugement que la Société ratifie par l'organe de son rapporteur, et que M. Chéruel a formulé en ces termes : « Laissons à Saint-Simon la noblesse des sentiments, « la perspicacité qui scrute les cœurs, et le style qui en trace d'im- « mortelles peintures; c'est là sa gloire : mais un écrivain qui n'a « compris ni la politique traditionnelle de la France, ni son génie « militaire, ne saurait être un historien. »

Les lecteurs français qui se rappellent l'acquisition des frontières du Rhin et des Pyrénées, la création d'une marine puissante, les noms et les exploits de Turenne, de Condé, de Luxembourg, de Vendôme, souscriront à cet arrêt.

Le bulletin de janvier 1867 nous présente une piquante étude de M. Robillard de Beaurepaire sur le rôle du grotesque dans les concours palinodiques.

On sait comment, chez nos dévots aïeux, pour parler comme Boileau, les fêtes religieuses mêlaient à leurs solennités l'élément grotesque, introduit jusque dans les grands monuments catholiques, et dont la pierre même de nos vieilles églises porte l'irrécusable témoignage.

Les fêtes palinodiques, *les puys*, où s'ouvraient des concours religieux et poétiques, suivaient cette règle, ou plutôt cette fantaisie générale. Consacrés depuis le XIe siècle à célébrer l'immaculée conception de la sainte Vierge, les palinods accueillaient avec faveur et aux applaudissements de la foule des couplets grossiers, des rimes licencieuses. Un imprimeur rouennais de la fin du XVIe siècle, David Ferrand, dans sa *Muse normande*, ouvrage d'ailleurs d'une exécution fort prosaïque, nous fait connaître ce côté peu étudié des concours palinodiques. M. de Beaurepaire, tout en déclarant David Ferrand un *piètre écrivain*, ajoute que « sa chronique indiscrète et bouffonne « est le journal populaire de la ville de Rouen pour la première « moitié du XVIIe siècle, et que l'auteur nous fait toucher du doigt « les imaginations grotesques, puériles ou grossières qui formaient « invariablement le fond des réjouissances publiques de ce temps. »

Digitized by Google

Un jeune docteur en droit de grande espérance, enlevé par une mort récente à sa famille et à ses amis, M. Chrétien, a fait à la Société des antiquaires de Normandie une intéressante communication, ayant pour objet le testament de Shakespeare, publié avec luxe par un éditeur de Londres, et adressé à cette compagnie par le savant Peter Burke, ancien lauréat du lycée de Caen, qu'elle avait choisi pour son directeur annuel. M. Chrétien, dans le bulletin d'octobre 1867, analyse rapidement cette *relique vénérable*, comme il l'appelle; il montre avec quelles précautions minutieuses Shakespeare établit l'ordre suivant lequel ses héritiers institués sont appelés à lui succéder. «Cette clause, ajoute-t-il, appelée dans la langue du juris-«consulte une *substitution*, est essentiellement aristocratique. Elle «peut être rappelée à certains critiques absolus et enthousiastes qui «ont voulu faire de Shakespeare un démocrate.»

Voilà les quelques épis que j'ai glanés dans les neuf fascicules du bulletin. J'ai pu omettre un certain nombre de détails qui ne seraient pas indignes d'attention; mais il convenait de choisir, et je pense que le choix suffit pour marquer la physionomie de l'ensemble.

J'arrive aux travaux plus étendus et plus complets des trois volumes ou demi-volumes de mémoires.

Le premier s'ouvre par une étude de près de deux cents pages, pièces justificatives comprises, de M. Léon Puiseux, qui a marché avec succès sur les traces de M. Chéruel, en consacrant son talent à l'histoire de la Normandie.

Il a voulu cette fois raconter les efforts héroïques, les revers, l'infatigable patriotisme des Rouennais, assiégés, en 1418, par Henri V en personne. Deux témoins oculaires, deux anonymes, l'auteur anglais d'une chronique latine de Henri V, et surtout le poëte qui a versifié en anglais du temps le récit du siége, ont été ses principaux guides. Il les a trouvés mieux informés et plus fidèles que Monstrelet et nos autres chroniqueurs français, et cependant il ne s'est pas laissé prendre à leurs flatteries envers le vainqueur, et il leur arrache plus d'une fois l'éloge involontaire des vaincus.

Ce récit du siége de Rouen, indépendamment d'une sérieuse étude des sources, atteste un mérite littéraire qui n'est pas commun. La narration est animée, vivante. Le style a de la précision et quelquefois de l'éclat. M. Puiseux n'est pas un froid annaliste, il ressent les émotions du temps, il voit en même temps qu'il raconte.

Digitized by Google

Je ne m'étonne pas que ce travail distingué ait obtenu le prix décerné par l'Académie de Caen.

Le tome IIe contient la seconde partie d'un mémoire très-détaillé de M. Robillard de Beaurepaire sur *Les établissements d'instruction publique et la population de l'ancien diocèse de Rouen.* Ce travail, étudié avec un soin qui ne fait jamais défaut au savant auteur, a pour point de départ la fin du XVIe siècle et s'étend jusqu'au milieu du XVIIIe. M. de Beaurepaire, sans méconnaître les besoins plus impérieux, les tentatives plus puissantes de notre siècle en ce qui touche l'instruction populaire, s'efforce d'établir que, dès les dernières années du seizième, un redoublement de bienveillance de la part des assemblées provinciales, du clergé, du souverain, et même, quoiqu'à un moindre degré, des corps de villes, détermina, spécialement en Normandie, la fondation de nombreux colléges, ceux de Rouen, de Bernay, de Vernon, de Verneuil, de Lisieux, d'Avranches, de Caudebec, du Havre. Il y eut, au XVIIe siècle, jusqu'à dix-huit cents élèves au collége de Rouen, que dirigeaient les pères Jésuites. En 1660, les Oratoriens, à Dieppe, en comptaient douze cents. Ces renseignements et beaucoup d'autres, puisés dans les archives de la Seine-Inférieure, du parlement de Normandie, de l'Académie de Rouen, seront consultés utilement par quiconque entreprendra d'écrire l'histoire de ce que nous appelons l'enseignement secondaire, soit dans la Normandie en général, soit dans telle ou telle cité de cette province.

Une étude sur l'établissement en Normandie des écoles charitables de garçons avant et après la création des frères de la doctrine chrétienne, des écoles gratuites de filles avant et après l'institution des Ursulines, enfin une statistique des écoles rurales à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, complètent ce docte mémoire.

Peut-être M. de Beaurepaire, répondant à ceux qui prétendraient dater d'hier tout mouvement de l'instruction publique en France, grossit-il un peu l'importance de certaines traditions du temps qu'il a si consciencieusement étudié. S'il rencontre sur sa route Fénelon se plaignant de l'ignorance des filles à son époque, le savant Rouennais ne veut pas qu'on s'exagère la portée de ce témoignage, et il énumère complaisamment les résultats obtenus dans les couvents des Ursulines, de Notre-Dame, dans les écoles que dirigeaient des sœurs de la Providence et d'Ernemont.

Digitized by Google

On le trouverait aussi quelque peu optimiste dans sa revue des écoles gratuites de garçons. Ce qu'il est équitable de constater, c'est une succession non interrompue d'honorables efforts, qui n'exerçaient pas toujours une grande puissance immédiate, qui affectaient rarement un caractère marqué de progrès, mais qui entretenaient, si on peut le dire, le feu sacré, préparant modestement la grande expansion intellectuelle du XIXe siècle, et les progrès irrésistibles de l'instruction contemporaine.

Le savant M. Le Héricher nous donne une curieuse étude philologique sur les noms propres, pour servir à l'histoire et au glossaire simultanés de la langue. Ce qu'il appelle *l'étymologie* et *la familiation des noms propres* est un sujet naturellement mêlé de science positive et d'hypothèses contestables. Les nombreux exemples qu'il cite pourraient être souvent discutés, mais on ne lit pas sans intérêt ses recherches ingénieuses sur *le pays d'origine*, *le sobriquet tiré d'une particularité physique ou morale*, *la profession*, *les noms de saints*, etc. d'où les noms propres sont presque tous sortis.

Il me reste à signaler deux mémoires importants qui remplissent le IIIe et dernier tome proposé à mon examen.

Le premier est une œuvre d'érudition et de philosophie du regrettable M. Charma, qui, pendant de longues années, a été le lien et le principal inspirateur des travaux de la Société des antiquaires de Normandie. Notre honorable collègue, M. Hippeau, a loué dignement ailleurs cette intelligence ferme et cette vie de sérieux labeur. La compagnie, en imprimant un poëme inédit du XIIe siècle, *Fons philosophiæ*, du chanoine Godefroi, lu par M. Charma à l'une des réunions de la Sorbonne, a mis en lumière la sagacité patiente de son infatigable secrétaire.

Enfin un érudit, non moins infatigable, M. le professeur Joly, dont les mémoires de l'Académie de Caen reçoivent aussi la fréquente collaboration, fournit un mémoire de plus de cent pages sur Benoît de Sainte-More et le roman de Troie, avec ce sous-titre: *Les métamorphoses d'Homère et l'épopée gréco-latine du moyen âge.* Cette dissertation n'est pas complète; l'auteur nous prévient lui-même qu'elle ne comprend que l'histoire de Benoît, et qu'il reste à faire l'histoire du livre, de ses origines et de ses transformations, et des légendes troyennes en France et chez les nations voisines. Avant de porter un jugement d'ensemble, nous devons donc attendre la

Digitized by Google

suite de cette étude, toute prête, dit M. Joly, et qui doit être publiée à courte échéance.

Déjà cependant nous pouvons reconnaître, dans la partie publiée, l'abondance de vues littéraires et la finesse d'appréciations qui distinguent le talent de M. Joly.

Le texte du roman de Troie, imprimé avec soin, remplit le reste du volume. Les 30,108 vers de ce formidable poëme y occupent 369 pages sur deux colonnes. C'est un hommage rendu par l'érudition normande à l'un des plus curieux monuments poétiques que nous aient laissés les trouvères, à celui peut-être qui a exercé le plus d'influence sur l'esprit littéraire contemporain.

THÉRY,

Membre du Comité.

BULLETINS DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'ALLIER.

Tomes IX et X, 1863 à 1868, in-8°.

La Société d'émulation de l'Allier, que j'ai vue à l'œuvre pendant plusieurs années, est tout à fait digne, par ses travaux, de fixer l'attention du Comité. Elle tient à remplir ses séances de lectures utiles, et stimule souvent le zèle de ses membres par l'organe de ses présidents élus. Ceux-ci ont même quelquefois montré dans leurs comptes rendus une sorte de sévérité paternelle, et deux hommes considérables du pays, M. Méplain aîné, en 1863, et M. le comte de l'Estoille, en 1867, ont gourmandé avec quelque vivacité l'insuffisance du nombre de communications faites à la compagnie dans ces mêmes années; cependant les sommaires des bulletins accusent d'assez nombreuses lectures ayant des objets sérieux. Au reste il ne faut pas se plaindre de cette insistance : elle honore et ceux qui veulent donner à la science une impulsion virile, et ceux qui, faisant déjà beaucoup, sont capables de faire davantage.

L'opinion que j'exprime sera confirmée par l'analyse des travaux les plus importants que renferment ces huit bulletins.

Il est bien entendu que je laisserai de côté les communications purement archéologiques ou scientifiques. Je ne crois pas devoir insister sur la partie poétique, malgré les mérites de facilité et de

Digitized by Google

goût de quelques pièces de vers dont l'auteur est M. le marquis de Foudras.

Le bulletin contient une étude développée sur l'histoire politique et littéraire de la presse périodique dans le Bourbonnais et dans le département de l'Allier. Voilà un sujet bien actuel et bien local. M. Alary l'a traité avec science et avec goût. Après quelques réflexions générales sur l'origine historique du journal, il arrive à la presse périodique dans le Bourbonnais, et il en fixe la naissance au 10 juin 1782, date de l'apparition des *Affiches*, dont un avocat, M. Rourjet, fut le fondateur. Les Affiches parurent trois fois par mois, de dix en dix jours. Le prospectus, en sept articles, avait déterminé comme il suit le contenu de chaque feuille :

1° La notice des édits, déclarations, arrêts du conseil, lettres patentes, etc. ;

2° Un extrait des causes neuves et intéressantes, jugées tant au parlement de Paris et dans les autres tribunaux du royaume qu'en la sénéchaussée et siége présidial de Moulins ;

3° Les contrats de vente déposés aux bureaux des hypothèques de la généralité ;

4° Les événements, anecdotes, traits de bienfaisance et autres nouvelles dont la publicité pourra être de quelque importance ;

5° Toutes les découvertes concernant le commerce, l'agriculture, les sciences, les arts, etc. ;

6° Le prix des grains vendus dans les villes et principaux marchés de la généralité ;

7° Les offices, terres, domaines, prés, vignobles, maisons, bois et autres choses généralement quelconques à vendre, louer ou affermer.

Voilà certainement un prospectus très-libéral ; il n'y manque que la politique, mais elle n'avait pas encore sa place au soleil.

En 1789, la scène a changé. Le rédacteur en chef des Affiches se modifie par degrés, sous l'influence des idées nouvelles, et, après avoir passé du calme à l'animation, de l'animation à l'enthousiasme patriotique, il finit par se trouver dans les rangs les plus avancés. La publication de son journal ne dépassa cependant pas le 10 juin 1790 ; les Affiches furent remplacées par un *Bulletin officiel départemental*, dont plusieurs fragments, d'une politique très-accentuée, sont cités par M. Alary.

A cette étude succède, dans le second bulletin, une intéressante

Digitized by Google

notice sur la famille de Tracy, par M. Bardoux, vice-président du tribunal de première instance de Moulins.

Le marquis Destutt de Tracy, qu'une amitié intime unissait à La Fayette dans les premières années du règne de Louis XVI, fut célèbre d'abord parmi les danseurs du temps et donna son nom à un quadrille. Puis, avec la verve de la jeunesse et la décision d'un esprit opiniâtre, il se tourna tout à coup vers la philosophie et devint un disciple de Voltaire.

Lieutenant-colonel à vingt ans, marié à vingt-trois, il est choisi, à trente-sept ans, pour un des trois députés du Bourbonnais aux états généraux. Dévoué aux principes de 89, mais ennemi de tous les excès, il se retire de la scène de la politique à la suite du 10 août 1790, est jeté en prison l'année suivante, et ne doit son salut qu'à la journée du 9 thermidor.

Pendant plusieurs années de loisir, M. de Tracy s'adonna tout entier aux sciences philosophiques, et publia successivement son grand ouvrage sur *L'étude de nos moyens de connaître* et son *Commentaire de Montesquieu*. Esprit ferme et positif, mais plus physiologiste que psychologue, il suivit avec une obstination sincère, et jusque dans ses conséquences les plus hardies, la philosophie de la sensation. Ses amis mêmes lui avaient donné un surnom qui le faisait sourire, celui de *Tètu de Tracy*. Les hommes religieux, les philosophes spiritualistes, s'élevèrent naurellement contre ses doctrines. Napoléon Ier le comptait parmi les idéologues.

La sécheresse de ses principes n'ôtait rien à la fidélité de ses affections. Son amour pour l'égalité laissait subsister en lui les habitudes aristocratiques. On peut dire que, sous quelques rapports, il se montrait gentilhomme à l'excès. Mme Victor de Tracy, sa bru, racontait avec esprit qu'il essaya inutilement d'adopter l'usage des pantalons, et qu'il dut revenir aux bas de soie pour ne plus les quitter.

M. Alary complète sa notice en esquissant la vie de M. Victor de Tracy, fils du philosophe, digne continuateur, non pas des théories de son père, mais de ses nobles qualités; qui prit place dans l'opposition libérale avec Benjamin Constant sous la Restauration, avec M. Odilon Barrot sous le gouvernement de juillet, fut ministre de la marine sous la république de 1848, et mourut, en 1864, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Dans la quatrième livraison, M. Brugière de Lamotte, ancien

Digitized by Google

sous-préfet de Montluçon, étudie savamment une question soulevée par la Société d'émulation, à propos d'un projet de topographie générale des Gaules pendant les quatre premiers siècles. Il s'agit de la résidence des Boïens mentionnés par César, et de l'emplacement de Gergovia; non pas de la Gergovia des Arvernes, théâtre d'une lutte célèbre entre César et Vercingétorix, mais de l'*oppidum* du même nom, fondé par ordre de César dans le pays des Eduens, et que le dernier défenseur de la Gaule assiégea sans succès.

Selon M. de Lamotte, les Boïens occupaient le haut de la vallée du Cher, et l'emplacement de Gergovia n'était autre que celui de Montluçon.

Quoique l'opinion commune place cette seconde Gergovia, détruite aujourd'hui, sur le terrain même où est bâtie la ville de Moulins, l'auditoire de M. de Lamotte n'a pas contredit, dans ce petit procès historique, les conclusions motivées de son docte correspondant.

Un membre dont la verve spirituelle paraît rechercher les sujets que nous appelons *excentriques*, M. Vallat, exhume, dans le cinquième bulletin, une œuvre bizarre d'un médecin du Bourbonnais, Mizauld, très-savant homme du XVIe siècle, mais dont les travaux, sérieux par l'intention et la sincérité, tombent dans le grotesque par les détails. C'est un livre d'astrologie, intitulé *Les secrets de la lune*. Il est écrit en français, ce dont l'auteur s'excuse. Nous y apprenons, entre autres vérités prétendues, que la femme a des analogies morales avec la lune. La lune, dit-il, est changeante, mobile; ne trouve-t-on pas dans le caractère de la femme des variations semblables? — Une telle énormité nous dispense d'étudier le texte, mais les fines observations de M. Vallat sur l'esprit du temps où Mizauld écrivait ce livre étrange méritent de trouver des lecteurs.

Je noterai en passant quelques pièces inédites que renferme la sixième livraison, et qui concernent le passage du premier consul et celui du pape Pie VII à Moulins. L'intérêt de ces documents, en eux-mêmes, n'est pas bien vif; mais les impressions contemporaines, consignées dans le registre municipal, laissent entrevoir, à travers des adulations banales, une situation qui avait de la grandeur.

C'est encore à M. Vallat que le septième bulletin doit une étude littéraire et morale sur *L'histoire dans les oraisons funèbres de Bossuet*. M. Vallat rend hommage à l'éloquence du grand orateur, mais il l'accuse de n'être exact que dans les faits utiles à la cause du per-

Digitized by Google

sonnage dont il fait l'éloge. C'est un jugement qu'on pourrait appliquer à tous les panégyriques. Il est bien évident qu'un éloge public ne peut avoir le caractère d'une notice historique, et l'orateur, sacré ou profane, mettra sourtout en saillie les côtés favorables de son sujet. On peut reprocher cette imperfection au genre lui-même, mais non au panégyriste, qui ne saurait y échapper. Ajoutons que Bossuet, comme le reconnaît M. Vallat, a surtout en vue de tirer d'une vie particulière de grandes leçons religieuses et morales, et que des allusions discrètes aux faiblesses de ses héros lui suffisent pour rester tout à la fois sincère et respectueux envers leur mémoire. Le défaut de l'étude noble et ingénieuse de M. Vallat est de vouloir prouver l'évidence. Il est trop facile d'établir qu'une oraison funèbre n'est pas un chapitre d'histoire.

Je dois signaler, dans la huitième et dernière livraison, une notice de M. Bonneton sur l'*Évangéliaire* ou livre des évangiles appartenant à l'église de Sainte-Croix de Gannat. C'est une étude tout à la fois archéologique et historique, accompagnée de deux planches, représentant, l'une un bas-relief en ivoire du xe siècle, qui orne la couverture du manuscrit, l'autre d'élégantes initiales gothiques, admirées par l'Empereur lors de son voyage à Vichy en 1862, et dont Sa Majesté a fait tirer un spécimen. L'auteur regrette que ce précieux évangéliaire n'ait pas figuré parmi les richesses bourbonnaises à la grande exposition de 1867.

Le dernier morceau que j'indiquerai à l'attention du Comité est une étude biographique et littéraire sur la famille de Lingendes, qui a fourni à l'église un prédicateur célèbre, prédécesseur immédiat de Bourdaloue.

Claude de Lingendes, né à Moulins, et qui a été jugé avec talent et autorité par M. Jacquinet, dans son livre sur *Les prédicateurs du XVIIe siècle avant Bossuet*, eut le mérite de contribuer à chasser le mauvais goût de la chaire chrétienne. Logicien exact, naturellement persuasif, il sentit que les jeux de mots, les images bizarres, les subtilités mystiques n'ont rien de commun avec l'éloquence. Il fut digne, et c'est un immense éloge, de préparer Bourdaloue, qui l'a consulté et quelquefois imité. L'auteur de cet intéressant travail est M. Bouchard.

Ce compte rendu, un peu détaillé peut-être, n'a pas épuisé tout ce qu'on pourrait remarquer dans le Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier, mais il inspirera sans doute au Comité une vé-

Digitized by Google

ritable estime pour les travaux de cette active et laborieuse compagnie.

THÉRY,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR.

Tome VII, années 1866, 1867, 1868 et 1869.

Le fascicule du VIIe volume des *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, que vous avez renvoyé à notre examen, ne contient qu'un seul article concernant l'histoire (p. 205 à 272). On le doit à M. Ernest-Léon Lory. Il est relatif aux *Obsèques de Philippe le Bon, duc de Bourgogne.* Les autres articles sont exclusivement de la compétence de la section archéologique du Comité.

Philippe, troisième duc de Bourgogne de la seconde race, dit *le Bon*, fils de Jean sans Peur et père de Charles le Téméraire, est mort à Bruges, le 15 juin 1467, à l'âge de soixante et onze ans. Paradin est l'auteur qui a donné sur ses funérailles les détails les plus circonstanciés, empruntés surtout aux mémoires de Jacques du Clercq, seigneur de Beauvoir en Ternois, et à la chronologie de l'historiographe Châtelain sur les ducs de Bourgogne.

M. Lory s'est fondé principalement sur un manuscrit inédit du xve siècle, appartenant aux archives du département de la Côte-d'Or. Ce manuscrit a été reproduit intégralement par M. Lory à la fin de sa relation. Toux ceux qui s'occupent d'histoire locale et invoquent des textes qui n'ont pas vu le jour devraient les annexer ainsi à leur publication, pour qu'on puisse les apprécier dans leur ensemble et y puiser tout ce qui peut en sortir du point de vue varié de chacun.

« Le manuscrit conservé à Dijon, dit M. Lory, doit être l'œuvre « d'un des secrétaires de la maison ducale; il a dû être écrit à l'é- « poque où se sont passés les faits qu'il rapporte. La relation qu'il « nous donne diffère, sur plusieurs points, de celle de Jacques du « Clercq. La lecture que j'ai faite des deux narrations me porte à « croire que l'auteur du manuscrit était mieux renseigné que le sei- « gneur de Beauvoir, pour raconter avec exactitude les magnifiques

Digitized by Google

« cérémonies faites dans la ville de Bruges, au mois de juin 1467, « pour les obsèques du duc de Bourgogne, Philippe le Bon. »

M. Lory décrit avec détail la pompe de ces obsèques où figuraient plus de douze cents officiers, petits et grands, de l'hôtel du duc; quatre évêques, entourés de vingt abbés, *crossez et mittrez*, les officiers d'armes, les archers, les parents couverts de manteaux et de robes à queue, en fin drap noir, et de grands chaperons, *en gorge*, etc.

Mille cinq cierges brûlaient autour de l'église. Le catafalque était couvert d'environ deux cents cierges, outre les quatre de chaque coin pesant huit livres chacun. Tous ces cierges, dit Paradin, une fois allumés, donnèrent une telle chaleur, « qu'il convint rompre et « percer les verrières du chœur et de la nef pour l'évaporer; car « autrement on n'eust pu durer en l'église. »

A quatre ou cinq siècles de distance, et avec d'autres mœurs, on se demande ce que signifie tout ce cérémonial, tout cet étalage, pour des funérailles inachevées.

La dépouille mortelle de Philippe le Bon fut placée dans une fosse devant le grand autel de Saint-Donat, à Bruges, jusqu'au jour où son fils Charles, le nouveau duc, devait la faire *conduire ez Chartreux de Dijon, selon la volonté du seigneur trépassé.*

Charles le Téméraire, trop absorbé par ses projets d'ambition, resta six ans sans accomplir les volontés de son père, dont le corps ne fut transporté qu'en 1473 à Dijon, chez les Chartreux, où il fut déposé dans un caveau voisin de ceux où étaient les restes de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, et sans que le mausolée pour lequel Philippe le Bon avait lui-même acheté le marbre fût jamais élevé.

Suivant le manuscrit édité par M. Lory, le cœur du duc, resté à Bruges, avait été déposé à l'église de Saint-Donat, « en une fosse « emprès le grand autel du cousté de l'évangile pour y demourer « perpétuellement. »

Que sont devenus les restes de Philippe le Bon?

Tout a été dispersé, jeté aux vents, mêlé à la poussière et aux ruines de la Révolution.

« Pendant plusieurs siècles, dit M. Lory, les dépouilles mortelles « de Philippe le Hardi, de Jean sans Peur et de Philippe le Bon « ont été l'objet de la vénération de nos pères; mais un jour est venu « où ces derniers, oubliant que les ossements de leurs ducs étaient

Digitized by Google

« une preuve matérielle de leur ancienne gloire, ont mutilé leurs « mausolées, profané leurs tombeaux et dispersé leurs restes.

« Sous l'inspiration de la Commission archéologique dijonnaise, « un demi-siècle après ces profanations, les ossements de Philippe « le Hardi et ceux de Jean sans Peur ont été retrouvés, et sont au- « jourd'hui sous les tours de l'église Sainte-Bénigne de Dijon; mais « rien ne nous est resté du duc Philippe le Bon. »

Quant au cœur de Philippe le Bon, qui était déposé à Saint-Donat, voici ce que rapporte M. Lory, d'après les renseignements qu'il a obtenus de Bruges même : « La tourmente révolutionnaire n'a « pas seulement exercé ses ravages dans notre pays; elle s'est fait « ressentir dans les Flandres, et, si je ne puis dire qu'à Bruges les « tombeaux ont été profanés comme à Dijon, j'ai acquis la triste « certitude que l'antique cathédrale de Saint-Donat est tombée, « comme la chapelle de la Chartreuse dijonnaise, sous la pioche « des démolisseurs. »

M. Lory croit que le cœur de Philippe le Bon, de même que celui de Marguerite d'Autriche, son arrière-petite-fille, qui avait été placé tout à côté, sont probablement enfouis sous les décombres de la cathédrale de Saint-Donat, et que le caveau qui les renfermait a été comblé sans avoir été fouillé. Animé par cet espoir et par une pensée toute patriotique, M. Lory fait appel aux Flandres et à la Bourgogne pour qu'il soit fait, à ce sujet, des recherches dont les résultats pourraient n'être pas sans intérêt pour les deux pays.

VALENTIN-SMITH,

Membre du Comité.

RECUEIL DE L'ACADÉMIE DE LÉGISLATION DE TOULOUSE.

Tome XVII, année 1868.

Le *Recueil de l'Académie de législation de Toulouse*, de l'année 1868, renferme deux mémoires se liant intimement à l'histoire, indépendamment de questions examinées dans quelques comptes rendus, mais dont nous n'avons pas à nous occuper, par suite de l'opinion émise et approuvée dans l'une de nos dernières séances, qu'il n'y avait pas lieu de faire un rapport sur des rapports (p. 324-365).

Digitized by Google

Le premier de ces mémoires est relatif au *préteur pérégrin, à Rome;* le second traite de *La condition des ouvriers libres chez les Romains.*

I. *Du préteur pérégrin et de l'existence, plus ou moins latente, d'une autorité analogue à la sienne chez tous les peuples*, par M. Rodière.

Jusqu'en 507 de Rome, ou 247 ans avant Jésus-Christ, il n'y eut qu'un seul préteur à Rome. Pendant la première guerre punique, l'affluence des étrangers et l'accroissement des affaires obligea d'en créer deux. (Tite-Live, XIX, *Epitome.*)

Le premier préteur s'appela dès lors *prætor urbanus* ou *urbis;* il conserva la *jurisdictio inter cives;* le second nommé eut la *jurisdictio inter cives et peregrinos et inter peregrinos.*

En cas d'empêchement, les deux préteurs pouvaient se suppléer dans leurs fonctions, comme le démontrent plusieurs passages de Tite-Live. La magistrature de l'un et de l'autre était annuelle.

«La juridiction, divisée à Rome entre les deux préteurs, ne l'était «pas dans les provinces. Le proconsul, le propréteur et, plus tard, «les présidents des provinces gouvernaient, jugeaient aussi bien «les pérégrins que les citoyens romains (p. 337).»

Le préteur urbain, ayant rang au-dessus du préteur pérégrin, s'appelait, par cette raison, *prætor major.* (V. Festus, v° *Majorem.*)

Le préteur chargé de juger les causes des étrangers entre eux, ou entre étrangers et Romains, ne prit le nom de *prætor peregrinus* que sous l'empire seulement. (Pomponius, p. 2, § 28; *Dig. de Origine jur.* 1, 2.)

De même que le préteur urbain, le préteur pérégrin faisait des édits. *Amplissimum*, dit Gaius, *jus est in edictis duorum prætorum urbani et peregrini.* Tous deux, par leurs édits, participaient à la mise en action du droit privé et à sa formation. (Gaius, I, 6.)

«La compétence et la mission de chaque magistrature, dit Mul«ler[1], était en général déterminée, chez les Romains, par la loi et «la coutume; cependant, en ce qui concerne les détails d'applica«tion, beaucoup était laissé à la libre appréciation des magistrats. «De là s'établit pour chacun d'eux l'usage de faire connaître, sous «forme d'un édit général, à son entrée en gestion, les principes «dont ils poursuivaient l'exécution pour servir de règle aux ci«toyens.....

[1] *Hist. du droit rom.* t. II, p. 429, édit. de 1860.

Digitized by Google

« Les préteurs ne procédaient jamais arbitrairement, mais en « prenant toujours en grande considération les opinions courantes, « les exigences de leur temps et le droit coutumier déjà admis par « les mœurs.....

« Il est vrai que de tels édits n'étaient d'abord établis et obliga- « toires que pour l'année de charge de leurs auteurs. Mais le magis- « trat qui succédait admettait, en général, dans un édit, tout ce que « l'expérience avait consacré dans le précédent.....

« Ainsi se forma dans l'édit une source de droit des plus fécondes, « autorisée par la pratique, source qui, par la facile mobilité de sa « forme, suivait toujours le progrès de la civilisation, et qui, sous « le nom de droit prétorien, tenait sa place à côté du droit civil « comme droit complémentaire, et qui en était en quelque sorte le « vivant interprète. Il résulta de cet état de choses que le droit des « Douze-Tables tomba successivement dans l'oubli..... »

La magistrature de préteur romain disparut sous Caracalla, sans doute à la suite de son édit sur la cité romaine. A cet élément de progrès succédèrent les réponses des prudents, les jurisconsultes qui prirent en quelque sorte la place du préteur.

« Rome, comme le dit M. Rodière, n'eut aucune magistrature qui « soit aussi intéressante à étudier que la juridiction du préteur pé- « grin, au point de vue du perfectionnement graduel des législa- « tions de tous les peuples indistinctement (p. 325). » C'est qu'entre pérégrins le *prætor peregrinus* ne puisait d'inspiration qu'au for de sa conscience, et ne décidait que d'après le droit naturel, *jus naturale*, ou d'après le droit commun à tous les hommes; et c'est ainsi, comme l'exprime Savigny [1], « qu'à côté de l'ancien droit national « de Rome, *jus civile*, l'on vit s'élever un droit universel, naturel, « *jus gentium*, qui s'établit d'abord à Rome et qu'ensuite les gou- « verneurs romains appliquèrent dans leurs provinces. »

Nos tribunaux, suivant M. Rodière, semblent trop réservés dans l'application de leur compétence aux procès entre étrangers. Dans certains cas, à l'exemple du préteur pérégrin, c'est-à-dire toutes les fois qu'un traité ne leur interdit pas de prendre connaissance d'un différend intéressant des étrangers, ils doivent le juger dès que l'équité le leur conseille. Dès qu'une personne est admise à résider dans un pays, l'hospitalité qu'on lui donne emporte cette

[1] *Droit romain au moyen âge*, traduction de Guenoux, in-8°, t. I, p. 30 (1839).

Digitized by Google

conséquence, qu'elle sera protégée dans sa personne et dans ses biens (p. 342).

« Si nos juges, dit-il, avaient, plus qu'ils ne l'ont, la conscience « de la latitude que les principes juridiques leur laissent dans les « cas où ils ont à rendre la justice à des étrangers, les lois natio- « nales seraient soumises à chaque instant à des discussions utiles « et légitimes; car aucune loi humaine ne peut avoir la prétention « de s'imposer comme sacrée et de défendre qu'on la scrute et qu'on « la censure; et, dès que les juges de l'ordre le plus élevé, c'est- « à-dire la cour de cassation, auraient fini par décider que tel droit « ne doit pas être accordé aux étrangers parce qu'il ne semble pas « équitable, la loi nationale serait aussitôt tellement frappée de ré- « probation générale, que son changement serait prochain et inévi- « table » (p. 347).

II. *Contrat de louage à Athènes*, par M. Caillemer, p. 261-293.

Une inscription grecque a été trouvée, ces dernières années, sur le bord de la mer, au Pirée; elle est relative à un bail emphythéotique d'une maison et d'un atelier situés près du port. M. Wescher, qui a publié le texte de cette inscription dans la *Revue archéologique*, a démontré son importance au point de vue de l'histoire et de l'archéologie. Dans le *Recueil de l'Académie de législation de Toulouse*, M. Caillemer s'est attaché à l'étudier sous le rapport de la nature juridique du bail chez les Grecs.

Sur une telle matière qui peut être scindée, nous ne saurions entrer dans tous les curieux détails auquels M. Caillemer nous initie, sans dépasser les limites dans lesquelles nous devons nous renfermer.

Nous dirons seulement qu'en l'absence de recueils jurisprudentiels que ne possèdent point les Grecs comme les Romains, au génie bien plus pratique et plus positif, M. Caillemer a rassemblé tous les documents que pouvaient fournir les monuments épigraphiques et les textes des auteurs classiques, des orateurs et des philosophes. Avec ces éléments habilement explorés et sagement interprétés, il a d'abord, dans un premier chapitre, traité du louage des choses, examinant ce qui se rattache au taux des loyers et des fermages, à la charge des contributions, au mode de jouissance, à l'emphythéose, au louage des esclaves et des animaux, enfin à la location des biens pupillaires et au contrat pignoratif.

Digitized by Google

Ce qui nous frappe dans le louage des choses chez les Grecs, c'est le soin avec lequel sont rédigés les contrats de baux, qu'ils faisaient souvent graver sur la pierre; ce sont toutes les précautions prises, soit sur le mode de jouissance du preneur, soit pour assurer à celui-ci qu'il ne sera pas troublé dans sa possession pendant le cours de son bail, et en même temps pour garantir le payement du propriétaire, qui, dans le cas d'une location de maison, lorsque le bailleur ne voulait pas déguerpir, faisait enlever les portes [1], fermer les puits, afin de rendre la maison inhabitable par le débiteur récalcitrant.

Dans un second chapitre, M. Caillemer traite du louage des personnes, et s'occupe successivement des ouvriers ou artisans, des voituriers par terre et par eau, des gens de service et des maîtres des professions libérales.

On regrette que l'auteur n'ait pas donné quelques renseignements sur le louage des métèques et des esclaves, sur la concurrence que ceux-ci faisaient au travail des hommes libres.

« On ne rougissait pas, à Athènes, de donner le nom de louage à « l'exercice lucratif des professions libérales. Le philosophe Prota- « goras et le rhéteur Gorgias cotaient leurs leçons à 100 livres par « an, environ 9,268 francs. Un siècle plus tard, Isocrate se conten- « tait de 1,000 drachmes ou 926 francs, tant la concurrence avait « réduit le taux des honoraires des professeurs d'éloquence! Démos- « thène seul aurait exigé jusqu'à trois talents » (p. 168).

Le droit attique mérite d'être étudié sous tous les rapports; il appartient surtout à M. Caillemer, déjà connu par de savantes dissertations à ce sujet, d'en répandre la notion. Il fut la source où allèrent puiser les Romains, qui lui firent de nombreux emprunts. Il peut avoir un grand intérêt pour nous, par l'analogie qui existe entre certaines institutions publiques et civiles de la Gaule et de la Grèce : même système de divisions territoriales et de fédérations des peuples; et sous le rapport du droit civil, en Gaule et en Grèce, mêmes principes sur la constitution de la famille, ayant pour fondement l'ordre de la nature et s'appuyant sur le mariage, à la différence de Rome, où l'organisation toute civile de la famille concen-

[1] La charte des franchises de Trévoux, de l'an 1300, art. 37, porte que l'on ne peut enlever la porte de la maison d'un bourgeois, si ce n'est pour le payement des cens et servis de cette maison : *Item burgensis de hostio domus sui, nisi pro servitio ejusdem, potest sadiari.* (Voir *Bibliotheca Dombensis*, p. 37.)

Digitized by Google

trait la souveraineté absolue dans les mains de l'aïeul; d'un autre côté, en Gaule et en Grèce, la femme, par la dot et le paraphernal, avait une condition de fortune et une personnalité propres, qu'elle n'avait pas à Rome sous le régime de la *manus*.

III. *De la condition des ouvriers libres chez les Romains*, par M. Humbert, p. 386-457.

Le mémoire de M. Humbert a pour objet de démontrer, par les textes juridiques et classiques, que presque tous ceux qui, en France, se sont occupés de la condition des ouvriers libres chez les Romains, semblent avoir trop oublié que la liberté industrielle n'a été détruite que sous le bas-empire, et qu'il fallait se garder de confondre les corporations libres des premiers temps avec les colléges héréditaires de la décadence.

Les peuples de l'antiquité ne comprirent point ce qu'il y avait de dignité et de moralisation dans le travail.

« Chez les Romains, on n'avait de considérations que pour le « labeur du guerrier et de l'agriculteur. La richesse consistait prin- « cipalement en troupeaux et en droits réels d'usages. (Cicer. *De* « *Repub.* II, 9 et 14.) Toute autre industrie était réputée servile et « indigne d'un citoyen ingénu » (p. 388). Lorsque, après l'attentat de Sextus Tarquin sur Lucrèce, Brutus souleva la plèbe de Rome, il l'agita surtout en reprochant aux Romains d'avoir oublié la guerre pour devenir manœuvres et tailleurs de pierres : *opifices ac lapicidas pro bellatoribus factos.* (Tite-Live, II, 59.)

Sous la république, aux VIe et VIIe siècles de Rome, l'ouvrier libre, écrasé par la concurrence des esclaves, ne gagnait que 12 as, environ 60 centimes par jour, somme insuffisante pour ses besoins et ceux de sa famille. Alors il lui fallut solliciter la sportule d'un patron, vendre son vote au forum, demander une part aux distributions fromentaires, cette prime à l'oisiveté; et c'est ainsi que le paupérisme, devenant le grand péril de l'État, prépara et amena la chute de la république.

Sous l'empire, la condition légale des ouvriers ingénus demeura régie par le principe de la liberté entre l'ouvrier et le capitaliste jusqu'à Dioclétien; mais les empereurs furent loin de se montrer favorables aux associations libres de travail, qu'ils assujettirent au contraire à des conditions spéciales, en faisant intervenir le prince, le plus possible, dans les rapports de l'industrie avec les particuliers.

Digitized by Google

La corruption n'était pas à cette époque moindre que sous la république, seulement elle avait revêtu d'autres formes. Comme tout était ployé sous le despotisme d'un seul, elle s'était réfugiée dans toutes les bassesses d'une ambition rampante, dans d'odieuses accusations en vue de flatter et d'enrichir le prince avide de confiscations. C'était le marchepied des honneurs et de la fortune.

Sans doute, grâce à quelques souverains aux vues élevées, et à la faveur de la sécurité publique que le pays demandait par lassitude des troubles civils, *cuncta discordiis civilibus fessa* (Tacit. *Ann.* I, 1), le commerce et l'industrie se développèrent pendant les deux premiers siècles de l'empire, mais ce fut surtout par une habile mise en œuvre des affranchis et des esclaves. Les mœurs changèrent peu; sous l'empire comme sous la république, le travail ne fut jamais en honneur chez les Romains, pas même le noble travail des arts; car, comme le fait observer M. Humbert (p. 432 et 438), « à peine plaçait-on les peintres et les sculpteurs éminents au-dessus d'un habile cuisinier ou d'un coiffeur en renom. »

L'esclave fit de tout temps, à Rome, à l'ouvrier libre une concurrence telle, que celui-ci ne pouvait subsister avec son salaire. Pour y parer, l'empire, imitant la république, distribua de larges aumônes, qui favorisèrent l'oisiveté et élargirent la plaie du paupérisme. Le peuple romain se plaisait dans cet abaissement; il ne désirait que deux choses : *panem et circenses*. Le despotisme impérial d'une part et l'esclavage de l'autre émoussaient le sentiment de la dignité humaine, usaient tous les ressorts de l'activité individuelle.

Ainsi que l'a très-bien dit M. Taine[1], « un Romain pouvait à la rigueur considérer les empereurs comme des intendants, *procuratores*, tenus d'administrer son bien, de lui éviter l'embarras des affaires, de lui fournir à bon compte ou gratis son blé, son vin, son huile, de lui donner de somptueux repas, des fêtes bien entendues, de le fournir de gladiateurs, etc. »

Lorsque survinrent les guerres civiles et les excursions des barbares, le travail faisant défaut, tout s'affaissa bien vite sous la misère des populations urbaines et agricoles. Dioclétien crut relever l'édifice chancelant de l'État en supprimant tous les restes d'apparente liberté qui semblaient subsister encore, et en étageant en quelque sorte l'empire d'*ordres*, de *classes*, d'*écoles* et de *maîtrises*.

[1] *Revue des Deux-Mondes*, 1er janvier 1865.

Digitized by Google

Dans son système général de centralisation hiérarchique, Dioclétien répartit presque toutes les professions en corporations nouvelles ou nouvellement réglementées [1]. Les artisans de père en fils étaient tous liés à leur corporation, en sorte que, contre les aspirations diverses que chacun tient de la nature et contre tous les droits de liberté, l'enfant était héréditairement rivé à la profession de son père.

En vain on flattait l'ouvrier, en vain on accorda des priviléges et des exemptions en faveur des corporations : le travail libre, peu honoré, peu encouragé et ne pouvant lutter contre la concurrence que lui faisait le travail de l'esclave, le mal alla toujours croissant jusqu'à ce que l'empire dût tomber sous la domination des barbares se partageant ses lambeaux.

Telles sont les phases parcourues par M. Humbert dans son travail, si substantiel, si nourri de faits et de documents pressés et concluants, qu'on ne saurait entreprendre de le briser par une analyse. M. Humbert a montré, d'une manière saisissante, « comment les associations primitives n'avaient point, sous la république, fait obstacle au principe fécond de la liberté industrielle « et commerciale; comment le contrat de *locatio operarum* réglait « seul le loyer de travail, au gré de l'offre et de la demande, à un « taux fatalement rabaissé plus tard par la dangereuse concurrence « du travail servile; comment enfin, dans les premiers temps de « l'empire, certaines corporations d'artisans subirent une réglementation qui s'étendit successivement à la plupart d'entre elles, pour « les transformer, à l'époque de la décadence, en colléges de fonctionnaires héréditairement condamnés à leurs services, et où vint « mourir la dernière lueur de l'art et de l'industrie romaine avec le « dernier souffle de la liberté. »

VALENTIN-SMITH,

Membre du Comité.

[1] La réunion des artisans en corps de métiers et colléges était fort ancienne à Rome. (Voir Serrigny, *Droit public et administratif romain*, in-8°, 1862, t. II, p. 350.) Dioclétien généralisa ces corporations en les étendant même aux professions dites *sordidæ*.

Digitized by Google

Mémoires de la Société littéraire de Lyon.

Années 1867 et 1868.

I. *Notice historique sur les archives judiciaires de Lyon*, par M. Brouchoud (p. 87-127).

M. Brouchoud, jeune avocat de Lyon, connu par des travaux que le Comité a eu occasion d'apprécier, s'est dévoué avec ardeur et désintéressement à l'étude et au classement des archives judiciaires de Lyon, sur lesquelles il a publié un mémoire. Ce mémoire est divisé en deux parties.

Dans la première, il montre les archives de la sénéchaussée établie à Lyon en 1313, et celles du présidial créé en cette ville en 1551, tenues avec soin pendant les XVIe et XVIIe siècles, mais tombées dans un grand désordre au XVIIIe.

En 1782, on nomma un archiviste qui procédait à la disposition des titres, lorsque survint la révolution à la suite de laquelle le désordre recommença et alla même toujours croissant.

Dans la seconde partie, M. Brouchoud présente un plan de leur réorganisation en deux sections; la première, comprenant les archives modernes; la seconde, les archives anciennes, embrassant toutes les pièces et titres antérieurs à la révolution.

Entre les faits rapportés par M. Brouchoud, il en est un que nous devons vous faire connaître; il mérite d'être signalé et retenu.

En 1854, l'administration départementale du Rhône sollicita du ministère de l'intérieur le droit de réunir aux archives de la préfecture les *anciennes archives judiciaires* déposées à la cour impériale de Lyon.

Après les longueurs administratives accoutumées, le garde des sceaux avertit, par lettre du 27 mars 1859, le premier président de Lyon que, les archives de la cour se composant de documents *politiques* ou *administratifs* et de documents *judiciaires*, il l'autorisait à livrer dès à présent à la préfecture du Rhône les documents *politiques* ou *administratifs*, et qu'à l'égard des *documents judiciaires* il réservait sa décision.

La préfecture du Rhône ne fut point satisfaite; le 1er avril 1859, le sénateur-préfet demanda au ministre de l'intérieur une mesure générale pour que tous les documents judiciaires *antérieurs à la Révolution* fussent réunis aux archives départementales.

Digitized by Google

Le ministre de l'intérieur n'accueillit pas cette demande. « En ce « qui concerne, répondit-il le 13 du même mois, la partie purement « judiciaire, Son Exc. M. le garde des sceaux, se basant d'ailleurs « sur le précédent établi en 1855, s'associe au désir, assez légitime « par lui-même, de la cour, de conserver ces titres qu'elle a toujours « considérés comme une sorte de patrimoine, et dont elle ne se des- « saisirait qu'avec le plus grand regret et à la dernière extrémité. »

« Voilà donc l'incident vidé en principe, dit M. Brouchoud (p. 125). « Il ne s'agit plus que de savoir comment on a procédé à l'enlèvement « des titres en vertu de la décision ministérielle de 1859. »

M. Brouchoud fait connaître qu'entre les documents remis à la préfecture du Rhône se trouvent les *décisions judiciaires* rendues en 1793 par le tribunal révolutionnaire, qui ne devaient pas être livrées aux archives départementales d'après la propre décision du ministre de l'intérieur du 13 avril 1859, et qui n'étaient pas même demandées par le préfet de Lyon, lequel ne réclamait que les *documents judiciaires antérieurs à la Révolution.*

Un garde des sceaux honorerait son passage au ministère de la justice, en prenant, soit par lui-même, soit en s'entendant avec le ministre de l'intérieur, des mesures propres à assurer à la science la conservation des archives judiciaires de la France, où sont enfouies tant de richesses historiques, le plus souvent livrées à un déplorable abandon, quelquefois même à des détournements sans inspection, sans contrôle, et sans que la responsabilité pèse sur personne.

II. *L'ancienne paroisse de Notre-Dame-de-la-Platière*, par M. Paul Saint-Olive (p. 129-187).

1° « Une très-ancienne chapelle, sous le vocable de la sainte « Vierge, existait à Lyon, sur la rive gauche de la Saône. On l'ap- « pelait Sainte-Marie-au-Bois, *Sancta Maria in Bosco*, parce qu'elle « avait été bâtie au milieu des arbres, sur un emplacement en « dehors de la ville, et l'on faisait remonter son origine à saint « Eucher (première moitié du ve siècle), qui y aurait établi une « recluserie de filles. Leydrade, archevêque de Lyon en 798, après « la mort d'Adon, rend compte à Charlemagne des constructions « qu'il a fait opérer, parmi lesquelles il signale les églises de Saint- « Nizier et de Sainte-Marie » (p. 130).

On semble, en général, s'accorder aujourd'hui à reconnaître que

Digitized by Google

la chapelle Sainte-Marie-au-Bois a précédé de plusieurs siècles la fondation de Notre-Dame-de-Fourvières, que quelques-uns font remonter sans preuves à une haute antiquité, mais dont rien ne révèle l'existence avant l'écroulement, en 840, de l'ancien *forum vetus* placé sur le sommet de la colline, et dont la chapelle qui lui fut superposée tire son nom.

2° Saint Jubin ou Gébain, archevêque de Lyon de 1077 à 1083, appela à Lyon, en 1080, une colonie de chanoines de Saint-Ruf[1], et les établit dans la chapelle de Sainte-Marie-au-Bois, qui ne tarda pas à être remplacée par une église à laquelle fut donné le nom de Notre-Dame-de-la-Platière, du mot *platea*, place. Son architecture, semblable à celle de l'église d'Avay, sert à déterminer la date de sa construction vers la fin du XIe siècle. Ce fut l'origine de la paroisse de Notre-Dame-de-la-Platière, nom qu'elle porta jusqu'à sa destruction, en 1790.

Les chanoines de Saint-Ruf, de Lyon, n'ont laissé aucun travail qui les recommande au souvenir, ni un seul homme, parmi eux, qui ait marqué dans la vie; en sorte que la monographie de M. Saint-Olive ne présente qu'un intérêt purement local, mais relevé par la netteté et l'attrait de son récit.

III. *Samuel Sorbière dans ses rapports avec Lyon*, par Péricaud l'aîné (p. 195-210).

Samuel Sorbière, aujourd'hui singulièrement oublié, jouissait cependant d'un certain renom au XVIe siècle parmi les érudits. Il était en relation suivie avec Gassendi, Suarez, les deux Monconys et beaucoup d'autres. Guy Patin, Hobbes et Baluze lui dédièrent des œuvres. Un manuscrit de sa correspondance avec plusieurs savants français et étrangers fait partie de la bibliothèque Impériale.

Samuel Sorbière était de ces esprits inquiets incessamment tourmentés par le besoin de changer leur résidence.

Après avoir quitté l'étude de la théologie pour embrasser la médecine, on le voit successivement aller de Paris en Hollande, de Hollande revenir à Paris, puis aller à Orange, où il fut nommé principal du collége, et d'Orange, après avoir quitté le protestantisme

[1] Saint Ruf fut, selon les chroniques, le premier évêque d'Avignon; il mourut vers l'an 490, après avoir fait brûler un monastère hors des murs d'Avignon, du côté de la Durance.

Digitized by Google

pour se faire catholique, se rendre à Rome, où il reçut plusieurs bénéfices du pape Alexandre VII.

En 1667, le cardinal Rospigliosi ayant été élu pape, Sorbière, qui l'avait connu dans ses divers séjours à Rome, se hâta de retourner dans cette ville, fit le panégyrique du nouvel élu dans l'espérance trompeuse d'en obtenir des largesses. «Le pape, dit-il, me «traite comme son ami et non comme son client; j'avois plus besoin «d'une charretée de pain que d'un bassin de confiture; on envoie «des manchettes à un homme qui n'a pas de chemises.»

Les rapports de Sorbière avec Lyon, signalés par M. Péricaud, consistent simplement dans la préface qu'il fit de l'édition des œuvres de Gassendi, en six volumes in-folio, publiée dans cette ville en 1658, et dans une lettre qu'il adressa de Lyon, en 1657, à une dame qu'il ne nomme pas. Ce fut probablement vers le même temps qu'il décrivit un des bas-reliefs du portique de la cathédrale de Saint-Jean, qui a été mutilé depuis et qui représentait le sacrement de mariage. (Voir *Sorberiana*, p. 221.)

La notice sur Sorbière, insérée dans les *Mémoires de la Société littéraire de Lyon*, est le dernier travail de M. Péricaud.

On ne peut citer le nom de M. Péricaud sans se rappeler avec quel zèle cet érudit s'est dévoué à l'histoire de Lyon, et avec quelle bienveillance il communiquait à tous les fruits d'un savoir local qu'on pourrait dire inépuisable.

IV. *L'ager Grofiacensis ou le canton de Mornant (Rhône) aux xe et xie siècles*, par A. Vachez, avec carte (p. 211-254).

Nous avons déjà eu occasion d'entretenir le Comité de ce mémoire de M. Vachez. Nous n'en dirons ici qu'un mot.

C'est une heureuse idée d'avoir dressé une carte spéciale pour déterminer l'étendue et la circonscription de l'*ager Grofiacensis*, en plaçant dans cette carte toutes les *villa* fournies par les chartes des cartulaires. C'est un travail qui devrait être fait pour tous les *agri* du diocèse de Lyon, et pour tous ceux des diocèses voisins qui ont adopté ce mode et cette dénomination de division territoriale. Ce serait un moyen d'élucider diverses questions de géographie et d'administration qui restent encore fort obscures en ce qui concerne cette division de territoire : sur son origine et les causes qui l'ont fait admettre; sur sa circonscription, ici fort étendue, là, au contraire, fort restreinte, et dont la configuration est fort variable;

Digitized by Google

sur son mode d'administration civile et religieuse, d'indépendance ou de subordination; sur l'époque où la division de l'*ager* prit fin, et sur les motifs qui la firent cesser.

V. *La monographie de l'église de Brou*, par M. Didron. *Notes et observations*, par M. C. Savy (p. 255-281).

L'église de Brou, terminée en 1537, a été construite d'après le projet et les plans de Jehan Perréal, dit *Jehan de Paris*, peintre du roi Louis XII et architecte lyonnais. Jehan Perréal ayant été disgracié à la cour de Marguerite d'Autriche, la direction exclusive des travaux fut confiée à l'architecte Louis Van Boghem, auquel on peut attribuer tout le couronnement de l'édifice.

L'église de Brou fut faite en même temps que celle de Notre-Dame-de-l'Épine en Champagne. M. Didron, dans une *Introduction* à la monographie de Brou, publiée en 1843, à très-bien retracé le contraste frappant qui existe entre ces deux églises. « Analogues, « dit-il, de temps et de lieu, elles sont tranchées par une opposition « de physionomie poussée jusqu'à l'absolu. Celle de Brou est faite « par et pour des princesses; celle de l'Épine par et pour des villa- « geois et des marchandes de poissons. L'église de l'Épine est une « halle, celle de Brou un palais, etc. »

« A Brou, partout brillent les armes des ducs de Savoie, de Mar- « guerite de Bourbon, de Marguerite d'Autriche, des ducs de Pont- « de-Vaux. Brou est en quelque sorte le garde-meuble de la cour de « Savoie; l'orgueil des grands y terrasse l'humilité chrétienne. Ajou- « tons que l'église de Brou ne se fait pas seulement remarquer par « son cachet de vanité aristocratique, mais encore par son caractère « de glorification de la femme poussé au suprême degré. Ainsi, au « portail, sur les vitraux, et jusque même sur les tombeaux, par « une adulation des artistes, souvent si habiles dans l'art de flatter, « la femme se montre partout, et fait, comme l'a dit M. Didron, ses « réserves contre l'homme, qui n'est pas admis sur le même pied que « sa fière compagne. »

Après ces observations sur l'iconographie de l'église de Brou, M. Didron présente une analyse de cet édifice envisagé au point de vue artistique et architectural, qui participe, suivant lui, tout à la fois des arts italien, français et allemand. « Cette église, dit-il, offre « l'art italien *dans toute sa pureté*, l'art français *dans toute sa beauté*, « et l'art allemand *dans toute sa richesse*. »

Digitized by Google

Puis, passant à l'examen de quelques détails, M. Didron trouve que le portail occidental, n'étant flanqué ni de tours ni de flèches, manque de développement; que le clocher, quoique contigu à l'église, y paraît mal soudé. «Brou, ajoute-t-il, n'a de hauteur que «la moitié de sa largeur; ce n'est ni assez chrétien ni assez go-«thique, et la force d'ascension a manqué.»

Par une inconcevable erreur, M. Didron a avancé que les toits de Brou sont plats comme en Italie, tandis que, dans la réalité, les toitures sont aussi pentives que celles de nos églises du Nord; et, d'un autre côté, il prétend qu'à Brou il y a, comme dans les grandes cathédrales, comme à la cathédrale de Paris, cinq nefs, lorsqu'il n'en existe que trois.

Dans une critique raisonnée, quelque peu âpre, M. Savy relève ces inexactitudes, et fait ressortir l'espèce de contradictiou qu'offre la monographie de M. Didron, qui, tout en professant une admiration enthousiaste pour l'édifice bressan, le représente en même temps comme entaché de défauts graves, de pauvreté de style, comme un monument monotone et dénué de proportion.

«Malgré les imperfections que l'on peut trouver à Brou, dit «M. Savy, il restera toujours, dans l'analyse consciencieuse que «voudra en faire tout écrivain impartial, une grande part d'admi-«ration pour le ton général de l'œuvre, la verve puissante et féconde «que l'architecte y a déployée. La hauteur modérée des voûtes, le «système de pénétration de leurs nervures sur les piles, et l'absence «des chapiteaux au sommet de celles-ci, sont moins des défauts «contre les règles de l'architecture que les caractères distinctifs du «goût de l'époque où l'édifice a été conçu.»

VI. *Des moulins à blé chez les anciens et chez les modernes, et particulièrement dans la ville de Lyon*, par M. Perret de la Menue (p. 283-298).

Dans les temps primitifs, on broyait avec la main, au moyen d'une pierre arrondie, le blé qu'on plaçait dans un grès creux. On a retiré des stations lacustres, notamment de celles de Wangen et de Robenhausen, en Suisse, un grand nombre de ces pierres et grès.

Vint ensuite l'usage, d'abord, des moulins à bras, *mola manuaria* ou *trusatilis;* puis, des moulins mus par des bêtes de somme, *mola asinaria.*

Digitized by Google

« Les moulins à bras, dit M. Perret de la Menue, se composaient « de deux pièces : un cône très-plat, convexe, tournant sur une « autre pierre concave, dans laquelle le grain était placé pour le ré- « duire en farine. »

Dans un passage de la Bible, il est dit que les Philistins condamnèrent Samson à tourner la meule.

Les Romains faisaient tourner la meule du moulin à bras par des esclaves. Lorsque le moulin se composait d'un cône solide, fixé par sa base, sur lequel s'adaptait une meule *volante* ou *courante*, il était tourné par des ânes ou des chevaux.

Ce fut seulement au commencement du règne d'Auguste qu'on inventa les moulins à eau. Vitruve est le premier qui en parle et les décrive (p. 289). Les moulins à vent ne furent inventés qu'au XIIe siècle.

Sous l'empire, chacun avait la faculté de construire des moulins pour son usage particulier. Il ne vint pas dans l'esprit des empereurs d'en faire un droit fiscal [1].

Cette liberté subsista jusqu'à l'établissement des fiefs : « Feudorum « usu nundum reperto, sibi quisque privatim et familia moluit. » (D'Argentré, *in Præfatio*, tit. *de Mol.*)

Sous la féodalité, on mit en principe que le territoire appartenait au seigneur; que les habitants ne pouvaient y prétendre que ce qu'ils possédaient en vertu de titres; que les eaux ne sont pas dans le commerce; qu'elles appartenaient au seigneur, puisque les habitants ne pouvaient en avoir la possession.

C'est ainsi que le seigneur ou les corporations religieuses investies du droit seigneurial avaient seuls le droit d'établir un moulin à eau.

« Tout le monde sait que l'ancien pont des Meuniers jeté sur l'un « des bras de la Seine, à Paris, devait son nom au grand nombre « de moulins à eau établis alors sous ses arches. Ces moulins, en « 1325, étaient au nombre de onze » (p. 290).

« A Lyon, de très-grands moulins construits sur de larges bateaux « occupaient, sous François Ier, une partie du Rhône. Environ vingt « ou vingt-deux de ces moulins étaient situés à l'embouchure du « canal des Terreaux. Ce canal servait, sous les Romains, de com- « munication entre les deux fleuves » (p. 291).

[1] Voir Guyot, *Répertoire de jurisprudence*, au mot *Moulin*.

Digitized by Google

En 1763, l'Académie mit au concours la question suivante :

« Déterminer quel est, sur un fleuve, la construction des mou-« lins la plus avantageuse pour le produit, et la moins nuisible « pour la navigation. »

Le prix fut remporté par M. Faure, architecte de Lyon, qui, dans son savant mémoire, proposait l'emploi de la pompe à feu comme force motrice.

Les moulins qui, au XVIe siècle, étaient placés dans la partie du Rhône la plus centrale au point de vue commercial, furent relégués plus tard au-dessous de Lyon, à la jonction du Rhône et de la Saône, établis ensuite le long de la chaussée Perrache. Aujourd'hui ils occupent les bords du quai magnifique qui s'étend depuis la place Saint-Clair jusqu'au faubourg de Bresse (p. 297).

Le fascicule des *Mémoires de la Société littéraire de Lyon*, de l'année 1868, ne renferme que trois articles dont nous ayons à vous entretenir, et sur lesquels nous ne dirons que peu de mots, par l'obligation où nous sommes de nous restreindre.

I. *Isabeau d'Harcourt et l'église de St-Jean*, par A. Vachez (p. 1-15).

« Isabeau d'Harcourt était fille de Jean III, comte d'Harcourt, et « de Catherine de Bourbon. Jean d'Harcourt, son père, était petit-« fils de Jean d'Harcourt, que le roi Philippe de Valois créa comte « d'Harcourt, et qui mourut à la bataille de Crécy.

« Isabeau fut mariée, le 11 octobre 1383, à Humbert VII, sei-« gneur de Thoire et de Villars, qui était déjà veuf, 1° d'Alix de « Roussillon, la dernière héritière des seigneurs de Roussillon-An-« nonay, et 2° de Marie de Genève, fille d'Amé, comte de Genève. »

Au moment de son mariage, Humbert VII lui assigne pour douaire les seigneuries de Roussillon et d'Annonay, qu'il avait héritées de sa première femme Alix. Deux ans plus tard, en 1385, il lui donne la paroisse de la Pérouse; en 1394, la jouissance de la terre du Châtelard, et, en 1400, il lui assure, en cas de décès sans postérité, tout ce qu'il possédait dans les sénéchaussées de Beaucaire et de Lyon, dans le Vivarais et le bailliage de Mâcon.

Humbert VII, de Thoire-Villars, est décédé le 7 mai 1423. Vingt ans après, Isabeau d'Harcourt mourut à Lyon, le 16 avril 1443 suivant Aubiet, le 7 juin suivant Quincarnon, après avoir testé, le 20 novembre 1441, au château de Roussillon, en Dauphiné.

Digitized by Google

« Son testament, dit M. Vachez, dont aucun des historiens lyon-« nais ne paraît avoir eu connaissance, est un document des plus « intéressants pour notre histoire locale. Plusieurs originaux parais-« sent avoir existé de cette pièce importante. L'un d'eux se trouve « parmi les titres du chapitre de Saint-Jean; un autre, qui faisait « partie des manuscrits de la bibliothèque La Valette, est égaré; un « autre est conservé aux Archives de l'Empire (Bourbonnais. PP. 37, « p. 1121 et 1122); enfin une copie authentique en a été faite par « Jean Allemand, notaire à Rive-de-Gier, le 22 octobre 1608. »

C'est à l'aide de ce testament que M. Vachez rectifie une erreur accréditée sur la foi de Quincarnon, à savoir : qu'Isabeau d'Harcourt avait exprimé le désir d'être enterrée dans l'église de Saint-Paul de Lyon, où ses restes furent inhumés; « l'ouverture de la tombe étan « faite, l'on y découvrit des gouttes de sang en abondance, ce qui « fit connaître qu'elle ne voulait commencer de servir à la sépulture « des corps (à quoi sont employées les chapelles). Cette dame alors « fut portée à la cathédrale où l'on peut lire son épitaphe [1]. »

Le testament d'Isabeau rétablit la vérité. Il constate qu'Isabeau choisit l'église de Saint-Jean pour sa sépulture, et fit, à cet effet, don de ses châteaux de Dargoire et de Châteauneuf au chapitre de cette église, qui en a joui depuis lors et qui en est resté en possession jusqu'en 1789.

On ne saurait trop savoir gré à ceux qui dissipent de fausses traditions populaires par des preuves irrécusables, comme a fait M. Vachez dans son intéressante monographie, qu'on aimerait à voir accompagnée de la reproduction intégrale du testament d'Isabeau d'Harcourt.

II. *Registres des insinuations, à Lyon*, par M. Brouchoud (p. 49-63).

Les registres des insinuations forment une source de documents précieux à consulter pour tout ce qui concerne les actes translatifs de propriété. Malheureusement on est souvent fort embarrassé pour savoir où les découvrir.

M. Brouchoud a eu l'heureuse idée de faire une notice historique de l'insinuation, et spécialement sur l'application de cette formalité à Lyon et dans le Lyonnais.

La première loi qui ait introduit en France la nécessité de l'in-

[1] *La fondation et les antiquités de la basilique collégiale canoniale et curiale de Saint-Paul*, p. 7.

Digitized by Google

sinuation est l'ordonnance de Villers-Cotterets, d'août 1539, dont l'article 132 ordonne l'enregistrement des donations entre-vifs, sous peine de nullité de l'acte.

En 1553, un édit de Henri II renouvela l'obligation de faire insinuer les donations partout où cet usage n'était pas encore suivi, par suite de la résistance des justices seigneuriales, et soumit à cette obligation, outre les donations, « tous les contracts de vendition, « eschange,... et toute obligation excédant 50 livres, et généralement toute autre disposition, soit entre-vifs ou de dernière volonté. »

La ville de Lyon réclama, se fondant d'abord sur ses franchises municipales du 21 juin 1320, suivant lesquelles « nul citoyen ne « serait tenu à reconnaissance par la mort du père ni de la mère, « ni du frère, ni de la sœur, sinon des biens déjà divisés entre les « frères; » ensuite sur ce que l'insinuation « aura l'inconvénient de « révéler toutes les opérations commerciales, ce qui est la ruine du « négoce. »

En 1554, une déclaration royale laissa soumis à la formalité de l'insinuation, dans le ressort de la sénéchaussée de Lyon, les contrats d'aliénation perpétuelle, les donations et les testaments.

La ville de Lyon fit l'acquisition du greffe des insinuations, qui avait été acquis par Seneton, et qui prit ainsi un caractère communal. Aussi, à partir de 1554, les registres d'insinuation étant la propriété de la commune, se trouvent-ils aux archives de la ville jusqu'au mois de mars 1562, que fut mis en vigueur, à Lyon, l'édit de Charles IX, de janvier 1560, qui supprime les offices spéciaux de greffiers des insinuations et réunit leurs fonctions à celles de greffiers de justices royales.

M. Brouchoud examine pourquoi on ne trouve pas aux anciennes archives judiciaires de Lyon les insinuations de tous les actes passés dans le ressort de la sénéchaussée de cette ville. Il en signale deux motifs. En 1609, le greffier fait connaître, par une note qui termine le registre de cette année, qu'il a été, au moyen d'un remboursement, dépossédé de son greffe; et jusqu'à présent il a été impossible de savoir ce que sont devenus les papiers de son successeur. D'un autre côté, en 1612, une déclaration royale autorisa les parties à requérir l'insinuation de leurs contrats, soit dans les greffes des bailliages, soit dans ceux des prévôtés. Or Lyon, chef-lieu d'une sénéchaussée, ne possédait ni bailliage ni prévôté.

La réforme introduite dans l'organisation judiciaire par le décret

Digitized by Google

de 1790 laissa subsister les anciens errements de procédure relatifs à l'insinuation, de même que la loi organique de frimaire an VII sur l'enregistrement; mais cette dernière loi en confia l'accomplissement aux agents de cette nouvelle administration.

Là s'arrête la collection des registres d'insinuations déposés aux anciennes archives de la cour impériale de Lyon.

III. *Greniers et fours publics en France: Recherches historiques sur ceux de la ville de Lyon*, par Perret de la Menue (p. 98-120).

Nous devons à M. Perret de la Menue un travail sur les greniers à blé et les fours publics de Lyon. Par une méthode que devraient imiter ceux qui s'occupent d'histoire locale, M. Perret de la Menue, avant de s'établir dans son sujet, examine l'ensemble de la matière afin de mettre en relief tout ce qui, dans le point qu'il étudie, rentre dans l'histoire générale ou en diffère.

Les anciens, particulièrement en Grèce et chez les Romains, avaient toujours soin d'amasser dans les grandes villes des blés pour plusieurs années, qu'ils plaçaient dans de vastes édifices, construits parfois avec magnificence, afin de prévenir, par une sage prévoyance, les maux pouvant résulter de la stérilité et de la disette[1].

M. Perret de la Menue ne signale aucun grenier public de l'empire[2]. Il se borne à parler du *forum de Lugdunum*, qui fut bâti en l'an 98 de notre ère, peu de temps après celui que Trajan fit édifier à Rome, sur l'emplacement de l'église de Notre-Dame-de-Fourvières, lequel s'écroula en 840, sous le règne de Charles le Chauve, et dont un spécimen existe dans le soubassement des trois portes d'entrée de la métropole de Saint-Jean et dans son abside (p. 104).

Il en était de même en France où, sous le règne de nos rois comme sous la domination romaine, les greniers publics tinrent une des premières places parmi les monuments les plus utiles et

[1] Plusieurs inscriptions tumulaires concernent des négociants en blé, et attestent que ces *negociatores frumentarii* pouvaient être élevés à tous les honneurs. Ainsi, en 1839, on a trouvé, à Lyon, une inscription montrant que Fontus Incitatus était sévir augustal de cette ville et du corps des nautes de la Saône.

[2] La république romaine avait dans les pays de production des céréales des greniers où étaient d'abord déposés les blés, dont une partie était emmagasinée dans les villes voisines. A Rome, les greniers publics étaient placés sur divers points de la ville (Sueton. *Nero*, 33), particulièrement sur les bords du Tibre (Plut. *Otho*, 4). — Voir Desobry, *Rome au siècle d'Auguste*, in-8°, Paris, 1847, t. III, p. 366.

Digitized by Google

quelquefois les plus remarquables, tels que le grenier d'abondance de Metz, construit au XVIe siècle, et dont les immenses magasins servent encore à conserver les grains destinés à l'approvisionnement de cette ville.

Après avoir fait connaître quelle était la meilleure orientation à donner aux greniers, qui, d'après Vitruve, ne devaient être exposés ni au midi ni au couchant, parlé des mesures générales prises en France contre les accapareurs, contre la traite des grains hors du royaume, M. Perret de la Menue s'occupe des greniers publics de Lyon, de ceux de l'hospice de la Charité de cette ville, des halles de la Grenote, des mesures prises pour administrer l'intérieur de ces édifices.

Une compagnie appelée *chambre d'abondance*, ayant pour chef l'un des échevins de la ville, était chargée de veiller à ce que les magasins fussent toujours largement approvisionnés.

« La mission du recteur de la Charité, portent les règlements de « cet hospice, consistait particulièrement à ne jamais laisser les « greniers au dépourvu... Il devait toujours prendre le plus beau « blé qui puisse se trouver, l'expérience faisant voir tous les jours, « quoiqu'il soit plus cher, que c'est une économie de l'acheter ainsi. »

M. Perret de la Menue passe à l'examen des fours publics. Ce fut en l'an 580 de Rome que les premiers boulangers publics s'établirent dans cette ville. (Pline, *Hist.* XVIII, 28.) Auparavant chacun faisait par soi-même, ou par des esclaves, son pain dans sa propre maison[1]. Les meuniers, boulangers, *pistores*, formaient un collége, une corporation. Sous l'empire, à Rome et à Constantinople, cette corporation était considérée comme d'ordre public et placée sous l'autorité du préfet de la ville. (Code Théod. L. 1 et seq. *de Pistoribus.*)

Des moulins faisaient partie du bagage de l'armée. (Tite-Live, XXVIII, 45.)

Au moyen âge, l'exploitation des fours publics devint un privilége qui fut accordé aux seigneurs et aux abbayes.

En 1750, le consulat de Lyon, pour subvenir à la cherté du pain, fit établir des fours publics dans la ville, au moyen desquels des distributions de pain pouvaient être faites à quinze mille ouvriers en soie, et à trente mille ouvriers en 1759, par suite des

[1] Voir Desobry, *loc. cit.* t. III, p. 377.

Digitized by Google

améliorations successivement apportées dans le service de ces distributions.

Nous terminerons en vous signalant une bonne mesure qui a été prise, en 1868, par la Société littéraire de Lyon, et que devraient adopter toutes les Sociétés littéraires ou scientifiques, c'est de faire faire, par l'un de ses membres, un compte rendu des publications qui lui sont adressées. Il ne peut sortir de là qu'un utile échange d'idées et une heureuse émulation. Ajoutons que c'est un hommage et une réponse toute naturelle à la politesse de l'envoi.

VALENTIN-SMITH,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

7e série, t. I, 1869.

Tous les membres du Comité qui ont visité Toulouse connaissent sans doute le cloître du XIVe siècle, construit par les Augustins, dont les galeries abritent la riche collection de sculptures et d'inscriptions du musée de la ville. On a eu le tort, il y a déjà longtemps, de mutiler l'ancienne église des religieux pour la convertir en salle de peinture. Un acte plus fâcheux encore a été commis tout récemment, sans égard pour les observations de la Commission des monuments historiques. Le réfectoire du couvent, contemporain du cloître et de l'église, est tombé sous le marteau, tandis que l'inspecteur général arrivait tout exprès de Paris pour essayer de le sauver. Un artiste de talent, qui est aussi un archéologue distingué, M. Esquié, a pris soin, par bonheur, de décrire et de dessiner cette salle aussi remarquable par ses dimensions que par l'élégance de son architecture. L'Académie de Toulouse a dignement protesté contre le vandalisme municipal, en donnant place dans son dernier volume au mémoire de M. Esquié. La destruction du réfectoire est d'autant plus regrettable que, depuis bien des années, il n'y a plus de place au musée pour les acquisitions nouvelles. Des fragments précieux sont entassés dans une espèce de cave, d'où sans doute ils ne sortiront jamais. Vendu à l'époque de la Révolution et converti en remise, l'ancien réfectoire n'avait subi que des mutilations faciles à réparer; la réunion de cet édifice au cloître et à la salle capitulaire aurait complété de la manière la plus heureuse et la plus utile l'ensemble des bâtiments monastiques dont se compose le musée. Le conseil municipal ne l'a racheté que pour le faire démolir. La vente avait rapporté à la ville, en 1793, 28,600 livres; le rachat lui a coûté 100,000 francs.

La salle avait dans œuvre une longueur de 50m,50, une largeur

Digitized by Google

de 11^{m},30, et une hauteur de 12^{m},55 à partir du carrelage jusqu'au plancher en bois apparent et peint qui la recouvrait. Elle était divisée en sept travées à peu près égales par six grands arceaux en ogive, dont les retombées reposaient sur des consoles engagées dans le mur, représentant des têtes humaines, des feuillages et des écussons. Le réfectoire était éclairé par quinze grandes fenêtres divisées chacune en deux par un meneau central. La chaire du lecteur, construite en pierre, se trouvait placée entre deux contre-forts du côté occidental; elle avait sa porte et son escalier. Les parois et le plafond de la salle avaient été primitivement ornés de peintures, dont il restait de nombreuses indications. Plusieurs portes mettaient le réfectoire en communication avec le grand cloître, la cuisine, l'escalier de l'appartement des hôtes et l'entrée du couvent.

A l'époque des troubles religieux du XVIe siècle, le réfectoire des Augustins servit de quartier général aux chefs des catholiques. Charles IX y présida les états généraux de Languedoc en 1565. Henri IV y fut définitivement reconnu après son abjuration. Une dernière réunion fut tenue en ce lieu à l'occasion du banquet offert, en 1790, aux députés de la Haute-Garonne qui avaient assisté à la fête de la Fédération.

Nous trouvons encore, dans le volume dont nous avions à faire l'examen pour le compte de l'archéologie, la mention d'une notice importante de M. Roschach sur Jean Chalette, artiste champenois, devenu, en 1612, le peintre du capitoulat de Toulouse. Ce mémoire n'a pas été imprimé dans le recueil de l'Académie toulousaine; il a pris place dans le tome XXXI de la Société académique de l'Aube[1].

F. DE GUILHERMY,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Tome Ier, 1re et 2e livraisons, années 1867 et 1868.

Les départements de l'ancienne province de Normandie sont assurément ceux de la France entière qui montrent le plus d'ardeur pour les études historiques et archéologiques. Il faut lire le Bulletin

[1] Voir les rapports de MM. Desnoyers et Édouard de Barthélemy, *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. X, p. 40-46, 104-106.

Digitized by Google

de la Commission de la Seine-Inférieure pour se faire une juste idée du zèle qui anime tous les membres de cette patriotique association. Rien n'échappe à leur vigilance. Qu'il y ait un débris précieux à recueillir, un noble souvenir à consacrer, on peut tenir pour certain que la Commission en a pris l'initiative. De son côté, l'administration supérieure du département ne lui fait pas défaut. La Commission se trouve ainsi armée d'une autorité qui produit les meilleurs résultats. Un rapport annuel informe le préfet de l'état de conservation des monuments, de l'accroissement des collections publiques, des progrès accomplis dans la recherche des antiquités; une part y est faite aussi aux observations critiques, sous une forme qui ne perd rien à la modération des termes. Les découvertes signalées dans le Bulletin sont, pour la plupart, déjà connues du Comité par les communications de M. l'abbé Cochet; nous n'avons donc pas à y revenir. Quant aux procès-verbaux des séances, il n'est pas possible d'en donner ici l'analyse.

F. DE GUILHERMY,

Membre du Comité.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.

35e session, t. XXXII, 1869.

La Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments a tenu ses réunions générales à Bourges, à Rouen, à Carcassonne, à Narbonne, à Perpignan, à Béziers et à Montpellier, pendant les mois de mars, de mai, de novembre et de décembre 1868, sous la direction de M. de Caumont. Un volume de plus de 400 pages contient le récit des séances; quelques planches y représentent plusieurs monuments curieux des pays explorés par la Société. Nous ne sommes pas de ceux qui contestent le mérite de semblables réunions, dont le premier avantage est de provoquer des recherches d'une importance extrême sur les monuments des diverses régions de la France. Pour se mettre en état de répondre au questionnaire du programme de chaque session, il faut étudier beaucoup et longtemps. Nous en trouvons la preuve dans le XXXIIe volume, où les questions relatives aux monuments de toute nature de l'ancienne province du Berri sont élucidées d'une ma-

Digitized by Google

nière très-satisfaisante. L'examen des cathédrales du bas Languedoc et du Roussillon, de la citadelle et des monuments civils de Perpignan, des remparts de Carcassonne, des musées de Narbonne et de Montpellier, a donné lieu à des observations et à des discussions, quelquefois un peu vives, mais toujours intéressantes.

La Société s'est énergiquement prononcée contre le déplorable système qui consiste à supprimer dans un édifice, sous un vain prétexte d'unité de style, les objets mobiliers d'une époque postérieure à la construction primitive. C'est ainsi qu'elle a réclamé la conservation des somptueux retables à la mode espagnole qui décorent la cathédrale de Perpignan, et qui valent mieux, à tous égards, que les autels en style gothique plus ou moins frelaté du XIXe siècle.

F. DE GUILHERMY,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE CAMBRAI.

Tome XXX, 2e partie.

Les cinq articles d'archéologie contenus dans ce volume sont dus à MM. Durieux et Bruyelle, archéologues ordinaires et extraordinaires de la Société, dont le zèle infatigable et la compétence suffisent à tout.

Voici d'abord la description d'une pierre tumulaire et de fonts baptismaux rencontrés et étudiés dans *Un village de l'ancien Cambrésis.* Ce petit village de Quéant, perdu dans une vallée profonde, à distance presque égale entre Cambrai, Arras et Douai, fait partie du diocèse d'Arras; mais M. Durieux se souvint à propos que cette paroisse avait fait jadis partie de l'archidiaconé de Cambrai, et il put en prendre possession au nom de la Société cambrésienne.

Quéant, comme la plupart des villages de cette région, a d'antiques souterrains où les habitants devaient prendre refuge en temps d'invasion et de guerre; on y trouve des anneaux de fer scellés dans les parois, des auges creusées dans le calcaire, des vestiges d'habitations, des ossements et même des squelettes entiers; enfin les débris de poteries gallo-romaines et les monnaies de Trajan et de Lucius Verus qu'on y a découverts indiquent la haute antiquité de ces substructions.

Digitized by Google

Dans l'église, qui date de la dernière époque ogivale, se trouvent des fonts baptismaux qui sont une véritable œuvre d'art. Le style est de la fin du XVIe siècle. La cuve est supportée par un pédicule posé sur une base de moulures. La hauteur totale est de 1^m,33, et la plus grande largeur, à l'orifice de la cuve, est de 1 mètre hors œuvre. La cuve est circulaire à fond hémisphérique. La physionomie extérieure du meuble rappelle la distribution d'un entablement antique. Au-dessous d'un large listel, une corniche ornée d'oves; puis, au-dessous d'un réglet, un rang de cannelures; enfin, au-dessous d'un quart de rond, pris entre deux filets, se développe la frise sculptée en bas-relief.

Cette frise offre, parmi de grands rinceaux, un certain nombre d'enfants nus figurant des scènes relatives au baptême. L'un deux supporte un vase qui sépare deux autres enfants, ceux-ci de proportions plus grandes, de formes chimériques, et dont chacun pose une main sur le bord de la coupe et un pied fourchu sur le socle; les cuisses sont remplacées par un feuillage d'acanthe, d'où part en arrière une sorte d'enroulement qui tient toute la hauteur de la frise et se termine intérieurement par une tête épanouie et souriante de chérubin. Un autre enroulement part du premier et se termine par une tête de serpent, symbole du Tentateur. Il est animé par des enfants qui cherchent à cueillir des fruits suspendus au-dessous de la corniche, les fruits apparemment de l'arbre de la science du bien et du mal. La scène du péché originel est encore plus explicitement figurée par deux autres petits personnages debout et qui se tiennent embrassés, tandis que l'un deux saisit le fruit défendu; les deux visages se touchent et se donnent un baiser.

Cet ensemble, où domine l'idée de la chute, est reproduit en double et alterne avec un autre ensemble également répété, représentant la régénération figurée par le baptême.

Au centre, un enfant nu se tient debout. A sa gauche, un autre, à demi vêtu, met la main sur la tête du premier, comme pour le baptiser par infusion. A droite du catéchumène, un ange non nimbé, avec des ailes de zéphyre, et couvert d'une tunique sans manches, présente la robe symbolique d'innocence, que le néophyte a déjà saisie de la main droite.

Ces scènes et ces figures, exécutées dans le style semi-païen de la Renaissance, ont une grâce artistique que l'état de dégradation du monument n'a pu effacer. Un architrave tout classique sépare cette

Digitized by Google

frise du pédicule qui supporte la cuve; ce pédicule est cylindrique et porte en bas-relief quatre enfants debout, plus grands que ceux que nous avons décrits tout à l'heure, nus tous quatre, les bras levés et écartés; deux se présentent de face et ont des ailes; les deux autres sont vus de dos. Longtemps enterrée, cette partie a plus souffert que l'autre, et d'ailleurs accuse une exécution tellement inférieure, qu'elle ne doit pas être de la main du même artiste. La base octogone a été ajoutée récemment.

Non loin du baptistère, contre la tourelle de l'escalier en vis du clocher, saillant à l'intérieur de la collatérale de droite, on a dressé une belle pierre tumulaire de 1358, gravée au trait, dont M. Durieux donne ici le dessin, comme il a fait pour les fonts baptismaux. Les croix qui y ont été postérieurement gravées donneraient à penser que cette pierre a pu servir de table d'autel dans l'édifice qui a précédé l'église actuelle.

La pierre a 2^{m},35 de hauteur sur 1^{m},18 de large. C'est une arcature gothique surhaussée qui forme encadrement. Trilobée à l'intérieur, cette arcature est garnie de crochets à l'extrados et terminée en pointe par un panache. Les chapiteaux des deux colonnettes sont formés de feuilles formant volutes aux angles du tailloir.

Sous l'arc est une figure de femme, les mains jointes, la tête et le col entourés d'une guimpe, le corps couvert d'une cotte traînante qui lui cache les pieds, et, par dessus, d'une cotte hardie dont l'ample jupe est relevée sous chaque bras et tombe par devant en plis larges un peu roides. Au-dessus, dans les tympans, sont deux anges thuriféraires, nimbés, pieds nus, se faisant face. L'un d'eux a le front ceint d'un diadème; ils tiennent chacun de la main gauche une navette à encens; de la droite ils balancent l'encensoir. En manière de bordure à cette pierre tumulaire se lit une longue inscription en lettres onciales, interrompue aux quatre angles par un cercle entourant un écu très-fruste. Elle est ainsi conçue :

CHY·GIST·DEMISIELLE·MAROIE·PONCE·
DE·BIHVMES·I·FV·FEMME·IAREMON·QVARET.LEIOVENE
I·TRESPASSA·L'AN·DE·GRACE·
M·CCC·L·VIII·OV·MOIS·DAVOVST·PRIIES·POVR·SAME.

M. Durieux a poussé aussi jusqu'au village de Vaux, qui, comme Quéant, fait aujourd'hui partie du diocèse d'Arras, après avoir appartenu à l'ancien Cambrésis.

Digitized by Google

Dans son église, datée au portail de 1564, on trouve sous la collatérale de gauche quatre larges enfoncements fermés en haut par une arcature en accolades. Ils étaient destinés à servir de tombeaux à la famille de Longueval, dont on voit les armoiries au sommet de chacune de ces arcades. Sous la seconde (en venant de la porte de l'église) est sculpté un écu aux mêmes armes, sommé d'un casque taré de front, avec deux griffons à tête contournée pour supports. En regard, un écu en losange, parti du précédent et de celui des Rosimboz, entouré d'une couronne. Ces deux écus sont très-détériorés. Au bas de la première arcade se trouve la tombe de Jean de Longueval et de Jeanne de Rosimboz. Cette tombe est surmontée d'une pierre noire qui mesure 2^{m},10 de longueur sur 1^{m},55 de large, et qui est supportée par quatre petits piliers de même matière. On y voit sculptés en bas-relief le seigneur et sa femme, couchés l'un près de l'autre, les mains jointes et le chef posé sur un carreau.

L'époux, tête nue, est armé de toutes pièces avec une cotte à ses armes; il a son épée près de lui à gauche, un lévrier sous les pieds. L'épouse est coiffée d'un chaperon et enveloppée d'une longue mante aussi à ses armes, laissant voir sur le devant le corsage et une partie de la jupe de la robe; elle pose les pieds sur un chien griffon. Les deux personnages portent la fraise au col et les manchettes tuyautées. Au haut de la pierre, entre les deux têtes, le casque du défunt est posé debout; au bas sont ses gantelets; aux angles supérieurs, les armes respectives des conjoints.

Sur l'épaisseur en talus de la table, du côté du mari, se lit en relief une inscription qui donne tout au long les titres de Jehan de Longueval, conseiller et maître d'hôtel de l'empereur Charles V et gouverneur d'Arras, décédé le 16 mai 1555, et de Jehanne de Rosimboz, décédée le 17 juin 1570. Le monument est dans un état parfait de conservation.

Ces deux descriptions pourraient prendre place en appendice dans l'étude entreprise par M. Durieux sur les *Inscriptions tumulaires de l'arrondissement de Cambrai*, étude dont il nous donne la deuxième série dans le présent volume.

La plupart des inscriptions relevées dans cette série ne remontent pas au delà du siècle dernier. Deux seulement se réfèrent au XVIe siècle. Dans le mur de l'ancien cimetière de Viesly est un bas-relief de pierre, presque entièrement ruiné, où l'on reconnaît pourtant Jésus au milieu de ses apôtres. Il y a des traces de polychromie

Digitized by Google

Au-dessous, on remarque le reste d'une inscription en caractères gothiques devenue illisible. Au chapitre concernant le village de Mazinghien se trouve rappelée certaine grande pierre bleue, sculptée, sans destination apparente, dont il a été donné description dans les *Mémoires de la Société d'émulation*, à la date de 1864.

C'est encore à M. Durieux que nous devons la description d'une arme à feu du xve siècle, trouvée en 1868, lors des travaux exécutés au moulin de Selles, sur l'Escaut, et appartenant aujourd'hui à la Société d'émulation. C'est un *canon à main*, mesurant 1^m,15 de longueur, en fer fondu, d'un travail irrégulier, du calibre de 3 centimètres à peine, de forme légèrement conique et de plus évasé de la distance de 13 centimètres, c'est-à-dire de la lumière au bord postérieur où le diamètre est de 9 centimètres, tandis qu'il n'en compte que 7 du côté de l'orifice. Sous le ventre de la pièce, un peu plus bas que la moitié du tube, se voit une plaque d'un centimètre d'épaisseur, faisant corps avec une autre plaque de renfort d'un décimètre de large, et dont l'angle, du côté de l'embouchure, est largement abattu. Cette plaque est percée au centre d'un trou rond, dans lequel s'engageait sans doute une goupille servant à maintenir le canon sur un affût et permettant de varier l'altitude de la bouche. Celle-ci est consolidée d'un renfort étroit, mais saillant. La culasse est remplacée par une cavité circulaire d'un décimètre de profondeur, laissant à la paroi qui l'entoure, percée sur le bord de deux petits trous diamétralement opposés, une épaisseur de 2 millimètres, et à celle qui sépare cette cavité de l'âme de la pièce, une force de 3 centimètres.

De l'examen de cette arme il résulterait que c'est une pièce de rempart qui a dû appartenir à la défense du château de Selles, au pied duquel elle a été recueillie, et où les meurtrières que l'on remarque en permettaient l'emploi. La plaque, percée d'unt rou qui se trouve sous l'arme, pourrait servir à en déterminer l'âge. Dès le xive siècle, on avait fixé les pièces d'artillerie sur des tourillons, et ce ne fut que dans les dernières années du xve siècle que l'on commença de fabriquer des pièces de tout calibre, formées de tourillons faisant corps avec elles. Ce canon à main ou couleuvrine serait donc du commencement du xve siècle.

Il nous reste à relever en quelques mots les détails les plus intéressants du *Bulletin archéologique de l'arrondissement de Cambrai*, continué par M. Bruyelle pour la fin de 1868 et le commencement de

Digitized by Google

1869. Au territoire de Fontaine-au-Pire, connu pour offrir bien des vestiges de l'occupation romaine, on a découvert une belle monnaie de bronze d'Antonin le Pieux.

A Beauvois, village limitrophe, on a déterré plusieurs patères en grès gallo-romaines. Les fouilles opérées pour les travaux récents de l'hôtel de ville ont fait découvrir aussi beaucoup de menues antiquités, deux patères et une clef gallo-romaines, une cuiller romaine en bronze avec une figurine d'augure à l'extrémité du manche. On nous en donne le dessin, ainsi que celui d'une gaîne de couteau en bronze, travaillée à jour, où se lit le mot *caruus*. On nous donne également le *fac-simile* d'un carreau de terre cuite émaillée, de l'époque romaine à ce qu'il semble, mesurant 13 centimètres de côté, et représentant un cerf rouge sur fond jaune.

On a encore trouvé à Cambrai une grande plaque de cuivre, circulaire, où se voit découpée à jour l'aigle éployée chargée en cœur d'un écu, armoiries de la ville. Quatre bras en croix autour de ce cercle représentent en haut saint Nicolas, crossé, mitré, accompagné de quelques enfants, comme il est d'usage de le représenter; sur les trois autres bras se détachent en relief les lettres N, I, C. Cette plaque était sans doute l'attribut d'une corporation de la ville.

Gustave Bertrand,

Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Rapport sur des envois de divers correspondants concernant l'épigraphie.

Deux notices de M. Nozot sur les communes de Remilly-sur-Meuse et d'Escombes ne nous ont apporté aucun renseignement archéologique qui puisse intéresser le Comité; elles contiennent quelques notes historiques dont nos confrères de la section d'histoire pourront faire leur profit.

M. l'abbé Tisserant nous a fait parvenir une notice sur la commune de Coursegoules, qui fait partie du département des Alpes-Maritimes. Une chapelle de Saint-Michel, située sur le territoire de cette commune, passe pour avoir été construite par les Templiers. Une dalle funéraire, posée devant l'autel, présente deux têtes humaines, d'une exécution très-grossière, et une inscription en plusieurs lignes. Une autre chapelle, dont il reste à peine quelques traces, existait sur la même commune, au lieu d'Autreville. Deux pierres étaient placées debout devant cette chapelle. Une seule subsiste; elle porte une inscription. Ces deux inscriptions sont en lettres romaines et en langue latine. Notre correspondant nous en a envoyé des estampages; mais ils ont été exécutés avec du papier tellement impropre à une semblable opération que nous n'en avons pu rien tirer.

M. Goze et M. Amé ont recueilli des inscriptions de cloches. La note de M. Goze sur la principale cloche de Saint-Pierre de Montdidier, qui date du mois d'avril 1542, contient des renseignements très-détaillés sur l'ancienne sonnerie et sur le clocher de cette

Digitized by Google

église. Elle se termine par une nomenclature des cloches les plus anciennes du département de la Somme. On remarque celle du beffroi de Péronne, aujourd'hui conservée dans la tour de l'église Saint-Jean de la même ville, 1398; celle de Rivière, 1470, et celle de Coisy, 1493. Les autres appartiennent aux XVIe et XVIIe siècles. Les inscriptions relevées par M. Amé sur des cloches du département de l'Yonne sont au nombre de quinze. La plus ancienne, qui remontait au XVe siècle et qui se lisait sur la cloche de Prégilbert, a disparu, avec la cloche elle-même, il y a peu d'années. M. Amé l'a fait reproduire exactement sur la cloche nouvelle, fondue en remplacement de la première; il en possédait un estampage sur plâtre, qu'il nous a transmis. Cette inscription, qui se compose d'une date et du texte si connu *Christus vincit, etc.*, est formée de lettres gothiques, d'un dessin charmant, détachées sur un fond d'oiseaux et de feuillage. Les autres inscriptions s'échelonnent de 1501 à 1788. Quelques noms de fondeurs du dernier siècle y sont gravés.

Dans un voyage à Lectoure, M. l'abbé Canéto a retrouvé, au fond de la cave d'un presbytère, la moitié environ d'une plaque de marbre blanc, du commencement du XIVe siècle, portant l'épitaphe d'un bourgeois de cette ville, nommé Géraud Signarii, et de son fils, qui ajoutait au nom paternel les mots *de Ripa*.

Les envois de notre confrère, M. Révoil, se distinguent en général par leur valeur exceptionnelle. C'est ce qui arrive encore cette fois. La forteresse imposante de Villeneuve-lez-Avignon, que la plupart des membres de la section d'archéologie connaissent sans doute, renfermait autrefois dans son enceinte l'abbaye bénédictine de Saint-André, fondée dans le cours du XIe siècle, et dont il ne reste plus qu'un bâtiment moderne et quelques débris. L'église abbatiale, par une singularité remarquable, se composait de deux édifices parallèles, réunis par une large galerie. Une de ces églises portait le titre de saint André, l'autre celui de saint Martin; mais cette dernière était plus connue sous le nom de sainte Casarie, épouse de saint Valens, évêque d'Avignon, avec qui elle vécut dans la continence.

Dans le jardin des religieux, sur la pointe d'un rocher, une petite chapelle s'élevait auprès d'une grotte consacrée par le souvenir

Digitized by Google

du séjour de la sainte et de sa pénitence. Cette chapelle contenait l'épitaphe latine, moitié en vers et moitié en prose, que Valens fit poser, en 587, sur la sépulture de Casarie. Un fragment de la partie métrique fut retrouvé, il y a déjà quelque temps. Le maire de Villeneuve, M. Couloudre, découvrit, en 1868, la partie en prose, qui fixe la date du monument, et à laquelle il manque à peine quelques lettres. Ces précieux débris sont déposés dans le petit musée de Villeneuve. Le *Gallia christiana* (tome I, col. 799) nous a fourni de quoi remplir les lacunes que le marbre présente aujourd'hui; mais nous n'y avons pas trouvé les premiers vers qui indiquaient l'âge de Casarie, et qui faisaient sans doute l'éloge de ses vertus. Cette partie du texte manquait déjà lorsque les Bénédictins ont recueilli l'épitaphe. Voici l'inscription telle qu'elle existe maintenant; nous avons placé entre crochets les portions qui ont disparu :

. . . . . .
mensib[us et geminis conclu]dens tem[pora vitæ]
vivit in [eternum nullum] moritu[ra per evum]
ista valens [fieri fletu manan]te rog[avit]
ivr[a sacerdotii servans] nomenque iug[alis].
† obiit bon m casaria me
dium noct d dnico inluciscente
vi. id decemb quatragies
et vi. pc basil iunior v. c. c.
ann xii regn domni chelde
berti regi indict quinta [1].

Les dates indiquées concordent entre elles de la manière la plus satisfaisante. Ainsi la quarante-sixième année après le consulat de Basilius junior répond à l'an 587, qui se trouvait aussi le douzième du règne de Childebert II, roi d'Austrasie, dont le père, Sigebert, fut assassiné en 575. Le chiffre de l'indiction est exact. Le texte nous apprend que Casarie mourut dans la nuit du dimanche, vers l'aube du 6 des ides de décembre; et, en 587, le 8 décembre, qui répond à ce quantième du calendrier romain, était en effet un lundi.

Saint Valens, douzième évêque d'Avignon, fut élevé, contre son gré, à l'épiscopat, l'année même de la mort de Casarie. Il avait con-

[1] «Obiit bonæ memoriæ Casaria medium noctis die dominico inluciscente sexto «idus decembris, quatragies et sex post consulatum Basilii junioris viri clarissimi, «anno duodecimo regni domni Cheldeberti regis, indictione quinta.»

Digitized by Google

senti à ce qu'elle conservât sa virginité dans le mariage, et lui avait même permis de mener une vie érémétique.

F. de Guilhermy,

Membre du Comité.

Rapport sur deux pièces de monnaie d'argent, adressées au Ministère par M. Hippolyte Durand.

De ces deux monnaies il en est une qui est commune et date seulement de la fin du XVIIe siècle. C'est une pièce de 18 pesetas, frappée en 1684, pour les royaumes de Valence et de Majorque, par Charles II, roi des Espagnes. Le cabinet des médailles possède une pièce au même type de l'année 1688. On trouvera la figure de celle qui a été adressée par M. Durand et sa description complète dans l'excellent ouvrage que vient de publier à Madrid, en espagnol, un de nos compatriotes, sous le titre : *Descripcion general de las monedas Hispano-Cristianas desde la invasion de los Arabes, por Aloiss Heiss.*

L'autre pièce est plus ancienne et n'est pas sans intérêt; j'en donnerai la description, parce que j'ai une observation à faire sur son attribution.

C'est un demi-gros d'argent fin d'Édouard III, roi d'Angleterre. D'un côté, deux légendes : 1° traces confuses de la phrase sacramentelle BNDICTV·SIT·NOME·DNI·NRI·D; 2° légende : ✠ ED· REX·ANGLIE. Une croix occupe tout le champ.

Revers : à la place de la première légende, bordure de feuilles d'ache, chacune enfermée comme entre deux parenthèses. Légende : DNS·HIBERNIE. Châtel à la croix avec deux tournelles crénelées.

Ainsworth a publié en 1830 une pièce semblable dans l'ouvrage anonyme intitulé : *Illustrations of the Anglo-French coinage*[1]. Les pièces à ce type sont assez rares, même dans les collections anglaises, car le savant numismatiste, qui n'en avait vu que deux spécimens et qui s'étonnait de ne pas lire le nom de la Guyenne sur une pièce au type guyennois, nous apprend qu'il a examiné en vain 2,000 gros ou demi-gros de ce temps dans l'espoir d'en rencontrer un troisième. L'absence du nom de la Guyenne lui avait fait penser d'abord qu'il avait sous les yeux des pièces d'essai. Il renonça à cette idée

[1] Voyez p. 66 et pl. IV, n° 24.

Digitized by Google

en raison de la similitude du type avec les monnaies anglo-françaises, mais évidemment à regret. Quant à moi, je confesse que je suis aussi surpris que mon confrère de Londres par la présence de la légende *dns Hibernie*, là où l'on s'attendrait à trouver *dux Agitanie.* Ma surprise va même plus loin que la sienne, et je me demande s'il est bien certain qu'en effet les pièces à ce type aient été frappées pour la Guyenne et non pour l'Irlande.

Il règne une grande incertitude sur le monnayage d'Édouard III pour l'Irlande. Ruding[1] dit qu'il n'est pas certain que ce prince ait frappé de la monnaie en Irlande. (*It is not certain whether he struck any money in Ireland.*) Qui sait? Les pièces à la légende *dns Hibernie*, ignorées de Ruding, si j'ai bien cherché, ne pourraient-elles être ce monnayage inconnu? Un fait dont il ne faudrait pas tirer plus de conséquences que de raison, mais qu'on ne peut négliger, viendrait à l'appui de cette conjecture; ce fait, c'est qu'il y a environ dix ans on a trouvé près de Cherbourg un certain nombre de pièces de ce type[2]. Nous voici bien loin de la Guyenne et assez près de l'Angleterre et de l'Irlande; toutefois je n'insiste pas sur un soupçon qui ne pourrait se changer en vraisemblance que par des découvertes de pièces d'archives ou par des relevés de provenances multipliées. Je dois ajouter que Poey d'Avant[3] a publié trois variétés de notre demi-gros devenu moins rare qu'en 1830, et que, sur la foi de leur style et de leur type, il les attribue sans hésitation à la Guyenne. Je n'en propose pas moins mon hypothèse, que je soumets à l'examen des numismatistes et sur laquelle j'appelle plus spécialement celui de nos confrères de la Grande-Bretagne. Si véritablement Édouard III a fait fabriquer de la monnaie en Irlande, ainsi que l'ont cru quelques savants, n'est-il pas possible que, pour différencier ces espèces de celles que l'on fabriquait à Londres, il ait eu l'idée de leur donner les types usités dans son duché de Guyenne?

CHABOUILLET,

Membre du Comité.

[1] *Annals of the coinage of Great Britain*, t. I, p. 234.

[2] Voyez, dans la Revue numismatique de 1858, un article de M. Feuardent intitulé : *Monnaies du roi Édouard III au type français* (p. 466 et pl. XX, 9).

[3] *Monnaies féodales de France*, t. II, p. 97, nos 2864, 5, 6, pl. LXI, nos 16, 17, 18.

Digitized by Google

Rapport sur des communications manuscrites de MM. de Rochambeau, de Ring et Devals, correspondants.

La commune de Vaugiffard (Loir-et-Cher) possède un dolmen renversé qui passe dans le pays pour une pierre que Gargantua secoua de son soulier. Il est connu sous le nom de *pierre Brau*. L'usage est d'allumer dessus le feu des brandons, tout comme sur les tumulus du pays d'Alaise, décrits il y a quelques années par M. Castan. M. de Rochambeau nous informe qu'il a fait faire autour de la pierre Brau une fouille qui n'a fourni que des os de ruminants avec quelques débris de poterie grossière.

Une nouvelle campagne de M. de Ring sur les tumulus de Mussig (Bas-Rhin) n'a pas été plus féconde en résultats.

M. Devals, correspondant de Tarn-et-Garonne, a profité d'une tournée qu'il a faite récemment dans les cantons du Bourg-de-Visa, de Montaigu, de Lauzerte et de Molières, pour se livrer à des observations dont il fait part au Comité.

Pour la première fois depuis qu'il explore son département, M. Devals a rencontré cette forme de retranchement si commune dans nos pays, qui consiste en fossés avec terre-pleins, coupant la gorge d'un promontoire à l'extrémité d'un plateau. Des emplacements ainsi fortifiés existent sur la commune de Roquecor, au lieu dit *Espermont-Haut*, et sur la commune de Valeilles, lieu dit *le Pic de l'Abat*. Dans les deux endroits, il y a double tranchée avec un intervalle assez grand entre chacune pour former deux enceintes. M. Devals rejette la dénomination de camp romain donnée dans le pays à ces retranchements. Il y voit des *oppidum* gaulois, et des *oppidum* de la plus vieille époque. Il allègue, à l'appui de son opinion, que l'on trouva, en 1854, une sépulture celtique remplie d'outils de pierre tout près des tranchées d'Espermont-Haut.

Les promontoires à la rencontre de deux vallées sont des fortifications naturelles dont se sont servis les barbares de toutes les époques. Il est peu de points offrant cette configuration où l'on ne trouve les vestiges d'une occupation celtique; mais il ne faut pas pour cela attribuer aux Celtes tous les travaux qui se présentent sur ces mêmes emplacements. Les Gallo-Romains du bas-empire y ont cherché aussi un refuge contre les invasions germaniques, et les Français du IXe siècle contre les invasions normandes. C'est aux uns

Digitized by Google

ou aux autres, et non pas aux Gaulois, qu'appartiennent les retranchements du genre de ceux qu'a remarqués M. Devals.

Notre correspondant signale encore des galeries donnant accès à des chambres souterraines, qu'il a vues à Férussac (commune de Roquecor) et à Lauzerte. Ces galeries ont été pratiquées sous un sol tout rempli de débris romains : de là la conclusion qu'elles sont antérieures à l'époque romaine, et qu'elles ont servi d'habitation à la population primitive du pays. Mais la superposition de ruines ayant un âge connu à des travaux souterrains n'est d'aucun secours pour se fixer sur l'âge de ceux-ci. De ce que des souterrains existent sous des bâtisses romaines, on n'en peut pas induire *ipso facto* qu'ils aient été creusés avant l'époque romaine, et c'est attribuer aux hommes primitifs une puissance qu'ils n'avaient pas, que de supposer qu'ils ont fouillé le sein de la terre pour s'y abriter, eux qui, faute de moyens pour se construire des demeures, étaient obligés de disputer aux bêtes la possession des cavernes. Il y a à dire sur les refuges souterrains la même chose que sur les fossés au moyen desquels on a coupé la gorge des promontoires. Ce sont des ouvrages qui se rapportent au temps des invasions. De tous ceux qui ont été étudiés jusqu'à présent, je n'en connais pas un seul qui remonte au delà de l'époque carolingienne.

Les pierres avec des empreintes qui ont à peu près la forme d'une semelle abondent dans le département de Tarn-et-Garonne. On les désigne sous le nom de *Piada de Roland*. M. Devals en avait déjà reconnu trois sur les communes de Belvèze et de Saint-Amans; il en signale une nouvelle près de Touffailles, dans un hameau qui porte le nom significatif de Lapiade.

Au Rouch (commune de Saint-Vincent-Lespinasse), un gros tumulus a été fouillé récemment. Il renfermait beaucoup de squelettes qui avaient entre les dents, les uns, des monnaies consulaires, les autres, des monnaies de bronze de la même époque. Les morts avaient tous été couchés dans la même attitude, les pieds tournés du côté de l'orient. M. Devals se borne à consigner ces renseignements, qui lui ont été fournis sur les lieux. Il ne paraît avoir vu aucune des pièces découvertes. Au nom du Comité, je ferai appel à son zèle pour qu'il se livre à un complément d'enquête, et qu'il tâche de nous faire connaître les types de ces monnaies. Des morts inhumés de la sorte sont des Romains, et des Romains qui ont succombé dans un combat. Quoi de plus intéressant que de détermi-

Digitized by Google

ner avec le secours de la numismatique l'époque où s'est livré ce combat?

M. Devals a fait suivre ses communications d'un autre envoi dont l'objet n'est plus de signaler des monuments. Dans ce travail, qui est intitulé *Coup d'œil sur l'âge antéhistorique dans le département de Tarn-et-Garonne*, notre correspondant s'est efforcé de classer chronologiquement les résultats de ses découvertes et constatations antérieures, de manière à faire sortir de là le tableau de la civilisation considérée dans sa marche progressive depuis que le pays a commencé d'être habité jusqu'à l'arrivée des Romains.

Rien de plus légitime que les essais de ce genre. L'archéologie ne serait qu'une pure curiosité, si elle ne devait pas conduire à réparer les lacunes de l'histoire. Les recherches auxquelles tant d'observateurs se livrent depuis quelques années avec l'ardeur la plus louable auront certainement pour résultat définitif de rétablir les véritables origines de la Gaule.

Déjà un fait capital a été mis hors de doute : c'est l'ancienneté de l'homme dans nos contrées, c'est l'existence de races qui partout précédèrent celles que l'opinion de l'antiquité, acceptée sans contrôle, nous avait habitués à regarder comme les premières en date. Mais cette conquête est comme toutes les conquêtes: il faut en user avec circonspection, et ne pas vouloir lui faire rendre immédiatement tous ses fruits.

Ma pensée est que M. Devals se hâte un peu trop de remplir l'immense intervalle de temps qui sépare l'homme contemporain du rhinocéros, quand le rhinocéros s'accommodait de nos climats, d'avec les Cadurques et les Ruthènes, qui sont les premiers habitants attribués par l'histoire au département actuel de Tarn-et-Garonne. Les observations faites depuis que l'on sait qu'il y a une si grande lacune à combler ne sont ni assez nombreuses ni assez concluantes pour nous mettre en état, je ne dis pas de combler le vide, mais seulement de poser les premiers jalons.

En second lieu, il ne faut pas, dans cette recherche, espérer d'arriver jamais à un résultat scientifique, si on limite ses études à un petit coin du territoire. Il n'est possible de conjecturer l'âge des monuments qu'à la suite d'observations réitérées. Avant de se prononcer sur le groupe qu'on a devant les yeux, il est indispensable de prendre connaissance des congénères qui sont disséminés dans le reste du pays; car la moindre circonstance fournie par ceux-ci

Digitized by Google

et qui manquerait aux autres suffit pour modifier l'opinion qu'on se serait faite *a priori*.

Je vois, par exemple, notre correspondant reculer la construction des dolmens jusqu'à l'époque où les hommes n'étaient pas encore groupés en tribus. Comment a-t-il été amené à cette conclusion? Probablement par la considération que les dolmens encore intacts qui ont été récemment explorés dans le département de Tarn-et-Garonne ne contenaient que de ces objets grossiers qui forment le contingent de l'époque appelée l'âge de pierre, et l'âge de pierre, faute d'une définition qu'on attend encore de ceux qui ont mis inconsidérément ce terme à la mode, l'âge de pierre s'est retracé dans l'esprit de M. Devals comme le temps où il n'y avait encore d'autre lien social que la famille. Cependant on fouille les dolmens depuis bien des années, et, quoique ces explorations n'aient pas toutes été faites avec discernement, nous possédons assez de relations dignes de foi, nous voyons dans nos musées assez d'objets tirés notoirement de ces sépultures, pour affirmer que les produits de l'art celtique le plus avancé s'y sont rencontrés maintes fois. Il est donc prouvé à l'heure qu'il est que les Celtes déposaient leurs morts, ou certains de leurs morts, sous des dolmens. Est-ce une mode qu'ils avaient empruntée à une race qui occupa notre territoire avant eux? Quoiqu'il y ait bien des choses à dire contre une pareille supposition, admettons qu'elle soit prouvée; il n'en résultera pas qu'on puisse regarder les dolmens comme l'ouvrage d'hommes ne connaissant encore d'autre organisation que celle de la famille. S'il y a des monuments qui prouvent l'existence de la tribu, ce sont ceux dont les matériaux n'ont pu être apportés et dressés que par un nombre infini de bras et avec une dépense énorme de temps.

Ces objections ne sont pas les seules auxquelles donne lieu le travail de M. Devals. Les dates qu'il assigne dans son premier rapport aux galeries souterraines, ainsi qu'aux extrémités des plateaux défendues par des fossés, lui servent à introduire dans l'histoire une époque troglodytique où les hommes habitaient des cavernes artificielles, et à établir la formule de ce qu'il croit être les premiers *oppidum* gaulois. Que deviennent ces conclusions après les remarques que je me suis permis de lui faire précédemment?

Je n'insisterai pas davantage. Notre studieux correspondant n'a certainement point entendu mettre au jour un système définitif.

Digitized by Google

C'est à titre d'essai qu'il a fourni au Comité ses idées sur l'ensemble des monuments à la recherche desquels il s'est livré jusqu'ici. Cela prouve qu'il joint à l'esprit d'observation celui de généralisation. Nous ne voudrions pas réprimer en lui une tendance louable; nous lui conseillons seulement de se défier des généralisations précipitées.

J. Quicherat,

Membre du Comité.

Rapport sur des reliquaires de l'église de Saint-Germain d'Auxerre.

Communication de M. Simonnet.

L'archéologie tient peu de place dans la notice, fort bien faite d'ailleurs, que M. le conseiller Simonnet, correspondant à Dijon, adresse au Comité sur des reliquaires de l'église Saint-Germain d'Auxerre. Ces reliquaires avaient été remis aux Anglais, après la prise d'Auxerre en 1359, en garantie de la rançon des bourgeois. Lorsque celle-ci eut été en partie payée, en partie remise, deux pièces ne purent être rendues, ayant été dérobées par deux nobles Franc-Comtois.

C'est dans les actes assez compliqués relatifs au rachat de ces deux pièces que se trouve la description de celles-ci.

Nous ne serons pas tout à fait d'accord avec M. Simonnet sur l'interprétation qu'il donne de la description d'un tableau d'or «bourdez tout au tour, croixée parmey.» Notre correspondant pense que c'est la bordure qui est croisée parmi, ce qui se comprend difficilement, tandis que nous pensons que c'est le tableau lui-même qui est croisé parmi, c'est-à-dire qui porte une croix, comme les exemples en sont assez fréquents. Ce qui le prouve, c'est que nous voyons désigner une pierre antique qui se trouve «au bout de la croisée». Cette pierre est nommée «pierre vout», ce qui nous semble vouloir dire qu'elle est bombée.

Nous proposons la publication de ce document, qui montre surtout le peu de sûreté des transactions pendant ces époques troublées de l'invasion anglaise, où chacun se crut permis de rapiner de son côté.

Alfred Darcel,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Joyaux de l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre soustraits par deux gentilshommes de Franche-Comté (1359-1362).

Le 10 mars 1359, une bande de partisans anglais, commandée par Robin Kanole (ou Knowles) et Th. Foulque, surprit la ville d'Auxerre et s'en empara presque sans coup férir. Après s'être livrés au pillage, les Anglais menacèrent d'y mettre le feu; les habitants composèrent moyennant une rançon de cinquante mille moutons d'or, et, pour sûreté de cette somme, ils remirent en gage plusieurs reliques et joyaux qui leur furent prêtés par les religieux de l'abbaye Saint-Germain. Le 19 mars, les délégués de la bourgeoisie s'engagèrent à restituer ces objets au monastère avant la fête de la Magdeleine (22 juillet); sinon et faute d'avoir rempli cet engagement, la ville devait payer à l'abbaye une rente annuelle de 3,000 florins[1].

Par suite des plus fâcheux contre-temps, les habitants ne purent ni s'acquitter envers les Anglais, ni rentrer en possession des joyaux remis en gage, dans les délais convenus[2]. Cependant, grâce à la puissante intervention du pape Urbain V, qui avait été abbé de Saint-Germain, Robert Kanole fit remise à la ville de 40,000 florins qu'elle devait encore : il restitua à un sergent d'armes du roi de France dix pièces d'argenterie qui devaient être rendues au monastère[3]; mais quelques-unes des plus précieuses, entre autres un tableau d'or et un double fronteau ou frontier de la châsse de saint Germain, qui font l'objet des actes ci-après, avaient été dérobées et se trouvaient en la possession de deux gentilshommes de la Franche-Comté, nommés Hugues de Binant et Simon de Saint-Aubin[4]. Le pape invita l'archevêque de Besançon à en exiger la

[1] *Mémoires concernant l'histoire ecclésiastique et civile d'Auxerre*, par l'abbé Lebeuf, t. II, p. 220, 221. — *Les grandes chroniques de France*, année 1359.

[2] Au mois d'avril, les habitants avaient seulement délivré aux Anglais soixante perles valant 10,000 moutons, et reçu en échange une partie des joyaux de l'abbaye. (Lebeuf, *ibid.* p. 223.)

[3] Lebeuf, *ibid.* p. 233. Voyez aux *Preuves*, n° 200, la quittance donnée par Robert Kanole aux habitants, en 1366. On y lit les expressions suivantes : «Mehuz en «pitié, par remors de conscience, des maulx que lez dis bourgeois et habitans ont «souffert, en l'amour de Dieu et pour la sainteté et révérence de notre Saint-Père le «Pape.....»

[4] Lebeuf, *ibid.* p. 222, 234. Voyez aux *Preuves* la lettre du pape, n° 199. Il est fait mention de ce vol dans les *Grandes Chroniques*, sous cette rubrique : «Coment

Digitized by Google

restitution : les deux spoliateurs furent frappés d'excommunication, le 18 décembre 1366[1]. Ils se décidèrent à rendre la plus grande partie des joyaux, à l'exception des fronteaux de la châsse et du tableau d'or qu'ils avaient mis en gage chez un usurier pour la somme de 1,043 florins d'or et 7 gros tournois d'argent[2].

Guy de Rochefort, sergent d'armes du roi offrit de les dégager à ses risques et périls, moyennant la concession d'un droit annuel sur le vin que les habitants d'Auxerre consentirent à son profit[3].

L'official de l'abbaye se transporta ensuite à Auxonne : il emprunta à des usuriers une somme de 500 florins qu'il paya à Hugues de Binant et à Simon de Saint-Aubin, en échange du tableau d'or qu'il laissa en gage pour sûreté de la restitution de ce prêt. (Acte du 4 octobre 1368.)

Le lendemain, l'official remit en dépôt à un nommé Jean Girart, d'Auxonne, les autres joyaux qui avaient été restitués par H. de Binant et S. de Saint-Aubin, et consistant notamment en un double fronteau dont la description est annexée à l'acte.

Enfin, le 4 mars suivant, les parties passèrent un dernier acte par lequel l'official donna décharge au dépositaire de ces deux pièces qui furent remises à Ét. de Marigny, aumônier du monastère; le même jour, il passa procuration au même Ét. de Marigny à l'effet de recevoir des mains de Guy de Rochefort le tableau mis en gage.

Telle est l'analyse des actes ci-joints, qui font partie du protocole de Richard Poissenot, tabellion à Auxonne, n° 48. (Archives de la Côte-d'Or, n° B, 11, 265.)

I.

Ung taublet d'our[4] pesant environ VI mars et demey, bourdez tout autour, croixié parmey, en laquelle bourdure croixié parmey a XXVI ame-

« aucuns de ceux d'Aucerre furent destourbés en allant de Paris à Aucerre. » Plusieurs délégués de la ville s'étaient rendus dans la capitale, sans doute pour y réaliser un emprunt ; ils étaient porteurs des fronteaux de la châsse que les Anglais avaient restitués dès le 25 avril 1359. (Lebeuf, p. 223.)

[1] Lebeuf, *Preuves*, n° 201.

[2] et [3] Ces faits sont constatés dans la transaction passée entre les habitants d'Auxerre et Guy de Rochefort, *Preuves*, n° 369.

[4] La description de ce joyau laisse beaucoup à désirer. Il s'agit évidemment d'un de ces tableaux précieux destinés à renfermer des reliques, souvent mentionnés dans

Digitized by Google

raudes grosses, item xii gros safliz, item iiii^xx iii grosses pelles. Et est assavoir que au bous de la croixié a ung saige d'une pierre vout (*sic*). Lequel taublet Me Jehan Pamoyseaulx, maistre en decret, moignes et officials de St-Germain d'Aucerre, a baillié et mis en gaige au jour deu es ysures, pour la somme de cinc cens franz, lesquelx v^c fr. ont été baillez et delivrey à Hugue de Binam par ledit official[1] pour reschete ledit taublet avec autres joyaulx que ledit Hugues et Mons. Symons de Saint-Albin havoyent pris de ladite église, lesquelx joyaulx ledit maistre Jehan a par devers ly, à laquelle place lidiz M. Jehan ay baillé et delivrée réaulment et de fait auxdites ysures, par menière de gaiges pour les dis v^c frans, et promet lidit M. Jehan, sub le vout de sa religion et par son sairement, rambre et reschete ledit tauble dedanz le premier diemanche de caroime, jour de brandons, desdis v^c frans ensamble les ysures randre et delivre dans la ville d'Auxonne, lequel tauble ensint baillé et delivré dudit official pour mettre en gaige pour les causes dessus dites, Guioz de Roichefort a promis et promet ledit tauble randre et restituer dedans la ville d'Auxonne audit official ou son certain commandement ayent puissance de recevoir doudit official, en soy obligeant lidiz Guioz à ce par sa foy, sur la expresse obligacion de touz ces biens, et soy submettre et ces biens à la juridiction et cohercion de la court Mons^er le Duc et de Mons. l'official de Besançon, toutes fois et quantes fois que lidit official baillera et delivrera comme dit est de danz la ville d'Auxonne audit Guioz, pour payer aux dites ysures les dit v^c frans, ensanble les dites ysures. Et vuet et a voulu et se est consenti lidiz officials que, ou cas que lidit tauble ne seray rachetez dedans le dit terme, que yeils gaiges soit venduz selon la custume dou païs, parmey

les inventaires. (De La Borde, *Notice des émaux*, etc., *glossaire;* v° *Tableau d'or et d'argent.*) Le tableau décrit avait une bordure, *croisée parmi*, dont la décoration consistait sans doute en un réseau d'ornements émaillés, rehaussés d'émeraudes, de saphirs et de perles, et au bas de laquelle se trouvait une figure de sage taillée dans une pierre en camée, dont la nature ou la couleur exprimée par le mot *vout*, parfaitement lisible, nous échappe.

[1] Le sens du texte est évidemment celui-ci : H. de Binant et son complice n'ont voulu se dessaisir des joyaux que contre la remise d'une somme de 500 francs; l'official est obligé de l'emprunter à un usurier qui reçoit en gage le tableau d'or. Cependant Guy de Rochefort s'était expressément obligé à recouvrer à ses risques et périls les joyaux de l'abbaye et à supporter toute la dépense et tous les frais sans distinction : « . . . Ipse Guido prædictam aliam partem reliquiarum et jocalium prædic- « torum que adhuc est reddenda, a manu dicti usurarii recuperabit, prædicto usu- « rario de summa prædicta sibi super ipsis debita satisfaciendo, et dictos habitatores « omnes et singulos, eorum heredes et successores erga usurarium et *alios quoscumque* « *extraneos* qui aliquid petere vellent ab eisdem habitatoribus, tam ratione et occa- « sione reliquiarum prædictarum et jocalium prædictorum quam pro laboribus aut « expensis factis per eos in ipsis reliquiis et jocalibus reddi procurandis, de his om-

Digitized by Google

sommé ledit official raisonnablement, sanz ce que l'on an puse jamais riens demander audit Guyot.

Tesmoins : Jehan de Labergement, est Jacot Humbert, escuier, Jacot le Carondel, Jehan Girart d'Auxonne, Perrenoz de Mailley, et Verdin Moley d'Auxonne. L'an mil CCCLXVIII, le IVe jour d'octembre.

II.

L'an mil CCCLXVIII, le Ve jour d'octembre, lidit official ay mis en garde et baillié à Jehan Girart d'Auxonne les joyaulx que Mess. Symon et Hugue de Binan on randu audit official, excepté la pièce que Guyoz de Rochefort a en gaige pour les Vc frans, et les doit rendre audit official ou à son certain commandement ayent puissance doudit official.

Témoins : Guill. de Ronmoy, Jehan Pougoiseaulx le jeune, de Vergey, Jehan de Labergement, escuier, Guiot de Rochefort.

C'est l'inventaire des joyaulx de l'abbaye Mons. St-Germain d'Aucerre, que Mess. Symons de Saint-Albin et Hugues de Binan harvoyent, lesquelx il ont randu à Mons. l'official de St-Germain.

Premièrement, le premier frontaul pris, levé et housté de la propre châsse dou saint glorieux corps saint Germain, garnis de XXXII saffiz de pris; item audit frontaul LX grosses ameraudes et plus; item une eschaboucle parmey avec douhes grosses communes pierres; item IIc pelles moins cinc. Et tout ledit frontaul est d'or fin.

Item le frontaul de la partie darriez, ouquel il a I gros camoux [1] et une grosse et clare pierre, esquelles l'on ne poit mettre prix.

En icelli sunt X ameraudes grosses; item XXXVI bons saffiz; item IIIIXXVII grenez et III grosses amatices [2]; item CCLXIII pelles grosses, avec ledit frontaul tout d'argent [3].

«nibus et singulis penitus acquitabit et indemnes observabit... prædictamque par-«tem dictorum reliquiarum et jocalium... ipse Guido prædictos habitatores suis «sumptibus, periculis et expensibus integre restituet ac restituere promisit...» (Lebeuf, *Preuves*, n° 69.) Nonobstant ces clauses si claires, il résulte de ces mots de notre texte : «sanz ce que l'on an puze jamais riens demander audit Guyot,» que ce dernier est affranchi de toute contribution au remboursement des 500 francs empruntés. Nous devons présumer que, arrivé à Auxonne, l'official s'est trouvé obligé de satisfaire à une nouvelle exigence de H. de Binant, et qu'il s'est décidé à subir cette nécessité imprévue lors de la convention passée entre Guy de Rochefort et les habitants d'Auxerre.

[1] Camaïeu, terme employé au moyen âge pour désigner les camées.

[2] Il s'agit d'améthystes que les scribes du temps écrivent : *amatiste*, *amatitre*, *matiste*. (Voyez de La Borde, *Notice*, v° *Améthyste*.)

[3] Les fronteaux décrits dans le texte sont l'ornement antérieur et postérieur de la châsse de saint Germain : au sens propre, le *frontier* ou *frontel* était, dit M. de La

Digitized by Google

III.

L'an mil CCCLXVIII (v. st.), le IIIIe jour de mars, environ hore de prime, à Auxonne, de la diocèse de Besançon, en la rue d'Entre-deux-Ponts, où demeure Jehan Girart, en la chambre dou moit. en qui personnellement estanz religieuse personne et saige Mess. Estienne de Marigney, armonier de St-Germain d'Aucerre, et Odart de Napleix, demorant à Aussonne, d'une part, et maistre Jehan Pamoiseaulx, official de St-Germain d'Aucerre, d'autre part, liquelx amoniers et Odart cognoissent havoir eu et recehu doudit official tout ce que Jehan Girart avoit en garde, et s'en sont tenus pour contens.

Item lidiz officialz a recehu lesdis joyaulx doudit Jehan Girart et l'en ay quittey pour luy et pour les suens, et de ce chascune partie a requis et demandé instrument.

Tesmoins : Jehan Laulement, Guiot de Roichefort, escuyer, frère Jacques Napleix, religieux.

Ledit jour, lediz officialz fait ses procureurs, leur ensamble lesdiz amonier et Odart, et leur a donné puissance de recevoir de Guiot de Roichefort ledit tauble et de li faire lettres de quittance, quant il l'auront receu. Tesmoins les dessusdis.

Pour copie conforme :

J. Simonnet,

Correspondant à Dijon.

Rapport sur la visite pastorale de Mgr Jacques de Forbin de Janson, archevêque d'Arles, faite en sa cathédrale le 20 septembre 1718 et jours suivants.

Communication de feu M. Jacquemin, correspondant.

M. Jacquemin, correspondant à Arles, dont nous avons à regretter la perte récente, nous avait adressé une copie de la visite pastorale de Mgr Jacques de Forbin de Janson, archevêque d'Arles, faite en sa cathédrale le 20 septembre 1718 et jours suivants.

Borde (*ibid.*), un ornement de front, en forme de diadème. Ces mêmes fronteaux sont décrits dans « L'inventoire des joyaux de l'abbaye Mons. Saint-Germain d'Au-« cerre, baillez et delivrez aux gens des roys d'Angleterre et de Navarre, pour le ra-« chapt de sa cité, ville et faulx bourgs d'Aucerre, » publié par Dom Viole (*La vie et les vertus et les miracles du grand saint Germain, évesque d'Auxerre*, p. 202).

Digitized by Google

Déjà M. Jacquemin nous avait adressé la copie de la visite de la même église de Saint-Trophime faite par l'archevêque Gaspar de Laurens en septembre 1616.

Cette copie ayant été publiée *in extenso* dans la *Revue des Sociétés savantes* (2e série, tome VI, p. 483 et suivantes), il nous semble superflu d'en faire autant de la seconde communication. Peu de changements, en effet, ont été apportés à l'église de Saint-Trophime pendant l'espace d'un siècle, tant dans ses dispositions intérieures que dans son mobilier de toute sorte. Celui-ci d'ailleurs est en général d'époque trop récente pour offrir un grand intérêt archéologique.

Il nous semble donc suffisant de noter ici les parties les plus saillantes relevées pendant la visite de Mgr de Forbin-Janson.

L'ancien autel monumental qui encadrait le célèbre tableau de Finsonius représentant le martyre de saint Étienne a été détruit. Le nouveau ayant été placé en avant, ce qui se fit en 1696, en même temps que l'on opérait quelques changements dans la disposition des stalles et des bancs, cela excite les plaintes des consuls, parce que les gens de condition, se trouvent mêlés avec la populace. Il n'y a plus au-dessus de l'autel majeur que le tabernacle d'argent qui fut exécuté en 1646 par l'orfévre Agard, d'Arles, suivant le contrat publié dans la *Revue des Sociétés savantes* (4e série, tome VI, p. 505) à la suite de la visite pastorale de Mgr G. du Laurens.

Au-dessus de ce tabernacle était une couronne royale portée par trois anges, ce qui n'est point mentionné dans le marché ci-dessus indiqué.

L'ostensoir est encore en pyramide, et par conséquent de la forme de ceux du moyen âge.

Au-dessus du tabernacle est une «grande croix de métail peint de «diverses couleurs et séparée d'espace en espace par de petites cel-«lules contenant des reliques de saints.»

Les fonts baptismaux, que l'on indiquait dans la visite de 1616 comme étant de marbre «taillé à plusieurs personnages bien éla-«bourés,» sont spécifiés comme étant un tombeau antique, chose qui n'était pas rare dans le voisinage des Aliscamps.

Pendant sa visite aux fonts baptismaux, l'archevêque se fait apporter les vases aux saintes huiles, que le procès-verbal appelle des *crémiers*, et qui sont d'argent, «avec leurs inscriptions et couverts «d'un petit pavillon d'étoffe de soie.»

Digitized by Google

La visite aux chapelles montre celles-ci en meilleur état que lors de la visite de Mgr G. du Laurens, qui semble avoir eu à réformer quelques abus, mais n'apprend rien de nouveau. Mgr de Forbin-Janson réclame cependant contre l'absence de dais au-dessus des autels de ces chapelles, et constate la présence, « à côté de la muraille, « d'un chandelier de fer pour le flambeau de l'élévation; » flambeau que l'on allumait seulement au moment de l'élévation, comme on le fait encore aujourd'hui dans certaines églises de campagne en allumant les torchères que portent les membres des confréries de charité.

L'ancienne chapelle de tous les saints ayant été mise sous le vocable des Trois Rois par Mgr Gaspard du Laurens, qui y fit exécuter un autel dont une *Adoration des Rois*, par Finsonius, était le plus bel ornement, on note que l'un des rois était peint à la ressemblance du donateur.

Les armes de celui-ci étaient peintes sur l'agrafe du manteau du roi mage, à ce que nous lisons à l'article Finsonius dans le livre de M. le marquis de Chennevières sur quelques peintres provinciaux. Nous y voyons aussi que ce tableau est des plus médiocres, et est loin de valoir la *Lapidation de saint Étienne*, qui, après avoir orné le maître-autel, avait été accrochée au-dessus de l'arc triomphal, et qui est maintenant dans le bas-côté sud.

La partie relative à la visite des reliquaires et à la reconnaissance des reliques est assez importante.

Si nous ne trouvons rien de nouveau sur la Sainte-Arche, qui était une châsse d'argent ornée de statues sur son pourtour, nous voyons que le reliquaire de saint Trophime était ce qu'on appelle un *chef*, ainsi que celui de saint Étienne. Sur le soubassement du second, des scènes de la légende du protomartyr étaient représentées en bas-reliefs de métal.

La châsse de saint Genès, saint local, qui était d'argent, ayant été fondue pendant la disette de l'hiver de 1709, était remplacée par une caisse de bois doré.

Une dent de sainte Appoline était dans un reliquaire en forme de clocher.

Le pape Clément XI ayant envoyé un magnifique reliquaire de cristal enchâssé dans du filigrane contenant un morceau de la vraie croix, en échange d'une partie de la mâchoire de saint Trophime demandée pour l'église de Saint-Philippe-de-Néri, à Rome, nous

Digitized by Google

voyons que cette demande avait été motivée parce que le saint patron de la cathédrale d'Arles y était considéré comme celui des goutteux.

Le vase de la cène, que la précédente visite pastorale décrit comme étant de marbre, est considéré dans celle-ci comme pouvant aussi être d'agate garnie de cuivre.

Les deux tables d'agate garnies d'argent déjà mentionnées sont ainsi décrites : « Deux petites tables d'environ un pan de chaque « carrure, ou est représenté en relief le vieux et le nouveau testament « d'agate, tous deux plaqués d'argent. » Monuments très-précieux de la glyptique chrétienne, malheureusement perdus, suivant toute probabilité. A côté d'un fort ancien oliphant, nous trouvons une reliure faite d'écaille de tortue incrustée d'argent, suivant les modèles, peut-être, que l'orfévre dessinateur Du Vivier avait, à cette époque, mis à la mode.

« Quatre petites cuillers d'un bois très-vieux et très-léger, ornées « de petites fleurs en or au dedans, » figurent au trésor avec « deux « mîtres de drap d'or garnies de perles, dont on se servait dans la « cérémonie du sacre des rois d'Arles. »

Après avoir noté que les orgues, qui étaient déjà en mauvais état dès 1616, vont être réparées par un religieux trinitaire espagnol, le procès-verbal n'offre plus rien que de relatif aux bénéfices et aux coutumes intérieures de la cathédrale d'Arles.

Aussi pensons-nous suffisant de nous borner aux parties que nous avons déjà relevées dans le procès-verbal de la visite pastorale faite par Mgr Jacques de Forbin-Janson à la cathédrale d'Arles en septembre 1718, et de proposer le dépôt aux archives de la dernière communication de M. Jacquemin. Nous joindrons à ces conclusions l'expression des regrets du Comité d'avoir vu disparaître un de ses plus zélés correspondants.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

RAPPORT SUR LES PARDONS DE SAINT-GENS (Vaucluse).

Communication de M. l'abbé André, correspondant.

M. l'abbé André, correspondant, a envoyé au Comité une note sur les Pardons de Saint-Gens (département de Vaucluse) pour

Digitized by Google

servir de supplément à sa notice iconographique sur Saint-Gens, publiée dans le tome Ier du *Bulletin de la langue, de l'histoire et des arts de la France* (1854). Cette notice iconographique, à laquelle nous avons dû recourir, est curieuse, en ce qu'elle nous fait connaître les traditions locales relatives à un saint dont les hagiographes ne s'étaient pas occupés. Mais la note que M. l'abbé André présente comme un supplément n'ajoute rien aux renseignements renfermés dans la première notice, si ce n'est que l'auteur ne parle plus de la tombe de saint Gens, mais d'un lit de pierre où le saint venait chaque soir se reposer des travaux de la journée. « Ce lit, « dit-il, formé d'une large dalle dans laquelle est grossièrement « taillée une empreinte humaine, est adossé au rocher. Ce lit mira- « culeux offre cette particularité que la tête est en bas et les pieds « en haut. Saint Gens, assure la légende populaire, avait choisi cette « position incommode par esprit de pénitence. »

Il n'y a rien de plus à extraire de cette note supplémentaire, qui constate seulement l'augmentation du nombre des fiévreux et des malades que les Pardons de Saint-Gens attirent dans cette localité, laquelle redevient silencieuse et solitaire après le pèlerinage du 5 septembre. Nous n'avons pas à nous prononcer sur l'efficacité de ce pèlerinage, que M. l'abbé André compare à celui de la Salette, en paraissant donner la préférence au premier, qui ne doit son succès et son affluence qu'à la foi naïve et sincère du peuple des campagnes. C'est la première fois que Notre-Dame-de-la-Salette est mise en cause par l'archéologie.

PAUL LACROIX,

Membre du Comité.

RAPPORT SUR UNE DÉCLARATION DU SEIGNEUR DE BANDOL ET DEUX QUITTANCES DU SCULPTEUR BERNARD TORO.

Communication de M. l'abbé Magloire Giraud, correspondant.

M. l'abbé Magloire Giraud a retrouvé, dans les archives du Var, une déclaration du seigneur de Bandol, en date du 11 août 1710, et deux quittances du sculpteur Bernard Toro, en date du 19 avril 1711 et du 26 avril 1717, pièces relatives au différend qui était survenu entre cet artiste toulonnais et le président François de Boyer, seigneur de Bandol. Il appert de ces pièces que Bernard

Digitized by Google

Toro avait vendu au président une *boette à pendule* moyennant 400 livres, et que le sculpteur, en donnant quittance de cette somme, reconnaissait s'être engagé à faire deux statues avec consoles, au prix de 700 livres, qu'il toucherait seulement *à fin et perfection d'ouvrage*. La déclaration et les quittances ne fournissant d'ailleurs aucun renseignement utile sur les ouvrages commandés à Bernard Toro, il suffira de les joindre au dossier qui a été examiné dans un rapport précédent[1]. Nous pouvons toutefois ajouter que Bernard Toro, qui livra lesdites statues et consoles au président de Bandol, le 19 avril 1711, ne paya que six ans plus tard le complément du prix de la bastide que le président lui avait vendue, et que ce dernier payement fut fait à Paris, où se trouvait l'artiste toulonnais, le 26 avril 1717.

PAUL LACROIX,

Membre du Comité.

RAPPORT SUR LES PIÈCES RELATIVES À L'ABBAYE DE MAUGOUVERT.

Communication de M. l'abbé Rouchier, correspondant.

Je viens réparer bien tard un oubli regrettable, en rapportant seulement aujourd'hui le dossier d'une communication qui a été faite à la section par un de ses plus honorables correspondants il y a plus de deux années. Ce dossier, qui avait été renvoyé à mon examen, est arrivé chez moi pendant mon absence de Paris, et a été mêlé, par mégarde, à mes papiers. Je ne l'ai retrouvé que ces jours-ci, et j'en ai pris aussitôt connaissance avec un plaisir qui n'a fait qu'augmenter mes regrets. Cette communication est une des meilleures, des plus curieuses, des plus savantes, que la section ait jamais reçues. Je croyais, en lisant le mémoire de M. G. Rouchier, lire une dissertation de l'abbé Goujet ou de l'abbé Lebeuf, une de ces intéressantes dissertations qui faisaient jadis la fortune du *Mercure de France* et du *Journal de Verdun*, et qui n'étaient pas indignes de figurer dans le recueil de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. M. G. Rouchier, en adressant à la section l'estampage d'une inscription, un dessin et un acte tiré des minutes d'un notaire du XVIe siècle, y a joint ce mémoire historique, dans lequel se trouvent

[1] Voy. *Revue des Sociétés savantes*, 2e série, t. IV, p. 693.

Digitized by Google

rassemblées et présentées avec talent les recherches les plus neuves et les plus piquantes sur les *joyeuses abbayes de Maugouvert*, qui subsistèrent jusqu'à la fin du XVIe siècle dans la plupart des villes du Vivarais. C'était une institution locale, née de la bonne humeur et de la malice gauloises, enracinée dans les mœurs depuis des siècles, chère au petit peuple, au bas clergé et même aux bourgeois, tolérée par les autorités civiles et ecclésiastiques, et destinée à exercer une police permanente sur les mauvais ménages, sur les secondes noces et sur tout ce qui concernait les rapports des époux entre eux. De là le charivari, dont Peignot a écrit l'histoire facétieuse, en consacrant quelques pages à la fondation des abbayes de Maugouvert. M. G. Rouchier a trouvé et réuni des documents nouveaux sur cette singulière institution charivarique, qui était établie en Vivarais plus solidement que partout ailleurs, puisqu'elle résista longtemps aux sentences comminatoires de l'épiscopat et du parlement. Nous possédons maintenant, grâce aux découvertes de M. G. Rouchier, les titres authentiques de l'abbaye de Maugouvert, ses anciens statuts, et, pour ainsi dire, son archéologie, puisque notre savant correspondant nous donne la description du siége abbatial à Viviers, la copie d'une inscription, datée de 1310, qui existe encore sur cette vieille maison, et jusqu'à la musique notée des cérémonies qui accompagnaient l'élection de messire l'abbé. Je propose, je demande avec instances l'insertion de l'excellent mémoire de M. G. Rouchier dans la *Revue des Sociétés savantes*[1].

PAUL LACROIX,

Membre du Comité.

RAPPORT SUR UNE NOTE RELATIVE AUX FUNÉRAILLES DE LOUIS DE MALE, comte de Flandre.

Communication de M. C. Verly, correspondant à Lille.

Cette communication est tirée d'un manuscrit de la bibliothèque de Lille. Le titre de ce manuscrit, titre que M. Verly envoie en *fac-simile*, est ainsi conçu :

« Rocoeul de plusieurs obsecques et pompes funèbres célébrées en

[1] Il n'y a plus lieu de joindre au rapport de M. P. Lacroix les documents communiqués par M. l'abbé Rouchier, celui-ci ayant fait connaître que ces documents

Digitized by Google

« diverses manières selon les ordonnances des officiers ad ce commis, « et coustumes des lieux tant anchiennes que modernes, assemblées « et extraites de plusieurs histoires, registres et papiers autentiques, « de ce que j'ay peu avoir la cognoissance, par moy Guillaume « Rugher, hérault d'armes du pays et comté de Haynaut, ensemble « de la ville et chastelleinie de Lille, lieu de ma résidence. »

M. Verly ne donne pas la date de ce manuscrit. Mais, d'après son *fac-simile*, on voit qu'il n'est pas ancien, et c'est tout au plus si nous le ferions remonter aux premières années du XVIIe siècle. Quoi qu'il en soit de sa date récente, il n'est pas sans intérêt, au moins au point de vue héraldique. L'extrait relatif aux funérailles de Louis de Male est curieux. Nous remarquerons seulement que notre hérault d'armes de Hainault y fixe la mort du comte au 20 janvier 1383 (v. s.). En quoi il n'est d'accord ni avec Olivier de Vrée, qui la met au 9 janvier, ni avec l'*Art de vérifier les dates*, qui donne celle du 6 janvier. Maintenant lequel des trois témoignages faut-il admettre? Nous ne saurions le dire précisément. Pourtant, et bien que nous n'ayons qu'une confiance assez limitée dans la critique historique des hérauts d'armes, nous pencherions volontiers en faveur de celui-ci, au moins pour le cas présent, qui rentrait tout à fait dans sa compétence. Ce qui ajoute au prix de la communication de M. Verly, c'est qu'il y a joint deux dessins fort bien faits, et qui représentent, l'un le beau tombeau de Louis de Male, et l'autre son sceau équestre. Le tombeau se voyait avant la Révolution dans la collégiale de Saint-Pierre de Lille. Il a été détruit en 1794. Ce devait être un des beaux monuments de ce genre. Il était de marbre noir, et les figures de cuivre travaillé au repoussé et doré. Le comte s'y voyait couché, les mains jointes, armé de toutes pièces, moins le heaume remplacé par une toque, et ayant à sa droite sa femme, Marguerite de Brabant[1], et à sa gauche sa fille, Marguerite, qui fut duchesse de Bourgogne[2]. Sous les pieds du comte se voyait un lion, et sous ceux de sa femme et de sa fille, des chiens. Au chevet des trois personnages était le heaume du comte, couronné et cimé

lui avaient fourni la matière d'un article inséré dans le *Bulletin de la Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche.*

[1] Fille de Jean III, duc de Brabant, mariée le 1er juillet 1347.

[2] Marguerite de Flandre fut femme, en premières noces, de Philippe de Rouvre, le dernier des ducs de Bourgogne de la première race, mort en 1361, et en secondes noces, de Philippe le Hardi, le premier des ducs de Bourgogne de la seconde race.

Digitized by Google

d'un lion dans un vol. Ce heaume était supporté par deux anges aux ailes hautes et tenant les écus de la mère et de la fille. Dans une galerie régnant sur les quatre faces du tombeau se voyaient vingt-quatre statuettes des principaux seigneurs et dames de la maison de Flandre, et c'est par là surtout que la perte de ce riche monument est si à regretter [1]. Ce mausolée avait été élevé à Louis de Male, en 1455, par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, son arrière-petit-fils [2]. C'était l'œuvre de Jacques de Gernes, bourgeois de Bruxelles [3].

Louis de Male a eu plusieurs sceaux :

1° Un premier sceau équestre, de l'an 1346. Il est à fond ouvragé semé de croisettes. On le trouve gravé dans les *Sigilla comitum Flandriæ* d'Olivier de Vrée (p. 57). C'est ce sceau dont M. Verly a envoyé le dessin. Il manque à la collection des Archives de l'empire.

2° Un second sceau équestre, de l'an 1349. Il est à fond ouvragé semé de têtes de lion, et porte, sur la housse du cheval, les lettres **L • M • F •** qu'on peut lire, avec Olivier de Vrée, *Ludovicus · Margarita · Flandria*, ou bien encore *Ludovicus · Maleanus · Flandrensis*. Il est gravé dans Vrée, p. 58. La collection des Archives le possède, mais appendu à un acte de l'an 1368.

3° Un grand sceau armorial, de l'an 1382. Il représente un lion accroupi, emmantelé de *Flandre* (d'or au lion de sable) et accompagné des quatre écussons d'*Artois*, de *Nevers*, de *Brabant* et de *Rethel*. Il est gravé dans Vrée, p. 61. Les Archives, qui ont ce sceau, en possèdent de plus une variété, de l'an 1283, qui ne se trouve pas dans Vrée.

4° Un petit sceau armorial, qui se trouve sous l'année 1356 dans la collection des Archives, et sous l'année 1359 dans Vrée, p. 60. C'est encore le lion de Flandre accroupi entre les deux écussons de *Nevers* et de *Rethel*, tenus par des hommes sauvages.

5° Un scel aux causes, de l'an 1349, au type équestre. Gravé dans Vrée, p. 58. La collection des Archives n'en a qu'un fragment, qui est appendu à un acte de l'an 1371.

6° Un signet de l'an 1382. C'est l'écu de Flandre, penché, timbré d'un heaume et sans légende. Il est gravé dans Vrée, p. 58. Les Archives ne l'ont pas.

[1] On en peut voir la description détaillée et accompagnée de planches dans les *Antiquités nationales* de Millin, t. V, art. LIV.

[2] *Art de vérifier les dates*, t. II, p. 21.

[3] *Ant. nat.* de Millin, t. V, art. LIV, p. 53.

Digitized by Google

En somme, Louis de Male a eu au moins six sceaux : deux équestres, l'un de 1346, et l'autre qui se trouve dans les années 1349 à 1368; deux armoriaux, l'un grand, de l'année 1382, avec une variété en 1383, l'autre petit, qui se rencontre aux années 1356 à 1359; un scel aux causes, des années 1349 à 1371; enfin un signet de l'an 1382. De ces six sceaux, c'est, comme nous l'avons dit, du premier que M. Verly a envoyé un fort bon dessin fait par lui.

L. Douët d'Arcq,

Membre du Comité.

Rapport sur un sceau en plomb trouvé dans l'ancien manoir féodal dit la Tour de Sabran.

Communication de M. l'abbé André, correspondant.

M. l'abbé André a adressé au Comité l'estampage d'un sceau en plomb trouvé dans l'ancien manoir féodal dit *la Tour de Sabran*, situé à 6 kilomètres au sud de Vaucluse. On sait que les sceaux en plomb sont, quant à ce qui est de la France, propres à la Provence. Celui-ci est rond, d'environ 38 millimètres de diamètre. Malheureusement il est fruste, et, comme dans presque tous les cas, très-oxydé, ce qui rend difficile la lecture des légendes. A la face est un cavalier galopant à gauche, armé de toutes pièces, coiffé d'un heaume ou casque carré, l'épée haute, le bouclier se présentant de face et couvrant presque en entier le personnage. L'état d'oxydation du sceau ne permet pas de reconnaître ce que représente ce bouclier. Si c'étaient les armes des *Sabran*, ce serait un lion, car *Sabran* porte *de gueules au lion d'or*. Par la même raison d'oxydation, la légende est assez difficile à lire, et de plus il en manque une partie. Voici ce qu'on y déchiffre : ✠ S.....**AMICI**, sans doute *sigillum Geraldi Amici*. Le revers ou contre-sceau représente un château à trois tours, mais on n'en voit plus que deux, parce qu'il semble qu'on en ait voulu faire un parti. En effet, le côté gauche du sceau porte une croix semblable à la croix de Toulouse. La légende, que M. l'abbé André lit **DRI : TORI : ET :** porte plutôt **DRI : ƧORI : ET....** le reste manquant, et continue, comme on le voit, celle de la face, en sorte que les deux doivent se lire *sigillum Geraldi Amici*, *domini Tori*, *etc.* sceau de Géraud Amici, seigneur de Tor, etc. Ce sceau

Digitized by Google

est du commencement du XIIIe siècle. M. l'abbé André l'accompagne d'une note instructive sur le personnage, que nous croyons utile de mettre sous les yeux du lecteur. La voici :

« Giraud-Amic de Sabran posséda, dès le XIIe ou commencement « du XIIIe siècle, les villages de Gadagne et de Thor, dans le comtat « Venaissin. Aussi, dans les vieilles chartes, le village, connu au- « jourd'hui sous le nom de *Châteauneuf de Gadagne*, s'appelait *Châ- « teauneuf de Giraud-Amic.*

« En 1227, Raimond VII, comte de Toulouse, donna, sous con- « dition de service militaire, à Guillaume de Sabran, le fief de « Mont-Alvernic, connu aujourd'hui sous le nom de *la Tour de Sa- « bran*, situé à 9 kilomètres du village précité de Thor. Cet ancien « fief de *la Tour de Sabran*, qui ne présente plus que les restes d'un « château gothique transformé en ferme rurale, est indiqué dans « l'itinéraire d'Antonin et la table de Peutinger comme une station « établie par les Romains sur la voie de Milan à Arles par les Alpes « Cottiennes, laquelle s'appelait *Ménamenès*. Le fait est que le chemin « qui longe le rempart septentrional de la Tour de Sabran n'est « connu que sous le nom de *camin roumienou*, chemin romieu. Là « même naissent les collines abruptes qui entourent la fontaine de « Vaucluse.

« Le fief de *la Tour de Sabran* fit partie, dans la suite, des pro- « priétés de l'abbaye de la Chaise-Dieu, en Auvergne, jusqu'en 1789, « et fut possédé par les différents cardinaux de Rohan qui se suc- « cédèrent dans l'évêché de Strasbourg et le titre d'abbé commen- « dataire de la Chaise-Dieu. A l'époque du Consulat, ce domaine fut « accordé à Sieyès comme récompense nationale. Il est fractionné « aujourd'hui entre différents propriétaires. »

L. Douët d'Arcq,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Rapport sur diverses communications manuscrites : Les fouilles du lac du Bourget, par M. Laurent Rabut. — Une dague trouvée dans la Seille, par M. Chevrier. — Les ruines romaines de Vieux-en-Bugey, par MM. Desjardins et Guigue. — Antiquités découvertes à Sion et à Deneuvre, par M. Cournault. — Poterie curieuse de Sainte-Livrade, par M. Tholin.

M. Laurent Rabut continue de fouiller avec un zèle digne des plus grands éloges, et toujours avec le même succès, l'emplacement des habitations sur pilotis du lac du Bourget. Le rapport que j'ai sous les yeux concerne les recherches exécutées du mois de juillet 1868 au mois de mai 1869 avec l'argent de l'allocation accordée par M. le Ministre à la demande du Comité. Les stations explorées ont été celles de Châtillon, Conjux, Grésine et Tresserve, d'où notre correspondant avait déjà retiré tant de pièces remarquables. C'est une mine qu'il n'est pas près d'avoir épuisée. Le butin recueilli n'est pas inférieur à celui des précédentes campagnes. Grésine est le point qui a le plus fourni.

Avant d'en venir au détail des objets, je m'arrête un instant aux conclusions historiques qui forment le préambule du rapport.

La fouille de Grésine a donné deux pointes de lance et une pointe de flèche en bronze, avec une hache celtique également en bronze. Cette circonstance, jointe à la présence de crânes humains, de pièces de bois converties en braise et de tous les indices d'un violent incendie, amène M. Rabut à supposer que le village fut détruit par le feu à la suite d'un siége.

Rien n'étant plus facile à discerner que les traces du feu, on peut tenir pour certain le genre de destruction que M. Rabut assigne au village, ou tout au moins à la partie du village sur laquelle il a opéré. Mais est-il possible de reconnaître, aux résidus d'un incendie, s'il a été allumé par l'ennemi ou s'il a été le résultat de tout autre accident? Des armes et des os humains ne prouvent pas le fait d'une agression hostile, puisqu'il y avait dans toutes les huttes des villages lacustres, aussi bien que dans celles des autres villages, des hommes possédant un attirail de combat plus ou moins complet. Il me semble même que, si l'on voulait à toute force fonder une conjecture sur ces indices, ils dénoteraient plutôt un incendie accidentel qui aurait surpris les habitants dans leur sommeil. Au-

Digitized by Google

trement, ceux-ci se seraient enfuis dans leurs bateaux, au lieu d'attendre la mort dans les flammes.

La conclusion de M. Rabut ne découle donc pas rigoureusement de l'inspection des objets pêchés à Grésine, et je doute fort qu'elle lui fût venue à l'esprit, s'il n'avait pas été sous l'empire d'une idée préconçue. Je me souviens effectivement que, dans son mémoire présenté au concours des Sociétés savantes pour 1868, il émettait l'opinion qu'une palissade découverte autour de la station de Conjux devait être une contrevallation élevée par les Romains. Les Romains ayant assiégé Conjux, il va de soi qu'il assiégèrent aussi Grésine, et ainsi du reste, de sorte que chacun des villages lacustres du pays allobroge aurait eu à subir un siége dans les règles.

M. Chabouillet, dans son rapport sur le concours de 1868, a noté l'improbabilité du fait en ce qui concerne Conjux. Plus on chercherait à étendre une pareille supposition, moins elle serait admissible. C'est ici le cas de répéter à M. Rabut ce que notre judicieux secrétaire lui disait du danger qu'il y a pour les explorateurs à vouloir expliquer tout, et trop tôt. J'ajouterai à ce conseil la recommandation de se tenir en garde contre une tendance naturelle de l'esprit, qui est de préférer aux interprétations simples celles qui donnent aux choses une tournure dramatique. Des palissades existent autour de certaines stations lacustres : tenons-les jusqu'à nouvel ordre pour des clôtures au moyen desquelles les habitants se mettaient en sûreté contre les rôdeurs de nuit. Les décombres des maisons annoncent que celles-ci ont été brûlées : disons qu'elles ont été brûlées, sans imputer gratuitement l'incendie aux légions qui firent la conquête définitive du pays allobroge.

Les objets d'antiquité décrits par M. Rabut se rapportent généralement à des espèces qu'il a eu déjà l'occasion de signaler. Il faut citer en premier lieu la jolie poterie d'applique que l'on ne connaissait point avant ses recherches. Ce sont des vases d'une pâte plus fine que les autres, dont la panse a été sillonnée d'ornements linéaires, et dans les creux on a insinué des filets découpés d'une feuille d'étain.

Les vases pour l'usage commun présentent une grande variété. Ce sont des plats, des assiettes, des bols, des tasses, des écuelles, des jarres, des terrines, des urnes en forme de pots à fleur. Toutes ces pièces ont été fabriquées sur les lieux avec le limon du lac, auquel on a mêlé du sable grossièrement broyé pour donner de la

Digitized by Google

consistance à la pâte. Aidé des lumières d'un chimiste archéologue, M. Rabut s'est livré à des remarques intéressantes sur les procédés céramiques des Allobroges, procédés qui d'ailleurs ne diffèrent point de ceux des autres Gaulois.

Les poteries ont été construites avec des colombins, c'est-à-dire au moyen de boudins d'argile superposés l'un à l'autre et plus ou moins parfaitement agglutinés. Elles n'ont qu'une face lisse : pour les vases, c'est la face extérieure; pour les plats et assiettes, c'est la face intérieure. L'autre côté laisse toujours voir la trace des doigts.

Le savant consulté par M. Rabut induit de là l'ignorance du tour à potier et l'emploi du tour horizontal.

Le premier terme de cette conclusion est juste, si l'on a en vue le tour à potier muni de la tête, qui est son complément. Le tour à tête aurait donné naissance à des produits lissés des deux côtés à la fois. Mais, avant de faire honneur aux Gaulois d'un engin aussi savant que le tour horizontal, il me semblerait plus naturel de supposer qu'ils ont employé la tournette, la simple rondelle de bois sur pivot, qui constitua le tour primitif. Et il y aurait encore à émettre une autre hypothèse, selon moi préférable, qui serait que ces barbares n'eurent besoin du secours d'aucun mécanisme, se bornant à la manœuvre d'un calibre pour régulariser le galbe de la pièce. L'habitude en ce genre conduit à une grande dextérité. Tel ouvrier de nos fabriques est capable de produire avec ses mains toutes seules des vases d'une forme qui ne laisse presque rien à désirer.

Les ornements linéaires gravés sur les pièces n'ont pas de régularité. Le parallélisme parfait n'existe jamais pour plus de deux lignes, et encore lorsque celles-ci sont très-rapprochées l'une de l'autre : d'où l'on induit l'emploi d'un ébauchoir fourchu. Lorsque les lignes se multiplient davantage, il y a des écarts d'un et de deux centimètres, comme si elles avaient été tracées avec un instrument attaché au bout d'un fil, lequel fil aurait tenu à une tige plantée dans une pelotte d'argile, au fond de la pièce. Cette façon expliquerait très-bien pourquoi les cercles ont toujours plus de régularité dans les assiettes dont la gravure est à l'intérieur, que sur les vases où la gravure a été pratiquée extérieurement.

La cuisson de toute cette vaisselle est très-imparfaite. De là vient que les pièces ont conservé une couleur noirâtre qui passe au rouge lorsqu'on les soumet à la température de nos fours à potier. Quel-

Digitized by Google

ques-unes se présentent avec des taches rouges, qui sont dues à ce que, pendant leur service, on les a exposées au feu; mais tel n'était point leur usage ordinaire.

Les enduits noirs lustrés, dont certains vases sont recouverts, ont été obtenus au moyen d'une légère bouillie d'argile ferrugineuse, délayée avec une matière amylacée, comme serait la farine de blé ou de seigle. Les pièces étaient plongées dans cette solution; lorsqu'elles étaient sèches, on polissait à l'estèque.

Les précédentes campagnes avaient fait connaître une poterie naine dont les pièces sont si petites, qu'on n'a pu les considérer que comme des jouets d'enfant. Les derniers dragages ont amené de nouveaux échantillons de ce singulier produit.

M. Rabut signale encore un assortiment on ne peut plus varié de ces boutons percés en terre cuite, qu'on a coutume de considérer comme des pesons de fuseau. Ils peuvent en effet avoir servi à cet usage; mais la quantité de ces objets est si grande, qu'il faut que beaucoup d'entre eux aient eu d'autres emplois. On peut se demander s'ils n'auraient pas eu leur place dans l'habillement. On s'expliquerait par là le soin avec lequel ils ont été souvent décorés. J'en vois un qui a été incrusté de lamelles de bronze. C'est un ouvrage qui, tout en se rattachant à la poterie d'applique, ouvre dans cette espèce une série à part, dont il est jusqu'ici l'unique échantillon.

En fait d'ouvrages en bois, la station de Grésine a fourni une écuelle très-régulière de forme, une grande pelle plate, comme celles dont se servent les boulangers, et une pelle creuse à vider l'eau ou à remuer le grain. Il faut joindre à cela un manche rond, très-artistement travaillé, dans lequel était planté un poinçon. Un manche pareil, qui avait été ajusté dans la douille d'un instrument de bronze, a été pêché à Tresserve.

Je cite pour mémoire des perles de verre bleu et d'ambre, ainsi que des fragments de bracelet en jais, qui sont des produits exotiques. Il est intéressant de constater que le commerce les ait apportés jusque dans ces villages reculés du pays allobroge.

Les objets de bronze consistent en bijoux, outils de travail et armes. Il y a une boucle d'oreille d'une forme curieuse : c'est un anneau creux auquel adhère le croissant renversé, qu'on a trouvé si souvent exécuté en découpure dans les sépultures et les dépôts de bronze de l'âge celtique. La figure de cet objet accompagne une

Digitized by Google

communication de M. Quiquerez récemment imprimée dans la *Revue des Sociétés savantes* [1].

Les couteaux recueillis dans les diverses stations sont invariablement munis d'une douille dans laquelle entrait un manche rond, comme ceux que j'ai mentionnés ci-dessus.

Les haches et pointes de lance se rapportent à des types déjà connus. Une pointe de flèche a la forme d'un dard surmontant une petite broche que l'on plantait dans le bois. Une palmette d'ornement en ronde bosse ferait le plus grand honneur au goût et à l'industrie des Gaulois, s'il n'y avait pas plus d'apparence que cette pièce est romaine.

Le travail du fer n'est représenté que par une pointe de lance, que l'on peut considérer comme celtique, et par une lame de coutelas dont notre correspondant n'a pas su reconnaître l'origine. Elle est certainement germanique. C'est un avertissement que tout ce qu'on trouve sur les stations lacustres n'est pas à porter au compte des Gaulois, et que des pièces d'époques bien différentes peuvent être amenées pêle-mêle par la drague.

Je ne suis pas le seul à appeler sur ce point l'attention de M. Rabut. Une communication qui nous est envoyée de Chalon-sur-Saône par M. Chevrier abonde dans le même sens.

L'objet dont ce savant entretient le Comité est une magnifique dague qui a été récemment retirée du lit de la Seille, l'un des affluents de la Saône. La lame est à un seul tranchant. Elle est surmontée d'une soie qui se termine par un lourd pommeau de fer, aplati et découpé sur son contour d'une engrêlure à sept dents. La soie est enfermée dans une poignée de bois, revêtue de feuilles de cuivre estampé. Le dessin, très-élégant, représente le motif, si fréquent au XIIIe siècle, d'une chimère dont la queue se prolonge par un enroulement de rinceaux. Sur l'une des faces du pommeau est incrusté un disque, également de cuivre estampé. Il représente une figure équestre, identique à toutes celles qui décorent les sceaux de l'époque. Il y a autour la légende AVE MARIA GRACIA PLENA.

Cette belle pièce fait partie aujourd'hui du musée archéologique de Chalon. M. Chevrier la compare à un poignard que M. Rabut

[1] 4e série, tome IX, p. 216 (numéro du mois de mars 1869).

Digitized by Google

retira il y a trois ans de la station de Tresserve, et qu'il publia comme contemporain des autres objets pêchés dans le lac[1].

La forme, la monture, les proportions des deux armes, sont absolument les mêmes. Il n'y a de différence que dans la décoration. Aussi M. Chevrier est-il parfaitement autorisé à corriger l'opinion de M. Rabut, et à conclure qu'il faut s'attendre à trouver de tout dans les fouilles lacustres, même des objets du moyen âge.

Dans le département de l'Ain, la route qui va de Nantua à Belley traverse un territoire riche en ruines romaines, dont les points principaux sont Champagne-en-Val-Romay et Vieux, deux villages très-rapprochés l'un de l'autre. Champagne est aujourd'hui chef-lieu de canton et a le pas sur Vieux. C'était le contraire autrefois. Vieux fut le centre de la population dans l'antiquité. Un aqueduc souterrain, mentionné dans tous nos répertoires topographiques, y aboutit, et depuis longtemps on y a constaté l'existence d'un temple. Il y a même une inscription, signalée pour la première fois par Guichenon (elle est aujourd'hui à Belley), qui nous apprend que ce temple était dédié au dieu Soleil, et que le nom ancien de la localité était *Venetonimagus*. *Vieux*, pour le dire en passant, n'est pas autre chose qu'un dérivé de ce nom, résultant de plusieurs syncopes intérieures, de l'apocope de *magus*, qui est de règle dans tous les composés où entra ce suffixe, et enfin d'une équivoque motivée par la prononciation indécise du thème roman primitif, qui fut *Vioun*. Au lieu de Vioun, on a fini par dire *Viou;* or *viou*, dans le patois bugiste, est l'équivalent de *vieux*. La preuve que c'était autrefois *Vioun*, et non pas *Viou*, nous est donnée par la forme latine *Vionium*, consignée dans les titres du moyen âge. Je recommande cette remarque aux savants du pays, qui regardent le nom de Vieux comme un dérivé de *vicus*.

Nous avons à Champagne un correspondant plein de zèle pour la science en la personne de M. Guigue, ancien élève de l'École des chartes, attaché à l'administration des finances. Ayant appris qu'un autre correspondant des travaux historiques, M. Desjardins, architecte de la ville de Lyon, avait entrepris la monographie des antiquités de Vieux, M. Guigue se mit à la disposition de son collègue pour faire les recherches complémentaires que celui-ci croirait

[1] Mémoires lus à la Sorbonne en 1868, *Archéologie*, pl. III.

Digitized by Google

utiles à son travail. L'offre fut acceptée avec empressement; M. Desjardins fournit de quoi faire des fouilles, et, en s'éclairant des premiers résultats obtenus, composa un mémoire qu'il adressa au Comité.

J'ai eu sous les yeux ce travail[1], où la plus grande part est donnée aux objets d'art et aux échantillons d'architecture trouvés à Vieux, l'auteur ayant voulu laisser à M. Guigue tout l'honneur des constatations qui rentrent dans le domaine de l'archéologie pure. Cette réserve délicate m'a mis dans la nécessité de m'adresser directement à M. Guigue. Je lui ai fait à plusieurs reprises des questions auxquelles il a bien voulu répondre. Les renseignements que je tiens de lui, fondus avec la substance du mémoire de M. Desjardins, établiront d'une manière suffisante la richesse du gisement d'antiquités sur lequel ont opéré nos deux correspondants.

L'église de Vieux paraît occuper l'emplacement du grand temple. Dans sa fabrique apparaissent beaucoup de belles pierres empruntées à la construction antique.

Les fouilles, commencées près du chevet de l'édifice, dans la direction du levant, n'ont montré d'abord qu'un effroyable pêle-mêle de fondations, de tuiles à rebords, de briques, de débris calcinés. En continuant, on arriva à une construction en petit appareil de la plus grande régularité, qui se trouva être un édifice quadrilatéral, ayant sa façade tournée au midi, long de 10^{m},60 sur 3^{m},40 de large. L'ouverture d'entrée, presque aussi large que la façade, était précédée d'une fondation en libage sur laquelle paraissaient avoir été établies les colonnes d'un portique. Deux tronçons de ces colonnes ont été retrouvés.

Les objets recueillis dans l'intérieur sont : une lampe en bronze avec ses chaînes de suspension; une autre petite lampe en terre rose, dont le dessus porte l'inscription VIRA, et le dessous la marque de fabrique IECI OF; deux chapiteaux composites en pierre rouge; quantité de débris d'un placage de marbre qui avait revêtu les parois de l'édifice; d'autres débris provenant de statues brisées, entre autres une tête d'Apollon, un buste habillé d'un manteau, un fragment de statue de femme également drapée; un piédestal

[1] Depuis le dépôt de ce rapport, M. Desjardins a fait imprimer son mémoire sous le titre de *Notice sur les antiquités du village de Vieux-en-Val-Romay*. Lyon, 1869, 34 pages et 6 planches, in-8°.

Digitized by Google

renversé, sur l'une des faces duquel est gravée l'inscription que voici :

DEI ✦ I ✦ M
PATRI ✦ PATRV
M ✦ G ✦ RV
EVTACTO
C ✦ R ✦ VIRI
LIS ✦ FIL ✦

M. Guigue interpréta très-bien les sigles *invicti mithræ*, qui suivent le mot *dei* dans la première ligne, et il reconnut pour un grand prêtre du dieu le personnage qualifié de *pater patrum;* mais, à cause de la cendre qui empâtait les lettres, il n'avait pas discerné les prénom et nom *Gaio Rufio.* Je fis part de sa lecture à M. Léon Renier, qui indiqua sur-le-champ, avec sa sagacité habituelle, comment elle devait être corrigée. La leçon ainsi donnée par conjecture se trouva être celle du monument, lorsque celui-ci eut été nettoyé.

Non loin du piédestal d'Eutactus a été découvert un trou carré, pratiqué à peu près dans le milieu de la cellule, et où il y avait des cendres avec un petit bronze de Magnus Maximus. Les bases de deux autres piédestaux se trouvèrent en place à 60 centimètres en avant du mur de fond.

Un boyau creusé dans le roc avait son dégagement en avant de la cellule, du côté de l'ouest, dans le prolongement du portique dont j'ai parlé tout à l'heure. Arrivé à la construction, il se retournait brusquement pour en suivre le mur septentrional jusqu'au premier tiers de la longueur de celui-ci; après quoi il se retournait encore et pénétrait de 90 centimètres sous l'aire de l'édifice. Ce réduit souterrain avait 50 centimètres de large sur 1^{m},20 de haut. Il était voûté en tuf. Il contenait beaucoup de cendre mêlée d'ossements de toute sorte d'animaux et même d'ossements humains. On y trouva aussi plusieurs petits vases protégés par des tuiles à rebords, et des monnaies de Claude le Gothique au revers *Consecratio.*

Cette rencontre, ainsi que les cendres déposées dans le trou carré, troubla fort M. Guigue. Il se demanda s'il n'avait pas affaire à un monument funèbre, quoique les dimensions et l'ordonnance lui parussent annoncer plutôt un *sacellum.* Cette dernière conjecture était la seule légitime, et l'inscription d'Eutactus indi-

Digitized by Google

quait, à n'en pas douter, que le lieu avait été consacré au culte de Mithra.

Le recueil des monuments du culte de Mithra, formé par Lajard, montre le plan de plusieurs temples où ce dieu fut adoré dans l'ancienne Germanie romaine. La partie principale de l'édifice est toujours une salle oblongue précédée d'un portique, comme s'était présentée celle de Vieux; mais à cette circonstance s'ajoute un trait tout à fait caractéristique. La salle oblongue est enveloppée de collatéraux à l'égard desquels elle se trouve en contre-bas. Comme M. Guigue avait conduit sa fouille sans s'éloigner du quadrilatère, j'eus l'idée qu'une nouvelle recherche ferait découvrir la fondation des collatéraux. Effectivement, notre correspondant s'étant remis à l'ouvrage d'après l'avis que je lui avais donné, un second quadrilatère s'est montré sur tout le périmètre du premier. Il y a plus : l'aire de cette précinction a pu être repérée sur un point, et l'on a constaté qu'elle s'élevait de 30 centimètres au-dessus de l'aire de la salle intérieure. Voilà donc un *Mithræum* bien authentique qui s'ajoute à ceux que l'on connaissait déjà.

Au nord du Mithræum et de l'église a été reconnue la fondation en libage d'un gros piédestal. Tout autour gisaient des éclats de marbre blanc en nombre infini. Dans la quantité s'est trouvé le pouce bien conservé de la main d'une statue colossale. On a jugé qu'elle devait avoir de 6 à 7 mètres de hauteur.

Depuis cette découverte, M. Guigue s'est occupé d'un grand et utile travail dont je parlerai tout à l'heure. Il en est à présent à reconnaître les substructions d'un vaste édifice, situé au midi du Mithræum et qui se présente avec l'apparence d'un établissement de bains.

Entre autres choses dessinées et décrites par M. Desjardins, il y a à remarquer :

Une voûte en berceau, dégradée, mais de la plus belle construction, qui recouvre la fontaine publique de Vieux.

Deux fragments de frise découverts en 1868. Le curé de Vieux, pour assurer leur conservation, les a fait mettre devant l'église. On lit dessus, en capitales de la plus grande dimension, PMARV, et II CVIIII. Ces mots faisaient partie, selon toute apparence, de l'inscription du grand temple. Une autre pierre, portant les trois lettres MAG ou MAC, appartenait à la même frise. Elle est engagée dans le mur du cimetière.

Digitized by Google

Le torse assez bien exécuté d'une femme nue, sur le pubis de laquelle est sculpté un fleuron d'ornement.

Des fragments de poterie avec les marques QVINTVS F — PASSENI M. — TERTIVS — NOSTER — VALLO FEC. Cette dernière est disposée autour d'un cercle de grènetis.

Près du village est un lieu dit *le Colonnat*, où l'on voit des tronçons de colonnes de 75 et de 30 centimètres de diamètre. Une colonne entière existe encore à Vieux. Elle était autrefois accompagnée de trois autres qui furent transportées au château voisin d'Artemare.

Les résidences seigneuriales des environs se sont ainsi enrichies des dépouilles de Vieux. Dans celle de Rougemont, on voit une colonne polie. A Machurat, l'épitaphe commémorative d'un costumier originaire du pays servait de marche à un perron d'où M. Guigue l'a fait retirer.

D M·ET MISERA[E]
MORTAE PERE
GRAE INTERC[E]
PTO RVFFIO RV
FFIANNO ANNO
RVM XX VEST
IARIOP[ER]ER
VDITO P...TI
TVS RVFFINV[S]
FILIO CARI·P·C

Dans le cimetière que j'ai déjà mentionné (il entoure l'église), il y a un mur antique de grand appareil, reste présumé du péribole du grand temple. Sur un de ses retours s'appuyait un canal ou conduit d'eau, aussi en grand appareil. On a pu suivre ce dernier sur une longueur de 18 mètres. Il était un embranchement de l'aqueduc depuis longtemps connu des antiquaires, lequel s'arrête aujourd'hui à l'entrée de Vieux, du côté de Champagne. Il vient en effet de Champagne, où il se forme par la jonction de deux embranchements qu'on n'a pas suivis jusqu'à leur origine. Son point d'arrivée à Vieux est la voûte antique qui a été dessinée par M. Desjardins.

La fontaine abritée par cette construction ne coulait plus que dans la saison des pluies. M. Guigue ayant persuadé aux habitants que, s'ils voulaient fournir leur travail, il leur ferait avoir une provision d'eau abondante et permanente, on s'est mis sous sa direction à déblayer le canal. Le succès a dépassé les espérances. Le

Digitized by Google

cours d'eau rétabli suffit à la consommation de Champagne et de Vieux.

Cette opération a produit des résultats intéressants pour l'épigraphie.

D'abord un fragment d'inscription où se trouve pour la seconde fois le nom des anciens habitants de Vieux :

.....
RAVCI VIC
ANI VENE
TONIMAGI
NSESOBEI...
MERITA

Ensuite un témoignage qui a permis d'établir la provenance ignorée de deux inscriptions connues.

Une énorme pierre engagée parmi les décombres qu'on retirait du canal était ornée, sur l'une de ses faces, de deux frontons contigus, dans l'un desquels était figuré le globe du soleil, tandis que dans l'autre il y avait le croissant de la lune. Ces frontons surmontaient deux tableaux disposés pour recevoir des inscriptions qui n'avaient jamais été gravées. Un des ouvriers, en voyant cela, dit qu'il avait vu autrefois dans le jardin de son père une pierre toute pareille, avec la même décoration, et de plus avec de l'écriture; qu'il se rappelait que cette pierre avait été vendue par ses parents et transportée à Belley. M. Guigue courut aussitôt à Belley prendre des informations. Il eut le plaisir de trouver dans le jardin du séminaire de cette ville la sœur de la pierre retirée de l'aqueduc de Vieux. C'est une stèle de la même dimension, ornée des mêmes moulures avec deux frontons pareils et les mêmes représentations du soleil et de la lune. Dans les deux tableaux sont gravés l'épitaphe de Gaius Rufius Eutactus, le grand prêtre de Mithra de Vieux, et celle de sa femme, appelée Cæsiccia Januaria.

Quoique ces inscriptions aient été déjà publiées, on ne sera pas fâché de les trouver ici pour la consécration du fait constaté par M. Guigue.

D M	D ⊗ M
CAESIC	G·RVFI.
CIAE	EVTAC
IANV	TIMEDI
ARIAE	CICAE

Digitized by Google

VIVAE SICCIA
SIBI IANVA
FECIT RIAMA
S^VBAD RITOS^OV
P ⊗ C

M. Guigue, se fondant sur la connaissance que nous avons maintenant de la condition d'Eutactus, s'est demandé si *medicus* ne serait pas l'adjectif ethnique *médique*, et n'aurait pas désigné l'un des ordres du sacerdoce dans la religion mithriaque.

Cette conjecture me semble ingénieuse ; mais, si elle pouvait être soutenue, ce ne serait pas dans les termes où l'a énoncée notre correspondant. Quoique nos connaissances sur la religion de Mithra soient très-incomplètes, nous savons néanmoins que ses adeptes étaient assujettis à une hiérarchie de douze degrés. M. Lajard a recueilli les noms attribués à neuf de ces degrés; les voici : *Miles*, *Bromius*, *Leo*, *Corax* ou *Hierocorax*, *Gryphus*, *Perses*, *Helios*, *Pater*, *Pater patrum*[1]. Dans cette liste, il y a une dénomination destinée à rappeler le lieu d'origine du culte de Mithra, et elle est exprimée par le substantif ethnique *Perses* et non par l'adjectif *Persicus;* de sorte qu'il est assez naturel de supposer que, si le souvenir de la Médie avait été consacré par l'une des dénominations que nous ne connaissons pas, cette dénomination aurait été *Medus* plutôt que *Medicus*. D'ailleurs il n'y avait pas de degré supérieur à celui de *Pater patrum*, qui fut celui d'Eutactus en son vivant.

Je terminerai cette intéressante communication par quelques autres textes épigraphiques que m'a fait connaître M. Guigue.

Dans la sacristie de l'église de Vieux :

IO IO IO
H·DAV.....
DINV.....

Dans le dallage d'une maison particulière à Vieux :

D M
SEX MVR
RI SEXTIA
N PARENE

[1] *Recherches sur le culte public et les mystères de Mithra*, p. 574.

Digitized by Google

Sur une pierre retirée de la fontaine du hameau de Linod, dépendant de Vieux :

D.....
MARTIO
ROMANI
.....
.....MAI

A Talissieux, village voisin de Vieux:

SECVRITAT PERPETV...
AETER.....
.IAPI.....
CIADE.....

Le Comité a reçu de M. Cournault, conservateur du musée lorrain et correspondant à Nancy, cinq feuilles de dessins artistement exécutés, qui représentent à leur grandeur divers objets d'antiquité. Deux notices succinctes et substantielles complétaient cet envoi.

Quatre des feuilles sont remplies par le dessin d'outils en fer, formant un dépôt qui fut trouvé l'année dernière au bourg de Sion (Meurthe). Ce lieu occupe le bas d'un plateau où les substructions romaines abondent au point que c'est une industrie pour les habitants d'extraire du sol, pendant l'hiver, des pierres tout appareillées, qu'ils vendent aux gens des villages voisins. La plupart des bâtiments du canton sont construits avec des matériaux de cette provenance.

Un cultivateur faisant une fosse dans son jardin découvrit les objets dont il s'agit. En voici le détail :

Une pioche à essarter façonnée au talon en manière de hachette;

Une hache droite à fendre le bois;

Une autre hache ayant le talon en contre-bas du tranchant, comme sont la plupart des francisques trouvées dans les tombeaux mérovingiens;

Une petite hache sans douille;

Un marteau de forgeron;

Un goyard ou serpe de bûcheron;

Une fourche à trois dents;

Une truelle de la forme de celle des maçons;

Un fragment de fer de faux;

Deux sabots à roue;

Digitized by Google

Un boulon de 40 centimètres de long sur 3 1/2 d'épaisseur, ayant servi, selon toute apparence, à fixer l'avant-train d'un chariot;

Les ferrures d'un timon;

Une chaîne de trente anneaux, avec des fermoirs massifs qui ont servi à l'attacher;

Un puissant fer de lance de 39 centimètres de long;

Un tuyau de bronze, long de 20 centimètres sur 6 de diamètre, orné d'un travail à côtes dans le sens de son diamètre, et muni à ses deux extrémités de rebords aplatis avec un chapelet perlé sur leur contour.

Gisant à deux mètres de profondeur, tout près de la roche dont est formé le sous-sol de Sion, et dans une terre qui rendit quelques semaines plus tard une masse de monnaies des Philippes et des Gordiens, ces objets paraissaient au premier abord devoir être attribués à l'époque romaine. Mais l'étude du fer de lance a conduit notre correspondant à une autre conclusion.

Ce fer, qui dans la plus grande partie de son étendue est muni d'une nervure et aminci par conséquent entre la nervure et les tranchants, devient tout à fait plein à 10 centimètres de la pointe. M. Cournault avait remarqué ce genre de renforcement à la pointe de certains poignards qui se fabriquent encore en Perse pour percer les cottes de maille. Il le chercha en vain aux fers de lance de l'antiquité et de l'époque barbare; mais il le trouva à la pointe des hallebardes suisses du xve siècle. Il a été conduit par ce résultat à attribuer aussi au xve siècle le dépôt de ferraille de Sion, et les ravages des Bourguignons dans la contrée pendant le siége de Nancy, en 1476, justifient son hypothèse, qu'un paysan fugitif, qui probablement aura péri dans l'émigration, avait enfoui, avant de quitter le village, ses instruments de travail.

Je vois dans les agrès de voitures dessinés par M. Cournault un argument confirmatif de la date qu'il propose. Les fermoirs de la chaîne sont les mêmes que l'on trouve à toutes les chaînes conservées dans les vieux châteaux. Reste toutefois le tuyau de bronze, qui doit remonter à une époque beaucoup plus ancienne. Le travail est celui des bronzes de fabrication gauloise. Les juxtapositions de ce genre sont ce qu'il y a de plus commun. Si elles sont un danger pour les observateurs superficiels, elles procurent aux archéologues réfléchis l'occasion de montrer leur sagacité. M. Cournault a fait ses

Digitized by Google

preuves dans cette circonstance. La science aura à profiter de sa remarque sur les fers de lance épaissis à la pointe.

La seconde communication de notre correspondant concerne une fouille faite en 1868 à Deneuvre, autre localité très-ancienne du département de la Meurthe.

Un tertre, qui jusqu'ici était resté inculte au milieu d'un champ fertile, ayant été voué à la destruction, on y mit des ouvriers pour l'aplanir. Il était formé par les ruines d'un édifice de 15 mètres environ sur son plus grand côté, qui avait dû être établi avec une certaine magnificence, car on trouva en place des pierres en grès bigarré, d'un bel appareil, qui avaient en moyenne $1^{m},20$ de face, et, parmi les décombres, des débris de colonnes et d'entablements. L'aire du pavement était dressée au moyen d'une couche de briques posées à plat. Il y avait une masse d'autres briques, remarquables par leur petite dimension (25 centimètres sur 15), qui avaient servi à faire des murs de refend, dont on voyait encore les amorces.

M. Cournault, prévenu à temps, se transporta sur les lieux et fut témoin d'une partie des travaux. Il fit provision pour le Musée lorrain de tous les objets qui intéressaient l'archéologie, et c'est de ceux-là qu'il entretient le Comité. Les plus dignes d'attention sont :

Un fer de cheval à six étampures, trois de chaque côté, qui présentent cette singularité qu'elles sont pratiquées dans une rainure, comme si l'on avait voulu pourvoir par là à ce que la tête des clous ne s'usât pas sur le sol;

Une tige de fer de 80 centimètres munie d'une douille, comme celle des angons germaniques, mais plus robuste, et terminée par une pièce de bronze qui ressemble tout à fait à un fer de hallebarde, sauf qu'elle n'est pas tranchante sur ses bords;

Une marmite élégante à deux oreillons et à trois pieds, en fonte de fer, échantillon précieux pour l'histoire de la métallurgie;

Une monnaie fruste de Faustine;

Un vase entier en terre rouge lustrée, une terrine échancrée pour l'écoulement du liquide, et des morceaux de poterie noire à reliefs;

Une coupelle ou godet évasé en verre blanc, qui a donné lieu à une remarque importante de la part de deux praticiens consommés. M. Godard-Desmarest et M. Paul Michaud, le premier administrateur général et le second directeur de la cristallerie de Baccarat, assistaient à la fouille lorsque cette pièce fut trouvée. Ils recon-

Digitized by Google

nurent avec étonnement qu'elle avait été coupée à froid d'après son ballon de soufflure et ensuite égalisée sur la roue du tailleur. C'est ce qu'on appelle *fletter* en terme de manufacture. Ce procédé de fabrication est surtout usité en Bohême. On le croyait relativement moderne. Il est constaté à présent qu'il a été connu des anciens.

Je consigne encore une observation judicieuse de M. Cournault relativement à des plaques de terre cuite, striées sur une de leurs faces, qui abondaient dans les ruines de Deneuvre. On a souvent trouvé le même objet dans d'autres lieux, et l'on n'est pas d'accord sur sa destination. Notre correspondant, se fondant sur l'état de conservation parfaite de la face striée, et sur ce que le côté opposé présente toujours des traces de mortier, conclut que les pièces en question ont servi de revêtement pour des plinthes.

M. Tholin, correspondant à Agen, signale des antiquités qu'il a vues à Sainte-Livrade (Lot-et-Garonne), où elles venaient d'être trouvées, mais à la découverte desquelles il n'a malheureusement point assisté. Le lieu du gisement est la promenade de la ville, récemment plantée sur un terrain qui recélait quantité de substructions romaines et de tombeaux épars entre les ruines. Ceux-ci étaient orientés, construits les uns en maçonnerie, les autres en briques plates. Dans chacun avait été déposé, à côté de la tête, un petit vase contenant de la cendre et du charbon.

Cette poterie forme la partie de beaucoup la plus intéressante des objets recueillis. Elle est d'une fine terre rouge. Des pièces ont été couvertes d'un vernis métallique, d'autres non. Les formes sont celles de la poterie moderne à l'état d'essai, ou bien des imitations altérées des types romains. M. Tholin signale particulièrement un bidon à panse ronde, un petit pot à large ventre en forme de théière, une poivrière, une tirelire ronde, toutes pièces sans vernis; un pot de 17 centimètres de hauteur, fait comme une marmite à trois pieds, inégalement couvert d'un vernis blanc; une aiguière couverte d'un vernis rouge à bandes jaunes; un pot à anse de panier, forme dite *potager*, couvert d'un vernis de manganèse avec un ornement de zigzags exécuté en jaune.

Notre correspondant conjecture que ces produits pourraient remonter à l'époque franque; mais il n'y a pas d'exemple de poterie vernissée pour cette époque. Les vases de Sainte-Livrade me semblent plutôt appartenir au XIe ou au XIIe siècle. Il se placent entre la po-

Digitized by Google

terie de l'époque franque et celle du moyen âge, telle qu'elle se montre depuis le XIIIe siècle.

J. QUICHERAT,

Membre du Comité.

RAPPORT SUR DES SCEAUX DE DOUANE ET MARQUES DE FABRIQUE TROUVÉS À CLAYE.

Communication de M. l'abbé Grimot.

Une collection de plombs historiés récemment découverte dans le département de Seine-et-Marne a été adressée au Comité par M. l'abbé Grimot, curé de l'Isle-Adam, et l'un des plus zélés correspondants de la section d'archéologie.

Ces plombs, qui sont d'origines diverses, et qui, pour la plupart, portent la date des dernières années du XVIe siècle ou du commencement du XVIIe siècle, ont été trouvés, ainsi que nous l'apprend M. l'abbé Grimot dans une courte notice jointe à son envoi, par un ouvrier terrassier, sur le territoire de Claye, arrondissement de Meaux; ce sont, pour la plus grande partie, de ces estampilles que l'on appelle communément *plombs de douane*. Ils sont au nombre de cent à peu près et de provenances diverses.

Les marques aux armes de la ville de Lyon sont les plus nombreuses et les plus intéressantes en raison des dates qu'elles portent; d'un côté se trouve l'écu de France, de l'autre celui de la ville, avec la légende : *Doanne de Lyon*, ou tout simplement *Lugduni*. Elles sont en général de 1569 à 1629, et l'une d'elles porte en abrégé les mots : *marchandises étrangères*.

A côté de ces plombs de douane se trouvent un certain nombre de marques de fabrique, portant d'un côté les armes de la ville, et l'autre le nom du fabricant : *J. C. Foy et compagnie*, par exemple, avec revers au type de Lyon, *Anthoine Boynard et autres*.

Parmi ces dernières, il en est une assez curieuse : c'est un plomb de la compagnie des Indes à la date de 1688, présentant à son revers la fleur de lys de France. Or la compagnie des Indes, fondée en 1664 par Colbert, avait son siége à Lorient et n'était pas encore réunie à la compagnie des Indes occidentales fondée par Lair et qui devait être dissoute en 1769.

Les marques de fabrique sont loin d'être d'origine récente; nous

Digitized by Google

en trouvons dans les temps les plus reculés, et les collections de plombs historiés que possède le musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny en présentent de nombreux échantillons.

M. l'abbé Grimot rappelle, dans la lettre qu'il nous adresse, «qu'un édit du duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, en date «du 1er novembre 1469, accordait aux habitants de Roubaix de «mettre un sceau comme marque de fabrique sur les draps qu'ils «avaient permission de fabriquer.» Ce sceau était le cachet de garantie en même temps que la marque du privilége non-seulement à Roubaix mais dans toutes les villes manufacturières de la France, et les plombs ont conservé de nos jours la forme traditionnelle qu'ils avaient déjà à cette époque.

Il y a lieu de croire, comme le suppose notre honorable correspondant, que ces marques ou ces scels, comme il les désigne avec raison, trouvés en terre à Claye, en dehors de tout grand centre commercial, provenaient soit de Paris, soit de quelques-unes de ces grandes foires qui se tenaient en Champagne aux siècles précédents. Peut-être est-ce tout simplement une collection ramassée par quelque paysan pour être mise à la fonte afin de réaliser la valeur du métal, puis cachée et oubliée dans la terre.

Quelle que soit sa provenance ou son origine, la série des plombs envoyés par M. l'abbé Grimot n'en est pas moins curieuse à tous les titres, et il y aurait intérêt à placer ces marques de fabrique et de douane des XVIe et XVIIe siècles, qui n'ont par elle-même aucune valeur autre que celle du souvenir, dans une collection publique, auprès des plombs analogues qui s'y trouvent déjà.

E. du Sommerard,

Membre du Comité.

Rapport sur un présent fait par la ville d'Orléans au duc Charles, en 1441.

Communication de M. Dupré.

M. Dupré, bibliothécaire de la ville de Blois, a transmis au Comité l'extrait d'une pièce conservée dans les archives de la ville, et relative à un présent de vaisselle en argent offert par la cité d'Or-

Digitized by Google

léans au duc Charles, en 1441, à la suite de son mariage avec Marie de Clèves, nièce de Philippe le Bon, duc de Bourgogne.

« C'est la déclaracion de la vaisselle d'argent donnée et présentée « à nous, Charles d'Orléans, par nos très chiers et bien amez les « bourgois, manans et habitans de nostre ville d'Orléans, à nous « délivrée par les mains de maistre Philippe Pairs, Jehan de Cham- « peaux et Cosme de Cosmy, procureurs et députez de par nostre « dite ville, à nous délivrée icelle vaisselle en nostre chastel de « Bloys, le dix-huitième jour de février, l'an 1440. »

Dans cette *déclaration* nous trouvons d'abord deux pots d'argent, armoriés aux armes du duc et pesant 17 marcs moins 2 grains; puis douze tasses d'argent également armoriées, du poids de 36 marcs 1 once et 2 gros; douze écuelles d'argent de même, six plats d'argent; des bassins, coupes et aiguières d'argent doré, et enfin trois grandes salières; le tout pesant ensemble plus de 118 marcs.

« Toutes lesquelles parties nous, Charles d'Orléans ci-dessus « nommé, confessons avoir eues et receues des dits habitans, par « les mains des dits nommez, en notre chastel de Blois, tesmoings « nos seings manuels et le scel de nos armes cy mis, l'an et le jour « dessus premièrement diz. »

M. Dupré, dans la note qui accompagne cette pièce, convertit en valeur de ce jour le don fait par la ville d'Orléans, à l'aide du mémoire publié par M. Mantellier sur les principales denrées et marchandises dans la ville d'Orléans au cours des XIVe, XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, et, prenant l'estimation du marc d'argenterie à 10 livres tournois, non compris la façon estimée 15 sous le marc, arrive à un total de 1,279 livres, tant en matière première qu'en main-d'œuvre, laquelle somme vaudrait aujourd'hui huit fois autant, soit 10,240 francs.

Il ajoute que le cadeau de joyeux retour dut être agréable au prince bienveillant et sympathique dont la délivrance, après vingt années de captivité, à la suite de la bataille d'Azincourt, était bien faite pour exciter dans le pays une allégresse générale.

E. du Sommerard,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Rapport sur les recherches relatives aux occupations primitives de la montagne de Beaune (Côte-d'Or).

Communication de M. Ch. Aubertin, correspondant.

Dans son précédent rapport, dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir, M. Ch. Aubertin a rendu compte à M. le Ministre du résultat des fouilles exécutées sous sa direction au hameau de Parruey, et pour lesquelles une allocation de 50 francs avait été mise à sa disposition. Sur cette modeste somme notre infatigable correspondant a trouvé moyen d'économiser 30 francs, qu'il a employés, après autorisation demandée, à de nouvelles recherches archéologiques dans le sol de la montagne de Beaune, du côté de Savigny. Les quelques découvertes dues à ce dernier travail forment l'objet du présent compte rendu.

Dans un terrain inculte, situé à mi-côte, sur les bords de l'ancienne voie romaine d'*Augustodunum* à *Vesontio*, les ouvriers ont exhumé des monceaux d'ossements presque réduits en poussière, mêlés à des morceaux de fer rongés par la rouille et à des fragments de pierres qui paraissent avoir été taillées. Dans ces débris informes, dont il est vraiment impossible de déterminer l'âge, et qui par eux-mêmes n'offrent aucune espèce d'intérêt, M. Aubertin, toujours prompt aux conjectures, n'hésite pas à voir des restes de *sépultures mérovingiennes*. Ô puissance de l'imagination!... Le seul objet reconnaissable que cette fouille ait produit est une jolie hachette en jade, de 11 centimètres de longueur.

Un peu plus loin, M. Aubertin a reconnu deux enceintes formées par d'énormes blocs de rochers servant d'assises à des murailles de pierres sèches, qui lui ont paru *d'une date très-ancienne*. Dans l'intérieur de ces enceintes si vaguement caractérisées, la pioche a mis à découvert, pour tout trésor archéologique, deux flèches en silex, trois autres flèches barbelées, à ailerons, un fragment de dard et des débris de poteries brunes, fabriquées à la main.

Les recherches de M. Aubertin ne se sont pas arrêtées là. Il a conduit ses ouvriers partout où les *on-dit* des paysans ou le souvenir plus ou moins précis de fouilles antérieures lui promettaient quelque trouvaille intéressante. Mais les résultats qu'il a obtenus sont si insignifiants (il en convient lui-même), pour ne pas dire complète-

Digitized by Google

ment nuls, que je crois inutile de les signaler avec plus de détails à votre attention.

Dépôt aux archives.

JULES MARION,

Membre du Comité.

RAPPORT SUR DIVERSES COMMUNICATIONS CONCERNANT L'ÉPIGRAPHIE.

J'ai l'honneur de rendre compte au Comité d'un grand nombre de communications qui m'ont été successivement renvoyées. Elles sont classées, suivant l'usage que j'ai déjà mis en pratique, d'après l'ordre alphabétique des noms de leurs auteurs.

M. Amé, architecte du département du Cantal. Deux églises de ce département possèdent des inscriptions qui paraissent des XIe et XIIe siècles. Sur un chapiteau historié de celle de Jou sous-Monjou, représentant peut-être le sacrifice d'Abraham, on lit : *Estote ergo sancti, quia ego sanctus sum, dicit Dominus.* A Mauriac, où l'Ascension est sculptée au tympan de la porte occidentale de Notre-Dame-des-Miracles, ces quatre vers léonins expliquent le sujet :

tres · svnt · atqve · decem · qvi · cernvnt · scandere · regem ·
celvm · cvnctorvm · cristvm · dominvm · dominorvm ·
scandit · svblimis · celestia · iesvs · ab · imis ·
qvod · bene · testantvr · qvi · ivgi · lvce · beantvr ·

Treize personnages assistent en effet à l'Ascension. Les peintres et les sculpteurs y placent ordinairement comme témoins la Vierge et douze Apôtres, sans se préoccuper de suivre à la lettre le texte évangélique.

Les deux derniers vers expriment les paroles adressées aux disciples par les Anges pour leur annoncer le second avénement du Christ.

Un séjour de plusieurs années en Bretagne a permis à M. Amé de recueillir quelques monuments de cette province. Il nous a récemment adressé l'épitaphe d'un personnage célèbre, Philippe de Montauban, chancelier de Bretagne, fondateur du monastère des Carmes de Ploermel, mort en 1514. Le tombeau existe encore; on

Digitized by Google

en a fait un moulage qui a pris rang dans une des galeries du musée historique de Versailles.

Au début de sa carrière, M. Amé a concouru, sous la direction de M. Viollet-le-Duc, à la restauration de la remarquable église de Vézelay. Dans le cours des travaux, il a pris soin de dessiner une intéressante sculpture encastrée au-dessus d'un des grands arcs de la nef, du côté du nord; il envoie au Comité la description de ce monument et un *fac-simile* de l'inscription qui l'accompagne. C'est un disque de pierre de 345 millimètres de diamètre, où se voit en relief une figure de femme assise, couronnée, tenant d'une main un étendard, et de l'autre un petit édifice. On lit sur la bordure du cercle :

Svm modo fvmosa, sed ero post hæc speciosa.

Il y a tout lieu de croire que cette femme est la personnification de l'église de Vézelay elle-même, et que l'inscription se rapporte à l'incendie de 1120, dont les désastres furent réparés par l'abbé Renaud de Semur.

M. Amé a de plus extrait de ses portefeuilles sur les églises du département de l'Yonne plusieurs inscriptions appartenant pour la plupart aux XVIIe et XVIIIe siècles. Nous les avons classées de manière qu'on puisse les utiliser un jour. Nous nous contenterons de citer, dès à présent, celle qui a été tracée sur la belle voûte de l'église Saint-Jean à Joigny, en mémoire de la construction de cette partie de l'édifice par Jean Chériau, *enfant de Joigny*, qui la paracheva le 12 mars 1696.

M. l'abbé Barbier de Montault. La ville de Nice, devenue française, a fourni à M. l'abbé Barbier une inscription qui ne manque pas d'intérêt, posée en 1602 à l'extérieur de l'église de la Trinité, pour conserver le souvenir de la délivrance considérée comme miraculeuse de la ville, assiégée en 1543 par les troupes alliées du roi de France et du sultan.

Rome, Florence, Gênes, Pise, Arezzo, Turin, Venise et Padoue figurent dans les derniers envois de notre correspondant pour quelques inscriptions qui avaient jusqu'alors échappé à ses recherches, et qui se rapportent à notre histoire. Les plus importantes sont celles qui rappellent, dans le palais ducal de Venise, la réception solennelle faite à Henri III, en 1574, et celles qui accompagnent dans

Digitized by Google

la cathédrale d'Arezzo les remarquables peintures exécutées, vers 1525, par Guillaume de Marseille. Vasari, qui a écrit la vie de cet éminent artiste, parle avec admiration des verrières qu'il a laissées dans les églises d'Arezzo, de Pérouse, de Rome, et dont quelques-unes existent encore. Nous avons pu nous assurer par nos yeux que les éloges de Vasari n'ont rien d'exagéré. Le spirituel biographe nous apprend aussi qu'à l'âge de cinquante ans Guillaume de Marseille entreprit de peindre une partie de la maîtresse voûte de la cathédrale d'Arezzo, et qu'il se surpassa dans l'exécution de ce grand ouvrage, au bas duquel sa signature se lit encore en ces termes :

gvillermvs·petri·de·margillat
presbiter gallvs faciebat.

M. l'abbé Barbier a de plus adressé au Ministre, le 4 novembre dernier, une dissertation intéressante sur les croix revêtues d'inscriptions, qui se rencontrent dans quelques anciennes sépultures. On en a trouvé récemment plusieurs en Normandie et dans les fouilles de la vieille nécropole d'Angers. On les désigne généralement sous le nom de *croix d'absolution*. M. l'abbé Barbier pense avec raison qu'on pourrait en admettre trois catégories distinctes : les croix d'absolution, les croix de préservation et les croix épitaphes. Ce seraient les termes de la formule employée qui détermineraient la classe du monument.

M. Beauchet-Filleau. Notre correspondant nous a fait parvenir plusieurs cahiers d'anciennes inscriptions, appartenant à la ville de Thouars et à celle de Poitiers, qui, pour la plupart, ont disparu depuis longtemps. Des recueils de ce genre ne manquent certainement pas de valeur, et leur place est honorablement marquée dans nos archives ; mais ce n'est pas tout à fait ce que nous demandons aux correspondants du Comité qui voudraient apporter leur contingent au *Recueil des inscriptions de la France*. Nous nous occupons, pour le moment, de publier les inscriptions conservées, *quæ extant*, et non des copies faites d'après d'autres copies, qui ont été exécutées le plus souvent avec une négligence extrême. Il ne s'agit pas seulement de reproduire une certaine quantité de textes, mais de les publier, en quelque sorte, en *fac-simile*, avec leur disposition, leur orthographe, leurs formules et même avec leurs erreurs.

Les deux inscriptions de la ville de Thouars, qui avaient le plus

Digitized by Google

fixé notre attention, lorsque nous avons visité cette ville, ne se retrouvent pas dans le cahier que nous a envoyé notre correspondant. Elles existent, l'une dans l'église de Saint-Laon, l'autre dans celle de Saint-Médard. La première, sur marbre, aujourd'hui masquée par une armoire, rappelle l'inhumation de la dauphine Marguerite d'Écosse, morte en 1445. La seconde, au bas d'un vieux tableau, énumère les différents degrés de la perfection monastique.

Les inscriptions poitevines remplissent trois cahiers; ce sont celles de la cathédrale de Poitiers et des abbayes de la Trinité et de Sainte-Croix de la même ville. Nous aurions désiré que M. Beauchet-Filleau eût pris la peine d'indiquer par un signe particulier celles qui existent encore, et de nous dire aussi où elles sont aujourd'hui déposées.

M. l'abbé Canéto. Inscription d'une pose de première pierre, en 1288, par l'archevêque d'Auch, Amanieu d'Armagnac.

Une épitaphe, extraite des ruines du prieuré de Saint-Orens d'Auch, XIIIe ou XIVe siècle.

Inscription de la cloche de l'église de Mont-d'Astarac, fondue en 1489, et récemment détruite.

M. Charles. Nous avons reçu de M. Charles, correspondant à la Ferté-Bernard, une notice biographique, rédigée d'après des pièces authentiques, sur Jean Bodier, né à la Ferté-Bernard, médecin du pape Jules II et abbé de Saint-Sébastien hors les murs, à Rome. Ce personnage mourut en 1517; sa tombe de marbre blanc, où il est sculpté en relief, se voit encore dans un passage, derrière l'abside de son église abbatiale. Son neveu et successeur, Julien Lunel, évêque de Sébaste, qui lui fit élever ce monument, s'est beaucoup occupé de l'établissement de la confrérie de Saint-Sébastien à la Ferté-Bernard. C'est à lui qu'elle était redevable des priviléges et des indulgences qui lui furent octroyés.

M. Demarsy. Inscriptions des deux derniers siècles, recueillies à Nemours, à Féricy et à Bourron (département de Seine-et-Marne). La plus importante est l'épitaphe de l'illustre amiral Rolland-Michel Barrin, marquis de la Galisonnière, surpris par la mort à Nemours, en 1756, tandis qu'il se rendait à la cour de Louis XV.

A Chartrettes, près de Melun, deux inscriptions du siècle der-

Digitized by Google

nier, l'une française, l'autre latine, dont M. Demarsy nous envoie les copies, constatent qu'en 1793 Étienne Lejeune, cellerier de l'abbaye de Barbeaux, sauva de la profanation les restes du roi Louis VII, fondateur de ce monastère, et qu'il les déposa dans l'église de Chartrettes, d'où le roi Louis XVIII les a fait transférer à Saint-Denis.

M. Féraud. Renseignements qui avaient été demandés par le Comité au sujet des inscriptions gravées, en l'honneur de l'empereur Charles-Quint, sur les murs de la Casbah de Bougie, et qui sont extraits d'une monographie sur cette ville, publiée par M. Féraud, dans le recueil des Mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine pour 1869.

M. l'abbé Magloire Giraud. Inscription de la pose de la première pierre de l'ancienne église des Augustins réformés de Marseille, le 19 juin 1611, par Charles de Lorraine, duc de Guise et de Chevreuse, prince de Joinville, gouverneur et intendant général pour le roi en Provence, fondateur de l'église et du monastère. Ce monument a été trouvé dans les fouilles des fondations de la crypte de la nouvelle église de Saint-Vincent-de-Paul, construite sur le même emplacement.

M. l'abbé Lieutard. Estampage d'une épitaphe, malheureusement mutilée, qui a été trouvée à Peyruis (Basses-Alpes), et qui paraît dater du VIIe siècle. Quelques lettres tronquées pourraient faire supposer qu'elle fut placée sur la tombe d'un prêtre. Elle prononce l'anathème contre quiconque tenterait de violer cette sépulture.

M. Macé, correspondant à Grenoble. Trois épitaphes, des XVIe et XVIIe siècles, l'inscription qui constate la reconstruction du clocher de Virieu, en 1491, et celle de la fondation d'une aumône, en 1575, pour les pauvres de Tullins, nous sont adressées par M. Macé. Les copies transmises par notre correspondant sont annotées avec le plus grand soin. Si nous recevions toujours des communications ainsi élaborées, le recueil des inscriptions se trouverait tout préparé dans les archives du Comité.

M. Macé a écrit une note, remplie de curieux détails, sur un vieux château dauphinois qui a servi d'habitation au célèbre Abel

Digitized by Google

Servien, surintendant des finances, négociateur pour la France au traité de Westphalie. Deux salons et une grande salle existent encore; les poutrelles de leurs plafonds présentent des traces d'ornements peints et dorés. Les murs étaient recouverts de toiles peintes à paysages et de tapisseries représentant les quatre saisons; ces tentures ont été enlevées par un brocanteur de Lyon. Le portrait d'Abel Servien, autrefois placé dans la salle principale, se voit aujourd'hui à Grenoble, dans le cabinet du premier président de la cour, au palais de justice; mais celui de la femme de ce ministre, Augustine Leroux, est resté abandonné dans le château. C'est une toile de $2^{m},50$ de hauteur, qui mériterait une place plus convenable.

M. le comte de Mellet. Copies de deux inscriptions de l'église de Crépières (Seine-et-Oise) : l'une en souvenir de la fondation, en 1588, d'un maître d'école, par le curé Dominique Boullard; l'autre, de 1622, servant d'épitaphe à la femme d'un seigneur de cette paroisse.

Description d'un tombeau remarquable, avec épitaphes et statue, élevé, dans la chapelle du château de Chalancey (Haute-Marne), sur la sépulture de messire Jacques de Damas, gouverneur de la basse Alsace, maréchal des camps et armées du roi, qui fut tué à la bataille de la Marfée, le 6 juillet 1641.

M. Mossmann. Inscription d'un ancien pressoir, dans une maison de la petite rue des Tanneurs, à Colmar, dont la machine avait été construite, en 1534, par Erhardus Hegruus, *vir bonus ingenio*, *vir bonus arte simul.*

M. Gaultier du Mottay. Au milieu de la lande de Plourivo (Côtes-du-Nord), on remarque une croix en granit très-dur, grossièrement taillée et privée d'une partie de ses branches, qui passe pour un monument de la victoire remportée, en 939, sur les Normands, par le duc de Bretagne, Alain Barbe-Torte. Une inscription latine, composée de plusieurs lignes, est gravée en lettres romaines sur le côté de la croix qui regarde l'orient. A peine en peut-on lire quelques mots, assez cependant pour que la destination funéraire du monument ne soit pas douteuse. Je n'oserai pas dire toutefois qu'il ait été consacré à la mémoire des vaillants compagnons du vain-

Digitized by Google

queur des Normands. Rien d'ailleurs ne semble s'opposer à ce que l'inscription soit classée au xe siècle. M. Gaultier du Mottay a dessiné et décrit le monument; il a même essayé une restitution du texte, que nous ne pouvons ni admettre ni contester. L'état de détérioration de la pierre rendait un estampage impossible.

M. Nozot. L'infatigable inspecteur de l'instruction primaire à Sedan poursuit sa tâche d'historien du département des Ardennes. Il nous a envoyé encore dernièrement des notices sur plusieurs communes. Nous en avons extrait quelques épitaphes et inscriptions de cloches des deux siècles derniers. Une seule appartient au xvie siècle. Plus intéressante que les autres, celle-ci nous apprend qu'en 1579, François de Vignancourt, seigneur de Montgon, tua sa femme, Nicolle de Villers, dans un accès de jalousie, et qu'en expiation de son crime il fit construire l'église de ce lieu. Un tableau représente le meurtrier à genoux et faisant amende honorable au pied d'un crucifix.

M. Nozot s'est occupé de rechercher les ruines de la petite abbaye de Longwé, de l'ordre de Prémontré, autrefois située au territoire de Montgon ; aucun vestige n'en subsiste plus aujourd'hui.

M. Parrot. Fragments d'inscriptions du xe siècle environ, trouvés dans les fouilles de la place du Ralliement à Angers.

Trois épitaphes des églises de Laigle, notamment celle du cœur de Catherine d'Angennes, gouvernante des filles de Gaston de France, duc d'Orléans.

M. Célestin Port. A l'occasion d'une inscription récemment placée dans l'église de Saint-Séverin, à Paris, en mémoire de Bertrand Ogeron de la Bouère, marin célèbre, originaire d'Anjou, regardé comme le fondateur de la colonie de Saint-Domingue, mort en 1676, M. Célestin Port a interrogé avec persévérance les archives de Maine-et-Loire pour découvrir le lieu précis de la naissance de ce personnage. Ses efforts ont eu le succès qu'ils méritaient. Il a trouvé la famille Ogeron établie, en 1605, à Rochefort-sur-Loire, et un acte constatant que Bertrand fut baptisé en l'église de ce lieu, le 19 mars 1613.

M. de Rochambeau. Inscriptions de deux cloches de l'arrondis-

Digitized by Google

sement de Vendôme, de 1515 et 1536. La moins ancienne, qui appartenait autrefois à la collégiale bourbonienne du château de Vendôme, fut nommée *Françoise* par la duchesse Françoise d'Alençon.

M. Tournal. Estampage de l'épitaphe, trouvée à Vienne en Dauphiné, d'un enfant de quatre ans, appelé Dalmatius. Cette inscription, datée du consulat de Flavius Opilio, appartient ainsi à l'année 524.

M. Van Drival. Le musée d'Arras, établi dans une partie des immenses bâtiments de l'ancienne abbaye de Saint-Waast, possède une précieuse collection de monuments épigraphiques provenant des églises de la ville. M. l'abbé Van Drival a bien voulu transcrire et annoter les plus remarquables au profit du Comité. L'épitaphe, sur une lame de plomb, de l'évêque Pierre de Noyon, mort en 1280, nous donne sur ce prélat de curieux détails biographiques. D'autres inscriptions, des XIVe, XVe, XVIe et XVIIe siècles, nous fournissent des noms de bourgeois, d'échevins, de conseillers du roi, de seigneurs ou de chanoines. Une famille entière, composée du père, de la mère et de vingt-deux enfants, est représentée sur un bas-relief funéraire de 1414, en présence du Christ qui va juger le monde. Notre correspondant fait remarquer une grande analogie entre ce jugement dernier et ceux de Van der Weyden, à l'hôpital de Beaune, et de Memling, au musée de Dantzig. Il existe à Notre-Dame de Paris une sculpture du même genre et du même siècle, où le chanoine Étienne Yver comparaît, assisté de ses saints patrons, devant le Juge suprême.

M. Verly. Le Comité doit à l'obligeance de M. Verly une suite déjà considérable de cahiers contenant des collections d'épitaphes ; mais ce ne sont que des copies d'après des copies, dont notre correspondant ne saurait garantir l'exactitude. Aussi ne pouvons-nous les accepter qu'à titre de renseignement. Le principal mérite du recueil publié au nom du Comité consistera dans la scrupuleuse reproduction des monuments originaux. Les épitaphiers conservés dans nos bibliothèques, dont nous ne contesterons pas d'ailleurs la valeur historique, sont remplis de fautes telles, que la publication en serait impossible, à moins d'un remaniement bien difficile à

Digitized by Google

opérer aujourd'hui que le plus grand nombre des monuments ont disparu.

F. DE GUILHERMY,

Membre du Comité.

Rapport sur une découverte d'antiquités romaines à Toulon (Var).

Communication de M. Octave Teissier, correspondant.

M. Octave Teissier avait, en 1868, communiqué au Comité les découvertes d'une voie romaine et de tombeaux en grand nombre faites à Toulon, presque sur l'emplacement des anciennes fortifications, dans le nouveau quartier que l'on construit près de la gare du chemin de fer. Notre correspondant a renouvelé cette communication en adressant son *Rapport à la Société académique du Var* sur ces découvertes de 1868. C'est une brochure accompagnée d'une planche qui représente le plan du quartier que traverse la voie romaine, et la coupe de quelques-unes des tombes découvertes par M. Dauphin dans les fouilles nécessitées par la construction d'une maison dont la photographie est assez inutilement jointe à ce rapport. Un de ces tombeaux est d'une structure excessivement intéressante. Il se compose d'un dolium de verre blanc renfermant les ossements accompagnés de quelques fioles à parfums en terre, lequel dolium était enfermé dans une caisse cylindrique en plomb posée sur un amas de cendres mélangées de débris de lampes en poterie, et protégé par le fond d'une amphore renversée et maintenue en place par une maçonnerie de béton. Le tout était placé dans une excavation cylindro-conique terminée en demi-sphère ou, pour la désigner par une image familière, de la forme d'un dé à coudre.

Depuis, le même entrepreneur, en faisant des fouilles dans le même quartier, a retrouvé la voie romaine dans la direction que M. Octave Teissier avait supposée, d'après la place des tombeaux découverts à différentes époques. Mais, de plus, en creusant un puits au-dessous du niveau de cette voie, il a trouvé un tombeau formé de tuiles plates renfermant, au milieu de cendres et d'ossements, des vases à parfums, une médaille fruste et deux bijoux très-précieux, dont notre correspondant nous a envoyé les dessins coloriés, de la grandeur des modèles, exécutés avec soin par

Digitized by Google

M. Brouse, conservateur du musée de Toulon, auquel ces bijoux appartiennent aujourd'hui.

L'un est un bracelet formé d'une bande d'or qui semble composée de deux gros fils carrés conjugués et tournés en spirale, d'un plus grand diamètre au milieu qu'aux deux extrémités qui devaient s'accrocher l'une dans l'autre.

L'autre est un petit collier qui décrit une circonférence de 12 centimètres de diamètre seulement, formé de maillons d'or sur lesquels sont enfilées des perles cylindriques d'une pierre verte que l'on croit être de la malachite. Un anneau d'une forme assez ornée, dans lequel s'engage un grand crochet, sert de fermeture à ce bijou.

Il est à peu près de même fabrication que le fragment de collier qui vient d'être trouvé parmi les déblais des arènes de Paris.

Nous proposons de déposer aux archives le mémoire et la communication manuscrite de M. Octave Teissier, en le remerciant du soin qu'il prend de signaler au Comité les découvertes qui se font à Toulon, et en l'encourageant à insister, auprès de l'administration municipale, comme il l'a fait déjà, pour la conservation de toutes les antiquités mises au jour par les travaux d'agrandissement de la vieille cité maritime et militaire. On doit aussi des remercîments à M. Dauphin, l'intelligent entrepreneur qui a aidé autant qu'il était en lui à la conservation de ce que rencontre d'intéressant la main de ses ouvriers.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

RAPPORT SUR L'ACHÈVEMENT ET LA DÉCORATION DE L'ÉGLISE SAINT-ASPAIS, de Melun.

Communication de M. G. Leroy, correspondant à Melun.

M. G. Leroy, correspondant du Comité à Melun, nous adresse une note et trois documents relatifs à l'église Saint-Aspais.

La note est une description des vitraux du XVIe siècle qui existent dans l'église. De ces vitraux, qui sont en général fort beaux, les uns ont été restaurés en 1847 et 1849 par les frères Gérente, les autres viennent d'être simplement remis en plomb. M. G. Leroy regrette que l'on se soit contenté de faire cette opération conserva-

Digitized by Google

trice sans remanier et compléter les panneaux qui avaient été jadis transposés ou oblitérés. Si l'on peut partager ses regrets au point de vue du monument, il est difficile de ne point approuver au point de vue archéologique la mesure simplement conservatrice qui a été prise. Il nous souvient, en effet, qu'étant allé visiter l'église de la Ferté-Bernard pour y étudier les vitraux exécutés par certains membres de la famille Courteys, à laquelle pouvaient appartenir les émailleurs limousins du même nom, nous avons été fort gêné dans notre étude par des restaurations tellement habiles, qu'il était difficile, après une étude à l'intérieur et à l'extérieur, de distinguer l'ancien du nouveau et d'asseoir une opinion sur le style personnel de l'artiste dont nous voulions étudier les œuvres. Il arrivera un temps, nous en sommes persuadé, s'il n'est arrivé déjà, où la science archéologique regrettera la plupart des restaurations qui se font aujourd'hui. Ce seront les plus habiles qui seront les plus trompeuses.

Dans la description des vitraux légendaires de Saint-Aspais, M. G. Leroy a oublié de mentionner l'ordre des panneaux, qui d'habitude va de bas en haut. De plus, il s'est permis quelques néologismes fort inutiles. En parlant de Dieu le Père, il dit qu'il est « vêtu d'une robe violette, *ceinturé* d'or, » lorsque le participe *ceint* faisait si bien son affaire. Ailleurs il emprunte aux Anglais le mot *tracery*, lorsque le mot *réseau* est son équivalent français.

Malgré l'intérêt que peut présenter cette description des vitraux de Saint-Aspais, accompagnée de quelques documents historiques sur l'exécution de plusieurs d'entre eux, nous pensons qu'il suffit d'en prescrire le dépôt aux archives.

Il n'en est pas de même des trois documents qui suivent, quoique leur date ne dépasse pas le XVIe siècle.

Le premier est un marché pour l'achèvement de l'église Saint-Aspais, daté du 4e jour d'octobre 1545. Le chœur avait été achevé et les murs de la nef avaient été élevés à une certaine hauteur sous la direction de Jehan de Felin, architecte parisien. Il s'agissait de continuer l'œuvre commencée. Un maître maçon de Melun, Jehan François, fut chargé de cette besogne, dont les parties commencées lui traçaient le plan. Aussi n'est-il question dans le marché intervenu entre lui et les administrateurs de l'église que des prescriptions relatives à l'imitation de ce qui a été déjà fait.

Nous trouvons dans ce marché l'expression de « voultes à croisée

Digitized by Google

« d'aulgives, » avec une orthographe qui est conforme à la racine du mot « augive » employé dans le sens d'*augere*, augmenter.

Le mot *contre-fort* n'est point encore imaginé, celui de *pilier*, qu'il remplace heureusement, ayant un sens moins déterminé.

Le second document est un marché passé en 1565 avec « honorable « homme Guyon Ledoulx, maistre painctre juré de la ville de Paris, « y demeurant rue Saint-Denis, à l'image Nostre-Dame, » pour l'exécution d'un crucifix accompagné des figures de la Vierge, de saint Jean et de quatre anges, posé au-dessus d'une Notre-Dame de Pitié, sur une poutre transversale à l'entrée du chœur de Saint-Aspais; le tout en bois de noyer et de chêne, peint et doré.

Ce marché est très-détaillé en toutes les parties de l'œuvre, et renferme certains termes à noter. Le crucifix, avec les personnages qui en dépendent, semble être imité de celui de l'église Saint-Merry de Paris.

Le troisième document est un second marché de 1626 avec Guillaume Delacourt, maître menuisier à Brie-Comte-Robert, pour l'exécution d'un retable du grand autel, en bois sculpté et peint de la figure de Dieu le Père, comme celle de l'église des Feuillants de Paris, et d'un tabernacle, d'une table de communion, d'un petit autel derrière le grand, le tout conforme à un dessin dudit Delacourt, qui a imité le retable de l'église de Saint-Martin-des Champs de Paris.

Le même menuisier s'engage à exécuter et poser un jubé au-dessus duquel il placera la crucifixion mentionnée dans le marché précédent, le tout suivant son dessin annexé au compromis.

Nous proposons la publication de ces trois documents.

La menuiserie dont il s'agit n'est que de l'année 1626; mais, comme elle porte une date certaine, il peut être intéressant de la faire connaître, afin de porter dans l'archéologie du XVIIe siècle la précision que l'on est accoutumé à trouver dans celle des différentes époques du moyen âge.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Marché pour l'achèvement de l'église Saint-Aspais de Melun au XVIe siècle.

Du dimanche IIIe jour d'octobre mil V^c quarante cinq.

Comparurent en leurs personnes honnorables hōmes Pierre Bordier, advocat au Chastellet de Melun; Nicolas Pilloust, controlleur ordinaire du dict Melun, ez noms et cōme maregliers de l'esglise et fabrice Monseig^r Sainct-Aspais, pour et au nom d'icelle esglise et fabrice, d'une part;

Et honneste personne Jehan Francoys, maistre macon et tailleur de pierres, demourant au dict Melun, pour luy et en son nom, d'aultre part.

Lesquelles partyes recongnoissent que, pour raison de l'ouvraige de massonnerye, taille de pierre et besongne qu'il convient faire en icelle esglise Sainct Aspais, oultre et par-dessus le marché et convention pré cy devant faict avec iceluy maistre macon pour raison d'aultres besongnes qu'il a auparavant et s'est obligé faire en icelle esglise, ils ont, dès le IXe jour de juing mil V^c quarante et cinq, de l'advis et déliberacions de honnorables personnes Pierre de Maisières, Jehan Rebours, procureurs et administrateurs des affaires de la dicte esglise, Denis Bordier, Christophe Ferrant, Robert Tallon, controlleurs des tailles et aydes du dict Melun, Gabriel Bordier et autres paroissiens d'icelle esglise, faict et font entre eulx et l'ung envers l'aultre les marchés, conventions et obligations qui s'ensuivent, c'est assavoir :

Le dict maistre Jehan Francoys a promis et promect, par ces presentes, de monter de la haulteur du cueur de la dicte esglise les deux pans de la nef d'icelle esglise a prandre depuys le bout du dict cueur, et ensuivant et continuant jusques sur le pan où est le grand portail d'icelle esglise; et audessus d'iceulx deux pans de mur d'icelle nef, du cousté de dedans œuvre, faire une saillye cōme encorbellement ainsy que les deux pans du dict cueur sont faictz, lesquelz on a ja commancé, et du cousté par dehors œuvre faire une saillye de moslure en laquelle y aura un rainsseau de feuilliage, continuant le bout des dictz deux pans, et au par dessus des dictes saillyes faire des cleres voyes servant d'appuitz ou gardes-fous, et les daller à joinctz couvertz pour recepvoir les esgoutz de la couverture de la nef, le tout suyvant selon et en telles et semblables formes et manieres que ja a esté fait et est commancé au dict cueur [1].

Pareillement sera tenu faire le dict Francoys à chascun des dictz iceulx

[1] Exécuté par Jehan de Felin, architecte parisien, de 1506 à 1520. Cet architecte était probablement frère de Didier Felin ou Défelin, maître ès œuvre de la ville de Paris, qui entreprit avec Jehan Joconde, en 1499, la reconstruction du pont Notre-Dame.

Digitized by Google

pans troys verrieres, et à chascune verriere troys meneaux, qui est pour toute la dicte besongne six verrieres, et du cousté des basses chapelles par dessus la voulte, planter de petitz pilliers à l'endroict de chacun pillier, qui seront fondez dessus les arcs-doubleaux des basses chapelles, le tout suyvant la besongne qui est encommancée ès voultes d'icelle *nef à croisée d'aulgives*, de troys voultes qui seront à doubles tiercerons comme pour icelles qui sont ja faictes au cueur.

Semblablement sera tenu le dict Francoys planter troys grands *piliers* dedans les basses chapelles, c'est assavoir : deulx du cousté du presbitaire; l'aultre du cousté de l'austel Sainct-Loup. En iceulx pilliers faire de telles semblables saillyes que moslure que sont ceulx qui sont ja faictz; et monter iceulx pilliers, de sept à huict toyses approchans, depuys le pavé jusques et par dessus les voultes; en sorte que les dictz grands pilliers puissent porter les arcs-boutants qui appuyent la nef, faisans six arcs-boutants qui seront troys d'ung cousté et troys de l'aultre, aussi garnis de dalles; lesquelz deux pans tout le long de la nef d'ung cousté et d'aultre par dessus les arcs-doubleaux des basses chapelles fault y mectre des gargouilles pour recevoir les eaux de toute la couverture de l'esglise, en sorte que les eaux tombent en la rue.

Faire aussy des pignonneaux dessus la muraille des basses chapelles, et par dedans icelles chapelles faire six arcs-doubleaux pour porter les dictes dalles.

Plus sera tenu le dict Francoys faire toutes les basses voûltes qui restent à faire en la dicte esglise de la mesme forme et moslure que celles qui sont faictes en icelle esglise, mesme cõme celles qui sont faictes de neuf ès basses chapelles du cousté de la chapelle Nostre-Dame.

Et notamment parfaire toute la dicte besongne en aussy bonne ou meilleure forme de telle sorte et suyvant qu'est faicte la besongne et ouvraige du dict cueur.

Oultre sera tenu le dict Francoys faire un plancher par dessus la nef, garny de bonnes poultres scelleez en *aiselles* pour fayre icelluy plancher, de sorte que la pluye ne tombe auculnement en la dicte nef. Et aussy fera en sorte que la dite esglise soit par la dicte besongne close et coulverte. Plus fera par dessus le dict plancher une grue de boys bonne et convenable.

Et pour parachever la dicte besongne aura à se fournyr de chables, engins, boys à eschaffauder, cordages pour parfaire la dicte besongne, plastre et aultres matieres pour faire iceulx eschaffauds, lez ditz plancher et fenectres, et aussy les clous, lattes et thuilles qui conviendront avoir pour faire la dicte besongne durant le temps de la dicte maconnerye, le tout aux despens du dict Francoys.

Fournyr aussy par le dict Francoys de tout ce qui sera necessaire à faire icelle besongne, fors et excepté de pierres, chaulx et sable, comme aussy

Digitized by Google

de plastre qui conviendra avoir pour icelle grosse massonnerye que iceulx maregliers seront tenuz fournyr à iceluy Francoys pour faire la dicte besongne.

Laquelle besongne iceluy Francoys sera tenu faire bien et deument selon que dict est cy dessus, en telle sorte, manierre ou meilleure, si possible est, que celle qui est faicte de neuf au cueur et basses chapelles estans du cousté de la chappelle Nostre-Dame en icelle esglise, le tout sans aulcuns surcroistz et sans que, ne pendant icelle besongne, le dict Francoys puisse mectre ou tailler en icelle esglise auculnes pierres qui empeschent en icelle esglise ou aux paroissiens d'icelle.

Et la dicte besongne faire rapporter suffisante, et de telle sorte et maniere selon que dict est cy dessus, par maistres massons et aultres gens à ce congnoissans, aux despens d'iceluy Francoys, pour besongner et faire besongner à icelle besongne de jour en jour, tant par luy que par tels nombres d'ouvriers et maneuvres qui plaira aus dictz sieurs maregliers ou aux paroissiens d'icelle paroisse.

Et en ce faire a esté accordé que le dict Francoys se pourra ayder en faisant la dicte besongne du vieux fer et poultres qui se trouveront en la dicte esglise et qui luy pourront servyr et ayder.

Et la dicte besongne faicte et parfaicte rendra à la dicte esglise ou maregliers d'icelle tout le boys, fer et poultres ayant poinct servi en icelle esglise.

Aussy reprendra le dict masson tous les boys, fer, poultres, cordages et engins qu'il aura fourny en la dicte besongne.

Et ce moyennant la somme de deux mil quatre cenz livres tournoiz. A laquelle somme, par l'advis, deliberation et consentement des dessuz dictz, Pierre de Maisieres et Jehan Rebours, procureurs et administrateurs des affaires de la dicte esglise, Christophe Ferrand et maistre Jacques Riotte, paroissiens de la dicte esglise, presentz en leurs personnes à ce present traicté pour arrester, passer et accorder, lez dessus ditz maregliers ont traicté, convenu, composé et accordé avec icelluy maistre Jehan Francoys.

Laquelle somme de deux mil quatre cens livres tournoys les ditz maregliers ou leurs successeurs seront tenuz payer au dict maistre Jehan Francoys au fur qui fera la dicte besongne.

Et sur laquelle a ja esté payé et advancé par le dict Bordier, l'ung des dictz maregliers, au dict Francoys, la somme de deux cenz quarante sept livres cinq solz tournoys, ainsy que le dict Francoys a reconnu et confessé. Pour ce le dict Francoys passa le jour d'aujourd'huy quittance au dict Bordier, par devant les dictz nottaires sy comme il disoit.

Obligeant le dict Francoys ses biens, et les ditz maregliers le revenu et temporel d'icelle esglise.

Digitized by Google

Estoient presentz Jehan Versault et Pierre Leclere, huilliers, demourans à Melun, tesmoins à ce appelez par les ditz nottaires.

Collationné sur l'original conservé en l'étude de Me Desprez, notaire à Melun, détenteur des minutes de Jacques Guérin, devant lequel fut passé l'acte ci-dessus transcrit.

Pour copie conforme :

G. Leroy,

Correspondant du Ministère, archiviste de la ville de Melun (Seine-et-Marne).

Marché pour l'exécution d'un crucifiement à l'église Saint-Aspais de Melun au XVIe siècle.

Du dimanche vingt quatriesme jour de mars l'an mil ve soixante et cinq.

Comparurent en leurs personnes honnorable homme Guillaume Berthelot, au nom et comme marglier de l'esglise Monsr Sainct-Aspais de Melun, d'une part;

Et honnorable homme Guyon Ledoulx, maistre painctre juré de la ville de Paris, y demourant rue Sainct-Denis, à l'imaige Nostre-Dame, d'aultre part;

Disans les dictes partyes, mesmes le dict Berthelot, marglier, en la presence de noble homme et saige Me Dreux Sayve, docteur ez droictz, conseiller du roy nostre sire, lieutenant general et juge presidial au baillaige et siege presidial de Melun, et superintendant des affaires de la dicte esglise et paroisse Sainct-Aspais; de honnorables hommes Mes Guillaume Guerin, nottaire à Melun, Barthelemy Poncet et Jehan Lecomte, bourgeois du dict Melun, paroissiens de la dicte esglise:

«Que pour la decoration de la dicte esglise il est besoing et necessaire «faire ung ymaige et remambrance de crucifix en icelle esglise, à ceste «cause ont les dictes partyes faict et font les marchez et obligations qui «sensuyvent : »

C'est assavoir le dict Guyon Ledoulx auroict promis et promect de faire et livrer pour la dicte esglise ung crucifix de VI piedz de hault garny de sa croix de XV piedz de hault, portant moullures des deux costez et garny de fleurons et d'ung escripteau ou sera escript le tiltre; plus quatre anges de chascun deux piedz de hault ou environ, tenans chascun leurs calices pour recevoir le sanc du crucifix.

Item deux grandes ymaiges de chascune V piedz troys poulces ou environ de haulteur, dont l'une est l'ymaige Nostre-Dame et l'aultre sainct Jehan l'evengeliste, le tout en bon boys de noyer et la croix de boys de chesne, boys

Digitized by Google

de Montargis, le tout bon boys et loyal et marchant, et garnyes les dictes ymaiges de diadesmes chascune.

Item quatre verges de fer claveléez pour soustenir les anges avec le ceintre du fleuron du hault de la croix, pour pendre et accouplir longueur de la chesne, percer le pied de la croix et ymaiges de troys grands tenons de fer portans pied et demy de hault ou plus ainsy quil appartiendra.

Item fault dorer toutes les ymaiges, croix et anges de fin or de ducat bruny, au reste des anvers des habitz qui seront faictz les ungs de rouge cler, glacez sur argent, de lac de Venize, et les aultres de bon azur d'esmail, tant aux ymaiges que anges; faire et paindre les nuds du crucifix et carnations des ymaiges et anges à huilles; faire le ravallement d'entre les moullures de la croix de couleur de brezil à huille et le champ d'escripteau qui sera d'azur d'esmail; et après avoir le tout dorré fault faire par dessus le dict or les bordures et enrichissemens qui seront faictes de fin azur d'esmail et fin lac de Venize, et grater et esparguer de fuelles de moresques [1], pour veoir l'or esdictes bordures, le tout faire et parfaire bien et deument au dict d'ouveriez et gens ad ce congnoissans, suyvant et de pareille estoffe comme est celluy de la paroisse de Sainct-Merry en la ville de Paris.

Oultre sera tenu le dict Ledoulx faire et livrer une poultre de la largeur de la nef de la dicte esglise, enclavée de neuf poulces dedans chascun pillier et de chascun costé, qui sera la dicte poultre de quinze poulces de corps sans sa corniche, portant corniches frisez, argentraines (?) taillez le dessoubz à parquetz et culz de lampes pendans, icelle poultre vernye de coulleur de noyer; et fault asseoir et appliquer au-dessus de la dicte poultre une gimberge soustenue de deux pilastres canelez, qui porteront la corniche pour soustenir le crucifix et ymaiges et applicquer dedans l'ais de la dicte gimberge une Nostre-Dame de Pytié, de quatre piedz de hault ou environ, tenant son enffant descendu de la croix de cinq piedz de long; fault dorer tous les enrichissemens, dyadesmes et bordures des dictes ymaiges d'or de ducat, suyvant les ymaiges preceddentes; fault le menteau de l'ymaige Nostre-Dame d'azur de roche, semé de corbelles d'or mousleez et tailleez à jour par dessus, et les anvers de la dicte ymaige de rouge clere, glassez de lac de Venize; fault le linge de Dieu blanc, enrichy d'or, la terrasse de vert à huille; vernir la dicte gimberge de costé et d'aultre en coulleur de noyer, et dorer de fin or de ducat marc, à huille, les filetz et enrichissemens de la dicte gimberge.

Plus sera tenu le dict Ledoulx blanchir la corniche du grand autel de l'esglise du dict Sainct-Aspais, soustenant les ymaiges, et dorer d'or marc de ducat, à huille, les filletz et partyes de la taille estans dedans la frize, et faire le champ de la frize d'azur d'esmail, le tout à colle reste l'or.

Et le tout rendre, livrer, fait, parfaict et assis, bien et deument au dict

[1] Feuilles d'arabesques.

Digitized by Google

d'ouvrierz et gens ad ce cognoissans, comme dict est, devant le jour de Pentecoste ou Feste-Dieu prochainement venant, moyennant la somme de troys cens cinquante livres tournoys, sur laquelle somme le dict Berthelot a payé et advancé au dict Ledoulx la somme de cent livres tournoys comptant. Quant à la somme de cent cinquante livres tournoiz, le dict Berthelot a promis, en son privé nom, payer le dict Ledoulx à la délivrance des dictz ouvraiges. Et le reste montant à cent livres tournoyz les dictz sieurs lieutenant general, Berthelot, Guerin, Poncet et Leconte ont promiz payer ou faire payer audict Ledoulx dedans l'an du jour de Pasques prochain venant, en la presente année que l'on dira mil cinq cenz soixante et sept. — Car ainsy a esté faict et accordé.

Collationné sur l'original conservé en l'étude de Me Pujol, notaire à Melun, détenteur des minutes de Me Jehan Violet, devant lequel fut passé l'acte ci-dessus transcrit [1].

Pour copie conforme :

G. Leroy,

Correspondant du Ministère, archiviste de la ville de Melun (Seine-et-Marne).

Marché pour l'établissement d'un retable et d'un jubé à l'église Saint-Aspais de Melun.

Du samedy sixiesme jour de juing, après midy, mil six cens vingt six.

Furent presens en leurs personnes : noble homme Denis Rousseau, varlet de garde-robbe du roy et marguillier de l'église paroissialle Monsieur Sainct-Aspais de Melun, assisté de venerable et discrette personne messire Pierre Mance, prebtre, docteur en théologie, curé de la dicte eglise; noble homme Me Jacques de Maisieres, conseiller du roy nostre sire, lieutenant particullier au bailliage et siege presidial de Melun; Bertin Lefebure, conseiller du roy au dict siege; Jacques Cochon, antien advocat du roy; Loys Renault, procureur du roy, et Simon Nioche, second advocat du roy au susdict siege; Jehan Hardot, conseiller du roy, esleu en l'eslection de Melun; Pierre Lefebure, antien advocat au bailliage esdict siege, maire de la ville de Melun; Nicolas Riotte, controlleur du domayne; Francoys Poncet, advocat au dict bailliage, precedent marguillier et administrateur du temporel de la dicte eglise; Jehan Lefebure et Anthoine Lefebure, advocats au dict siege; Nicolas Ducayet, greffier en l'eslection de Melun, et

[1] Les œuvres de sculpture et de peinture exécutées par Guyon Ledoux ont été détruites en l'an II, lorsque l'église Saint-Aspa s fut transformée en atelier pour la fabrication du salpêtre.

Digitized by Google

Francoys Guerin, recepveur et payeur des gaiges de messieurs les officiers du siege presidial de Melun;

Tous habitants et paroissiens de la paroisse Saint-Aspais de Melun, d'une part;

Et Guillaume Delacourt, maistre menuisier, demeurant à Brye-Comte-Robert, estant de present à Melun, pour luy, d'autre part.

Lesquelz recongnurent et confesserent avoir faict et font entre eulx les traictez, marchés et obligations cy dessoubz pour raison d'un retable d'autel et d'un jubé en la dicte esglise Sainct-Aspais, et ce qui en depend, selon et ainsy qu'il s'en suict, c'est assavoir :

Le dict Delacourt a promis, promet et s'oblige par ces dictes presentes de faire et parfaire bien et duement, au dire d'experts et gens à ce cognoissans, le retable du grand autel de la dicte eglise, avec quatre colonnes torses, deux de chascun costé; dans le fronton une imaige de Dieu le père, regardant l'autel, comme celuy qui est au retable de l'eglise des Feuillants à Paris[1]; le tabernacle posé sur la premiere marche de l'autel, joignant le bas du tableau; les deux porticqs entre quatre colonnes qui sont chascun costé d'eux, ainsy que les deux porticqs sont faicts en la dicte eglise des Blancs-Manteaux à Paris; faire sur la fixation des ditz porticqs une figure sur chascun, l'une de sainct Aspais, et l'autre de sainct Jehan Baptiste, ou autre qui sera advisée; avec les marches pour monster à l'autel; la balustrade traversant devant l'autel, de l'une des portes du chœur à l'autre, accompagnée de deux retours aux costez de l'autel;

Un petit autel derrière le dict grand autel, avec ouverture pour poser en terre le sainct sacrement du dict tabernacle.

Et le tout conformément au dessein qui en a esté dressé par le dict Delacourt et au restable qui est dans l'eglise Sainct-Martin des Champs à Paris, et qu'il dict avoir veu, excepté toutefois la plaincte qui sera faicte pierres jusques à la haulteur de l'autel, duquel plancher le dict Delacourt ne sera tenu.

Item, faire un jubé ou pupitre en la dicte eglise Sainct-Aspais au bas et traversant la largeur du chœur sur la place indiquée, et accompagné d'une monstée à balustres, tenant lieu de deux pieds à l'entour des pilliers pour monster et descendre en iceluy; un pupitre en forme d'aigle au dict jubé et tout ce qui en dépend, faict conforme en un autre dessein qui en a esté aussy dressé par le dict Delacourt.

Transport le crucifix, pièces et ymaiges qui l'accompagnent[2], en iceluy costé sur la corniche du dict jubé, du costé de la nef de la dicte eglise, en faisant par les sieurs marguilliers asseurer le dessus de la dicte voulte pour porter iceluy crucifix.

Le tout de bon boys de chesne, sain, bien secq, loyal et marchant,

[1] Cette image fut peinte par un artiste du nom de Rocca.

[2] Exécuté en 1565 par Guyon Ledoulx, maître peintre juré à Paris.

Digitized by Google

suyvant le dessein qui en a esté dressé par le dict Delacourt, et rendre faict, parfaict, planté, dressé et ferré de ferrements qu'il sera necessaire, au dire de gens à ce cognoissans;

Fournir le dict retable d'autel et tout ce qui en depend dedans le jour sainct Jehan Baptiste que l'on comptera mil six cens vingt sept au plus tard; et le dict jubé dedans le jour de Noël ensuyvant, suyvant les desseins qui en ont esté signez par les ditz sieurs curé, marguilliers, Delacourt et des ditz nottaires; lesquelz desseins ont esté mis ez mains d'iceluy Delacourt, qui a promis les rapporter et mettre ez mains des ditz nottaires, pour y avoir recours quand besoin sera, et au plus tart dans quinze jours d'huy.

Aussy promet le dict Delacourt faire et fournir une grande porte de menuyserie, ayant ung guichet, pour servir à l'entrée de dessoubz la tour où sont les cloches d'icelle eglise; laquelle porte sera de valleur de trente livres tournois, le plus tost que faire se pourra.

Et le tout moyennant la somme de trois mil livres tournois, pour tous les ditz ouvrages, sans que le dit Delacourt puisse pretendre à plus grande somme ny recompense.

Laquelle somme le dit sieur Rousseau, marguillier, au dit nom, a promis et sera tenu paier au dict Delacourt, en la forme qu'il sera cy après declarée. Et sur laquelle somme luy a esté immediatement advancé par le dit marguiller, au dit nom, la somme de trois cents livres tournoiz en quartz d'escuz et autres monnoyes. Et le surplus, le dit sieur marguiller le paiera, scavoir : au fur et à raison que le dit Delacourt travaillera aux ditz ouvrages, à la charge neantmoings que le dit Delacourt ne pourra demander autre paiement qu'il n'ait premierement advancé de la besoigne des ditz ouvrages jusques à la moytié plus que ce qu'il demandera luy estre payé, qui est d'avoir faict representation ou fourny, à chasque paiement qu'il demandera, pour la somme de trois cenz livres en oultre et par dessus ce qu'il demandera luy estre payé, en suyvant le dire d'experts qui seront conviez par les partyes.

Collationné sur l'original conservé en l'étude de Me Pujol, notaire à Melun, détenteur des minutes de Me Pierre Violet, devant lequel fut passé l'acte ci-dessus transcrit [1].

Pour copie conforme :

G. Leroy,

Correspondant du Ministère, archiviste de la ville de Melun (Seine-et-Marne).

[1] Un contrat passé devant le même notaire, à la date du 29 mars 1629, contient la réception des ouvrages exécutés par Guillaume Delacourt et le payement du solde de leur prix. — Aucun de ces ouvrages n'existe plus.

Digitized by Google

Rapport sur un groupe du XVe siècle découvert dans l'église de Barville, paroisse de Cany (Seine-Inférieure), et bas-reliefs de l'église de Crasville-la-Mallet, canton de Cany (Seine-Inférieure).

Communication de M. Le Roy, de Cany.

M. Le Roy (de Cany) a signalé, dans une lettre adressée à M. le Ministre, un groupe qu'il a découvert, il y a quelques années, dans l'église de Barville, paroisse de Cany (Seine-Inférieure).

Ce groupe, datant du XVe siècle, est exécuté en pierre dure et a conservé une décoration peinte conçue avec toute l'harmonie qu'y mettaient les artistes de cette époque; il représente la Vierge portant sur ses genoux l'enfant Jésus, presque nu, tenant d'une main le globe surmonté d'une croix d'or, et jouant de l'autre avec un oiseau dont on ne voit que quelques fragments sur un doigt de la Mère. La couronne de la Vierge et sa ceinture sont dorées, son manteau bleu est orné d'un large galon sur lequel sont, de chaque côté, les premières lettres majuscules de l'alphabet gothique. Trois anges entourent ce groupe; leurs ailes et leurs vêtements sont de couleurs variées; deux d'entre eux déroulent un cartouche sur lequel on lit ces mots: *Salve regina, mater misericordiæ;* le troisième porte un orgue dont il joue de la main droite. Enfin le donateur de ce précieux monument est un moine représenté à genoux avec une expression respectueuse.

M. Le Roy, auteur de la découverte, voudrait voir cette œuvre remarquable du moyen âge restaurée avec le plus grand soin.

M. Le Roy a signalé, dans le même envoi, cinq bas-reliefs intéressants, qui se voient dans une ancienne chapelle seigneuriale servant aujourd'hui de sacristie à l'église de Crasville-la-Mallet, canton de Cany. Ces bas-reliefs sont fouillés à même la muraille; ils remontent à l'époque de François Ier, et représentent *le Baiser de Judas*, *la Flagellation*, *le Crucifiement*, *la Mise au tombeau* et *la Résurrection du Christ.* L'exécution de ces sculptures est remarquable: malheureusement plusieurs têtes sont cassées; quelques parties de jambes, de bras, de vêtements, ont été mutilées.

Il serait à désirer que ces précieux bas-reliefs fussent restaurés par une main habile; tel est le vœu exprimé par M. Le Roy.

Albert Lenoir,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Rapport sur une notice archéologique relative à l'église romane de l'ancienne abbaye royale de Berteaucourt, arrondissement de Doullens (Somme).

Communication de M. Dusevel, correspondant.

L'église de Berteaucourt a été construite, en 1095, avec les dons de deux femmes nobles, Golinde et Héleginde. Cet édifice, d'architecture sévère, est remarquable par ses sculptures. Le porche principal est orné d'un tympan qui contient une représentation du Père éternel tenant d'une main une figure qu'on croit être la Religion triomphante, et de l'autre main la Synagogue aveugle. On y voit le sacrifice d'Abraham et une troupe d'anges distribuant des couronnes aux élus. Les chapiteaux de ce porche sont ornés de figures représentant Samson monté sur un lion et le démon vaincu par le Christ.

L'étage supérieur présente des colonnes engagées portant des statues de personnages barbus; dans le fronton est un cercle qui contient un Christ en croix portant un tablier ou jupon; il est accompagné de deux figures représentant Adam et Ève.

La tour servant de clocher est moderne; on n'a conservé que le collatéral droit de l'église; un petit portail placé de ce côté et donnant sur le cimetière est formé d'un arc et d'une voûte en plein cintre soutenus par trois rangs de colonnes.

Les fenêtres de l'église sont encadrées de sculptures d'ornement, parmi lesquelles sont des figures étranges, des serpents et autres animaux. A l'intérieur, l'édifice est porté sur des colonnes alternativement seules et doublées. Les chapiteaux sont ornés d'animaux et de guerriers. Deux statues représentant saint Benoît et sainte Scholastique ornent les deux côtés du retable.

On voit dans la sacristie un remarquable tombeau en pierre dorée, élevé à la mémoire d'une abbesse de Berteaucourt, de la famille de Halwin; on y a représenté le Christ au jardin des Oliviers. Ce tombeau a plus de 6 mètres de hauteur.

M. Aymar Verdier, architecte, a été chargé de faire des travaux de consolidation à cette église, que M. Dusevel signala dès l'année 1842 au ministère de l'intérieur.

Albert Lenoir,

Membre du Comité.

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

AOÛT-SEPTEMBRE 1870.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

SÉANCE DU 13 JUIN 1870.

PRÉSIDENCE DE M. LASCOUX,

VICE-PRÉSIDENT.

M. Charles Arnauld, correspondant, adresse l'estampage d'épitaphes des membres de la famille Arouet, estampage destiné à accompagner et à rectifier les extraits qu'il avait transmis précédemment des registres de la paroisse de Saint-Loup (Deux-Sèvres), mentionnant divers personnages de cette famille pour la période de 1664 à 1692.

Nouveau renvoi à M. Servois.

M. l'abbé Chevalier, correspondant, annonce que le tarif des droits perçus par l'église de Romans aux foires de cette ville, tarif dont l'impression avait été décidée par la section, est inédit.

Renvoi à la commission de la *Revue*.

Digitized by Google

Le même correspondant signale quelques erreurs qui se sont glissées dans le texte d'un document en langue vulgaire qu'il avait transmis et qui a été imprimé dans la *Revue*, mois de janvier et février 1870.

Renvoi à M. Meyer.

Une autre communication de M. l'abbé Chevalier est renvoyée à M. Lascoux.

M. A. de Lamothe, correspondant, adresse copie d'un compte présenté en 1584 aux consuls de Beaucaire par le sieur Pierre de Porcellets, seigneur de Baye, relatif à un voyage qu'il avait fait à Paris comme délégué en cour pour la poursuite de la suppression du grenier de ville.

Renvoi à M. Levasseur.

Une autre communication de M. A. de Lamothe est pareillement renvoyée à l'examen de M. Levasseur. C'est la copie d'une convention passée entre l'abbé de Saint-Gilles et maître Martin Delaunay au sujet de la construction de l'église de Saint-Gilles.

M. Lefebvre dit *Faber*, correspondant, adresse deux documents inédits concernant la législation criminelle au xve et au xviie siècle :

1° 1430, procès fait au cadavre d'une femme poursuivie pour hérésie et qui se pendit avant son jugement ;

2° 1687, condamnation au gibet du cadavre d'une femme qui s'était également suicidée.

Renvoi à M. Lascoux.

M. Nozot, correspondant, envoie des copies de diverses ordonnances et autres pièces provenant des archives de Sedan et de celles du tribunal civil de la même ville, savoir : trois ordonnances des 19 août 1589, 5 août 1604 et 27 mai 1629; deux lettres de Louis XIV relatives à la prise de possession de la ville par le maréchal Fabert en 1654 et à la teneur du serment que devront prêter les avocats et procureurs de Sedan.

Renvoi à M. Bellaguet.

M. l'abbé Richard, correspondant, adresse un quatrième cahier de son *Recueil de dictons populaires usités dans le département du Doubs.*

Renvoi à M. Rathery.

Digitized by Google

M. Octave Teissier, correspondant, adresse la table générale des matières contenues dans les *Bulletins* et la *Revue* publiés par le Comité depuis 1837 jusqu'au 31 décembre 1868. Cette table est transcrite sur 4,793 fiches, qui renferment environ 50,000 indications. Il ne lui reste plus à transcrire que la table des documents administratifs, qu'il va entreprendre et qu'il pourrait terminer pendant la correction des épreuves des trois premières tables qu'il a déjà envoyées.

Renvoi à M. Cocheris.

M. l'abbé Tisserand, correspondant, adresse copie de la correspondance publique du colonel comte Luce Gaspari avec son père Charles Luce de Seillans, bourgeois de la ville de Grasse. Cette correspondance, qui embrasse la période de 1787 à 1790, est déposée aux archives des Alpes-Maritimes. M. l'abbé Tisserand l'a copiée en entier, et il serait heureux si le Comité trouvait quelque chose à y glaner.

A cette copie de la correspondance (130 pages) M. Tisserand a joint une notice des Gaspari et des notes justificatives.

Renvoi à M. Rathery.

M. l'abbé Tisserand fait en même temps hommage de deux volumes dont il est l'auteur : 1° Petite Géographie des Alpes-Maritimes; 2° Dictionnaire historique.

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. René de Lespinasse, archiviste paléographe, adresse copie d'une charte inédite qui donne, dit-il, de curieux renseignements sur l'existence d'une école en 1336 à Decize, petite ville du Nivernais, sur la Loire.

Renvoi à M. Jourdain.

M. A. de Barthélemy fait hommage d'une brochure intitulée : *De la divinité gauloise assimilée à* Dis pater *à l'époque gallo-romaine* (extrait de la *Revue celtique*).

M. Delisle fait également hommage d'une notice sur le livre blanc de l'église du Mans (extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*) et de l'inventaire des manuscrits de la Sorbonne conservés à la bi-

Digitized by Google

bliothèque Impériale sous les numéros 15176 et 16718 du fonds latin (extrait également de la *Bibliothèque de l'École des chartes*).

M. le Président adresse les remercîments de la section à MM. A. de Barthélemy et Delisle, dont les hommages seront déposés dans la bibliothèque du Comité.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Patin, A. de Barthélemy, Jourdain, Levasseur, Meyer, Lascoux et Cocheris.

L'ordre du jour appelle la nomination d'une commission chargée de préparer la liste des Sociétés savantes qu'il y a lieu de proposer à M. le Ministre pour recevoir des subventions.

M. Rathery a la parole pour rendre compte des communications suivantes renvoyées à son examen :

1° M. Léon Drouyn, correspondant : copie trouvée dans les archives du château de la Roque, à Saint-Christophe des Bardes, canton de Lussac, arrondissement de Libourne (Gironde), de la harangue faite aux États de Hollande en 1647 par M. de Seurent. Cette harangue, plusieurs fois imprimée, sera déposée aux archives.

2° Envoi de M. Charles de Beaurepaire, correspondant : quatre lettres écrites du 14 août 1752 au 20 février 1753 par l'abbé Trublet à l'abbé du Resnel. Ces lettres, conservées dans les archives de l'Académie de Rouen, rapportent les nouvelles littéraires du temps et donnent quelques détails, qui ne manquent pas d'un certain intérêt, sur les États de Bretagne. On y trouve aussi des appréciations sur Duclos et sur l'abbé de Prades. Cependant l'intérêt de cette correspondance ne paraît pas au rapporteur assez vif pour motiver une proposition de publication dans la *Revue*. Elle sera déposée aux archives.

3° Envoi de M. Godard-Faultrier, correspondant : inventaire des livres de la bibliothèque de la cathédrale d'Angers en 1472. Cet inventaire ne fait connaître rien de nouveau. Il ne mentionne aucun ouvrage imprimé, ce qui s'explique facilement, puisque l'imprimerie, qui, à la vérité, avait commencé à donner ses produits à Paris en 1469, trois ans auparavant, ne s'établit à Angers qu'en

Digitized by Google

1477, cinq ans après la date de l'inventaire dont le correspondant a adressé une copie.

Proposition de dépôt aux archives.

4° Communication de M. Mossmann, correspondant : indication de l'expression *jus inquilinii* rencontrée dans une caution jurée en 1353 et que ne mentionne pas le glossaire de Ducange. M. le rapporteur fait remarquer que Ducange, qui pouvait se dispenser d'enregistrer ce mot, puisqu'il appartenait à l'ancienne latinité, l'a donné sous une forme un peu différente et qu'il pouvait très-bien se dispenser d'insérer dans son glossaire, *inquilinium* rappelant les formes *inquilianus*, *inquilinus* et *inquilinatus*, dont les deux dernières figurent dans tous les dictionnaires. Quant au sens du mot, ainsi que M. Mossmann le reconnaît lui-même, il ne saurait exister aucun doute à ce sujet.

M. Meyer fait un rapport sur un document envoyé par M. Tartière correspondant, déjà examiné par M. Lascoux, et dont il propose le dépôt aux archives. C'est un acte par lequel Éléonore de Comminges, comtesse de Foix, comme tutrice du jeune Gaston Phébus, autorise Guilhem Arnaud de Labarthe à fortifier des maisons lui appartenant et reçoit son hommage.

M. Meyer lit ensuite un rapport sur quatre chartes de la Provence et du Rouergue, communiquées par M. l'abbé Chevalier (de Romans). Il propose la publication dans la *Revue* de trois de ces chartes et le dépôt aux archives de la quatrième.

M. Jourdain donne lecture d'un rapport sur la copie envoyée par M. Godard-Faultrier d'un manuscrit contenant l'histoire de l'abbaye royale de Saint-Serge d'Angers. Il propose l'impression de ce document dans la *Revue*.

M. Jourdain donne également lecture d'un rapport sur deux communications de M. Charles Aubertin :

1° Notice sur l'ancienne corporation des tonneliers de Beaune. Proposition de publication dans la *Revue*.

2° Acte passé en 1624 par-devant maître Chevignard, notaire à Beaune, entre la mairie et les Oratoriens, au sujet de l'établissement de ces derniers au collége de la ville. Proposition de dépôt aux archives.

Digitized by Google

Les conclusions des rapports de MM. Rathery, Meyer et Jourdain sont adoptées par la section, et les rapports lus par MM. Meyer et Jourdain renvoyés à la commission de la *Revue*.

Des rapports sur des publications de Sociétés savantes sont lus par :

M. Desnoyers, sur les *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille*, années 1865, 1866 et 1867;

M. Jourdain, *Comptes rendus et mémoires du Comité archéologique de Senlis*, année 1868; *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, des sciences et arts, séant à Douai*, t. IX; *Mémoires de l'Académie impériale d'Arras*, t. III.

Renvoi de ces quatre rapports à la commission de la *Revue*.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

SÉANCE DU 4 JUILLET 1870.

PRÉSIDENCE DE M. LASCOUX,

VICE-PRÉSIDENT.

M. Tholin, correspondant, adresse copie d'une ordonnance d'Édouard Ier, roi d'Angleterre, en date du 7 août 1286, réglant, pour le pays d'Agenais, la perception du salin et des péages, les attributions des baillis et des sergents, la procédure civile et criminelle. Cette ordonnance a paru au correspondant offrir un certain intérêt au point de vue de l'étude des institutions judiciaires établies dans l'Aquitaine pendant la domination anglaise.

Renvoi à M. Lascoux.

M. Demarsy, secrétaire de la commission historique de Compiègne, adresse copie d'un brevet délivré par Louis XV, le 10 août 1721, à Guy de Sève, pour lui assurer la possession de l'évêché

Digitized by Google

d'Arras, vacant par suite de la démission de Guy de Sève de Rochechouart, oncle du précédent.

La cour de Rome n'ayant pas voulu accorder à Guy II de Sève les bulles que Louis XV s'engageait par ce brevet à demander pour lui, ce prélat donna sa démission en 1725.

Remercîments et dépôt aux archives.

M. J. Mouton, habitant Neufchâteau, demande, pour un travail qu'il prépare, quelques indications que la section lui transmet, en lui faisant observer néanmoins que le Comité n'est pas en usage de répondre aux demandes de ce genre.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Huillard-Bréholles, Clément, Servois, Meyer, Rathery et Boutaric.

M. de La Villegille, secrétaire du Comité, fait connaître les propositions présentées à l'adoption de la section d'histoire par la commission chargée de préparer la liste des Sociétés savantes auxquelles il y aurait lieu d'accorder des subventions.

Cette liste comprend 77 Sociétés réparties en trois catégories, savoir : 7 en première, 28 en deuxième et 42 en troisième. Deux autres Sociétés sont ajoutées à cette liste, sur la proposition de MM. Lascoux et L. Delisle.

Des rapports sont lus ensuite par :

M. Bellaguet, sur les *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, années 1865, 1866 et 1867;

M. Rathery, sur les 11e, 12e et 13e années (de 1867 à 1869) de la *Revue africaine, journal des travaux de la Société historique algérienne;*

Le même, sur le *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine;*

M. A. de Barthélemy, sur les *Publications de la Société des sciences et arts de Vitry-le-François*, t. III, 1869;

Le même, sur les *Annales du Comité flamand de France*, t. IX;

Digitized by Google

M. Michelant, sur les *Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges, publiés au nom du Comité d'histoire vosgienne*, t. II;

M. Lascoux, sur le *Recueil de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne*, 1869-1870.

Renvoi de ces huit rapports à la commission de la *Revue*.

M. Meyer déclare n'avoir rien trouvé dans les 34e et 35e années du *Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses* qui puisse fournir la matière d'un rapport écrit.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

SÉANCE DU 25 JUILLET 1870.

PRÉSIDENCE DE M. AMÉDÉE THIERRY,

MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. A. de Lamothe, correspondant, adresse un extrait du péage du pont de Saint-Gilles (Gard) en 1324, faisant suite aux copies déjà envoyées par lui des péages de Beaucaire et de Tarascon.

Renvoi à M. Levasseur.

M. Charles de Sourdeval, correspondant, adresse des notes sur l'ancienne navigation du littoral du marais septentrional de la Vendée aux époques gauloise et gallo-romaine et au moyen âge.

Le correspondant a accompagné ces notes d'un calque de la carte de l'état-major, sur lequel il a indiqué la configuration spéciale du marais. Il a en outre tracé sur le même calque la marche de Louis XIII dans son expédition contre Soubise, au mois d'avril 1622, ainsi que l'itinéraire des reliques de saint Filbert, en 835, de Her ou Noirmoutier à *Deas*, aujourd'hui Saint-Philbert-de-Grandlieu. L'examen de cette communication est renvoyé à M. A. de Barthélemy.

M. Octave Teissier, correspondant, adresse la table des docu-

Digitized by Google

ments administratifs contenus dans les *Bulletins* du Comité et la *Revue des Sociétés savantes* publiés depuis 1837 jusqu'au 31 décembre 1868.

M. Teissier donne sur la publication de son utile travail quelques indications qui seront soumises à l'examen de la commission spéciale dont M. Cocheris est rapporteur.

M. L. Delisle offre, au nom de la Société d'histoire de Normandie, le premier volume des publications de cette Société. Il a pour titre : *Chronique normande de Pierre Cochon, notaire apostolique à Rouen, publiée pour la première fois par M. Charles Robillard de Beaurepaire*[1].

M. le Président prie M. Delisle de transmettre à la Société les remercîments de la section et de vouloir bien se charger de rendre compte de ce volume.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Théry, Marty-Laveaux, François Wey, Huillard-Bréholles et Rathery.

Des rapports sur des publications de Sociétés savantes sont lus par :

M. Bellaguet, sur les tomes X et XI[2] des *Mémoires de la Société impériale d'agriculture sciences et arts d'Angers;*

M. Michelant, sur les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*[3].

M. Valentin-Smith donne une analyse verbale d'un rapport sur les *Mémoires de la Société littéraire de Lyon*[4].

M. Boutaric fait également un rapport verbal et sommaire sur les travaux de la Société dunoise, fondée à Châteaudun. Cette Société

[1] 1 volume in-8°.
[2] Années 1867 et 1868.
[3] 2e série, t. IX.
[4] Année 1869.

Digitized by Google

est entrée, dit le rapporteur, dans une très-bonne voie. Elle a entrepris la publication, faite avec beaucoup de soin et d'intelligence, de cartulaires de prieurés dépendant de Marmoutiers.

Les rapports de MM. Bellaguet, Michelant et Valentin-Smith sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

M. Lascoux propose le dépôt aux archives de la copie envoyée par M. G. Tholin, correspondant, d'une ordonnance d'Édouard Ier, roi d'Angleterre, réglant pour le pays d'Agenois la perception du salin et des péages, les attributions des baillis et des sergents, etc. Cette charte, qui est datée du 7 août 1286 et qui ne se trouve pas dans Rymer, offre assez d'intérêt pour mériter de trouver place dans les publications de la Société d'Agen; mais son intérêt est trop local pour qu'il y ait lieu d'imprimer le document dans la *Revue*.

M. Hippeau propose l'impression dans la *Revue* des remontrances faites au roi Henri III par les États de Normandie en 1577, dont une copie a été envoyée par M. l'abbé Lebeurier, correspondant. Ce document intéresse l'histoire générale, et il mérite d'être publié. Il fait partie d'archives particulières, le chartrier du château de Tierceville, appartenant à M. le comte de Briey.

M. Desnoyers lit un rapport sur diverses pièces adressées par M. de Beaurepaire, correspondant, relatives à la construction du pont de Rouen au commencement du XVIIIe siècle et se rapportant en partie à la carrière de l'ingénieur Salomon de Caus. M. Desnoyers propose l'impression de ces documents, qui complètent un premier envoi de M. de Beaurepaire, dont la publication dans la *Revue* a été précédemment décidée par le Comité.

M. Servois rend compte d'une communication de M. Arnauld, correspondant, qui consiste en une suite de copies, d'extraits de registres de la paroisse de Saint-Loup (Deux-Sèvres), mentionnant divers membres de la famille Arouet. Ces extraits sont accompagnés de transcriptions et d'estampages d'épitaphes.

M. le rapporteur pense que la note de M. Arnauld pourra être publiée utilement dans la *Revue*, moyennant une révision de certains points dont il donne l'indication.

Digitized by Google

Cette proposition est adoptée, ainsi que les conclusions des rapports de MM. Lascoux, Hippeau et Desnoyers.

Le rapport de ce dernier est en outre renvoyé à la commission de la *Revue*.

Les séances de la section d'histoire reprendront au mois de novembre.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 20 JUIN 1870.

PRÉSIDENCE DE M. LE MARQUIS DE LA GRANGE,

MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. le Ministre des beaux-arts, en réponse à une lettre à lui adressée par M. le Ministre de l'instruction publique sur la demande du Comité au sujet du projet de démolition des cuisines du palais des anciens ducs de Bourgogne à Dijon, fait savoir qu'il a invité le préfet de la Côte-d'Or à faire surseoir à la démolition projetée et à lui faire connaître les motifs du parti adopté par le conseil municipal de la capitale de la Bourgogne. Lorsque ces renseignements lui seront parvenus, M. le Ministre des beaux-arts consultera la commission des monuments historiques.

M. le préfet d'Alger, informé des craintes exprimées par la section au sujet du musée de Cherchel par suite de la suppression de l'emploi de conservateur de cet important établissement, rappelle qu'on a pourvu à sa sécurité en y installant un gardien qui reçoit un modeste traitement. Toutefois M. le Préfet, reconnaissant que cette mesure n'est pas suffisante, expose de nouveau l'impossibilité où se trouvent la municipalité de Cherchel, le département d'Alger et même le budget de l'Algérie, de se charger des dépenses de l'entretien de ce musée, et ajoute qu'il serait à désirer que M. le Ministre des lettres, des sciences et des beaux-arts pût en assurer la conservation.

La Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure prie M. le Ministre des lettres, sciences et beaux-arts, de vouloir bien intervenir pour assurer la conservation des Arènes nouvellement découvertes à Paris. Cette lettre est transmise et appuyée par M. Gaudin, député de la Loire-Inférieure.

Digitized by Google

La Société archéologique de l'Orléanais fait un appel semblable.

Ces lettres seront déposées aux archives, le vote du Corps législatif du 18 juin 1870 ayant rendu inutiles toutes démarches dans ce sens.

M. Darcel, qui n'a pu assister à la séance, adresse en communication une lettre de M. Ramé, correspondant, qui lui annonce qu'il vient d'acquérir un très-important spécimen de statue funéraire de fabrique de Limoges avec accessoires émaillés. Cette statue, que notre correspondant n'est parvenu à acquérir qu'après vingt-trois années d'attente, a plus de 2 mètres de hauteur, offre le même mode d'exécution que celle de William de Valence, comte de Pembroke, tué à Bayonne en 1296, que l'on voit à Westminster dans la chapelle de Saint-Edmond, c'est-à-dire une âme de bois revêtue de cuivre doré et émaillé, et représente Blanche de Champagne, la fille de Thibaut, comte de Champagne et roi de Navarre, dit *le faiseur de chansons*. Commandée en 1283, cette statue fut payée le jour de Quasimodo de l'an 1306, comme le constate une quittance qui se trouve entre les mains de M. Ramé.

La section remercie M. Darcel de lui avoir transmis cette intéressante nouvelle archéologique, et le prie d'obtenir de M. Ramé un rapport détaillé à cet égard.

M. Germer-Durand, membre non résidant, fait hommage d'une brochure ayant pour titre : *Découvertes archéologiques faites à Nîmes et dans le Gard*, pendant l'année 1869, 1er semestre, et a reçu en même temps neuf estampages et un *fac-simile* des dix inscriptions grecques ou latines mentionnées dans cette brochure. M. Léon Renier examinera cet envoi.

M. l'abbé Baudry, correspondant, demande une nouvelle allocation pour poursuivre, en 1870, l'exploration des puits funéraires de la colline de Troussepoil. Après une délibération à laquelle prennent part M. de Guilhermy, M. Quicherat et le secrétaire de la section, il est décidé que, bien que ces fouilles continuent à offrir de l'intérêt, il ne sera pas accordé d'allocation à cet effet cette année. Les fonds affectés aux dépenses de cet ordre ne sont pas assez considérables pour qu'il soit possible, en présence d'autres demandes

Digitized by Google

relatives à des champs de découvertes qui promettent d'importants résultats, de faire droit à la demande de M. l'abbé Baudry. Sur l'avis de M. Quicherat, le rapport du zélé et savant curé de Bernard sur l'exploration des 14e, 15e, 16e, 17e et 18e puits funéraires de Troussepoil, lu à la Sorbonne en 1870, sera publié dans la *Revue des Sociétés savantes*.

M. l'abbé Canéto, correspondant, qui avait été invité à continuer les fouilles par lui entreprises dans le prieuré de Saint-Orens d'Auch, expose l'impossibilité où il se trouve de les reprendre, attendu que les ouvriers se sont mis en grève depuis le 30 avril.

M. Cournault, correspondant, donne de nouveaux renseignements sur les découvertes récentes qu'il a faites en pratiquant des fouilles dans le cimetière mérovingien de Liverdun, et expose que les fonds à lui alloués à ce sujet sont épuisés. Cette communication est renvoyée à M. Quicherat. Quant à la subvention, attendu que le cimetière mérovingien de Liverdun est un des emplacements les plus intéressants à explorer et où les recherches promettent les résultats les plus fructueux, sur la proposition de M. Quicherat, la section décide que M. le Ministre des lettres, sciences et beaux-arts sera prié de vouloir bien accorder un nouveau crédit de 500 francs à M. Cournault, qui a si bien et si heureusement commencé cette exploration.

M. l'abbé André, correspondant, adresse une contre-protestation en réponse à la protestation de M. Armand et de la Société littéraire d'Apt relative à la priorité de la découverte d'un sarcophage. Le correspondant maintient l'exactitude des faits tels qu'il les a exposés, et demande le renvoi de sa lettre à M. Paul Lacroix. Cette demande est adoptée.

M. L. Charles, correspondant, regrette que la section n'ait pas publié dans la *Revue* une note qu'il avait adressée sur des inscriptions funéraires recueillies à Rome par M. Barbier de Montault, relatives au diocèse du Mans ; cette note contenait une utile rectification. La section charge son secrétaire de reproduire cette note dans son compte rendu de la séance. La voici :

« En passant la revue des inscriptions relatives au diocèse du

Digitized by Google

« Mans, rectifions l'épitaphe de Jean de Launay, successeur du car-« dinal Filastre comme archidiacre de Laval, inhumé dans l'église « de Saint-Chrysogone à Rome en 1428. Une cassure du marbre « avait rendu la lecture douteuse. On avait lu : *de alredo* au lieu de « *de Alneto* » (de Launay).

La *Revue des Sociétés savantes* [1], dans le compte rendu du *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, 2e série, t. XI, (XIX de la collection), 1867-1868, avait reproduit cette leçon vicieuse sur la foi du travail de M. Barbier de Montault.

A cette occasion, M. Léon Renier annonce que la bibliothèque de la Sorbonne vient d'acquérir la première livraison d'un recueil des inscriptions modernes de Rome qui formera plusieurs volumes in-folio et qui a pour titre : *Inscrizioni delle chiese e d' altri edificii di Roma dal secolo XI fino ai giorni nostri, raccolte e pubblicate da Vincenzo Forcella.* Ce premier volume contient les inscriptions : 1° de la place et des palais du Capitole ; 2° de l'église de Santa-Maria *in Ara Cœli;* 3° de Santa-Maria del Popolo; 4° de Santa-Maria *ad Martyres* (le Panthéon d'Agrippa), dite *della Rotonda*; 5° de Santa-Maria *sopra Minerva.*

M. le comte de Mellet, correspondant, à Chaltrait, près de Montmort (Marne), fait connaître diverses découvertes d'antiquités faites dans les environs de sa résidence : 1° sépultures antiques dans le territoire de Bergères-les-Vertus, renfermant des squelettes, des épées, des bracelets de terre cuite émaillée et de bronze, de nombreux vases attribués par les uns à l'époque gauloise, par d'autres à l'époque romaine ; 2° des silex travaillés, recueillis aux environs de Chaltrait, haches, *nuclei*, couteaux, etc.

M. Souliac-Boileau, correspondant, adresse une notice sur les croix de pierre des cimetières et des calvaires de l'arrondissement de Château-Thierry (Aisne). Cette notice sera examinée par M. A. Lenoir.

M. l'abbé Canéto, adresse l'estampage d'une inscription gallo-romaine trouvée dans une sacristie à Rabastens (Hautes-Pyrénées), portant cinq croix gravées au trait qui semblent indiquer que cette

[1] Voyez 4e série, t. X, p. 266.

Digitized by Google

inscription aurait été convertie en pierre sacrée. Le correspondant rappelle à cette occasion l'envoi fait antérieurement par lui d'une inscription trouvée à Urdens (Gers), qui avait été pareillement transformée en pierre sacrée.

M. l'abbé Magloire Giraud, correspondant, adresse le *fac-simile* d'une inscription gravée sur un des piliers de l'église paroissiale de la Ciotat. Cette inscription rappelle la mémoire de Jean Arnaud Ier, qui, après avoir été 28 ans doyen du chapitre de l'église collégiale des Accoules, à Marseille, renonça à cette dignité pour venir occuper la cure de la Ciotat, son pays natal (XVIIe siècle).

M. Leclercq de La Prairie, correspondant, adresse : 1° l'estampage d'une dalle funéraire qui existe encore en partie dans l'église de Pierrefonds et qui a déjà été l'objet d'un rapport de M. de Guilhermy. Notre collègue y voit les effigies de deux frères, contrairement à l'opinion de notre correspondant, qui y avait cru reconnaître celles de deux époux; 2° copie d'inscriptions de deux cloches provenant de l'abbaye de Murbach en Alsace, l'une en latin, de 1220, l'autre en allemand, de 1225.

M. Verly, correspondant, adresse un complément à son recueil d'épitaphes.

Les communications de MM. Canéto, Giraud, Leclercq de La Prairie et Verly sont renvoyées à M. le baron de Guilhermy.

M. Flouest, procureur impérial à Nîmes, adresse une note, accompagnée d'un croquis, sur un autel de l'époque romaine trouvé par lui, en 1869, près du temple d'Essarous (Côte-d'Or). Cette note est renvoyée à M. Léon Renier.

M. Woillez, correspondant, adresse une notice avec estampage sur l'inscription de la grosse cloche de l'hôtel de ville de Compiègne (XIVe siècle). Renvoi à M. de Guilhermy.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Clément de Ris, de Guilhermy, Douët d'Arcq et Lance; puis, pour faire partie de la commission chargée de préparer la liste des Sociétés savantes qu'il y aurait lieu de proposer à

Digitized by Google

M. le Ministre pour les subventions de l'État, MM. de Guilhermy, Quicherat, Lenoir, de Montaiglon, Darcel, Douët d'Arcq, Éd. de Barthélemy, auxquels s'adjoindront, selon la règle, les membres du bureau.

M. le comte Clément de Ris lit un rapport sur trois volumes du *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, années 1864, 1865 et 1866;

M. Éd. de Barthélemy, sur le *Journal de la Société d'archéologie et du musée Lorrain*, 18e année;

Le même, sur le *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, 2e série, t. XI;

M. Douët d'Arcq, sur les *Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon*, année 1869, ainsi que sur ceux de la *Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise*, t. VII, 2e partie;

M. Paul Lacroix, sur les tomes XII, XIII et XIV des *Annales de la Société d'émulation des Vosges*.

M. le comte Clément de Ris fait connaître qu'il n'y a pas lieu à un rapport écrit sur le *Recueil de la Société de Tarn-et-Garonne* (1868-1869). Au point de vue de la section d'archéologie, ce volume ne contient que l'introduction d'un ouvrage que M. Devals va publier à part sur les voies antiques du département de Tarn-et-Garonne.

M. le marquis de La Grange dépose deux cahiers contenant la description de 185 médailles romaines d'or, d'argent et de bronze, trouvées dans le bassin de la Medjana, cercle de Bordj-Bou-Aréridj (Algérie), par M. le commandant Payen. Notre zélé correspondant, n'ayant pas à sa disposition les livres nécessaires, avait demandé qu'on lui indiquât l'importance de ces médailles et qu'on corrigeât ses descriptions. M. le marquis de La Grange a satisfait au désir de M. le commandant Payen, auquel on renverra ses cahiers annotés par le savant président de la section d'archéologie. A l'occasion de cette communication, M. Léon Renier rappelle les nombreux services rendus à l'archéologie par M. le commandant Payen.

Digitized by Google

M. Chabouillet lit un rapport sur une communication de M. Cherbonneau relative à une figure de bas-relief trouvée à Cherchel. Le rapporteur pense que le monument signalé mériterait d'être publié dans la *Revue*, mais, dans ce cas, il y aurait lieu de demander un complément d'informations à notre collègue d'Alger et aussi un meilleur dessin de la figure.

M. Chabouillet lit ensuite un autre rapport, dont les conclusions sont qu'il y aurait lieu de publier dans la *Revue* la lettre ou notice de M. Battandier, maire de Constantine, relative à une statue de Bacchus en marbre blanc trouvée à Constantine en 1869. Le rapporteur ne propose pas de faire graver cette statue, qui n'est intéressante que par sa perfection au point de vue de l'art, attendu que son type est fréquent dans les musées.

M. le comte Clément de Ris lit un rapport sur une communication de M. Dupré intitulée *Renseignements archéologiques sur le château de Montils-lez-Blois*, pour lequel le rapporteur demande le dépôt aux archives.

Les conclusions de MM. Chabouillet et Clément de Ris sont adoptées par la section.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

SÉANCE DU 11 JUILLET 1870.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT, VICE-PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. de Montaiglon, qui vient de faire une visite à la ville de Dijon, donne quelques détails sur les cuisines du palais des ducs de Bourgogne dont le projet de démolition a été dénoncé à la section et dont il a été question à la dernière séance. M. de Montaiglon rappelle d'abord que M. de Caumont a parlé de ces cuisines dans le *Bulletin monumental*, t. VIII, p. 253; puis, que M. Viollet-le-Duc, à l'article *Cuisine* de son *Dictionnaire d'architecture*, t. IV, p. 481, leur a con-

Digitized by Google

sacré trois pages et trois dessins, dont un plan qui les fait parfaitement comprendre. C'est, dit M. de Montaiglon, non pas dans une cour principale, mais dans une des petites cours de l'ancien palais du parlement de Bourgogne, que se trouvent ces cuisines. L'extérieur, qui n'a rien de remarquable, n'offre que les quatre fenêtres accouplées qui se trouvent sur un des côtés; mais c'est autre chose à l'intérieur. On y admire une voûte à huit nervures portée sur huit colonnes disposées en carré, et présentant par conséquent sur tous les côtés trois colonnes; elles sont éloignées du mur d'un bon mètre. Du côté des fenêtres, elles ne forment qu'un passage; mais les trois autres côtés forment une suite ininterrompue de six cheminées groupées deux par deux. Cette salle est maintenant occupée par des mâts, des écussons armoriés peints sur volige et autres accessoires des fêtes publiques de la ville de Dijon; il serait facile cependant, dans l'état de bonne conservation où elle se trouve, de lui donner un emploi définitif plus utile. De toutes façons, par le plan et par la disposition intérieure, cette construction est sérieusement importante et ne doit être démolie à aucun prix. On ne pourrait motiver un acte aussi regrettable que sur le désir de régulariser la cour; en effet, le bâtiment de la cuisine sort d'un des côtés de la cour, et l'un des côtés est assez rapproché d'une des façades pour, sur la valeur de quelques fenêtres, former une sorte de corridor et d'impasse; de plus, le petit côté opposé à celui par lequel la cuisine tient au bâtiment postérieur est un mur autrefois intérieur: mais, quand même on aurait démoli la cuisine, la cour ne serait pas encore carrée, puisque dans le coin qui fait face à celui occupé par les cuisines s'avance en équerre un bâtiment qu'il ne peut être question de démolir, par la raison qu'il offre un escalier intérieur à montée droite et à jour qui conduit au premier étage. Dans cette cour, non principale, répète M. de Montaiglon, la cuisine n'est pas la seule irrégularité. Quant au mur de refend devenu mur extérieur, il serait d'autant plus facile d'en tirer parti et de le décorer qu'il est déjà orné, à son milieu, d'un puits ancien qui se trouvait autrefois dans la chambre voisine de la cuisine, et il se trouvait à l'angle de cette chambre, puisque le bras où se trouvent la poulie et la chaîne s'avance en biais. Ce bras, sculpté en façon de gargouille, est du commencement du XVIIe siècle. Du lierre, de la vigne ou d'autres plantes grimpantes suffiraient avec ce puits à enlever au mur sa nudité. Mais il serait encore plus convenable de l'utiliser, comme on a fait à l'hôtel de Cluny du pignon

Digitized by Google

plat de la chapelle, en y appliquant des fragments d'architecture ou de sculpture ornementale, tels que toute ville ancienne en a à sa disposition. En somme, il y a moyen de tirer parti même de l'extérieur du monument; l'intérieur est un des plus rares et des plus curieux exemples d'une grande cuisine de palais. Sa démolition, que rien ne motive, serait un acte de barbarie sans nécessité et sans excuse.

MM. Darcel et de Guilhermy, qui ont vu les cuisines de Dijon il y a quelques années, appuient les observations de M. de Montaiglon. La section insiste donc à nouveau sur son désir de voir conserver ce monument, désir dont elle avait fait consigner l'expression dans le procès-verbal de la dernière séance.

A l'occasion d'un passage de ce même procès-verbal du 20 juin, relatif à l'impossibilité pour le Ministre de l'instruction publique de s'occuper de l'entretien du musée de Cherchel, M. Léon Renier fait remarquer que, le Comité venant de passer dans les attributions du Ministère des lettres, sciences et beaux-arts, il serait à propos d'appeler l'attention de ce département sur l'importance exceptionnelle que présente le musée de Cherchel. L'ancienne *Cæsarea* est, en effet, la ville où l'on a découvert les plus beaux objets d'art antique de toute l'Algérie, et où l'on est assuré d'en rencontrer encore en grande quantité. Il y aurait donc lieu de prier M. le Ministre des lettres, sciences et beaux-arts de vouloir bien assurer la conservation du musée de Cherchel, afin d'éviter la dispersion des monuments de toute nature que l'on découvre journellement sur l'emplacement de la vieille cité romaine. La section s'associe au vœu exprimé par son vice-président, et demande qu'une note à ce sujet soit placée sous les yeux de M. le Ministre.

M. de Guilhermy dépose l'estampage d'une inscription gallo-romaine adressée par M. l'abbé Canéto, et qui avait été renvoyée à son examen, parce que les croix gravées au revers indiquent que cette dalle avait été convertie postérieurement en pierre sacrée.

M. de Guilhermy propose de renvoyer cet estampage à M. Léon Renier, déjà chargé de rendre compte d'une communication analogue d'autre provenance, où plusieurs mots se trouvent cependant identiquement reproduits. Le renvoi à M. Léon Renier est ordonné par la section.

Digitized by Google

Le président de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère sollicite une subvention qui permette à cette compagnie de faire exécuter des fouilles et recherches archéologiques. Cette demande est transmise et appuyée par le préfet du département. La section, qui a adopté pour règle constante de ne recommander les demandes semblables qu'autant qu'il s'agit de continuer des explorations déjà commencées et dont les résultats obtenus garantissent le succès de recherches nouvelles, regrette de ne pouvoir appuyer la requête de la Société de la Lozère, dont le programme est d'ailleurs vague et indéterminé.

M. Bulliot, correspondant, sollicite une allocation de 500 francs destinée à des explorations latérales du Mont-Beuvray, qui lui permettront d'attaquer sûrement les points curieux de la grande forteresse gauloise sans ralentir la marche normale de ses travaux.

M. Quicherat appuie cette demande, qui se présente dans toutes les conditions réclamées par le Comité : point d'exploration nettement déterminé, résultats antérieurs qui ne laissent aucun doute sur ceux que l'on est assuré d'obtenir de la continuation des fouilles, garantie de succès par la capacité éprouvée de l'explorateur. Notre collègue fait remarquer, en outre, que les objets les plus importants que découvre M. Bulliot sont déposés par lui au musée de Saint-Germain, tandis que le reste est conservé dans celui de la ville d'Autun.

La section recommande la demande d'allocation de M. Bulliot à M. le Ministre.

M. de Linas, membre non résidant, adresse un calque et la copie en *fac-simile* de l'inscription gravée sur une dalle de marbre blanc sous laquelle repose le corps de Henri de Villars, quatre-vingt-huitième archevêque de Lyon, qui mourut à Anagni le 18 juillet 1301. Cette dalle est placée au pied du maître-autel de Saint-Jacques dans l'église conventuelle des Dominicains d'Anagni (États-Pontificaux). Cette communication est renvoyée à M. de Guilhermy.

M. le marquis de Castelnau d'Essenault, correspondant, adresse une notice sur deux églises de la banlieue de Bordeaux, les églises de Saint-Pierre de Bègles et de Saint-Vincent de Mérignac. Trois croquis de ces églises et trois feuilles d'inscriptions accompagnent

Digitized by Google

la notice. C'est encore à M. de Guilhermy que cette communication est renvoyée.

M. H. Durand, correspondant, adresse : 1° le plan de l'église et du clocher de Sarrancolin (Hautes-Pyrénées), avec copie de trois pièces dont les originaux existent aux archives départementales à Tarbes et qui se rattachent à cet ancien prieuré;

2° Le dessin d'un tombeau placé sous le porche de l'église de Saint-Genès, à Thiers (Puy-de-Dôme);

3° Le dessin d'un bas-relief en marbre blanc placé à l'extérieur de l'église de Saint-Paul-lez-Dax (Landes) et représentant un sujet de l'Apocalypse.

M. Lance est prié de rendre compte de cet envoi.

M. Féraud, correspondant, adresse la copie et l'estampage d'une inscription antique trouvée récemment à Constantine, non loin des trois qui avaient été découvertes précédemment, c'est-à-dire entre le Tétrastyle et la porte Valée.

M. Martin Daussigny, correspondant, rend compte des découvertes récentes faites à Lyon, rue de Marseille, quartier de la Guillotière. En creusant les fondations d'une cheminée d'usine à vapeur, on a trouvé successivement trois blocs de *choin de fay* antiques, portant, en fort beaux caractères, une longue inscription relative à trois enfants dont les parents déplorent la perte. Le correspondant envoie la copie de cette inscription, dont la quatrième pierre manque encore; on a espoir de la retrouver.

M. Soucaille, correspondant, adresse l'estampage, accompagné d'une note, d'une inscription romaine gravée sur une plaque de marbre blanc trouvée il y a peu de temps à Béziers, dans le quartier du Saint-Esprit. Le nom de la tribu Pupinia, qui figure dans cette inscription, se trouvait également sur une des dernières inscriptions communiquées par M. Soucaille. J'ajouterai qu'un soldat natif de Béziers, dont l'inscription funéraire a été trouvée à Mayence, était aussi de cette tribu[1]. Ces trois dernières communications sont renvoyées à l'examen de M. Renier.

[1] Voyez Henzen, *Suppl. à Orelli*, n° 5226.

Digitized by Google

M. l'abbé Poquet, correspondant, fait hommage d'un volume intitulé : *Monographie de l'abbaye de Longpont en Soissonnais.*

M. Bréan, ingénieur des ponts et chaussées, adresse deux photographies d'un petit grotesque de bronze, de 6 centimètres de hauteur, trouvé sur le territoire de la commune de Léouville, canton d'Outarville (Loiret). Ce grotesque représente un homme combattant.

M. A. Parrot, adresse des empreintes en cire du chaton d'une bague carlovingienne trouvée dans un des sarcophages découverts dans les fouilles de la place du Ralliement, à Angers.

Ces deux communications sont renvoyées à M. Chabouillet.

M. Servaux, chef du bureau des travaux historiques et des Sociétés savantes, communique, à titre de renseignement, une lettre adressée au Ministre des lettres, sciences et beaux-arts, qui renferme les détails relatifs aux mesures que la ville de Besançon se propose de prendre afin d'assurer la conservation des restes du théâtre antique récemment découvert dans son enceinte.

Le projet de l'administration municipale consiste dans la transformation de la place Saint-Jean en un square archéologique, et dans le redressement d'une section notable de la majestueuse colonnade corinthienne qui couronnait la *cavea* de l'édifice antique. Une vue photographique jointe à la lettre du maire, et qui représente un chapiteau et quelques morceaux d'entablement de cette colonnade, permet d'apprécier l'intérêt qu'offrira cette restauration. Enfin la ville est également dans l'intention de mettre sous voûte les parties subsistantes des murs de la scène et d'exhiber les débris des marbres précieux qui revêtaient cette portion du théâtre. Ce square sera contigu à l'arc romain de Porte-Noire, le plus orné de ceux que le temps ait respecté. La section, qui a entendu cette communication avec le plus vif intérêt, exprime le vœu que le Ministre puisse venir en aide à ce projet [1].

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de

[1] Une allocation de 1,000 francs a été accordée pour aider à l'exécution du projet de la ville de Besançon.

Digitized by Google

Sociétés savantes, MM. Éd. de Barthélemy, Léon Renier, Marion et Bertrand.

M. de La Villegille, secrétaire du Comité, fait connaître les propositions que la Commission des subventions aux Sociétés savantes des départements soumet à l'approbation de la section. Cette liste, qui se compose de cinquante-six Sociétés classées en trois catégories en raison de l'importance de leurs travaux et des services par elles rendus à l'archéologie, est adoptée par la section.

M. Quicherat donne lecture d'un rapport sur le *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace* [1].

M. de Guilhermy lit un rapport sur la 6e livraison du tome IX des *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*. Ce rapport est renvoyé à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. de Montaiglon lit un rapport sur quelques extraits de comptes de recettes et dépenses de la ville de Doullens communiqués par M. Dusevel. Le même membre lit un rapport sur des communications de MM. Orieux, de Ring et T. Lacroix. La section adopte les conclusions de ces deux rapports, qu'elle renvoie à la commission de la *Revue*.

M. Darcel rend compte verbalement d'une communication de M. Lhuillier relative au testament de Guy Arbaleste, conseiller au parlement de Paris. Le rapporteur propose qu'on demande à M. Lhuillier la copie complète de ce document, afin d'avoir la répartition du mobilier dans chacune des pièces de la maison de ce personnage, qui ne serait pas sans intérêt au point de vue de l'histoire des usages.

M. de Montaiglon fait observer que la partie de cet inventaire qui concerne la bibliothèque est très-intéressante, en ce qu'elle contient la prisée des livres et fournit ainsi une curieuse indication sur leur valeur à cette époque. La section, qui partage l'opinion de MM. Darcel et de Montaiglon, et qui désire avoir une copie aussi exacte que possible de ce curieux inventaire, décide que M. le Mi-

[1] 2e série, t. V, 1re et 2e livraisons.

Digitized by Google

nistre des lettres, sciences et beaux-arts sera prié de vouloir bien demander en son nom à son collègue le Ministre de l'intérieur la communication et l'envoi à Paris du manuscrit d'où M. Lhuillier a tiré les intéressants extraits par lui adressés. Ce manuscrit est conservé aux archives départementales de Seine-et-Marne.

M. de Guilhermy lit, sur des communications de MM. H. Durand, de Linas, Nozot et Verly, un rapport qui est renvoyé à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

Sur la demande de son secrétaire, la section décide que M. le Ministre sera prié de vouloir bien ordonner l'impression du *Répertoire archéologique du département de la Nièvre*, dû à M. le comte de Soultrait, qui est prêt à être imprimé et qui, comme on le sait, a été couronné cette année à la Sorbonne.

A cette occasion, M. Darcel donne quelques détails sur la situation du *Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure*, par M. l'abbé Cochet. L'impression de quatre arrondissements est à peu près achevée ; celle de l'arrondissement de Rouen sera mise très-prochainement sous presse.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

SÉANCE DU 1er AOÛT 1870.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT, VICE-PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Servaux, chef du bureau des travaux historiques, fait observer qu'en demandant la mise sous presse du *Répertoire archéologique de la Nièvre*, de M. de Soultrait, la section a omis de désigner celui de ses membres qu'elle entend charger de remplir, à l'égard de cette publication, les fonctions de commissaire.

Sur la proposition de M. le Président, la section confie ces fonctions à M. Jules Marion, qui veut bien les accepter.

Digitized by Google

M. le Président de la Société d'émulation du Doubs, tant en son nom qu'au nom des membres de la savante compagnie, adresse des remercîments en raison de l'allocation de 1,000 francs mise par M. le Ministre à sa disposition pour le dégagement du théâtre romain de Besançon. M. Castan annonce en même temps que, secondé par M. Ducat, architecte, il recueille avec soin les éléments d'une étude sur cet édifice. Le savant archéologue espère adresser prochainement ce travail au Comité.

M. Léon Renier fait savoir à la section qu'une autre lettre de M. Castan a annoncé à l'Académie des inscriptions que l'Empereur a également accordé une subvention pour cet objet.

M. Thuot, professeur de philosophie au collége de Guéret, adresse une quatrième note sur les forts vitrifiés et les blocs de granit fondu du département de la Creuse. Cette note est accompagnée d'un dessin et d'une boîte renfermant des échantillons.

Cette communication sera examinée par M. Quicherat.

M. Quicherat communique le moulage en plâtre, qui lui a été envoyé par M. l'abbé Boyer, doyen de la faculté de théologie d'Aix, d'un autel votif remarquable par l'exiguïté de ses dimensions, et sur lequel on lit l'inscription suivante :

DIANAE
VSLM
P....VS

Cet autel, dont la hauteur ne dépasse pas 12 centimètres et la largeur 7, a été trouvé à Entremont, près Aix, localité célèbre par les bas-reliefs gaulois qui y ont été trouvés. La section décide qu'un dessin de cet autel sera publié dans la *Revue*, avec une notice que M. Léon Renier veut bien se charger de rédiger.

•

M. Gustave Bertrand fait un rapport verbal sur les *Publications de l'Académie d'Aix* (séances publiques de 1866 à 1869). Il n'y a rien trouvé qui intéressât assez l'archéologie pour donner lieu à un compte rendu.

M. J. Marion fait une déclaration semblable au sujet du tome XV

Digitized by Google

des *Mémoires de l'Académie de Dijon*, et sur les 1er et 2e semestres de l'année 1869 des *Annales de la Société académique de Nantes.*

Le même membre lit ensuite deux rapports :

1° Sur la dernière livraison du tome VII des *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or;*

2° Sur le *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur* (Côte-d'Or), années 1866, 1867 et 1868.

Des rapports sont encore lus :

Par M. Darcel, sur les *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, lettres et arts d'Arras*, 2e série, t. III, 1869;

Par M. le comte Clément de Ris, sur le *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, t. V, année 1867, et t. VI, 1re partie, année 1868-1869;

Par M. Douët d'Arcq, sur les *Bulletins et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. VII;

Et par M. P. Lacroix, sur les *Annales de la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt (Vaucluse)*, 4e année, 1866-1867.

Tous ces rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue des Sociétés savantes.*

M. P. Lacroix lit un rapport sur la nouvelle revendication de M. l'abbé André, à propos de la priorité de la découverte du sarcophage chrétien de la cathédrale d'Apt. (Voir comptes rendus des séances des 15 novembre, 13 décembre 1869 et 20 juin 1870.) Dans ce rapport, M. P. Lacroix établit la part qui revient à M. l'abbé André et celle qui appartient à la Société littéraire d'Apt dans l'étude de cet important monument. La section espère que cet exposé impartial mettra fin à une polémique dans laquelle la science n'a rien à gagner, et dont elle désire n'avoir plus à s'occuper.

M. le baron de Guilhermy lit un rapport sur des communications de correspondants relatives à l'épigraphie du ve au XVIIIe siècle, adressées par MM. l'abbé Magloire Giraud, Leclercq de La Prairie,

Digitized by Google

Morellet, Verly et Woillez. En ce qui concerne la communication de M. Woillez, M. de Guilhermy en propose l'insertion dans la *Revue des Sociétés savantes*, avec un *fac-simile* de l'estampage de l'inscription de la cloche du beffroi de l'hôtel de ville de Compiègne, qui en fait le sujet.

M. G. Bertrand fait un rapport verbal sur un feuillet en parchemin provenant d'un ancien graduel du diocèse de Besançon, qui a été adressé par M. l'abbé Richard, correspondant à Dambelin (Doubs). Le rapporteur propose le dépôt aux archives de ce fragment de graduel, qui date de la fin du XIVe siècle, mais n'offre rien de plus remarquable que les autres graduels de la même époque, dont un grand nombre se sont conservés.

Des remercîments seront adressés à M. l'abbé Richard.

Les conclusions des rapports de MM. de Guilhermy et Bertrand sont adoptées. Le rapport écrit de M. de Guilhermy est renvoyé à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Léon Renier, d'après une lettre à lui adressée par M. Allmer, entretient la section d'une inscription très-intéressante découverte récemment à Lyon, et dont une copie a été adressée à la section par M. Martin Daussigny. Cette inscription mentionne un enfant de treize ans déjà revêtu du titre de *décurion*, fait signalé par les auteurs anciens qu'il est intéressant de voir confirmer par l'épigraphie. Le monument sur lequel était gravée cette inscription est, en outre, un des plus beaux et des plus intéressants que l'on ait trouvés à Lyon, et offre une très-grande analogie avec le célèbre édicule connu sous le nom de *Tombeau des deux amants*. De même, le monument nouvellement découvert présentait deux colonnes avec bases et chapiteaux, et le sarcophage est orné de bas-reliefs de la plus belle exécution, qui rivalisent avec tout ce que Lyon possédait déjà de plus remarquable en ce genre.

M. Renier signale encore l'intéressante communication, qui vient d'être faite à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, d'un rapport de M. V. Guérin, annonçant qu'il vient de découvrir en Palestine le tombeau des Macchabées. Le *Journal officiel* a donné un résumé sommaire de ce rapport.

Digitized by Google

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président déclare la clôture des séances de la section d'archéologie pour la session de 1869-1870.

La section s'ajourne au mois de novembre 1870.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai.

Tome XXX, 1re et 2e parties, 1868-1869, 2 vol. in-8°.

Ce tome XXXe forme deux gros volumes composés chacun de cinq à six cents pages. L'histoire et l'archéologie s'y trouvent partagées dans des proportions à peu près égales, et les sujets y sont nombreux et variés. Les quatre principaux sont :

Les corps de métiers et le commerce de Cambrai du XIIe au XIXe siècle, par M. Alc. Wilbert ;

Cambrai sous la domination espagnole, par le même ;

Biographie et fragments extraits des manuscrits du baron Michel-Ange de Vuverden, chevalier du conseil souverain siégeant à Tournay, bailli des états de Lille, etc. par M. C. de Vendegies ;

Chants et chansons populaires du Cambrésis (2e série), par M. A. Durieux.

La double étude de M. A. Wilbert est tirée d'un ouvrage inédit qui doit embrasser les diverses histoires du nord de la France, et particulièrement l'histoire de Cambrai. Dans la première, l'auteur nous indique les dispositions qui furent prises successivement, à partir du XIIe siècle, par la commune de Cambrai pour la sûreté et la garantie de son commerce, tant au dedans qu'au dehors. Il nous fait connaître en même temps, l'origine des corps de métiers, leurs règlements, leurs priviléges, les avantages et les inconvénients résultant de cette institution, et il examine et discute incidemment les opinions en cette matière de quelques économistes éminents, tels qu'Adam Smith, J.-B. Say, Villermé, opinions qu'il considère,

Digitized by Google

malgré ce qu'elles ont de juste et de fondé, comme trop exclusives et trop absolues. « M. Villermé, dit-il, a taxé les règlements de ces « corporations d'impitoyable tyrannie, et il ajoute que les ouvriers « trouvaient comme une compensation dans le droit qu'ils s'étaient « arrogé, lorsqu'ils avaient à se plaindre de leurs maîtres, de *donner* « *sa boutique*, ce qui ne permettait plus à aucun d'eux d'y travailler. « On ne voit rien de semblable dans l'histoire de Cambrai, mais, en « admettant qu'ailleurs il en ait été ainsi, on doit dire que l'usage « que les ouvriers faisaient alors de leur liberté n'était pas plus dé- « plorable que celui que les ouvriers d'aujourd'hui en veulent faire « en se coalisant pour obtenir des augmentations de salaire. » M. A. Wilbert entre ensuite dans quelques détails sur les industries particulières à la ville de Cambrai, notamment celles des draps, des toiles et des tapisseries.

On pourrait désirer dans ce travail plus de méthode, d'ordre et de précision; mais on y trouve des renseignements instructifs et intéressants, résultat de consciencieuses recherches dans les archives locales.

Les mêmes qualités et les mêmes défauts se retrouvent, à notre avis, dans la seconde étude de M. A. Wilbert : *Cambrai sous la domination espagnole.* Les faits qui y sont relatés ont été puisés à des sources nombreuses et quelquefois nouvelles ; mais ils ne sont pas présentés d'une manière assez suivie. Le récit en est un peu décousu et ressemble à une chaîne dont les anneaux auraient été détachés; d'un autre côté, le rôle des rois d'Espagne, des archevêques et des gouverneurs de Cambrai pendant toute cette époque, et leur influence sur les destinées politiques, sur les institutions et les intérêts divers de Cambrai, nous paraissent avoir été traités trop sommairement. Les effets en furent plus désastreux que salutaires, si l'on en juge d'après les conclusions de M. A. Wilbert : « Ainsi, dit-il en terminant, la domination des Espagnols n'a fait que perpétuer les « souffrances auxquelles elle avait mission de remédier, et, lorsqu'en « 1677 le Cambrésis les a vus s'éloigner, le ressentiment de ses mi- « sères et le souvenir de tous les maux passés ont dû inspirer aux « diverses classes de la population la même pensée, celle du patrio- « tique adieu d'Henri IV : allez-vous-en, à la bonne heure, mais n'y « revenez plus. »

Le baron de Vuverden, dont M. de Vendegies nous a donné une biographie, accompagnée de nombreux extraits de ses manuscrits,

Digitized by Google

fut mêlé, dans sa carrière à la fois militaire et diplomatique, à plusieurs événements importants du XVIIe siècle, et, à ce titre, la lecture de ses écrits n'est pas sans intérêt. Né en 1629 dans une petite ville du Hainaut, à Chièvres, dont son père, Martin de Vuverden, était bailli et gouverneur, il fit ses premières études chez les Jésuites de Courtrai, et sa philosophie à Louvain. Après avoir obtenu à Douai le grade de licencié en droit civil et en droit canon, il fit son entrée dans le monde et s'attacha d'abord au jeune marquis de Renty, avec qui il avait été élevé, partit avec lui pour l'Espagne et revint à Bruxelles en 1693. Il prit alors du service dans les armées espagnoles, et jusqu'en 1703 il fut souvent employé par les généraux et par les ministres, soit dans des opérations militaires, soit dans des missions de confiance, qui lui permirent de voir de près les choses. Il s'attira l'estime particulière et la protection de don Alonzo Perez de Vivero, comte de Fuensaldagne, qui avait la haute main sur tout ce qui se faisait dans les provinces gouvernées par l'archiduc d'Autriche Léopold Guillaume, et qui l'attacha à sa personne et l'emmena avec lui dans le Milanais, lorsqu'il en fut nommé gouverneur en 1656. M. de Vuverden accompagna plus tard, en 1660, le comte de Fuensaldagne à la cour de France, où celui-ci avait été envoyé en qualité d'ambassadeur extraordinaire à l'occasion du mariage de Louis XIV avec l'infante d'Espagne. A la mort du comte de Fuensaldagne, en 1662, il resta quelque temps à Paris avec son successeur le marquis de la Fuente, puis retourna à Chièvres dans sa famille et se rendit à Tournay pour s'y occuper exclusivement de sa charge de grand bailli des États. «J'ai des livres, écrit-il à «ce moment, ils me divertiront en dehors des occupations de ma «charge : Lamothe-le-Vayer, Polybe, Duryer, Philippe de Com«mines en français, Cicéron en latin, Caterino d'Avila en italien; «et j'en chercherai d'autres. Je verrai l'adroit gouverneur, le bon «évêque. On dit de plus qu'il y a des femmes raisonnables, chose «belle et rare. Voilà de quoi passer le temps.» M. de Vuverden se maria en 1663. Entré au service de la France en 1667, après la prise de Tournay par Louis XIV, et disgracié momentanément, il reprit peu de temps après ses fonctions, fut député en 1668 à Paris par les états et le bailliage de Tournay pour y faire des remontrances, et réussit dans sa mission. Devenu veuf en 1675, il épousa quelques mois après Marie-Catherine de Croix, de laquelle il eut plusieurs enfants, fit deux nouveaux voyages à Paris en 1685

Digitized by Google

et en 1687, pendant lesquels il continua de noter jour par jour ses observations; rentré dans sa province l'année suivante, il mourut en 1699.

Nous ne saurions analyser ici, même sommairement, les extraits fort étendus que M. de Vendegies a tirés des écrits de M. de Vuverden. Qu'il nous suffise de faire remarquer qu'on y trouve des observations curieuses sur l'état de la France et sur les mœurs de l'Espagne pendant son voyage à Paris et à Madrid, en 1651 et 1652, à l'époque de la Fronde et de la majorité de Louis XIV; des renseignements intéressants sur diverses particularités des guerres de la France avec l'Empire et l'Espagne, sur les circonstances qui accompagnèrent le traité des Pyrénées, sur l'entrée de l'infante Marie-Thérèse à Paris, sur la mort du cardinal de Mazarin et sur celle du comte de Fuensaldagne, sur ses propres relations avec les ministres Letellier, Colbert et Louvois, et avec Le Pelletier, contrôleur général des finances : c'est à ce dernier qu'il a dédié ses mémoires sur les événements qui ont précédé la paix des Pyrénées, le considérant comme l'homme du monde qui avait le plus fait pour lui et pour sa famille.

M. Charles de Vendegies, en terminant la biographie de M. de Vuverden, nous a tracé de lui, d'après les appréciations de sa fille, un portrait qu'il soupçonne lui-même d'avoir pu être flatté. «Et «pourtant, ajoute-t-il, lorsqu'on lit les mémoires, les lettres, les «écrits variés de M. de Vuverden, partout, jusque dans ses mauvais «vers, se retrouve l'écho de ces qualités de cœur, de cette noblesse «de sentiments qui avaient dû entrer pour beaucoup dans la con«sidération dont il jouissait auprès des personnages haut placés de «France et d'Espagne.» On doit savoir gré à M. de Vendegies d'avoir tiré de l'oubli le souvenir d'un homme longtemps perdu dans l'ombre des grandes figures qui l'avoisinaient, et qui remplit dans l'histoire de son temps, comme serviteur de l'État et comme écrivain, un rôle modeste et secondaire, mais honorable et utile.

M. A. Durieux a continué dans ce volume la publication du recueil de *Chants et chansons populaires du Cambrésis*, qu'il avait commencée, en 1864, dans le tome XXVIIIe, 1re partie, des Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, en collaboration avec M. Bruyelle [1]. De nouvelles excursions dans l'arrondissement de Cam-

[1] Voir la *Revue des Sociétés savantes*, t. I, 4e série, p. 427.

Digitized by Google

brai et dans les départements voisins lui ont permis d'ajouter un certain nombre de documents à ceux qui avaient été déjà recueillis. Un volume des *Chansons populaires du Canada*, publié à Québec par M. Ernest Gagnon en 1865, a fourni à M. Durieux l'occasion de remarques et de comparaisons intéressantes. Il a retrouvé, dans ce volume, sous d'autres airs et avec d'autres refrains, plusieurs des chants du Cambrésis et de quelques autres provinces de France. Le Canada a été français pendant deux siècles et demi, ces chants y ont été presque tous importés par les émigrants, et les diverses régions de notre pays y sont représentées, avec un grand mélange de provenances, par des paroles et des airs souvent analogues à ceux de la mère patrie. M. Durieux fait ressortir cette analogie par des citations extraites des deux recueils. Les airs de la plupart des morceaux de cette deuxième série ont été, comme ceux de la première, notés par M. Durieux.

Nous devons encore à M. Durieux un travail d'une autre nature : *La disette à Cambrai en 1789* est un épisode d'histoire locale, raconté d'après des documents inédits puisés aux archives départementales et communales. Au mois de juillet 1788, une grêle terrible avait détruit en France une grande partie des récoltes. Le Cambrésis avait été une des localités les plus maltraitées. Pendant l'hiver qui suivit ce désastre, les grains manquaient, les approvisionnements étaient épuisés. Dès le commencement de 1789, des mesures furent prises par le magistrat pour parer autant que possible à la rigueur de la situation. Malgré tous ses efforts, les ressources étaient devenues insuffisantes, la population souffrait et s'exaspérait. Des émeutes et des actes de violences, des pillages eurent lieu, suivis de répressions, de jugements et de condamnations. C'est l'exposé de ces faits que M. Durieu a présenté dans un récit qui, malgré la monotonie inhérente à la reproduction des mêmes scènes et qu'il était difficile d'éviter, se distingue par sa clarté et sa fidélité. Nous y remarquons, entre autres particularités, la mollesse apportée dans la répression des désordres par l'autorité militaire et par les troupes placées sous ses ordres, et le surcroît de difficultés qui en résultait pour le magistrat chargé de maintenir la population et de tenir tête à l'orage. L'armée semble déjà ressentir les premières influences de ces principes de liberté, d'égalité et de fraternité qui devaient bientôt se manifester jusqu'à l'excès et jusqu'à la démence. Ainsi un témoin oculaire affirma, nous dit M. Durieu, à l'occasion de l'attaque

Digitized by Google

de l'abbaye de Saint-Lazare, avoir vu plusieurs soldats, sous les yeux de leurs chefs, aider de leurs baïonnettes les envahisseurs à desceller les pierres. On retrouve la trace de cette disposition d'esprit jusque dans les instructions du comte Esterhazy, lieutenant général des armées du roi, et dans celles du commandant en chef du Hainaut et du Cambrésis, recommandant «d'empêcher que les «soldats ne trempent dans le sang de leurs concitoyens des mains «destinées à les défendre.»

M. A. Blin, membre de la Société d'émulation de Cambrai, conservateur adjoint de la bibliothèque de cette ville, s'est livré à l'examen critique d'un passage d'une notice insérée par Carpentier sur les seigneurs d'Élincourt[1] dans son *Estat de la noblesse du Cambresis.* Il relève et rectifie, d'après des documents authentiques et particulièrement d'après des inscriptions monétaires, plusieurs erreurs commises par cet historien, et il indique rapidement les divers seigneurs qui ont possédé Élincourt. Dans un article intitulé *Procès auxiliaires de l'histoire*, M. Lefebvre fait ressortir le profit qu'on peut retirer pour l'histoire de cette source d'informations, et surtout des procès qui ont eu pour objet la revendication des priviléges respectifs des villes, des communautés, des associations religieuses, des corps de métiers, etc. Il cite à l'appui de cette opinion quelques exemples tirés de l'histoire du Cambrésis.

En terminant ce compte rendu, nous croyons convenable de mentionner deux discours prononcés par M. Wilbert, président de la Société, dans les séances publiques du 10 août 1867 et du 18 août 1868. Le premier est un résumé succinct de l'historique de la Société et un exposé sommaire des travaux de différents genres accomplis par ses membres. Le second porte sur les avantages résultant, pour les ouvriers, de la pratique des vertus de famille et sur l'institution des rosières. Nous devons ajouter, pour motiver l'opportunité du sujet de ce dernier discours, qu'il précédait un rapport de M. A. Durieux sur le concours de moralité entre les ouvriers industriels de l'arrondissement de Cambrai, institué par la Société d'émulation, et la distribution des récompenses aux lauréats de ce concours.

Nous mentionnerons aussi le rapport de M. Hattu sur le concours de poésie de 1867, le seul des concours littéraires de cette année

[1] Commune du canton de Clary, arrondissement de Cambrai.

Digitized by Google

qui ait produit un résultat. Quatre pièces de vers ont été couronnées : *La foi par les mères*, de Mlle Mélanie Bourotte ; *Le lac d'Estom*, par M. Émile Labretonnière ; *Sur les sentiments du devoir*, par M. Gaston Romieux ; *Le nécessaire et le superflu*, par M. Henri Galleau. Ces quatre pièces de vers, dont la dernière a obtenu le prix principal, consistant en une médaille d'or, ont été imprimées dans la première partie du tome XXX. Nous avons pu en reconnaître les mérites divers, et constater, en même temps que la justesse des appréciations du rapporteur, l'équité des jugements de la Société d'émulation de Cambrai.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Chartes de communes et d'affranchissement en Bourgogne, publiées avec les encouragements du conseil général de la Côte-d'Or et sous les auspices de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, par M. Joseph Garnier.

Tome II. Dijon, 1868, in-4° de xx et 656 pages.

L'intérêt du recueil que M. Garnier publie avec les encouragements du conseil général de la Côte-d'Or et sous les auspices de l'Académie de Dijon a été suffisamment mis en lumière par notre regretté collègue M. Bourquelot, dans un rapport que vous avez entendu l'année dernière. C'est une publication qui sera de la plus grande utilité pour étudier l'ancien droit municipal et les développements du tiers état dans la Bourgogne. M. Garnier en a ramassé les matériaux avec une infatigable persévérance dans beaucoup de dépôts publics ou privés.

Le second volume que vous avez bien voulu renvoyer à mon examen n'est pas moins riche ni moins varié que le premier. Il contient environ deux cents chartes relatives aux franchises d'environ soixante et dix communes ou communautés d'habitants. Un assez grand nombre de ces pièces remontent au xiiie siècle, et plusieurs d'une étendue considérable sont rédigées en français. Le recueil de M. Garnier servira donc non-seulement pour l'histoire des institutions, mais encore pour celle du dialecte bourguignon.

Le seul regret que j'aie éprouvé en lisant ce volume, c'est de voir que les textes ne sont pas toujours imprimés avec une correc-

Digitized by Google

tion suffisante, ni les dates fixées avec assez de rigueur. Comme M. Garnier nous promet un troisième volume, je prends la liberté de recommander à son attention plusieurs leçons douteuses et quelques dates inexactes que j'ai remarquées et dont je joins la note à ce rapport.

La charte 269, qui est du mois de janvier 1256 (nouveau style), porte en tête la date 1355-1356, et, dans le sommaire placé au commencement du volume, la date non moins inexacte de 1335-1336.

Charte 328 :

Article 1, ligne 1. Au lieu de *filius dicti Hugonis, et dicta Hamyela*, il faut : *filius dicti Hugonis et dicte Hamyele;*

Même article, ligne 5 de la page 134. *Supra scriptas et subter scribendas*, lisez : *supra scriptis et subter scribendis;*

Article 3, ligne 4. Le mot *repeti* doit sans doute être remplacé par *repetere;*

Même article, ligne 5. *Paupertate*, lisez : *paupertatis;*

Article 4, ligne 2. *Facta non fuerit*, lisez : *factum non fuerit;*

Article 6, ligne 4. *Fuerent*, lisez : *fuerint;*

Antépénultième ligne de la charte. *Patri*, lisez : *patris.*

La charte 329 est du mois de mai 1233. Elle est datée en tête (p. 137) du 24 avril 1492, et dans le sommaire des chartes (p. VIII) du 24 avril 1233.

Charte 334, ligne 7. *Quadragintis libris divionensibus*, lisez : *quadraginta libras divionensium;*

A la ligne suivante. *Excercionibus* est probablement une altération de *exactionibus.*

Charte 336 :

Page 167, ligne 14. *Recesserent*, lisez : *recesserint;*

Même ligne. *Dominum*, lisez : *dominium;*

Ligne 15. *Quod*, lisez : *que;*

Ligne 17. *Nobis*, lisez : *vobis;*

Page 168, ligne 1. *De promissis*, lisez : *de premissis;*

Ligne 11. *Quod*, lisez : *que;*

Ligne 15. *Dominum*, lisez : *dominium.* — *Quod tenebat*, lisez : *que tenebat;*

Ligne 31. *De promissis*, lisez : *de premissis.*

La charte 346 est datée de cette façon : « Datum anno Domini « M CC XLII, mense junio, dominica proxima post Ascensionem, » ce

Digitized by Google

qui répond au 1er juin 1242. L'éditeur l'a rapportée au 25 mai 1242.

La charte 385, qui est du mois de septembre 1275, est classée au mois de mai 1265. Cette même charte 385 a été publiée d'après une copie informe, dont plusieurs passages sont inintelligibles. L'un des plus embarrassants à interpréter est relatif au changement de la monnaie. Au lieu de : « ut quindecim denarii pro decem monete « currentis duodecim valeant turonensem, » je crois qu'il faut lire : « ut quindecim denarii predicte monete currentis duodecim valeant « turonenses. »

Charte 415 :

Page 429, ligne 11. *En la terre et ou païs, l'agent nostre sire le roy;* lisez : *en la terre et ou païs la gent nostre sire le roy.*

Léopold Delisle,

Membre du Comité.

Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.

1868, 1er et 2e semestres.

Ce volume renferme très-peu de travaux qui soient du ressort du Comité.

On y remarque cependant une *Topographie de la ville de Clisson et des communes environnantes.* Ce travail, présenté en 1794 par son auteur, Michel Duboueix, à un concours de la Société de médecine, et honoré d'un second prix, mais resté manuscrit jusqu'à présent, est enfin tombé, après de longues vicissitudes, entre les mains de M. Dugast-Matifeux qui a pris soin de le publier après avoir placé en tête, en guise d'introduction, une intéressante notice sur le docteur Duboueix, né à Clisson, le 21 décembre 1742, et mort dans la même ville, le 3 juin 1804.

Bien qu'entrepris par un médecin pour être présenté à une Académie de médecine, ce travail est loin d'avoir un caractère exclusivement médical. Il présente au contraire, sur Clisson et sur vingt-cinq paroisses des environs, un grand nombre de renseignements statistiques et de détails relatifs aux mœurs locales, qui nous font un devoir de nous y arrêter un instant.

Digitized by Google

Ce n'est pas sans impatience et sans colère que le consciencieux et habile docteur constate l'attachement des paysans à des pratiques superstitieuses dont on essaye vainement de les détourner. « Les bêtes à cornes, dit-il, sont saines et vigoureuses.... Il périt « bien quelquefois des bestiaux, mais c'est plutôt par l'ignorance des « vétérinaires du pays, qui sont presque tous *meiges* ou sorciers, que « par la nature du mal. Quand l'animal est mort, ce qui arrive le « plus souvent, ils le font enterrer assez superficiellement dans « l'étable même où restent les autres bestiaux malades ou sains, afin « d'attirer tout le venin sur le cadavre et d'en préserver ainsi les « autres. »

Vers 1782, une redoutable épizootie, dans laquelle l'impuissance des *meiges* devient par trop évidente, finit cependant par éloigner d'eux les agriculteurs. Dans ces circonstances, « tous les bestiaux « sains ou malades, dit M. Duboueix, furent amenés aux portes des « églises. Les prêtres, revêtus de leurs étoles et surplis, les exorci- « saient gravement, les aspergeaient d'eau bénite et leur suspen- « daient au col, en guise d'amulette, un sachet de sel sur lequel « ils avaient insufflé des paroles mystiques. »

On s'étonne de voir persister jusqu'à la fin du XVIIIe siècle cette coutume très-répandue dans des temps plus reculés, et à l'occasion de laquelle M. Dugast-Matifeux a fort à propos renvoyé aux excellentes *Recherches sur la coutume d'exorciser et d'excommunier les insectes et autres animaux nuisibles à l'agriculture* de notre savant confrère M. Jules Desnoyers.

Duboueix constate la fâcheuse habitude des vignerons qui regardent le vin comme le seul remède fortifiant, comme la panacée universelle.

« Il m'est arrivé plus d'une fois, dit-il, visitant les malades dans « les villages de cantons vignobles, de rencontrer des enfants de trois « ou quatre ans, ivres, chancelants, rouges, bouffis et comme hé- « bétés, rassemblés autour d'un grand pot plein de vin, où chacun « buvait à discrétion. La première fois que je fus témoin de ce spec- « tacle, ayant demandé aux parents des enfants ce qu'ils buvaient « ainsi, ils me répondirent d'un air satisfait que c'était du vin et « du meilleur du cellier ; que, Dieu merci, leurs enfants ne connais- « saient l'eau, non plus qu'eux, qu'en soupe, et que, tant qu'ils « en auraient le moyen, ils ne boiraient pas autre chose. »

Dans ce pays, les sources minérales, loin d'être recherchées, ainsi

Digitized by Google

qu'elles le sont aujourd'hui, comme une richesse inespérée, étaient alors non-seulement dédaignées, mais quelquefois systématiquement détruites. Voici un récit curieux de Duboucix à ce sujet :

« Sur le chemin qui conduit de Saint-Crépin à la petite ville de « Montfaucon, on trouve, dans un pré bas dépendant de la paroisse « voisine de Saint-Germain, une source d'eau minérale qui descend « du nord, entre deux petites collines, d'un terrain pierreux, rou- « geâtre, qui est sensiblement ferrugineuse. Plusieurs malades ob- « strués en ont usé avec succès. Il paraît que cette eau, qui se « rassemble dans un petit bassin, a des principes minéraux assez « énergiques.

« Cette fontaine aurait été jusqu'à présent plus fréquentée, et il « aurait été possible de multiplier les observations sur ses pro- « priétés médicales, si le métayer de la ferme dont elle dépend « n'en eût presque toujours empêché l'accès, en fermant le chemin « qui y conduit et en comblant son bassin de pierres et d'immon- « dices, sous prétexte que les buveurs foulent son pré et lui causent « du dommage. »

Ces détails, exposés avec bonhomie et vérité, compensent et au delà pour nous ce que la partie purement scientifique de l'œuvre, qui manque de précision et de netteté, laisserait aujourd'hui à désirer; il est regrettable seulement que les notes trop peu nombreuses de M. Dugast-Matifeux ne nous donnent pas en quelques mots le piquant parallèle de la situation actuelle des choses avec leur état ancien.

Pour achever la très-courte tâche que nous impose le compte rendu de ce volume, nous n'avons plus qu'à mentionner deux *notices biographiques* de M. Prosper Levot : l'une sur Barin, marquis de la Galissonnière, qui, déjà fort malade, prépara, en harcelant les Anglais, la prise du fort Saint-Philippe par Richelieu, et mourut, le 16 octobre 1756, à Nemours, en se rendant à Fontainebleau, où Louis XV se préparait à lui remettre le bâton de maréchal de France; l'autre sur le comte de la Galissonnière, son petit-neveu, député de la noblesse d'Anjou à l'assemblée nationale de 1789, mort à Paris, le 2 mars 1828; puis l'analyse d'un estimable poëme de M. Prosper Pehan, intitulé *Jeanne de Belleville*, où est racontée en deux volumes l'histoire un peu longue des sanglantes vengeances de la veuve de Clisson; enfin un intéressant discours de M. Daniel Lacombe, président de la Société, sur cet

Digitized by Google

art si français de *la conversation*, dont la théorie et l'histoire tenteront encore bien des écrivains, et resteront sans doute éternellement à faire.

Ch. Marty-Laveaux,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.

Tome VI, 2e partie, 1867; tome VII, 1re partie, 1868.

Le premier et le principal article de la 2e partie du tome VI a pour auteur M. Octave Teissier, correspondant du ministère de l'instruction publique, et pour titre : *Épisode de l'histoire des communes; quatre cents ans de luttes entre les seigneurs et les bourgeois de Solliès.* Après avoir appartenu par indivis à un certain nombre de familles, le bourg de Solliès, situé à 13 kilomètres de Toulon, sur le sommet d'une haute colline, n'avait plus pour seigneurs, au XIVe siècle, que les comtes de Provence et l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, les premiers possédant les trois quarts de la seigneurie. Aux plus vifs regrets des bourgeois et pour leur plus grand dommage, la part des comtes de Provence sortit définitivement de leurs mains en 1467 pour passer dans la famille Forbin; c'est contre cette famille que Solliès soutint la lutte dont M. Teissier s'est fait l'historien. Il y a bien quelques périodes d'apaisement, au XVIIe siècle surtout, alors que, le seigneur réussissant à préserver le pays du logement des gens de guerre, les bourgeois témoignent leur reconnaissance par des dons et des prêts. Mais les trêves sont rares et de courte durée. Les seigneurs considèrent les habitants de Solliès comme les éternels ennemis de leur maison, et nous voyons l'un d'eux consigner dans son testament les conseils de résistance qu'il lègue à ses héritiers. Les gens de Solliès sont, de leur côté, des plaideurs déterminés : ils plaident contre les seigneurs; ils plaident contre les habitants du nouveau faubourg qui s'est formé au bas de la ville, et dont les prétentions sont soutenues par la famille de Forbin, descendue elle-même dans la plaine vers la fin du XVIe siècle, à la suite d'une révolte où le château avait été incendié. Les querelles du vieux Solliès et de Solliès-le-Pont s'arrêtèrent vers 1780 par la défaite du premier; mais celles des seigneurs et de la com-

Digitized by Google

munauté, dont l'une dura cent ans, ne prirent fin qu'à la Révolution.

L'auteur n'a pas entendu raconter en tous ses détails l'histoire financière de Solliès, mais on voit de loin en loin dans son étude combien étaient lourdes les charges de Solliès. En 1600, la ville devait 100,000 écus. Se conformant à un arrêt du parlement qui prescrivait aux communautés l'acquittement de leurs dettes dans un délai de quatre ans, le conseil municipal répartit les dettes sur tous les particuliers en raison de leurs biens. Les dettes furent-elles éteintes dans le délai prescrit? Il est permis d'en douter. Au XVIIIe siècle, le chiffre des dépenses annuelles excède de 30,000 livres celui des revenus.

Il s'agit encore de l'inimitié d'une famille seigneuriale et d'une petite ville dans le récit publié par M. J.-Cyp. Brieu (de Callas) sous ce titre : *L'assassinat du seigneur de Callas en 1579, épisode de la guerre des Rasats et des Carcistes en Provence.* Le seigneur qui succombe sous les coups des habitants de Callas est Jean-Baptiste de Pontevès. Les Carcistes formaient une bande catholique, commandée par le comte de Carcès, et les Rasats, une bande protestante, dont le chef était le maréchal de Retz, gouverneur de Provence.

L'auteur ne nous dit pas à quelles archives il a emprunté les documents qui lui ont fourni la matière de cette relation. Les sources imprimées sont indiquées avec moins de précision encore, car des citations sont faites avec ce renvoi bien insuffisant : *Écrits du temps.*

MM. Teissier et Brieu ont signé leurs articles de leurs noms; nous ne trouvons plus que des initiales au bas des notices qu'il nous reste à signaler.

M. l'abbé E. F. a recueilli dans les archives de la ville de Cuers tous les documents relatifs au rachat de la seigneurie, et a écrit l'histoire de ce rachat, qui a donné lieu à un procès de cent ans. En 1623, Jean-Louis Dumas de Castellane, baron d'Allemagne et seigneur de Cuers, était entré en négociation avec la communauté de Cuers au sujet de sa seigneurie, qu'il désirait vendre et que la communauté désirait acheter. On ne sait pourquoi le marché ne fut pas conclu. Trois ans plus tard, la communauté apprenait qu'elle avait changé de maître. Le nouveau seigneur était André Ballon, conseiller du parlement d'Aix. La communauté obtint de Ballon la

Digitized by Google

cession des droits de fraîche date payés par lui 36,000 écus, et déclara se réunir au domaine royal «pour y être inaliénable perpé-«tuellement sous son bon plaisir.» Le travail de M. l'abbé E. F. est le récit de toutes les difficultés que rencontrèrent les gens de Cuers pour mener à fin leur affranchissement et l'adjonction de la communauté au domaine royal. La partie qui en est publiée n'embrasse encore que l'espace de quatre ans et s'arrête à l'année 1626.

La première partie du Bulletin de 1868 contient une dissertation de M. D. R. sur *Toulon et son origine*, dissertation qui a été écrite en 1861, et qui par conséquent est antérieure aux travaux de M. Teissier sur le même sujet. Ce serait une tâche fort longue d'examiner et de discuter chacune des assertions de l'auteur, tant en histoire et en ethnographie qu'en philologie : je demande la permission de m'y soustraire. Aussi bien le fond de la dissertation paraît-il appartenir plus particulièrement à la section d'archéologie. La conclusion du mémoire est que Telo-Martius et Tolonum sont deux établissements distincts, et que Tolon (Tolonum) n'a jamais été une ville du temps des Romains et surtout sous l'Empire. A ce mémoire sont jointes des notes sur les migrations des peuples et sur les langues : l'une de ces notes a pour objet de démontrer que «le provençal, c'est-à-dire le gaulois, ne dérive «pas du latin,» et qu'il «est la source de toutes les langues «modernes.»

M. l'abbé J. V. a commencé, dans les deux livraisons que j'ai sous les yeux, la publication d'un manuscrit du XVIIe siècle contenant l'inventaire des archives du monastère Saint-Honorat de Lérins, et la copie de divers mémoires qui concernent ce monastère. Ce qu'il reste des archives de l'abbaye de Lérins a été successivement transféré à Grasse, à Draguignan et à Nice; les archivistes des Alpes-Maritimes aidant, M. V. espère pouvoir donner, à la fin de sa publication, l'indication des documents qui existent encore. Par un scrupule que l'on peut dire excessif, l'éditeur s'est abstenu d'introduire toute accentuation, même l'apostrophe, dans ce document du XVIIe siècle, qu'il a d'ailleurs très-irrégulièrement ponctué.

G. Servois,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges.

Tomes XII et XIII de la collection, années 1866, 1867, 1868 et 1869.

La Société d'émulation du département des Vosges poursuit le cours de ses travaux, et j'ai à vous rendre compte de quatre cahiers formant les tomes XII et XIII de la collection de ses annales et embrassant les années 1866, 1867, 1868 et 1869. L'histoire et la littérature, comme vous le savez, se mêlent à l'agriculture et aux sciences dans ces Annales; mais, comme le faisait remarquer M. Lebrun, son secrétaire perpétuel, dans la séance du 20 décembre 1866, sans que ce mélange amène la confusion ou la dispersion des forces, parce que la Société est partagée en trois commissions spéciales, une pour l'agriculture, une pour l'industrie et les sciences, une pour l'histoire et les lettres, et que chacune de ces commissions prépare les travaux dont la Société tout entière recueille le fruit. Je me bornerai à vous faire connaître les travaux de la section d'histoire, et je commencerai par un des plus importants assurément, *La Lorraine sous le duc Léopold Ier* (1698-1729), par M. Ch. Charton. C'est une étude détaillée faite sur les sources et principalement sur le *Recueil des édits, ordonnances, déclarations, traités et concordats du règne de Léopold Ier de glorieuse mémoire, duc de Lorraine et de Bar*, imprimé à Nancy en 1733. L'auteur raconte la vie et surtout expose l'administration de ce prince dont Voltaire a dit : « Il est à souhaiter que la der« nière postérité apprenne qu'un des plus petits souverains de l'Eu« rope a été celui qui fit le plus de bien à son peuple. » Léopold fut en effet un prince zélé pour le bien de ses états, et sous lequel, malgré les souffrances de la longue guerre de la succession d'Autriche, la Lorraine prospéra. « A son avénement, elle comptait, dit un de ses « historiens, 40 à 50,000 individus imposables; après sa mort (1737), « elle en possédait 80,000, et la population totale était de 1,200,000 « à 1,300,000; les revenus du prince, sans que les sujets fussent « foulés, s'étaient élevés de 680,000 livres à 1,915,000 pour les sub« ventions et contributions, et de 2 millions à 5 millions pour les « domaines. » Résultat merveilleux assurément; j'ajouterai même tellement étonnant, qu'un économiste éprouve tout d'abord un mouvement d'incrédulité; une population qui a décuplé et au delà en trente-huit ans serait, dans les conditions ordinaires des sociétés humaines, un exemple unique au monde: les États-Unis, dont on

Digitized by Google

vante avec raison le rapide accroissement, ne font guère que doubler en vingt-cinq ans, et l'attrait seul de l'or a pu permettre à la Californie de passer de 15,000 habitants à 500,000 dans l'espace de dix ans; mais la Lorraine n'a jamais été dans la situation de la Californie, et M. Charton fera bien de vérifier avec soin les chiffres donnés par M. Noël; car il y a là un fait qui est tout au moins fort douteux, non-seulement au point de vue de l'économie politique, mais même au point de vue de la physiologie, et qui, s'il était exact et appuyé sur des preuves incontestables, mériterait de figurer dans tous les travaux des économistes sur la population.

Il m'est impossible de suivre l'auteur dans l'analyse détaillée qu'il fait de toutes les mesures de législation, d'administration, de finances et de police prises par le duc. On y trouve, en effet, une grande activité et une grande sollicitude pour le bien, mais plus de zèle que d'originalité. La politique administrative de Nancy s'inspirait beaucoup de celle de Versailles. Il n'est pas étonnant qu'il en fût ainsi; les petits se modèlent sur les grands, et d'ailleurs, dans chaque siècle, il existe pour ainsi dire un fonds commun d'idées sociales qui sont l'expression de la civilisation et dont l'empreinte se retrouve dans les institutions de la plupart des pays de l'Europe occidentale. J'en prends quelques exemples dans un ordre de choses qui m'est familier. Une manufacture de bas au métier s'est établie près de Nancy; elle fait des bas à trois fils, et trouve naturellement mauvais que d'autres fabricants lui fassent de la concurrence à bon marché en tricotant des bas à deux fils; elle réclame en assurant que l'usage de ces bas est « mauvais et pernicieux, » et le duc rend un arrêt qui proscrit les bas à deux fils avec l'énorme pénalité de 2,000 francs d'amende et de la confiscation. Ce trait rappelle les manufactures privilégiées et les règlements de fabrique de Colbert. Un fabricant de Nancy a obtenu le privilége de faire des chapeaux, chapeaux fins et chapeaux de castor, en Lorraine, et les experts ont déclaré que ses chapeaux sont « d'aussi bonne qualité et d'aussi bon « prix que ceux qui viennent des pays étrangers. » Les marchands lorrains sont, il est vrai, d'une autre opinion, puisqu'ils continuent à préférer les chapeaux étrangers; mais intervient un arrêt qui les condamne à l'amende et à la confiscation. On représente au duc que les eaux-de-vie sont mauvaises en Lorraine, parce que tout le monde, même les plus ignorants, se mêlent de cette fabrication. Aussi le duc rend-il un édit instituant cinq cents offices de distillateurs breve-

Digitized by Google

tés, qui désormais ont seuls «le droit et pouvoir de fabriquer les «eaux-de-vie tant de vin, lie de vin que des marcs des raisins,» et qui se transporteront au domicile des particuliers, achetant pour leur propre compte, s'ils le veulent, les matières propres à cette fabrication, soit de gré à gré, soit, en cas de difficulté, sur estimation des officiers de police ou travaillant à façon, d'après un tarif, pour ces mêmes particuliers. Ces offices, le duc les confère moyennant finance, et la date du 21 août 1700 que porte l'édit nous montre à quelle source on a puisé cette invention; c'était le temps où la fiscalité française cherchait à remédier au déficit du trésor par des créations d'offices de tout genre prélevant des rentes sur l'industrie et le commerce.

M. Charton félicite quelque part le duc d'avoir, dans un voyage qu'il fit à Paris, résisté aux séductions de Law qui lui offrait une forte somme s'il voulait laisser pénétrer en Lorraine les billets de la Banque. Mais le duc laissa pénétrer le système, non moins funeste que les billets qui en faisaient partie. En 1720, au moment même où la grande compagnie des Indes était mise sous le séquestre, Nancy voyait créer la «Compagnie de Lorraine,» chargée à perpétuité de faire le commerce par terre et par eau, d'exploiter les mines et minières de Lorraine, d'établir des manufactures, avec nombreux priviléges et exemptions de charges, et un capital social divisé, comme celui de la compagnie des Indes, en actions de 500 livres. Cette compagnie ne vécut pas deux ans; mais, plus honnête que la cour de France, Léopold, qui avait accepté le titre de protecteur de la compagnie, remboursa intégralement aux actionnaires capital et intérêt. En 1724, nouvelle compagnie, qui obtint à peu près les mêmes priviléges, mais qui fondait son principal espoir de revenu sur la fabrication des monnaies, dont le directeur, le sieur d'Aubonne, obtenait le privilége; ainsi avait procédé Law. Mais Horace a eu raison de dire que les imitateurs sont un servile troupeau : Law était un grand joueur qui avait foi dans sa chimère et qui se ruina en ruinant l'État; d'Aubonne était un fripon qui se sauva avec l'argent des actionnaires. Un président, homme de sens, avait prévenu le duc : Monseigneur, vous allez perdre le fruit de vingt années d'économies; Votre Altesse veut le bien, mais elle le voit mal en ce moment. Il ne sera plus temps de s'en repentir... Léopold écrivit en marge de ce mémoire : «Oui, j'aime mon peuple, Dieu le sait. Je crois voir le «bien, je puis me tromper. Je quitterais demain ma souveraineté, si

Digitized by Google

«je ne pouvais faire le bien.» Il agit donc, et, à sa mort, le trésor ducal n'avait pas encore comblé les pertes que cette désastreuse affaire lui fit éprouver.

Léopold essayait de faire le bien comme, dans l'administration, on le comprenait au XVIIe siècle. Dès son avénement, il veut prévenir les disettes. Il voit, comme on le voyait encore à l'époque de la Révolution française, la principale cause de ces fléaux dans les accaparements et dans l'égoïsme des laboureurs; en conséquence, il ordonne que tous les huit jours, tous ses sujets aient à déclarer aux curés ou aux officiers de police la quantité de grains vieux ou nouveaux qu'ils possèdent, et que, de mois en mois, l'excédant d'approvisionnement nécessaire aux besoins de la famille soit conduit au marché, sous peine d'amende et de confiscation; il encourage la délation, faisant un devoir «à tous les domestiques de déclarer les «grains que leurs maîtres pourraient avoir cachés et recélés, leur «donnant à eux la confiscation entière desdits grains recélés avec la «moitié de ladite amende.» Plus tard, en 1709, ordre est donné aux boulangers de ne plus faire de pain blanc, excepté pour les malades, mais seulement du pain bis blanc, avec une certaine farine dont le mélange sera fait chez les meuniers, sous les yeux des officiers royaux. Le jugement de l'histoire condamne, et avec raison, les mesures prises par la Convention au sujet des subsistances; mais la Convention n'a pour ainsi dire rien inventé sur cette matière; elle a appliqué avec éclat ce qui était la pratique ordinaire des administrateurs du siècle.

Il paraît que l'infanticide était fréquent en Lorraine. Quand un crime de ce genre était déféré aux tribunaux, les accusées alléguaient presque toujours que l'enfant était mort-né. Léopold croit avoir trouvé le moyen de déjouer cet artifice. Il prescrit que les filles et veuves séduites aient à déclarer au maire ou au juge leur état de grossesse et le nom de leur séducteur, qu'acte en soit dressé, qu'au moment d'accoucher elles mandent l'officier de justice, et que de nouveau, en présence de la matrone, acte soit dressé avec le nom du séducteur. Faute de quoi, l'enfant mort à terme ou avant terme sera réputé avoir été tué par sa mère, et la responsabilité comme la peine pèseront sur elle et sur les parents. «Ces précautions, sans nul «doute, ajoute l'auteur, répugneraient à la société actuelle,» et, quelque partisan qu'on soit de la recherche de la paternité, ce n'est certes pas par de pareils moyens qu'il convient de procéder.

Digitized by Google

Le travail de M. Duhamel, archiviste, nous ramène à des temps beaucoup plus anciens; c'est l'histoire de l'abbaye de Remiremont durant le XIIe siècle. Les luttes incessantes de l'abbaye contre les violences et les empiétements des ducs de Lorraine en sont le principal événement. L'auteur a tiré ce travail des chartes que possèdent les archives des Vosges et qu'il a publiées en appendice. C'est aussi à M. Duhamel que la Société doit un travail intéressant sur les négociations de Charles VII et de Louis XI avec les évêques de Metz pour la châtellenie d'Épinal (1444-1466). A l'époque de l'expédition de Charles VII contre Metz, cette ville voulut secouer le joug de l'évêque; seule parmi les villes de l'Est, elle accueillit avec joie la venue des troupes royales, et se donna à la France afin d'être plus libre. La France ne sut pas profiter de cette circonstance; Louis XI songea à donner en fief cette ville d'Épinal au maréchal de Bourgogne; la ville résista, mais, assiégée et ruinée par la dévastation des campagnes environnantes, elle consentit à demander les secours du duc de Lorraine, qui envoya un de ses officiers prendre possession de la ville; Louis XI, qui n'avait pas su la secourir, ratifia cette prise de possession, et Épinal ne devint française que trois siècles plus tard.

Le cahier de 1868 contient une curieuse étude sur l'histoire de l'introduction de la pomme de terre dans les Vosges; il appartenait à un de nos départements de l'Est, partie de la France dans laquelle la culture de la pomme de terre est le plus répandue, de faire cette histoire. C'est aussi une des parties où elle est le plus anciennement cultivée. Bien avant l'*Examen critique de la pomme de terre* de Parmentier et la plantation, par ordre de Louis XVI, dans la plaine des Sablons, de pommes de terre placées sous la surveillance des gardes françaises, ce tubercule était connu et assez apprécié dans la région des Vosges. Les Suédois de Gustave-Adolphe, dit-on, l'y avaient introduite. Ce qui est certain, c'est qu'en 1715 un laboureur de Saint-Dié refusa de payer au chapitre de la ville la dîme des pommes de terre qu'il avait récoltées; de là procès dans lequel l'avocat général rappela que «ce fruit était devenu fort «commun dans toute la Vosge, surtout depuis les temps malheu«reux que l'on vient d'essuyer... qu'il est connu dans le pays de«puis une cinquantaine d'années, et qu'on le cultive tantôt dans «les vergers, tantôt dans les chènevières, quelquefois dans les «terres arables en place de grains.» Mais on le cultivait le plus

Digitized by Google

souvent dans les jachères, que l'on nomme *versaines* dans le pays; on répandait en avril la pomme de terre en morceaux dans les sillons, et l'on récoltait en octobre, assez tôt pour faire les semailles de froment. Là était précisément la question : les versaines ne devaient pas de dîme; la pomme de terre, née sur la versaine, n'avait-elle pas la même immunité? Quoi qu'il en soit du point de droit, l'avantage pour les populations consistait précisément à obtenir d'une terre qui fût demeurée improductive une récolte supplémentaire et à mieux nourrir la population [1].

Dans le volume de 1869, M. Duhamel, qui est un des membres les plus laborieux de la Société, a consacré une longue étude à l'histoire de Léon IX sous ce titre : *Le pape Léon IX et les monastères de Lorraine.* Ce n'est pas à Épinal qu'on peut trouver des documents nouveaux sur le pontificat de ce pontife réformateur; mais il appartenait à une société lorraine d'écrire l'histoire de celui qui naquit au pied des Vosges et qui fut évêque de Toul avant de porter la tiare; c'est une des gloires de la Lorraine, comme un des papes qui ont le mieux mérité de l'Église pour avoir été le patron d'Hildebrand et pour avoir commencé les grandes réformes que son successeur devait poursuivre avec plus d'éclat que lui. Sur son siége d'évêque, il avait annoncé déjà ce qu'il serait dans la chaire de saint Pierre. «L'évêché de Toul, la Lorraine entière virent relever par cette main «vigoureuse la dignité chancelante du clergé. Sous la puissante et «féconde impulsion donnée par Brunon, les monastères du pays «se fondent, se transforment ou se réforment; l'observance de la «règle se rétablit partout, et c'est en accomplissant cette noble mis«sion qu'il rêve et qu'il commence la grande réforme dont il fut un «des promoteurs les plus actifs et les plus vigilants.»

E. Levasseur,

Membre du Comité.

[1] Dans un ouvrage intitulé *A journey to Paris in the year 1698*, par le docteur Lister, qui m'a été communiqué par mon collègue, M. Rathery, se trouve (page 149), au chapitre de la nourriture des Parisiens, le passage suivant : «The potatoes are «scarce to be found in their markets, which are so great a relief to the people of «England, and very nourishing and wholesome roots.»

Digitized by Google

Bulletin de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle.

10e année. Metz, 1867.

La Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle publie tous les ans un volume qui comprend les travaux les plus importants de ses membres; aussi le Bulletin est-il à peu près exclusivement consacré aux comptes rendus des séances, à des rapports sur les découvertes archéologiques qui se sont faites dans la ville de Metz ou sur quelque point du département, aux discussions qu'elles provoquent, et parfois seulement à des notices historiques ou littéraires qui rentrent dans les attributions spéciales de notre section. La plus considérable des notices insérées au Bulletin de 1867 est intitulée : *De la bourgeoise messine au quinzième siècle et de l'origine des Paraiges;* elle est due à M. Cailly, qui a cherché à jeter quelque jour nouveau sur l'origine des Paraiges, que les chroniqueurs des xve et xvie siècles nous montrent dirigeant complétement l'administration de la cité messine à cette époque. Le point de départ de cette institution, que M. Cailly croit pouvoir faire remonter jusqu'à Charlemagne ou tout au moins au capitulaire de Charles le Chauve sur les fiefs de 877, présente encore beaucoup d'incertitude, quoiqu'un autre historien de Metz, Ch. Klipfel, ait consacré des publications spéciales à cette recherche. Mais il ne faut pas perdre de vue que l'existence des Paraiges n'est pas seulement circonscrite à la ville de Metz : on les retrouve dans les grandes communes germaniques, à Strasbourg, Bâle, Zurich, Nuremberg, Augsbourg, Worms, Cologne, etc. où ils jouent le même rôle et traversent les mêmes phases. Ce n'est donc que l'étude comparée de l'organisation de ces cités qui parviendra à dissiper l'obscurité qui enveloppe leur origine et jettera quelque lumière sur les points encore douteux.

M. Em. Michel, correspondant de la Société, signale à son attention deux manuscrits de la bibliothèque de Montpellier qui peuvent l'intéresser. L'un (n° 221 du catalogue) est la lettre écrite par Gerehard, archevêque de Salzbourg, à Heriman, évêque de Metz, de 1073 à 1090, au sujet des troubles qui agitaient l'Empire et l'Église, et publiée à Ingolstadt en 1612. L'autre manuscrit (n° 243) est un exemplaire du Roman de Garin le Soherain, qui, au xive siècle, appartenait à Perrin Roncel, membre d'une des familles les plus importantes de l'aristocratie messine.

Digitized by Google

M. Claudin, libraire à Paris, venu à Metz pour faire des recherches sur les filigranes des anciennes papeteries de cette ville et sur les impressions du xve siècle, a découvert à la bibliothèque un des monuments les plus curieux de la typographie messine, resté inconnu jusqu'alors. C'est un in-quarto gothique à longues lignes, composé de six feuillets seulement, sans pagination, réclames ni signatures, contenant l'exposition du symbole d'Athanase. Il provient incontestablement des presses qui ont produit en 1482 les *Ammoniciones*, que Teissier et Brunet signalent comme le plus ancien livre imprimé à Metz. En rendant compte de cette découverte, M. Lorrain ajoute quelques observations relatives à la suscription de ce volume, qui porte: *Impressum per fratrem Johannem Colini*, et refuse l'opinion émise par M. Teissier, qui supposait que Colini se trouvait là au lieu de Coligny, nom d'une famille messine de cette époque; au moyen d'un certain nombre de noms de chanoines que l'on rencontre de 1464 à 1484, il établit que les clercs et gens lettrés de cette époque avaient latinisé leur nom par un génitif, au lieu d'adopter la terminaison en *us* ou *ius* encore en usage en Allemagne. Il fallait ajouter que cette habitude n'était pas arbitraire : en effet, c'est seulement à cette date que les noms patronymiques commencèrent à s'introduire chez la classe bourgeoise dans cette contrée; le génitif indiquant, à l'origine, le nom du père ou de tout autre ascendant, *Johannem Colini* devait désigner un Jean, fils ou petit-fils de Colin.

M. Van der Straten a donné la description d'une carte de la Lorraine du xvie siècle, ornée de nombreux blasons qui indiquent les seigneurs des divers lieux près desquels ils sont gravés. Les deux plus anciennes cartes de cette province sont celles de Mercator et d'Ortelius, publiées en 1587, 1593 et 1598. La troisième est celle de Bussmacher, publiée à Cologne, reproduite par Jollain à Paris et réduite dans le *Fasciculus geographicus* de Mathieu Quad, imprimé à Cologne en 1508; elle est illustrée de ces mêmes blasons, dont l'auteur anonyme s'est désigné par les lettres R. D. H. M. Van der Straten recherche les indications qui pourraient faire connaître son nom, et il relève toutes les petites différences qui distinguent ces diverses reproductions dont il possède des exemplaires.

Au sujet d'une dissertation relative au pallium et au titre d'archevêque concédé par le saint-siége à certains évêques, M. l'abbé Ledain, laissant entièrement de côté la question archéologique,

Digitized by Google

l'étudie au point de vue purement historique. Au moyen des textes, il établit que ces distinctions n'ont été accordées à quelques prélats que comme la récompense d'un mérite rare ou de services signalés rendus à l'Église, et que les papes qui l'ont conférée dans ces circonstances exceptionnelles n'ont jamais entendu y attacher la juridiction métropolitaine.

Dans une notice sur quelques pièces dramatiques représentées à l'ancien collége des Jésuites de Metz, le P. Bach signale une pastorale jouée à l'évêché en 1624 à l'occasion de l'entrée de la duchesse de Lavalette. En 1657, les élèves de rhétorique jouèrent une tragédie intitulée *Lesley*, dont l'action, se passant en Écosse, pouvait offrir des allusions à la catastrophe des Stuarts. En 1670, la nomination de M. d'Aubusson de la Feuillade, archevêque d'Embrun, au siége de Metz après un long intérim, inspira un drame allégorique en son honneur; il fut suivi d'un ballet représentant le triomphe de la religion sur l'hérésie, qui fut exécuté par les élèves; la même année, à la distribution des prix, ils donnèrent en présence de l'évêque une tragédie classique intitulée *Mors Coriolani*. En 1654, on avait également représenté une tragédie latine, *Neanias martyr*, et un ballet, *La victoire de Thémis*, en l'honneur du maréchal de Schomberg. Ces diverses pièces, conservées à la bibliothèque de Metz, forment un recueil dont l'intérêt tout local repose, pour la plus grande partie, dans les noms des jeunes acteurs, dont quelques-uns, par la suite, jouèrent un rôle important dans la ville où ils avaient débuté.

Le chef d'une institution placée sous le nom de Bossuet, M. Jacquot, relève le mérite, trop peu apprécié selon lui, comme éducateur, de Bossuet, dont la méthode, il y a deux cents ans, était déjà en avance sur nos idées modernes. Avec un système d'hygiène aussi sage que récréatif, il voulait une éducation *religieuse*, *précoce* et sérieuse pour le fond des choses, c'est-à-dire *pour l'instruction elle-même, sans s'appliquer aux procédés, qui devaient au contraire revêtir une couleur agréable.* Telles étaient les idées qui le dirigèrent dans l'éducation du Dauphin fils de Louis XIV, et M. Jacquot les croit plus avancées et, par conséquent, plus dignes d'être proposées à l'imitation des professeurs ou maîtres de l'enfance que la plupart des systèmes de notre époque.

Mais ce nom de Bossuet éveille de sympathiques échos dans la ville de Metz; aussi M. l'abbé Poncelet, auquel la Société d'archéo-

Digitized by Google

logie avait demandé un travail sur ce grand prélat, qui, de 1640 à 1669, fut chanoine de la cathédrale et doyen du chapitre, envoie une notice où il énumère tous les titres de gloire (et ils sont nombreux) acquis par Bossuet pendant cette période, par ses études, par ses écrits, par ses prédications et par ses conversions. « Cette « gloire, ajoute M. Poncelet, Metz a le droit de la revendiquer « pour elle-même, et cependant Metz n'a rien fait pour Bossuet et « jusqu'à présent ne lui a pas consacré le moindre souvenir. » M. Poncelet, en terminant, fait appel à la Société d'archéologie et à l'administration municipale pour remettre en lumière dans l'opinion publique cette gloire et ce nom, et ses vœux, nous n'en doutons pas, seront exaucés.

Quoique la plupart de ces notices soient d'une courte dimension, elles annoncent pour la plupart du temps des recherches sérieuses et bien conduites; et, en jetant une utile variété parmi les travaux purement archélogiques, elles annoncent que la Société ne perd pas de vue la double direction où tendent ses efforts. Nous ferons seulement remarquer en terminant que les procès-verbaux, autrefois soigneusement rédigés, montrent quelquefois de la négligence, et que la correction des épreuves laisse quelque chose à désirer, surtout en ce qui touche les noms propres; mais ces légères imperfections, que nous avons cru devoir néanmoins relever, n'ôtent rien à l'intérêt du *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle.*

MICHELANT,

Membre du Comité.

RECUEIL DE DOCUMENTS SUR L'HISTOIRE DE LORRAINE (publication de la Société d'archéologie lorraine) : La guerre de Trente Ans en Lorraine.

1re et 2e parties. Nancy, 1866-1867.

La guerre de Trente Ans a été une des époques les plus désastreuses pour la Lorraine, et l'occupation française ne peut se comparer qu'aux invasions bourguignonnes. Aussi cette période a-t-elle laissé les plus pénibles souvenirs, moins dans la masse des populations, qui, au milieu de la prospérité dont elles jouissent aujourd'hui, ont oublié une partie des maux dont il ne reste que peu de traces, mais chez ceux qui, étudiant les annales de la province, sentent

Digitized by Google

se renouveler leur douleur au récit des maux qui l'ont accablée. Quoique la réunion de la Lorraine à la France ait déjà trouvé un éminent historien, les Lotharingistes, tel est le nom adopté par l'école qui se livre aux recherches historiques sur la Lorraine, les Lotharingistes travaillent avec zèle à réunir et à mettre en lumière tous les matériaux qui peuvent faire connaître dans leurs diverses phases les tentatives faites pour atteindre ce but. Déjà de nombreux documents inédits ont été livrés à la publicité; mais cette fois il s'agit d'une œuvre d'un nouveau genre, qui consistait à réunir en un seul faisceau une série de pièces imprimées à cette occasion et devenues d'une rareté excessive aujourd'hui. Disséminées dans plusieurs collections de la bibliothèque Impériale, elles ont suggéré à M. J.-A. Schmit l'idée de les reproduire dans un recueil de documents parallèle aux Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie lorraine, et la proposition, acceptée avec empressement par cette compagnie, a produit trois volumes dont les deux premiers seulement ont été confiés à notre examen.

Dans un travail de ce genre, il faut examiner d'abord le choix des pièces, la manière dont elles ont été reproduites, et enfin les travaux accessoires qui permettent de les apprécier, les notes qui éclaircissent les passages douteux ou obscurs et les index qui facilitent l'usage du livre. Le premier point, celui du choix des matériaux, ne laisse rien à désirer; grâce à des recherches habilement dirigées et à la richesse des collections qu'il explorait, M. Schmit a donné la réunion la plus curieuse et la plus complète des factums, relations officielles ou autres, pamphlets, etc. qui concernent l'occupation de la Lorraine de 1630 à 1647. Quant au mode de publication, nous sommes loin de regarder comme le plus convenable celui qui consiste dans une reproduction rigoureusement exacte de toutes les fautes, lapsus et bévues que présentent des impressions faites souvent à la hâte ou clandestinement. N'y a-t-il pas quelque affectation à laisser un mot inachevé ou une lettre retournée par exemple, lorsque l'imitation n'est pas rigoureusement fidèle en tout et partout? Qu'un amateur qui veut donner un *fac-simile* parfait tombe dans de pareilles minuties, lorsque d'autre part il a cherché à imiter le papier, la disposition typographique, l'aspect des caractères, cela se conçoit, puisqu'il s'agit de donner un portrait qui doit être aussi ressemblant que possible; mais, lorsque la plupart de ces conditions matérielles ne se présentent pas, comme dans l'espèce, nous ne voyons pas quel intérêt peut avoir

Digitized by Google

dans la publication d'un document une faute d'orthographe ou une erreur de compositeur. Cependant, après cette observation critique, si l'on accepte le système adopté par M. Schmit, il faut avouer qu'il l'a suivi avec la ponctualité la plus rigoureuse, et à ce point de vue il est irréprochable. En ce qui touche le dernier point, les notes et éclaircissements, il est à remarquer que chaque pièce est précédée d'une introduction sommaire qui fait connaître les circonstances dans lesquelles elle a paru, son importance, sa rareté, l'indication du recueil où elle figure pour la retrouver au besoin. Mise inopinément sous les yeux du lecteur, elle perdrait beaucoup de son intérêt, qui s'accroît au contraire par les détails que présentent en général ces notices courtes, substantielles, appuyées de renseignements puisés aux meilleures sources, presque toujours claires et précises. Mais, à côté de ces qualités essentielles, on est frappé de l'esprit d'hostilité envers la France du XVIIe siècle, qui perce toujours plus ou moins dans ce travail. Pendant les désastres de 1814 et 1815, les départements qui composaient l'ancienne Lorraine ont fait preuve, dans la défense du territoire, d'un patriotisme dont les autres provinces ont rarement fourni des preuves plus éclatantes; aussi l'esprit public, sous ce rapport, ne saurait souffrir la moindre atteinte ni encourir le plus léger reproche; mais l'école lotharingiste, louable lorsqu'elle s'attache à faire revivre les anciens souvenirs et les traditions du pays, dépasse quelquefois le but lorsqu'elle attaque avec âpreté la politique française d'alors, politique toute de nécessité, qui, parfois un peu vide dans ses moyens d'action, devait pourtant marcher sans hésitation vers le but qu'elle poursuivait. Placée entre deux grands États, la Lorraine, en vertu de cette loi d'agrégation dont nous avons eu récemment des exemples si frappants, devait un jour échoir à l'un ou à l'autre de ses voisins. La France pouvait-elle négliger l'occasion de s'assurer une province déjà francaise en grande partie par la langue, par les mœurs et même par les intérêts, pour la laisser incorporer aux Pays-Bas, espagnols alors, ou annexer à l'Empire, auquel ceux-ci firent retour, et ralentir ainsi le mouvement d'assimilation successive qui l'a faite ce qu'elle est aujourd'hui? Non sans doute. Quant aux mesures rigoureuses déployées contre la famille régnante en Lorraine, la monarchie française, à la suite du mariage de Gaston, ne pouvait guère oublier, en présence de la disposition des esprits, que sous la Ligue cette même maison de Lorraine l'avait mise à deux

Digitized by Google

doigts de sa perte. On avait à craindre tout à la fois la faiblesse du prince français, l'ambition, l'esprit d'intrigue et les talents même de son beau-frère le duc de Lorraine. Une fois le but arrêté, il n'y avait plus à hésiter sur les moyens d'exécution. La raison d'état en pareille occurrence ne peut pas faire du sentiment, ni, ce qui est plus fâcheux encore, suivre toujours les voies de la stricte équité. Cette politique, d'ailleurs, que nous ne chercherons pas à excuser, n'était-elle pas celle dont usaient les ducs de Lorraine envers leurs voisins plus faibles?

En 1444, René, pour se venger des Messins qui avaient saisi les bagages de sa femme comme garantie d'une somme dont ils ne pouvaient obtenir le payement, le bon roi René amène le roi de France sous les murs de Metz, et, après un siége long et désastreux, la ville ne parvint à le faire lever qu'en payant 6 millions au roi de France et 7 autres à René. En 1474, le duc Nicolas, en pleine paix, sans déclaration de guerre, essaye de s'emparer de la ville par surprise; en 1491, René II cherche à se la faire livrer par trahison par Jean de Landremont; en 1492, il en ravage tout le territoire. A diverses reprises, sous le moindre prétexte, comme la guerre de la hottée de pommes, quelquefois même sans aucun prétexte, le pays messin est dévasté et saccagé par les Lorrains. Si les ducs de Lorraine étaient bons pour leurs sujets, en revanche ils étaient de fort mauvais voisins. Nous en avons des preuves irrécusables dans les chansons populaires et dans les chroniques du temps. Enfin l'on peut ajouter que, dans la période désastreuse qui nous occupe, le duc Charles ne s'est pas montré moins dur et moins injuste pour ses pauvres peuples, malgré leur fidélité, comme il résulte des pièces 95 et 96 du supplément; et si brillantes que furent quelques-unes de ses qualités, elles ne peuvent pas nous faire oublier sa mauvaise foi dans les traités, son inconduite, ses exigences et ses exactions. On possède, à cet égard, des témoignages contemporains dans les Mémoires de Jean Beauchez et ceux de Dom Bigot, qui tous deux, dans des conditions et des lieux différents, le peignent absolument de la même manière. Il est vrai d'ajouter pour sa justification que le duc, toujours ami des ennemis de la France dans son exil, ne pouvait la plupart du temps recruter ses armées que de pillards, de déserteurs, de partisans aussi prompts à se porter à tous les excès envers ses sujets que vis-à-vis de ses adversaires, à tel point qu'on ne sait encore si ce sont ces derniers ou lui que l'on doit accuser du sac et de l'incendie du

Digitized by Google

bourg de Saint-Nicolas, un des faits les plus déplorables de cette guerre.

Il serait superflu d'énumérer en détail les pièces qui composent le Recueil publié par M. Schmit, puisqu'il ne comprend que des pièces imprimées qui peuvent se rencontrer ailleurs. Il en contient quatre-vingt-dix-sept, dont la première est de janvier 1631, et la dernière de 1643, qui n'est autre que la déclaration du roi Louis XIV sur le mariage de Gaston avec la princesse Marguerite de Lorraine. Il est à remarquer que, si cette déclaration semble revenir sur les persécutions antérieures, elle a été donnée dans des circonstances bien différentes de celles où l'on se trouvait lors du mariage. En 1643, Louis XIII venait de cesser de vivre; la succession au trône était assurée dans sa descendance par le jeune roi et par son frère, et les craintes fondées sur l'état de choses antérieur s'étaient évanouies.

Indépendamment d'une table chronologique imprimée en tête du premier volume, le Recueil se termine par une table alphabétique des pièces rédigée d'après le premier mot qui indique la nature de chacune d'elles, tel que arrêt, déclaration, extrait, lettre, prise, relation, traité, etc.; elle n'offrirait qu'un faible moyen de recherches, si elle n'était suivie de deux index très-détaillés, l'un pour les noms de lieux, l'autre pour les personnes.

Le tome III commence par la pièce LXXXI, correspondant aux années 1636 et 1637 et paginée 295, ce qui indique la suite d'un volume qui se termine à la page 512, où la pagination recommence pour quelques fragments de chroniques recueillis par Mory d'Elvange, lesquels n'occupent que quatre-vingt-dix pages et ne servent qu'à le compléter. Quoique nous n'ayons pas à en rendre compte, puisqu'il ne nous est pas parvenu, et que nous n'ayons pu y jeter qu'accidentellement un coup d'œil, nous avons cru devoir décrire au moins en quelques mots l'ensemble de la publication si intéressante et si utile de M. Schmit.

MICHELANT,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan.

Années 1868 et 1869.

Dans l'une des séances de la Société polymathique de Vannes, M. le docteur Thomas de Closmadeuc donne lecture d'un des chapitres de son curieux travail sur les *chirurgiens-barbiers* de la Bretagne avant 1789. Voici le sommaire de ce chapitre : *Les maîtres chirurgiens entre eux; leurs rapports avec les médecins, les apothicaires et les barbiers-perruquiers; rivalités, procès.*

Dans l'antique hiérarchie, dit l'auteur, le docteur en médecine diplômé d'une université quelconque ouvre la marche; le maître apothicaire le suit de près pour la variété des connaissances et l'importance des études qui leur sont communes. Leur place est marquée parmi la haute bourgeoisie. Après eux, mais à une grande distance et sur la limite des métiers, se montre un troisième personnage, le chirurgien-barbier. Les pharmaciens modernes sont les successeurs directs des apothicaires, comme les docteurs en médecine sont les héritiers des praticiens diplômés par les anciennes facultés.

Quant à l'artiste en chirurgie du temps passé, sa race est éteinte, mais il est curieux d'étudier sa joviale figure dans les anciens documents.

Il faut bien le reconnaître avec le docteur Closmadeuc, la chirurgie, pendant de longs siècles, n'a été qu'une déshéritée de la science, et sa misère, j'ai presque dit sa dégradation, n'a cessé, surtout en province, qu'au seuil du XIXe siècle.

Les universités de France la répudiaient malgré ses supplications, l'Église interdisait à ses clercs d'exercer un art où l'on versait le sang humain. Il en résultait que l'art chirurgical, confondu avec la *barberie*, était tout entier livré aux mains d'hommes illettrés dont la grossièreté égalait l'ignorance et qui maniaient le rasoir avec infiniment plus de dextérité que le bistouri.

A Vannes, à cette époque, la chirurgie n'était guère représentée que par ces Figaros ignares. En vain chaque siècle avait introduit dans l'art de guérir de nouvelles méthodes, des progrès réels; tandis que les médecins et les pharmaciens se consacraient aux études les plus sérieuses et subissaient de nombreuses épreuves, les barbiers, dans leurs échoppes, continuaient de s'abandonner à la routine. Et cependant ce fut d'une de ces petites boutiques

Digitized by Google

borgnes de la Bretagne que sortit celui qui devait être l'immortel Ambroise Paré, *grand de cœur autant que de génie*, selon l'expression d'un célèbre historien.

A l'origine, les barbiers bretons ne différaient guère des compagnons barbiers dont Étienne Pasquier nous a raconté les modestes débuts. Aussi haut qu'on puisse remonter dans les annales de la médecine à Rennes, à Nantes, à Vannes, on voit qu'il y avait un abîme infranchissable entre la situation du médecin ou de l'apothicaire et celle du chirurgien. Le collége doctoral commandait en maître : Saint Luc, selon l'expression de Guy Patin, commandait à Saint Côme. Le barbier-chirurgien s'inclinait respectueusement devant le médecin comme devant son seigneur et maître.

L'apprenti chirurgien avait toujours pour professeur d'anatomie un médecin.

Aux examens de maîtrise, c'était un docteur-médecin qui présidait l'assemblée; et, quand le chirurgien était passé maître, c'était encore le docteur qui prescrivait à la clientèle les saignées, qui surveillait les opérations graves et les expertises judiciaires.

Lorsque médecins et chirurgiens assistaient ensemble, le jour de la fête de saint Côme et de saint Daman, à l'office solennel chanté dans la chapelle du lieu, les médecins, après la cérémonie, se retiraient, ne voulant pas pousser la familiarité jusqu'à suivre les chirurgiens-barbiers dans la salle du festin.

Les documents examinés par le docteur Closmadeuc attestent que les chirurgiens-barbiers étaient nombreux dans la ville de Vannes. Tous avaient boutique sur rue avec devanture et étal. Leur enseigne se balançait au vent, ornée de bassins métalliques, et une ligature rouge, emblème de la saignée traditionnelle, flottait en guise de banderole.

Dès le point du jour, chez les *barbitonsores-chirurgi* de Vannes, affluaient des malades encore à jeun et qui venaient demander qu'on les saignât. Le maître chirurgien, les manches retroussées, la lancette entre le pouce et l'index, donnait une leçon pratique à ses apprentis et aux *fraters*. Le patient, assis, roulait dans la main un long bâton garni de velours.

M. le docteur de Closmadeuc n'a pu retrouver le texte des statuts primitifs de la corporation des chirurgiens-barbiers de Vannes, mais il y a lieu de croire que les statuts écrits en 1694 ne sont que la copie légèrement modifiée des anciens règlements.

Digitized by Google

Après avoir feuilleté nombre d'anciens dossiers judiciaires, M. de Closmadeuc est arrivé à découvrir à quelles conditions et par quels degrés s'acquérait, en Bretagne, la maîtrise de chirurgien-barbier : « Les barbiers, dit un arrêt du parlement de Rennes en 1566, feront « chef-d'œuvre, tel qu'il est requis pour faire barbe et cheveux. Les « chirurgiens seront examinez par les maistres chirurgiens de la « ville. »

Un arrêt postérieur établit « qu'aucun ne sera receu en l'estat et « exercice de chirurgie que premier il n'ait, par devant médecins « experts, faict chef-d'œuvre qui est une anatomie générale et par- « ticulière du corps humain. »

Les difficultés étaient grandes pour la confection du chef-d'œuvre.

Comment se procurer des cadavres?

L'opinion publique mettait au nombre des sacriléges toutes ces opérations *post mortem*. Ce n'était qu'au prix de mille dangers que l'aspirant parvenait à fournir à l'examen une portion de cadavre exhumé en cachette, pendant la nuit, par un fossoyeur très-largement payé.

Voici par quelles paroles le docteur Closmadeuc termine son curieux mémoire :

« Pris en masse, le corps des chirurgiens-barbiers de France était « d'une insuffisance notoire en anatomie humaine. Qu'était-ce donc « que leur savoir en anatomie comparée? C'est à peine s'ils en « soupçonnaient les rudiments. Aussi vit-on, sous Louis XIII, les « maîtres chirurgiens, ayant à leur tête François Habicot, discuter « pendant plusieurs années pour arriver à établir que des ossements « gigantesques de mastodonte appartenaient au squelette du roi des « Cimbres. Si les chirurgiens du collége de Saint-Côme étaient de « cette force, quelle était donc la science des obscurs chirurgiens- « barbiers de Bretagne, qui n'avaient point à leur portée, pour « s'instruire, les leçons d'une faculté et des amphithéâtres anato- « miques. »

Dans cette même livraison de 1868, M. Jegon s'est livré à de nouvelles recherches sur le Faouedic, Trefaven et Plœmeur.

Le Faouedic fut concédé, en 1666, à la compagnie des Indes orientales pour l'établissement « des ports, quais, chantiers, maga- « sins et autres édifices nécessaires à la construction de ses vaisseaux « et armements de ses flottes. »

Digitized by Google

Ce lieu formait, à l'embouchure de la rivière de Scorff, rive droite, un petit fief noble situé dans la paroisse de Plœmeur et qui relevait de la châtellenie de Trefaven, incorporée à la principauté de Guéméné.

On ne sait rien absolument d'intéressant sur le petit fief de Faouedic-Lisivy; mais M. Jegon n'en a pas moins fait connaître les principaux seigneurs du XIVe au XVIIe siècle. Sa petite notice sur la châtellenie de Trefaven ne manque pas d'intérêt, mais ne nous apprend rien de nouveau sur cette seigneurie, d'où Hervé de Léon, partant pour la Terre Sainte en 1218, datait un acte de donation à l'abbaye de Daoulas : « *Datum apud Trisfaven in motu perigrinationis nostræ ad Hierosolymam anno gratiæ 1218.* »

M. Jegon a complété ses recherches sur le Faouedic et Trefaven par un coup d'œil jeté sur la paroisse de Plœmeur.

Féodalement, cette immense paroisse relevait de la principauté de Guéméné. Elle comprenait 389 maisons nobles, dont notre écrivain fait connaître les anciens possesseurs. Religieusement parlant, Plœmeur était divisée en 15 frairies (non compris le bourg), sur lesquelles s'élevaient une ou plusieurs chapelles. Il y avait dans la paroisse deux prieurés, celui de Lannenec, dont l'origine, selon la tradition, remontait à l'arrivée des Bretons insulaires dans ce coin de l'Armorique, et le prieuré de Saint-Michel-des-Montagnes, fondé au XIe siècle. Certes, jusque dans les dernières années du XVIIe siècle, personne ne pouvait douter des brillantes destinées qui attendaient la petite presqu'île de Faouedic-Lisivy.

Aujourd'hui la splendeur de Lorient est bien éclipsée sans doute : mais la voix d'un de ses enfants, le poëte Brizeux, n'a-t-elle pas immortalisé la plupart des lieux qu'arrosent le Scorff et le Blavet?

La livraison du Bulletin de la Société polymathique (second trimestre) renferme un travail sur lequel il ne nous est pas permis de garder le silence. Nous voulons parler de la notice de MM. Burgault et Bourdonnaye sur l'origine des *communs* et du *domaine congéable.*

Je vais tout d'abord donner une analyse très-succincte du mémoire très-développé de mes deux compatriotes, et je relèverai ensuite, dans leur travail, certaines propositions qui me paraissent plus spécieuses que fondées.

Le mémoire de ces messieurs s'ouvre par une description de l'état

Digitized by Google

social de l'Armorique et de l'état de la propriété dans cette contrée aux trois époques suivantes :

I. Temps primitifs.

II. Période de la conquête romaine.

III. Siècles qui suivirent.

MM. Burgault et Bourdonnaye (d'après quelles preuves, je l'ignore) prétendent que dans la Gaule antique la propriété fut soumise à la loi du communisme *dans sa plus grande brutalité*. Cependant ils paraissent admettre que du temps de César, et même plusieurs siècles auparavant, la propriété individuelle existait chez nos ancêtres. Enrichis par le commerce maritime, les Armoricains, et tout particulièrement les Vénètes, ne s'en adonnèrent pas moins avec ardeur à la culture des terres. En ce temps-là, la masse des laboureurs était de condition ingénue. Sous les Romains cet état de chose se modifia, la servitude de la glèbe se développa sur la plus vaste échelle ; mais, selon les deux écrivains vénètes, il n'y eut que le Léon à subir le dur joug de Rome. Le reste de la Bretagne y échappa jusqu'au moment où les *hordes germaniques* envahirent les pays de Rennes, de Nantes et autres portions du territoire gallo-franc. Les laboureurs du pays bretonnant restèrent libres en général, à l'exception, nous venons de le dire, de ceux de la principauté de Léon et de quelques-unes de ses enclaves.

Passant ensuite à l'origine du domaine congéable, les deux auteurs prétendent établir qu'à l'époque où César vint en Gaule il existait dans ce pays, partagé en trois divisions (Aquitaine, Celtique, Belgique), une *autorité coutumière*. Les coutumes qui se sont depuis partagé la France ont sans doute, on le reconnaît, reçu un certain nombre d'usages et de lois des conquérants romains ou barbares, mais le fond de ces coutumes *remontait aux siècles de l'indépendance gauloise*.

Les *usements* du domaine congéable n'auraient pas une autre source.

Ce n'est point là un mode nouveau ni une transformation de l'antique servage. Il ne dérive pas de l'immigration des Bretons insulaires aux ve et vi^e^ siècles, car le domaine congéable a dominé sur beaucoup de points où les immigrants n'ont pas pénétré. Donc il faut s'attacher à l'opinion de Dufail et de Sauvageau, qui considèrent le *bail à convenant* comme ayant précédé de beaucoup les Romains dans l'Armorique.

Digitized by Google

« Ceux qui, comme M. de Courson (ce sont ces messieurs qui « parlent), ont vu dans les *civitates* armoricaines des aristocraties mi- « litaires, et des clans galliques dans les *pagi*, font remonter natu- « rellement cette espèce de féodalité aussi haut que nous portons, « nous, les origines du domaine congéable.

« Mais nous avons *démontré* (je n'ai pu découvrir cette démonstra- « tion) que les *constitutions armoricaines* (que je ne connais pas en- « core) n'avaient rien qui ressemblât à la féodalité.

« Ce n'est pas tout. Comme il n'y a pas trace de domaine con- « géable dans les coutumes cambriennes recueillies par ordre d'Hoïl- « dda, on en conclut que les émigrés de l'Île Britannique ont trouvé « ce contrat existant en Armorique et l'ont adopté immédiatement.

« Le domaine congéable a été dominant dans plusieurs paroisses « de l'arrondissement de Vannes *où les Bretons insulaires n'avaient point* « *pénétré*.

« Le domaine congéable a été, avec le commerce maritime, la « source principale de l'ancienne civilisation armoricaine. Il l'a pré- « servée de la *plaie hideuse* du servage. »

Nous croyons n'avoir omis aucun des arguments de quelque importance sur lesquels les deux auteurs appuient leur système.

Voici les observations que je prends la liberté de leur soumettre :

Vous paraissez croire, vous affirmez même que la propriété, à une certaine époque reculée, a été soumise en Armorique à la loi du communisme dans sa plus grande brutalité. Il est probable que cette affirmation se fonde sur quelque donnée historique; mais j'avoue humblement qu'au sujet du communisme en Armorique je n'ai pas trouvé une ligne dans les auteurs anciens. Dans un livre publié il y a déjà bien des années, je n'ai pas craint de dire que « la vie sauvage n'était pas possible dans la petite Bretagne; en « effet, ajoutais-je, ses dimensions sont étroites, sa terre ne pro- « duit pas sans industrie; ses côtes, hérissées de rochers et battues « par les vents d'ouest, rendent la pêche impossible une partie de « l'année. Dans un pays coupé de ravins l'accès du gibier n'est pas « facile.

« On peut donc dire que les terres de notre continent furent peu- « plées à mesure que les hommes apprirent à les féconder. La plus « élémentaire des industries, l'éducation des troupeaux, suppose une « vie nomade au milieu de plaines abondantes en pâturages.

« La presqu'île armoricaine ne saurait se prêter à ces habitudes

Digitized by Google

« errantes. L'agriculture y devait naître le jour où des hommes vin-« rent s'y fixer[1]. »

M. Dureau de la Malle voulut bien, en parlant de l'Essai sur l'histoire et les institutions armoricaines, il y a vingt-cinq ans, donner son assentiment aux paroles que je viens de citer.

Que MM. Burgault et Bourdonnaye me permettent d'opposer ce peu de lignes à ce qu'ils disent du communisme brutal de la propriété en Armorique.

Je respecte infiniment le patriotisme vénète; mais je ne puis concéder aux deux écrivains qu'à l'époque où César vint en Gaule la grande masse des cultivateurs fût tout à fait exempte de servitude. Un passage des Commentaires de César affirme le contraire[2], et ce passage concorde parfaitement avec tous les renseignements que nous fournissent les anciennes lois de l'île de Bretagne :

« Au-dessous des druides et des chevaliers se trouve la classe « nombreuse des *pæne servi*, qui, chargés d'impôts, accablés de « dettes, entrent au service des nobles, et, devenus étrangers à la « vie politique, n'assistent à aucun conseil national, et en arrivent « à subir une condition presque aussi dure que celle des esclaves. »

Que ces *pæne servi* fussent *ingénus de race*, cela n'est pas douteux; mais qu'avant l'arrivée de César, et depuis la conquête jusqu'à l'invasion des Germains, les Gaulois aient échappé à la servitude *dans toute la péninsule*, le Léon excepté, c'est là une assertion qui ne peut soutenir un instant l'examen de la critique. Cicéron dit quelque part que les Gaulois avaient un grand mépris pour les travaux des champs : *Galli turpe esse ducunt frumentum manu quærere*[3].

C'est le préjugé des seigneurs féodaux du moyen âge, où le mot *villanus* (paysan) finit par devenir presque une insulte.

MM. Burgault et Bourdonnaye me reprochent d'avoir vu dans les *civitates* gauloises des aristocraties militaires. Ce n'est point là, je le sais, l'opinion d'un célèbre historien de nos jours; mais Strabon, on l'a oublié sans doute, affirme le fait de la façon la plus explicite, et cette autorité ne saurait être infirmée par l'assertion d'un écrivain moderne.

Un dernier mot au sujet du servage, qui, d'après MM. Burgault et Bourdonnaye, n'aurait existé qu'en Léon et dans les pays de

[1] *Essai sur l'histoire, la langue et les institutions de la Bretagne armoricaine.*
[2] Cæs. *De Bell. Gall.* VI, 13.
[3] *De rep.* III, 6.

Digitized by Google

Rennes et de Nantes, où les Goths, les Alains et les Francs avaeint successivement pénétré. Mes deux compatriotes commettent ici l'erreur la plus grave : le cartulaire de Redon atteste qu'il y avait au IXe siècle, dans le pays de Redon, pays tout à fait breton à cette époque, de véritables serfs, *mancipia*, *servi*, *heredes*, au milieu de colons (*coloni*) dont le nombre était, il est vrai, plus considérable. Or quelle était l'origine de ce servage? Il y en avait plusieurs sortes, comme chez les Bretons insulaires. Les coutumes des Cambriens parlent, en effet, de deux espèces de servitude, l'une *conditionnelle*, qui régnait dans le South-Wales, l'autre *perpétuelle*, établie en Vénédotie. Cette dernière a-t-elle été portée en Léon par les compagnons d'émigration du Breton Withur? Je l'ignore; mais ce qu'il y a d'incontestable, c'est qu'il suffit de feuilleter le code théodosien pour se convaincre que, sous la domination romaine, les colons qui fuyaient leur tenure étaient partout transformés en esclaves, comme l'affirme Salvien. Le colonat dégénérant en servitude de la glèbe, voilà donc ce qui se voyait chez les Vénètes, comme partout ailleurs, antérieurement à l'arrivée des émigrés de l'Île de Bretagne; et ce ne sont assurément point les Germains qui ont introduit chez les Redons et chez les Nannètes la plaie hideuse du servage.

A. DE COURSON,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente.

Années 1864, 1865 et 1866.

Les trois volumes du *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente* comprennent les années 1864, 1865 et 1866. Ils ne contiennent qu'un seul travail digne de l'attention du Comité : c'est le mémoire de M. Eusèbe Castaigne, archiviste du département de la Charente, *Sur les Agesinates de Pline l'Ancien*, mémoire suivi d'une description des antiquités nouvellement découvertes autour de l'hôtel de ville d'Angoulême.

Il est regrettable que la Société archéologique de la Charente mette un intervalle aussi long dans l'envoi de ses publications au Comité. Ce retard enlève toute opportunité aux questions qu'elle soulève et diminue l'intérêt de l'étude de ces questions.

Ainsi le mémoire de M. Eusèbe Castaigne date déjà de cinq ans. Il a été lu pendant l'année 1865 et publié en 1866. L'intérêt du problème qu'il cherche à résoudre n'est-il pas singulièrement affaibli par ce retard? Évidemment oui. Aussi demanderai-je à la section la permission d'être très-bref.

Dans le premier chapitre, l'auteur, reprenant l'ancienne opinion d'Adrien de Valois, mais contrairement à celle de d'Anville, et s'appuyant sur une interprétation ingénieuse de la disposition littérale des noms du passage où Pline dénombre les peuplades de l'Aquitaine, s'efforce de prouver que les Agesinates n'habitaient pas les bords de la mer entre Paimbœuf et la Rochelle, comme on le croit communément, mais bien l'Angoumois actuel. La première partie de cette dissertation est spécieuse, peut-être trop; mais elle fait preuve d'une connaissance approfondie des lieux et des textes. Grâce à cette connaissance, M. Castaigne a pu déterminer d'une façon qui me paraît indiscutable la position d'une petite peuplade dont les limites étaient assez vaguement connues jusqu'à présent : les *Cambolectri*.

Digitized by Google

Voici, suivant M. Castaigne, quelles étaient ces limites :

« Ce petit peuple, qui était probablement allié dans l'antiquité « la plus reculée aux Pétrocoriens, dont il se sépara en partie à une « époque inconnue, devait être limité, dans la Dordogne, au nord « par la Sisonne, au midi par la Dronne et au sud-est par le pays « de la Tour-Blanche, ancienne enclave de l'Angoumois. La portion « du département de la Charente comprise entre Aubeterre et « Charras en dépendait et suivait, de notre côté, la ligne tracée par « les localités suivantes : Pillac, Bors, Jaignac, Rousenac, Magnac- « la-Valette, Rougnac et Mainzac, qui forment encore de nos jours « la limite exacte des dialectes de l'Angoumois et du Périgord. »

Sarrum, que M. Castaigne traduit sans hésiter par Charras, aurait été l'oppidum des Cambolectri.

La seconde partie, celle où l'auteur appelle l'étymologie au secours de son opinion, me paraît plus difficile à accepter. Voir un même mot modifié par des transformations successives de prononciation ou de copistes inattentifs dans *Engolisma* et *Agesina*, c'est méconnaître étrangement et les éléments qui président à la formation des mots et la façon dont ils se combinent entre eux. Notre collègue M. Quicherat, sur l'opinion duquel je suis heureux de m'appuyer, dirait mieux que moi que la racine d'*Encolisma* est *Eklsm*, tandis que celle d'*Agesina* est *Ágsnt*. Je crois en outre l'assimilation de Condate avec Angoulême bien difficile à soutenir, malgré toute la verve de M. Castaigne. Si Angoulême était *Encolisma* ou *Equilisma*, il n'était pas Condate, et réciproquement.

Il résulte de la lecture du premier chapitre de M. Castaigne que les Agesinates ont habité jadis l'Angoumois et lui ont laissé leur nom; puis, que ce nom générique aura disparu devant un nom de lieu et été absorbé par lui, comme Vesuntio a absorbé Sequani, comme Vienna a absorbé Allobroges, etc.

Le second chapitre est consacré à l'examen minutieux de l'itinéraire d'Antonin et de la carte de Peutinger pour la voie qui conduisait de Périgueux à Saintes en passant par Angoulême. A l'aide des noms et des mesures de distance donnés par ces deux documents, l'auteur s'efforce d'apporter de nouvelles preuves à l'appui de son système, et d'établir que le *Condate Agesinatum* était l'Angoulême actuel et non Cognac, comme on le pensait jusqu'à ce jour. Ici encore les arguments de M. Castaigne me paraissent assez spécieux et demander à être examinés par une autorité plus compétente que

Digitized by Google

la mienne. Par exemple, pour appuyer l'assimilation de Condate à Angoulême, M. Castaigne donne un document, relativement moderne il est vrai, dans lequel la tranchée antique d'Angoulême connue sous le nom de *Fossé-aux-Comtes* est désignée sous celui de *Fossé-aux-Gondes* ou *aux-Condes*. Ce serait le dernier vestige du mot *Condate*.

Là où l'argumentation de M. Castaigne me semble faiblir, c'est lorsqu'il assimile Sarrum avec Charras, assimilation bien difficile à admettre au point de vue étymologique. J'en dirai autant de *Cunacco*, *Cunaccum*, où je doute fort que l'on puisse voir Cognac, désigné habituellement, M. Castaigne le reconnaît lui-même, par les mots *Copriniacum*, *Compiniacum*. En général, le mode d'argumentation de M. Castaigne laisse à désirer. Il repose sur une pétition de principes. L'auteur soutient ses assertions par des arguments qui sont précisément l'objet du débat.

Mais une remarque dont M. Castaigne a l'incontestable priorité, et dont il faut lui reporter tout le mérite, est celle qui rétablit sur le parcours de la voie en question « le mot *Cunacco*, supprimé (c'est « l'auteur qui parle) parce que, faute de place, il n'a pu être tracé « sur la même ligne de la carte ancienne, bien que cependant la fin « de ce mot suivie du chiffre X ne se rapporte qu'à l'angle formé par « la route entre *Condate* et *Mediolano*, et non à celui formé en des- « sous entre *Corterate* (Coutras) et *Vesonna*. »

L'importance de cette rectification pour l'étude des anciennes voies de communication de l'Angoumois n'échappera à personne.

Enfin, dans le troisième chapitre, M. Castaigne donne une description exacte et détaillée des antiquités trouvées à Angoulême, dans les fondations de l'hôtel de ville. Elles sont en grand nombre, et quelques-unes présentent un véritable intérêt. Je signalerai surtout un chapiteau à feuilles d'olivier dont une des faces est décorée d'une figure d'homme revêtu du *paludamentum*, et un fragment de trophée où l'on remarque une cuirasse, des jambières et un casque. Ce fragment provient probablement du soubassement d'un arc de triomphe. Ces vestiges seraient suffisants pour prouver qu'Angoulême fut un poste important sous la domination romaine, ce dont personne ne doutait d'ailleurs.

Le mémoire sur les *Agesinates de Pline l'Ancien* est, en somme, un important travail. M. Castaigne, je le répète, connaît parfaitement la topographie ancienne et moderne de son département. Aucun

Digitized by Google

des textes qui s'en occupent ne lui a échappé. Je lui reproche de se laisser trop facilement entraîner par des analogies ou des déductions plus ingénieuses que solides, penchant dangereux en archéologie, science qui ne doit reposer que sur des faits positifs et hors de toute discussion.

Pour me résumer, je crois que les positions de lieux relevées par M. Castaigne doivent être l'objet de nouvelles recherches avant d'être définitivement fixées à la place que leur assigne l'auteur du mémoire.

Ce travail est accompagné de gravures représentant les principales antiquités découvertes autour de l'hôtel de ville d'Angoulême, d'un *fac-simile* de la carte de Peutinger pour la partie étudiée par l'auteur, et d'une carte fort bien dressée de l'itinéraire de Périgueux à Saintes, tel qu'il croit l'avoir retrouvé.

Le travail sur les Agesinates est immédiatement suivi d'un travail de M. Maurice Ardant sur Couly Noylier, émailleur limousin du XVIe siècle, dont le savant archéologue a débrouillé la généalogie et constaté la personnalité, confondue jusqu'ici avec celle d'un oncle du même nom, et auquel il restitue des pièces marquées C. N. classées jusqu'ici aux inconnues.

Le travail de M. Ardant vient confirmer la remarque que je faisais tout à l'heure à propos du retard apporté par les Sociétés de province dans leurs envois au Comité et des inconvénients qui en résultent. Lu en 1865, publié en 1866, ce mémoire avait encore à cette dernière date le mérite de l'à-propos. Depuis quatre ans, depuis la publication de la remarquable *Notice des émaux* du Musée du Louvre par notre collègue M. Darcel, la découverte de M. Maurice Ardant est tombée dans le domaine public, et il n'y a plus qu'à l'enregistrer.

M. Darcel a, du reste, reconnu le mérite de cette découverte en renvoyant au tirage à part que M. Ardant publia en 1865 de son mémoire, et en adoptant ses conclusions. Les vingt émaux du Louvre marqués C. N. ou rappelant par leur exécution les émaux marqués de ce monogramme, classés aux inconnus dans la notice de M. de Laborde, sont restitués au second Couly Noylier, qui vivait encore en 1588.

Ce Couly Noylier, au surplus, n'était pas un grand artiste, mais plutôt un praticien dont l'exécution est vulgaire et expéditive. Il semble avoir légué ses défauts à ses descendants, qui jusqu'à la veille de la Révolution perpétuèrent son nom et continuèrent les

Digitized by Google

opérations de sa maison, rivale des Landin, en modifiant l'orthographe des Noylier en celle de Nouailher.

Par une bizarrerie orthographique, le nom de Nouailher, si connu au XVIIe et au XVIIIe siècle, redevient Noylier en 1780. M. Maurice Ardant cite un tableau d'un dernier rejeton de cette famille, signé *Jean Noylier pinxit. 1780.*

Comte L. Clément de Ris,

Membre du Comité.

Journal de la Société d'archéologie du musée lorrain.

18e année, 1865, 1 vol. in-8° avec planches.

Ce journal contient, comme de coutume, bon nombre d'articles courts et variés. Le premier mémoire concernant la section d'archéologie est dû à M. Olry et est relatif aux découvertes d'objets de l'âge de fer et de l'âge de bronze, lesquelles avaient été jusqu'alors fort rares dans cette partie de la Lorraine. Le territoire de Crezilles, d'Allain et de Bagneux fournit une ample moisson aux amateurs.

A Crezilles on trouva des flèches, haches, couteaux, racloirs, scies, coins, etc. en silex. M. Olry constate quatre variétés de flèches, carrées, triangulaires, avec ou sans lobes à la base, en forme de losange.

A Allain on a ramassé plus de 400 morceaux de silex de craie, et non loin de ce dépôt une jolie fibule à ressort et de nombreux débris de poterie grossière.

Bagneux n'a fourni que quelques objets, principalement des flèches, mais on y a rencontré quatre tumulus dans le bois communal. Les tumulus sont posés sur une éminence : trois occupent à peu près le sommet d'un triangle équilatéral de 70 mètres de côté; ils ont 18 à 20 mètres de diamètre sur $1^{m},75$ de hauteur. Dans l'un on n'a rien trouvé; dans le second étaient des cendres, des débris de poterie et d'ossements sur aire argileuse soigneusement battue; dans le troisième, une pierre étrangère au sol, longue de 70 centimètres, ressemblant à une borne de champ.

M. Raoul Guérin a été plus heureux en fouillant aux environs du village de Pierre, au bord de la Moselle, une grotte sur le plateau dit de la Treiche. Les premiers déblayements amenèrent une masse de vestiges du séjour de l'homme, comme ossements hu-

Digitized by Google

mains, fragments de poterie grossière, débris d'animaux et une belle flèche de silex translucide jaune. En arrivant au sol primitif, M. Guérin découvrit lui-même une portion de mâchoire inférieure humaine, des morceaux de crâne mêlés à de la poterie noire assez fine : trois valves larges, percées de trous réguliers, ce qui fait penser que, enfilées l'une et l'autre, elles devaient constituer une des parures de nos ancêtres de cette période reculée ; une longue esquille d'os soigneusement taillée en poinçon, un morceau de bois de cerf approprié au même usage ; trois petits anneaux de bronze. Voici maintenant la conclusion de l'explorateur de la grotte de la Treiche : « L'ensemble de ces objets, leur disposition, leur réunion « sur un même point, au milieu de débris humains, indiquent bien « là un mobilier funéraire, mobilier sans doute bien modeste ; mais « il faut remarquer combien grande est l'ancienneté de cette époque « où la pierre était seule employée pour la défense personnelle aussi « bien que pour l'approvisionnement journalier. L'homme de la « Treiche est cependant arrivé au commencement d'une grande ère « de civilisation, Déjà à ce moment le métal est inventé : d'abord « objet de parure, comme nous le montrent ces anneaux, il ne va « pas tarder à remplacer par un travail utile ces faibles poinçons « d'os ou de corne de cerf, derniers vestiges de cette industrieuse « époque de l'âge de pierre. »

M. Bretagne a recueilli à Scarponne, hameau de la commune de Dieulouard, près de Pont-à-Mousson, au siége d'un établissement romain considérable, quelques débris intéressants, une vasque de fontaine de 93 centimètres de diamètre ornée d'un bandeau en saillie et portant l'inscription :

COSSILLVS CENSORIN. . . .

Au milieu est un petit fût de colonne qui devait supporter une statue ; la vasque est soutenue par un soubassement orné de moulures et posé sur un petit socle carré ; les deux *l* de l'inscription sont remplacées par des lambdas grecs.

Nous citerons ensuite une pierre portant l'inscription :

O M
SILLVS CASSI
D. D.

dans laquelle M. Bretagne propose judicieusement, ce me semble

Digitized by Google

de voir un membre de la famille du *Cossillus* mentionné dans l'inscription de la vasque. M. Bretagne a encore trouvé deux cippes funéraires : l'un en forme de carène renversée ornée de croissants renversés; on y lit :

DEGMATA M. MIL.

l'autre, tout pareil de forme, ne laisse lire que :

D.
COS.....
BO.....
.....

Cette inscription semble encore relative au citoyen Cossillus, qui a dû être un des notables de Scarponne au temps jadis.

M. l'abbé Guillaume a donné au journal toutes les inscriptions et épitaphes, la plupart inédites, existant encore dans les églises et chapelles de Nancy, presque toutes du XVIIIe siècle. C'est un travail utile pour l'histoire des familles, un document précieux à une époque où l'on remanie si souvent les monuments et où l'on respecte si peu les anciens pavements des édifices religieux.

M. A. Joly décrit la belle croix du grand chemin de Hoëville près d'Erméville : c'est un élégant monument du XVIe siècle, absolument intact. Il se compose d'un fût carré ramené à la forme octogonale au moyen de larges chanfreins pratiqués sur les angles ; il est surmonté d'une petite niche ogivale en accolade, avec la date 1526 ; une croix moderne de mauvais goût surmonte ce petit édifice haut de $2^m,25$, qui, dédié à Saint-Gertifant, est encore aujourd'hui le but d'un pèlerinage très-fréquenté pour les très-jeunes enfants.

L'inventaire de l'artillerie du duc Charles III de Lorraine existante dans les diverses places de ses États en 1571 est assez intéressant, parce qu'il donne le détail des ressources en ce genre possédées par ce prince au moment des armements extraordinaires provoqués par les événements de France. L'armement de Nancy seul manque. Cet état, qui mentionne vingt-sept places ou châteaux possédant leur matériel de guerre, donne : 70 canons et fauconneaux, 2,890 boulets, 43 caques 1/2 de poudre, 717 arquebuses et 155 engins divers. Quelques châteaux avaient pour tout armement une arquebuse à croc ; la ville de la Mothe seule était pourvue un peu abondamment pour l'époque ; voici le détail pour

Digitized by Google

cette place, qui devait au siècle suivant subir trois siéges célèbres et payer de son existence son héroïque résistance :

« 14 faulconneaulx es priviers montez sur roues ;

« 3 pièces carrées anciennes sur roues ;

« 2 bastardes carrées sur roues ;

« 2 longues couleuvrines surnommées mousches ;

« 2 autres couleuvrines surnommées pics ;

« 2 courtes pièces surnommées crapaulx de fonte ;

« 4 chariots et orgues de chacun troys doubles harquebouses à crocz de fonte ;

« 1 autre chariot d'orgue de 4 harquebouses à crocs de fonte ;

« 1 double mousquet de fonte sur roues ;

« 12 faulconneaulx de fer forgés montez sur roues, chacun de 3 pieds 1/2 qui sē chargent par chambres ;

« 128 arquebouses à crocz de fer forgé ;

« 19 picques ferrées ;

« 76 pioches et hoyaulx ;

« Ung petit canon chargé de croix de Jhérusalem, et 2 faulconneaulx espriviers pour fondre ;

« 10 demy cacques de pouldre grosse à canon ;

« 13 cacques de pouldre moyenne ;

« 14 demi queues de salpestre ;

« Encore 8 cacques de salpestre ;

« 2 demy queues de souffre ;

« Une cacque de pouldre ;

« 13 saulmons de plomb ;

« 26 rolleaux de plomb et une gueuse de plomb pesez ensemble et poisent 6300 libvres plomb ;

« Une demye tonne de poix rasine ;

« 100 boulets de fer à canons ;

« 150 boulets de faulcon ;

« 100 boulets de pierres surnommées mousches ;

« 300 boulets de quarrées et crapaulx ;

« ung millier boulets de faulconneaux et espriviers ;

« 40 harquebouses à la main ;

« 29 hallebardes ;

« ung millier de fer et provision. »

Enfin nous terminerons en signalant la découverte de carreaux émaillés excessivement intéressants faite par M. Roxard de la Salle

Digitized by Google

à Nomeny, et provenant du château de ce lieu, où il existait il y a encore peu d'années plusieurs cheminées recouvertes de cette décoration en céramique. L'émail de ces carreaux est d'un vert brillant, la terre qui les compose d'un grain rougeâtre, très-fin, entièrement différente de celle employée dans les tuileries du pays. Ils représentent des personnages accusant par leurs costumes la fin du xve siècle : on y voit un lansquenet et une femme tenant un verre à la main, un saint Nicolas, un saint André, des personnages de l'Écriture sainte, Judith, Hérodiade, puis des rois, des reines, des gens de guerre, etc. : la plupart portent sur leurs vêtements le chardon de Nancy, ce qui fait penser à M. de la Salle que ces petits monuments sont de fabrique lorraine.

Édouard de Barthélemy,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

2e série, t. XI, 1867, in-8°.

Nous parlerons d'abord d'une note de Dom Piolin au sujet d'une pierre celtique récemment découverte sur le territoire de Solesme pendant le labourage d'un champ. Ce monolithe est une lame naturelle de granit d'une épaisseur moyenne de 96 centimètres sur une longueur de 2^m,40 et une largeur moyenne de 2^m,30; il ne présente aucune trace de l'industrie humaine, mais il est d'une nature complétement étrangère au terrain où il a été trouvé. Dom Piolin n'hésite pas à reconnaître dans cette pierre un monument druidique, et il développe cette opinion avec une incontestable sagacité, tout en priant les savants compétents d'étudier la question et en se déclarant prêt à déférer à leurs observations.

M. Henri Chardon décrit le sépulcre de la cathédrale du Mans si déplorablement mutilé par un fou, croit-on, le 2 juin 1865 : il constate que, sous l'impression des mystères de la Passion représentés avec tant de succès en France à la fin du xve siècle, le goût des sépulcres en marbre ou en pierre se développa rapidement, et particulièrement, paraît-il, dans le Maine. Le sépulcre de Solesmes est célèbre dans le monde entier, et est attribué, à cause de sa merveilleuse exécution, à Michel Colombe. Vers 1502, le trésorier Jean Bourri faisait exécuter un magnifique sépulcre dans l'église de Jarzi, près

Digitized by Google

de la Flèche, par le tailleur d'images Louis Mourier, lequel se composait de seize personnages peints; Guy le Clerc, confesseur de la reine Anne, en plaçait un de sept personnages dans l'église de son abbaye de la Roé : tous deux ont été détruits par les huguenots. Un autre, daté de 1522, existe intact à la Chapelle-Rainsoin, petit village du bas Maine; il compte huit personnages. La ville du Mans ne pouvait pas se soustraire à ce mouvement religieux et artistique, et le procès-verbal du pillage de la cathédrale Saint-Julien par les protestants, en 1562, constate le bris d'un sépulcre contenant neuf images, «chaicun d'iceulx de haulteur de neuf pieds ou environ, «tres beaulx et bien paincts et estouffez de fin or et autres bonnes «coulleurs. . vallant huict cent soixante et dix livres tournois.» Il était placé dans la chapelle Saint-Pierre, qui subit en même temps un dégât évalué par le même document à 500 livres. En 1605, le chanoine Pierre Primet résolut de rétablir un sépulcre dans la même chapelle, et de perpétuer ainsi son nom déjà très-connu par son rôle au milieu des événements du dernier siècle comme orateur et ligueur. Le sculpteur choisi fut Gervais de La Barre : il employa la terre cuite et plaça son œuvre au niveau du sol, sous une voûte ogivale encadrée dans un monument d'architecture du genre des retables de cette époque. La Révolution proscrivit, comme on le sait, tous les édifices religieux, et l'administration du district du Mans fit exécuter soigneusement cette mesure digne des Vandales. M. Chardon produit à ce sujet cette curieuse quittance d'un sculpteur manceau : «Par ordre de la municipalité jet abatu toutes les figures qui se «trouvés auxsi devant église et dans les rus, tant dehors que «dedans, et jet fait six journées à raison de 3 livres par jour, cela «fait 18 livres; mon fils, deux à trente sous par jour, 3 livres.» C'est au milieu de ces destructions que disparut l'œuvre de Gervais de La Barre que tous les anciens historiens manceaux ont louée sans penser malheureusement à la décrire; la contre-table seule demeure avec le buste du donateur qui le surmontait. Mais tous les monuments religieux des églises du Mans ne furent pas brisés : bon nombre furent recueillis dans le grenier de la mairie et chez des particuliers, et du nombre de ceux-ci fut le sépulcre des Cordeliers, datant de 1627, lequel vint prendre en 1800 la place de l'œuvre de Gervais de La Barre dans la cathédrale.

Ce groupe se composait de huit personnages, y compris le corps du Christ posé à terre sur un linceul et soulevé par Joseph d'Ari-

Digitized by Google

mathie; au fond, la Vierge, dans une profonde douleur, est consolée par saint Jean : les deux Marie sont à ses côtés; à gauche Nicodème, la tête couverte du turban traditionnel; près de lui la Madeleine agenouillée. M. Chardon constate qu'un sépulcre absolument semblable, à cela près que les statues sont moins grandes, existe à Marolles-les-Braux; ce monument, fait en 1635 par Charles Hoyau, sculpteur, moyennant le prix de 380 livres, est enluminé. M. Chardon croit avec raison que ces deux monuments ont le même artiste pour auteur; tous deux sont en terre cuite. Il propose d'entreprendre la restauration du sépulcre du Mans en prenant celui de Marolles pour guide, et il a, croyons-nous, pleinement raison.

M. l'abbé Voisin a recueilli quelques documents intéressants sur les fortifications extérieures de la cité du Mans. Nous les mentionnons seulement pour mémoire. Nous serons moins bref pour le travail de M. Hucher sur le jubé de la cathédrale du Mans, monument exécuté en pierre et dont deux dessins anciens et minutieusement exécutés nous ont été heureusement conservés. Il était dû à la générosité du cardinal Philippe de Luxembourg, et fut détruit par les huguenots. D'après la description donnée par le zélé historien de la cathédrale du Mans, ce monument était d'une merveilleuse splendeur; il était demeuré jusqu'ici inconnu, le dessin qui sert de base à ce mémoire n'ayant été que récemment retrouvé et acquis par la municipalité de cette ville.

Ce jubé fermait complétement le chœur, sur lequel ouvrait une porte de cuivre couverte d'emblèmes héraldiques avec l'écusson du cardinal au milieu ; au-dessus étaient sculptés les écussons de France, du père du cardinal et encore de celui-ci. Le blason du cardinal est reproduit à l'infini sur le mur du jubé à gauche, et celui de Thibaut, son père, à droite. Les tombeaux de ces deux personnages étaient placés réciproquement de chacun de ces côtés. Sur ce mur étaient sculptés la résurrection, les douze apôtres portant chacun leur emblême distinctif, exécutés en ronde-bosse, aux deux tiers de la grandeur naturelle, séparés l'un de l'autre par un pilier très-ornementé portant au centre une très-petite figure du saint personnage, difficile à déterminer. Au-dessus des apôtres sont douze prophètes désignés par autant d'inscriptions; dans les entre-colonnements, sur de riches pinacles, nombre de petites statuettes de prophètes; entre la ligne des apôtres et des grands prophètes, une arcature trilobée réunissant deux à deux une succession d'ogives et se terminant en

Digitized by Google

pointe aiguë de manière à former support aux culs-de-lampe des prophètes.

Nous avons indiqué les deux tombeaux placés de chaque côté de la porte de cuivre du jubé. Devant celui du cardinal était l'autel de saint Julien, auquel il portait une dévotion particulière; devant celui de son père était l'autel Notre-Dame-de-Pitié : tous deux trop magnifiquement ornés pour que nous cherchions à analyser la minutieuse description donnée par M. Hurher. Le jubé avait pour couronnement «une terrasse en forme de montaigne enrichye d'une «teste de mort et ossemens, ès quels estoit plantée et assise une «grande croix de bois en laquelle estoit la figure du crucifix.» Près du jubé était le reliquaire du pied de saint Philippe, édicule à table plane inférieure reposant sur deux énormes lions assis sur des bases, ayant la forme d'un hexagone : il était construit dans un style identique au jubé et portait également les armes du cardinal.

Je citerai encore pour mémoire le travail de M. Bellié sur les anciennes communautés d'arts et métiers du Mans. C'est un travail fort bien fait et dans lequel on trouve de curieux détails à propos, par exemple, des corporations de menuisiers, de potiers d'étain et de serruriers. Pour finir et rendre un peu moins aride ce rapide examen des travaux de la Société académique du Mans, nous donnerons le menu d'un repas donné, en 1641, pour la réception des nouveaux maîtres serruriers :

Soupe et bouilli	3#	10'
Fricassée de poulets	1	10
Neuf poulets rôtis	5	8
Six pigeonneaux	3	12
Une moitié d'agneau	2	//
Un levreau	2	//
Deux salades	1	4
Deux tourtes	2	10
Une livre 1/2 de fromage de gruyère	1	3
Une livre de pralines	1	8
1 livre 1/2 de biscuit	1	18
45 noix	2	5
6 miches de grand pain mollet	1	13
1 bouteille de liqueur	3	//
1 bouteille de ratafia	3	//
43 pintes de vin	30	9
Pour le garçon	//	10
Total	68	//

Digitized by Google

En 1673, les serruriers, ayant à obtenir du roi la révision de leurs statuts, envoyèrent plusieurs caisses de bougies et 12 tourterelles au sieur Samson, secrétaire du roi, et une caisse de bougies au père Marmousseau, grand gardien des Cordeliers de Paris, pour les intéresser à leur affaire.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LYON.

Année 1869. Lyon, 1870, in-8° de 302 pages.

Indépendamment du compte rendu ordinaire des séances, rédigé par M. Honoré Pallias avec une habileté à laquelle nous avons déjà eu l'occasion de rendre justice, ce volume contient trois travaux d'archéologie que nous allons examiner rapidement.

Le premier est dû à un membre de la Société très-zélé et très-habile, M. Vachez. Il est intitulé : *Châtillon-d'Azergues, son château, sa chapelle et ses seigneurs.* Il est divisé en cinq chapitres : le premier comprenant une notice historique des seigneurs et des coseigneurs de Châtillon; le deuxième, leur généalogie et leur armorial; le troisième, les fiefs et chapelles de la seigneurie; le quatrième, la description archéologique du château et de la chapelle; enfin une notice analytique de la charte de franchise de Châtillon-d'Azergues, publiée par M. Vital de Valous, forme un cinquième et dernier chapitre. C'est donc là, comme on le voit, une sorte de monographie du lieu. Elle est bien faite et intéressante, surtout au point de vue local. Châtillon est un bourg du département du Rhône, arrondissement de Villefranche-sur-Saône, canton de Bois-d'Oingt, auquel le *Dictionnaire des postes* donne 841 habitants. Il doit son nom de Châtillon-d'Azergues à la petite rivière d'Azergues qui y passe. Il est situé à peu de distance au nord-ouest de Lyon. M. Vachez croit que le château a pu être construit au xe ou au moins au xie siècle. C'en, en effet, l'époque qui a vu s'élever la plupart des châteaux féodaux de quelque importance. « Il n'est pas douteux, « dit-il, que Châtillon n'ait été fortifié dès les premiers temps de « la féodalité. Sa forte position sur un promontoire de rochers « qui commande à la fois les deux vallées de l'Azergues et d'Alix

Digitized by Google

«dut faire choisir de bonne heure ce lieu par les rudes batailleurs «du xe et du xie siècle pour y élever une forteresse.» (P. 2.) Il regarde comme l'un des premiers seigneurs du lieu un Rainier de Châtillon qui vivait en 1121. Mais la première mention du château dans les textes ne se trouve que dans un traité de l'an 1173, par lequel l'archevêque de Lyon et le comte de Forez fixent les limites de leurs domaines respectifs. On y voit, entre autres choses, que le comte cède à l'archevêque le château de Châtillon, situé sur la rive droite de la Saône. Au commencement du xiiie siècle, cette terre appartenait à la maison d'Oingt, «qui, dit M. Vachez, pos-«sédait depuis l'époque la plus reculée le vieux bourg de ce nom, «auquel nos historiens donnent une origine romaine; famille «illustre qui apparaît dans notre histoire au commencement du «xie siècle.» (P. 3.) Un Étienne d'Oingt donna aux habitants de Châtillon-d'Azergues une charte de franchise datée du 1er avril 1260 (vieux style), d'après M. Vachez. Mais c'est là une erreur, dans laquelle l'a entraîné M. Vital de Valous, qui lui a communiqué cette pièce. En effet, on y lit en tête ces mots : *In nomine Domini Jesu Christi, anno Domini* M° CC° LX° *primo mense aprili. Ego Stephanus de Yconio, domicellus, dominus castellionis de Azergo pro medietate, notum facio, etc.....* et à la fin ceux-ci : *Datum et actum anno predicto et dicto mense ante Pascha.* (P. 89.) Ce qui a causé l'erreur de M. Valous, c'est qu'il a rattaché le mot *primo* au mois au lieu de le rattacher à l'année. Pour avoir le droit de l'appliquer au mois, il aurait fallu qu'il fût suivi du mot *die* et qu'il y eût eu *primo die mensis aprilis*, ou plutôt *prima die.* Car, bien qu'en latin, au singulier, le mot *dies* soit tantôt masculin, comme on le voit par l'adverbe *hodie*, contraction de *hoc die*, tantôt féminin, comme par exemple dans *dies infausta*, cependant il est à remarquer que dans les dates, au moyen âge, il est presque sans exception mis au féminin. De plus, la fin de l'acte n'eût pas porté *anno predicto et dicto mense*, mais bien *anno, mense et die predictis.* Il s'ensuit qu'il faut lire ainsi la date : l'an 1261, au mois d'avril avant Pâques (v. s.). Or l'année 1261 (v. s.) ayant, suivant notre manière de compter, commencé le 24 avril 1261 et ayant fini le 9 avril 1262, elle a eu des jours d'avril à la fois au commencement et à la fin de son cours. Il y aurait là une ambiguïté dont il serait impossible de se tirer, sans la précaution prise par le computiste de nous avertir qu'il s'agissait ici, non des jours d'avril qui

Digitized by Google

commençaient l'année, mais de ceux au contraire qui la terminaient et qui, par conséquent, précédaient la Pâque.

Des seigneurs d'Oingt, la terre de Châtillon-d'Azergues échut à la maison d'Albon et y demeura près de deux siècles. De celle-ci elle passa dans la maison de Balzac par le mariage de Jeanne d'Albon avec Roffec de Balzac, en 1253. Balzac est le nom d'une petite ville située près de Brioude. Nous laisserons là cette énumération, qui est poursuivie par l'auteur jusqu'aux temps modernes.

M. Vachez ragarde le château de Châtillon-d'Azergues comme le plus remarquable monument d'architecture militaire du moyen âge qui se trouve dans l'ancienne province du Lyonnais. Malheureusement il est fort en ruines. Il n'en reste guère que quelques parties de murailles qui sont du XIe ou du XIIe siècle, un donjon qui est du XIIIe, et une tour carrée qui domine la vallée et dont voici la description : « Cette tour, de forme rectangulaire, mesure « seulement 3 mètres sur 4 dans œuvre. Au milieu de cette pièce, « qui est éclairée par une fenêtre à croisillon, existe une ouverture « béante de 60 centimètres de largeur. La tradition fait de ce sou- « terrain les oubliettes du château, espèce de puits ou de fosse où « l'on descendait vivants des prisonniers destinés à mourir de faim. « Mais, comme ce souterrain, à moitié comblé de pierres, n'a plus « que 5 mètres de profondeur et qu'il a en largeur les mêmes « dimensions que la salle supérieure, il est impossible d'affirmer « que telle était sa destination. On sait combien il faut se défier de « ces attributions légendaires mises en vogue par nos romanciers « modernes, dont les récits saisissants altèrent trop souvent la vérité « des faits historiques. L'observation la plus éclairée et la plus at- « tentive a rarement constaté l'existence de véritables oubliettes. » (P. 65.) Nous ferons bien volontiers, avec l'auteur, bon marché de la véracité de nos romans historiques modernes, mais il n'en est pas moins malheureusement vrai qu'au moyen âge le régime des prisons, tant civiles qu'ecclésiastiques, n'était rien moins que tendre. Pour prouver cette triste mais incontestable thèse, il nous suffira de quelques citations prises entre une foule d'autres. On lit dans un compte de l'an 1374 : « A Robinet Mellou, capi- « taine de la tour Trompe, de Lezignan, pour serreures, gons, « vervelles et autres choses qu'il avoit mis pour la trape de la « fosse de ladite tour, où estoient Cressoelle et pluseurs autres

Digitized by Google

« prisonniers; en quatre frans, quatre livres tournois[1]. » Dans une lettre de rémission de l'an 1377, il est question d'un homme qui est mis en prison dans la tour de Calais, « en une huche appellée « la huche Casse-Avaine, » dit le texte[2]. En 1383, deux prisonniers sont jetés dans une fosse de 5 toises de profondeur, dans une tour de Château-Renard[3]. En 1399, un faux-saunier est amené dans les prisons de l'évêque d'Angers. « Esqueles prisons ledit suppliant « fu détenu par l'espace de huit mois ou environ, sans lui riens « demander ne autrement lui ouvrir voye de justice, et sans lui « donner que boire ne que mengier. Et tant que il feust là mort « de faim, se n'eussent esté les bonnes gens de la ville, qui pour « Dieu et en aumosne lui donnoient à boire et à mengier[4]. » En 1406, voici la mention d'oubliettes : « Ledit prestre a esté condempné « par la court dudit official en oubliette[5]. » Enfin le passage suivant d'un registre du parlement de l'an 1558 semble montrer que les cages de fer inventées par Louis XI n'étaient pas encore alors tombées en désuétude. « Ledit Guillaume prisonnier en une « caige ès prisons de Provins[6]. » Pour être juste, il convient de montrer que le parlement usait parfois d'humanité envers les prisonniers. En voici une preuve en 1390 : « Jehan le Cornu, « prisonnier en Chastellet pour certains crimes par lui perpétrez, « si comme l'en dit. Lequel est mal disposé et malade, et pour ce « a esté appointié que ledit Cornu sera mené et détenu prisonnier « ès haultes galeries de la Conciergerie du Palais, et pourra aler et « venir par ycelles. Et oultre, pour avoir l'air du temps, pourra « ledit Cornu aler en la compaignie du concierge ès jardins du « Palais devers le soir, sur le tart[7]. » De plus, on sait que nos rois, à leur première entrée dans une ville, envoyaient des maîtres des requêtes visiter les prisons, et qu'il en résultait le plus souvent des grâces ou rémisssions.

M. Vachez, après avoir étudié avec soin les parties restantes de l'ancien château et la part que chacune des familles des seigneurs

[1] *Archives*, KK 252, fol. 22.
[2] *Trésor des chartes*, reg. JJ, 112, pièce 233.
[3] *Ibid.* JJ 124, pièce 21.
[4] *Ibid.* JJ 154, pièce 502.
[5] *Ibid.* JJ 161, pièce 212.
[6] *Archives*, reg. 122 du criminel, fol. 57.
[7] *Ibid.* reg. 13 du criminel, fol. 93.

Digitized by Google

de Châtillon-d'Azergues a pu prendre à leur construction, passe de là à la description de la chapelle. Il la regarde comme de construction romane et comme remontant aux premières années du XIIe siècle. Son abside, bâtie en encorbellement, fournit l'un des exemples les plus anciens de ce mode de construction. La façade est de beaucoup postérieure. On l'attribue à Geoffroi de Balzac, seigneur de Châtillon-d'Azergues de 1489 à 1509. L'église est à deux étages. Dans la sacristie se voit la dalle funéraire de Geoffroi de Balzac, gravée au trait, avec ses armes et son épitaphe, qui porte la date du 9 janvier 1509. Pour la lecture du blason des Balzac, M. Vachez aura suivi un mauvais armorial; car on lit à la page 54, BALZAC : *d'azur à trois flanchis d'or au chef de même chargé de trois flanchis d'azur*. Ce qui, pour le dire en passant, est un blason inintelligible, attendu que le *flanchis* ou *flanquis* est une partition du flanc de l'écu qui n'a rien à voir ici. Il faut lire : *d'azur à trois sautoirs d'argent 2 et 1, au chef d'or chargé de trois sautoirs du champ*. En 1847, cette chapelle a été mise au nombre des monuments historiques, et restaurée, grâce à l'active intervention du maire et du curé, M. Lavaure, par les soins de M. Desjardins, architecte diocésain. Une jolie petite eau-forte qui accompagne cette monographie donne une vue intéressante du bourg et du château de Châtillon-d'Azergues.

Nous avons à signaler en second lieu un travail de M. Savy intitulé : *Études sur les pignons gothiques des églises à toiture basse, à propos des travaux entrepris à la cathédrale de Lyon en 1861*. La cathédrale de Lyon, qui était autrefois sous le vocable de Saint-Étienne, porte aujourd'hui celui de Saint-Jean. Elle est située sur la Saône. Son vaisseau se termine par quatre larges clochers carrés, qui dominaient de tout un étage sa toiture, laquelle était plate. Mais, en 1851, on a cru devoir élever cette toiture à la hauteur des clochers, ainsi qu'on le voit en jetant les yeux sur deux petites photographies qui accompagnent le mémoire de M. Savy, et dont l'une représente cette cathédrale dans son état ancien, c'est-à-dire avec sa toiture basse, et l'autre dans son état actuel, c'est-à-dire avec sa toiture aiguë. Or c'est contre cette opération que M. Savy s'élève dans son mémoire. La question y est traitée à fond et avec beaucoup de détail. Nous nous contenterons d'en donner les conclusions. « On « ne peut méconnaître plus longtemps que notre église métropoli- « taine, par son ordonnance particulière, était de tous nos édifices

Digitized by Google

«gothiques celui qui se refusait le plus absolument à un comble «aigu.» (P. 119.)

Le plus important des travaux compris dans ce volume est celui de M. Léon Charvet, architecte, qui a pour objet l'ancienne abbaye de Saint-Pierre-aux-Dames, et qui est intitulé : *François de Royers de la Valfenière et l'abbaye royale des Bénédictines de Saint-Pierre à Lyon.* Cette abbaye est de très-ancienne fondation. Une charte de la 36e année du règne du roi Gontran (an 587) montre qu'elle était bâtie entre le Rhône et la Saône. L'église a été remaniée au XIIe siècle. Quant aux bâtiments de l'abbaye, ils furent reconstruits au XVIIe siècle (de 1659 à 1685), sur un plan magnifique, dû à François de Royers de la Valfenière, commencés par lui, mais dont il n'a pu voir l'achèvement. Sous le gouvernement consulaire, ce beau monument a été donné à la ville de Lyon, qui en a fait son musée. Il faut lire dans M. Charvet l'histoire très-détaillée et très-approfondie de ce monastère remarquable et de ses abbesses. Il n'y a rien d'omis, si ce n'est le petit fait suivant, que l'on trouve dans le *Gallia christiana*, à l'article d'Élisabeth d'Espinac, abbesse de Saint-Pierre de Lyon en 1635, et qui y avait fait profession en 1583, dans un âge très-tendre (*tenerrima*). Lorsqu'elle n'était que sacristaine (*cum esset sacræ suppellectilis custos*), elle découvrit, devant le grand autel de l'église du monastère, le tombeau de Charles, roi de Provence, mort à Lyon en 863 [1]. Or qu'est devenu ce tombeau? Il faut que toute trace s'en soit perdue, puisqu'il n'en est rien dit dans la savante notice de M. Charvet. Le travail dont nous parlons est accompagné de six eaux-fortes exécutées sur les dessins de M. Charvet et qui ajoutent à sa valeur. Ce sont : 1° le plan de l'abbaye avec son église au XVIIe siècle; 2° une vue de l'une des salles du musée des antiques, qui occupe actuellement le monument; 3° une vue au trait de la façade de l'abbaye, maintenant le *Palais Saint-Pierre;* 4° un plan de l'abbaye des dames de Saint-Pierre sous le règne des rois François Ier et Henri II, d'après un plan général de la ville de Lyon exécuté au XVIe siècle et qui est conservé aux archives municipales; 5° une pierre tombale représentant l'abbesse Françoise de Clermont, morte en 1599; 6° une planche comprenant, avec le sceau de l'abbaye de Saint-Pierre-aux-Nonnains de Lyon, qui peut être du

[1] *Gall. chr.* IV, 289.

Digitized by Google

XIIe siècle, cinq autres sceaux appartenant à des abbesses de différents temps. Toutes ces planches sont curieuses et bien exécutées.

On trouve encore dans ce volume une note biographique sur Jehan Perreal dit Jehan de Paris, architecte de l'église de Brou, par M. Dufay, et une description de Château-Bayart, en Dauphiné, par le baron Raverat. Il est terminé par une étude de mythologie grecque intitulée *Les dieux de la mer*, par M. Hignart, professeur à la Faculté des lettres de Lyon.

L. Douët d'Arcq,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.

Tome VII, 2e partie. Beauvais, 1869, in-8° de 468 pages.

La Société académique de Beauvais s'occupe de sciences, d'histoire et d'archéologie. Il y a dans le volume que nous avons sous les yeux deux articles de sciences. L'un, qui n'est que la suite de précédents articles, est intitulé : *Esquisse de la végétation du département de l'Oise*. Deuxième partie. Statistique botanique du département de l'Oise ou catalogue des plantes observées dans l'étendue du département de l'Oise, par L. Graves, revisé, annoté et augmenté par Hippolyte Rodin. Le second a pour titre : *Observations météorologiques faites à Beauvais pendant l'année 1869*. Udométrie et anémographie. L'auteur de ces observations est M. Victor Luillier. Les articles d'histoire sont : 1° *Les droits seigneuriaux du comte de Clermont au XIVe siècle*, par M. le vicomte H. de Luçay; 2° *Les maisons canonicales du chapitre de Beauvais et leurs possesseurs*, par M. L.-E. Deladreue, avec un plan. Enfin l'archéologie nous offre un article de M. Barraud sur *Les reliquaires de Beauvais*, et une notice sur *Un cimetière franc* par M. le docteur A. Baudon.

C'est de ces deux derniers articles seulement que nous parlerons, en commençant par le second.

Angy est une commune du département de l'Oise, arrondissement de Clermont, sur laquelle on a découvert, en 1868, un cimetière franc, au sujet duquel M. le docteur Baudon avait fait un premier rapport. Celui-ci est le second. Il nous apprend que les

Digitized by Google

fouilles, reprises à la fin de septembre 1868, ont été terminées en février 1869. On y a trouvé des crânes et des ossements humains avec différents objets dont les dessins sont joints au mémoire. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est incontestablement les crânes, au nombre de trois, deux d'homme et un de femme. L'un de ces crânes a été pris par le docteur Baudon pour type d'une tête de Franc, dont il a essayé de reproduire les traits en suivant exactement les contours du crâne (pl. I, fig. 1 et 2). Le second crâne d'homme présente la particularité d'une large fracture produite par un instrument tranchant (pl. IV, fig. 2). « L'individu, dit « l'auteur du mémoire, a subi un accident de première gravité, « auquel il n'a pas succombé; il a dû vivre même pendant long- « temps avec son crâne incomplet, comme l'indique l'aspect des « bords épaissis et cicatrisés. Au reste, un fait à peu près analogue « m'est échu, il y a plusieurs années, dans ma pratique médicale, « sans que la mort s'en soit suivie. » (Page 282.) Le troisième crâne, celui d'une femme, est reproduit à la planche III, fig. 1, avec cette légende : « Tête de femme franque, très-dolichocéphale, à bosses fron- « tales et nasales très-éminentes. » Enfin la planche II contient deux profils de Francs presque crétins, non microcéphales, figurés d'après les lignes des os de la tête. On remarquera que cette tentative de reproduire des physionomies humaines d'après leurs crânes est neuve et hardie. Seulement ici elle ne nous semble pas couronnée d'un plein succès. Quant aux résultats donnés par une étude approfondie de ces crânes d'Angy, les voici tels que les résume l'auteur du mémoire.

« D'après les observations anatomiques qui précèdent, il résulte « que les Francs d'Angy ont quatre caractères spéciaux : ils sont « *dolichocéphales*, *prognates*, pourvus de protubérances *sourcilières*, « *nasales* et de *sinus frontaux* développés. Dans le jeune âge et jus- « qu'à dix-huit à vingt ans, ces conformations étaient peu marquées « et ne se prononçaient qu'ultérieurement. Les sutures antérieures « du frontal se soudaient de bonne heure, et c'est par exception que « cet os, sur un seul adulte, ne présente pas une fusion intime entre « ses deux parties. Ces hommes, d'une stature moyenne, étaient « vigoureux, énergiques, comme l'indique l'amplitude des sinus « frontaux, la force des apophyses et l'accentuation des empreintes « musculaires..... Les restes des vieillards étaient très-rares dans « cette localité..... Il est rationnel d'assigner le ve ou vi^e siècle

Digitized by Google

« comme époque de la présence de ces Francs à Angy. Ils précédèrent « ou accompagnèrent Clovis. » (Pages 286 et 287.)

Les autres objets trouvés au cimetière franc d'Angy sont : 1° une boucle en bronze avec son ardillon en fer, de la forme ordinaire de cette sorte d'objets (pl. VI, fig. 3); 2° une autre boucle de ceinturon en bronze, d'un dessin tout à fait différent. C'est une plaque de métal percée à jour de deux rangs de trous, savoir quatre carrés et trois en forme de demi-cercles, et ornée de clous disposés assez symétriquement (pl. IV, fig. 1). M. le docteur Baudon trouve que cette boucle s'éloigne un peu du type franc; il nous semble qu'elle s'en éloigne beaucoup. On a trouvé aussi une monnaie gauloise en argent. Elle est anépigraphique et du type le plus barbare (pl. VI, fig. 2). Enfin il faut mentionner un jeton de cuivre représentant un saint debout, nimbé, vu de face, en costume de moine et tenant à la main droite une bêche. Les lettres S et F, qui se trouvent à la hauteur de la face, permettent en toute sûreté de l'attribuer à saint Fiacre (pl. VI, fig. 1). « Il « est évident, dit le mémoire, que ce jeton est très-postérieur aux « Francs et ne s'est trouvé là qu'accidentellement. » Assurément, et même nous le croyons du xve siècle. A la suite de sa notice, et indépendamment de ces objets, M. le docteur Baudon décrit encore un pilum romain trouvé à Duny-Saint-Claude (Oise) (pl. V, fig. 2), plus une lance à damasquinage en or et un éperon de fer, trouvés à Saint-Épin, qu'il attribue à l'époque carolingienne. (pl. IV, fig. 3 et 4).

Les reliquaires de la cathédrale de Bourges, que décrit M. Barraud, ne sont ni nombreux ni intéressants au point de vue de l'art. Ils étaient en bien plus grand nombre avant la Révolution, comme le témoigne un inventaire de 1664. En 1807, il fut dressé un état des reliquaires restants. Ils étaient au nombre de huit, savoir : deux châsses d'ébène, deux reliquaires de velours garnis de jais, deux autres châsses en bois doré, le reliquaire de sainte Anne en forme de bras, et enfin un grand reliquaire en bois de 2 pieds de long. Il y a encore aujourd'hui dans la cathédrale de Beauvais quatre autres reliquaires non mentionnés dans cet état de 1807 et qui sont modernes. Nous ne suivrons pas M. Barraud dans la description qu'il fait de ces différents reliquaires. Nous parlerons seulement de ceux dont il donne les dessins. C'est d'abord le reliquaire de sainte Anne. Il est en bois, recouvert de lames d'argent, et figure

Digitized by Google

un avant-bras avec la main ouverte, vêtu de deux manches, l'une étroite et intérieure, l'autre large et extérieure. Ce reliquaire, suivant M. Barraud, peut dater de la fin du XIVe siècle. Un autre, de même forme, mais dont la main manque, peut être du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe. On peut voir dans le bel ouvrage publié par notre collègue M. Alfred Darcel, intitulé *Trésor de l'église de Conques*, un reliquaire du même genre et à peu près du même temps. Il contient le bras de saint Georges, qui fut moine de l'abbaye de Conques, puis évêque de Lodève en 877 [1]. M. Barraud donne encore le dessin d'un petit reliquaire qui se composait d'un cylindre de cristal, avec des extrémités en cuivre doré et monté sur quatre pieds de lion. Le cylindre de cristal est perdu. Il ne reste plus que l'armature de cuivre.

C'étaient les orfévres qui fabriquaient les reliquaires. En 1323, Simon de Lille, orfévre du roi, reçoit la somme très-considérable de 3,000 livres parisis (environ 30,000 francs d'aujourd'hui) pour une tête d'or destinée à renfermer le chef de saint Martin de Tours. *Symon de Insula, aurifaber regis Parisius, pro denariis sibi traditis, pro faciendo unam testam auream in qua recondetur caput beati Martini, IIIm lib. par.* [2]. Son vrai nom était Simon de Clokettes. C'est ce qu'on apprend par son sceau, actuellement conservé aux archives de l'Empire. On y voit un écu chargé de trois sonnettes ou clochettes posées 2 et 1, avec la légende *Sigillum Simonis de Clokettes*. Le contre-sceau porte l'empreinte d'une pierre gravée, représentant une tête de femme tournée à droite, avec les initiales S. I. (*Symon Insulensis*) dans l'encadrement de la pierre [3]. Ce sceau est appendu à un acte du 12 août 1348, contenant la présentation faite par lui d'une chapelle qu'il avait fondée dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois. Il est à remarquer qu'il s'y nomme « Symon de Lille, orfévre du roy nostre sire, des sainctes reliques. » Comment expliquer ce double nom. Voici ce que nous proposons. Nous regardons comme son vrai nom patronymique celui de *Clokettes*, ses armes le prouvent. Maintenant il aura exercé avec succès à Lille; puis, venu à Paris précédé de sa réputation, il y aura été désigné par le nom de Simon de Lille. Il mourut dans

[1] *Trésor de l'église de Conques*, dessiné et décrit par Alfred Darcel. Paris, Victor Didron, 1861, in-4°.

[2] *Archives*, KK 1, fol. 387.

[3] *Ibid.* S 103 pièce 9.

Digitized by Google

cette même année 1348, soit au mois d'août, soit au mois de septembre. Car on le voit agir ici le 12 août 1348, et l'on conserve aux Archives une charte de sa veuve datée du 20 septembre de la même année [1]. Elle se nommait Jeanne. Quant à ce titre d'orfévre des saintes reliques, il faut entendre par là les reliques de la Sainte-Chapelle. On sait avec quelle vénération elles y étaient gardées, et que souvent elles étaient visitées par de grands personnages. C'est ainsi, par exemple, qu'en 1371 Charles V, visitant ces reliques de la Sainte-Chapelle avec son frère, Jean, duc de Berri, lui donne une parcelle de la vraie croix. Il en fut dressé un acte, qui se trouve au Trésor des chartes et qui est daté de Paris, janvier 1371 [2]. Il est souvent question dans les comptes de croix de Rhodes, qui n'est autre chose que la vraie croix. Ce nom vient de ce que les hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, ayant pris en 1310 l'île de Rhodes, furent dès lors appelés chevaliers de Rhodes, ce qui dura jusqu'en 1530, qu'ayant perdu Rhodes ils allèrent s'établir à Malte. Voici des mentions de cette croix de Rhodes en 1391 : «Forgié un annel d'or pour le roy, ouquel il a mis et assis de la «croix de Rodes.... ouquel annel a lettres par dedans esmailléez, «qui dient : *En cest annel a de la croix de Rodes* [3].» Et c'était si bien de la vraie croix, que cela est dit en toutes lettres dans le passage suivant d'un compte de l'an 1390 : «Pour avoir fait et forgié un «petit reliquaire d'or pendant à une chayenne d'or, ouquel a de «la *Vraie Croix* de Rodes et de plusieurs autres reliques, pour «mettre et porter au col dudit seigneur (le roi) [4].» On voit par ces exemples que le mot *reliquaire* était employé au XIVe siècle. On a dit aussi, et antérieurement, *des sanctuaires*. Il y avait quelquefois des reliques qui pouvaient se passer de reliquaires, s'en servant en quelque sorte à elles-mêmes. C'est ainsi que le duc de Berri, qui était possesseur de tant de reliques, avait entre autres celle-ci : «Une petite croix de bois en manière d'un sautouer, laquelle est «de la croix où saint André fu crucifié [5].» Disons en terminant que, si tant de beaux reliquaires anciens ont malheureusement disparu des trésors d'église, il serait possible pour quelques-uns

[1] *Archives*, S 103, pièce 8.
[2] *Ibid.* Tr. des chartes, J 185, pièce 6.
[3] *Ibid.* KK 22, fol. 85.
[4] *Ibid.* KK 21, fol. 93 v°.
[5] Compte de l'an 1412. *Archives*, KK 258, fol. 26.

Digitized by Google

d'entre eux d'en retrouver au moins l'existence dans les textes. Qu'il nous soit permis d'appeler l'attention des Sociétés savantes sur ce point de l'histoire des arts, qui a son importance.

L. Douët d'Arcq,

Membre du Comité.

Annales de la Société d'émulation des Vosges.

Tome XII, 1867, in-8° de 556 pages; tome XIII, 1868, in-8° de 209 pages avec figures; tome XIV, 1869, in-8° de 425 pages. Épinal, veuve Gley, imprimeur de la Société.

M. Lebrun, secrétaire perpétuel de la Société d'émulation des Vosges, dans son discours à la séance publique du 20 décembre 1866, rappelait à ses auditeurs que cette Société, depuis quelques années seulement, s'occupait des questions d'archéologie; c'est que, pendant les premières années de sa fondation, en effet, la Société s'était adonnée exclusivement à l'étude des questions d'agriculture, faisant de rares et timides excursions dans le domaine de l'histoire et dans celui de la poésie. On peut dire que le développement du Musée départemental, qui est devenu un des plus considérables, un des plus riches musées de la France, du moins sous le rapport numismatique, n'a pas peu contribué à inspirer le goût de l'archéologie aux membres de la Société d'émulation des Vosges, qui a pris sous ses auspices ce beau musée qu'elle se plaît à regarder en partie comme son œuvre propre. Il faut lire chaque année dans les Annales de la Société le rapport annuel, adressé à M. le préfet des Vosges, sur les accroissements des collections du musée, pour comprendre que la Société a le droit de se montrer fière de la prospérité d'un établissement qu'elle surveille et qu'elle protége, en secondant autant que possible les efforts intelligents et désintéressés du directeur, M. Jules Laurent, qui depuis plus de vingt ans n'a d'autre souci que d'augmenter et d'enrichir le musée d'Épinal.

La série des monnaies lorraines est à la fois la plus intéressante et la plus complète des séries que renferme le médaillier de ce musée, et pourtant les suites de ces monnaies sont si nombreuses et si variées, qu'il y a toujours des lacunes à remplir et des trouvailles à faire. L'importante collection numismatique de M. Gillet, conseiller à la

Digitized by Google

cour d'appel de Nancy, est venue tout entière se fondre dans les collections du musée, qui a pu l'acquérir aux conditions les moins onéreuses; car le musée d'Épinal, contrairement aux déplorables habitudes de pénurie et de parcimonie qui distinguent les musées de France, dispose d'un revenu qui lui permet des acquisitions importantes, et son directeur ne laisse échapper aucune occasion de donner un bon emploi aux fonds mis à sa disposition; il procède aussi par échange et tire le meilleur parti des doubles qui seraient un embarras dans le médaillier. C'est à l'aide d'un échange de cette espèce qu'il s'est procuré un denier inédit d'un évêque de Toul, Jean de Sierk, qui a occupé le siége épiscopal de 1296 à 1305. Les dons sont toujours abondants, et quelques-uns amènent des pièces tout à fait inconnues, par exemple plusieurs monnaies des comtes de Vaudemont. Dans l'espace de trois ans, on ne compterait pas moins de trente pièces absolument nouvelles, qui sont entrées dans les collections du musée d'Épinal, et, parmi elles, différents deniers de l'époque mérovingienne. Signalons seulement une monnaie inédite du cardinal Louis de Bar, évêque de Verdun, provenant d'un échange, et deux bugnes, inédites également, du cardinal de Lenoncourt, évêque de Metz, données par M. de Rozières.

Les acquisitions et les dons d'objets d'antiquité n'ont pas été moins heureux dans le cours des trois dernières années : beaucoup de ces objets appartiennent à l'antiquité celtique et sont sortis des tumulus que les fouilles faites par les soins des membres de la Société d'Épinal ont mis au jour avec plus ou moins de succès. Ce sont surtout des bracelets en bronze et en lignite, des vases en terre cuite et des vases en verre. La collection d'armes franques s'est augmentée de plusieurs curieux spécimens de cette armurerie si rare et surtout si rarement bien conservée. On remarque, entre autres, un scramasax, épée courte et large à un seul tranchant. Parmi les objets d'art, il suffit de citer un joli petit buste de femme, découvert dans les environs de Bains, où il y a eu un établissement thermal romain, et une statuette antique en bronze représentant Mercure debout, avec une bourse à la main, statuette trouvée à Grand, où avaient eu lieu déjà de précieuses découvertes du même genre.

Le sol du département des Vosges a toujours été fertile en antiquités celtiques et romaines, mais il faut ordinairement attendre du hasard les découvertes les plus précieuses ; car les fouilles méthodiques et suivies coûtent cher, et la Société d'Épinal ne peut y

Digitized by Google

consacrer que des sommes relativement modiques. Cependant les fouilles effectuées aux frais de M. Regnault n'ont pas été sans résultat ; celles que M. Brunswick a fait exécuter à Raucourt ont produit aussi divers objets antiques qui sont tous allés au musée. M. L. Duhamel, en faisant ouvrir, dans le bois du Chesnois, sur le territoire de la commune de Sauville, une tombelle, haute seulement de 80 centimètres, mais mesurant environ 5 mètres de diamètre, n'a rencontré qu'un vase en terre rouge grossièrement travaillé, ayant une forme ronde, sans autre ornement que des stries gravées autour du col; divers anneaux de bronze dentelés, et trois petits bracelets ou manchons en matière ligneuse. A ce sujet, M. Duhamel s'est préoccupé de l'usage que pouvaient avoir ces bracelets, dont l'étroite ouverture livrerait à peine passage au bras d'un enfant. Chacun de ces bracelets pesant 300 à 400 grammes, il ne semble guère probable qu'un enfant ait été condamné à les porter. D'ailleurs, pourquoi les trouve-t-on dans la sépulture d'un homme et non d'un enfant? M. Duhamel constate que la science archéologique n'a pas encore résolu ce problème, et il ajoute cette judicieuse observation, qui ne saurait être trop présente à l'esprit des archéologues : « Dans « la recherche de ces antiquités celtiques que l'on commence à peine « à connaître, il faut être sobre, très-sobre d'affirmations ; il faut se « contenter d'étudier, de comparer. Le jour où un assez grand « nombre auront été réunies, peut-être sera-t-il permis de géné- « raliser et d'éclairer l'histoire, de reconstituer les éléments d'une « civilisation qui nous est encore inconnue. » Voilà pourquoi « la So- « ciété d'émulation des Vosges, » comme l'a dit son honorable président M. Maudheux père, dans son discours à la séance publique du 19 décembre 1867, « a continué l'exploration des vestiges que le passé a « laissés. Elle s'est surtout occupée, ajoute-t-il, de fouiller les tom- « beaux qui nous sont restés de l'époque gauloise, et elle a pu réunir « ainsi des débris précieux qu'elle a déposés au Musée départemental, « témoignages authentiques des coutumes, des mœurs et de l'indus- « trie de ces temps si reculés. »

Les membres de la Société d'émulation ne se bornent pas à faire des fouilles : ils savent en tirer d'excellents arguments pour éclaircir des points obscurs d'archéologie locale. Ainsi M. Marchal, frappé des découvertes d'antiquités gallo-romaines qui se succèdent sans cesse au village de Nijon, quoique aucune fouille régulière n'ait encore été faite sur le territoire de cette commune, a cru pouvoir établir,

Digitized by Google

par la comparaison de la Table de Peutinger avec l'Itinéraire d'Antonin, que la station romaine de *Noviomagus*, tant de fois cherchée par les géographes, devait être portée à Nijon plutôt qu'à Neufchâteau, ou à Pompierre, ou à Notre-Dame-des-Piliers. M. Marchal commence par détruire de fond en comble les différents systèmes opposés au sien, et il arrive à démontrer, par des inductions et des calculs très-plausibles, que le *Noviomagus* de la carte de Peutinger n'est autre que Nijon-en-Ferrières, où il pousse les archéologues à entreprendre des fouilles qui achèveront de prouver la vérité de la thèse qu'il soutient avec autant d'érudition que de logique, en déterminant d'une manière définitive l'emplacement de la station de *Noviomagus* sur la route de Langres à Toul. Un des collègues de M. Marchal est venu à la rescousse pour appuyer les conclusions du premier mémoire de ce savant : M. J. Mouton n'a pas hésité à mettre Neufchâteau hors de cause, quoiqu'il habite cette ville, où l'on tient beaucoup à conserver l'origine de *Noviomagus ;* il a donc mesuré de nouveau les distances fixées par la Table de Peutinger, et il a démontré que ces distances ne se rapportaient nullement à Neufchâteau. C'est à Nijon qu'il a placé *Noviomagus*, comme l'avait fait M. Marchal, et il s'est attaché surtout à faire valoir les droits de l'étymologie. « Sous le rapport étymologique, dit-il, si l'on remarque que dans le « département de l'Oise *Noviomagus* est devenu *Noyon*, que dans le « département de la Drôme un autre *Noviomagus* est devenu *Nyons*, « on sera assez disposé à croire que la corruption de langage qui de « *Noviomagus* a pu faire *Noyon* et *Nyons* ait pu également du même « mot faire *Nijon* dans la Haute-Marne. » Nous nous rangerons volontiers à l'avis de M. J. Mouton, ne serait-ce que pour réclamer avec lui des fouilles à Nijon et aux environs, où l'on a trouvé déjà, en labourant, des restes de constructions romaines, des monnaies et des débris de la même époque en quantité assez considérable, ainsi que des tombeaux qui semblaient avoir bordé la voie romaine de Langres à Toul.

Nous ne quitterons pas les Annales de la Société d'émulation des Vosges sans accorder un moment d'attention à une Causerie historique et littéraire sur la gastronomie, par M. J. Conus. Cette causerie agréable et intéressante peut être jusqu'à un certain point revendiquée par l'archéologie, puisque l'auteur s'est amusé à traiter de l'archéologie de la table et de la cuisine chez les anciens et au moyen âge. Le tableau qu'il nous offre des repas dans l'antiquité

Digitized by Google

est une réminiscence des études classiques de toute sa vie ; il n'a pas pris la peine de se renseigner auprès des archéologues de la gastronomie qui sont rassemblés dans le grand recueil d'Antiquités grecques et romaines de Grœvius et de Gronovius. Pour écrire l'histoire de la cuisine au moyen âge et à l'époque de la Renaissance, M. J. Conus s'est borné à consulter une vieille traduction française du livre de Platina (*De honesta voluptate*) ; cette traduction lui fournit deux noms de cuisiniers célèbres au xve siècle, sans doute italiens, *Marisse* et *Nony Comeuse;* mais il ne nomme pas même l'illustre queux du roi Charles VII, maître Taillevent, dont le fameux livre de cuisine, rédigé en français, mérite d'être placé au premier rang parmi les documents originaux de l'archéologie gastronomique.

PAUL LACROIX,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES D'ALSACE.

2e série, t. V, 1re et 2e livraisons.

J'ai depuis longtemps entre les mains ces deux fascicules, qui ne forment en tout que 250 pages. Tout minces qu'ils sont, ils contiennent les travaux de la Société alsacienne pendant le second semestre de 1867 et l'année 1868 tout entière. J'attendais pour en parler que le Comité eût reçu des livraisons plus fournies; mais, comme rien ne m'est parvenu depuis, je craindrais, en différant davantage, d'ôter tout à-propos aux communications contenues dans ce commencement de volume.

Je relèverai d'abord quelques inscriptions romaines consignées dans les procès-verbaux de la Société.

La plus curieuse consiste en treize noms gallo-romains qui occupent la face antérieure d'un autel trouvé à Brumath en 1866. Je n'y insiste pas, parce qu'elle a été publiée dans la *Revue archéologique* du mois de février 1867.

Il y a ensuite une inscription votive à Mercure qui a été découverte en 1860 près du hameau de Geilersdorf, sur la côte d'Oberseebach.

Digitized by Google

Elle est ainsi conçue :

DEO.M.
SA////I
ACCEPT
INIVS.FE
STINVS
P L L M

Une autre inscription votive, publiée par M. Siffer, curé de Weyersheim, provient d'un cimetière barbare à Zinswiller. Elle est gravée sur une stèle qui a été coupée pour faire un couvercle de cercueil. L'inscription occupait sur cette stèle le dessus d'une niche où était sculptée en bas-relief une divinité que M. Siffer croit avoir été Vénus, parce qu'on dirait qu'elle tient un miroir à la main. J'ai vu et dessiné moi-même ce monument au musée de Niederbronn, où il a été transporté. Ce que M. Siffer a pris pour un miroir est le sommet d'un caducée; de sorte que la divinité était Mercure, et non pas Vénus. Le pétase qui lui servait de coiffure est encore apparent.

Je reproduis l'inscription d'après ma lecture, qui diffère légèrement de celle de M. Siffer.

VO////SIL////SALNAM
VS.NERTOMARI.FIL.
V.S.L. L.M.

Une marque de fabrique empreinte sur une tuile trouvée à Kœnigshoffen en 1865 a été produite par une matrice en forme de fer à cheval. On y lit les mots LEG IIII MA. M. Merck, auteur de la communication, fait remarquer que cette indication se place nécessairement entre les années 43 et 70 de notre ère, attendu que la quatrième légion macédonique ne prit ses quartiers sur les bords du Rhin qu'au moment de l'expédition de Claude en Bretagne, et que, presque complétement détruite pendant les guerres qui suivirent la mort de Néron, elle fut réorganisée par Vespasien, qui changea son surnom de *Macedonica* en celui de *Flavia*.

Les fouilles de sépultures ont été rares. Il n'y a de remarquable en ce genre qu'une communication de M. Dietrich sur deux urnes cinéraires trouvées au bord de la route qui conduit de Bennwihr à Houssen. Chacun de ces vases contenait des objets en bronze ayant appartenu à des femmes, savoir : des bracelets massifs, des épingles à cheveux, des perles d'ambre, et un objet en forme d'S avec spi-

Digitized by Google

rales, long de 26 centimètres. Cet objet paraît à M. Dietrich avoir été la face d'une grande fibule qui s'attachait sur la poitrine. Il est regrettable qu'une figure n'ait pas été jointe à la description, qui n'est pas complétement satisfaisante.

Les urnes étaient d'une pâte grossière, remplie de grains de sable. Elles contenaient des ossements brulés et concassés mêlés avec les objets de toilette. Cette dernière circonstance éloigne l'idée, émise par l'auteur du rapport, que la façon des vases dénote une haute antiquité. Le rite observé à l'égard des sépultures est celui auquel les Gaulois se sont assujettis seulement après que les usages romains eurent prévalu dans leurs pays. La grossièreté de la poterie n'est pas un signe chronologique en pareil cas.

L'archéologie du moyen âge tient cette fois plus de place que celle de l'époque gauloise ou romaine dans les travaux de la Société alsacienne.

M. Dagobert Fischer, dans un mémoire sur l'abbaye de Saint-Jean-des-Choux, a reproduit deux monuments figurés sur lesquels il appelle l'attention des érudits.

L'abbaye de Saint-Jean-des-Choux fut bâtie au commencement du XIIe siècle, pour une communauté de religieuses, par un seigneur alsacien, Pierre de Lutzelbourg, qui mit sa fondation sous la dépendance des Bénédictins de Saint-Georges dans la Forêt Noire. La donation à Saint-Georges est de 1126; elle constitue en faveur de cette abbaye le droit de juridiction et d'avouerie sur Saint-Jean. A cause de cela la supérieure de Saint-Jean fut appelée seulement *magistra*, *meisterin*, et jamais *abbatissa*. C'est ainsi qu'elle est qualifiée sur un sceau qui ne me paraît pas avoir été interprété exactement par M. Fischer. Le type représente un personnage en costume séculier, ayant par-dessus son vêtement un froc tout ouvert, une épée à la main droite et un livre dans sa main gauche, qui est abaissée. Le savant alsacien a vu dans cette figure l'image du fondateur Pierre de Lutzelbourg. A mon sens, elle représente plutôt l'abbé de Saint-George, dont on a voulu symboliser le pouvoir spirituel et séculier qu'il exerçait à la fois sur la maison de Saint-Jean.

L'autre monument dont le dessin a été donné par M. Fischer est une jolie porte romane sur le tympan de laquelle est sculpté l'agneau pascal. Une inscription certainement mutilée occupe le linteau sous le tympan. Il ne reste plus que les lettres ci-dessous :

AG EI BVRC.

Digitized by Google

M. Fischer n'aborde pas l'interprétation de ces caractères, qu'il regarde comme énigmatiques.

S'il y a énigme, elle ne réside pas au commencement de l'inscription, qui se lit de la manière la plus naturelle, AGNVS DEI. La syllabe BVRC offre plus de difficulté. Cependant il me semble qu'on peut l'expliquer au moyen d'un texte qui a été cité par M. Fischer : c'est la charte de fondation de Saint-Jean, dans laquelle interviennent comme témoins Othon de Geroldseck et ses trois fils, Dietrich, Burchard et Othon. N'est-ce pas le nom de Burchard de Geroldseck qui aura été gravé au-dessus de la porte, en mémoire de ce qu'il la fit exécuter à ses frais?

Aux abords de l'église actuelle d'Eschau, dans le cimetière, ont été trouvés cinq bas-reliefs du XIIe siècle, qui paraissent avoir décoré les tympans d'une galerie d'arceaux. Les sujets représentent diverses scènes de la naissance de Jésus-Christ. Ils sont d'un excellent travail pour le temps. Leur style est trait pour trait celui des sculptures qui décorent le cloître de Sainte-Odille. Cette conformité n'étonnera personne quand on saura que la vieille église d'Eschau, à laquelle appartinrent les bas-reliefs en question, était un prieuré sous la dépendance de Sainte-Odille.

Dans l'un de mes précédents rapports, j'ai eu l'occasion d'entretenir le Comité d'une opération commencée par M. Schaffner, curé de Wissembourg, en vue de remettre à vif des peintures qui décoraient autrefois son église. En continuant à enlever le badigeon, on a découvert un saint Christophe qui n'a pas moins de 10 mètres de hauteur. La peinture est du XIVe siècle. Le saint est représenté avec un habit losangé de bleu, de blanc et de rouge. Il faut que ce costume ait été de règle dans l'imagerie allemande, car un autre saint Christophe, qui est peint sur un vitrail de la cathédrale de Strasbourg, porte également un habit bariolé.

Saint Adelphe, évêque de Metz, fut le patron d'une église collégiale qui exista jadis à Neuwiller. A la suite d'une reconnaissance solennelle des reliques de ce saint par l'évêque de Strasbourg, en 1465, le chapitre de l'église fit exécuter cinq pièces de tapisseseries représentant la vie et les miracles de son patron. Ces tentures ne servirent pas longtemps à la décoration de la collégiale, car celle-ci fut sécularisée en 1496; mais on transporta les tapisseries dans l'église Saint-Pierre de Neuwiller, où elles sont encore. M. l'abbé Straub en a donné la description. Les cinq pièces contiennent

Digitized by Google

dix-huit sujets qui sont expliqués par des légendes en vieil allemand.

Le même M. Straub a fourni au Bulletin le texte d'une inscription qui occupait le bord d'une vieille cloche, mise dernièrement à la fonte parce qu'elle était fêlée. Cette cloche provenait d'une chapelle détruite et appartenait à l'église de Hilsenheim. L'inscription était ainsi conçue :

✝ ICH. LÜTE. GAR. SERE. IN. ALLER. HEILGEN. ERE.

Je sonne pour le mieux en l'honneur de tous les saints.

M. Guerber, curé de Haguenau, a essayé de restituer l'ancien palais impérial de Haguenau, ouvrage de Frédéric Barberousse, qui fut détruit en 1678 par les Français. Mais les éléments nécessaires pour un semblable travail ont fait défaut au savant alsacien. Il n'a eu à son service que l'ancien sceau de la ville et quelques expressions plus emphatiques qu'instructives de la chronique des Cordeliers de Haguenau. M. Guerber s'est laissé tromper par ce dernier document, quand il a pris à la lettre les expressions *marbre rouge* dont la chronique prétend que le château fut bâti. Marbre rouge doit évidemment s'entendre ici du grès vosgien.

Quant au sceau, la seule notion positive qui en résulte, et dont M. Guerber a très-bien tiré parti, c'est que le château renfermait une église à coupole, bâtie sur le modèle de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle.

J. Quicherat,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société archéologique du midi de la France.

Tome IX, 6e livraison, 1870.

Les membres de la Société archéologique du midi de la France s'attachent avec raison à faire l'histoire et la description de tous les monuments du pays. Il n'est pas possible que ces notices présentent constamment le même degré d'intérêt. La belle église romane de Saint-Gaudens aurait mérité un mémoire vraiment archéologique ; mais l'auteur de la notice qui la concerne s'est moins occupé d'étudier le monument que d'éclaircir la légende du saint martyr

Digitized by Google

qui en est le patron. Il prend soin de nous déclarer qu'il a horreur des incertitudes en archéologie; son travail présente cependant des hypothèses assez peu probantes. Ainsi, une arcade du clocher, plus ou moins infléchie vers le sommier, lui paraît un souvenir des ravages exercés dans la Gascogne par les fils de l'Islam. C'est trop d'imagination assurément.

L'ancienne commanderie de Garidech et l'église autrefois prieurale d'Unac, visitées par M. Du Bourg et par M. l'abbé Authier, sont des monuments de mince valeur, au point de vue de l'art. L'église de Garidech possède une croix processionnelle en argent, richement ciselée et décorée de figurines. Autant que la gravure jointe à la notice permet d'en juger, ce serait une œuvre du commencement du XVIe siècle; elle est indiquée par erreur comme appartenant au XVIIIe.

Les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem avaient pour mission la délivrance du saint sépulcre. Aussi a-t-on voulu voir la représentation du tombeau de Jésus-Christ sur la croix de Garidech; c'est tout simplement un des personnages, Adam peut-être, suivant la légende, qui ressuscitèrent et apparurent dans la ville sainte au moment où le Rédempteur consommait son sacrifice. Nos compatriotes du midi n'ont décidément pas de goût pour les explications trop faciles.

Des inscriptions romaines, angevines et saumuroises, qui rappellent la mémoire de quelques Toulousains, ont été communiquées à la Société archéologique par notre correspondant, M. le chanoine Barbier de Montault; elles sont rapportées et annotées par M. l'abbé Carrère, dans la livraison que nous venons d'examiner. A défaut d'une antiquité respectable, des monuments de ce genre n'offrent d'intérêt qu'autant qu'ils se rattachent à un travail d'ensemble d'histoire ou d'épigraphie.

F. DE GUILHERMY,

Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Rapport sur des lettres inédites de Salomon de Caus conservées dans les archives de la ville de Rouen.

Communication de M. Charles de Beaurepaire, archiviste du département de la Seine-Inférieure, correspondant du Comité historique.

Vers le commencement du XVIIe siècle, le corps des échevins et conseillers de la ville de Rouen forma le projet de construire sur la Seine un pont destiné à remplacer le vieux pont dont la tradition faisait remonter l'origine à l'impératrice Mathilde, et qui déjà avait succédé à une autre voie de communication beaucoup plus ancienne entre les deux rives du fleuve. Le pont du XIIe siècle était lui-même démoli en grande partie depuis le commencement du XVIe, et, malgré de nombreuses et fréquentes réparations, ne pouvait plus suffire aux nécessités de la circulation. La capitale de la Normandie était dès lors redevable à son commerce et à son industrie d'une assez grande renommée. Le travail d'architecture hydraulique qu'il s'agissait d'entreprendre était assez considérable et assez difficile pour que le concours des hommes capables de l'exécuter fût invoqué de toutes parts.

Il n'est donc pas étonnant de voir figurer au nombre des ingénieurs et des architectes disposés à en solliciter l'honneur et le profit un des ingénieurs les plus renommés et les plus originaux de cette époque, qui comptait encore tant d'artistes éminents, même après les grandes œuvres d'architecture de la Renaissance.

Lors même que les lettres communiquées par M. de Beaurepaire n'auraient d'autre intérêt que celui de mieux faire connaître l'état,

Digitized by Google

au commencement du XVIIe siècle, de cette grande branche des travaux publics, sur laquelle l'histoire de la corporation des frères pontifes a fourni tant de renseignements curieux pour les temps antérieurs du moyen âge, lors même qu'il n'en résulterait que quelques informations nouvelles pour la connaissance des développements de l'industrie dans la grande cité normande à laquelle rien n'est resté étranger de ce qui éclaire son passé, ainsi que le démontrent les nombreux et importants travaux des antiquaires et des historiens de Normandie, ces lettres, dis-je, mériteraient d'être publiées, mais elles offrent un intérêt plus général à raison de l'homme éminent qui en est l'auteur.

La mémoire de Salomon de Caus a eu le rare avantage d'être illustrée de nos jours, après un long oubli, pour sa participation anticipée à l'une des plus grandes découvertes des temps modernes : l'indication positive de la force motrice de la vapeur concentrée, découverte dont Arago a reconnu les germes, peut-être avec un peu d'exagération, dans l'un des écrits de cet ingénieur[1]. Mais cette renommée posthume ne tarda pas à être momentanément obscurcie par l'invention romanesque d'un littérateur fort avantageusement connu dans la presse périodique, M. Henri Berthoud, qui, sans aucun fondement et par un pur caprice de romancier, imagina, en 1834, dans un article du *Musée des familles*, la folie de Salomon de Caus et son incarcération dans les cabanons de Bicêtre. Ce roman fut rapidement accueilli et propagé par la peinture, la poésie, le théâtre; mais le bon sens public en a depuis longtemps déjà fait complète justice. Des documents authentiques plus récemment découverts ont achevé de mettre à néant cette conception romanesque, en répandant un plus grand jour sur la vie, les écrits, la nationalité, la religion, le lieu et la date de la mort de Salomon de Caus.

Les lettres conservées dans les archives de Rouen, et d'autres découvertes dont il sera question dans la suite de ce rapport, m'ont semblé assez intéressantes pour fournir une occasion naturelle de rappeler succinctement la vie et les principaux ouvrages de Salomon de Caus.

On a la preuve incontestable qu'il était né en Normandie, très-probablement dans la ville de Dieppe. Comme le préjugeait Arago et comme M. de Beaurepaire semble assez disposé à l'admettre,

[1] *Annuaire du bureau des longitudes*, année 1837, p. 254.

Digitized by Google

quoique conservant encore quelque incertitude, il aurait emprunté son nom de *Caus* à cette origine. Dans l'une des lettres communiquées, celle du 6 décembre 1618, il fait valoir auprès des échevins de Rouen son origine normande : « comme estant du pays, » dit-il; ce qui, avec d'autres arguments, détruit l'hypothèse de M. Zimmermann et de quelques biographes allemands qui le supposaient originaire de leur pays, fondant cette opinion sur le long séjour qu'il y avait fait et sur le lieu de la publication de ses principaux écrits.

On savait par les titres, les préfaces et les dédicaces de ses ouvrages, qu'il avait été successivement attaché comme ingénieur et architecte au service de plusieurs princes étrangers, tous protestants. Il le fut d'abord en Angleterre, jusque vers 1613, au prince de Galles, depuis roi sous le nom de Charles Ier, qu'il appelle son bon maître, et dont il orna les jardins de Richemont, « pour satisfaire, « dit-il, à sa gentille curiosité, qui desiroit tousjours voir et cog- « noistre quelque chose de nouveau[1]. » Il séjourna ensuite, de 1613 ou 1614 jusque vers 1620, à la cour de l'électeur palatin Frédéric V, qui avait épousé en 1613 la sœur du prince de Galles. Salomon avait suivi cette princesse au château d'Heidelberg, où il composa ses principaux écrits, dont il créa et orna les jardins, et où son portrait, daté de l'année 1619, est encore conservé[2].

L'un de ses ouvrages, l'*Institution harmonique*, est dédié, sous la date du 15 septembre 1614, « à la très illustre et vertueuse dame « Anne, royne de la Grande Bretagne. » Le deuxième livre d'un autre de ses écrits, le plus important, publié aussi à Heidelberg,

[1] Préface de l'*Institution harmonique*, dédiée d'Heidelberg en 1614 à la reine Anne d'Angleterre, et imprimée à Francfort en 1615, en la boutique de Jean Norton, libraire anglais.

[2] Ce portrait, peint à l'huile, sur bois, faisait partie de la galerie d'antiquités et de curiosités diverses formée dans le château d'Heidelberg par M. de Gramberg, où je l'ai vu en 1858 ; il est indiqué dans le catalogue descriptif de cette collection publié à Heidelberg en 1857. Ce portrait a été reproduit dans le *Magasin pittoresque*, t. XVIII, pour accompagner une intéressante biographie de Salomon de Caus par M. de la Sicotière. On peut aussi consulter, sur la vie de Salomon de Caus, des notices insérées par M. Fétis dans la *Biographie universelle des musiciens*, par MM. de Haag dans la *France protestante*, et par M. Ed. Frère dans le *Manuel du bibliographe normand*, t. I. C'est dans l'examen des écrits originaux de Salomon de Caus que j'ai puisé les éléments de ce rapport sur les lettres découvertes par M. de Beaurepaire.

Digitized by Google

Les raisons des forces mouvantes (1er janvier 1615), est dédié à la « très illustre et vertueuse princesse Élisabeth, princesse de la Grande « Bretagne, électrice palatine, etc. »

Enfin, dans les dernières années de sa vie, vers 1620, il rentra en France, où il continua de demeurer jusqu'à sa mort; et, peu de temps après son retour, il obtint le titre d'ingénieur et architecte du roi Louis XIII. Pendant son séjour dans le Palatinat, il n'avait point cessé d'entretenir des relations avec la cour de France. Le premier livre de son principal ouvrage, *Les raisons des forces mouvantes*, est dédié, le 15 février 1615, au roy très chrétien (Louis XIII), dont il se dit « le très obéissant subject, » quoique dans le titre l'auteur se qualifie d'*ingénieur* et *architecte de Son Altesse palatine électorale*. Dans le permis d'imprimer du même ouvrage, daté du 17 octobre 1614, la formule royale est ainsi conçue : « Nostre bien aimé « Salomon de Caus, maistre ingénieur, estant de présent au service « de nostre cher et bien aimé cousin le prince électeur palatin, » et plus loin, en autorisant la publication demandée, il ajoute : « comme « estant nostre subject. »

Ces indications ne laissent, comme on voit, aucun doute sur la nationalité de Salomon de Caus.

Rappelons les titres de ses écrits scientifiques, tous remarquables par l'originalité, la variété et souvent la profondeur des vues. Ils sont au nombre de cinq :

I. *La perspective, avec la raison des ombres et miroirs.* Londres, 1612, in-fol. On a élevé quelques doutes, qui ne paraissent nullement fondés, sur le véritable auteur de cet ouvrage.

II. *Les raisons des forces mouvantes, avec diverses machines tant utilles que plaisantes, aus quelles sont adjoints plusieurs desseings de grotes et fontaines.* Francfort, 1615, 1 vol. in-fol.[1] Cet ouvrage est divisé en trois livres : 1° les forces mouvantes; 2° les grottes et fontaines propres pour l'ornement des palais, maisons de plaisance et jardins; 3° la fabrique des orgues.

[1] C'est plus tard, dans la dernière moitié du XVIIe siècle (1690-1695), que Denis Papin exposa avec beaucoup plus de précision l'application de la vapeur comme source de mouvement. Une autre édition de cet ouvrage a été publiée à Paris en 1624, et une traduction allemande en a été imprimée à Francfort en 1616 et en 1640. Ces éditions sont in-folio comme l'édition originale de Francfort.

Digitized by Google

C'est dans ce traité, réimprimé à Paris en 1624, qu'Arago a découvert et signalé le premier les vues de l'auteur sur la puissance motrice de la vapeur d'eau condensée, découverte dont on prétendait à tort faire honneur à Ed. Sommerset, marquis de Worcester, dont l'ouvrage (*Century of inventions*) ne parut qu'en 1663, un demi-siècle après Salomon de Caus.

On a trouvé le traité des *Raisons des forces mouvantes* à côté de la description et de la représentation de machines hydrauliques et autres d'une utilité usuelle et générale, telles que des horloges d'eau, des pompes aspirantes, des orgues hydrauliques, des roues musicales, des roues hydrauliques appliquées à différentes industries, des pompes à incendie, et on trouve, dis-je, celles de grottes ornées de mouvements d'eau les plus divers et les plus compliqués, avec des mises en scène de personnages ou d'animaux rendant des sons variés et s'agitant à l'aide d'instruments mis en jeu par l'eau et par l'air. Citons quelques-uns de ces petits problèmes comme l'auteur les nomme, qui semblent aujourd'hui bien peu difficiles à résoudre et un peu vulgaires à appliquer.

Dans le problème XXIIIe du livre premier, l'auteur se propose de faire représenter « plusieurs oiseaux, lesquels chanteront diver- « sement quand une chouette se tournera vers iceux ; et quand ladite « chouette se retournera, ils cesseront de chanter. »

Dans le problème XXIVe est décrite et figurée une machine par laquelle « on représentera une Galatée qui sera traînée sur l'eau « par deux daufins, allant en ligne droite et se retournant d'elle- « mesme, cependant qu'un ciclope joue dessus un flajolet. »

Le problème XXVIIe donne la représentation, dans une grotte ornée de stalactites, d'un « Neptune, lequel tournera circulairement à « l'entour d'une roche, avec quelques autres figures, lesquelles jette- « ront de l'eau en tournant. »

Le problème XXXVe indique le moyen de faire « une machine « admirable, laquelle, estant posée au pied d'une figure, jettera un « son au lever du soleil, ou quand le soleil donnera dessus, en sorte « qu'il semblera que ladite figure face ledit son. »

Dans le problème Ier du second livre on voit le dessin d'une grotte « où il y aura un Satyre, lequel jouëra du flajolet, et une « nimphe Escho, laquelle respondra aux cadences dudit Satyre. »

Dans le XVIIIe, une nymphe joue « des orgues, à laquelle un « escho respond. »

Digitized by Google

Le IIIe problème montre « la fontaine du Cupidon, où il y aura « une tourterelle qui boira autant d'eau comme on luy donnera. »

La figure du problème Ve représente un Fleuve sous les traits d'une femme tenant de la main droite une corne d'abondance remplie de fruits et de fleurs d'où l'eau jaillit, et de la main gauche une urne d'où s'écoule un ruisseau.

Le dessin du problème VIe représente un monument d'architecture et de sculpture orné de personnages en diverses postures, lançant presque tous de l'eau par la bouche. Il devait y avoir de grandes analogies entre ce dessin et quelques-unes des figures dont Bernard Palissy ornait les jardins du château des Tuileries, à peu près vers la même époque, et dont on a retrouvé, en 1865, les moules en terre cuite.

Les problèmes VIIe, VIIIe et IXe sont accompagnés de dessins « d'une volière à oiseaux avec quelques grottes dedans icelles. »

Dans les dessins des problèmes X, XI et XII sont figurées des montagnes, terrasses et grottes artificielles, avec parterres dessinés en broderie, comme c'était alors la mode.

Dans le problème XIIIe on voit un mont Parnasse avec personnages et grottes propres à orner un jardin royal; ce dessin est l'un des plus curieux de l'ouvrage. Mais la plus compliquée et la plus remarquable de ces combinaisons d'hydraulique qu'on pourrait appeler récréative et de physique amusante, telles qu'on en voit d'indiquées dans des traités plus récents, est la représentation dite *la Grotte du mont Tmolus* (problèmes XIV et XV). On y voit la lutte musicale entre Pan et Apollon; le premier jouant de la flûte, et le second de la lyre, en présence de nymphes, de satyres, de Midas et du géant Tmolus, juge du concours, statue gigantesque dans le corps de laquelle est figurée une partie de la scène mythologique.

La XVIe figure représente une autre statue gigantesque, celle d'un Fleuve « dans le corps duquel se peuvent faire diverses grottes. »

La figure du problème XVIIe représente Apollon au fond d'une grotte, charmant par les sons de son instrument, en forme de violoncelle, les nombreux curieux se montrant dans les anfractuosités ou sur les saillies du rocher.

Les jardins des palais et châteaux au XVIe et au XVIIe siècle, surtout en Italie, étaient ornés de semblables compositions allégoriques et de statues gigantesques, dont l'une des plus célèbres fut celle de

Digitized by Google

la villa de Pratolino près de Florence, ornée par le grand-duc François Ier. Les jardins de plusieurs des châteaux de la Toscane créés au XVIe siècle par les Médicis étaient remplis d'ornements analogues.

Salomon de Caus, qui cite plusieurs de ces compositions, les avait sans doute multipliées dans les parcs de Richemont et d'Heidelberg, dont il avait donné et dirigé les plans. L'usage s'en était répandu en France et reproduit dans les jardins des châteaux royaux et princiers, tels que Fontainebleau, Saint-Germain, Chambord. Il s'était même conservé sous Louis XIV, mais modifié, simplifié et agrandi par le génie et le bon goût de Lenôtre.

Je n'ai rappelé cette face des talents de Salomon de Caus, qui contraste si complétement avec les constructions du pont de Rouen et avec l'entreprise du nettoyage de la ville de Paris, que pour montrer la variété des efforts de son savoir et de son imagination.

III. Un troisième ouvrage de Salomon de Caus, composé aussi à Heidelberg en 1614 et imprimé à Francfort en 1615, est un travail très-approfondi de science et de théorie musicale : *La science harmonique*[1]. M. Fétis, dans sa *Biographie universelle des musiciens célèbres*[2], en a apprécié le caractère et la valeur. Il dit aussi que le traité de la *Construction des orgues* est très-remarquable pour le temps où il fut écrit.

IV. La *Description des jardins du château d'Heidelberg*, publiée par Salomon de Caus à Francfort, en 1620, et formant 1 vol. in-fol. avec de nombreuses figures gravées par de Bry, donne la reproduction des plans et vues des serres et des autres monuments dont l'auteur avait embelli le séjour de l'électeur palatin, son protecteur, et dont on reconnaît encore quelques vestiges près des belles ruines du château, dans ce lieu célèbre, si fréquemment visité par les voyageurs touristes. On y voit encore une porte dite *porte Élisabeth*, construite, dit-on, en 1615, en une nuit, par les soins de Salomon de Caus, en l'honneur de sa bienfaitrice, et qui figure une sorte d'arc de triomphe.

Olivier de Serres, dans son *Théâtre d'agriculture*[3], cite les serres chaudes d'Heidelberg comme les plus merveilleuses de son temps;

[1] Un volume in-folio.
[2] Tome III, p. 82. Bruxelles, 1837.
[3] Édition in-4° de 1804, t. II, l. VI, ch. XXVI.

Digitized by Google

elles venaient d'être construites lorsqu'il composa son ouvrage, mais elles n'étaient cependant pas les premières dont on eût orné les jardins, puisqu'on en cite dès le xve siècle en Italie.

V. Le dernier ouvrage connu de Salomon de Caus est intitulé : *La pratique et démonstration des horloges solaires*. Il fut publié à Paris en 1624 [1], après le retour de l'auteur en France, et dédié au cardinal de Richelieu. C'est dans ce traité que l'auteur annonce qu'il travaille depuis longtemps à une traduction de Vitruve, dont il fait de fréquentes citations dans ses divers écrits.

Tels étaient, il y a peu d'années, les renseignements connus sur la vie et les ouvrages de Salomon de Caus. En 1838, un fait nouveau, important au point de vue de la carrière de l'ingénieur, vint s'y ajouter : ce fut la publication par M. Danjou, dans les *Archives curieuses de l'histoire de France* [2], du *Bail du nettoiement des rues et places publiques de Paris*, conclu le 30 mars 1621 entre Salomon de Caus et le corps de la municipalité de Paris. Un mémoire détaillé sur les procédés hydrauliques qui devaient être mis en action dans cette entreprise avait été présenté par l'auteur à Louis XIII, qui probablement à cette occasion lui accorda le titre d'ingénieur du roi, dont on le voit décoré un peu plus tard dans d'autres documents.

Ce mémoire a été publié en partie d'après les registres de l'hôtel de ville de Paris, conservés aux Archives de l'Empire (année 1621). Il m'a semblé utile de reproduire ce document curieux au point de vue des grands travaux entrepris de nos jours pour l'assainissement de la voierie de Paris. On trouvera le mémoire dont il s'agit à la fin de ce rapport.

Ce fut pendant les trois années qui précédèrent cette entreprise, de 1618 à 1620, qu'eurent lieu les pourparlers de Salomon de Caus avec l'échevinage de Rouen au sujet du pont à construire sur la Seine, et que furent adressées aux échevins et conseillers de cette ville les cinq lettres découvertes par M. de Beaurepaire dans les archives confiées à sa direction.

Dans la première de ces lettres, écrite le 2 novembre 1618, où Salomon prend encore le titre d'ingénieur et d'architecte de Mon-

[1] Un volume in-folio de 80 pages.
[2] 2e série, t. II, p. 639 et 640.

Digitized by Google

seigneur l'Électeur palatin, il offre de présenter quatre divers dessins du pont projeté; et si ces plans, dont on dresserait des modèles à Rouen, étaient acceptés, il ferait venir trois ou quatre cents maçons grisons, qui travailleraient au meilleur prix possible ou à journée. Il demande qu'on lui donne ou promette deux cents écus pour sa peine desdits dessins. Il offre pour garantie de son expérience le prince Palatin et le prince d'Anhalt.

Par la seconde lettre, datée du 6 décembre 1618 et écrite d'Heidelberg, Salomon rappelle sa demande, à laquelle l'échevinage de Rouen n'avait point encore répondu. Il assure que l'eau ne donnera aucun empêchement à ses travaux.

Dans la troisième, postérieure d'une année (8 novembre 1619), Salomon, dont on n'avait point encore accepté les propositions, annonce avoir fait un petit modèle en bois du pont projeté; il offre de faire des expériences sur les lieux, en chassant un pilotis dans l'eau jusqu'à 40 pieds, «où l'on pourra maçonner à sec.» Il annonce devoir être à Paris à Noël et se rendre aussitôt à Rouen. Il prend pour intermédiaire Guillaume Levasseur, qualifié «d'architecte, professeur de mathématique, ingénieur et pilote en la mer «Océane,» ainsi que M. de Beaurepaire l'a constaté dans d'autres documents des mêmes archives [1].

On voit par la quatrième lettre, datée de Paris le 19 mars 1620, que les propositions de Salomon avaient été enfin examinées, mais que la ville de Rouen préférait un pont de bois à un pont de pierre. L'ingénieur affirme n'avoir encore trouvé personne pour entreprendre avec lui ce pont de bois, tel que la ville le désire. Il offre toutefois de construire 100 pieds de ce dernier modèle, où l'on verra, dit-il, un beau trait de charpente. Il envoie les articles du contrat, puis offre de faire le voyage de Rouen, qui lui sera payé à raison de 10 écus, plus 2 écus par jour de présence dans cette ville. Il n'envoie pas les dessins, de peur, dit-il, que ces dessins ne soient communiqués à d'autres et copiés à son préjudice.

Il combat la pensée qu'avaient eue les échevins de se contenter d'un pont de bateaux. Il en montre les dangers et l'insuffisance; il

[1] Guillaume Levasseur, de Dieppe, est auteur de plusieurs cartes nautiques, dont la plus connue est celle de 1601, citée par M. Lelewell (*Géographie du moyen âge*, § 219.) Cette liaison entre l'ingénieur G. Levasseur et Salomon de Caus me semble fournir un argument des plus forts, et qui n'a point encore été remarqué, en faveur de l'origine dieppoise de celui-ci.

Digitized by Google

ajoute qu'il pourrait, à meilleur marché, faire le pont de bois, dont il présente les plans, en sapin, mais qu'il trouverait difficilement, lui dit-on, cette espèce de bois, et que, s'il en trouvait, ce pont coûterait quinze mille livres de moins.

Dans la cinquième lettre, datée du 31 mars 1620, l'architecte revient encore à l'idée d'un pont de pierre; il dit qu'il a refusé, comme incapables, les associés qui, avec l'autorisation du roi, se présentaient pour ce travail et même pour le pont de bois; mais il ne quitterait Paris, où il a des affaires, que si on lui donnait certitude d'accueillir enfin ses offres.

La sixième et dernière lettre, du 4 mai 1620, donne avis aux échevins qu'une commission du roi autorise Salomon à se rendre à Rouen, en compagnie d'un autre architecte nommé Lemercier, à l'effet de s'entendre avec la ville pour la construction du pont de bois, et qu'il a trouvé des cautions et des ouvriers; mais qu'il a reçu avis que les échevins persistaient dans leur préférence pour un pont de bateaux, et qu'ils devaient délibérer prochainement à ce sujet.

Là s'arrête cette correspondance, et il est présumable que les projets de Salomon ne furent point adoptés, et que ce fut à la suite de ce refus qu'il se fit adjuger et entreprit, en 1621, le nettoiement général des rues de Paris.

Toutefois le pont de bateaux de Rouen fut construit vers cette même époque ou peu d'années après, sans la participation de cet architecte.

Salomon de Caus est donc connu, grâce à ces documents et aux ouvrages que j'ai rappelés, sous les différents aspects d'architecte, d'ingénieur mécanicien, de physicien, de dessinateur de monuments de jardins, et aussi comme musicien théoricien; mais il ne l'était point encore comme géographe.

Une petite découverte que je saisis l'occasion de communiquer au Comité m'autorise à joindre cette nouvelle branche d'études à toutes celles qui honoraient déjà la mémoire de Salomon de Caus.

Je possède une mappemonde manuscrite, accompagnée de vues et de divers dessins, écrite sur deux grandes feuilles de parchemin in-folio, portant en tête ce titre : *Carte universelle*, et signée au bas de l'une des feuilles par *S. de Caus, ingénieur du roy*, de la même écriture que celle employée dans toutes les inscriptions topographiques de la carte.

Ce document, dont il n'a jamais été fait mention, a été incontes-

Digitized by Google

tablement écrit de la main de Salomon de Caus, entre l'année 1620 ou 1621, époque à laquelle il commence à prendre le titre d'ingénieur du roi, et l'année 1626, époque de sa mort, qui empêcha probablement l'auteur de compléter son travail.

Il me paraît assez intéressant pour mériter une description particulière, que je demanderai au Comité historique la permission de lui communiquer plus tard.

La date de la mort de Salomon de Caus était restée inconnue, et la religion à laquelle il appartenait assez douteuse, jusqu'à la découverte, faite en 1862 par M. Ch. Read, de l'acte d'inhumation de cet ingénieur, dans un des registres d'enterrement des protestants de Paris, conservé au greffe du palais de justice et daté de l'année 1626. Cet acte est ainsi conçu : « Salomon de Caus, ingénieur du « roy, a esté enterré à la Trinité le samedi dernier jour de febvrier « (1626), assisté de deux archers du guet. » Cet acte intéressant, qui résout toute incertitude sur la religion, le lieu et la date de la mort de Salomon de Caus, a été publié par M. Ch. Read dans le tome XI, p. 362, du *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français* et dans les *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences* de juillet 1862.

Les nouveaux documents communiqués par M. de Beaurepaire constituent les seules lettres connues jusqu'ici de Salomon de Caus. Ces lettres ajoutent des renseignements intéressants à l'histoire d'un savant et d'un artiste qui, de son vivant, jouissait à bon droit d'une certaine renommée, attestée par les fonctions qu'il a remplies auprès de plusieurs souverains et par les pièces de vers qui lui furent consacrées, suivant l'usage de son temps, et qu'on voit en tête de ses ouvrages[1]. Salomon de Caus a déjà beaucoup fixé l'attention des biographes modernes; et l'impression des lettres communiquées par M. de Beaurepaire me paraît donc utile.

J. Desnoyers,

Membre du Comité.

[1] J'ai joint à la fin de ce rapport un des deux acrostiches publiés en 1615 en tête des *Raisons des forces mouvantes*, et qui ne sont pas de meilleur goût que toutes les pièces recueillies du même temps.

Digitized by Google

Arrêt relatif à certains mémoires présentez au Roy pour le nettoiement des boues.

Le prevost des marchands et eschevins de la ville de Paris qui ont veu les mémoires et propositions présentées au roy et à nos seigneurs de son conseil par Salomon de Caux, ingénieur de Sa Majesté, affin de luy estre faict bail pour quarante ans du nettoyement des boues de cette ville, moyennant la somme de soixante mil livres tournoys par an, qui est le prix que l'on en donne à present, et vingt mil livres aussi par an de recompense : En quoy faisant il s'oblige de faire à ses fraiz et despens un eslevage de quarante poulces d'eau à prendre dans la rivière et la faire conduire en plusieurs endroitz de la ville, sçavoir :

Dans troys moys, au cimetière Sainct-Jean; troys moys après, dans la rue Saint-Martin; troys moys après, dans la rue Saint-Denys, et dans troys autres moys après, dans la rue Sainct-Honoré; lesdicts mémoires à nous renvoyez par nos dictz seigneurs du Conseil pour en donner advis à Sa Majesté.

Remonstrent à Sadite Majesté et à nosditz seigneurs du conseil qu'il est très necessaire de donner ordre au nettoyement des boues et immondices de ceste ville et faulbourgs, et rechercher toutes sortes d'inventions pour la tenir plus nette que par le passé; et à ceste fin sont d'advis, sous le bon plaisir de Sa Majesté et de nos seigneurs du conseil, d'entendre aux propositions dudict de Caulx, à la charge expresse de faire à ses fraiz et despens des fontaines publicques en certains lieux de ceste ville, par où il fera passer lesdicts quarante poulces d'eau, assavoir : à la rue Sainct-Anthoine, proche la croix Saincte-Catherine, dans le cimetière Saint-Jean, à la croix Sainct-Jacques de la Boucherie, à la rue aux Ours, à la rue de l'Homme-Armé, au haut de la rue de l'Homme-Armé, au haut de la rue Neufve-Sainct-Medericq; une près les Billettes, une près Sainct-Jacques de l'Hospital, à la place aux Chats, à la rue Sainct-Bethisy, au pont Alix, au coing de la rue du Coq et de Sainct-Thomas, et trois dans la Couture du Temple et terres voisines commencées à bastir, et une près le Temple et Sainct-Martin, le tout pour la commodité du publicq.

Lesquelles fontaines ledict de Caulx sera tenu de nettoyer bien et deuement, et toutes lesdictes boues et immondices qui ne pourront estre escoulées, tant de ceste ville, faulbourgs et esgoutz, et à ceste fin avoir une grande quantité de seaulx et tombereaulx pour enlever et transporter toutes lesdictes eaulx. Et doresnavant ne pourra recevoir les deniers estimez au payement desdicts nettoyements qu'il ne rapporte certificat desdicts prévost des marchands et eschevins comme la ville sera nette et en bon estat.

En quoy faisant, ils bailleront place audit de Caulx proche la rivière vers

Digitized by Google

l'arsenal, ou ailleurs, qui sera jugé le plus propre pour faire le pavillon qu'il entend faire pour l'élevation desdits quarante poulces d'eau.

Faict au bureau de la ville le mardy, trentiesme jour de mars mil six cens vingt-cinq.

(Extrait des registres de l'hôtel de ville de Paris (1631), aux Archives de l'Empire[1].)

Vers sur Salomon de Caus, publiés en tête de son ouvrage intitulé :
Les forces mouvantes.

Sy mes vers esgalloyent tes excellents mérites,
Avec la vérité, ton beau nom glorieux
L'on verroit esclairer, dans la vouste des cieux,
Où tes rares vertus seroyent au long descriptes;
Mais ni mon peu d'esprit, ni mesme les Charites,
Osent toucher ce nom, plain de si grand renom,
Nayans compris encore toutes tes grands merites;
De moy j'entreprend trop, voulant louer ce nom,
En ces vers malsonnans, pour louer Salomon,
Car c'est un nom sçavant, aussi sçavant es-tu,
Ayant dès longtemps fait preuve de ta vertu :
Vitruve et Archimède et le subtil Heron
Sont ici surpassez du sage Salomon.

P. L. N.

Lettres de Salomon de Caus au sujet du pont de Rouen (1618-1620).

En 1615 parut à Francfort un livre intitulé : *Les raisons des forces mouvantes, avec diverses machines tant utilles que plaisantes, aus quelles sont adjoints plusieurs desseings de grotes et fontaines.* M. Arago a cru reconnaître là la première démonstration positive de la force motrice de la vapeur d'eau, et il a revendiqué pour l'auteur de ce mémoire le mérite d'une des inventions les plus importantes qui aient jamais été faites, mérite généralement attribué au marquis de Worcester, de la maison de Sommerset.

Suivant M. Arago, Salomon de Caus naquit à Dieppe ou dans les environs. C'est une simple présomption qui est loin d'équivaloir

[1] *Archives curieuses de l'histoire de France*, 2e série, t. II, p. 439 et 640.

Digitized by Google

à la certitude; elle se fonde, croyons-nous, sur le nom de Caus, qui révèle une origine cauchoise, et sur ce que Dieppe, ville remplie pendant longtemps de protestants, paraît avoir été le berceau de David de Caus, neveu de Salomon, comme lui ingénieur et architecte, et d'un autre David de Caux, savant médecin. Nous ajouterons qu'on voit résider dans la même ville, dans les premières années du XVIIe siècle, un Guillaume de Caux, nommé, le 5 février 1607, conseiller du roi à l'élection d'Arques, sur la démission faite en sa faveur par Pierre de Caux[1].

Ce qui est incontestable, c'est que Salomon de Caus était Normand, puisqu'il pouvait dire aux échevins de Rouen qu'il était de leur pays. Les lettres ci-jointes, qui contiennent cette mention intéressante, sont relatives à un projet de pont à construire à Rouen, en remplacement de l'ancien pont de Mathilde, démoli en partie dès les premières années du XVIe siècle. Le projet qui finit par l'emporter fut celui d'un pont de bateaux dont Salomon de Caus avait signalé les inconvénients. Les lettres de cet illustre ingénieur sont conservées aux archives municipales de Rouen, parmi les pièces concernant le pont de bateaux. Je les crois complétement inédites.

H. DE BEAUREPAIRE.

Propositions faites par Salomon de Caus, ingénieur et architecte de Mgr l'Électeur palatin, pour l'entreprise de l'édification du pont de Rouen.

Premierement, de donner bonne atestation de sa sufisance en ce qui est de l'architecture, fidellité et diligence, par Monseigneur le prince électeur palatin, Monseigneur le duc des Deus Ponts et Monsieur le prince d'Anhalt.

Deuxiemement, s'ofre ledit de Caus de faire quatre divers desseins du pont qui doibt estre fait à Rouen et les envoyer ou aporter luy mesme de Heidelberg à Rouen, et sur lesdits desseings l'on pourra faire les modelles à Rouen.

Troisiemement, et sy Messieurs sont satisfaits et prennent resolution d'employer ledit de Caus audit œuvre, peut pour l'avancement d'iceluy faire venir 3 ou 4 cents maçons grisons, lesquels sont les meilleurs que l'on trouve pour faire ledit ouvrage par toise au meilleur pris qui sera possible ou à journée, selon le bon plaisir de Messieurs.

Quatriemement, demande premierement que Messieurs luy donne ou promette deus cents escus pour sa peine desdits quatre desseins, et sy

[1] *Arch. de la Seine-Inférieure*, F. de la Cour des Aides.

Digitized by Google

suivant iceus l'on prent resolution de le faire, ledit de Caus promet de s'aquiter fidellement de l'œuvre moyennant honneste recompense.

Fait à Rouen, ce 2e jour de novembre 1618.

S. DE CAUS.

(Archives municipales de Rouen.)

Lettre de Salomon de Caus à MM. les conseillers de la ville de Rouen, à Rouen.

Messieurs, ce mot sera pour me ramentevoir en vos graces et vous prier de me favoriser d'un mot de responce à Mons. Le Vasseur [1] touchant l'entreprise du pont, et, sy c'est chose à laquelle je pourrois avoir quelque esperance, je vous veus bien encores regler (*sic*) par ceste presente que ce me sera chose facille d'en venir à une heureuse fin, et je say aseurement que vous aprouverez tous les desseings que j'en feray, et encores que je n'aye point fait travailler dans des rivières. Neanmoins mes desseings sont tels que l'eau ne me donnera aucun empeschement, ce que j'ay envie de vous faire congnoistre, s'il vous plaist.

Je vous prie donques, Messieurs, comme estant du pays et aussy que je sais que serez tous contents des conditions de ceste entreprise, me favoriser d'entendre la facilité d'icelle. Je feray fin, atendant l'honneur d'avoir un mot de responce, et prie Dieu, Messieurs, vous tenir tous en sa sainte guarde.

De Heidelberg, ce 6 decembre 1618.

Votre afectionné serviteur à jamais,

SALOMON DE CAUS,

Ingenieur et architecte de Monseigneur l'Electeur palatin.

Lettre de Salomon de Caus à MM. les conseillers de la ville de Rouen, à Rouen.

Messieurs, il y a viron un an que estant à Rouen je me presentay pour faire quelques desseings pour la fabrique du pont de Rouen, et du depuis j'ay fait un petit modelle de bois sy facille d'estre entendu que j'espere que

[1] Guillaume Le Vasseur est qualifié, dans un acte du 18 août 1625, «d'architecte, «professeur de mathématiques, ingénieur et pilote en la mer Océane.» (Arch. municipales de Rouen, n° 76.) A la même époque, mention de Pierre Hardouin, architecte et maître sculpteur à Rouen, et de Le Vasseur, maître mathématicien consulté par la ville, le 13 novembre 1617, sur ce qu'il convenait de faire pour l'entrée du roi Louis XIII. (*Ibidem.*)

Digitized by Google

quand verrez icelluy qu'en serez fort satisfaits, et en oultre je me faits fort d'en faire l'espreuve, savoir de chasser un pilotis dans l'eau jusques à 40 pieds, où l'on pourra maçonner à sec dessus iceluy, afin que ne doubtiez de mon experience. Reste que s'il plaist à Messieurs de m'ouir encores sur ce fait, d'autant que j'espere estre à Paris à Noel prochain et voudrois faire un voyage à Rouen pour cest effect, et s'il plaist faire savoir votre volonté à M. Guillemme Le Vasseur, à qui j'ay donné ordre de m'en donner advis, et prie Dieu, Messieurs, vous tenir en sa sainte guarde.

Heydelberg, ce 8 novembre 1619.

Vostre tres humble serviteur,

SALOMON DE CAUS,

Ingenieur et architecte du Roy de Boesme.

Lettre de Salomon de Caus à M. Le Vasseur, premier échevin de la ville de Rouen, demeurant au bas de la rue de la Vicomté, à Rouen.

Messieurs, suivant ce que je vous ay promis de vous donner responce touchant le pont de bois que desirez estre fait à Rouen, je me suis informé icy pour trouver gens capables pour l'entreprendre avec moy, mais je n'ay encores trouvé personne, c'est pourquoy j'ay pensé bon d'en entreprendre cents pieds ou environ, où je suis aseuré que verrez un beau trait de charpenterie et fort et bastant pour toutes sortes de chariage, et lesdits cents pieds achevees j'acheveray promptement le reste. Je vous envoye les articles[1] du contract que je feray avec vous sy le jugez à propos, sinon, sy desirez traiter de quelque autre façon avec moy, je me transporteray à Rouen, moyennant que mon voyage soit payé, savoir dis escus pour mon voyage allant et venant, savoir cinq pour aller et cinq pour revenir, et deux escus le jour pour autant de jours que me retiendrez par delà. Je ne vous envoye point le desseing ny le devis dudit pont de bois, ne desirant pas qu'il soit communiqué à d'autres qui s'en pourroient servir, mais sy seray par delà je vous le communiqueray et en feray un modelle si le desirez. Quant à votre pont de batteaus, je vous veus bien donner advis des defauts que vous y trouverrez, afin que pensiez bien à cest afaire. Premierement, en toutes les histoires il ne se parle d'aucun pont de batteaux sur riviere, sinon ceus qui ont esté faits pour le pasage subit d'une armée ou asiegement de ville; et en ses nesesitees l'on n'espargne rien pour remedier journellement aus defauts qui surviennent, savoir quantité d'ancres dont faut avoir des

[1] *Articles en quoy s'oblige Salomon de Caux, ingénieur architecte, vers Messieurs de la ville de Rouen, et pareillement Messieurs de la ville vers ledit de Caux, pour la fabrique d'un pont de bois.* Mention dans cette pièce de Leroy, l'un des entrepreneurs du pont de Pontoise.

Digitized by Google

hommes pour lascher ou bender les cables pour le flus et reflus. Item, quand il pleut, il faut estre subject à mettre l'eau de pluye hors les batteaus. Item, il est fort dificille de faire un pasage pour les bateaus qui montent et descendent. Item, la gelée en diverses façons peut ruiner ledit pont, et speciallement quand les glaçons descendent en hiver. Je ne croy pas qu'aucuns pont de basteaus puisse subsister. Item, je suis aseuré qu'un pont de bois de mon invention ne coustera pas tant qu'un pont de basteaus. Voilla, Messieurs, ce que je vous peus mander à present, et prie Dieu, Messieurs, vous tenir en sa sainte guarde.

A Paris, ce 19 mars 1620.

Votre afectionné serviteur à jamais,

S. DE CAUS.

Je vous prie de communiquer la presente à Monsieur le Premier Président, et sy vous plaist me donner responce, adressez vos lettres chez monsieur de Guertin, agent de Monsieur l'Electeur palatin, demeurant à la rue de Saine, faubourg S. Germain, pour me les adresser où je seray. Il vous sera encores pour advis que je pensois faire ledit pont de bois de sapin pour le meilleur marché, mais l'on m'a dis que dificilement j'en pourray trouver, et sy j'en pouvois trouver il cousteroit bien 15 mille livres moins.

Lettre de Salomon de Caus à MM. les échevins et conseillers de la ville de Rouen, à Rouen.

Messieurs, j'ay receu celle qu'il vous a pleu m'escrire touchant le pont de Rouen. La proposition principale que je vous ay faite quand j'estois par delà, c'estoit pour un pont de pierre. Quant au pont de bois, je vous le proposay aussy de faire de bois de sapin, mais, ayant entendu qu'il est malaisé de recouvrir s'y l'on ne le fait venir expres de Hollande ou de Hambourg, c'est pourquoy je vous ay envoyé quelques articles comme je le voudrois entreprendre. Je n'ay point cherché aucuns personniers, bien est-il venu vers moy aucuns qui ont eu une permission du roy pour un pont de pierre et voudroyent bien se mettre avec moy pour celuy de bois et celuy de pierre. Mais, comme ils n'ont point de pratique en ses afaires, j'ay du tout refusé leur asociation. Sy desirez contracter avec moy et que jugié que je peus servir en cest afaire, je me transporteray à Rouen avec tous mes desseings, mais je n'yrai point que premierement ne me mandez de me donner savoir dis escus pour mon voyage et tous les jours que vous m'ordonnerez de demeurez deus escus le jour; et estant là, je vous montreray tous mes desseings pour le pont de bois, et s'il y a moyen j'entreprendray une partie dudit pont ou le tout ensemble, et vous y serviray en ce que je pourray; mais d'aller par delà et quiter des afaires que j'ay icy pour y perdre ma peine et

Digitized by Google

mon temps, je ne le peus faire. Je prie Dieu, Messieurs, vous tenir tous en sa sainte guarde.

Paris, ce dernier de mars 1620.

Votre tres afectionné serviteur.

S. DE CAUS.

Lettre de Salomon de Caus à MM. les échevins de la ville de Rouen, à Rouen.

Messieurs, il y a viron 15 jours qu'il mest venu une commission du roy pour aller à Rouen pour donner mon advis touchant la fabrique du pont et d'autant que ladicte commission estoit pour estre associé avec un autre architecte nommé Lemercier. Nous avons trouvé bon d'aller avec commission particuliere, ce qui m'a retardé jusques à present et d'autant que monsieur de Gueuleville m'a dis que debriez assembler en bref pour conclure le pont de bateaux. J'ay pensé bon vous escrire ce mot pour vous prier que mon desseing du pont de bois puisse estre considéré, et depuis vous avoir escrit j'ay trouvé des cautions de tout l'œuvre et aussi gens qui travailleront en icelui sy nous n'en pouvons trouver par delà. Au reste, j'espère vous donner satisfaction de tout ce que pouvez desirer sur ce subject. Sy ma commission est faicte aujourd'huy, je partiray demain sans faute. Je prie Dieu, Messieurs, vous tenir en sa sainte guarde.

De Paris, ce 4 may 1620.

Votre afectionné serviteur,

S. DE CAUS.

Pour copie conforme :

H. DE BEAUREPAIRE,

Archiviste du département de la Seine-Inférieure, correspondant du ministère de l'instruction publique.

PIÈCES RELATIVES À LA CONSTRUCTION DU PONT DE ROUEN, au commencement du XVIIe siècle, et se rapportant en partie à la carrière de l'ingénieur Salomon de Caus.

Communication de M. de Beaurepaire, correspondant du Comité.

Les lettres inédites de Salomon de Caus que M. de Beaurepaire avait découvertes dans les archives municipales de Rouen, dont il avait adressé des copies au Comité et sur lesquelles jai eu l'honneur de lui présenter, il y a quelques mois, un rapport, ont été justement considérées comme très-intéressantes. Les documents

Digitized by Google

nouveaux que le même correspondant a adressés depuis lors ne concernent pas aussi directement la vie de ce célèbre ingénieur, mais elles font connaître des particularités nouvelles et assez piquantes sur les vicissitudes qu'a subies la reconstruction du pont de Rouen. Quoique d'un intérêt en apparence local et municipal, elles offrent cependant des renseignements nouveaux soit sur l'histoire de cette ville, soit sur l'état où se trouvait en France, vers le commencement du XVIIe siècle, l'architecture hydraulique dans l'une des principales cités du royaume.

Ces pièces nouvelles ne sont plus des lettres, mais des mémoires, des projets de baux et de contrats, des récits de délibération du conseil des échevins. Elles sont au nombre de six et s'étendent de l'année 1617 à l'année 1635.

La première, qui a déjà été imprimée en 1617 sous forme de placard, présente les offres d'un certain Pierre d'Aquin, gentilhomme dauphinois « qui s'engage à construire en l'honneur de Dieu « et de ses apôtres un pont de treize arches, la plus haute représen- « tant le maistre au milieu . . . »

La deuxième pièce, pareillement imprimée en 1625, mais aussi rare qu'un manuscrit, est le projet d'adjudication de ce pont à Pierre Loysel, le 13 mars 1625. Sur la pile du milieu devait être placé au cul-de-lampe un piédestal destiné à recevoir la figure du roi à cheval, ainsi que celle du feu roi (Henri IV) sur le pont Neuf à Paris. Ce projet de bail fut révoqué en 1634.

La troisième pièce, l'une des deux où il est question de Salomon de Caus, consiste en un mémoire de ce même Pierre Loysel, rédigé vers 1630, en réponse, est-il dit, aux impertinentes raisons de Jean Le Clerc, qui se prétendait entrepreneur dudit pont neuf de pierre, et qui n'y aurait été d'abord associé que pour une petite partie (la septième), puis pour moitié. Cedit Le Clerc avait été employé momentanément au nettoiement des rues de Paris par le sieur Salomon de Caus et ses associés, qui étaient le sieur de Vertault et un gentilhomme d'auprès Magny-en-Vexin. J'ai rappelé et reproduit dans mon précédent rapport le bail de cette entreprise.

Dans le quatrième document, daté de 1634, on voit l'état de ce qui est dû à Jean Le Clerc, adjudicataire du pont de bateaux dont le projet avait définitivement remplacé celui d'un pont en pierre. On y voit aussi que Guillaume Levasseur, ingénieur, ami de Salomon de Caus, mort depuis dix ans, était contrôleur dudit ouvrage.

Digitized by Google

La cinquième pièce consiste en un état présenté au conseil du roi par Pierre Loysel et Jean Le Clerc, adjudicataires en 1625 du pont de pierre, moyennant le prix de 3 millions. On y lit le récit des difficultés de toute sorte qui entravèrent cette construction, et la mention qu'en 1620 les nommés de Caus et Lemercier, ingénieurs architectes, avaient été chargés par le roi de visiter les lieux, et que sur leur rapport le gouverneur de la Normandie, le duc de Longueville, et le parlement de Rouen avaient été chargés de mettre à exécution ledit projet. Mais leur projet fut abandonné comme l'avait été celui de Salomon de Caus, dont il était question dans les lettres de cet ingénieur, et dont on voit avec surprise qu'il n'est plus question dans les mémoires de ses compétiteurs. Le projet d'un pont de bateaux fut alors adopté, provisoirement en apparence, pour la commodité du public et en attendant la construction du pont de pierre, qui devait, suivant les espérances dudit Le Clerc, porter le titre du plus beau et du plus artiste pont de l'Europe.

La sixième pièce est le mémoire le plus détaillé présenté en 1635 au roi par les conseillers-échevins de la ville de Rouen en réponse aux réclamations de Pierre Loysel et de Jean Le Clerc, entrepreneurs normands, demandant l'exécution des traités antérieurs et le remboursement de leurs avances et payement de leurs honoraires. On y voit le récit circonstancié des obstacles incessants apportés à l'emploi des fonds qui avaient été votés pour cette destination, et dont ils étaient depuis longtemps dépositaires. Ce mémoire, le plus long de la communication de M. de Beaurepaire, présente des renseigne- intéressants qu'il serait surabondant d'analyser, car j'ai l'honneur d'en proposer l'impression ainsi que celle des pièces précédentes.

M. de Beaurepaire a bien voulu aussi adresser, suivant le désir que j'en avais exprimé, un *fac-simile* d'une des lettres et de la signature de Salomon de Caus, afin de me permettre de les comparer avec l'écriture de la carte-mappemonde autographe de cet ingénieur, carte dont je possède l'original, ainsi que je l'ai annoncé dans mon précédent rapport. Devant en donner une description détaillée, je me bornerai à dire ici que l'écriture est évidemment celle de Salomon de Caus, et à remercier M. de Beaurepaire de son obligeante communication.

J. Desnoyers,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Offres et propositions de Pierre d'Aquin, escuyer, sieur du Moullad, gentilhomme dauphinois, pour le pont de Rouen. Dediez à Sa Majesté (ecusson royal). A Rouen, chez Jean Berthelin, dans la court du palais. M. DC. XVII.

AU ROY.

Sire, les grands roys de la terre, etc....

Je dis que je veux construire ledit pont, en l'honneur de Dieu et de ses apostres, de treize arches, la plus haute representant le maistre au milieu, laquelle sera de dix toises de largeur, où passera toute la navigation, et les deux d'auprez de neuf, et toutes les autres suivantes de huict.

(Archives de la ville de Rouen.)

Bail et adjudication des ouvrages du pont de Rouen, faicte à Piere Loysel, sieur des Periers, le troisieme mars mil six cens vingt-cinq, à Rouen. De l'imprimerie de Martin Le Mesgissier, imprimeur ordinaire du roy, tenant sa boutique au haut des degrez du Palais. M. D. C. XXV.

Convient eriger et planter à travers ladicte riviere entre lesdictes cullées douze pilles qui auront chascunes dix-huit thoizes de longueur, et trois et demie de largeur en fondation. L'une desquelles pilles sera tenue un peu plus longue que les autres du costé de la mer, affin de faire un cul de lampe pour trouver place à y eriger un grand pied d'estal pour sur iceluy pied d'estal mettre la figure du roy à cheval, ainsi queis celle feu roy sur le pont neuf à Paris[1].

(Archives de la ville de Rouen.)

Memoire de Pierre Loysel, sieur des Periers, en Normandie, en réponse aux impertinentes raisons de Jean Le Clerc, qui se pretendait entrepreneur du pont neuf de pierre sur le travers de la revière de Seine à Rouen[2].

Pour montrer que Le Clerc n'a esté actuellement emploié auxdictes entreprises, la court remarquera, s'il luy plaist, que à l'année 1621 et 22 ledict Cler feust emploié aud nettoyement des rues de Paris par le sieur Salomon de Caus et ses assotiez, qui estoient le sieur de Vertault[3], et ung gentilhomme d'auprez Magny en Vexin; sur quoy ledit Le Cler pria Loisel

[1] Un arrêt du 6 juillet 1634 révoqua le bail fait à Pierre Loysel.

[2] Loysel soutient qu'il ne fut d'abord associé que pour une septième partie, et ensuite, par suite de contrats avec aucuns associés, pour moitié.

[3] Vertot était une seigneurie du bailliage de Caux, vicomté de Montovoluers, située à Daubeuf-le-Sec. Elle appartenait alors à la famille de Pelletot; plus tard elle échut à la famille d'Auber.

Digitized by Google

de respondre pour trois cens livres au sieur Le Noir, marchand tapissier, pour la garniture d'une chambre pour le loger à l'attelier dudict nettoiement, qui estoit pres la place Royalle, en la maison du seigneur Pietro, ce qui feust faict par ledit Loisel; mais la mauvaise humeur dudict Cler ne peust permettre qu'il vesquist long temps avec ledit de Caus et assotiez.

(Archives de la ville de Rouen.)

Estat de ce qui est deub à Jehan Le Clerc, adjudicataire des ouvrages du pont de bateaux édifié sur la riviere de Seyne à Rouen, tant pour reste du prix de cent mil livres contenus en l'adjudication... que pour plusieurs augmentations et frais qu'il a faicts.

Il a payé à Mᵉ Guillaume Le Vasseur, contrôleur desdits ouvrages[1], iiiᵐ c l.

Pour la recompance dudit Le Clerc tant as bonnes et industrieuses inventions qu'il a emploiez à l'effect dudit pont et mises en lumiere dont le public se peut tres utilement servir que pour sa recompense aussy des grandes et notables pertes qu'il a faites pour construire ledit pont..... xxᵐ liv.

(Archives de la ville de Rouen.)

Bref estat que met par devant vous nosseigneurs du conseil du roy ès mains de Mons. de Miromesnil, conseiller audit conseil et maistre des requestes ordinaire de l'hostel, commissaire en ceste partie, Pierre Loysel et Jehan Le Cler, adjudicataires et entrepreneurs des ouvrages et construction d'ung pont neuf de pierre sur la riviere de Seyne à Rouen, pour lequel ils ont traicté avec messieurs les commissaires deputez par S. M. pour ordonner de ladicte construction moyennant le prix de trois millions de livres et aux conditions portées au contract du bail et adjudication de ce faict le iiiᵉ de mars mil six cents vingt cinq, de tous les frais et advances faictes en execution dudit contrat pour parvenir à la construction de la premiere pille dudit pont, dommages et intherestz par eux pretendus, le tout suivant et pour satisfaire à l'arrest du conseil d'estat de S. M. du xxxᵉ juillet 1633.

Et premierement, pour entendre pourquoy le present estat et comment il est taillé, convient presuposer que la desolation du vieil pont de la ville de Rouen qui fut basty il y a environ cinq cens ans, lequel a esté depuis par trop souvent rompu pour le manque de sa fondation, rediffié ou reparé une multiplicité de fois, et enfin tombé en ruyne totalle sans esperance d'estre jamais restably, et l'incommodité qu'en reçoit le public estant plus grande qu'elle ne se peult imaginer, cela auroit donné subject ausdictz Loysel et

[1] Guillaume Levasseur, ingénieur et architecte, demeurant à Rouen, rue aux Ours. 2628-2635.

Digitized by Google

Le Clerc, comme vrays compatriottes, de rechercher l'industrie d'y remedier, affin de conserver à la province l'honneur de ce restablissement, à quoy il sembloit qu'un chacun voulloit renoncer; et à ceste fin ledit Loysel auroit dès l'an 1617 faict offres au roy en son conseil de bastir en ladicte ville ung pont neuf de pierre de la mesme largeur que le pont neuf de Paris, et d'en fonder les pilles sur pillotis battus et recouppez au rez du lict de la riviere nonobstant le flus et reflus et la grande proffondeur d'eau, moyennant trois millions de livres et à la charge de faire l'une desdictes pilles auparavant que de rien recepvoir et de sa recompense en cas que l'ouvrage ne luy fut adjugé; sur quoy, par arrest dudit conseil du xxie apvril 1618, ceste proposition fut renvoyée aux sieurs conseillers eschevins de ladite ville de Rouen pour y donner advis aux conditions de ladite recompense liquidée à 30,000 livres seullement. Mais, lesdits sieurs eschevins prenant ombrage de ceste grande entreprise et craignant que l'effect ne les privast de l'agreable maniment qu'ilz ont tousjours eu des deniers à ce destinez, ilz y auroient par leurs advis donné une mauvaise interpretation et formé desseing de la traverser de tout leur pouvoir, ce qui donna subject ausdicts Loysel et Le Clerc de recourir à S. M. laquelle, deuement informée tant du proceder desdicts eschevins que de la requisition du peuple de la province, auroit, par son arrest du xxiiie mars 1620, ordonné la construction dudit pont estre faicte, et à ceste fin commis et depputé les nommés de Caux et Le Mercier, ingénieurs architectes, pour veoir et visiter le lieu où ledit pont se pourroit le plus commodement construire et en dresser procès verbal; à quoy ayant esté par eux satisfaict, Sadicte Majesté, par autre arrest de son conseil donné à Lunel le dix septiesme d'aoust mil six cens vingt deux, ordonna derechef ladicte construction du pont et renvoya les propositions et offres dudit Loysel, arrests, devis et procès verbaux par devers Monsieur le duc de Longueville, gouverneur de ladicte province, les sieurs premier president et procureur general du parlement et l'un des thresoriers de France audit Rouen, pour faire publier et recepvoir les rabais des ouvrages dudict pont en l'hostel commun de ladicte ville, lesdits eschevins appelez et autres personnes du corps d'icelle.

Les sieurs commissaires, sans avoir esgard aux protestations des eschevins, auroient faict bail et adjudication audit Loysel desdits ouvrages et construction dudict pont neuf, le iiie mars 1625, moyennant le prix et somme de trois millions de livres.

Aussitost lesdits entrepreneurs et leurs assotiez mettent la main à l'œuvre.

Cependant, lesdits sieurs commissaires aians desiré pour la commodité du public qu'il fust construict un pont de bateaux, et cela ayant esté aussi ordonné par S. M. en attendant et sans retardemens de celuy de pierre, ledit Le Clerc l'auroit entrepris et executé sy heureusement par des inventions dignes d'admiration que cest ouvrage porte le tittre du plus beau et plus artiste pont de l'Europe.

Digitized by Google

A la suite de ce memoire état des dépenses.

Item, pour les voyages et frais d'avoir obtenu l'arrest du conseil du XXIII decembre 1626, portant pouvoir aux commissaires de juger souverainement les differents desdits entrepreneurs et leurs associez, la somme de v^c l.

Item, pour les peines, salaires et vaccacions et despenses desdits entrepreneurs depuis seize ans qu'ils travaillent assidument pour le subject de lad. entreprise et de plusieurs assotiez et autres personnes necessaires emploiez ausd. ouvrages pendant trois ans entiers, mesme pour leurs recompenses de leurs secretz et bonnes inventions qu'ilz ont mis en lumiere, dont le public se pourra servir cy aprez soit pour la construction dudit pont neuf de pierre (en cas que le bail soit resolu) ou en quelques autres ouvrages d'importance, et eu esgard aux grandes et curieuses recherches qu'ilz en ont faictes avec beaucoup de frais et que leurs espreuves et demonstrations rendent à present ladicte construction possible, il plaira au conseil leur accorder aud moins la somme de XXX^m l.

(Archives de la ville de Rouen.)

Inventaire servant d'advertissement que mettent par devers le roy et nosseigneurs de son conseil les conseillers eschevins de la ville de Rouen, deffendeurs.

Contre Pierre Loisel et Jehan Le Clerc, demandeurs, en exécution d'arrest du conseil du sixiesme jour de juillet mil six cens trente quatre.

A ce qu'il plaise au roy et à nosdits seigneurs du conseil descharger lesdits eschevins de la demande à eux faicte par lesdits Loisel et Le Clerc en execution dudit arrest, comme n'y estans tenus, et debouter lesdits Loisel et Le Clerc avec despens, à ces fins et autres que de raison, disent lesdits eschevins.

Que sur la fin de l'année six cens seize il fust faict une assemblée generale en la maison de ville de Rouen, où se trouverent les depputez de toutes les compagnies souveraines et douze bourgeois de chasque quartier, en laquelle il fust resolu, pour plusieurs considerations important au bien de ladicte ville, que l'on feroit travailler sans plus de remise à la redification du pont, et que pour cest effect on feroit mettre des affiches aux lieux publics des meilleurs villes du royaume, affin d'advertir et convier ceux qui auroient assez de confiance en leur esprit et capacité pour l'entreprendre et se venir presenter.

Le premier qui se presenta fut un ingenieur de Dauphiné nommé Daquin, assez inventif et versé aux mecaniques, mais remply d'imaginations et de desseins au dessus de sa portée, qu'il fist aussitost recognoistre jusques où alloit son impuissance; ayant baillé ses propositions par escrit, on y trouva tant d'inconvéniens et si peu d'assurance, qu'il fust incontinant remercié de sa bonne volonté, qui estoit tout ce qu'il avoit de meilleur,

Digitized by Google

comme l'experience l'a faict veoir quelque temps après en l'essey de certains feux d'artifices dans lesquels il se brula au Havre de Grace.

Quelque année auparavant la reyne mere du roy avoit envoyé de la cour un nommé du Coudray, se disant son architecte, auquel, par son commandement tres exprès, on advancea quinze cens escus pour commancer quelques machines affin de coupper des pillos qui paroissent dans la riviere, ce qu'il disoit estre necessaire de faire avant que travailler au pont; mais, en ayant employé la moindre partie en achapt de quelques matériaux, il emporta le reste sans qu'il ait paru depuis.

Ces mauvais rencontres, joinct que personne ne se presentoit pour l'entreprise de cest ouvrage, furent cause que l'on manda de Hollande deux ingenieurs des Estats, personnages de grand nom dedans leur condition et qui tesmoignerent du commencement et la suite de leurs actions estre gens de suffisance et de service; ayans sondé la riviere, consideré quelques jours la hauteur du flus et reflus, et faict quelques autres observations servans à leur intention et entreprinse, ils la resolurent fort promptement et offrirent 100,000 escus de caultion dans la ville pour assurance de la proposition qu'ils firent de bastir un pont de pierre en six ans; et sans doubte qu'ils en fussent venus à bout, s'ils n'en eussent esté empeschez par les traverses et oppositions que formerent Loisel et Le Clerc.

De malheur pour la ville, les papiers de Daquin estant tombez en leurs mains, sans autre habileté ny suffisance que ce qui estoit contenu dans ces papiers (car l'un ny l'autre n'est architecte, charpentier, ingenieur ny maçon), ils eurent la hardiesse, en l'année 1619, de venir en la maison de ville de Rouen et d'assurer, avec des infalibitez ordinaires à ceux qui promettent tout et ne tiennent rien, qu'ils avoient une invention admirable de bastir le pont, la plus rare et la plus certaine dont on eut jamais entendu parler, et ne demandoient point d'argent pour en faire l'experience, mais offroient pour preuve d'icelle de construire une pille à leurs propres cousts et despens, à condition toutefois que l'on ne reveleroit leur secret, car c'est encore une precaution dont se servent les habilles gens de leur sorte.

Neantmoins ils firent leur ouverture si confusement et en si mauvais termes mesmes en parlant des choses dont ils se vouloient mesler qu'ils se decouvrirent entierement. Toutes fois il passa dans la compagnie que l'on leur demanderoit leurs propositions par escrit. Les ayant baillées et reconnu que c'estoit les mesmes mot pour mot que Daquin avoit faict deliberer et qui avoient esté rejettées peu de temps auparavant, de pareilles choses le jugement estant pareil, il n'y eust pas grande difficulté à leur donner leur congé.

Les Flamans cependant, n'ayant pu souffrir de se voir inutiles et en incertitude d'estre employez, se licentierent d'eux mesmes.

Les ouvriers de la ville ayant repris cœur par leur depart s'assemblerent plusieurs fois et trouverent, après y avoir bien pensé, que le viel pont se pouvoit aisement reparer en redifiant les arches ruinées, fortifiant

Digitized by Google

celles qui subsistent et faisant encores quelques autres choses contenues en leur dessain.

Ceste ouverture estant plus prompte, plus facille et plus proportionnée au pouvoir de la ville qu'aucune autre qui eust esté proposée, l'on deputa à Paris pour en communiquer le devis avec les plus habilles et experimentez architectes et ouvriers qui se pourroient rencontrer, lesquels furent assemblez en assez grand nombre au logis du sieur d'Aunoux, controlleur general des bastimens du roy, et convindrent tous que ce dernier dessein se pouvoit executer avec quelques additions sur lesquelles ils dresserent un nouveau devis.

Ce devis, rapporté par La Brosse et Le Redde, deux des plus renommez d'entre eux, ils voulurent de nouveau visiter les vieilles arches et sonder la profondeur de la riviere de tous costez.

Comme l'on estoit sur le poinct de procedder à l'adjudication de l'ouvrage, le conseil donna arrest par lequel deffenses furent faites à la ville de passer outre à peine de nullité, et, sur les remonstrances quelle fist pour faire lever les deffenses, remis à y pourvoir au retour du roy qui estoit lors en voyage.

Entre temps, Loisel et Le Clerc ayant eu assez d'artiffice pour s'approcher de quelques grands qui font plus de profession de favoriser et obliger que de penetrer dans des propositions d'ouvrages, il s'expedia à leur recommandation une commission du conseil, par laquelle le roy, revoquant les arrest et le pouvoir qu'il avoit donné ausdits eschevins pour l'admenagement et employ des deniers du pont, il establit commissaires souverains MM. les premiers presidens des compagnies souveraines avec Monsieur le duc de Longueville, tellement que, par ce nouvel ordre les eschevins et officiers de la ville ayans les mains liees, il ne leur demeura que le regret de voir le public privé d'un ouvrage si necessaire.

Pour copie conforme :

H. de Beaurepaire,

Archiviste du département de la Seine-Inférieure, correspondant du ministère de l'instruction publique.

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1870.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 24 JUILLET 1871[1].

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON DE GUILHERMY,

MEMBRE DU COMITÉ.

M. de La Villegille, secrétaire du Comité, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui remonte au 1er août 1870. On n'a pas à expliquer pourquoi la section n'a pas été convoquée depuis cette époque; chacun de nous ne le sait que trop. A l'occasion de ce procès-verbal, M. Darcel rappelle que, dans un rapport lu par lui à cette séance, il avait eu occasion de mentionner des mesures de police administrative prises à Londres contre les incendies dès le XIIe siècle, et que la section avait paru témoigner le désir d'avoir des détails plus précis sur ce fait intéressant. Voulant obtempérer au désir de la section, notre collègue lui fait part des renseignements qu'il a recueillis à ce sujet. La section remercie M. Darcel, et

[1] Cette séance est la seule qui ait eu lieu en 1871 au moment où paraît ce numéro, et c'est pour ce motif que nous en publions ici le procès-verbal (octobre 1871).

Digitized by Google

le prie de vouloir bien écrire ce qu'il vient de lui exposer, sous forme d'une note qu'on pourrait publier comme complément à son rapport sur les travaux de l'Académie d'Arras.

M. Thuot adresse une cinquième note sur les forts vitrifiés du département de la Creuse, qui est renvoyée à l'examen de M. Jules Marion.

M. Servaux, chef du bureau des travaux historiques et des Sociétés savantes, demande, au nom de M. le Ministre de l'instruction publique, l'avis de la section sur la décision à prendre au sujet du concours ouvert entre les divers ressorts académiques par le décret du 30 mars 1869, l'arrêté ministériel du 31 du même mois et la circulaire du 31 mars 1870. C'est la section d'archéologie qui, en 1871, devait décerner le prix de 3,000 francs à celui des travaux couronnés en 1870, dans les divers ressorts académiques, qui aurait été jugé par elle le plus digne de cet honneur.

La guerre n'a pas permis à la plupart des savants des départements de répondre à l'appel du Ministre. Trois ressorts académiques seulement sur dix-huit ont pu décerner dans leur sein le prix du concours d'archéologie. Ces ressorts sont : celui de Montpellier, qui a donné le prix à M. Aurès pour une *Étude épigraphique et métrologique des monuments dédiés aux Proxumes* (ms.); celui de Toulouse, qui a couronné M. Castagné pour un *Mémoire sur les ouvrages de fortification des deux oppidum gaulois de Mursens et d'Uxellodunum situés dans le département du Lot* (ms.); et celui de Rennes, qui a couronné M. Gaultier du Mottay pour ses *Recherches sur les voies romaines dans le département des Côtes-du-Nord* [1].

Après délibération sur la question posée par le Ministre, à laquelle prennent part plusieurs membres, l'avis suivant est adopté à l'unanimité :

« La section d'archéologie, consultée sur la décision à prendre au « sujet du concours institué entre les dix-huit ressorts académiques, « propose au Ministre d'accorder à chacune des trois académies de « Montpellier, de Toulouse et de Rennes, qui ont décerné un prix « d'archéologie dans leur sein en 1870, la somme de 1,000 francs « fixée par le décret du 30 mars 1869 et par l'arrêté du 31 mars 1869.

[1] Saint-Brieuc, 1869, 1 vol. in-8°.

Digitized by Google

« Quant au prix de 3,000 francs à décerner au meilleur des tra-
« vaux couronnés par ces diverses académies d'après le jugement de
« la section, l'assemblée est d'avis qu'il n'y a pas lieu de s'en préoc-
« cuper cette année, attendu qu'il ne peut y avoir de concours gé-
« néral en présence de l'abstention forcée de quinze académies sur
« dix-huit[1]. »

M. Servaux, chef du bureau des travaux historiques, propose, pour le cas où la situation du budget permettrait cette année d'accorder des subventions aux Sociétés savantes, de maintenir les listes telles qu'elles avaient été établies en 1870. Cette proposition est adoptée.

M. de Guilhermy donne des renseignements sur un monument en bronze, œuvre de Sarrazin, qui se voyait autrefois à Paris dans l'église de la maison professe des Jésuites (église Saint-Paul), où il avait été élevé à la mémoire d'un prince de la maison de Condé vivant sous Henri II. Ce monument, que l'on croyait détruit, vient d'être retrouvé. A la demande de la section, M. de Guilhermy, rédigera à ce sujet une note pour la *Revue des Sociétés savantes*[2].

Le même M. de Guilhermy, MM. Clément de Ris, Chabouillet et Darcel donnent également des renseignements sur les pertes faites par l'archéologie dans l'incendie d'une partie des monuments de Paris qui a signalé les derniers jours du règne de la Commune. Ces membres font en même temps connaître les mesures de précaution qui avaient été prises pour préserver divers objets précieux.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

[1] M. le Ministre, ayant approuvé cette décision, a accordé, le 5 août 1871, 1,000 francs à chacun des trois lauréats désignés. Le 7 octobre, il a alloué même somme à M. Devoulx, qui avait obtenu le prix dans l'Académie d'Alger, le 23 mars 1871; mais la notification adressée par le recteur à cette date n'est parvenue, à cause des événements, que longtemps après cette séance de la section d'archéologie.

[2] Voir p. 250.

Digitized by Google

TRAVAUX DES MEMBRES DU COMITÉ.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Note sur les mesures prises contre les incendies à Londres au XIIe siècle.

Dans le rapport sur les travaux de l'*Académie d'Arras*, que nous avons lu au Comité dans la séance du mois d'août 1870, à propos des mesures administratives prises à Arras contre les incendies au XIVe siècle, nous avons rappelé que, dès le XIIe siècle, des mesures semblables avaient été prises à Londres. Le Comité ayant désiré connaître quelques détails sur cette ancienne législation, nous avons profité, pour les lui apporter, de la première réunion qui a suivi celle du mois d'août 1870. Ce n'est pas notre faute si une année s'est écoulée entre les deux réunions.

En l'année 1189, la première année du règne du roi Richard Ier, sous la présidence de Henri, fils d'Aylewin, premier maire de Londres, une assise fut tenue entre les principaux bourgeois de la cité (*discretos viros civitatis*), afin de régler les différends qui pourraient s'élever entre les habitants pour cause de vicinalité.

Le jugement de ces différends fut confié à un jury composé de douze élus, *in pleno hustingo*... se réunissant sous la présidence du maire.

Le règlement de 1189, qui doit servir de base aux arrêts du jury, règle toutes les questions de mitoyenneté en cas de construction de murs en pierre séparatifs des héritages ou des maisons. Voici les principales prescriptions de cet arrêté :

« Si le mur est bâti à frais communs, il est élevé par moitié sur la terre de chacun des deux voisins, et chacun est forcé d'écouler sur son héritage les eaux de la moitié du mur qui lui appartient. Ce mur doit avoir trois pieds d'épaisseur et seize pieds de hauteur au minimum.

Digitized by Google

« Si des cavités, pour armoires sans doute, sont creusées dans ces murs, elles ne peuvent avoir plus d'un pied de profondeur, afin qu'il reste toujours un pied d'épaisseur au mur entre deux cavités qui pourraient correspondre.

« Si de deux voisins l'un est trop pauvre pour supporter les frais de construction d'un mur, il est forcé de donner, sur sa terre, à celui qui veut se clore, les trois pieds nécessaires à l'épaisseur du mur.

« Si l'un des voisins a élevé le mur sur son propre héritage, l'autre doit pourvoir à l'écoulement des eaux de la maison que le mur supporte; et s'il bâtit, il ne peut s'appuyer sur ce mur.

« S'il existe des fenêtres ayant vue sur la terre du voisin, il est loisible de les aveugler en bâtissant sur sa terre, à moins de stipulation écrite qui le défende. »

Toutes ces prescriptions sur l'épaisseur des murs et sur les avantages accordés à ceux qui les élèvent sont motivées sur ce fait, que, la plus grande partie de la ville de Londres étant bâtie anciennement en bois et couverte en paille ou en roseaux, un incendie survenu pendant la première année du règne du roi Étienne (1135) se propagea facilement et brûla une grande partie de la ville, et sur cette remarque, que, beaucoup d'habitants ayant depuis élevé leurs maisons sur des murs épais de pierre et les ayant couvertes en tuile, ces maisons arrêtèrent les incendies ultérieurs et préservèrent celles qui leur étaient voisines.

Dans les assises de 1212, qui suivirent un second incendie considérable, survenu le 2 juillet de la 14e année du règne du roi Jean, parmi quelques prescriptions sur le prix de la journée des ouvriers en bâtiments, on en trouve une qui accorde au jury la faculté de faire démolir les maisons de bois qui menaceraient la sécurité des maisons de pierre, et enjoint à chaque alderman de posséder un croc et une corde (*crocum aptum et cordam*), pour renverser sans doute les pans de bois incendiés en cas de sinistre.

Les documents d'où nous extrayons ces prescriptions sont publiés à la fin du 1er volume de l'ouvrage anglais intitulé : *Some account of domestic architecture in England, by T. Hudson Turner*, publié par l'éminent archéologue-éditeur anglais Saint-Henry Parker, à Oxford, en 1841.

L'auteur, en commentant ces documents, fait cette observation, que les murs mitoyens des maisons devaient seuls être de pierre, dans la plupart des cas, le reste étant fait de pans de bois, et que

Digitized by Google

les maisons toutes de pierre devaient être excessivement rares au XIIe siècle, parce que celles qui existent sont signalées comme abornements, avec cette seule mention qu'elles sont de pierre. On les comptait encore au XIIIe et au XIVe siècle. Une autre observation de l'auteur a trait à ce que les cheminées ne sont aucunement mentionnées.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

Note sur un monument en l'honneur de Henri II, prince de Condé, qui existait jadis en l'église de la maison professe des Jésuites (aujourd'hui église paroissiale de Saint-Paul-Saint-Louis.)

Il existait autrefois dans l'église de la maison professe des Jésuites (aujourd'hui église paroissiale de Saint-Paul-Saint-Louis), à Paris, un monument très-important, érigé pour la sépulture du cœur de Henri II de Bourbon, prince de Condé, par Jean Perrault, président en la Chambre des comptes, qui avait été le secrétaire intime du prince, et qui consacra la somme énorme de 200,000 livres à lui donner un témoignage de sa reconnaissance. Ce monument fut déclaré, par le Bernin, un des plus remarquables qu'il y eût dans les églises de la capitale. Il se composait d'un Saint Ignace à genoux devant un Christ en croix, de deux anges soutenant un nom de Jésus, de quatre figures assises représentant les Vertus cardinales, de deux génies portant des armoiries et une inscription dédicatoire, de quatorze bas-reliefs offrant la mise en scène du triomphe de la Trinité, de la Renommée, du Temps et de la Mort, que Pétrarque décrivit jadis dans des stances restées célèbres. Le tout était en bronze, modelé par Jacques Sarrazin, fondu par Perles et Duval. Au moment de la Révolution, Alexandre Lenoir recueillit ce précieux monument au musée des Petits-Augustins. On le trouve aux catalogues imprimés, sous le n° 188, jusqu'à la suppression du musée. Depuis, la trace s'en était perdue. M. Albert Lenoir lui-même, héritier des notes de son père, ne pouvait nous dire quel en avait été le sort. Afin d'enrichir d'une inscription de plus le recueil dont le Comité nous a confié la publication, nous nous sommes mis à la recherche des bronzes de Sarrazin. Nous avons appris, enfin, qu'ils ont été restitués, en 1817, au prince de Condé, qu'ils ont

Digitized by Google

séjourné longtemps au château de Chantilly, et qu'entre les mains d'un propriétaire comme S. A. R. le duc d'Aumale ils ne courent aucun danger sérieux. On nous a même fait espérer que nous pourrions les voir quelque jour. Ce ne serait pas assez; nous voudrions qu'ils fussent rendus à l'admiration publique dans l'église qui les possédait autrefois, ou dans celle de Chantilly, qui renferme quelques restes mortels des illustres princes de Condé.

F. de Guilhermy,

Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille.

Années 1865, 1866 et 1867. Marseille, 1867, 1 volume in-8° de 327 pages.

Ce volume, qui comprend les travaux de l'Académie pendant trois années, renferme douze mémoires et plusieurs biographies qui touchent, à des degrés et sous des points de vue différents, aux études littéraires plutôt qu'aux études historiques proprement dites. Les idées générales de morale, d'économie politique, de philosophie, qui sont développées par les auteurs de la plupart de ces discours académiques, en rendent l'analyse assez difficile; de ceux-là je me bornerai à exposer succinctement le sujet, et je ne donnerai une analyse plus détaillée que de trois mémoires d'un intérêt plus local, et qui tous trois se rapportent à l'histoire et pour ainsi dire à la vie publique de la ville de Marseille.

M. l'abbé Bayle, président de l'Académie en 1865, s'est efforcé, dans un discours intitulé *Les Poëtes et le Public*, de démontrer que, si les poésies des auteurs actuels manquent souvent de plaire au public, et si leurs vers sont presque aussitôt oubliés qu'édités, alors même qu'ils ont la faveur d'être lus, c'est un peu la faute des auteurs eux-mêmes. Si ceux-ci savaient mieux choisir leurs sujets, ils réussiraient mieux aussi à faire goûter leurs œuvres; il en donne surtout pour exemples Lamartine et Victor Hugo. Il ne serait pas difficile de démontrer que le génie propre de l'auteur a bien plus d'influence encore que les sujets sur le goût et la faveur du public.

Digitized by Google

M. Bayle expose avec raison comment, aux différentes époques de notre histoire littéraire, pendant le moyen âge, au XVIe siècle et dans les deux siècles suivants, les poëtes vivaient des idées et au milieu de la société contemporaine. Il montre ensuite comment, dans notre société actuelle, ce n'est plus au dehors qu'il faudrait emprunter les sujets des poésies, mais les puiser dans les émotions, les joies et les douleurs de la famille. «Les poëtes, dit-il, doivent s'adresser au «cœur plutôt qu'à l'esprit, en se faisant les amis de la maison, en «écrivant des livres qui soient pour la famille comme des hôtes «bienvenus. Qu'importent les révolutions des empires et les progrès «de l'industrie? Le cœur ne change pas, et la famille est im«périssable.» Ce sont de bonnes et de douces pensées, quoiqu'il ne fût pas difficile d'en montrer l'exagération. L'Académie française n'a pas craint, dans de nombreux concours, de proposer, plus d'une fois, pour sujets de prix, les découvertes ou les événements contemporains. L'appréciation des œuvres littéraires est du domaine de chaque esprit individuel, et des règles trop générales seront toujours d'une application délicate et fort arbitraire.

M. Amédée Autran, dans son discours de réception, a traité de *L'utilité des lettres pour l'homme public*. Il en trouve d'abord un exemple dans l'éloge de Mgr Cruice, auquel il succédait; puis, comme président du tribunal civil de Marseille, il peut offrir les résultats de sa propre expérience, et montrer que, dans toutes les situations, à toutes les époques de la vie, les lettres offrent une jouissance, une distraction, une consolation. C'est une vérité qui peut être démontrée avec élégance, pour la centième fois après Horace, dans un discours académique, et qui trouverait peu de contradicteurs.

M. l'abbé Gras, professeur au petit séminaire de Marseille, dans un discours sur *Dieu et la Science*, et M. l'abbé Aoust, professeur de mathématiques à la Faculté des sciences de Marseille et président de l'Académie en 1867, dans un autre discours intitulé *L'Homme et la Science*, ont aisément et élégamment montré, chacun par des raisonnements différents, que les progrès des connaissances et des découvertes scientifiques et industrielles, loin de tendre à affaiblir l'idée de la divinité et à lui substituer uniquement la connaissance de lois admirables, mais éternelles, qui n'auraient ni causes ni auteur, ne doivent, au contraire, avoir pour principal et plus utile résultat

Digitized by Google

que de reporter la pensée humaine vers les causes premières, tout en étudiant et en analysant les causes secondaires, ou, pour mieux dire, les faits que notre intelligence est seulement capable d'apprécier et de connaître.

M. l'abbé Gras tend à démontrer que l'idée de Dieu comme créateur, moteur et conservateur des lois par lui primitivement établies, est une nécessité de l'étude des grands phénomènes naturels. M. l'abbé Aoust rappelle les méthodes sur lesquelles doit reposer l'examen des faits scientifiques, les merveilles découvertes par cet examen, et il invoque le souvenir de Newton et de Kepler. Il expose que, par ces méthodes d'observation, la science a constaté « l'harmonie dans l'universalité, l'harmonie des nombres, l'harmo- « nie des formes, l'harmonie des mouvements, et partout la sim- « plicité dans la variété. » Il se résume en disant : « Si l'on nous « demande ce que l'homme a fait de la science, ce que la science a « fait de l'homme, nous répondrons : L'homme, portant vivante dans « son âme l'idée du vrai et du beau, a fait la science belle, grande, « simple comme la nature. La science, à son tour, élevant l'homme « jusqu'à Dieu, a fait l'homme en quelque sorte l'égal de Dieu même, « puisque, comme le dit Kepler, connaître la pensée divine, la contem- « pler avec intelligence et amour, c'est être semblable à Dieu même. » Pour n'être pas neuves, ces idées n'en sont pas moins bonnes à reproduire, surtout lorsqu'elles le sont, comme dans ces deux discours, avec une sagesse et une modération des plus louables.

Dans une étude sur *Les aveugles et les sourds-muets*, M. l'abbé Dassy, secrétaire perpétuel de la classe des sciences de l'Académie de Marseille, examine cette question de savoir s'il est préférable, comme le croient la plupart des aveugles, d'être privé de la vue plutôt que de l'ouïe et de la parole, et il appuie par des raisonnements et des exemples cette opinion qu'il partage. Il montre comment l'aveugle ne voit rien et jouit de tout, et comment le sourd-muet, au contraire, étranger à tout ce qui se passe autour de lui dans l'échange de la parole, voit tout et ne jouit de rien. Cette opinion, exposée avec conviction et en très-bon style par M. l'abbé Dassy, peut être vraie généralement, au point de vue des communications de l'aveugle par la pensée et par la parole; mais il ne serait pas difficile d'appuyer l'opinion contraire, en ayant plus égard à la facilité des jouissances de l'étude et de la contemplation de la nature, dont le sourd-

Digitized by Google

muet est en possession et dont l'aveugle est privé. L'auteur de ce discours, qui consacre sa vie à l'éducation des jeunes aveugles, a, plus que personne, le droit de diminuer, par ses raisonnements, comme il le fait par son dévouement, les misères et les ennuis de cette infirmité naturelle.

Dans un discours, auquel il a donné pour titre : *Réflexions sur les fonctions des consuls de France en Turquie au point de vue moral*, M. Henri Guys, ancien consul, et dont la famille s'honore depuis plus d'un siècle d'hommes éminents ayant rempli les mêmes fonctions, a démontré comment l'influence des consulats français en Orient ne s'était affaiblie que par l'effet d'une conduite moins franche et moins loyale des titulaires de ces emplois. Aucun nom propre ne figure dans le discours de M. Guys et dans le tableau qu'il nomme une physiologie des consuls, c'est surtout en retraçant, par de nombreux et intéressants récits, ses relations personnelles avec les Turcs pendant la longue durée de ses consulats à Tripoli de Syrie, à Beyrouth, à Alep, à Alger et dans d'autres villes, qu'il montre comment la bonne foi et la loyauté des Européens peuvent triompher de la duplicité et des méfiances des cours musulmanes. « Les Turcs, dit-il, sympathisent beaucoup avec quiconque partage leurs vices; mais ils « estiment davantage ceux qui pratiquent les vertus qu'ils n'ont pas. » Il serait difficile d'analyser et d'abréger les récits de M. Guys; mais on les lit avec plaisir, et l'on demeure convaincu, autant par l'expérience dont ils sont le résultat que par les règles d'une morale rigoureuse, que la franchise et la loyauté dans les relations diplomatiques ont le plus souvent de meilleurs résultats que la duplicité, dont on a peut-être fait trop généralement une règle de conduite en politique.

Un des mémoires les plus remarquables de ce volume est celui de M. Clapier, avocat et ancien député des Bouches-du-Rhône, sur *Le droit de propriété*. L'auteur, à propos de la loi du 14 juillet 1866 sur les droits d'auteur, dont il examine l'esprit, le but, les avantages et les perfectionnements possibles, expose, avec des développements qui démontrent une connaissance approfondie du sujet, les origines, les caractères divers, les vicissitudes, depuis les temps les plus anciens, du droit de propriété en général et dans ses nombreuses et diverses applications.

Digitized by Google

Il montre comment la transmission de la propriété par les lois de succession et par la condition légale des femmes joue un rôle capital dans l'état social, ainsi que dans la législation des peuples, et en quelle mesure la loi nouvelle sur la propriété littéraire en a tenu compte. Il montre comment la famille, après avoir été, sous la législation romaine et dans la féodalité du moyen âge, une institution politique et une organisation sociale, n'est plus aujourd'hui qu'une institution pour ainsi dire personnelle et individuelle, que la loi ne protége qu'en lui laissant les plus larges libertés. Il discute les affinités et les différences qui existent entre la propriété matérielle et la propriété intellectuelle des œuvres littéraires, ou scientifiques, ou artistiques, ou industrielles. Il entre dans de longs développements philosophiques sur le droit naturel, le droit civil, le droit politique, le droit de famille, qui reposent sur des principes généraux diversement modifiés par des applications locales et nationales.

Il montre comment la propriété de la pensée, tout en ayant besoin d'être protégée comme toute autre propriété, ne peut cependant l'être au même degré, puisque chaque auteur puise abondamment dans le fond général et commun du milieu duquel il vit; si la société doit payer une dette de reconnaissance aux hommes qui l'honorent, la charment et la servent par leurs talents, si elle doit un encouragement à leurs efforts pour entretenir en eux une féconde émulation en leur assurant dans une juste mesure le privilége de leurs œuvres, elle a aussi un intérêt plus général à soutenir celui de la propagation libre des pensées utiles et profitables.

Poussant plus loin l'application de cette double pensée, l'auteur se demande si la société a le même intérêt à assurer aux auteurs la propriété d'écrits nuisibles à la morale publique, et, par cette pensée très-louable assurément, il démontre une des difficultés de la loi sur la propriété littéraire. On se souvient des développements éloquents et logiques dont cette loi fut l'occasion, en 1866, dans nos assemblées législatives, et on ne peut que féliciter M. Clapier de les avoir si judicieusement et si consciencieusement reproduits avec ses convictions personnelles.

Le même membre a publié une analyse de l'ouvrage de M. Berchet intitulé : *La Repubblica di Venezia e la Persia.* Il serait sans doute surabondant d'analyser une analyse; aussi me bornerai-je à dire que l'ouvrage dont il s'agit a été composé d'après l'invitation faite,

Digitized by Google

en 1861, par le Gouvernement italien, à M. Berchet, de rechercher tous les documents relatifs aux diverses missions que la république de Venise avait envoyées en Perse. Le but du Gouvernement italien était de recouvrer les anciens rapports commerciaux et politiques de ce pays avec la Perse. Les archives de Venise sont les plus riches en documents relatifs à ce sujet, et M. Berchet les avait déjà sérieusement étudiées. On voit successivement exposées : 1° les relations diplomatiques de Venise avec la Perse depuis le xve siècle; 2° le commerce de Venise avec la Perse depuis les temps les plus anciens; 3° enfin les consulats vénitiens en Perse depuis le commencement du xvie siècle, et même, d'après un document unique, depuis l'année 1213. M. Clapier, en se bornant à l'analyse de l'ouvrage dont il fait un grand éloge, n'avait point à s'occuper de recherches analogues sur les relations commerciales et diplomatiques de Venise avec les autres puissances; aussi n'est-il pas étonnant qu'il ne fasse pas mention de plusieurs travaux importants sur le même sujet, et particulièrement de ceux de notre collègue M. de Mas-Latrie.

Trois mémoires ou plutôt trois discours ont principalement pour objet l'histoire, ou la description, ou l'étude, à différents points de vue, de la ville de Marseille, savoir :

Le port de Marseille, son passé, son présent, son avenir, par M. Pascal (p. 17-34). — Réponse de M. l'abbé Bayle (p. 35-38).

La rue Impériale de Marseille, étude historique et archéologique, par M. Gassend (p. 173-204).

Marseille d'hier, d'aujourd'hui, de demain, par M. Berteaut (p. 297-312).

1° *Le port de Marseille.* — Après quelques considérations très-succinctes sur la fondation de la colonie phocéenne, qui trouva dans le port naturel de Marseille un premier abri rapproché des embouchures du Rhône, successivement et laborieusement canalisées, et qui devint bientôt le centre et le principal foyer du commerce et de la navigation méditerranéenne, dont Carthage avait eu plus anciennement le privilége exclusif, l'auteur du premier de ces trois discours rappelle l'extension rapide des relations de Marseille avec l'Orient, les nouveaux aliments d'activité que lui procurèrent les croisades, en leur permettant de s'établir en maîtres sur les rivages conquis par les croisés et en leur facilitant d'actives relations avec

Digitized by Google

les peuples orientaux. L'époque qui suivit les croisades fut défavorable au commerce de Marseille. La domination des comtes de Provence l'entraîna dans des guerres ruineuses dont profitèrent les républiques italiennes, en s'efforçant de repousser le commerce marseillais de tous les points où jusque-là avait pu s'exercer son influence. A la fin du xve siècle, Marseille, en passant sous le pouvoir immédiat des rois de France, ne reconquit pas de suite son ancienne supériorité. Ce ne fut que sous Louis XIV, par la puissante influence de Colbert, qu'elle vit renaître sa prospérité commerciale, et qu'elle devint à la fois un port marchand et passagèrement un port militaire, Toulon devant bientôt acquérir, sous ce dernier rapport, une très-grande supériorité. Cet état se maintint, avec des alternatives de prospérité et de revers, jusqu'en 1793; les relations commerciales de Marseille furent ensuite interrompues jusqu'à la fin des guerres de l'Empire. Elles ont toujours été en progrès depuis lors. En 1792, année la plus prospère de cette période, le port de Marseille présentait un mouvement de 5,059 navires, entrées et sorties réunies. Ses relations commerciales étaient encore presque exclusivement méditerranéennes. Sur 2,442 navires entrés dans le port, 2,150 venaient du bassin de la Méditeranée, 130 des ports français de l'Océan, 120 de la Hollande et de la Baltique, 92 des îles françaises de l'Amérique et 50 de Terre-Neuve. Les Indes orientales ne fournissaient presque rien. Les relations avec l'Angleterre étaient à peu près nulles, et le commerce naissant des États-Unis ne commença à se développer que lorsque le commerce français, comprimé par les grandes guerres continentales, était presque sans intérêt direct pour Marseille.

Vers la fin de la Restauration, sur une moyenne annuelle de 5,788 navires entrés à Marseille, 265 venaient des Amériques ou des colonies situées de l'autre côté de l'Atlantique, 26 des Indes orientales ou de l'Afrique et 410 des ports européens de l'Océan. Le plus fort mouvement continuait d'être méditerranéen, comme dans la période suivante. En 1856, sur 11,752 navires entrés, 390 étaient partis de l'autre côté de l'Atlantique, 253 des Indes orientales et de l'Afrique, 764 des ports européens de l'Océan. Les relations du commerce marseillais avec l'Angleterre et les États-Unis, nulles à la fin du siècle dernier, étaient représentées, en 1866, les premières par 434 navires, les secondes par 83. En 1856, l'année la plus prospère de cette période, le port de Marseille a présenté

Digitized by Google

un mouvement de 22,613 navires jaugeant 3,650,973 tonneaux. C'est, après un délai de trente ans, plus de quatre fois le mouvement moyen des dernières années de la Restauration.

L'auteur de ce mémoire, ingénieur en chef des ponts et chaussées, qui a attaché son nom aux importants travaux d'agrandissement des bassins du port de Marseille et au projet de digues avancées destinées à les protéger, expose ensuite le tableau de ces travaux, soit déjà terminés, soit en voie d'exécution. Il montre comment cette série de bassins représente une surface de plus de 200 hectares d'eau et un développement de quais de plus de 30 kilomètres, étendue comparable à ce qui se voit à Liverpool.

La création de ces bassins réclame celle d'un avant-port, dont Vauban avait déjà émis l'idée et dont M. Pascal expose les plans modifiés dans des vues à la fois plus économiques, plus savantes et plus pratiques. Les renseignements positifs présentés par un ingénieur compétent donnent à son mémoire un réel intérêt.

2° Le second discours concernant la ville de Marseille est celui de M. Gassend, intitulé : *La rue Impériale de Marseille, étude historique et archéologique.*

L'auteur expose d'abord, dans de longs détails, avec l'exactitude que garantissent les fonctions qu'il remplit d'ingénieur et de directeur du service de la voirie, les préliminaires administratifs, les projets divers, les difficultés de plus d'une sorte qui ont précédé la création de cette magnifique voie nouvelle, comparable aux plus belles rues ouvertes, durant les dernières années, à Paris. Par l'étendue des démolitions, par l'énormité des dépenses, par la hardiesse de l'entreprise, par la physionomie nouvelle imprimée à l'un des plus importants quartiers de Marseille, la rue Impériale peut rivaliser avec les plus grands travaux de la capitale. On en peut juger par quelques-uns des principaux résultats. Il s'agissait d'établir entre les anciens et les nouveaux ports de Marseille une communication directe. L'obstacle à surmonter était l'existence d'une des collines sur lesquelles la ville de Marseille a été successivement établie; cette colline, haute de 25 mètres, couverte de maisons, devait être percée, dans une longueur de près d'un kilomètre, par une tranchée de toute son épaisseur. Le projet primitif était plus vaste encore, puisqu'il ne tendait à rien moins qu'à la démolition d'ensemble de toute la vieille ville. On n'y a renoncé, paraît-il,

Digitized by Google

que parce que le coteau qu'il s'agissait de raser totalement abritait le port contre les vents du nord, et parce qu'il eût fallu déplacer d'un seul coup une population de plus de cinquante mille habitants. Réduit à de plus modestes proportions, le nouveau projet, adopté définitivement en 1860, après la visite de l'Empereur et de l'Impératrice, n'en a pas moins eu pour résultats une dépense d'environ 100 millions, la démolition de près de mille maisons, la destruction complète de trente-huit rues, le remaniement partiel de vingt-trois autres et le déplacement de seize mille habitants, représentant la population d'une ville ordinaire. Le champ de l'opération s'est étendu sur une superficie de 105,000 mètres, et les immeubles à démolir couvraient 85,000 mètres de terrain. Après la destruction des maisons, on a organisé les chantiers pour le déblai de la montagne : deux mille cinq cents mineurs ou terrassiers, plusieurs kilomètres de chemin de fer superposés, quatre locomotives, deux cent cinquante wagons ont été en action pendant près de deux ans (décembre 1862-15 août 1864). A cette dernière date, le coteau était percé, la rue Impériale était ouverte sur une largeur de 25 mètres, ainsi que la place et les rues latérales; depuis lors, de grandioses constructions, de différents styles, se sont successivement élevées sur les terrains déblayés, et le nombre s'en accroîtra successivement.

Cette opération gigantesque a été, comme on sait, une de celles de la grande compagnie financière dite *le Crédit immobilier*. Mais le Comité historique, étranger à ce point de vue de la question, tout sérieux qu'il soit, ne doit s'intéresser qu'aux résultats historiques ou archéologiques.

Ces résultats, sans avoir autant d'importance que pouvaient le faire espérer un aussi vaste mouvement de matériaux et des excavations aussi profondes sur une partie du sol de l'antique *Massilia*, sont cependant assez remarquables.

On voit d'abord que la plupart des rues détruites rappelaient par leurs noms, comme dans tant d'autres villes, des souvenirs soit historiques, soit de coutumes et de mœurs locales. Telles étaient les rues des Dominicains, de l'Oratoire, des Grands-Carmes, des Prêcheurs, des Consuls, des Quatre-Tours, du Castillon, etc. etc. D'autres dénominations de rues avaient été empruntées aux enseignes d'hôtelleries ou d'établissements industriels, comme cela se voyait si fréquemment avant 1789; c'est ainsi qu'on distingue les rues de

Digitized by Google

la Tasse-d'Argent, des Belles-Écuelles, de l'Éperon, du Cheval-Blanc, de la Croix-d'Or, de la Treille, de la Belle-Table, de la Belle-Marinière, du Chevalier-Rose, etc. D'autres noms étaient ceux d'anciennes fontaines, telles que la fontaine Sainte-Anne, la fontaine de la Samaritaine, la fontaine Saint-Claude, etc. Toutes ces rues ont eu leur historien, et M. Augustin Fabre a publié sur ce sujet, en 1862, des recherches intéressantes, complétées depuis dans un ouvrage important, qui avait atteint son cinquième volume au moment de la mort de l'auteur.

Parmi les maisons détruites, plusieurs offraient quelques souvenirs historiques mentionnés dans le discours de M. Gassend : tels sont les vestiges de l'ancien collége des Jésuites; le collége des Oratoriens, bâti en 1657; le tombeau de Mgr de Foresta, évêque d'Apt, décédé à Marseille en 1736; l'habitation de la famille de Forbin, remarquable monument de l'époque de la Renaissance, ainsi qu'une autre maison du même temps que la tradition considère comme l'habitation du célèbre conspirateur Pierre Libertat; la maison des seigneurs de la Salle (XVIIe siècle).

L'administration municipale a d'ailleurs eu la bonne idée de faire reproduire par la photographie, avant leur destruction, l'aspect général de la plupart des rues dont la physionomie offrait quelque caractère remarquable. Cet atlas a été exécuté par un artiste de Marseille, M. Terrès.

Au nombre des objets d'antiquité découverts dans les fouilles, on a surtout indiqué plusieurs centaines de monnaies, mais sans grande importance, depuis les monnaies massiliennes jusqu'à la fin du Bas-Empire; la carcasse d'un navire en bois de cèdre ou de cyprès, long de 12 mètres environ; enfin, dans la vase, sous les fondations de maisons, non loin du port, à 2 mètres de profondeur, et accompagnés de nombreux restes d'objets en métal et en verre entièrement fondus, une réunion de cippes funéraires, au nombre de quarante-sept, surmontés d'un personnage assis, tous à peu près de la même forme et dans une même attitude. Ces pierres tumulaires, découvertes dans le même emplacement où l'on avait trouvé, en 1845, une inscription phénicienne devenue célèbre, ont été considérées comme ayant la même origine, quoiqu'on n'y eût reconnu aucun vestige d'inscription.

Dans un autre terrain, situé à l'est du prolongement de la rue Impériale, entre le boulevard des Dames et la rue de la Joliette,

Digitized by Google

on a reconnu l'emplacement d'une vaste nécropole dont on extrait trente-deux tombes de pierre calcaire en forme d'auges, et une centaine d'autres en briques; une seule était en marbre. Dans l'un de ces cercueils, était une urne de verre, contenue elle-même dans une enveloppe de plomb et renfermant des os incinérés; dans les autres, les corps ne présentaient point de traces de combustion. On y a aussi découvert quatre petits cercueils de plomb. Une description de cette nécropole a été publiée en 1866, par M. Perron, dans un volume du *Recueil des travaux de la Société de statistique de Marseille*, qui ne paraît pas être parvenu au Comité historique. M. Gassend rappelle l'opinion, qu'il partage, que ces sépultures doivent être du IIIe siècle, d'origine païenne, et probablement un cimetière militaire improvisé. Cette dernière hypothèse ne paraît pas solidement établie, non plus que le caractère anthropologique des crânes, dans lesquels un médecin distingué, M. E. Maurin, croit cependant avoir reconnu le type romain. N'est-il pas bien difficile de constater un type unique dans les vestiges de sépultures d'armées ou de populations romaines, formées d'hommes de races et d'origines le plus souvent si différentes, comme l'étaient les légions romaines?

Si ces découvertes, au point de vue de l'histoire et de l'archéologie, ne représentent pas les 100 millions qu'aura coûté le percement de la rue Impériale, il n'en faut pas moins savoir gré aux ingénieurs intelligents qui n'ont point oublié les souvenirs historiques au milieu de ces immenses travaux destinés à remplacer par de magnifiques voies de communication des ruelles privées d'air et de lumière. Marseille a pu, sans trop de désavantage, rivaliser, sous ce rapport, avec Paris, et les habitants futurs de l'une et de l'autre ville regretteront sans doute moins, en profitant des bienfaits de ces innovations, les dépenses et les peines qu'elles auront coûté à leurs devanciers et dont ils subiront aussi les conséquences financières.

3° Un troisième mémoire, celui de M. Berteaut, ancien secrétaire de la chambre de commerce, a aussi pour sujet les souvenirs et les espérances de Marseille. Sous le titre de *Marseille d'hier, d'aujourd'hui, de demain*, il rappelle l'état presque misérable d'une partie du bassin, l'abandon et la solitude du port, pendant presque tout le premier Empire et la durée du blocus continental; les rares travaux de

Digitized by Google

la Restauration, qui ne dota Marseille que d'une digue, du bassin de carénage et d'un arc de triomphe, mais qui fournit à son commerce de plus faciles communications avec les rivages de la Méditerranée par la conquête d'Alger, et qui vit naître dans les murs de cette ville et s'illustrer par le mouvement intellectuel de cette époque plusieurs hommes éminents, dont le plus célèbre, à tant de titres, M. Thiers, perpétue la vieille réputation littéraire de cette ville.

M. Berteaut rappelle que, pendant cette même période, les découvertes de l'industrie moderne étaient encore si peu vulgarisées, que des femmes faisaient le signe de la croix devant des moulins à vapeur, étant persuadées que le diable seul pouvait faire de la farine avec du feu. Le premier bateau à vapeur qui, en 1823, aborda le port de Marseille, fut signalé par la vigie comme un navire incendié; la cloche de la consigne donna le signal d'alarme, et la prudence de l'intendance sanitaire fit préparer les pompes pour éteindre l'incendie.

Marseille, qui rétrograda sous le premier Empire, et fut presque stationnaire pendant la Restauration, fit des progrès sensibles à partir de 1830. A cette période se rapporte la construction du canal qui amena l'eau de la Durance à Marseille, la création de la vaste promenade du Prado, qui établit une nouvelle et magnifique communication entre Marseille et la mer, les premiers agrandissements des quais et la construction d'un port auxiliaire. Pendant la courte période de la République de 1848 furent commencés, pour procurer du travail aux ouvriers, la promenade de la Corniche, longeant la mer, et le nouveau palais de la Bourse.

Durant les premières années du second Empire, de vastes établissements maritimes, les docks et deux nouveaux ports furent créés; les constructions monumentales de la Joliette furent commencées sur les vastes terrains du Lazaret; des quais nouveaux furent entrepris sur une étendue de 10,000 mètres; puis successivement s'élevèrent la préfecture, le palais de justice, un observatoire, une cathédrale, deux autres églises, une bibliothèque, un musée, des hôpitaux, des casernes, et enfin cette colossale entreprise de la rue Impériale, dont M. Gassend a retracé l'histoire. C'est trop peu encore aux yeux de M. Berteaut, qui voit dans l'achèvement du canal de l'isthme de Suez une source incalculable de nouvelles fortunes commerciales pour Marseille, et qui, pour compléter les plans d'agrandissement déjà réalisés par les travaux de la rue Impériale, prévoit l'aplanissement

Digitized by Google

des deux côtes qui la surplombent et entrevoit la destruction totale de la vieille ville. C'était le premier plan conçu, il y a déjà bien des années, et auquel se rattache le souvenir des administrations de MM. de Lacoste, de Suleau, de Maupas, qui se sont succédé dans la préfecture de Marseille et qui ont trouvé tant d'auxiliaires intelligents et dévoués dans les fonctionnaires municipaux et dans des ingénieurs habiles.

On trouve aussi dans ce volume plusieurs biographies : celle de M. Loubon, directeur de l'École des beaux-arts de Marseille, par M. Devaisnes (p. 57), et celle de M. Hubaud, par M. Benoist (p. 257). Les travaux de M. Loubon ont été trop étrangers à l'histoire pour qu'il y ait lieu de s'en occuper ici. Il n'en est pas de même de ceux de M. Hubaud, un des membres les plus anciens, les plus féconds et les plus actifs, malgré son âge avancé (il est mort à plus de quatre-vingt-treize ans). Ses études avaient surtout pour objet des questions de philologie et de bibliographie; sa bibliothèque d'amateur était des plus riches, surtout en raretés de romans et de mystères des xve et xvie siècles. Il a été question de plusieurs de ses travaux dans des rapports précédents sur les Mémoires de l'Académie de Marseille. Je me bornerai à en rappeler un seul, le dernier, dans lequel M. Hubaud avait montré, comme toujours, cette vivacité et parfois même cette aigreur de polémique qu'il mêlait trop aisément aux discussions de philologie, de littérature et d'histoire. Il s'agissait des origines de l'imprimerie à Toulouse; prenant parti contre M. Desbarreaux-Bernard et quelques autres érudits, il enlevait aux anciennes presses de cette ville l'honneur d'avoir produit plusieurs des plus anciennes éditions du xve siècle, pour les reporter à la ville de Tolosa, en Espagne.

Ses arguments semblaient moins solides que sa polémique n'était vive, et ils ont été complétement et victorieusement réfutés en 1868, dans une deuxième édition de l'ouvrage de M. Desbarreaux, dont la première avait été attaquée par M. Hubaud. Si celui-ci eût connu l'excellent mémoire de son adversaire, peut-être se fût-il rendu à la force et à la vérité des arguments, à moins toutefois que la conviction contraire et l'esprit d'opposition ne l'eussent emporté chez lui, vu son grand âge, comme il lui était arrivé précédemment. En effet, dans presque toutes les questions traitées par ce bibliophile, il avait été en désaccord avec d'autres érudits et même avec des amis.

Digitized by Google

Comme on le voit, l'Académie de Marseille, quoique ne dirigeant point spécialement ses études vers les recherches historiques et en conservant religieusement les traditions et les usages des anciennes académies, n'est pas moins utile pour entretenir, au milieu d'un des plus vastes et des plus actifs foyers du commerce et de l'industrie, le goût des idées sérieuses et des bonnes doctrines, en même temps que la connaissance des faits propres à éclairer l'histoire de la cité. Il est toutefois regrettable que l'histoire proprement dite, l'érudition et l'archéologie, ne soient pas plus complétement représentées à Marseille, où tant de documents historiques originaux existent et mériteraient d'être décrits et utilisés.

J. Desnoyers,

Membre du Comité.

Comptes rendus et Mémoires du Comité archéologique de Senlis.

Année 1868. Senlis, 1869, in-8°.

Nous avons peu de chose à dire de ce volume. On n'attend pas de nous que nous rendions compte du compte rendu que M. l'abbé Laffineur a donné de l'*Histoire de l'abbaye de Royaumont*, par M. l'abbé Duclos. Quant aux travaux qui suivent, ils concernent tous l'archéologie, à l'exception de l'*Histoire du prieuré de Saint-Christophe depuis sa fondation jusqu'au XVIe siècle*, par M. Vattier. Ce mémoire a été composé en grande partie à l'aide des documents que le chanoine Afforty avait recueillis et qui se trouvent déposés avec ses autres papiers à la bibliothèque de Senlis. Ces documents sont des chartes de donation, des contrats de vente ou d'achat, des transactions de toute espèce. Aussi, comme le fait remarquer M. Vattier, son propre travail concerne bien moins la vie intérieure des religieux dans le prieuré de Saint-Christophe que les relations extérieures du monastère et les luttes que ses abbés eurent à soutenir pour défendre leurs droits contre des voisins ambitieux et avides. Tel qu'il est, le mémoire de M. Vattier n'est pas sans intérêt pour l'histoire des deux diocèses, celui de Senlis et celui de Beauvais; car le prieuré de Saint-Christophe se trouvait placé sur la limite de l'un et de l'autre, au centre de la terre d'Hallatte, et, quoique soumis à la juridiction de l'évêque de Beauvais, il avait la

Digitized by Google

plupart de ses possessions et de ses revenus dans le diocèse de Senlis.

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société impériale d'agriculture, de sciences et d'arts séant à Douai.

2e série, t. IX, 1866-1867. Douai, 1868, 1 volume in-8°.

Nous aurions à présenter à la section d'histoire et de philologie un rapport très-étendu sur ce volume, si nous voulions analyser un à un tous les morceaux qu'il renferme et qui rentrent plus ou moins dans la compétence de la section; mais nous croyons pouvoir écarter de ce compte rendu le procès-verbal de la séance publique tenue à Douai, sous la présidence de M. Corne, le 10 novembre 1867. Nous nous contenterons également de mentionner, sans y insister, deux notices nécrologiques, l'une sur M. Adrien Honoré, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats et maire de Douai, l'autre de M. l'abbé Dehaisnes, sur M. l'abbé Capelle, curé de Saint-Géry à Valenciennes. Mais nous devons nous arrêter plus longtemps, malgré sa forme légère, à une notice que l'auteur lui-même, M. Mangin, qualifie d'humoristique, et qui a pour objet *L'Académie bocagère du Valmuse.*

Quelques années avant 1789, cette académie poétique, dont l'existence n'avait pas échappé à M. Arthur Dinaux, mais qu'il n'a fait connaître que d'une manière très-incomplète dans son *Histoire des Sociétés littéraires, bachiques et chantantes*, se réunissait au village de Brunémont, entre Douai et Cambrai, dans une propriété appartenant à M. Wavrechin, mort à Douai le 21 février 1808, âgé de soixante-neuf ans. Les initiés des deux sexes s'appelaient Valmusiens et Valmusiennes, ou Bocagers et Bocagères. Chacun abandonnait son nom propre pour prendre un nom d'arbre ou de plante. M. Wavrechin, par exemple, était le chêne, le palmier, le cèdre, le coudrier, l'oranger; Mme Wavrechin, la sensitive; M. Louis de Wavrechin, le sycomore, etc. Ces amis de la belle nature et des petits vers se réunissaient pour se réciter des rimes galantes à l'ombre des grands arbres; les journées se terminaient autour d'une table joyeuse, ou devant un théâtre improvisé dans le jardin. De pareilles

Digitized by Google

réunions, où l'afféterie et le mauvais goût se glissent si facilement sous le voile trompeur de la poésie, n'ont jamais servi bien efficacement la cause des lettres; et cependant elles ne sont pas indignes d'une mention dans l'histoire. Aussi savons-nous gré à M. le docteur Mangin d'avoir recueilli les dernières traces de l'Académie de Valmuse. Il ne s'est pas borné à la faire en quelque sorte revivre pour nous dans sa chronique humoristique, élégant badinage où les vers sont mélangés à la prose, comme dans le voyage de Chapelle et de Bachaumont; il a joint à cette notice une liste aussi exacte que possible des Valmusiens et des Valmusiennes, avec quelques détails biographiques et tous les morceaux de poésie dus à la verve de chaque membre. Nous avons là une monographie dont le sujet assurément est fort circonscrit, mais qui dans son genre est complète.

Arrivons à des matières plus graves : elles ne manquent pas dans ce volume des Mémoires de l'Académie de Douai.

Nous indiquerons en premier lieu un morceau de M. H. Corne, membre honoraire de l'Académie, sur les *Mœurs des Hébreux et des Arabes pasteurs d'après la Bible.* M. Corne fait remarquer avec raison que la Bible est non-seulement le livre sacré des Juifs et des Chrétiens, mais encore le plus précieux des monuments historiques. C'est en s'attachant à son témoignage que l'auteur retrouve le caractère et les usages des anciens peuples qui revivent dans les récits de Moïse et de Josué: l'énergie du sentiment théocratique chez les Israélites; les vertus simples et fortes des patriarches; l'ascendant du père de famille sur les enfants et l'autorité presque sans limites qu'il exerce à leur égard; des mœurs hospitalières et humaines, mêlées à de violentes passions qui égarent les plus sages et qui les poussent parfois jusqu'au crime. Nous n'avons pas à refaire le tableau esquissé par M. Corne; qu'il nous suffise de le signaler comme un utile appendice du beau livre de l'abbé Fleury sur les *Mœurs des Israélites et des Chrétiens.*

A ce fragment d'histoire, mais de l'histoire la plus ancienne de l'humanité, fait suite une étude de M. l'abbé Dehaisnes intitulée: *Les origines des* Acta Sanctorum *et les protecteurs des Bollandistes dans le nord de la France.* Même après la préface des premiers volumes de l'immense et inestimable recueil auquel le nom de Jean Bolland demeure attaché, même après les travaux dont il a été l'objet, notamment de la part de Dom Pitra, la nouvelle étude de M. l'abbé

Digitized by Google

Dehaisnes sera consultée avec fruit et lue avec intérêt. Elle met en lumière des faits curieux qui, sans être absolument inconnus à tous les érudits, sont ignorés du plus grand nombre. Ainsi, ce n'est pas, comme on pourrait le croire, le P. Bolland qui a conçu l'idée de publier le recueil des *Acta Sanctorum*, qui a tracé le plan d'ensemble de cet ouvrage et recueilli les manuscrits et les livres formant le fonds le plus ancien de la bibliothèque des Bollandistes; c'est un autre religieux appartenant, comme lui, à la compagnie de Jésus, le P. Herbert Van Roswey. Cette grande œuvre n'a point pris naissance à Anvers, dans la résidence que l'on s'accorde à regarder comme son berceau, mais dans une ville de l'ancienne Flandre wallonne, à Douai, au sein d'un collége que les religieux de l'abbaye d'Anchin avaient confié à la direction des enfants de saint Ignace. Tels sont les deux points que M. l'abbé Dehaisnes s'attache et, selon nous, réussit à établir. Il montre, chemin faisant, le concours utile que les premiers collaborateurs des *Acta Sanctorum* ont trouvé, non-seulement à l'abbaye de Liessies, mais dans plusieurs autres monastères et de la part de plusieurs érudits du nord de la France, et il se félicite, avec un sentiment légitime de patriotisme, que le clergé de Flandre ait eu sa part dans la création et le développement de la collection la plus importante qui ait été consacrée à l'histoire ecclésiastique.

Quelques lettres inédites de Collot d'Herbois, recueillies par M. A. Preux, nous transportent bien loin des siècles de foi et des saintes vertus qui faisaient l'objet de l'étude des Bollandistes; elles concernent les années où le futur membre du Comité de salut public, le sanguinaire tribun qui couvrira la ville de Lyon de sang et de ruines, n'est encore qu'un comédien médiocre, auteur de drames vertueux et de vaudevilles de circonstance, dans lesquels semble respirer un dévouement exalté pour le roi Louis XVI et pour la reine Marie-Antoinette.

Le volume que nous avons sous les yeux se termine, en ce qui concerne les études historiques, par la première partie d'un mémoire sur les *Établissements religieux du clergé séculier et du clergé régulier qui ont existé à Douai avant la Révolution*, par M. l'abbé Dancoisne. Ce mémoire, couronné par la Société de Douai, nous a paru entièrement justifier, par l'étendue et la profondeur des recherches, le succès qu'il a obtenu. L'auteur ne s'est pas borné à compulser les ouvrages déjà publiés sur la matière; il a puisé aux

Digitized by Google

sources inédites et a tiré bon parti, comme on le voit par ses notes, de plusieurs manuscrits, dont quelques-uns sans doute étaient déjà connus, mais dans lesquels il restait à recueillir beaucoup de notions utiles. La portion de l'ouvrage de M. Dancoisne qui est imprimée dans le présent volume comprend, outre la préface et l'introduction, quatre chapitres consacrés aux établissements suivants : Collégiale ou chapitre de Saint-Amé; Collégiale ou chapitre de Saint-Pierre; Templiers ou Pères de la sainte milice du Temple; Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem; Chevaliers de Rhodes et de Malte; Trinitaires ou Pères de la rédemption des captifs. Pour chaque communauté et chaque monastère, l'auteur fait connaître son origine, son organisation, ses priviléges, les personnages illustres qui en sont sortis. Il est aisé de voir par là tout l'intérêt que l'ouvrage présentera, quand la publication en sera achevée, pour l'histoire religieuse et même pour l'histoire littéraire de la ville de Douai.

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, lettres et arts d'Arras.

2e série, t. III. Arras, 1869, 1 volume in-8°.

En écartant quelques allocutions et quelques rapports, soit sur les travaux intérieurs de l'Académie d'Arras, soit sur les concours qu'elle avait ouverts dans les années 1867 et 1868; en écartant aussi un fragment de l'ouvrage de M. Paris sur *La jeunesse de Robespierre et la convocation des états généraux*, fragment que nous pouvons signaler à nos lecteurs, mais dont il nous serait difficile de rendre compte, nous avons encore à recueillir, dans le IIIe volume de la 2e série des Mémoires de l'Académie d'Arras, un estimable butin pour les études historiques. Nous trouvons d'abord un fragment sur l'*Administration du cardinal de Granvelle dans les Pays-Bas*, par M. Lecesne, président de l'Académie. Ce fragment a un premier mérite, c'est d'être fidèle à son titre, et de concerner exclusivement, ou peu s'en faut, les cinq années durant lesquelles le célèbre cardinal fut chargé par Philippe II d'administrer les provinces connues sous le nom de Pays-Bas espagnols, dont l'Artois faisait partie.

Digitized by Google

Granvelle était évêque d'Arras depuis plus de seize ans; il avait siégé au concile de Trente et dans les conseils de Charles-Quint, et pris part aux affaires les plus délicates et les plus secrètes de l'Église et de l'État, quand, au mois d'août 1559, il reçut du roi d'Espagne cette nouvelle et difficile mission. Les Pays-Bas, comme on ne l'ignore pas, avaient alors pour gouvernante Marguerite de Parme, la fille naturelle de Charles-Quint; c'est auprès de cette princesse que Granvelle se trouvait appelé à remplir les fonctions de premier ministre dans les circonstances les plus difficiles. Mille causes, dont une seule aurait suffi pour amener un soulèvement, poussaient le peuple à la sédition et à la révolte : d'abord la pénurie des finances et l'extrême misère du pays, épuisé par les calamités d'une longue guerre; puis la haine du joug espagnol, l'amour de l'indépendance, toujours si vivace chez les populations flamandes; en troisième lieu, les passions religieuses, le développement et l'influence du protestantisme que n'arrêtaient ni les échafauds ni les bûchers; enfin les projets ambitieux et les secrètes machinations de quelques-uns des membres du conseil d'état placé près de la régente, comme Guillaume de Nassau, prince d'Orange, le comte d'Egmont et le comte de Horn. On ne lira pas sans intérêt, dans le mémoire de M. Lecesne, le récit des efforts du cardinal de Granvelle pour diriger Marguerite de Parme et pour se diriger lui-même à travers tant d'écueils. S'il ne réussit pas à consolider la domination espagnole, il ajourna par une politique habile le soulèvement terrible qui devait l'ébranler, et, tant qu'il fut ministre, la tranquillité publique ne reçut pas de sérieuses atteintes. Mais il ne put pas conserver longtemps le poste auquel Philippe II l'avait appelé. Voulant ménager à la fois les intérêts de l'Espagne qu'il représentait et ceux des populations qu'il était chargé de gouverner, il devint odieux aux Flamands, en sa qualité de ministre espagnol, et suspect aux Espagnols, à Philippe II, à Marguerite de Parme elle-même, parce qu'il s'appliquait à ne pas mécontenter les Flamands. Certain qu'il devait tôt ou tard céder à l'orage, il prévint une disgrâce probable en demandant lui-même à quitter le ministère. Philippe II ne chercha pas à le retenir; il lui accorda la permission de quitter la Flandre, d'aller en Franche-Comté régler des affaires de famille, et d'y rester aussi longtemps qu'il le voudrait. Le 13 mars 1564, Granvelle fit ses adieux à Marguerite de Parme, et s'éloigna pour toujours des Pays-Bas, avec un certain regret peut-être, mais aussi avec la satisfaction

Digitized by Google

d'échapper à une responsabilité de plus en plus effrayante, à des embarras croissants, que son activité et son génie n'auraient pas suffi à écarter et dont l'Espagne apprécia bientôt le poids et le péril.

Dans les lignes qui précèdent, nous avons suivi pas à pas le mémoire de M. Lecesne, qui se prêtait facilement à l'analyse. Il n'en est pas de même du *Registre mémorial de la ville d'Arras de 1354 à 1383*, dont nous avons maintenant à rendre compte à la section. Ce registre, en effet, ainsi que tous les documents du même genre, présente, non pas une narration suivie, mais des faits de détail qui n'ont aucun lien les uns avec les autres. Ce sont quelques-uns des incidents de la vie municipale au sein d'une cité flamande du moyen âge, querelles entre bourgeois, larcins, coups et blessures, listes d'échevins, ordonnances de police, entrées de grands personnages. Il y a certainement à moissonner dans ce mémoire plus d'un fait curieux, et dont l'histoire, non-seulement l'histoire locale, mais même l'histoire générale, peut faire son profit. Ainsi nous signalerons un assez grand nombre d'ordonnances relatives à diverses branches d'industrie; il y en a pour les drapiers, pour les cordonniers, pour les teinturiers, pour les lingers et pour la confrérie des merciers. Nous avons remarqué aussi les mesures prises par les échevins et souvent renouvelées contre les femmes « qui sont de la vie joyeuse et qui « prêtent amours à détail; » elles sont tenues de porter au bras gauche, cousu à leur robe, un morceau de drap couleur vermeille, qui les fasse reconnaître. La sollicitude que les échevins témoignaient pour les bonnes mœurs s'étendait à la propreté des rues. Ainsi les habitants étaient tenus de balayer une fois au moins par semaine devant leurs maisons et d'enlever les immondices. Mais, de tous ces arrêtés de police, le plus curieux nous a paru être celui qui fut pris à l'occasion de l'entrée du duc et de la duchesse de Bedfort, le 1er juin 1427. Il fut alors enjoint que personne, de quelque état qu'il fût, ne renchérît ses denrées et marchandises; que personne n'injuriât les gens du duc et de la duchesse; que chaque maître d'hôtel se pourvût d'eau en cas d'incendie, et entretînt toute la nuit une chandelle allumée devant sa maison, etc. Nous ne pousserons pas plus loin ces citations; celles qui précèdent suffisent pour faire apprécier le caractère et l'intérêt du document qui est sous nos yeux. Nous sera-t-il permis d'exprimer le regret que ce document soit publié, dans le recueil des Mémoire de l'Académie d'Arras, non-seulement sans

Digitized by Google

commentaire et sans notes, mais sans l'indication de la source à laquelle il a été puisé?

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest.

Tome XXXII, 1re et 2e parties, année 1867; tome XXXIII, année 1868.

Parmi les travaux publiés par la Société des antiquaires de l'Ouest dans le tome XXXII de ses Mémoires se trouvent une *Notice* de M. Beaussire *sur deux étudiants de l'Université de Poitiers, François Bacon et René Descartes*, qui a été lue dans la réunion des délégués des Sociétés savantes tenue à la Sorbonne au mois d'avril 1867 et imprimée dans le volume des lectures de la même année, et le *Glossaire du patois poitevin*, par M. l'abbé Lalanne, qui a été couronné en 1869 à la suite du concours des Sociétés savantes de 1868. Nous n'avons donc pas à entretenir la section de ces deux publications. Le même tome contient un *Inventaire analytique et descriptif des manuscrits de la bibliothèque de Poitiers*, par M. Paul de Fleury, membre de la Société, aujourd'hui archiviste du département de Loir-et-Cher. Dans cet inventaire figure, sous les nos 138 et 139, la collection de 89 volumes de mémoires, diplômes, chartes, notices et autres actes authentiques pour servir à l'histoire du Poitou, accompagnée de notes critiques, historiques, chronologiques, généalogiques, topographiques et paléographiques, par Dom Fonteneau, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. La table analytique et chronologique des pièces comprises dans les vingt-sept premiers volumes a été publiée par M. Rédet dans le tome IV des *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, et un supplément à cette table, contenant l'analyse des pièces renfermées dans les deux volumes XXVII *bis* et XXVII *ter* a été inséré dans le *Bulletin* de la même Société (3e trimestre de 1855). M. Paul de Fleury a fait précéder son travail d'un avertissement où il indique la méthode adoptée par lui pour l'exécution de son inventaire, et où il trace sommairement l'historique de la bibliothèque de Poitiers.

En dehors de ces matières, le seul article du tome XXXII que

Digitized by Google

nous ayons à signaler est un *Mémoire de Marie de la Tour d'Auvergne, duchesse de la Trémoille* (1661), précédé d'une introduction par M. Imbert. Marie de la Tour d'Auvergne, fille de Henry de la Tour, duc de Bouillon, prince souverain de Sédan, et d'Isabelle de Nassau, épousa à dix-huit ans Henry de la Trémoille, son cousin germain, le 19 janvier 1619. Elle fut chargée par son mari, en 1626, de la vente de quelques domaines, et, plus tard, de la direction presque absolue des affaires de la maison. Elle se laissa peu à peu entraîner à d'énormes dépenses par son goût pour les arts et pour les grandes choses. La reconstruction des châteaux de Thouars et de Vitré, les embellissements de ceux de Laval, Ollivet et Louzy, et de son hôtel de Paris, un grand train de maison et de nombreux procès grevèrent considérablement les revenus de la famille de la Trémoille et firent accuser la duchesse de prodigalité et de désordre. C'est en réponse à ces imputations qu'elle rédigea cet écrit, en 1661, *afin*, dit-elle, *de donner moyen à ceux qui conserveraient quelque estime ou amitié pour sa mémoire de justifier pleinement sa conduite.* Elle y énumère les ventes et les acquisitions faites par elle, les améliorations et décorations des châteaux dont nous venons de parler, et ses affaires de palais. Ce document, quoique d'un intérêt secondaire, nous fournit néanmoins des renseignements assez curieux sur l'administration d'une maison seigneuriale à cette époque, et témoigne de l'activité, de l'intelligence et même du désintéressement de la femme remarquable sur laquelle pesait la responsabilité de tant d'importantes affaires. « Chascun me sera « tesmoin, dit-elle en finissant, que j'ay agy dans touttes, et grandes « et petites, avec tout le soin et la sincérité possible, n'ayant jamais « eu d'autre but que le bien et l'advantage de cette maison; et j'y ay « si peu considéré mon intérest particulier, que je puis protester « qu'en touttes les ventes dont j'ay fait les traitez je n'ay jamais ny « stipullé ny receu aucun présent ny pot-de-vin, bien que cette « pratique avoit tellement passé en coustume en ceste maison qu'il « eust été aisé de la continuer à mon esgard. Mais mon humeur a « tousjours esté fort contraire à ce procédé, et j'ay tousjours trouvé « mon compte où je le rencontrois pour le gros de la maison; c'est « une vérité dont je prens Dieu à tesmoin et qui fera qu'on ne trouvera « rien à proffiter de mes réserves, n'ayant jamais rien manié en « particullier et qui ne soit entré en la despense généralle de la « maison. »

Digitized by Google

Dans le tome XXXIII nous remarquons :

1° L'*Histoire de saint Martin de Vertou*, par M. l'abbé Auber;

2° Un article intitulé : *M. de Barante, sous-préfet à Bressuire, et les Mémoires de la marquise de la Rochejacquelein*, par Mgr Pie, évêque de Poitiers, suivi d'un rapport de M. Audinet sur les manuscrits cités dans ledit article;

3° Une *Étude historique sur la coutume du Poitou*, par M. de Gennes.

L'*Histoire de saint Martin de Vertou*, par M. l'abbé Auber, qui se compose de près de cent cinquante pages, n'est, malgré son étendue, que l'abrégé d'une publication plus complète préparée par l'auteur. M. l'abbé Auber a suivi, dans son récit, les Bollandistes, les hagiographes et autres écrivains modernes qui se sont occupés de ce saint. Remontant jusqu'à sa naissance, qui eut lieu vers 527, il nous raconte ses premières années, ses débuts dans l'apostolat sous le patronage et la direction de saint Félix, évêque de Nantes, ses courses évangéliques en Neustrie, en Italie, en Angleterre, en Bretagne, la fondation et les développements rapides du monastère de Vertou. Puis, après nous avoir montré le succès et la prospérité de cet établissement, il nous en fait voir la décadence et la ruine, et, ne s'arrêtant pas à la mort de son fondateur, il résume tout ce qu'il a pu recueillir sur le sort de ses reliques et sur le culte dont elles ont été honorées en Poitou et dans les provinces voisines. Ainsi qu'il arrive ordinairement dans les biographies de cette nature, la légende y tient souvent autant de place que l'histoire, et M. l'abbé Auber n'a peut-être pas suffisamment cherché à dégager l'une de l'autre.

Mgr Pie, dans une lecture faite à la séance publique du 28 décembre 1868, a traité la question de savoir quelle part revenait à M. de Barante dans la rédaction des *Mémoires de la marquise de la Rochejacquelein*. Par l'exposé de certains détails, par la comparaison du texte original avec la rédaction imprimée, il a cherché à établir que, si M. de Barante a eu à la rédaction de ces mémoires une part notable, le véritable auteur n'en est pas moins Mme de la Rochejacquelein. Dans un rapport présenté à la Société dans une séance suivante sur la lecture de Mgr Pie, M. Audinet, reprenant en quelque sorte la question en sous-œuvre, examinant les différents cahiers manuscrits ou les copies de ces mémoires, et entrant à ce sujet dans les développements les plus minutieux, est arrivé aux mêmes conclusions. Quelque intéressante que puisse être la discus-

Digitized by Google

sion à laquelle se sont livrés les deux honorables champions de Mme de la Rochejacquelein, nous croyons que leur thèse était trop peu contestée pour avoir besoin d'être si longuement débattue. M. de Barante n'a jamais prétendu être l'auteur des Mémoires de Mme de la Rochejacquelein; il n'en a été et n'a prétendu en être que le rédacteur. La description topographique du Bocage est la seule partie de l'ouvrage qui lui appartienne en propre. Il est du reste facile, en comparant les morceaux extraits de divers chapitres du texte des manuscrits et de celui des mémoires imprimés que Mgr Pie a joints à son travail, de voir que, s'ils ont été réellement composés par la marquise, ils ont été réellement aussi rédigés par M. de Barante. Nous devons dire toutefois que Mgr l'évêque de Poitiers n'a pas eu pour but, comme il le dit lui-même, d'élever un conflit à ce sujet; il a voulu seulement éclaircir un simple malentendu, et il a saisi cette occasion pour mettre en relief les services rendus à la Vendée par M. de Barante, qui fut sous-préfet de Bressuire de 1807 à 1809, puis préfet de la Vendée jusqu'en 1814. Certaines particularités relatives à son séjour dans ce pays tendent à prouver que celui qui devait être un éminent historien se montrait déjà un habile administrateur. Voici quelles sont à cette occasion les réflexions suggérées à Mgr Pie : « C'est toujours un grand bien et un « grand profit, pour le pouvoir comme pour les subordonnés, que « les charges publiques soient dévolues à des hommes qui, aux apti- « tudes et aux connaissances requises par leurs fonctions, joignent « les avantages du mérite littéraire et de la culture intellectuelle. « Même dans la sphère la plus modeste, on ne tarde pas à sentir le « bénéfice de leur supériorité : ils impriment à tout ce qu'ils touchent « un cachet de distinction qu'on demanderait vainement aux esprits « communs et vulgaires. Leurs goûts élevés, leurs habitudes d'ap- « plication, l'étendue et la variété des études auxquelles ils se com- « plaisent, les garantissent contre les passions mesquines et tra- « cassières qui cherchent à faire du zèle à propos de tout, et qui « travaillent trop souvent à édifier sur l'accusation et le dénigrement « d'autrui une importance et un avancement que n'obtiendrait pas « la valeur personnelle. »

M. de Gennes, conseiller à la cour impériale de Poitiers, qui a déjà publié dans le XXVIe volume des *Mémoires de la Société* (p. 359) un travail remarquable sur l'ancien présidial de cette ville, et qui poursuit avec un zèle aussi éclairé que persévérant ses études sur

Digitized by Google

l'histoire de l'organisation judiciaire du Poitou, a porté cette fois spécialement ses recherches sur la coutume de cette province, commentée par les jurisconsultes poitevins. Il passe en revue les travaux successifs de ces divers commentateurs, notamment ceux de Jean Bouchet, de Pierre Rat, de Nicolas Théveneau, de Jacques Barraud, de Jean Lelet, de Boiceau, de Liége, de Boucheul, de Constant et de Filleau. Il fait ressortir les caractères propres de cette coutume, qui se distinguait par sa sagesse et son humanité, qui était dans le même esprit expliquée et interprétée par les commentateurs et appliquée par les magistrats poitevins. Il nous montre l'heureuse influence exercée par ces principes sur la bourgeoisie et la noblesse poitevines, et il leur attribue en partie les vues à la fois prudentes et libérales exprimées dans les cahiers de la noblesse du Poitou en 1789. On voit, en lisant cette étude de M. de Gennes, qu'il s'est nourri lui-même de la substance des œuvres des penseurs du temps passé, et qu'il y a puisé de saines idées de liberté, d'égalité, de modération et de justice. Elle témoigne à la fois de ses lumières et de son patriotisme.

Nous ne terminerons pas ce compte rendu sans mentionner les deux discours prononcés par le président de la Société des antiquaires de l'Ouest, M. Lecointre-Dupont, dans les séances publiques des 5 janvier et 28 décembre 1868. Dans le premier il a pris pour sujet la biographie d'un personnage considérable, généralement regardé comme Poitevin, Pierre des Roches, qui, devenu évêque de Winchester et successivement chancelier et grand justicier d'Angleterre, joua un rôle important sous Jean sans Terre et Henri III et fut un des plus ardents soutiens du trône des Plantagenets. Le second discours est un hommage rendu à la mémoire de M. Boula de Nanteuil, intendant du Poitou, qui, pendant la disette dont fut affligée cette province en 1786, sut, par les habiles mesures de son administration, en atténuer les désastreux effets, et à qui la ville de Poitiers décerna une médaille d'or comme gage de sa reconnaissance.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest.

11e série, années 1865, 1866 et 1867.

Les Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest paraissent par livraisons trimestrielles et forment tous les trois ans un volume in-octavo. Le volume qui comprend les années 1865, 1866 et 1867 contient plus d'archéologie que d'histoire. Nous y avons trouvé néanmoins quelques pièces intéressantes à ce dernier point de vue. Nous signalerons en premier lieu seize chartes concernant l'histoire de l'abbaye de Fontevraud au commencement du XIIe siècle, publiées par M. Paul de Fleury, ancien élève de l'École des chartes, d'après une pancarte, sous forme authentique, conservée dans les archives de l'Empire. Ces documents, qui se rapportent à diverses donations faites par l'abbaye, peuvent contribuer à faire connaître comment se constitua et se développa dès son origine, sous le patronage des comtes d'Anjou, ce célèbre établissement monastique. Ces chartes ne sont pas toutes inédites; quelques-unes d'entre elles ont déjà été publiées, par le Père de la Mainferme, dans le *Clypeus Fontebraldensis*, d'après le cartulaire de l'abbaye de Fontevraud. Mais M. Paul de Fleury n'a pas cru devoir les supprimer, parce que, dans le *Clypeus*, elles ont été dépouillées de leurs préambules et d'un bon nombre de leurs souscriptions.

Vient ensuite une notice généalogique sur la famille du Plessis-Richelieu, par M. Martineau. Le Poitou a servi de berceau à plusieurs familles portant le nom de du Plessis. Elles ont toutes joué un rôle plus ou moins important dans les affaires de la contrée. Mais deux personnages portant ce nom ont exercé sur les destinées de la France une influence considérable, du Plessis-Mornay, l'ami et le conseiller de Henri IV, et du Plessis-Richelieu, le ministre de Louis XIII. C'est ce dernier dont M. Martineau s'est appliqué à étudier l'origine. Tout en tenant compte des généalogies officielles, des travaux d'André Duchesne, du P. Anselme, et de MM. Beauchet-Filleau et de Chergé, M. Martineau s'est livré sur ce sujet à de nouvelles recherches, en se servant particulièrement de documents puisés aux archives de la Vienne, et secondé par l'obligeance éclairée de l'ancien archiviste de ce département, notre savant correspondant, M. Rédet. Il résulte pour lui de ces recherches que la famille du Plessis-Richelieu était originaire d'Angles et de ses en-

Digitized by Google

virons, et qu'elle occupait dans la société d'alors, par sa position et ses alliances, une place fort honorable. Plusieurs pièces justificatives, tirées des archives du département de la Vienne, accompagnent le travail de M. Martineau.

Une lettre de M. P. Margry, insérée dans le Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, et déjà ancienne puisqu'elle porte la date du 10 juin 1865, contient des renseignements généalogiques sur un personnage moins connu et moins illustre que celui dont nous venons de parler, bien qu'il ait eu aussi sa célébrité. Il s'agit de Bertrand Ogeron de la Bouère, réformateur des flibustiers de Saint-Domingue (1664-1675). Cette lettre, adressée à l'un des membres de la Société, avait pour objet de lui signaler les *desiderata* de la biographie de Bertrand Ogeron, et de provoquer les recherches des savants de l'Anjou et du Poitou sur les origines de sa famille, sur le lieu de sa naissance ainsi que sur ses actes. S'il n'a pas été répondu complétement à l'appel de M. Margry, un commencement de satisfaction lui a été cependant donné.

Il résulte d'une note qui a été communiquée cette année même à la section d'histoire par M. Célestin Port, archiviste de Maine-et-Loire, qu'il a découvert le lieu de naissance du célèbre pionnier. Dans un acte du 6 février 1605, il a trouvé établi à Rochefort-sur-Loire, canton de Chalonnes, près Angers, Bertrand Ogeron, sieur de la Bouère, lequel a une fille, Noële, le 25 décembre 1606, puis un fils, Jean, le 16 mai 1610, et enfin, le 19 mars 1613, un autre fils, Bertrand, qui est celui dont il s'agit. Ce dernier figure à son tour sous le titre de « honnorable garçon » dans un acte du 29 août 1640, signé par lui, et dans un autre acte du 3 octobre 1653 sous celui d'*écuyer et capitaine au régiment de la marine*. La même année 1653, le 26 juin, son père avait été inhumé dans l'église paroissiale.

Une formule d'incantation trouvée dans un manuscrit de la bibliothèque d'Angers, portant le titre de *Missale vetus, octavi sæculi, ex S. Albini monasterio*, a fourni à Dom Chamard, religieux bénédictin de Ligugé, l'occasion d'expliquer certains mots barbares de cette incantation et d'entrer dans quelques développements propres à jeter un peu de lumière sur l'origine, les progrès et la persistance de ces formules superstitieuses à travers les siècles.

Dans une intéressante communication faite à la Société des antiquaires de l'Ouest, M. Antoine fait ressortir l'intérêt qu'on peut retirer de l'étude des registres de l'état civil des anciennes paroisses.

Digitized by Google

« L'intérêt de l'histoire d'une province, dit-il, résulte non pas des « faits généraux, des événements retentissants dont elle a pu être le « théâtre et qui sont le fonds même et l'apanage de l'histoire géné- « rale, mais de ce que, dans ses amples mouvements et sa recherche « des vastes horizons, l'histoire générale est forcée d'omettre. » M. Antoine indique ensuite le genre de documents qu'il est possible de puiser dans ces sources d'informations, et il cite, à l'appui de sa thèse, un certain nombre de faits, de particularités et de renseignements curieux qu'il a pu lui-même recueillir dans les registres des mairies de plusieurs localités de la Touraine et du Poitou.

On sait qu'un édit de l'année 1667, rendu sur le rapport de Colbert, avait révoqué les priviléges de noblesse dont jouissaient les maires et échevins du royaume, et que, quelques années après, par suite des mécontentements et des plaintes soulevées par cette mesure, Louis XIV rétablit ces priviléges au profit de plusieurs villes en réglementant les nouvelles conditions auxquelles ils seraient désormais obtenus. M. de Fouchier, correspondant de la Société des antiquaires de l'Ouest, ayant appelé l'attention de ses confrères sur une copie qui lui avait été communiquée des lettres patentes par lesquelles Louis XIV restitua leurs prérogatives aux maires de Poitiers, la Société a cru devoir publier dans ses Bulletins ce document, dont l'original, muni de la signature du roi et du grand sceau royal, existe aux archives de la ville.

Nous citerons encore une notice de M. Albert Abrier sur *La noblesse de Poitou aux États de Bourgogne*, d'après les documents recueillis par lui dans les archives de la Côte-d'Or. M. Beauchet-Filleau, ayant été chargé par la Société des antiquaires de l'Ouest de rendre compte de cette notice, a pu, tout en constatant les nouveaux éléments qu'elle apportait à l'histoire de la province, y ajouter quelques notes généalogiques, biographiques et critiques propres à compléter le travail de M. Abrier.

Si, dans ces examens sommaires, nous n'avons pas parlé des procès-verbaux des séances de la Société des antiquaires de l'Ouest, c'est qu'on ne saurait analyser des documents de cette nature. Nous dirons toutefois qu'en prenant connaissance de ces procès-verbaux il est facile d'y reconnaître, par la régularité des réunions de la Société, par l'intérêt de ses lectures et de ses discussions, par ses relations suivies avec plusieurs compagnies savantes des autres départements, par les nombreuses communications qu'elle en

Digitized by Google

reçoit, une preuve satisfaisante de l'activité et de l'importance de ses travaux.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Revue africaine, Journal des travaux de la Société historique algérienne.

11e, 12e et 13e années. Alger, 1867 à 1869, 3 volumes in-8°.

La Société historique algérienne, dont la Revue africaine est l'organe, a éprouvé, dans ces dernières années, plusieurs pertes sensibles. En septembre 1867, le baron Aucapitaine, lieutenant au 36e de ligne, dont les communications, d'un caractère surtout épigraphique et archéologique, enrichissaient ce recueil depuis dix ans, était enlevé par le choléra en même temps que sa jeune femme, fille du sous-préfet de Blidah. L'année dernière, et à quelques jours de distance, la Revue perdait successivement M. Bresnier, son vice-président, directeur du collége arabe-français, et M. Berbrugger, son fondateur, son président, dont nous signalions encore, dans notre dernier compte rendu, l'active et intelligente collaboration, et dont le nom reviendra plus d'une fois, comme un regret, dans le cours de l'examen auquel nous allons nous livrer. De justes hommages ont été rendus à sa mémoire dans le numéro de juillet 1869, par M. Cherbonneau, vice-président, appelé à l'honneur de le remplacer dans la direction de la Revue. Ainsi, comme le fait sur les champs de bataille notre brave armée d'Afrique à laquelle appartient un grand nombre de ses collaborateurs, la Société africaine, en présence des vides opérés par la mort, a serré ses rangs et marché à de nouvelles conquêtes.

Dans les trois volumes répondant aux années 1867, 1868 et 1869, nous devons tout d'abord signaler la suite de travaux dont nous avons déjà eu occasion de caractériser l'objet et la portée : la *Notice sur l'histoire et l'administration du beylick de Titeri*, par MM. Aucapitaine et Federmann; — l'*Ethnographie de l'Afrique septentrionale au temps de Mahomet*, par M. Tauxier; — les *Édifices religieux de l'ancien Alger*, par M. Albert Devoulx; — le complément des communications relatives à l'*Expédition espagnole d'O'Reilly contre Alger, en*

Digitized by Google

1775; — Mers-el-Kebir et Oran de 1509 à 1608, d'après Diego Suarez Montanès, par M. Berbrugger.

Parmi ces continuations, nous retrouvons l'*Odyssée* du sieur Du Chastelet des Boys, ce bizarre et curieux ouvrage dont nous vous avons déjà entretenus, et dont les nouveaux extraits donnés par M. Piesse comprennent la seconde partie, divisée en 25 *rencontres* ou chapitres, et sont précédés d'une dédicace à Colbert. Il s'adresse ainsi au ministre, dans ce style à la fois baroque et pittoresque que vous connaissez: «Monseigneur, les instantes prières de dix mille Fran-«çois gémissant sous l'insupportable pesanteur de leurs fers, dans «l'obscurité des cachots et dans le resserrement des bagnes de Bar-«barie, l'ont enfin emporté sur mon humeur timidement respec-«tueuse, par une persuasion téméraire de marquer la seconde partie «de mon Odyssée de votre illustre nom, qui est, à la vérité, l'écho «le plus fameux et agréable qui retentisse le long des côtes du «Méditerranéen fréquenté et de l'Océan connu. Les lettres fréquentes «que je reçois de mes camarades d'esclavage m'apprennent, avec «quelque sorte de consolation, que, dans le même moment qu'il «imprime la terreur dans le milieu des alcassaves (casbas) les plus «fortifiées d'Alger, Tunis, Salé et Tripoli, il donne de l'amour «dans les plus sombres matamores des impitoyables Tagarins. Con-«tinuez, Monseigneur, vos desseins héroïques; faites changer le «nom de Barbarie à ces vastes provinces, et, si celui d'Afrique «demeure, qu'il suive le vôtre, comme autrefois celui de Scipion; «ce sont les deux ardents souhaits de, etc.»

Parmi les plus curieuses des *rencontres* dont se compose cette seconde partie, il faut citer : la 3e, *Description de la porte de la marine et palais du Bassa* ; les 5e, 6e et 7e, où l'auteur raconte ce qu'il appelle sa *vendication* en plein marché et son esclavage dans la maison d'Ali Khodja; la 13e, où est dépeint le martyre d'un religieux augustin espagnol, quelque temps renégat, puis revenu à la foi chrétienne. Comme on le menoit au lieu de l'exécution, les esclaves rencontrés sur le chemin étaient mis en réquisition pour porter le bois destiné au supplice. «Mon mauvais destin voulut que je fusse du nombre et «contraint de porter trois fagots.» *Triste ministerium*, ajoute, sous forme de réminiscence classique, l'ancien étudiant à l'université d'Orléans. «Le père Dominique, dit-il, bouchant les oreilles aux «enchantements et blasphèmes d'un marabout qui vouloit le ramener «au mahométisme, et proférant les noms de Jésus et de Marie, ne

Digitized by Google

« fit que lever les yeux au ciel, et continuer, en nous regardant, ces « saintes aspirations. Le marabout l'abandonna au mesuar, qui com- « manda à ses officiers de l'attacher à un poteau dressé au milieu « du bûcher, où le feu étant mis, la plupart des Mores coururent « aux pierres, pendant que la fumée déroboit à nos yeux la vue du « père Dominique, qui souffrit en peu de temps trois sortes de mar- « tyre, étant brûlé, étouffé et lapidé. »

Les chapitres suivants (*rencontres* 18e à 21e) nous montrent Du Chastelet au service de deux nouveaux maîtres, Béran Odobassy et Car Ibrahim, et trouvant quelque adoucissement aux premières rigueurs de sa captivité, soit dans de meilleurs traitements, soit dans l'habitude, qui finit par rendre les maux plus supportables. Vient enfin le récit des longues et laborieuses négociations pour son rachat entre les Pères Mathurins et le bassa d'Alger. Du reste, cet épisode si important dans l'histoire de l'esclavage chrétien en Afrique a été élucidé par M. Berbrugger dans un intéressant article : *Voies et moyens du rachat des captifs chrétiens dans les États barbaresques.*

Le *Voyage de Paris à Alger, en 1731, par le sieur Tollot*, tiré comme l'*Odyssée* de Du Chastelet des Boys, par M. Piesse, d'une publication rare et peu connue, est l'œuvre d'un personnage, assez inconnu lui-même, qui accompagna dans le Levant M. de la Condamine. La relation de Tollot peut être regardée comme le complément obligé de celle qu'a laissée ce docte membre de l'Académie des sciences et qui est conservée parmi les manuscrits de la bibliothèque Nationale. On y rencontre quelques documents historiques, tels qu'une correspondance entre Duguay Trouin et le consul Delane, et des observations personnelles qui ajoutent quelque chose à nos connaissances sur l'histoire algérienne au commencement du XVIIIe siècle.

Parmi les auteurs des communications nouvelles qui se trouvent complétées ou du moins fort avancées dans les trois volumes soumis à notre examen, nous distinguons le général Faidherbe, dont le nom rappelle d'éminents services militaires et administratifs rendus dans une autre partie de l'Afrique. Sous ce titre : *Voyage des cinq Nasamons d'Hérodote dans l'intérieur de la Libye*, il a discuté, avec l'autorité que lui donne sa connaissance de la topographie africaine, et en s'appuyant sur les rapports de deux officiers de l'armée d'Afrique, les assertions du géographe Vivien de Saint-Martin, en ce qui tou-

Digitized by Google

che le point d'arrivée de ces Nasamons ou Libyens, qui aurait été le Soudan central, et non une oasis du Sahara algérien, comme l'a cru l'auteur du *Nord de l'Afrique dans l'antiquité grecque et romaine.*

Le lieutenant-colonel d'Astugue a envoyé la traduction de deux récits arabes de la bataille de l'Ouad-el-Meckazen, qui n'est autre que cette fameuse journée d'El-Kassar dont nous parlions à la fin de notre dernier compte rendu, et sur laquelle la mort de don Sébastien a jeté un intérêt poétique et romanesque.

C'est également aux historiens arabes, et surtout à l'*Histoire des Berbères* d'Ibn Kaldoun, que M. Mercier a emprunté les matériaux d'un travail étendu : *Notice sur les Almoravides et les Almohades.* Il y a présenté l'histoire de cette puissante dynastie qui réunit sous un même sceptre l'Espagne musulmane, les deux Maghreb et le Sahara, pour tomber, quarante ans après la mort de son fondateur, sous les coups d'un autre conquérant, et se voir remplacer par une nouvelle dynastie également éphémère.

M. Frédéric Lacroix a entrepris sur l'*Afrique ancienne*, à l'instigation du maréchal Randon, un travail considérable dont il a tracé le programme pages 363 et 415 du VIIe volume de la Revue africaine. Les six articles compris dans ceux que nous analysons aujourd'hui, s'appliquant aux *produits végétaux*, semblent rentrer dans le domaine de la section des sciences; mais l'importance qui s'attacha de tout temps et dans tout le monde romain aux produits agricoles de ces contrées, surtout aux céréales, donne aux études de M. Frédéric Lacroix un intérêt historique qui nous fait un devoir de les signaler ici.

M. Féraud, interprète de l'armée d'Afrique et récemment nommé correspondant du Comité, a justifié cette distinction par un redoublement de zèle et par l'activité de sa collaboration : témoin ses communications sur *Choba municipium*, aujourd'hui *Ziama*, sur les *anciens établissements religieux musulmans de Constantine*, complétant d'autres travaux analogues de MM. Brosselard et Devoulx relatifs aux établissements du même genre de Tlemcen et d'Alger; les intéressantes observations qu'il a recueillies pendant une tournée où il accompagnait le général Périgot dans cette province de Constantine qu'il connaît si bien; ses deux articles *sur la conquête de Bougie par les espagnols d'après un manuscrit arabe*, et enfin le *document inédit* qu'il a publié sur cette affaire Bacri qui, après avoir passé par les vicissitudes d'une rupture et d'un long blocus, a enfin abouti à

Digitized by Google

la brillante conquête de 1830 et amené l'occupation et la colonisation de l'Algérie par la France.

Les études de M. Jules La Beaume (*Le Koran analysé d'après la traduction de M. Kasimirski et les observations de plusieurs autres savants orientalistes; Le Koran par ordre de matières*) appartiennent en même temps à l'exégèse, à la philologie et à l'histoire, en raison du caractère complexe qui s'attache au livre qu'elles ont pour objet. La philologie pure n'est guère représentée dans les volumes dont nous avons à rendre compte que par les *Observations* de M. Cherbonneau *sur l'origine et la formation du langage africain, et sur le dialecte arabe de l'Algérie.* Le défaut de connaissances spéciales sur ce point nous fait un devoir de les indiquer sans autrement y insister.

Mais on nous pardonnera de chercher à jeter quelque intérêt littéraire sur ce compte rendu de travaux presque exclusivement historiques, par la citation suivante, qui sera en même temps un dernier hommage rendu à la mémoire du regrettable M. Berbrugger. Nous l'empruntons à son article intitulé *Un collaborateur inconnu de Molière*, l'un des derniers qu'il ait donné à la Revue africaine. Il s'agit du chevalier d'Arvieux, sur lequel on trouve ici de curieux détails biographiques, et qui, dans ses *Mémoires*, publiés en 1735, a raconté la part qu'il avait eue à la composition du *Malade imaginaire.* Quoique l'anecdote relative à cette collaboration ne soit pas demeurée aussi complétement inconnue aux éditeurs de Molière que l'a dit l'auteur de l'article, elle est bonne à reproduire ici.

« Le roi, ayant voulu faire un voyage à Chambord pour y prendre « le divertissement de la chasse, voulut donner à sa cour celui d'un « ballet, et, comme l'idée des Turcs que l'on venoit de voir à Paris « étoit encore toute récente, il crut qu'il seroit bon de les faire « paroître sur la scène. Sa Majesté m'ordonna de me joindre à « MM. Molière et de Lulli pour composer une pièce de théâtre où « l'on pût faire entrer quelque chose des habillements et des ma- « nières des Turcs.

« Je me rendis pour cet effet au village d'Auteuil, où M. de Mo- « lière avait une maison fort jolie. Ce fut là que nous travaillâmes à « cette pièce de théâtre que l'on voit dans les œuvres de Molière sous « le titre de *Bourgeois Gentilhomme*, qui se fait Turc pour épouser la « fille du Grand Seigneur.

« Je fus chargé de tout ce qui regardoit les habillements et les « manières des Turcs. La pièce achevée, on la présenta au roi, qui

Digitized by Google

« l'agréa, et je demeurai trente jours chez Baraillon, maître tailleur, « pour faire les habits et les turbans à la turque. Tout fut trans- « porté à Chambord, et la pièce fut représentée dans le mois de « septembre 1670 avec un succès qui satisfit le roi et toute la cour. « Sa Majesté eut la bonté de me dire qu'elle voyait bien que le « chevalier d'Arvieux s'en étoit mêlé.

« Le ballet et la comédie furent représentés avec un si grand succès, « que, quoiqu'on les répétât plusieurs fois de suite, tout le monde « les redemandoit encore; aussi ne pouvoit-on rien ajouter à l'habileté « des acteurs.

« On voulut même faire entrer les scènes turques dans le ballet « de *Psyché*, qu'on préparoit pour le carnaval suivant. Mais, après y « avoir bien pensé, on jugea que les deux sujets ne pouvoient pas « bien s'allier ensemble. »

Par cette analyse, trop longue peut-être, quoique encore incomplète, car, en laissant de côté les nombreux articles qui appartiennent à l'archéologie, nous avons dû nous borner aux plus importants de ceux mêmes qui rentrent dans la compétence de notre section, vous avez pu juger de l'activité et de la variété des études auxquelles se livre la Revue africaine. Malgré les pertes douloureuses que nous avons signalées en commençant, malgré l'éloignement des centres intellectuels de la mère patrie, malgré des ressources souvent insuffisantes, elle poursuit vaillamment la tâche toute spéciale qu'elle s'est imposée, et occupe un rang à part entre les Sociétés savantes sur lesquelles s'étend la sollicitude du Ministre et celle du Comité.

E.-J.-B. Rathery,

Membre du Comité.

Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine.

Années 1868 et 1869, 2 volumes in-8°.

La Société archéologique de Constantine a, comme la *Revue africaine*, ressenti et déploré les pertes que nous avons signalées dans le compte rendu qui précède, et plus particulièrement celle du baron Aucapitaine, son actif collaborateur, auquel elle a consacré une notice nécrologique dans le premier des deux volumes dont nous nous occupons.

Digitized by Google

Du reste, elle n'en poursuit pas moins avec régularité la publication de ses Mémoires, et, fidèle à la promesse qu'elle avait faite en commençant sa deuxième série, à côté de l'archéologie, objet primitif et principal de ses études, elle donne à l'histoire et à la linguistique une part qui appelle et motive l'attention de la section.

Le Sahara de Constantine et de Tunis, par M. L. Féraud, est un travail considérable, qui occupe plus de deux cents pages dans le volume de l'année 1868. C'est la traduction soigneusement annotée d'un manuscrit arabe, le *Kitab el-Adouani*, dont l'existence était connue, mais dont M. Féraud n'a pas obtenu sans peine la communication. A ce propos, il signale, dans un préambule intéressant, les obstacles que rencontre l'investigateur des anciennes annales de l'Algérie, alors qu'elle appartenait à des maîtres ignorants qui, pendant près de trois siècles, l'exploitèrent plutôt qu'ils ne l'administrèrent. Ce n'est pas qu'il y ait, pendant cette période, absence totale de documents écrits. «En effet, dit M. Féraud, «malgré l'état d'abandon où se trouvaient les lettres sous le gouver«nement qui nous a précédés en Algérie, quelques familles, bien «que courbées sous l'oppression flétrissante des Turcs, se trans«mirent de père en fils le goût des sciences littéraires et des œuvres «de l'esprit. Divers établissements religieux, que la sainteté de leur «fondateur fit heureusement respecter, restèrent dépositaires de ma«nuscrits conservés avec le même soin que mirent, au moyen âge, «nos monastères à recueillir les précieux matériaux qui ont servi «depuis à écrire nos annales.» C'est ainsi que la bibliothèque des cheïkhs el Islam à Constantine, ainsi que nous l'apprend une note de M. Féraud, passe pour l'une des plus riches, non-seulement de l'Algérie, mais même des États musulmans limitrophes. «Jusqu'ici, «ajoute-t-il, personne, pas même les musulmans, n'a pu parvenir «à y fouiller; mais il faut espérer que, tôt ou tard, les ouvrages et «les liasses de papiers qui s'y trouvent sortiront de la poussière et «viendront jeter quelque lumière sur l'histoire de Constantine sous «la domination turque.» C'est grâce à l'intervention de notre kaïd de Touggourt que le secrétaire de la Société archéologique de Constantine a pu obtenir un exemplaire du manuscrit dont il s'agit, et des faits anaolgues signalés par lui à la fin de son mémoire permettent d'espérer que ces communications, jusqu'ici fermées à notre curiosité par la défiance des indigènes, s'ouvriront enfin devant nos efforts persévérants.

Digitized by Google

En effet, les régions mentionnées dans les récits d'El-Adouan sont pour la plupart en voie de transformation. Non-seulement notre drapeau s'est montré à Biskra et à Touggourt, mais les bienfaits de notre civilisation ont marché de pair avec les succès de nos armes. A ce propos, M. Féraud est entré dans des détails pleins d'intérêt sur la régénération du Sahara de Constantine, commencée en 1854 par le colonel Desvaux et continuée depuis par le général Périgot. Rien ne frappa plus les populations indigènes que le forage des puits artésiens, qui satisfaisait à un de leurs plus impérieux besoins, par des moyens presque surnaturels à leurs yeux. Lorsque après cinq semaines de travaux préparatoires l'eau jaillit enfin à Tamerna du tube extérieur, ce fut une scène des plus saisissantes. « En moins « de deux minutes, raconte un témoin oculaire, tout le monde était « accouru : on arrachait les branches de palmier qui entouraient l'é- « quipage ; chacun voulait voir cette eau que les Français avaient su « faire venir au bout de cinq semaines, tandis que les indigènes au- « raient eu besoin d'autant d'années et de beaucoup plus de monde. « Enfin on vit même les femmes de tout âge accourir, et celles qui « ne pouvaient parvenir à la source se faisaient donner de l'eau dans « les petits bidons de nos soldats et la buvaient avidement. Bientôt « l'eau se présenta en gerbe, coula en cascades ; à chaque minute, le « volume et la rapidité de son jet augmentaient. A peine l'ingénieur, « M. Jus, avait-il fait retirer l'instrument, que des hommes du pays, « se frayant avec force un passage, apportèrent une chèvre qui fut « immolée sur le puits même. » Le nouveau miracle fut célébré dans une pièce de poésie composée par un marabout, et dont M. Féraud nous donne la traduction. Il ajoute que depuis dix ans ces scènes se renouvellent dans le Sahara avec moins de surprise peut-être que le premier jour, mais non avec moins de joie.

L'ouvrage d'El-Adouani est une chronique dans le genre de celle d'Ibn-Khaldoun et autres. Elle remonte à peu près au commencement du XVIe siècle, ou à l'an 900 de l'hégire, et n'est guère susceptible d'analyse, quoiqu'on y rencontre çà et là quelques parties intéressantes, même par la forme, telles que l'épisode chevaleresque des amours d'El-Djazia et de Khalifa-Zenati.

Les autres travaux historiques que renferme le volume de 1868 sont, indépendamment de l'*Histoire de Constantine*, par M. Vayssettes, sur laquelle nous allons revenir, deux mémoires moins importants et moins étendus de MM. Justin Pont, lieutenant au 3e régiment

Digitized by Google

de tirailleurs algériens, chef du bureau arabe d'Aïn-Beïda, et Mercier, interprète judiciaire. Et encore l'examen du premier de ces mémoires, où l'épigraphie joue un rôle important, pourrait-il à la rigueur être considéré comme plus particulièrement dévolu à la section d'archéologie. Cependant les *Études historiques sur les Amamra* ont droit à ce titre que leur a donné l'auteur, en raison du pays qu'elles décrivent, district montagneux de l'ancienne Numidie qui servit longtemps de refuge à Jugurtha, et des populations dont elles retracent les vicissitudes, populations mélangées où se confondent les descendants des Numides, des Romains, des Vandales, des Byzantins et des Arabes, dont la tradition a conservé un souvenir vague de leur ancienne splendeur, et où les vieux de la montagne parlent encore avec orgueil de la sultane Tassia et de Djokran, qui surent tenir haut et ferme le drapeau de leur indépendance. Ils n'ont, disent-ils, jamais subi le joug de la domination étrangère. A la France seule appartenait l'honneur de compter au nombre de ses sujets ces rejetons des vaillants soldats de Jugurtha.

La Kahena, dont M. Mercier a retracé la courte et brillante carrière dans l'article intitulé *Une page de l'invasion arabe*, est une espèce de Jeanne d'Arc berbère, qui, vers la fin du VIIe siècle, guida ses compatriotes dans la résistance qu'ils opposèrent aux envahisseurs musulmans. Régnant sur les montagnards de l'Aurès par le double prestige de la naissance et de la superstition (son nom de *Kahena* signifie sorcière, devineresse), elle groupa autour d'elle un grand nombre de Berbères, remporta à Miskiana une victoire complète sur le khalifat Hassan, entra triomphante à Carthage et à K'aïrouan, et bientôt son autorité s'étendit sur toute la contrée nommée Ifrikïa. Mais, les dissensions qui divisaient les forces des musulmans ayant pris fin, Hassan fit un retour offensif avec des forces considérables, et la Kahena, poursuivie, traquée dans l'Aurès, abandonnée par la plupart de ses partisans, ordonna à ses deux fils d'aller faire leur soumission. Quant à elle, sans faiblesse et sans espoir, elle voulut combattre et mourir pour la cause à laquelle elle s'était vouée.

Le volume de 1869 nous offre encore deux travaux importants de M. Féraud, qui semble s'être imposé la tâche d'étendre successivement ses recherches à toutes les parties de l'histoire locale. Les *Notes historiques sur les tribus de la province de Constantine* font suite à la *Monographie des Oulad Abd en-Nour* insérée par lui dans le recueil

Digitized by Google

de 1864. D'autres articles viendront compléter cette histoire des tribus, et le tout figurera dans un grand travail que l'auteur a déjà annoncé, et qui sera publié prochainement sous le titre : *La féodalité sous la domination turque.*

L'*Histoire des villes de la province de Constantine*, par le même, constitue une autre série importante qui s'ouvre par l'*Histoire de Bougie*, cette capitale déchue qui eut jadis ses jours de splendeur, et qui, même de nos jours, dans les annales de la conquête française, joue un rôle dont l'importance ne le cède qu'à celle d'Alger et de Constantine. Pour ce travail, qui occupe plus de 300 pages, l'auteur a consulté non-seulement les ouvrages imprimés, parmi lesquels il cite avec éloge le livre récemment publié par notre collègue M. de Mas-Latrie, *Traités de paix et de commerce concernant les relations des chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale au moyen âge*, mais encore les manuscrits arabes, les traditions locales, et, pour les derniers temps, des notes recueillies par lui jour par jour pendant sa résidence à Bougie. Il commence par la description de la ville et du pays; puis leur histoire se déroule successivement sous les divisions suivantes : *Temps primitifs* (Carthaginois, Romains, Vandales, Byzantins); *Invasion arabe; Occupation espagnole; Domination turque; Domination française.* La prise de la ville, glorieux coup de main au souvenir duquel se rattachent les noms du général Trézel et du jeune capitaine de zouaves Lamoricière, est suivie de deux ans d'escarmouches, puis des insurrections du Shérif Bou-Barla et de Babor. Le tout se termine par la relation de la visite de l'empereur Napoléon III à Bougie, en juin 1865, qui marque une ère importante, non-seulement dans les annales de la cité, mais dans celles de l'Algérie tout entière.

L'*Histoire de Constantine sous la domination turque*, par M. Veyssières, dont nous avions signalé la première partie dans le XIe volume des Mémoires de la Société[1], trouve ici sa suite et son complément dans deux parties fort étendues, comprenant la deuxième période, de 1647 à 1792, et la troisième, de 1792 à 1837. Par les derniers épisodes de ce récit, relatifs aux deux siéges de la ville en 1835 et en 1837, nous touchons à l'histoire contemporaine, et cependant, le croirait-on? sur ces faits si rapprochés de nous, l'imagination

[1] Voyez-en le compte rendu dans le numéro de janvier 1869 de la *Revue des Sociétés savantes*, p. 38.

Digitized by Google

arabe a trouvé le moyen de broder une légende. Ainsi, pour les Arabes de Constantine, dit M. Vayssettes, auquel nous empruntons ce détail curieux, le commandant en chef de la première expédition fut Yousouf, et le maréchal Clausel leur resta parfaitement inconnu.

On sait quel rôle important jouèrent au sein de l'islamisme, en temps de paix et surtout en temps de guerre, les sociétés secrètes et religieuses dont les membres sont désignés sous le nom de *khouan*, et qui ont déjà été l'objet de plusieurs travaux, notamment de la part de MM. Brosselard et de Neveu. M. Mercier est venu à son tour offrir aux lecteurs du Recueil, sous ce titre : *Étude sur la confrérie des Khouan*, le résumé d'un curieux manuscrit, sorte de catéchisme et de formulaire à l'usage des frères ou khouan de Sidi Abd el-Kader el-Djilani, une des neuf ou dix sectes répandues en Algérie. Ce qu'il y a de plus curieux dans ce recueil de formules et de prescriptions bizarres à l'usage des adeptes, c'est l'exposition des mystères religieux sur lesquels s'appuie la secte. Là, dans une narration assez confuse, on voit apparaître les noms d'Adam et Ève, de Noé, d'Abraham, avec de curieuses variantes des récits que nos livres saints renferment sur les mêmes personnages.

On voit que la Société archéologique de Constantine, quoique dans un cadre plus restreint, soutient dignement la comparaison avec la *Revue africaine*, pour l'activité des recherches et pour l'intérêt des communications. Cette fidélité même à se renfermer dans la mission spéciale qu'elle s'est assignée tout d'abord, quoiqu'elle ait l'inconvénient de ramener souvent la mention des mêmes localités et des mêmes faits, inconvénient dont notre analyse a dû se ressentir, cette fidélité, disons-nous, est chose digne d'éloges et bonne à proposer en exemple à toutes les Sociétés savantes, puisqu'en circonscrivant l'objet de leurs travaux elle les rend à la fois plus faciles et plus efficaces.

E.-J.-B. Rathery,

Membre du Comité.

Société des sciences et arts de Vitry-le-François.

Tome III, 1869.

M. Jean Bertrand, dans quelques pages, a donné une notice biographique sur Jean Jacobé de Frémont, fils d'un maître particu-

Digitized by Google

lier des eaux et forêts de Vitry, et neveu par sa mère de Perrot d'Ablancourt, célèbre par ses traductions. Jean Jacobé fut envoyé de France en Portugal de 1663 à 1666, ensuite résida à Strasbourg de 1675 à 1681. La mort de Turenne, son protecteur, arrêta sa carrière diplomatique; puis, comme il était calviniste, la révocation de l'édit de Nantes le força à s'expatrier. Il mourut en 1696 à la Haye, avec le titre d'historiographe du prince d'Orange. Jean Jacobé de Frémont a laissé des *Mémoires sur l'histoire du Portugal de 1659 à 1668, au point de vue du traité des Pyrénées*, publiés sous le nom de *M. d'Ablancourt*. Comme il semble peu probable que Jacobé de Frémont ait pu porter le même surnom que son oncle Nicolas Perrot, il est permis de croire que ces mémoires ont été édités après sa mort. La notice de M. Bertrand, en donnant des détails biographiques sur un Champenois, originaire de Vitry, qui a droit à quelques lignes dans les recueils spéciaux, permettra d'éviter à l'avenir des incertitudes ou des erreurs sur sa personnalité.

M. le docteur Valentin, en compulsant les anciens actes d'état civil, a reconstitué la généalogie du célèbre minime D. François Jacquier, né à Vitry en 1711, fils de Joseph, maître boulanger, et de Marguerite Desenly, d'une famille de maîtres taillandiers.

M. A. Barbat, de Bignicourt, a donné sur *Le droit du seigneur* une étude qu'il ne m'est pas permis de juger, puisqu'il arrive aux mêmes conclusions que je proposais il y a quelques années dans la *Revue des questions historiques*. Je me permettrai seulement de faire remarquer que l'auteur aurait dû approfondir davantage la question, et prévenir certaines objections faciles à rétorquer, mais qui pourraient cependant lui être faites; on sait quelle est la force du préjugé quand il s'agit de répéter des lieux communs et des erreurs ramassées sans critique dans maints ouvrages qui ne font que se copier plus ou moins correctement.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Annales du Comité flamand de France.

Tome IX, 1867.

Le IXe volume des Annales du Comité flamand est exclusivement consacré à la publication de travaux relatifs à l'histoire locale. On ne saurait trop louer le zèle des membres de cette Société, qui s'attachent surtout à étudier, à éclaircir et à fixer les anciens souvenirs du pays dont ils sont les représentants au point de vue de l'intelligence et de l'érudition. Le Comité apprécie ces travaux toujours utiles, et préférables aux essais littéraires qui grossissent parfois les publications des Sociétés académiques des départements, alors qu'ils seraient bien mieux placés dans ces nombreuses revues que nous voyons se multiplier.

M. J.-J. Carlier donne dans ce volume une *Notice sur Pierre Faulconnier*, grand bailli de Dunkerque, et sur sa famille : cette notice est à la fois historique, biographique et anecdotique. P. Faulconnier est une illustration dunkerquoise; il était de famille échevinale. Après avoir rempli les fonctions de bourgmestre, il devint bailli, puis grand-bailli en 1662, lorsque l'annexion de plusieurs communes au territoire de Dunkerque eut étendu la juridiction du bailliage. Notons, en passant, que M. Carlier n'a pas laissé passer l'occasion de faire ici l'histoire succincte des baillis de Dunkerque, et de donner la liste chronologique des titulaires de cette magistrature.

Pierre Faulconnier est l'auteur d'une histoire de sa ville en deux volumes in-folio; sa bibliothèque personnelle, donnée à Dunkerque, fut le commencement de la bibliothèque publique. La charge de grand bailli resta héréditaire dans sa famille, aujourd'hui éteinte, et il transmit à son fils et à son petit-fils l'aptitude à remplir des fonctions publiques avec dévouement et intégrité, ainsi que le goût des travaux intellectuels.

Nous remarquons ensuite une bonne *Étude* de M. de Coussemaker *sur l'hôpital et le couvent de Saint-Jean de Bourbourg*. La première partie est consacrée à une notice historique, la seconde aux pièces justificatives, qui comprennent treize documents. On ignore la date de la fondation de la maison hospitalière de Saint-Jean de Bourbourg : un acte de 1247 prouve qu'elle existait dès le milieu du XIIIe siècle; les titres manquent ensuite jusqu'en 1456, époque à

Digitized by Google

laquelle l'évêque de Saint-Omer y plaçait les religieuses du tiers ordre de Saint-François. M. de Coussemaker rectifie une erreur accréditée par Sanderus et de Rocoles, qui attribuaient la fondation de Saint-Jean au comte de Vendôme en 1385; Jean de Bourbon y fit une fondation, mais ne créa pas la maison. Cet hôpital subsista jusqu'en 1790; il fut considéré alors comme maison religieuse, et ses biens furent vendus.

Le travail de M. de Coussemaker fournira des indications intéressantes à celui qui aura la bonne idée de faire une histoire de l'assistance publique au moyen âge et dans les temps qui précédèrent 1790. Pour peu que l'on ait fouillé les archives départementales et les archives hospitalières encore peu connues, on est frappé de l'importance attachée jadis à l'assistance publique, des ressources offertes aux malades pauvres et aux voyageurs, de l'intérêt qu'il y aurait à examiner sérieusement cette question, dont il serait peut-être possible de tirer de bons enseignements pour le présent et pour l'avenir.

M. Bonvarlet a consacré 145 pages à la première partie de l'*Histoire de la commune de Pitgam :* les deux tiers de ce travail forment un appendice contenant de longues notes, ainsi que des *excursus* sur les familles qui ont possédé féodalement ce territoire. M. Bonvarlet a énormément travaillé pour réunir tous les éléments de son œuvre; il me semble qu'il a tenu à ne pas laisser deviner à ses lecteurs la peine qu'il avait prise : dans son appendice, il y aurait peut-être eu de la coquetterie littéraire à être plus laconique. Nous verrons la seconde partie de ces recherches multipliées. Dès à présent je me permettrai une observation. Je crois que M. Bonvarlet a donné trop facilement une origine flamande ou artésienne à la famille Hennequin d'Ecquevilly, en suivant Moréri et La Chenaye des Bois, et en conjecturant qu'elle est issue des anciens comtes de Guines. Il est facile, si l'on consulte aux Archives nationales les dossiers relatifs à l'hôtel des monnaies de Troyes, de constater que les Hennequin, comme les Molé, les Mesgrigny, les Le Boucherat, et plusieurs autres familles parlementaires alliées entre elles, appartenaient à la corporation des monnoyers de Troyes. Lorsque ces familles bourgeoises arrivèrent à la fortune, et bientôt ensuite aux honneurs de la magistrature, elles eurent besoin de généalogies et d'ancêtres, et les recueils contemporains s'empressèrent de les faire connaître. Je ne leur en fais aucun reproche, c'était la mode,

Digitized by Google

presque une nécessité alors, et le grand Colbert lui-même dut s'y soumettre.

M. Desplanques, lui aussi, donne une première partie de ses recherches sur l'abbaye de la Capelle en Cambrésis, fondée en 1090 par la mère de Godefroi de Bouillon, enrichie en 1142 par Baudouin, seigneur d'Ardres, réunie en principe en 1419, et en fait en 1709, à l'abbaye de Saint-Jean-au-Mont-lez-Thérouanne. Les deux dates que je viens d'indiquer nécessitent une courte explication. Le pape Martin V, acquiesçant au vœu formé par l'abbé de Saint-Jean-au-Mont, et se fondant sur ce que l'abbaye de la Capelle était totalement abandonnée, avait ordonné, en 1419, la réunion des deux monastères; mais les rois de France s'opposèrent à l'exécution de cette bulle, de sorte que, jusqu'en 1708, on trouve une série de personnages qui portent le titre d'abbés de la Capelle : en 1709, un arrêt du Grand Conseil confirma la bulle de 1419. Je pense que, dans la seconde partie, M. Desplanques donnera des détails sur cette période. Cette première partie comprend ce qui touche à la fondation elle-même, aux relations de l'abbaye avec les comtes de Boulogne, les seigneurs de Guines et d'Ardres, les faits qui amenèrent la bulle de 1419. Viennent ensuite la liste des abbés et une série de documents au nombre de onze; ils sont empruntés à une collection de titres originaux communiqués au Comité par M. Clexnewerck de Crayencour, dont le plus ancien est une charte de 1100, de Eustache III, comte de Boulogne.

Je signale enfin un relevé du personnel des maisons religieuses du district de Bergues en 1791, publié par M. C. David, et comprenant, à Bergues: l'abbaye de Saint-Winoc, les maisons des Dominicains, des Capucins, des Capucines pénitentes, de l'abbaye de Saint-Victor, de la communauté de Rosendal, des Annonciades; à Bourbourg : les Capucins, l'abbaye des Dames nobles, les Pénitentes, les Sœurs noires; à Dunkerque : les Récollets, les Capucins, les Carmes, les Conceptionnistes, les Sœurs noires, les Pénitentes; à Gravelines : les Récollets, les Sœurs noires; à Hondschoote : les Trinitaires, les Récollets, les Sœurs grises, les Pénitentes; à Merkeghem : l'abbaye d'Honthove.

Anatole de Barthélemy,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Comité d'histoire vosgienne.

Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges, tome II.
Épinal, 1869.

Le premier volume des *Documents de l'histoire des Vosges* n'a pas tardé à être suivi d'un second, qui atteste ainsi la sympathie qu'ont trouvée dans la population vosgienne les efforts du Comité pour vulgariser l'histoire du pays, grâce au concours empressé de M. Duhamel, archiviste du département, auquel on doit en grande partie le succès de cette entreprise, née en quelque sorte sous son inspiration. Ce nouveau volume offre en outre plus de variété et d'intérêt que le précédent, par la publication de quelques chroniques, car elles présentent toujours un récit d'ensemble plus complet et plus suivi que des chartes et autres documents de ce genre, qui ne sont pas toujours à la portée de tous les lecteurs. La plus ancienne de ces chroniques est celle de Chaumousey, écrite au xie siècle, par Seherus, premier abbé et fondateur de ce monastère. Elle se compose de deux livres, dont le premier contient le récit de la fondation de l'abbaye de Chaumousey et des démêlés fréquents qu'elle eut avec Gisla, troisième du nom, abbesse de Remiremont, et avec quelques seigneurs séculiers qui attaquèrent dans ses possessions et ses priviléges l'église naissante. Il ne fallut rien moins que l'intervention réitérée du pape Pascal II et celle de l'empereur Henri V pour mettre fin aux prétentions de la puissante abbesse et arriver à une conciliation qui ne s'obtint que par des concessions réciproques. Le second livre contient plus spécialement l'énumération des donations faites aux religieux de Chaumousey, donations qui furent quelquefois contestées par les héritiers des donataires, et qui donnèrent lieu aussi à des actes de violence auxquels mit fin seulement une excommunication lancée par l'évêque de Toul. La chronique de Chaumousey a déjà été successivement publiée par Dom Martenne[1], d'après une copie ancienne prise sur l'original conservé dans les archives de l'abbaye, puis par Dom Calmet, d'après un manuscrit différent de celui de Dom Martenne, et plus récemment dans le tome XII des *Monumenta* de Pertz, par Jaffé. Ce dernier, en l'absence de manuscrits qu'il avait cherchés en vain, n'a pu établir son texte, remar-

[1] *Thesaurus novus anecdotorum*, t. III, Paris, 1717.

Digitized by Google

quable d'ailleurs par sa correction, que sur celui de ses devanciers. M. Duhamel, plus heureux, tout en profitant des travaux antérieurs, a eu, de cette chronique, une copie du XVIe siècle, que nous avons signalée dans le catalogue des manuscrits de la bibliothèque d'Épinal[1], ce qui lui a permis d'ajouter un nouveau chapitre aux éditions précédentes. Il y a joint une traduction française attribuée à Sébastien Valdenaire, prieur d'Hérival en 1589, revue en 1676 par l'abbé de France, chanoine régulier et procureur de l'abbaye de Chaumousey. Cette révision laisse encore à désirer, surtout au début, où l'on trouve, par exemple, *minus idoneus* traduit par *moine indigne*, *etc.* A la suite vient la chronique d'Épinal de Jacob Bailly, si l'on peut donner ce nom à une courte compilation, écrite en 1608 et dédiée à Yolande de Bassompierre, abbesse de Saint-Goeric. Elle concerne surtout l'administration des biens de l'hospice de Saint-Goeric, fondé, à ce qu'on croit, par Thierry de Hamelan et Adalbéron II, évêque de Metz, et dépendant de la manse abbatiale. Le fait le plus intéressant qu'elle signale est la punition infligée en 1546 à des bourgeois de la ville qui, sous l'influence des idées de la Réforme, avaient mutilé des statues de saints; mais la sévérité avec laquelle les ducs de Lorraine s'opposèrent à l'introduction du protestantisme dans leurs états réprima bien vite toutes les tentatives de ce genre.

Aux chroniques succèdent les chartes, parmi lesquelles il faut signaler, en raison de leur ancienneté, une série de pièces des XIe et XIIe siècles, par lesquelles les empereurs Henri III, Henri IV, Frédéric Barberousse, Henri V, ainsi que Philippe de Souabe et Simon, duc de Lorraine, confirment les priviléges de l'église de Saint-Dié ou en accordent de nouveaux. Un des documents les plus intéressants de ce genre est la charte par laquelle Ferri III, duc de Lorraine, soumet à la loi de Beaumont, en 1263, les bourgs et châteaux de Montfort, Châtenois, Bruyères et Arches. Le nouvel état de choses introduit par cette loi devait nécessairement, par la suite des temps, amener des contestations de tout genre entre les parties intéressées : d'une part, les seigneurs s'efforcèrent de restreindre autant que possible les concessions qu'ils avaient faites, soit par prudence, soit spontanément et de bonne volonté; de leur côté, les bourgeois émancipés cherchaient, au contraire, à leur

[1] *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements*, t. III, p. 470.

Digitized by Google

donner la plus grande extension. La nécessité d'établir nettement les droits réciproques des parties fit rédiger des coutumes, passer des transactions, et, suivant les circonstances, modifier les titres primitifs. De là, toute une série de pièces, la plupart du XIVe siècle, qui énumèrent les droits de Dounoux, des bans de Ramonchamp, de Vagney, d'Arches, de Bellefontaine, de Longchamp et de la ville de Remiremont. Parmi les plus curieuses, il faut citer l'extrait d'une reconnaissance des cens et redevances dus à l'abbesse de Remiremont à Girancourt, « où les héritiers Florentin Marcat sont exempts « d'une poule qu'ils doivent sur un Mezel à Lassault, parce qu'ils « sont tenus et obligés, lorsque Madame de Remiremont seroit logée « audit Girancourt, au mois de may, aller trois fois battre en l'eau « avec un baston, pendant que les rennes brachent (que les gre- « nouilles coassent), et dire en ceste sorte : Paix de par Dieu et de « par Madame de Remiremont qui dort. » Un certain nombre de ces pièces sont accompagnées de la traduction, extraite de l'inventaire des archives de Remiremont par Villemin; cette traduction est fort utile et parfois même indispensable pour l'intelligence d'un dialecte dont l'orthographe capricieuse ne permet pas de saisir toujours clairement le sens.

La revendication d'un mari au sujet de la confiscation des biens d'une sorcière morte pendant l'instruction de son procès, et brûlée, par ordre de la justice, après neuf jours d'inhumation, de peur que ses amis ne vinssent enlever le corps, nous fait connaître avec quel soin sont relevées les plus petites dépenses occasionnées par la procédure, afin d'augmenter la masse des frais qu'entraîne ordinairement une condamnation; mais quoique, dans l'espèce, il n'y eût encore aucune sentence de rendue, on mit à la charge de l'accusée le prix d'instruments fabriqués exprès pour la torturer, sans compter les gages du bourreau et de ses aides, l'acquisition de siéges pour asseoir les juges dans cette circonstance, leur écot chez un tavernier; on porta même en compte l'avis de poursuivre donné par le procureur du roi, qui toucha la somme de 2 écus 17 sols parisis. Que diraient aujourd'hui les accusés, qui ne s'acquittent pas toujours envers leurs défenseurs, s'ils étaient obligés de payer les réquisitoires du ministère public?

Si le moyen âge a été parfois dur pour les populations d'alors, la première moitié du XVIIe siècle n'a pas été moins rude pour la Lorraine, surtout pendant la guerre de trente ans. Aussi, de 1637

Digitized by Google

à 1639, voit-on un grand nombre de villages solliciter des exemptions de cens, de rentes et d'impôts, à la suite des désastres que leur a fait subir le passage des armées; Français, Lorrains, Allemands, Suédois, tous, mais ces derniers surtout, ont procédé avec la même cruauté, la même sauvagerie. Les habitants de Fontenoy-le-Château et la Case, ruinés par l'incendie, décimés par la peste, sont réduits, ainsi que ceux de Champdray et Rehaupal, à se retirer dans les bois pour y vivre d'herbes et de racines. Ceux du ban de Vaudricourt exposent que, réduits par les mêmes calamités au nombre de 26, tant hommes que veuves, ils ont à supporter les mêmes charges que lorsqu'ils étaient 260. D'autres demandent la suppression de la banalité des moulins, n'ayant plus ni chevaux ni bétail pour porter le grain au moulin banal. L'abbesse de Remiremont, touchée de ces plaintes et convaincue de la justesse des réclamations, veut alléger leurs charges en les répartissant sur d'autres localités qu'elle croit plus favorisées. Parmi ces dernières, quelques-unes réclament contre sa décision et font connaître des misères plus grandes encore, notamment le Val-d'Ajol, qui, après avoir eu à supporter le passage des Suédois, dut pourvoir pendant deux mois à l'entretien du régiment de Mazarin, montant en argent et fournitures à 1,284 francs par jour, puis en même temps fournir d'avoine la cavalerie de Turenne, pendant que de son côté la soldatesque, livrée à elle-même, sans discipline, saccageait le pays, brûlait les maisons et massacrait les habitants sans défense.

Ces maux s'effacèrent peu à peu, et le pays recouvra sa prospérité; mais vint une époque où la France entière, lasse du régime qui pesait si lourdement sur elle, fit entendre des plaintes; la bienveillance du souverain lui permit de les exhaler librement. Les doléances présentées aux états généraux forment encore une partie importante du second volume de Documents. Il contient les cahiers des bailliages d'Épinal, de Darney, de Neufchâteau, de la ville de Saint-Dié et du bourg de Vitel. Tous formulent à peu près les mêmes plaintes, présentent les mêmes réclamations et expriment les mêmes vœux que le reste de la France. Le tiers état surtout insiste pour obtenir l'égalité des charges et des droits pour les trois ordres, la régularité dans les finances, la suppression des justices seigneuriales et des priviléges de la noblesse; et, comme chaque province a ses intérêts particuliers qu'elle ne perd jamais de vue, ou qu'elle supporte moins patiemment certaines charges, plus lourdes peut-être

Digitized by Google

pour ses habitants que pour d'autres, les Vosges réclament avec énergie la liberté des communications, l'aménagement régulier du régime des forêts, qui forment sa principale richesse et touchent à une de ses grandes industries, la suppression des traites et foraines, mais par-dessus tout celle des clôtures, qui sont regardées, ainsi que la vaine pâture, comme un des fléaux les plus nuisibles à l'agriculture, et enfin, par un vœu unanime, l'abolition des jurés-priseurs, qui écrasent la classe la plus malheureuse.

L'intelligent et consciencieux éditeur, M. Duhamel, a introduit une amélioration notable dans son livre en plaçant à la suite de la table générale des Documents une seconde table dressée par ordre chronologique; un index détaillé des noms de lieux et de personnes termine le volume, et donne tous les éléments de recherches désirables dans une publication dont le succès n'est plus douteux et qui fournit aux recherches historiques tant de matériaux curieux sous tous les rapports.

MICHELANT,

Membre du Comité.

RECUEIL DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE TARN-ET-GARONNE.

Montauban, 1870.

La section d'histoire n'a pas beaucoup à récolter dans ce volume, où l'on trouve beaucoup de vers et plusieurs dissertations sur des questions de botanique, de viticulture ou de médecine.

J'indique rapidement les mémoires qui rentrent plus ou moins dans le cercle de nos attributions.

Une *Étude sur Victor Hugo*, par M. Séméziès, et une *Étude sur Baour-Lormian*, par M. Vaïsse-Cibial. Ces deux études apprécient judicieusement le mérite des deux poëtes; mais celle qui concerne Baour-Lormian m'a paru plus complète que l'autre, et renferme des détails qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire littéraire du XIXe siècle.

Ce Baour-Lormian, qui n'est guère connu aujourd'hui que par quelques épigrammes de Lebrun, qui est mort au monde longtemps avant d'être enterré, avait eu pourtant son jour de gloire et de succès: le poëme d'*Ossian* l'avait mis en pleine lumière, et son *Éden*

Digitized by Google

gallique s'était, un moment, substitué aux anciens dieux de l'Olympe. « On se plut, dit M. Vaïsse-Cibial à rêver torrents, sa-« pins, cascades, tempêtes, batailles et banquets héroïques. L'en-« gouement propagé par les livres, par la peinture, par la musique, « se répercuta jusque dans les registres de l'état civil : on donne aux « enfants nés sous l'astre d'Ossian les noms de la mythologie calé-« donienne ; c'est à partir de 1801 qu'on voit s'élever en France « une génération d'Oscar et de Malvina. »

Dans une notice sur *Porpora et ses élèves*, M. Labat donne d'excellents conseils aux artistes chanteurs : il insiste particulièrement sur la nécessité d'étudier longtemps, d'apprendre à respirer, c'est-à-dire à prendre et à ménager le souffle, avant de se produire sur un théâtre. Avec cette méthode, la carrière publique du chanteur commencera plus tard, mais elle durera plus longtemps : l'artiste ne donnera peut-être pas des *ut dièze* de poitrine, mais il ne se cassera pas la voix, et restera jusqu'à la fin dans la plénitude de ses moyens d'exécution.

A l'appui de ces préceptes, M. Labat cite plusieurs exemples, notamment celui de Mme Grassini, la célèbre cantatrice des concerts particuliers de Napoléon Ier : « Elle causait, dit-il, l'étonnement de « tous ses auditeurs dans une réunion intime, en chantant, à l'âge « de soixante-sept ans, avec cette fraîcheur de voix, cette méthode « large et ce charme d'expression qui lui avaient valu sa belle ré-« putation artistique. »

J'ai eu la bonne chance, quelque temps après la révolution de 1830, d'entendre Mme Grassini dans le salon d'un de mes amis, et, pour ce qui touche la *méthode* et l'*expression*, je me porte garant des assertions de M. Labat. Quant à la *fraîcheur*, je suis obligé de faire des réserves.

M. de Moulenq a détaché d'un volume sur *Les colonies au XVIIIe siècle* un chapitre dans lequel il expose la situation politique de l'Inde au moment où le général de Bellecombe fut nommé commandant général des établissements français dans ce pays.

Ce fragment, séparé de l'ensemble, n'offre pas un bien vif intérêt, mais il contient une biographie très-piquante du chevalier de Saint-Lubin, véritable chevalier d'industrie, qui avait surpris la bienveillance de M. de Sartines et obtenu de ce ministre une mission auprès des Mahrattes.

M. Devals aîné prépare un long travail sur *Les voies antiques du*

Digitized by Google

département de Tarn-et-Garonne, et la Société départementale publie l'introduction de cet ouvrage, ainsi que la nomenclature des voies, et, à titre de spécimen, le tracé de la voie romaine d'Albi à Cahors par Montricoux et Caussade.

L'examen de ce travail appartient sans doute à la section d'archéologie, mais je ne crois pas empiéter sur le domaine de nos confrères en exprimant ici le désir qu'un travail analogue soit entrepris dans chaque département, et que chacune des Sociétés savantes de province trouve dans son sein un homme capable de l'accomplir avec autant de sagacité et d'exactitude que M. Devals aîné.

Le mémoire intitulé *De la décentralisation de l'histoire et de l'abus des dissertations historiques* nous transporte, sans détours, dans le domaine du paradoxe et de la fantaisie.

L'auteur, M. Léon de Maleville, n'est pas satisfait de l'impulsion donnée aux études historiques et de la recherche incessante des documents inédits : il voit, dans la publication de ces documents et dans *les dissertations qui les accompagnent ou qui encombrent les recueils de toutes les Sociétés savantes*, un obstacle qui rend *à peu près impossible la tâche* de l'historien. L'ardeur apportée dans ce genre de travail, il l'appelle, dit-il, *de son vrai nom* en *la nommant* EXCENTRIQUE (sans doute parce qu'elle tend, suivant lui, à décentraliser l'histoire), et elle lui *apparaît comme une sorte de réaction contre l'unité de la nation française*. . . . « N'est-il pas affligeant de penser, ajoute-t-il, que tant « de veilles et de travaux ne peuvent aboutir qu'à fortifier le pyrrho- « nisme historique, ce désenchantement des civilisations usées. . . ? « Je dis donc à ces décentralisateurs de notre histoire nationale : « Ne me la gâtez pas à force de détails qui nuisent à l'ensemble, et « ne la rendez pas impossible à force de documents puérils et trop « souvent apocryphes. . . . . Aussi me permettrai-je, en finissant, de « recommander aux auteurs de recherches historiques la tempérance, « et l'abstinence à leurs lecteurs, aux uns pour qu'ils mettent un « frein à l'exubérance de leur fécondité, aux autres pour qu'ils « évitent le malheur de ne plus croire à rien. »

Il est bien difficile de prendre au sérieux cette boutade gasconne. Comment, en effet, ces *excentriques* (pour me servir du nom que leur donne M. de Maleville) peuvent-ils décentraliser l'histoire, et en quoi leurs travaux peuvent-ils réagir contre l'unité française? S'ils appellent l'attention sur certains détails, s'ils mettent en relief les luttes soutenues par certaines provinces, certaines villes ou certains

Digitized by Google

seigneurs contre l'établissement d'un pouvoir souverain, et l'unité de la nation française, loin de déprécier les conséquences de ces luttes, loin d'opérer une réaction contre le résultat obtenu, ils n'en montrent que mieux les difficultés de l'entreprise, et n'en font que mieux apprécier les efforts qui ont amené le succès.

Quant à l'embarras du choix à faire au milieu de tous les documents publiés, et au *pyrrhonisme* qui en sortirait, il n'y a qu'un mot à répondre : l'histoire n'est pas la fable, et nous n'en sommes plus au temps où l'on écrivait le siége de Malte sans consulter le journal du siége ou les pièces qui en tiennent lieu. La mission de l'historien est de chercher, de connaître et de proclamer la vérité : plus les matériaux qu'on lui aura fournis seront nombreux, plus son travail sera long et difficile; mais aussi, s'il sait choisir parmi toutes ces richesses, il fera une bonne histoire ; dans le cas contraire, et surtout s'il observe l'*abstinence* prêchée par M. de Maleville, il ne produira qu'un livre sans valeur.

Je m'arrête ici, mais, avant de finir, je ferai remarquer qu'en parlant de la découverte de la force expansive de la vapeur M. de Maleville affirme que Salomon de Caus fut *enfermé comme fou, à raison même de son invention*, et j'ajouterai que, si l'auteur du mémoire que je viens d'analyser avait un peu moins de dédain pour les recherches *excentriques*, il aurait pu éviter de se faire le propagateur de cette fable ridicule.

LASCOUX,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS (ancienne Académie d'Angers).

Nouvelle période, tomes X et XI, 1867 et 1868.

Il est beaucoup question, dans la première partie du tome X de ces mémoires, des statues de Fontevrault, dont la translation en Angleterre paraissait alors imminente, et des protestations, réclamations et démarches faites contre cette translation. Nous ne reviendrons pas sur cette affaire, qui a causé tant d'émotion dans l'Anjou, et dont la solution a été conforme au vœu des archéologues de cette ancienne province et de tous les amis de nos antiquités nationales. Mais nous dirons quelques mots d'une étude de M. l'abbé

Digitized by Google

Choyer, insérée dans le même volume, sur *Henri II, roi d'Angleterre et comte d'Anjou*, un de ces princes de la famille des Plantagenets dont la statue a été si heureusement conservée à l'Anjou. Cette étude venait dans un moment trop opportun pour ne pas intéresser très-particulièrement la Société académique d'Angers. Elle est en effet intéressante, mais à un point de vue assez restreint, car ce n'est ni l'histoire d'un règne ni une biographie. A part l'épisode du meurtre de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, que M. l'abbé Choyer traite incidemment et dont il cherche à rehausser l'expiation au profit de la mémoire de Henri II, il a laissé de côté le roi d'Angleterre pour ne s'occuper que du comte d'Anjou, en le considérant comme chrétien sincère, comme prince bienfaisant et comme habile administrateur. A cet effet, il a passé en revue les fondations pieuses dues à Henri II, parmi lesquelles il faut surtout compter celle de l'aumônerie de Saint-Jean d'Angers, à laquelle étaient annexées plusieurs maladreries ou léproseries, les sages mesures prises par ses ordres pour remédier aux maux résultant des inondations de la Loire, les améliorations apportées dans le bien-être matériel de ses sujets et les encouragements donnés aux arts et principalement à l'architecture. « En résumé, dit M. l'abbé Choyer, Henri II, bien que « ses actes n'aient pas toujours été d'accord avec ses convictions, a « donné des preuves héroïques de sa foi religieuse. Il a été pour les « pauvres un bienfaiteur et un ami aussi intelligent que généreux. « Son administration a fait le bonheur des peuples qu'il a gouvernés; « il a préparé la richesse exceptionnelle du pays que nous habitons; « enfin il a donné aux arts en Anjou un élan tel, qu'il suffirait à lui « seul à immortaliser son nom. »

Une notice de M. l'abbé Proyart sur *Jean de Rely, évêque d'Angers*, empruntée aux Mémoires de l'Académie d'Arras, a été en grande partie reproduite par la Société d'Angers comme complément d'un travail publié, en 1861, par M. Godard-Faultrier dans le *Répertoire archéologique de l'Anjou*. L'histoire de ce prélat, né à Arras, vers 1435, et évêque d'Angers en 1492, n'appartient pas seulement à l'Artois et à l'Anjou; car il fut aussi recteur de l'université de Paris, député aux états généraux réunis à Tours en 1483, grand aumônier de France et confesseur de Charles VIII; il mourut peu de temps après ce prince, à Saumur, en 1498. Cette notice offre beaucoup d'intérêt, et nous nous y serions arrêté volontiers, si nous n'avions été devancé dans cette tâche par un de nos savants collègues,

Digitized by Google

M. Jourdain, qui en a déjà entretenu la section, en rendant compte du tome XXXVIII des Mémoires de l'Académie d'Arras [1].

Nous n'avons remarqué dans les deux volumes que nous avons eu à examiner que deux articles se rapportant à l'histoire locale. Le premier consiste en quelques notes sur la *bataille de Baugé*, entre les Français et les Anglais, en 1420, tirées d'un ancien manuscrit dont l'origine n'est que vaguement indiquée par M. Paul Ratouis, auteur de cet article; ces notes ne nous ont paru contenir aucune particularité importante. Le second est une notice de M. L. Rondeau aîné sur l'*église Saint-Pierre d'Angers* et sur le *curé Robin*. Après quelques détails archéologiques sur l'ancienne collégiale de Saint-Pierre, M. L. Rondeau a raconté les luttes incessantes que l'abbé Robin, dernier curé de la paroisse de Saint-Pierre, eut à soutenir avec le chapitre, pendant presque toute la durée de ses fonctions pastorales, luttes qui ne prirent fin qu'à l'époque de la Révolution. L'abbé Robin, malgré les périls mortels qui l'environnaient, ne voulut point s'expatrier et se séparer de son troupeau; mais, poursuivi et forcé de fuir, il fut saisi, conduit à Nantes et noyé, avec tant d'autres victimes, dans les flots de la Loire.

Les autres pièces contenues dans ces Mémoires sont toutes d'un intérêt général, ou relatives à des questions étrangères à l'Anjou; nous nous bornerons à les mentionner.

Ce sont :

Une étude sur la linguistique, sur son histoire, ses résultats et ses méthodes, par M. l'abbé L. Gillet;

Souvenirs de l'Exposition universelle de 1867, par M. P. Belleuvre;

Réfutation de l'erreur qui consiste à attribuer aux soldats romains une supériorité sur les soldats des nations modernes, au point de vue de la marche et des travaux exécutés à la guerre, par M. F. Prévost;

La chaire de Velléda, légende normande, par M. H. Sauvage;

Le grand Corneille, par M. l'abbé Mérit, professeur de rhétorique à Montgazon;

M. de Pontmartin et M. Victor Hugo, par M. P. Belleuvre.

M. E. Aflichard a continué l'examen, qu'il avait commencé dans un des volumes précédents, d'un travail de M. Charles Carpentier sur *le droit païen et le droit chrétien*.

M. Paul Lachèze a repris sa *revue* sommaire des publications des

[1] Voy. *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. VI, p. 161.

Digitized by Google

diverses Sociétés savantes adressées à la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, ou pouvant l'intéresser particulièrement.

M. le docteur Grille a payé sa bienvenue, en 1868, comme nouveau membre de la Société, par plusieurs pièces de vers qui se font remarquer par la variété des sujets et par l'élégance de la forme. MM. P. Belleuvre et Henry Jouin ont aussi entremêlé, parmi les matières historiques et archéologiques des tomes X et XI, quelques morceaux de poésie dont la lecture n'est pas sans agrément.

Dans une notice nécrologique, placée en tête du premier de ces deux volumes, M. le comte de Falloux a rendu un juste hommage à la mémoire d'un des membres titulaires les plus distingués de la Société, M. Bouglé, né à Angers, ancien conseiller à la cour impériale, auteur des *Annales du mouvement provincial en 1789*, dont le caractère et l'active collaboration ont été longtemps appréciés par ses confrères, et dont nous avons eu nous-même ici plus d'une fois à signaler les travaux à l'attention bienveillante du Comité.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société d'archéologie lorraine.

Seconde série, IXe volume. Nancy, 1867.

M. Beaupré, dont la Société d'archéologie et l'Académie de Stanislas déplorent la perte récente, n'a jamais cessé de diriger ses recherches sur l'histoire des arts en Lorraine, et il a surtout apporté un soin particulier à étudier les œuvres des graveurs et à en dresser des catalogues complets autant que possible. Aussi, malgré les notices et les biographies dont, à diverses reprises, ont été l'objet Ferdinand de Saint-Urbain et Claude-Augustin de Saint-Urbain, son fils, ils devaient l'un et l'autre attirer son attention par le rare mérite et le grand nombre de leurs productions. Dans un dernier catalogue descriptif des ouvrages des Saint-Urbain et de Ferdinand surtout, M. Beaupré a divisé l'œuvre de celui-ci, comme l'avait fait avant lui Mory d'Elvange, en huit séries, qui comprennent : 1° la suite des ducs et duchesses, autrement dit le Médailler de Lorraine; 2° les médailles particulières de Lorraine, ou médaillons et jetons de Léopold et de la famille ducale; 3° les médailles des maisons de

Digitized by Google

Bourbon-Orléans et de Bourbon-Espagne; 4° médailles des hommes illustres; 5° suites et médailles particulières des papes; 6° jetons de la ville de Nancy et autres; 7° monnaies; 8° mélanges. Ce que présente de curieux ce dernier article, c'est qu'il comprend une série de soixante jetons, pouvant servir au jeu de l'hombre, dont les sujets sont tirés des trois premiers livres des Métamorphoses d'Ovide, sans qu'on puisse savoir s'ils ont été effectivement frappés, quoiqu'on ne doute pas qu'ils n'aient été gravés réellement. Dans cette longue monographie, qui a pour but de compléter Mory d'Elvange et de suppléer à son livre devenu excessivement rare, M. Beaupré, ainsi que son prédécesseur, n'a compris que les ouvrages de Saint-Urbain connus en Lorraine, et il est hors de doute que des recherches actives, faites à Vienne, à Rome et à Bologne, où ce grand artiste a débuté et longtemps travaillé, amèneraient de nombreuses découvertes et augmenteraient considérablement la liste de ses ouvrages.

Plus loin dans le même volume, poursuivant son sujet favori, M. Beaupré, dans la *Notice sur quelques graveurs nancéiens du XVIIIe siècle et sur leurs ouvrages*, passe en revue ceux qui sont attribués aux deux Nicole, père et fils. Ce dernier (Claude-François), né en 1729, mort en 1760, donnait de grandes espérances; mais il fut tué par accident, en faisant des armes avec un de ses amis. On ne connaît qu'un petit nombre de pièces portant le nom de Nicole fils; aussi n'est-on pas bien assuré qu'il ne s'agisse pas d'un second fils, qui aurait signalé son talent déjà dès l'âge de vingt ans environ; mais, en l'absence de renseignements plus précis, il faut s'en tenir à l'opinion de Durival, qui a été admise sans contestation jusqu'à ce jour. Nicole père (nommé Claude-François également), né vers 1700 et mort en 1783, ne fut pas toujours heureux dans sa longue carrière; aussi dut-il accepter pour vivre des labeurs de tout genre. A part un petit nombre d'essais de gravure en creux appliquée à l'art monétaire, la chalcographie a été sa principale occupation. Il a gravé des armoiries, des vignettes, des cartes, quelques portraits parmi lesquels celui du B. P. Fourier de Mataincourt, un très-grand nombre d'illustrations pour des livres, et notamment les planches des Annales des Prémontrés du P. Hugo. Il serait difficile d'ajouter quelque chose au catalogue dressé par M. Beaupré, qui, dans un troisième mémoire, a épuisé à peu près les recherches de ce genre par les notices qu'il a consacrées à Sébastien-Antoine, Claude-Charles, Nicolas Derlange, le P. Engramelle, Quirin Fonbone,

Digitized by Google

Jean Girardet (1709-1778), Claude Jacquart (1683-1736) et G.-F. Villiez. La biographie de ce dernier offre un intérêt particulier en raison de sa fin précoce. Fils et petit-fils de riches négociants honorés des fonctions de premier juge-consul de Lorraine et de Barrois, Villiez, ne se sentant de goût que pour la musique et le dessin, refusa de suivre toute autre carrière. Le père, irrité de cette résistance, fit enfermer son fils, qui mourut des suites d'une chute en cherchant à s'évader. On ne connaît de lui qu'un petit nombre de pièces gravées avec soin, mais dont le dessin est parfois incorrect. En terminant ce dernier travail, M. Beaupré remarque avec justesse que le titre qu'il avait adopté primitivement est devenu inexact, et qu'il fallait également donner aux deux premières notices celui qu'il a mis en tête de la troisième.

Si nous mentionnons les *Pierres tombales de l'arrondissement de Lunéville*, par M. Joly, c'est uniquement pour proscrire, comme le fait la section d'archéologie, cette expression, qui n'est qu'un barbarisme, tandis que la langue française en possède d'autres, telles que tumulaires, sépulcrales ou funéraires, qui appartiennent à la bonne langue et ne sont pas employées, sans qu'on sache pourquoi, par la plupart des archéologues.

M. Louis Benoit, qui exploite toujours avec fruit la partie allemande du département de la Meurthe, sous ce titre, *Élisabeth de Lorraine, régente de Nassau-Sarrebruck, et le burgfried du Niderstinzel*, a consacré une notice à la mémoire de cette princesse, dont on voit la statue sur son tombeau, dans l'église d'Arneval, ancienne abbaye de bénédictins, située entre Sarreguemines et Sarrebruck, sur le territoire prussien.

Fille de Ferry de Rumigny, père de Charles II, duc de Lorraine, mort en 1415 à la bataille d'Azincourt, et de Marguerite de Vaudémont, Élizabeth épousa en 1412 Philippe Ier, comte de Nassau-Sarrebruck, veuf d'Anne de Hohenlohe, quoiqu'il eût été fiancé d'abord à Isabelle, fille de Jean Ier, duc de Lorraine, et tante de sa seconde femme. Philippe sut conquérir la faveur de l'empereur Sigismond et celle du roi de France, Charles VI, et mourut en 1429, après avoir considérablement agrandi ses vastes possessions, depuis le Rhingau et Wiesbaden jusqu'à Commercy, dont il était damoiseau.

En sa qualité de régente et de tutrice de ses deux fils, Élizabeth dut entrer dans une de ces ligues désignées sous le nom de *pactes d'alliance* ou *burgfried*, qui réglaient les droits des divers seigneurs

Digitized by Google

copropriétaires d'un domaine engagé par fractions. Celui dont il s'agit ici était le château de Steinzel ou Geroldseck-an-der-Saar, situé sur la rive droite de cette rivière, à la limite du département du Bas-Rhin. Les fils d'Élizabeth, Philippe II et Jean II, en possédaient chacun un vingt-quatrième, que leur mère céda en leur nom, en 1437, à Marguerite de Lorraine, sa sœur, et à son neveu, Ferry de Blamont, fils de celle-ci. La notice de M. Benoit se divise en cinq sections intitulées : *Philippe I*, *Élisabeth de Nassau*, *Le burgfried de 1436*, *Les seigneurs de Steinzel* et *La guerre de Saarwerden.* Il est assez difficile de saisir le lien qui réunit toutes les parties de ce mémoire, notamment la dernière; mais on peut les considérer comme autant de monographies, destinées à élucider quelques points obscurs dans l'histoire de la Lorraine allemande au xve siècle, et, sous ce rapport, il faut reconnaître qu'elles ne manquent pas d'intérêt.

Une vue de l'abbaye de Belchamp, ordre de Saint-Augustin, dessinée à la gouache en 1728 par un chanoine régulier nommé F. Hasselat, et un plan, sont les seuls vestiges qui nous restent d'un riche et puissant monastère; ils ont suggéré à M. Lepage le désir d'en retracer les vicissitudes, au moyen des titres dont une partie seulement est conservée aux archives de Nancy. Fondée vers 1130 par Adalbéron de Montreuil, princier de la cathédrale de Metz, depuis archevêque de Trèves, enrichie au xiie et au xiiie siècle par un grand nombre de donations, l'abbaye de Belchamp subit à peu près les mêmes destinées que la plupart des autres monastères de Lorraine, c'est-à-dire qu'elle eut à soutenir de fréquentes attaques de la part de seigneurs séculiers qui cherchaient à s'emparer de ses biens. Pour résister à leurs déprédations, les religieux firent construire, en 1399, une grosse tour qui devait leur servir de refuge pendant les hostilités; mais elle ne suffit pas pour les mettre à l'abri des dévastations commises, en septembre 1587, par des bandes de huguenots sous la conduite du fameux Guillaume de la Marck. Le monastère fut incendié; il perdit dans cette occasion une partie de ses titres, et il fallut plus de treize ans pour effacer la trace de ces ravages. Mais ce ne furent pas seulement les attaques extérieures qui menacèrent l'existence de cette maison; les divisions intérieures contribuèrent également à sa ruine : à diverses reprises, les religieux, mécontents de leurs abbés, entrèrent en lutte avec eux pour la conservation de leurs droits et priviléges et pour la délivrance régulière de

Digitized by Google

leur pitance réduite à de trop maigres proportions. Gouvernée depuis sa fondation jusqu'en 1607 par dix-huit abbés réguliers, l'abbaye fut à cette époque mise en commande, et la réforme du B. P. Fourier y fut introduite en 1626 par le prince Nicolas-François, évêque de Toul, qui remplaça par des chanoines réguliers les religieux qui n'avaient point accepté la nouvelle règle. De toute cette série d'abbés, le plus illustre sans contredit est le fameux marquis de Boufflers, qui fut de l'Académie française et dont les ouvrages sont loin de porter une empreinte monacale. La description de quelques sceaux et le plan de l'église conservé avec la gouache complètent cette intéressante monographie d'un monastère dont il ne reste plus rien aujourd'hui. Vendus à la Révolution en deux lots, en raison de leur importance, les bâtiments furent démolis en entier par les acquéreurs, qui ne laissèrent pas debout une seule pierre de l'abbaye fondée sept cents ans auparavant par Adalbéron de Monstreuil.

Si les inventaires en général appartiennent plutôt au domaine de l'archéologie, néanmoins ils se rattachent aussi aux études philologiques par la nomenclature d'objets qui ne se trouvent désignés que dans les documents de ce genre, et par leur rapprochement avec des analogues; ils en reçoivent alors une explication qu'on chercherait vainement ailleurs. L'inventaire des biens provenant de la succession d'African de Bassompierre, marquis de Removille, quoique remontant à une époque peu ancienne, 1632-1637, est excessivement curieux, autant par le nom auquel il se rattache que par la quantité d'articles qu'il contient; ils annoncent une fortune considérable et donnent une haute idée de la richesse du mobilier d'un grand seigneur lorrain au XVIIe siècle. Il eût été à désirer que l'éditeur, M. Gaspard, en le publiant, eût été moins avare de notes pour déterminer le sens d'un certain nombre de mots qui trouveraient peut-être leur explication dans le patois du pays; quelques-unes de celles qu'il a données nous paraissent prises au hasard et ne s'appliquent pas toujours aux objets auxquels elles sont rattachées : le mot *enseigne*, par exemple (p. 306), ne peut être pris ici comme synonyme de *faveur;* les *becquets* de clinquant d'argent et de soie noire (p. 321) qui garnissent des pommes de lit ne sont pas des fers de piques, mais des bouquets ou agréments de passementerie; la *cantille* d'or et argent qui couvre un petit cabinet de satin bleu (p. 333) n'est pas une espèce d'épée ou de long poignard, c'est tout simplement de la cannetille, mot encore en usage aujour-

Digitized by Google

d'hui pour désigner, dans la passementerie, le fil de soie mince recouvert d'une couche de métal or ou argent; les abréviations déclarées impossibles à interpréter dans une nomenclature de pièces de monnaies (p. 363) ne peuvent être que des fractions d'écu, comme l'indique le mot qui suit, *daler*, forme corrompue de *thaler*, en usage dans la Lorraine allemande, qu'il ne fallait pas écrire *d'aller* comme s'il s'agissait d'un infinitif précédé de la préposition. Du reste, ces légères erreurs n'ôtent rien à l'intérêt d'un document fort utile à consulter pour tous ceux qui s'occupent de l'histoire du mobilier.

Le volume se termine par un recueil nouveau de vieux noëls inédits en patois de la Meurthe et des Vosges, par M. Louis Jouve, qui s'était déjà fait connaître par des travaux analogues; ce dernier n'est inférieur à aucun des mémoires qui précèdent; il exigeait en outre des connaissances toutes spéciales. C'est le complément de la publication faite en 1864 sous le titre de *Noëls patois anciens et nouveaux chantés dans la Meurthe et les Vosges*, recueillis, corrigés et annotés par le même. Les noëls formaient l'accompagnement obligé du festin qui suivait la messe de minuit et que l'on appelait *le réveillon*, et ils se sont conservés dans les contrées où règnent encore les anciens usages et les coutumes patriarcales, telles que certaines parties de la Lorraine et les Vosges en particulier, qui, indépendamment de ceux que l'on trouve dans les anciens recueils de Lucas Le Moygne, Daniel Crestot d'Angers, Laurent Roux, etc., en possèdent un certain nombre écrits dans le dialecte du pays. M. Jouve en donne dix-sept qui appartiennent aux environs de Vic (Meurthe), Lunéville, Charmes et Gérardmer. Ceux de Lunéville, outre les idées générales qui se reproduisent dans ces compositions populaires, présentent un caractère satirique; ils passent en revue dans une longue suite de couplets les ordres religieux, les corps de métiers et un certain nombre d'habitants qui, dans leur visite à l'enfant Jésus, se trouvent désignés par des allusions malignes et piquantes. La transcription de ces divers textes au moyen d'un alphabet aussi incomplet que le nôtre présentait de grandes difficultés, et, malgré tout le soin apporté par l'intelligent éditeur dans les diverses combinaisons qu'il a imaginées pour se rapprocher du langage parlé, il en donnera difficilement une idée exacte à ceux qui n'ont pas entendu prononcer les dures gutturales des patois lorrains. La transcription d'ailleurs a été faite avec tout le soin possible d'après les règles posées à l'avance et ne laisse rien à désirer. Un glossaire détaillé,

Digitized by Google

que l'on aurait pu abréger au moyen de quelques notions grammaticales, surtout en ce qui concerne la conjugaison, suffit pour l'intelligence des passages les plus difficiles à quiconque possède quelques notions de philologie. Enfin, comme la musique forme une partie essentielle d'un recueil semblable, et qu'elle est d'ailleurs indispensable pour en faire sentir le rhythme et la cadence, M. Jouve a donné la notation de ces noëls, dont quelques-uns ont été composés sur de vieux airs que nous avons pu entendre dans notre enfance. Il ne nous reste plus qu'à exprimer le vœu de le voir un jour compléter cette œuvre en réunissant à ses premiers travaux tout ce que des recherches ultérieures pourront lui faire découvrir en ce genre; ce sera rendre un véritable service à l'étude de la poésie populaire en France.

D'après cette analyse, un peu longue peut-être, quoique nous ayons cherché à être aussi bref que possible, on voit que la Société d'archéologie lorraine marche d'un pas ferme et assuré dans la voie qu'elle s'est tracée, et que le IXe volume de ses Mémoires n'offre pas moins d'intérêt que ceux qui l'ont précédé.

MICHELANT,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LYON.

Année 1869.

On trouve, dans les Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon (année 1869), à côté de morceaux plus spécialement littéraires, des études curieuses d'histoire et d'archéologie.

M. H. Hignard a doté ce volume d'une étude fort intéressante sur les attributs et le rôle des divinités dont le polythéisme grec a peuplé la mer.

La plume facile et pittoresque de M. le baron Raverat a décrit le château de Bayard qui domine la vallée du Graisivaudan.

On doit à M. Savy une étude sur les pignons gothiques des églises à toiture basse, à propos des travaux entrepris à la cathédrale de Lyon en 1861.

Digitized by Google

A M. Dufay on doit un examen de la part qu'il faut attribuer dans l'œuvre de l'église de Brou en Bresse à l'architecte Jehan Perreal ou à Van Boghem, qui lui succéda.

Entre les travaux qui rentrent dans l'ordre de ceux dont s'occupe notre Comité, M. A. Vachez nous a donné une consciencieuse et complète monographie de Châtillon d'Azergues.

Il débute par une notice historique où se déroule la longue série des possesseurs depuis le commencement du XIIIe siècle jusqu'à nos jours, depuis la maison d'Oingt jusqu'à la famille de Chaponay.

La seigneurie de Châtillon d'Azergues paraît s'être divisée en deux parts dès le milieu du XIIIe siècle; mais de quelle manière la copossession s'établit-elle entre les seigneurs et les coseigneurs? aucun document ne l'apprend.

Dès 1260, nous voyons Étienne d'Oingt octroyer une charte de franchises aux habitants de la seigneurie de Châtillon.

Des mains de la famille d'Oingt la seigneurie de Châtillon passe, par alliance, aux mains des d'Albon (1288), dans lesquelles elle reste jusqu'au milieu du XVe siècle.

Des luttes de famille signalent la possession de ces seigneurs, parmi lesquels nous distinguons Jean d'Albon, l'un des plus fidèles serviteurs de Philippe de Valois dans la guerre contre les Anglais, et Henri d'Albon, qui mourut, un peu après 1361, au service de Charles V.

Le dernier des d'Albon qui furent seigneurs de Châtillon laissa une fille unique mariée, le 16 février 1453, à Rossec de Balzac, d'une famille d'Auvergne qui empruntait son nom à la petite ville de Balzac, près de Brioude.

Le père de Rossec s'était, comme les d'Albon, signalé dans la lutte contre les Anglais. Sa mère était Agnès de Chabannes, fille du seigneur de La Palisse, grand maître de France.

Rossec ajoutait à ses possessions seigneuriales un grand nombre de titres. Il était varlet de chambre du roi, sénéchal de Nîmes et de Beaucaire, capitaine de cent hommes d'armes et de 4,000 francs archers, gouverneur du Pont-Saint-Esprit et chevalier de l'ordre de Saint-Michel.

En 1474, Rossec III acheta d'Urbain Terrail, fils d'Yves Terrail et de Françoise Fossard, la part de la terre de Châtillon que possédait le vendeur du chef de sa mère. Il la paya 800 écus d'or.

Digitized by Google

Ainsi s'opéra la réunion dans les mains d'un seul seigneur de la seigneurie de Châtillon.

Rossec III mourut sans postérité en 1489.

Châtillon passa à son frère puîné, Geoffroy, seigneur de Montmorillon et de Saint-Clément-en-Bourbonnais.

Geoffroy épousa Claude Le Viste, fille aînée de Jean Le Viste, seigneur d'Arcy, premier président à la cour des aides, et de Geneviève de Nanterre. Cette alliance avec une famille lyonnaise semble avoir fixé Geoffroy plus que ses prédécesseurs dans le château de Châtillon, qui lui dut divers embellissements.

Geoffroy mourut sans postérité en 1510; sa veuve se remaria à Jean de Chabannes, qui périt en avril 1524, à la retraite de Rebec, où il tomba à côté du chevalier Bayard.

Des familles chevaleresques, Châtillon passa en la possession des familles bourgeoises anoblies par l'échevinage. En 1539, nous lui trouvons pour maître Jean Camus de Lyon, l'un des maîtres de métier pour l'épicerie, échevin à diverses reprises de 1523 à 1535.

La terre de Châtillon fut, en 1691, vendue par Jean Gaspar, époux d'Antoinette Camus, à Maurice Dufournel, écuyer, conseiller et maître des requêtes au parlement de Dombes.

La fille de Maurice Dufournel épousa Jean-Baptiste Inguimbert de Pramiral, capitaine au régiment lyonnais, major de la ville de Lyon et commissaire des guerres, et celui-ci devint, après la mort de son beau-père, seigneur de Châtillon.

En 1753, Paul Durand, écuyer, conseiller et secrétaire du roi, acquit Châtillon d'Élisabeth Chappuis de la Fay, veuve de Camille de Pramiral.

Marie-Bonne-Antoinette Durand porta la terre de Châtillon en dot à Pierre-Anne, marquis de Chaponay, dont le fils possède aujourd'hui ce qui reste du vieux château.

M. Vachez ne s'en est pas tenu à cette notice de seigneurs si patiemment reconstruite: il a consacré un chapitre aux coseigneurs de Châtillon, les d'Albon, les de Varey, les Jossard.

Il a fait suivre ce chapitre d'une généalogie de la famille d'Oingt, d'une généalogie des Camus extraite des manuscrits de Guichenon, et telle que celui-ci l'a dressée *en faveur* de Jacques Camus, seigneur d'Yvours et, du temps de Guichenon, lieutenant général au bailliage du Bugey.

Armorial des familles qui ont possédé Châtillon; fiefs et cha-

Digitized by Google

pelles de la seigneurie, Amancey, Bayère, Coleymieux, Dorieux, Saint-Roch, Sandars; description archéologique du château et de la chapelle, rien n'est omis dans cette monographie faite avec le soin le plus louable.

Le travail se complète par une notice analytique de la charte de Châtillon-d'Azergues, due à M. V. de Valous, qui a eu la bonne fortune bien méritée de découvrir ce document.

Dans son court mais substantiel travail, M. V. de Valous nous montre le développement du mouvement communal partant de Lyon pour gagner peu à peu les campagnes. Ce mouvement remonte à la fin du XIIe siècle. D'abord triomphante, la commune de Lyon fut dissoute en 1208; mais, à force d'énergie, elle parvint à se reconstituer un siècle après en 1320. C'est durant sa lutte que s'organisa la communauté de Villefranche (novembre 1260). Le 1er avril de la même année (1261, nouveau style), Étienne d'Oingt, s'il ne constituait pas la seigneurie de Châtillon en commune, accordait du moins aux hommes mouvants de son domaine d'importantes franchises.

Il les acquittait à perpétuité:

1° De la taille complainte, impôt personnel et mobilier;

2° Des exactions et extorsions;

3° Des corvées, journées et reconnaissances que le seigneur exigeait lorsqu'il y avait donation entre-vifs et legs du père et de la mère à leurs enfants, ou de l'enfant à ses parents, et dans le cas de succession *ab intestat*, prestations en nature tenant la place de notre impôt sur les donations et les successions;

4° Des reconnaissances usitées à la mutation du seigneur;

5° Du ban d'août ou banvin, droit exclusif du seigneur de vendre son vin pendant le mois d'août;

6° Du péage pour chaque charge de vin ou droit de circulation du vin.

Il déclarait, en outre, que les hommes de son domaine pourraient céder leurs biens immeubles à qui ils voudraient, sauf le payement d'un certain impôt proportionnel à la surface des terrains bâtis.

M. de Valous fait remarquer qu'avant les franchises de 1260 les habitants de Châtillon jouissaient déjà d'une certaine liberté qui les plaçait au-dessus des *serfs* proprement dits. On ne les désigne point dans la charte par les termes humiliants: *servi*, *homines manus mortuæ*, *tailliabiles*, mais par ce mot simple : *homines*. Ils avaient déjà

Digitized by Google

le droit de disposer, dans une certaine mesure, de leurs biens meubles et immeubles, et celui de tester et de faire des donations.

Les hommes de Châtillon payèrent leurs franchises 300 livres viennoises.

Ces franchises s'appliquèrent-elles à tous les habitants de Châtillon? furent-elles données en même temps des deux côtés par le seigneur et le coseigneur? On ne le sait. On ne sait pas davantage à quelle date Châtillon s'organisa en commune. M. de Valous serait tenté d'admettre que ce fut à la fin du xve siècle, lorsque Rossec III devint propriétaire exclusif de toute la seigneurie de Châtillon.

Sous le simple intitulé de *François de Royers de la Valfenière et l'abbaye royale des bénédictines de Saint-Pierre à Lyon*, M. Léon Charvet nous a donné un travail intéressant et d'une étendue plus grande que ne le fait supposer le titre. C'est autant l'histoire de l'abbaye que celle du monument édifié par de Royers de la Valfenière.

La première pierre du monument dont nous admirons aujourd'hui l'air de grandeur fut posée le 18 mars 1659, sous l'abbesse dame d'Albert de Chaunes. L'œuvre ne fut achevée qu'après 1686, c'est-à-dire après la mort de la Valfenière, qui était né en 1575.

M. Charvet décrit le monument, nous en montre les diverses divisions, leur destination, et n'oublie aucun des artistes et des principaux ouvriers qui furent appelés à y mettre la main.

Thomas Blanchet fournit les dessins du réfectoire et du grand escalier.

Bidault, Simon Lacroix, Simon Guillaume, le Vagneux et Chabry firent les sculptures.

Cretey fut chargé des peintures.

Coston, Tardy et Barbier s'employèrent à la menuiserie.

Les orfévres ciseleurs Mouton père et fils, Villette, Sermel et Blancpignon fabriquèrent les objets du culte qui enrichirent la sacristie de l'église.

Nous avons le nom des maîtres maçons, le prix de la main-d'œuvre d'un maçon, le prix payé aux divers maîtres tailleurs de pierre, soit pour la pierre blanche d'Anse et de Seyssel, soit pour la pierre jaune de Chessy, soit pour la pierre de Pommiers.

Ces menus détails ne sont point à dédaigner, ils provoquent de curieuses comparaisons.

Digitized by Google

Grâce à la publication de M. Charvet, nous connaissons les règlements de l'abbaye, le personnel qui servait l'abbesse, les différentes fonctions que remplissaient les dames, le costume qu'elles portaient.

L'abbaye, déclarée bien national, après avoir été menacée de vente, fut consacrée, en 1795, à divers services publics. C'est de cette date qu'y fut installée l'école de dessin qui y est demeurée jusqu'à nous.

Les érudits lyonnais aiment à se prêter un fraternel concours: M. de Valous avait fait un chapitre de la monographie de M. Vachez; M. A. Steyert fait suivre le travail de M. Charvet d'une note sur les sceaux de Saint-Pierre-les-Nonnains, vieux nom de l'abbaye des bénédictines de Saint-Pierre. M. Steyert fait judicieusement remarquer que le sceau primitif de la communauté fut peu à peu remplacé par les sceaux particuliers des abbesses, et que cette substitution des individualités à l'effigie collective de la corporation dénote le déclin des institutions religieuses, dont la discipline et l'autorité morale s'affaiblissent à mesure que le rôle des chefs de corporations prend plus d'extension et devient plus absorbant.

On ne saurait passer sous silence les gravures si nettes dont M. Léon a accompagné les textes de ce volume.

La Société littéraire de Lyon se montre pleine de zèle pour les études historiques et archéologiques.

Son volume de 1869 en est la preuve.

Le volume de 1868 avait déjà révélé le caractère de recherches positives qu'elle donne à ses travaux.

VALENTIN-SMITH,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or.

Tome VII, dernière livraison.

Les premières pages de cette livraison sont consacrées, suivant l'usage, au compte rendu des travaux intérieurs de la commission et à la mention des découvertes d'antiquités faites pendant le cours de l'année qui s'achève. Je vais, en suivant pas à pas l'exposé du secrétaire, signaler celles de ces découvertes qui me paraissent le plus dignes d'intérêt.

Les fouilles toujours fructueuses du cimetière gallo-romain, récemment reconnu sur le territoire même de Dijon, au pied du coteau de Montmuzard, ont fourni, en 1869, deux belles urnes cinéraires en verre, de grande dimension, et remplies l'une et l'autre de terre et d'os brisés. On a tiré du milieu de cette poussière deux pièces de monnaie romaine, une à l'effigie de Domitien, l'autre à celle d'Hadrien. La plus grande des deux urnes a été brisée; mais l'autre, fort grande encore, est admirablement conservée. Celle-ci ne mesure pas moins de 13 centimètres de hauteur sur 53 centimètres de circonférence; elle est munie d'un large rebord, et l'ouverture en est beaucoup plus large que la base; le verre en est uni et d'une épaisseur de 2 millimètres environ.

Sur ce même territoire de Dijon, au sud et à l'est de la ville, on a reconnu deux importants tronçons de voies romaines; l'un appartenant sans conteste à la grande voie d'Agrippa qui allait de Langres à Châlon-sur-Saône, l'autre que M. Lory croit pouvoir rattacher à une voie secondaire précédemment signalée par lui et se dirigeant du *castrum Divionense* sur la station romaine de *Latona*, aujourd'hui Saint-Jean-de-Losne.

Il me suffira de mentionner en passant les nombreux objets antiques découverts à Beneuvre et les restes d'un établissement thermal important signalées sur le territoire de Saint-Maurice-sur-Vin-

Digitized by Google

geanne; mais j'insisterai davantage sur les nouvelles sépultures de l'époque mérovingienne, exhumées, il y a quelques mois seulement, dans le parc du château de Vesvrotte et sur le territoire du petit village de Crimolois, près de Dijon. De la mieux conservée de ces sépultures, celle du parc de Vesvrotte, on a tiré tout l'attirail du guerrier germain qu'elle renfermait : un scramasax de grande dimension et un couteau plus petit; une boucle en fer avec plaque, anneau et ardillon parfaitement intacts; une autre boucle en bronze, ornée de stries et de petits cercles gravés sur la partie plate de l'ardillon; un bouton de cuivre; plusieurs pointes de fer quadrangulaires, terminées à l'une de leurs extrémités par un anneau; une pointe de flèche en silex, et, circonstance bizarre, la moitié d'une monnaie en bronze de la colonie de Nîmes. Les sépultures de Crimolois ont fourni, de plus que la première, deux épées à deux tranchants, deux *umbos* de boucliers munis de pointes aiguës, un mors de cheval garni d'ornements en argent, deux fibules et quatre boucles en argent; enfin des fragments de vases en bronze et en terre cuite.

Nous connaissons tous l'importance archéologique du village de Charnay dans le département de Saône-et-Loire, et personne de nous n'a perdu le souvenir des curieuses sépultures de l'époque mérovingienne qui y ont été découvertes il y a une vingtaine d'années, et d'où M. Henri Baudot, qui en est à la fois le propriétaire et l'historien, a tiré une si belle et si intéressante collection d'objets de toute sorte [1]. Un vase en verre coulé et moulé avec personnages, tout récemment exhumé de ce sol privilégié, a fourni au docte président de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or l'occasion de publier une courte mais substantielle *Notice sur les vases antiques en verre représentant les jeux et les combats du cirque et de l'amphithéâtre.* On sait que les spécimens de cette importante variété de la verrerie antique sont d'une extrême rareté : à peine en signale-t-on une douzaine d'exemplaires disséminés dans les musées des quatre coins de l'Europe. Ce qui est digne de remarque, c'est que tous ces vases, de forme presque identique, reproduisent exactement de la même manière deux sujets moulés en relief, toujours les mêmes, savoir des courses de chars et des combats de gladiateurs, avec les

[1] Voyez le mémoire de M. H. Baudot intitulé : *Mémoire sur les sépultures des barbares de l'époque mérovingienne découvertes en Bourgogne, et particulièrement à Charnay.* — (*Comm. des antiquités de la Côte-d'Or*, t. V, p. 127).

Digitized by Google

noms des principaux athlètes gravés en grands caractères romains au-dessus de la tête de chacun d'eux. Le vase nouvellement déterré à Charnay [1] ne s'éloigne pas du type consacré, tel qu'on le retrouve dans les autres vases plus anciennement connus et décrits. A quelle époque précise a commencé l'usage de ces vases, qu'on dirait fabriqués pour la plus grande gloire des conducteurs de chars et des gladiateurs les plus célèbres de l'Empire? S'appuyant sur une excellente notice de notre collègue, M. de La Villegille, *sur un verre à boire antique trouvé dans la Vendée*, publiée dans le *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France* [2], M. Baudot croit pouvoir affirmer que l'usage de cette espèce de vases *funéraires* (car on n'en a trouvé jusqu'ici que dans des tombeaux) ne saurait remonter plus haut que le règne de Néron.

A la suite de la notice de M. Baudot vient une description des obsèques du duc de Bourgogne, Philippe le Bon, publiée pour la première fois (texte original et commentaires) par M. Lory, d'après un manuscrit du xve siècle, provenant des archives de l'ancienne chambre des comptes de Bourgogne et conservé aujourd'hui dans les archives départementales de la Côte-d'Or. Cette description, qui ne manque pas d'un certain intérêt pittoresque, au point de vue de la mise en scène exacte et détaillée d'une grande cérémonie à la cour la plus fastueuse du moyen âge, mais qui ne présente d'ailleurs aucune difficulté d'interprétation, ne donne lieu à aucune remarque particulière. J'en dirai autant de la notice de M. Paul Foisset sur les restes du château féodal de Meursault, plus intéressant encore par les quelques souvenirs historiques qui s'y rattachent que par son architecture aussi peu respectée, il faut bien le dire, par les hommes que par le temps.

Le rapport de M. Chapluet sur les fouilles de Velay, dans le canton de Recey-sur-Ource, a une plus grande importance archéologique que les deux notices précédentes. Il s'agirait ici, si nous en croyons le rapporteur qui parle *de visu*, d'un nouvel *oppidum* gallo-romain, et les nombreux objets antiques ramenés depuis plus d'un siècle à la surface du sol par la charrue des cultivateurs du voisinage, les débris d'aqueducs, les restes d'habitations plus récemment mis au jour, donnent un grand poids à cette opinion. Toute-

[1] Une chromo-lithographie, reproduisant tous les détails du pourtour du vase, est jointe au texte.

[2] Tome IV, p. 916.

Digitized by Google

fois les fouilles du plateau de Velay, suivies aujourd'hui d'un œil attentif par deux archéologues distingués, M. le vicomte de Grancey et M. Rouhier, ont été jusqu'ici plus riches en promesses qu'en réalités, et, avant de songer à enrichir la topographie de la Gaule d'un nouveau centre de population, rival d'Alise ou de Vertot, il est prudent d'attendre le résultat des découvertes ultérieures.

JULES MARION,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE SEMUR (Côte-d'Or).

Années 1866, 1867 et 1868.

La Société des sciences historiques et naturelles de Semur poursuit le cours de ses utiles publications avec un zèle que les années qui s'écoulent sont impuissantes à refroidir et qui mérite tous nos éloges : les trois cahiers ou volumes dont j'ai à vous rendre compte aujourd'hui, parus chacun à sa date réglementaire, sont là pour l'attester.

Le cahier de 1866 nous offre, dès ses premières pages, un intéressant article de M. Rossignol, ancien conservateur adjoint du musée de Saint-Germain, sur les *boucliers des Gaulois*, article dont l'idée lui a été suggérée par l'étude d'une statue célèbre, quoique fort mutilée, que l'on voit dans le vestibule du musée Calvet à Avignon, et dont tous les archéologues qui ont visité la ville des papes ont certainement gardé le souvenir. Cette statue, de grandeur colossale, trouvée à Montdragon en 1834, représente un guerrier nu, sauf la poitrine que recouvre une draperie, tenant ses deux bras appuyés sur un grand bouclier, plat et ovale, qui cache complétement le torse depuis les pieds jusqu'à la poitrine, et tout à fait conforme à la description que donnent du bouclier gaulois Tite-Live et Diodore de Sicile. Comme tous les archéologues qui se sont occupés de cette statue, M. Rossignol pense que le personnage représenté est un Gaulois, et il me semble qu'il ne saurait effectivement y avoir aucun doute à cet égard. Les dimensions du bouclier, qui par parenthèse est en bien meilleur état que la statue elle-même, permettent de se rendre un compte exact de sa construction, dont

Digitized by Google

les descriptions des auteurs anciens nous donnent déjà un suffisant aperçu. Les minces tablettes de bois dont il était fait étaient soutenues dans le sens de la hauteur par une verge de fer s'appuyant au centre du bouclier sur une pièce de bois taillée en fuseau: ce fuseau était lui-même maintenu par une *chape de fer*, dont les rebords étaient cloués sur le plat du bouclier, du côté extérieur. Or il se trouve que cette dernière pièce, formant comme le nœud de l'*umbo* du bouclier, et dont la statue d'Avignon nous fournit la représentation très-complète, est identiquement semblable à certaines plaques métalliques recueillies dans les retranchements du Mont-Auxois et aujourd'hui conservées dans le musée de Saint-Germain, dont l'origine et la destination, en dépit des discussions qu'elles avaient soulevées, étaient restées fort indécises. Le mémoire de M. Rossignol tranche la question, et l'on peut désormais regarder comme certain que les plaques trouvées au pied de la montagne d'Alise faisaient partie de l'armature supérieure des boucliers gaulois.

Le village de Massingy, dans le canton de Vitteaux, a la bonne fortune de posséder une fontaine, rivale de la source de la Seine, et qui, comme celle-ci, paraît avoir eu jadis son temple et ses fervents adorateurs. Des fouilles exécutées aux frais de la Société de Semur, dans le voisinage de la fontaine, ont amené au jour des substructions consistant, d'une part, en deux murs parallèles aboutissant à un troisième mur de forme circulaire, construit en moellons; d'autre part, en un hémicycle de 8 mètres d'ouverture auquel se reliaient deux murs dont l'interruption des travaux n'a pas permis de constater la longueur. C'est du milieu de ces substructions qu'on a extrait quelques objets antiques, bien moins nombreux qu'on n'eût pu l'espérer, quinze médailles de bronze seulement et cinq *ex-voto*. Les médailles appartiennent aux règnes de Vespasien, de Domitien, de Nerva, de Trajan et de Maxime. Quant aux *ex-voto*, ils ne diffèrent pas de ceux qu'on trouve auprès de toutes les sources sacrées et consistent en petites figurines de terre cuite, ébauchées de la façon la plus barbare, et paraissant représenter exclusivement de jeunes enfants; d'où il est naturel de conclure que c'était surtout à la guérison des maladies des enfants que l'eau de la fontaine, qui porte aujourd'hui le nom chrétien de Fontaine de Saint-Cyr, était employée. A propos de cette attribution spéciale, l'auteur du rapport que j'analyse, M. Armand Bruzard,

Digitized by Google

rappelle qu'il existe dans le voisinage de Massingy deux autres fontaines, la fontaine de Saint-Cassien et celle de Notre-Dame-de-Roche-d'Y, qui paraissent avoir eu, comme la première, un caractère sacré, et auxquelles les paysans prêtent des vertus miraculeuses pour la guérison des enfants malades. Il serait à souhaiter que la Société de Semur fît exécuter des fouilles autour des bassins de ces fontaines, qui ont dû être l'objet d'un culte aussi fervent que la source de Saint-Cyr.

Je ne vois aucune remarque particulière à faire à propos de l'article de M. Albert Bruzard, *De l'âge de bronze dans l'arrondissement de Semur*, qui forme toute la part de l'archéologie dans le cahier des Mémoires pour l'année 1867.

Le village de Genay près de Semur prétend à une origine celtique, et, à l'appui de sa prétention, il présente un menhir et un dolmen gisant sur son territoire et dont j'ai eu précédemment l'occasion d'entretenir la section d'archéologie. Deux tumulus situés dans les bois appartenant à la commune étaient considérés comme ayant la même origine, et ils avaient à ce titre attiré l'attention des archéologues semurois. Ils ont été récemment ouverts, et M. Albert Bruzard nous fait connaître, dans le volume des Mémoires pour 1868, l'intéressant résultat des fouilles.

De la plus petite des deux buttes on a exhumé deux squelettes ayant la tête tournée, l'un au midi, l'autre au nord; à côté de l'un d'eux, on a recueilli un anneau de bronze incrusté dans un fragment de chaîne de fer et des morceaux d'un bracelet de fer brisé.

Le plus grand des deux tumulus a fourni une plus riche et plus curieuse moisson archéologique. Il mesure 20 mètres de diamètre et 1^{m},40 environ de hauteur. « Toutes les sépultures ont « été rencontrées dans le centre de la butte, dit M. Bruzard, « au milieu d'un cercle de pierres plates placées verticalement, « mais légèrement inclinées à l'intérieur et se recouvrant l'une « l'autre comme les tuiles d'un toit. Il est évident que ces pierres « avaient conservé leur position primitive, qu'elles avaient dû être « posées lorsque les sépultures étaient déjà recouvertes de terre... « Dans ce cercle, nous avons trouvé deux couches très-distinctes de « sépultures. La plus ancienne, celle qui reposait sur le sol vierge, « était composée de trois tombes, garnies de grandes laves enfouies « un peu au-dessous du sol et buttées par d'autres pierres appliquées « les unes contre les autres, de telle sorte que, dépouillée de la

Digitized by Google

« terre, chaque tombe ressemblait à un massif de maçonnerie. » De l'intérieur de ces trois sépultures on n'a extrait, outre les squelettes qui les occupaient, qu'un poinçon en os, vingt-cinq lames en silex taillé et des fragments de poterie grossière et non soumise à la cuisson. « Au-dessus de ces tombes, poursuit l'auteur du rapport, « à 40 centimètres environ de la surface du sol, existait une croûte « irrégulière de pierres concassées et de terre mêlées ensemble que « nous ne pouvons mieux comparer qu'à du macadam. C'est repo- « sant sur cette couche que nous avons rencontré une autre série de « sépultures en nombre plus considérable... Les squelettes avaient « été ensevelis dans plusieurs directions; aucune pierre ne les entou- « rait; il est même probable qu'ils n'ont pas été enfermés dans des « cercueils de bois, car il nous a été impossible de reconnaître une « couleur différente dans la terre, ce qui arrive ordinairement lorsque « du bois a été décomposé. Un seul corps possédait des ornements : « il avait aux pieds trois bracelets en bronze exactement semblables, « tous les trois ouverts sur le côté, deux à une jambe, le troisième « à l'autre. Les bras étaient également ornés de trois bracelets, dont « un en bronze et les deux autres en fer. »

Ces deux couches de sépultures, si différentes les unes des autres, appartiennent évidemment à deux époques très-distinctes. Remarquant qu'aucun objet en métal n'a été trouvé dans la couche inférieure, l'auteur du rapport en conclut judicieusement que celle-ci remonte à l'âge de pierre, tandis que les sépultures de la couche supérieure, où les objets en métal abondent, devraient être attribuées à l'âge du fer ou à l'époque gauloise proprement dite.

M. Bruzard a joint au texte de son rapport une belle planche chromo-lithographiée, où est représentée la disposition en plan et en coupe des sépultures, ainsi que les objets en pierre ou en métal qui en ont été extraits.

Jules Marion,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, lettres et arts d'Arras.

2e série, tome III, 1869.

Si l'Académie d'Arras s'occupe d'archéologie, il n'y paraît guère dans ses Mémoires.

Nous avions trouvé peu de chose à signaler dans le tome XVIII [1]. Depuis l'année 1865, qu'il parut, trois volumes d'une nouvelle série ont été publiés, et les deux premiers ne contiennent rien qui concerne la section d'archéologie du Comité. Mais dans le troisième nous trouvons un document très-important; seulement il est publié sans nom d'éditeur, sans notes et sans commentaires. Il s'agit d'un *Registre mémorial de la ville d'Arras de 1354 à 1383*. Certes on doit remercier l'Académie d'Arras de la publication d'un tel document; mais il n'eût pas été inutile de dire d'où il vient, comment il est et quels faits saillants il met en lumière. Nous nous plaindrons donc, tout d'abord, de l'absence de ces corollaires obligés de toute publication d'un document inédit. Nous sommes donc forcé de faire une partie de ce que l'éditeur anonyme eût dû accomplir, en insistant sur les détails les plus intéressants du registre mémorial, bien que nous devions négliger tout ce qui s'éloigne du domaine de l'archéologie.

La visite que la reine régente de France Jeanne de Boulogne, accompagnée de Philippe de Rouvres, duc de Bourgogne et comte d'Artois, son fils, et de sa fille, fit à la ville d'Arras le 6 mai 1357, motiva un présent de pièces d'argenterie que le registre désigne ainsi : « XII grans plas d'argent de II marcs (de Paris) la pièce; un « grant dragioir . . . ; un grant gobelet séant sur un treppier à cou- « vercle et un temproir emmailles et surores dehors et dedans. » On offrit à M. le duc « quatre belles coupes et un gobelet que uns ba- « buins portoit, tous esmailles et surores dehors et dedans; » quant à la « demisele, » elle n'eut qu'un drageoir semblable à celui de sa mère.

Lorsqu'au mois de mai suivant, mademoiselle Marguerite de Flandres vint à Arras comme fiancée du duc de Bourgogne, qu'elle épousa le 14 du même mois à Saint-Waast, elle reçut « moult agréa-

[1] *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. VI, p. 179, 1867.

Digitized by Google

« blement un gobelet grans à couvercle, un temproir bien dore et « un biaus drageoir » du prix de IIII^xx XIII écus et un tiers d'écu.

Marguerite de France, comtesse de Flandres et d'Artois, étant venue à Arras le 22 mai 1362, en compagnie du duc son fils, deux cents bourgeois environ, vêtus « d'unes cothes hardies parties et barrées, » allèrent au dehors de la porte Saint-Michel recevoir son serment de maintenir les priviléges de la ville. Au souper qui suivit, la ville lui fit présent de trois gobelets à couvercle doré, et de trois « pochonnes ensement dores, du poids 82 marcs, ainsi que de « 12 plats d'argent de 4 marcs chacun. » Le comte de Flandres, qui était à table avec « ma dame, » ne fut point oublié.

Enfin, le roi Charles étant venu le 4 novembre 1380, quelques jours après le serment et l'entrée de Louis, comte de Flandres, la ville lui offrit à souper « V kenes de vin contenues dans VI pos de « grès armoyés de fleurs de lys. » Quant aux cadeaux faits au duc, le registre omet de les détailler.

Nous trouvons dans la mention de ces présents un mot nouveau que L. de Laborde n'a point recueilli dans son glossaire : c'est celui de « *temproir.* »

Nous trouvons aussi une fois de plus l'origine de ces grès armoriés que l'on rencontre encore dans les collections, et dans lesquels les villes du nord offraient le vin d'honneur aux princes qui venaient les visiter, en même temps qu'elles leur montraient aussi un échantillon de leur industrie.

A part ces mentions de quelques visites princières, le registre ne contient plus guère que des témoignages de conflits de juridiction et des ordonnances de police.

Parmi les premiers, il est question « que un bastonls avoit este « pris et leves, comme estraiers, par le sergent de monsieur Pierre « de Secheles, la ou li bastons monsieur Pierre de Secheles keurt. » Le sergent mit le bâton aux mains des échevins, afin qu'ils pussent « connoître et ordonner au droit de celui auquel il appartenra. » M. Pierre de Secheles s'étant présenté et ayant donné à entendre que la garde dudit bâton lui appartenait à cause de la « justice qu'il « a au lieu là où il fut trouvé, » cette garde lui fut confiée « par con- « dition qu'il en doit user et faire du tout par l'ordonnance et ensei- « gnement des eschevins. »

Survint un tiers qui réclama le bâton comme étant sien, et auquel il fut délivré.

Digitized by Google

Quel est ce bâton qualifié d'*estraiers?*

De quel droit juridique ou féodal était-il le signe? C'est une question que nous n'avons pu résoudre, mais qu'il est nécessaire de poser.

Nous trouvons ensuite l'histoire d'un faux monnayeur de Troyes qui, condamné à être pendu, et qui déjà mené «au virelin, et, ainsi «qu'il devoit monter à l'esquele,» fut sauvé par l'arrivée du duc de Bourgogne, mais qui, étant mort en prison, eut son corps exhumé au bout de huit jours et porté au gibet.

Parmi les ordonnances de police, une certaine place est occupée par celles qui concernent les femmes de vie joyeuse et «prêtant «amours à détail,» suivant la piquante expression du registre.

Ces femmes, dont la plupart tenaient les étuves ou y demeuraient, ne pouvaient porter «nulz mantiaux de drap» depuis l'entrée de mai jusqu'au lendemain de la Toussaint, sous peine de confiscation desdits manteaux au profit du roi des ribaux, s'il les trouve, ou du sergent à «macque» par moitié et du roi des ribaux pour l'autre moitié, si c'est le sergent qui constate le délit.

Cette inhibition avait pour corollaire cette prescription qui leur enjoignait de porter sur le «senestre brach, entre l'espaulle et le «coutte, ung gartier de drap vermeil de la largeur de deux dois, «et demy quartier de long ou environ, cousu sur leur robe,» sous peine d'amende et de prison. Si la robe était vermeille, le gartier devait être de blanquet.

Mais, comme les échevins d'Arras, voulant concilier l'humanité avec les mesures de police, ne défendaient pas aux détaillantes d'amour de porter des manteaux depuis le lendemain de la Toussaint jusqu'au mois de mai, ils réglaient la longueur de ces manteaux qui ne devaient pas dépasser la main, et prescrivaient d'y coudre le même signe de reconnaissance que sur la robe.

A cette ordonnance de mai 1423, renouvelée en 1439, s'en joint une autre de décembre 1430, qui défend aux filles de joie, ainsi qu'aux «filles communes» qui se tiennent aux lieux publics, d'assister, ni de soir ni de nuit, aux fêtes et assemblées qui se feront à l'occasion des noces, des réunions de confréries, et... des premières messes des gens d'église.

En même temps que ces prescriptions relatives aux bonnes mœurs, on en publie d'autres contre les dangers du feu, en ordonnant aux détenteurs des «hez et sillons et autres abillements convenables pour

Digitized by Google

« la rescousse des feux, » dont la majorité est en dépôt à la halle, de les apporter sur le lieu du sinistre en cas d'incendie.

Il y avait encore à Arras, en 1447, des maisons couvertes en paille, même dans les rues notables, de même qu'à Londres à la fin du XIIe siècle; aussi, de même que dans la vieille cité anglaise, l'on voit prendre dans la cité flamande des prescriptions rigoureuses contre les causes d'incendie. Les cheminées en mauvais état sont abattues et refaites aux dépens des défaillants; une couverture de tuiles sur lattes de chêne est prescrite sur les édifices construits nouvellement; la réfection des anciennes couvertures est proscrite, et même on ordonne le remplacement de la paille par la tuile avant trois années révolues sur les maisons appartenant à ceux qui sont assez riches et aisés pour le faire; enfin les amas de paille, de bourrées, etc., qui étaient dans les cours, doivent être mis à couvert et isolés des habitations.

Les ordonnances relatives à la teinture des laines, qui était une branche importante de l'industrie d'Arras, et celles qui concernent le commerce des draps et des pelleteries, sont toutes remplies des prescriptions restrictives que signalent tous les documents de même espèce.

Les teinturiers de waide ou guède ne peuvent teindre de boullon, et réciproquement; ils ne peuvent teindre de waide par-dessus d'autres couleurs, telles que le bleu azuré et le bleu. Les draps et les saies ou demi-draps teints à façon ne peuvent l'être que sur échantillon.

Les draps étrangers doivent passer à la visite et en recevoir le sceau, quand même ils auraient porté celui de leur lieu d'origine. Les demi-draps d'au-dessous de 12 sols l'aune ne pouvaient être parés de houppes de soie ou de coton, et ceux d'au-dessous de 6 sols ne pouvaient recevoir de frange de soie.

Les foulons doivent laisser deux aunes de largeur aux draps.

Quant aux tisserands, il leur est défendu de travailler à leur compte en même temps qu'à façon, s'ils ne font une certaine remarque en laine bleue, un liséré sans doute, sur les pièces qu'ils tissent à leur compte.

Enfin les marchands de laine sont astreints à peser leur marchandise « à balanche et juste pois, signée du saing de la ville. »

Il n'est parlé des tapissiers, qui ont fait la réputation d'Arras jusqu'à sa conquête par Louis XI, qu'à propos des fils de laine qu'il

Digitized by Google

est prescrit d'acheter seulement à certaines places et à certaines heures de certains jours.

Ainsi un article mentionne les « fille de layne, ordene à faire sayes, « hauteliche; » un autre, les « files pour faire sayes ou tapisserie. »

Les ordonnances relatives au commerce de la pelleterie, faites en 1428 et révisées en 1433, entrent dans de très-grands détails; mais elles renferment quelques expressions que nous ne pouvons expliquer. Ainsi elles semblent distinguer dès les premiers articles les pennes et les fourrures. La distinction s'explique si le mot *penne* est l'équivalent de panne, que Du Cange donne comme la traduction du mot *pannus*, qui signifie pelleterie.

La *penne* serait la matière première, et la fourrure le produit fabriqué, lequel est à son tour une matière première relativement au vêtement où l'on doit l'appliquer.

Ces fourrures forment des chaperons, des peliçons, des manches, des tournants et des courants de laitiches. Les trois premiers mots s'expliquent aisément; mais les *laitiches* nous semblent être ces bandes étroites de pelleterie dont était garni le bord des vêtements au xve siècle, ainsi que nous le montrent les miniatures. Laitice viendrait peut-être de *latitia*, que donne Du Cange comme équivalent de *longitude*. Un passage donne d'ailleurs le mot *bende*.

Les animaux dont les peaux sont employées sont les suivants, qui pour la plupart ne nous sont pas connus par leur nom moderne. Ce sont les poppes, écureuils, esqueminesses, œulles (qui doivent être les oies), les conins (lapins) d'Espagne, les agneaux, les martres, fouines, fisseux (putois), renards, loutres, genetes et luches; le gris, qui est l'écureuil de Russie, et le menu vair, qui est le ventre de gris, peaux qui semblent venir de l'Europe orientale. Un article des règlements de 1433 parle, en effet, après le gris et le menu vair, « de pelterie de poullane et de ruisse, » c'est-à-dire de Pologne et de Russie, qui sera d'ailleurs saisie.

Les prescriptions les plus minutieuses sont imposées sur la quantité et la qualité des peaux qui doivent entrer dans la composition de chaque espèce de fourrure. On ne peut mélanger des peaux de saisons différentes: les mélanges de qualités diverses sont faits suivant certaines proportions. Ainsi les fourrures de gros vair doivent se composer de 7 thires (terme encore inexpliqué), formées, ce nous semble, de 52 dos et 52 ventres et de 32 dos pour les étoffer. Si nous comparons ensemble les différents passages où cette

Digitized by Google

expression est employée, et si nous supposons, en outre, qu'il y a une faute de transcription dans les chiffres romains de la copie imprimée, nous arrivons à constater que la thire est une unité commerciale composée de 8 dos et de 8 ventres d'une fourrure quelconque, avec moitié en nombre de ventres pour la mise en œuvre.

Si la révision de 1433 maintient un grand nombre des prescriptions de 1428, elle se montre plus tolérante à quelques égards, permettant certains mélanges, comme ceux de martres, fisseux et fouines. Mais il y a encore des prescriptions destinées à exclure la fraude qui pourrait résulter de l'emploi simultané de peaux neuves et vieilles, de bonne et de mauvaise saison. D'ailleurs la visite était prescrite pour ces fourrures comme pour toutes celles que l'on pouvait mettre en vente.

Malgré toutes ces prescriptions et ce luxe de défenses, la mode transformait le costume aussi souvent et aussi rapidement alors qu'aujourd'hui, et l'on se demande ce qu'elles pouvaient devenir lorsqu'elles se trouvaient en contradiction avec des besoins nouveaux nés de fantaisies nouvelles.

Nous nous arrêterons ici dans l'analyse des document importants qu'a publiés l'Académie d'Arrras, car nous craindrions, en allant plus loin, de quitter le terrain archéologique. Mais, si nous devons savoir gré à leur éditeur de les avoir mis au jour, nous devons aussi lui adresser le reproche de ne les avoir ni commentés ni discutés.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE LA CHARENTE.

Tome V, année 1867; tome VI, 1re partie, année 1868-1869.

J'ai déjà eu l'honneur de rendre compte à la section, dans une des dernières séances, du résultat de l'examen des tomes I, II, III et IV du Bulletin publié par la Société archéologique de la Charente. Ces deux nouveaux volumes complètent mon examen. Après les avoir parcourus, je suis heureux de louer les efforts faits par cette Société pour entretenir et propager dans l'ancien Angoumois le goût des études archéologiques.

Le premier travail qui mérite une mention est dû à M. l'abbé

Digitized by Google

Michon. Il est intitulé : *Similitude des dolmens de la rive orientale du Jourdain avec ceux de l'ouest de la France.* M. l'abbé Michon accompagnait M. de Saulcy dans son voyage de Palestine fait en 1866. Le 14 novembre, après une journée de marche assez fatigante, en descendant les derniers contre-forts du mont Nébo, presque en face de Jéricho, la caravane rencontra un amas de dolmens dont le centre était occupé par une espèce de cromlech dont les pierres se touchent les unes les autres et renferment à leur tour un dolmen plus important, que M. l'abbé Michon n'hésite pas à regarder comme un tombeau et qui lui parut porter les traces de fouilles antérieures. M. l'abbé Michon passa toute la journée du lendemain à étudier ces monuments, à en relever le plan et à en mesurer les principales dimensions. Le temps ne lui a pas permis d'y exécuter des fouilles. Le résultat de cette excursion a amené M. l'abbé Michon à constater l'identité absolue existant entre les dolmens de Jéricho et les monuments du même genre retrouvés en Angleterre, en Danemark, en Suède et jusqu'en Afrique. M. l'abbé Michon ne prétend pas avoir fait là une découverte; mais il est heureux d'avoir corroboré une fois de plus la justesse des observations précédentes.

Plus loin, dans le même volume, je rencontre un compte rendu d'une excursion faite le 16 septembre 1866 par plusieurs membres de la Société archéologique de la Charente, à Saint-Germain-sur-Vienne, arrondissement de Confolens, à l'endroit où la petite rivière l'Issoire tombe dans la Vienne. L'auteur de ce compte rendu est M. Jules de Laurière. Je ne relèverai dans ce compte rendu que la mention d'un dolmen situé à l'extrémité d'une île qui s'étend dans la Vienne, un peu au-dessus du bourg de Saint-Germain, et qui est devenu une chapelle recouvrant un autel ruiné aujourd'hui, mais dont les débris sont parfaitement reconnaissables. Voici la description qu'en donne M. de Laurière; je la transcris intégralement, le fait me paraît en mériter la peine, et je demande en outre à la section si elle ne jugerait pas convenable d'autoriser la reproduction du plan de ce sanctuaire, tel que le donne le *Bulletin archéologique de la Charente.* « Ce dolmen est entouré d'une enceinte creusée « en contre-bas du sol et garnie d'un mur de soutènement encore « visible, quoique ruiné par l'éboulement des terres. La forme de « cette enceinte est carrée vers l'ouest, circulaire vers l'est, comme « l'abside d'une petite basilique chrétienne; elle mesure 9 mètres de « long sur 4^{m},85 de large; une entrée ménagée à l'ouest y donnait

Digitized by Google

« accès par quelques marches. Les supports du dolmen ont disparu « ou ont été convertis eux-mêmes en élégantes colonnes à chapiteaux, « pour continuer à soutenir l'ancienne table de granit. L'énorme « pierre, ainsi élevée, abritait un autel que nous voyons encore au- « jourd'hui, véritable chœur de ce sanctuaire à ciel ouvert.

« L'ancien dolmen présente une forme qui se rapproche assez de « celle d'un triangle irrégulier. L'axe de sa plus grande longueur, « orienté vers l'est, est de $4^m,42$; celui de sa plus grande largeur, de « $3^m,55$. La surface inférieure paraît parfaitement unie et plane, tan- « dis que la surface supérieure est assez irrégulière et offre, vers la « partie la plus large, un certain renflement qui peut donner à sa « plus forte épaisseur environ 85 centimètres. D'après un rapport « anonyme que nous trouvons dans les *Mémoires de la Société des « antiquaires de France* à la date de 1827, le poids approximatif de « ce dolmen s'élèverait à 1,800 kilogrammes. »

« Les colonnes qui supportent cette masse sont au nombre de « quatre, disposées en carré presque régulier. La pierre qui les « compose est granitique, de même nature que celle du dolmen. « Elles sont cylindriques et reposent sur un socle également cylin- « drique, muni de deux tores. Elles sont couronnées par un chapi- « teau en style du XIIe siècle, à moulure unie, avec astragale et « tailloir carré. Il est à remarquer que trois de ces chapiteaux affleu- « rent à peu près exactement le contour du dolmen, et que le qua- « trième le dépasse un peu.

« L'ensemble de ces supports, avec sa simplicité décorative, est « empreint d'une certaine légèreté que fait encore ressortir leur « bizarre et lourd couronnement. Toutefois les fûts de ces quatre « colonnes n'ont point la même hauteur ni la même circonférence. « Ces hauteurs sont de $1^m,72$, $1^m,84$, $1^m,79$, $1^m,79$; les circonfé- « rences sont de 87 centimètres, 92 centimètres, 92 centimètres, « 91 centimètres. Les bases ont 32 centimètres de hauteur, les « chapiteaux 32 centimètres, les tailloirs 32 centimètres; de sorte « que la hauteur intérieure et moyenne du monument jusqu'au pied « de la base des colonnes serait de $2^m,75$; mais, comme ces bases « se trouvent en partie enterrées, la hauteur réelle, prise au-dessus « du sol actuel, n'est que de $2^m,62$.

« L'autel est situé dans l'orientation de l'ouest à l'est, entre deux « colonnes. Il est regrettable qu'il n'ait pas conservé intacts ses an- « ciens supports, car il ne repose aujourd'hui que sur des débris

Digitized by Google

« taillés très-bas et renversés sans ordre. Il est formé d'une seule « pierre qui a 1m,23 de long sur 77 centimètres de large. Il mesure « 27 centimètres de large. L'arête de son bord supérieur présente un « tailloir de 14 centimètres, coupé à angle droit, et celle de son « bord inférieur est évidée en simple moulure dans le style des cha- « piteaux et des colonnes.

« Près des marches de l'entrée se trouve encore debout une pierre « creusée en forme de bénitier. En l'examinant de près, on y recon- « naît un chapiteau analogue à ceux des colonnes. M. l'abbé Michon « suppose qu'il provient d'une cinquième colonne dressée sous le « dolmen vers son extrémité orientale. Rien n'indique la position ou « les traces de ce cinquième support.

« Des témoins oculaires nous ont assuré que des ossements hu- « mains ont été trouvés, il y a environ trente ans, en remuant la « terre, sous la pierre même. Mais on n'a pu nous dire si ces osse- « ments appartenaient à un ou à plusieurs corps. »

M. Trémeau de Rochebrune, continuant les études dont la Commision topographique de la carte des Gaules a eu maintes fois à s'occuper, en a consigné le résultat dans deux articles ayant pour titres, le premier : *De la distribution des monuments préhistoriques dans le département de la Charente* (vol. V); le second : *Sur les restes découverts dans les environs de Saint-Marc près Angoulême.* Le premier travail n'apporte aucun fait nouveau dont la science archéologique puisse profiter; mais, en groupant les faits isolés qui se dégagent de l'étude des monuments celtiques dans le département de la Charente depuis vingt ans, il confirme une fois encore les déductions tirées par la science, et les lois générales qui en découlent. Ces lois générales, M. de Rochebrune les réduit à trois et les formule ainsi :

« 1° Les grottes et habitations paludéennes sont toujours situées « dans les vallées et sur les lignes tracées par les rivières qui ar- « rosent ces vallées.

« 2° Les dolmens, tumuli-dolmens, souterrains et grands ateliers, « occupent les plateaux élevés à proximité des cours d'eau, plus ex- « ceptionnellement l'intérieur des terres. Dans ce cas, ils avoisinent « des sources ou des ruisseaux.

« 3° Ils sont de plus, et cela dans la grande majorité des cas, « échelonnés sur le parcours des voies romaines ou supposées telles, « tracées elles-mêmes sur les voies primitives ayant servi à relier les « monuments entre eux et à des centres communs. »

Digitized by Google

Ce travail est accompagné d'une carte très-bien faite, indiquant l'emplacement de ces monuments. Postérieure d'une année à la publication de la carte de la Commission des Gaules, tracée sur une plus grande échelle, elle donne naturellement plus de détails, mais ne modifie rien à l'ensemble du travail de M. Alexandre Bertrand.

Le second article de M. de Rochebrune est inséré dans le tome VI. Il a été rédigé avec beaucoup d'exactitude et de soin. Il donne une description minutieuse des grottes de Saint-Marc, dont M. l'abbé Michon s'était déjà occupé, mais avec moins de suite que M. Trémeau de Rochebrune.

Ces grottes sont situées à 4 kilomètres d'Angoulême, dans la vallée arrosée par la petite rivière de l'Anguième, au bord du chemin qui conduit au château d'Heurtebise.

A la suite d'un examen minutieux de ces excavations, après de nombreuses fouilles opérées soit dans les grottes mêmes, soit dans un cimetière voisin récemment découvert, M. Trémeau de Rochebrune se croit autorisé à distinguer trois époques bien distinctes dans l'habitation de ces grottes et dans les vestiges laissés par leurs habitants.

Elles auraient été primitivement creusées de main d'homme, avec des outils de bronze, par des autochthones dont l'existence remonterait, ainsi que l'indique l'usage du bronze, au dernier âge de la période préhistorique. Le cimetière voisin aurait été la nécropole de la horde troglodytique. L'examen des ossements trouvés dans les tombes confirme cette hypothèse et lui donne, aux yeux de M. Trémeau de Rochebrune, un caractère presque irrécusable de certitude. Une de ces tombes contenant le cadavre d'un enfant est un véritable dolmen composé de cinq pierres verticales et d'une table horizontale. C'est la première époque.

« La seconde appartient à l'ère gallo-romaine. Les ruines découvertes, dont le *frigidarium* seul a pu être scrupuleusement constaté, ont fait partie d'une villa ou d'un établissement détruit par un incendie. C'est là qu'il faut chercher le véritable emplacement du lieu dit *Domproume* (*Domus romana*) sur les titres des années 1490 et 1529. »

Enfin la troisième époque remonterait au VIe siècle de notre ère. C'est alors que des solitaires chrétiens auraient pris possession des grottes de Saint-Marc, et, au milieu de phases diverses, tantôt

Digitized by Google

nombreux, tantôt isolés, s'y seraient perpétués pendant mille ans, de 550 à 1550.

Au point où en est l'archéologie pour tout ce qui touche aux monuments celtiques, avec l'obscurité qui enveloppe l'origine de ces monuments, il est impossible de discuter une opinion formée sur l'un d'eux sans l'avoir étudié *de visu*. Je ne connais pas les grottes de Saint-Marc, et ne puis contrôler l'hypothèse de l'auteur à propos de la date qu'il assigne à la première période. Quant aux deux autres, les preuves irréfragables sont là : dans les vestiges du *frigidarium*, ou dans les textes du XVIe siècle qui confirment la justesse des divisions adoptées par M. Trémeau de Rochebrune.

Quatre feuilles de planches accompagnent ce travail et viennent en aide aux descriptions.

M. Galzain est l'auteur d'une note sur cinq tombes de l'époque mérovingienne mises au jour en septembre 1867 à Saint-Séverin d'Aubeterre. Les fouilles que l'on y a faites ont amené la découverte d'outils usuels, d'objets d'ajustement et d'équipement en bronze et en fer, dont deux planches de lithographie donnent une idée suffisante à qui ne les a pas vus. Je signalerai dans la planche 1 une plaque de ceinturon munie de son agrafe et couverte de gravures représentant des entrelacs d'un dessin très-remarquable. Par sa dimension, par les gravures dont elle est chargée, cette plaque se rapproche beaucoup de la magnifique plaque déposée au Musée d'artillerie. La planche 2 offre une seconde plaque de ceinturon en fer oxydé, munie également de son agrafe, moins curieuse que la première en ce sens qu'elle n'est ornée d'aucune gravure, mais plus complète. Il serait à souhaiter que l'exemple donné par M. Galzain fût plus souvent imité, et que l'on pût faire suivre la description d'objets nouvellement découverts de reproductions qui en donnassent une idée aussi exacte.

Ces objets sont déposés au musée de la Société archéologique de la Charente.

Enfin le tome VI est terminé par une note explicative de M. Biais-Langoumois, accompagnant sept planches d'eaux-fortes exécutées d'après des objets anciens trouvés dans le département de la Charente. Le total de ces objets se monte à quarante. Ils appartiennent à toutes les époques de l'histoire, depuis la domination romaine, représentée par des fioles à parfums et des urnes funéraires, jusqu'au XVIe siècle, représenté par un assez médiocre panneau en bois

Digitized by Google

sculpté. Les plus remarquables de ces objets sont une bombarde en fer forgé et cerclé datant du xve siècle, une épée de la seconde moitié du xvie siècle à garde dite ronceuse ; je la croirais de fabrication espagnole; enfin un très-joli mortier de bronze chargé de fleurs de lis en relief. Il doit dater des premières années du xvie siècle.

Comme on vient de le voir, les travaux les plus intéressants de ces deux volumes ont trait aux monuments celtiques ou mégalithiques, pour me servir d'un néologisme dont l'utilité ne me paraît pas suffisamment démontrée. Il n'y a rien là d'étonnant. Outre la vogue qui a pris l'étude de ces monuments sous sa protection, outre l'obscurité qui les entoure et qui devient un attrait de plus pour les archéologues, il suffit d'avoir jeté les yeux sur la carte dressée par M. Alexandre Bertrand pour se rappeler qu'entre les monuments celtiques du Languedoc et ceux de la Bretagne l'agglomération angoumoisine faisait en quelque sorte trait d'union. Ils étaient très-nombreux autour de l'ancienne *Inculisma Agesinatum*. Il est donc tout simple que leur étude sollicite plus volontiers et plus fréquemment la bonne volonté des archéologues de la Charente.

L. Clément de Ris,

Membre du Comité.

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.

Tome VII. Rennes, 1870, in-8° de 326 pages.

Rien qu'à parcourir le compte rendu de ses séances, on voit que la Société de Rennes se livre avec amour et ardeur aux études archéologiques. En effet, à chacune de ces séances, on s'empresse d'apporter maints objets d'art ou d'antiquité, monnaies, médailles, sceaux, bronzes, poteries, etc., dont plusieurs sont libéralement offerts au musée de la ville, qui, déjà fort riche, s'augmente ainsi de jour en jour. Ces extraits des procès-verbaux des séances comprennent les années 1863 à 1869. Rédigés avec goût et intelligence, ils sont curieux à consulter, et témoignent, comme nous l'avons dit, de l'ardeur que la Société met à ses travaux.

Les mémoires imprimés dans ce volume sont, d'abord, une

Digitized by Google

esquisse comparative des dialectes néoceltiques. C'est la première partie d'un travail considérable, dont l'auteur est M. E. Morin, professeur à la faculté des lettres de Rennes. Plus, du même auteur, une note sur deux passages des annales de Saint-Bertin expliqués à l'aide des chroniques de l'Irlande. Nous signalerons ensuite des études philologiques sur les inscriptions gallo-romaines de Rennes et le nom de *Redones*, par M. Mowat. M. l'abbé Guillotin de Courson continue, dans ce volume, ses utiles travaux sur la statistique historique et monumentale du département d'Ille-et-Vilaine, et nous donne aujourd'hui celle du canton de Pipriac, arrondissement de Redon. Nous signalons toujours avec empressement les travaux de ce genre, si utiles pour l'achèvement du grand repertoire archéologique de la France, achèvement que nous appelons de tous nos vœux. M. André, à qui l'on doit le savant catalogue du musée de Rennes dont nous avons rendu compte dans cette revue, apporte ici pour son contingent : 1° une notice sur un coffret arabe en ivoire, sur la serrure duquel est une inscription en caractères coufiques; ce coffret renferme divers vêtements sacerdotaux attribués un peu légèrement à saint Regnobert, l'un des premiers évêques du diocèse de Bayeux, et qui vivait au VIIe siècle; il se voit au trésor de l'église de Bayeux; 2° le texte espagnol et la traduction en français de la charte par laquelle Henri de Transtamare, roi de Castille et de Léon, confère à Bertran[1] Duguesclin le duché de Molina. Elle est datée du 4 mai 1369. Enfin on trouve encore dans ce volume un travail assurément bien à sa place dans une Revue rennoise; nous voulons parler du Lapidaire de Marbode, traduit en vers français par M. S. Ropartz. C'est de ce dernier travail seulement dont nous parlerons ici.

Rien de plus connu que le poëme de Marbode sur les Pierres précieuses, ou, pour parler plus exactement, rien de plus connu que l'existence d'un poëme sur les Pierres précieuses attribué à Marbode, car nous ne pensons pas que nos contemporains, M. Ropartz seul excepté, aient pris la peine de lire ces sept cents et quelques vers latins, qui parlent des vertus merveilleuses des pierres précieuses, et qui ont donné naissance à tous les Lapidaires français que nous avons, soit en vers, soit en prose. Les Bénédictins, dans leur *His-*

[1] Nous orthographions *Bertran*, et non *Bertrand*, attendu que le latin donne *Bertrannus* et non *Bertrandus*.

Digitized by Google

toire littéraire de la France, ont eu l'occasion de parler deux fois de ce petit poëme latin. Au tome II de cet ouvrage, page 335, Dom Rivet l'attribua d'abord à un auteur anonyme du ve siècle. Plus tard, il revint sur sa première idée, et le reconnut pour être de Marbode, évêque de Rennes, sacré en 1096 et mort en 1123[1], opinion qui fut embrassée par ses successeurs dans le tome X de l'*Histoire littéraire*, mais cependant sous quelque réserve. En effet, on y lit à l'article de Marbode, évêque de Rennes, le passage suivant : « Malgré « les raisons que nous avons de croire que l'écrit sur les Pierres pré- « cieuses appartient à Marbode, nous ne prétendons point décider « absolument. Nous ne dissimulons même pas qu'il y a de part et « d'autre beaucoup de probabilité. Ainsi nous consentons volon- « tiers qu'on regarde cet écrit comme une production, sinon faus- « sement attribuée à Marbode, du moins douteuse[2]. » Ajoutons, pour notre part, qu'il y a tel vers qui sent plutôt la belle facture de l'antiquité que le latin tel qu'on le pouvait écrire au XIIe siècle. Pourtant il faut reconnaître que Dom Beaugendre, qui, en 1708, fit paraître à la suite des œuvres d'Hildebert, évêque du Mans, celles de Marbode, évêque de Rennes, y insère le poëme latin sur les Pierres précieuses, accompagné d'une traduction en vieux vers français qu'il avait trouvée dans un manuscrit de Saint-Victor, portant le n° 905. Ce manuscrit se trouve aujourd'hui à la bibliothèque Nationale, sous la nouvelle cote *Latin 14470*. C'est un manuscrit vélin de 342 feuillets de 26 centimètres de hauteur sur 19 de largeur. Il contient, outre le poëme de Marbode, divers traités de droit canon. La preuve que c'est bien celui dont s'est servi Beaugendre, c'est qu'on y voit sur le premier feuillet le n° 905, barré il est vrai et remplacé par la cote ultérieure *S. Vict. 310*. Le poëme sur les Pierres précieuses y commence au verso du folio 4, par la rubrique *Incipit liber lapidum*, et finit avec le verso du folio 35, par ces mots à l'encre noire : *Explicit liber Marbodi, episcòpi, de lapidibus. Habens versus septingentos XXX, et sexaginta lapides in se continens per LX^a capitula.* A la suite des vers latins de chacun de ces soixante chapitres viennent les vers français qui les traduisent. Cette traduction est conçue sur un plan fort libre; car, d'un côté, elle omet bien des choses du texte latin, et, de l'autre, elle y ajoute. On remarquera

[1] *Histoire littéraire*, t. VII, p. 134.
[2] *Ibid.* t. X, p. 386.

Digitized by Google

que dans ce manuscrit le texte latin et la traduction en vieux français sont de la même main. Mais quel peut être son âge? L'aspect général de l'écriture, la force et la blancheur du parchemin, les lignes tracées à l'encre rouge à la fin de chaque vers, tout nous porte à croire que le manuscrit est du temps de Philippe-Auguste et très-probablement de la fin du XIIe siècle. Il s'ensuit que cette traduction de Marbode en vieux vers français est, par son ancienneté, un morceau important pour les origines de notre langue. Aussi, bien qu'elle ait été donnée en entier dans l'édition de Beaugendre, mériterait-elle d'être réimprimée sur l'original, ce qui servirait à relever plusieurs fautes introduites dans l'imprimé. C'est ainsi, par exemple, que l'article Calcédoine, qui est ainsi conçu dans l'édition de 1708, col. 1646 :

Calcedoine est piere jalne,
Entre jacint eberil meaine,
Mult est amee epreisée,
E de riche gent ben renumée.
Sel est portée au col penduë,
Avientre choses mult a vuë.
Eki el dei la portera,
Tutes chioses veincre porra.
Desichie est envueiée
Et de culeurs treis est trovée.

porte dans le manuscrit de Saint-Victor, maintenant *Latin 14470*, fol. 10 verso :

Calcédoine est pière jalne.
Entre Jacint e Béril meaine (moyenne)
Mult est amée e preisée,
E de riche gent ben renumée.
S'el est portée el col pendue,
A veincre chioses mult aiue (aide).
E ki el dei la portera,
Tutes chioses veincre porra.
De Sithie est enveiée.
E de culurs treis est trovée.

A l'article Saphir. Dans l'imprimé :

Saphir est bels ecunvenable,
Endei dercı resplendissable,
Alciel resemble Kant est purs,
E sen nues quant nest obcurs.
Nule vena vertu plus grant.

Digitized by Google

Dans le manuscrit :

Saphir est bels e cuvenable
En dei de rei (en doigt de roi) resplendissable
Al ciel resemble kant est purs
E sen nues quant n'est oscurs.
Nule ne n'a vertu plus grant.

Nous pourrions multiplier ces exemples, qui montrent qu'une lecture plus attentive du manuscrit original faciliterait en beaucoup d'endroits l'intelligence du texte.

On connaît un assez grand nombre de manuscrits du poëme de Marbode. Rien que le catalogue imprimé des manuscrits de la bibliothèque du Roi en compte sept, savoir : trois du XIIIe siècle, trois du XIVe et un de l'an 1467. Les imprimés sont également nombreux. La première édition est celle de Rennes, d'Ives Mayeuc, 1524. Ce sont les *Opera* de Marbode, dans lesquels se trouve le poëme en question. Cette édition, inconnue à presque tous les bibliographes, doit être excessivement rare. La seconde édition est celle de Paris, 1531. En voici le titre en entier : *Marbodei, galli poetæ vetustissimi, de lapidibus preciosis Enchiridion, cum scholiis Pictorii Villingensis. Ejusdem Pictorii de lapide molari carmen. Parisiis excudebat Christianus Wechelus, sub scuto Basiliensi in vico Jacobæo, anno 1531.* C'est un petit in-8° de 110 pages, imprimé en italique. On voit que Marbode y est qualifié, non pas évêque de Rennes, mais poëte français très-ancien. On y remarquera encore que les pierres précieuses y sont disposées, non pas dans l'ordre méthodique quelconque qui se trouve dans l'édition de Beaugendre, mais dans l'ordre alphabétique, ordre destiné à faciliter les recherches, mais qui prouve par là le remaniement postérieur d'un texte. C'est ainsi que, dans le Livre des métiers d'Etienne Boileaue, les métiers sont disposés en ordre méthodique dans le manuscrit de la Sorbonne, qui est du XIIIe siècle, et en ordre alphabétique dans celui de Lamare, qui est du XIVe siècle. Il y a une réimpression de cette édition de Marbode de Paris, 1531, donnée à Francfort, mais en caractères romains. L'édition de Cologne, de 1539, a pour frontispice le Grand Prêtre des Juifs tenant devant lui une table à douze compartiments, dans lesquels se lisent les noms de douze pierres précieuses et ceux des douze tribus d'Israël qui y correspondent. C'est le Λόγιον ou *Rationale.* On lit sous cette table : *Coloniæ excudebat Hero Alopecius anno 1539.* C'est un petit in-8° de 124 feuillets, non compris l'index à

Digitized by Google

la fin de l'errata. Au folio 8 il y a ce titre : *Marbodaei Galli Cenomanensis, de gemmarum lapidumque preciosorum formis, natura atque viribus, etc.* Les pierres y sont dans l'ordre méthodique, et non dans l'ordre alphabétique de l'édition de Paris de 1531. L'édition de Bâle de 1555 reproduit presque textuellement celle de Paris. Les notes y sont également de Pictorius, mais avec des variantes sensibles. Ce poëme de Marbode se trouve encore, sous le titre de *Marbodaei Galli Cenomanensis carmen de gemmis et lapidibus*, à la suite du *Dactyliotheca* d'Abraham Gorlée, Leyde, 1707, in-4°, où il a une pagination séparée de 28 pages. Vient ensuite l'édition de Beaugendre, Paris, 1708, in-fol. Le poëme de Marbode y est imprimé sans notes, mais il y est accompagné, comme on l'a vu, d'une traduction en vieux vers français. Millin, dans son *Dictionnaire des beaux-arts*, article *Gemmes*, parle d'une édition donnée par Beckman en 1740 comme étant la meilleure. L'habile bibliographe Weiss, à l'article *Marbode* de la *Bibliographie universelle*, cite une édition de Gottingue, 1799, de format in-8°. Enfin on trouve dans l'*Histoire littéraire de la France*, tome X, page 386, mentionnées deux éditions de ce poëme, mais sous le nom d'Evax, roi des Arabes : l'une de Lubeck, 1575, in-8°; l'autre de Leipsig, 1585, in-8°.

Tant de manuscrits et tant d'éditions du poëme de Marbode montrent assez le prix qu'on y a longtemps attaché. Ce poëme, comme on l'apprend par la préface, n'est que l'extrait d'un autre ouvrage attribué à un chef arabe du nom d'Evax et envoyé par lui à l'empereur Néron. Dom Rivet[1] suppose que cet ouvrage d'Evax était écrit en grec, et ajoute qu'il fut traduit en latin, au commencement du XIIe siècle, par Pierre Diacre, de Montcassin. Maintenant, est-ce sur cette traduction de Pierre Diacre, ou sur le texte original d'Evax, qu'a été composé le poëme attribué à Marbode? C'est ce qu'il nous est impossible de dire. Ce poëme de Marbode contient, en vers hexamètres latins, la description de soixante pierres précieuses ou gemmes. Il donne de chacune d'elles une description physique qui, on le croira sans peine, laisse fort à désirer, puis leur provenance, et enfin leurs vertus, tant médicinales que autres. Car, il ne faut pas l'oublier, c'est là le grand point pour tous les Lapidaires; Marbode a soin de le dire à la fin de sa préface: *Ingens est herbis virtus, maxima gemmis.* Un auteur italien, Camille

[1] *Histoire littéraire*, t. II, p. 335.

Digitized by Google

Léonard, natif de Pesaro, au comté d'Urbin, a écrit sur ce sujet un ouvrage dont on a beaucoup de manuscrits, et qui a été imprimé à Paris, en 1602, sous le titre de *Speculum lapidum*. L'édition princeps est de Venise, 1502, in-4°. Au milieu d'une foule d'extravagances, on trouve ça et là dans ce livre bien des choses curieuses[1]. La bibliothèque Nationale possède un manuscrit sur papier, d'une écriture du xve siècle, qui contient un poëme de Macer, *De herbis*, celui de Marbode, *De gemmis*, et enfin un Lapidaire en français et en prose, qui paraît avoir été composé pour le roi Philippe de Valois, et qui débute ainsi : « Pour l'amour du roy Philippe, que Dieu « ait en sa grace, fut fait ce livre de Pierres. Celui qui ce livre pour- « chaça, maintes abbayes cercha et à plusieurs clercs parla, et à « plusieurs pierriers[2], et à plusieurs divins, pour savoir la force dez « pierres et ce que les livres disoient. Fut translaté du latin en rom- « mant, et en plein concile de sages clers.[3] »

L'auteur, après avoir traité des pierres précieuses considérées en elles-mêmes et intrinsèquement, passe à celles qui sont gravées, et décrit minutieusement les nombreuses vertus que cette gravure y ajoute. Une citation suffira pour donner au lecteur une idée de la bizarrerie de ces sortes de compositions qui portent le nom de Lapidaires. « La pierre où il a entallé cette figure : un homme qui « ait longue barbe et long visaige, férent sur une charue entre deux « touriaus, portant vautour en sa main, et selon le col de cel homme « ayant un chef de goupil[4]. Ceste pierre vault à toutes semences « attraire et en tous cortinages. Et vault moult en batalle. Et vault « pour trouver trésor. Il trestourne mauvaise envie des ennemis, et « vault en maintes enfermetés. Maintes gens obéissent à celui qui la « porte. Il ne doubte morsure de serpent. Il guérit d'une maladie « qui a nom Epilence[5]. Celui qui la porte pendue à son col, il « l'oste de toutes paours de mauvaiz esperit. Pren ceste pierre et « la met en ton senessiez qui soit de laigue et la contre soit noire, « il te sera revélé en dorment ce que tu aras demandé. L'yaue où

[1] Cf. Damigeron, *De virtutibus lapidum*, dans le *Spicilegium Solesmense* de Dom Pitra, t. III, p. 324.

[2] Lapidaires.

[3] Bibl. Nat. ms. latin 11210, fol. 64 v°. Cf. Cethel, *De sculpturis lapidum* (*Spicil. Solesm.* de Dom Pitra, t. III, p. 335.

[4] Une tête de renard.

[5] La peste.

Digitized by Google

« ceste pierre a estée lavée guérit de toutes vecies de maladie. Ceste « pierre fait seinqueur, celui qui la porte, de toutes bestes [1]. »

Assurément, voilà une bague qui peut rendre à son maître bien des services, et dont on s'arracherait volontiers la possession. Eh bien, tout le reste du livre est sur ce ton-là. Quand on parcourt ces sortes de compositions, on serait bien embarrassé à qui donner le prix, ou à l'auteur, pour l'audace de ses bizarres et extravagantes inventions, ou au lecteur du temps, pour la foi robuste avec laquelle il les admettait. Maintenant, est-ce à dire qu'il faille laisser de côté tous les livres de ce genre sans exception, et n'en plus parler à jamais? Personnellement, nous ne serions pas de cet avis. Nous pensons, au contraire, qu'il y aurait quelque utilité à laver ces cendres d'orfévre pour en retirer le peu de métal qu'elles peuvent encore contenir. C'est cette opinion qui nous a fait accueillir avec empressement la publication de M. Ropartz. Sa traduction en vers techniques du poëme de Marbode en facilite l'intelligence, et remet en lumière un petit traité qui, en fin de compte, vaut quelque chose et méritait la peine que s'est donnée son nouveau traducteur.

L. Douët d'Arcq,

Membre du Comité.

Annales de la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt (Vaucluse).

4e année, 1866-1867. Apt, typographie et lithographie J.-S. Jean, 1869, in-8° de 163 pages avec 11 planches.

Voici le IVe volume publié par la Société littéraire d'Apt depuis sa fondation, et ce volume, qui, sans être beaucoup plus gros que les trois précédents, offre pourtant plus de valeur et d'intérêt sous le rapport archéologique, ne répond pas encore à ce que nous devons attendre des travaux de cette nouvelle Société savante, appelée par sa position géographique à explorer un sol encore vierge dans le domaine de l'archéologie. L'ouvrage du marquis de Fortia d'Urban, *Antiquités du département de Vaucluse*, est, en effet, très-incomplet, bien arriéré, et nous aimerions à partager les espérances

[1] Bibl. Nat. ms. latin 11210, fol. 83.

Digitized by Google

qu'un des membres de la Société d'Apt, M. A.-M. Garcin, donne à la science, en disant : « Notre contrée est une des plus riches de « l'ancienne Gaule en vestiges anciens. Elle est couverte de débris, et « chaque jour la terre nous rend des milliers d'objets qui, soumis à « l'investigation des archéologues, aident puissamment à recons- « truire le passé. » Nous cherchons ces *milliers d'objets* dans les Annales de la Société, et nous n'en avons rencontré jusqu'à présent, dans les quatre premiers volumes de ce recueil, qu'un très-petit nombre et d'une importance médiocre. Nous aurions désiré, par exemple, qu'on nous montrât quelques-uns de ces *cippes* sur lesquels l'idiome des Celtes est « gravé en caractères grecs, selon le même M. A.-M. Gar- « cin, et dont la plupart, ajoute-t-il avec confiance, gisent encore « dans la vieille enceinte de la cité des *Caudellenses* (Cadenet), à Sar- « reau et à Saignon. » Nous voudrions, en un mot, trouver, dans les Annales de la Société d'Apt, l'étude et la description « des vestiges « de construction antique se montrant sur un très-grand nombre de « points, des sépultures découvertes fréquemment dans les terres, « des substructions de *villæ* gallo-romaines, des tronçons d'anciennes « voies secondaires de communication, des restes d'ouvrages mili- « taires, au nombre desquels il faut signaler les enceintes fortifiées, « qui n'ont jamais été décrites, du Castelleras, du col de l'Ange, de « la Garde, etc., enfin des mille objets et débris divers que la bêche « du cultivateur rencontre disséminés à la surface des champs. » Ce sont les termes mêmes du programme qu'un autre membre de la Société, M. Henri Chrestian, présentait à l'émulation de ses collègues.

En attendant que la Société d'Apt tienne les promesses de ce vaste programme, son secrétaire, M. Émile Arnaud, publie des *Études préhistoriques sur les premiers vestiges de l'industrie humaine et la fin de la période quaternaire dans le sud-est de Vaucluse.* Ce titre, un peu ambitieux pour un essai de quelques pages, commence par des considérations générales sur les silex taillés de main d'homme et sur d'autres vestiges plus ou moins problématiques de l'industrie humaine. Ainsi, M. Émile Arnaud accepte, sans hésiter, « des spéci- « mens d'un art antique sur des plaques schisteuses, où l'on voit « gravée au trait, dit-il, la silhouette d'une espèce éteinte, comme le « grand ours des cavernes, ou refoulée dans d'autres régions, comme « le renne. » Mais le but principal des *Études préhistoriques* de M. Émile Arnaud est de constater la place d'un dépôt de silex taillés et d'os-

Digitized by Google

sements d'animaux dans une vallée profonde de la chaîne montagneuse du Léburon, au-dessus du lit du torrent d'Aigrebrun. C'est là que, sous une excavation naturelle des grès de la *molasse*, M. Émile Arnaud croit avoir découvert les vestiges de ce qu'il appelle une « station humaine historique. » A cet endroit, en effet, les éclats de silex sont très-abondants, et ces silex semblent avoir été apportés de loin, puisqu'on n'en rencontre pas dans les roches voisines. Quoi qu'il en soit, M. Émile Arnaud a ramassé, parmi des amas d'os qui lui paraissent avoir été brisés et fendus pour servir à la nourriture de l'homme, et qui appartiendraient aux espèces primitives du cheval, du cerf, de l'antilope ou de la gazelle, beaucoup de silex taillés en forme de couteau ou de grattoir, en pointe de flèche et en scie, et plusieurs instruments en pierre polie et en os travaillé. Ces objets sont représentés dans les planches qui accompagnent le volume. Mais nous n'apprécions pas sur quelles inductions l'auteur peut se fonder pour avancer que les silex taillés de la station d'Aigrebrun, *plus primitifs*, dit-il, que les instruments en pierre polie, remontent jusqu'à l'époque du renne ou à l'époque glaciaire, bien qu'on n'ait pas encore découvert d'ossements du renne dans les dépôts quaternaires du département de Vaucluse.

M. Carbonnel, dans ses *Études historiques sur les institutions charitables de la ville d'Apt*, a tiré, des archives locales, des détails précieux pour l'histoire des artistes de cette ville. Après la fondation de l'hôpital général ou hospice de la Charité, Pierre Chastan, prêtre, conçut, en 1704, le projet de remplacer par une église la modeste chapelle qui suffisait à l'exercice du culte depuis 1694. L'auteur du plan de cette église fut le frère Jean, attaché à la maison des Pères Jésuites établis au séminaire. Barthélemy Estienne, maçon de la ville et ouvrier estimé, se chargea de la construction, qui dura plusieurs années. Les sculpteurs Audibert et Marion exécutèrent différents ouvrages de sculpture, entre autres le maître-autel et deux écussons en pierre au-dessus des portes, représentant les armes des familles de Sinéty et de Buoux, qui avaient contribué à cette fondation. Les travaux de ferronnerie avaient été confiés à un serrurier de la ville, Meyssard, qui passait pour très-habile. Enfin Delpech le jeune, le plus renommé des peintres aptésiens, peignit une *Sainte Famille* pour le maître-autel, et ce tableau était regardé comme son chef-d'œuvre.

Digitized by Google

M. A.-M. Garcin a entrepris un *Essai épigraphique sur l'arrondissement de Vaucluse*, et il commence cet essai par nous faire connaître une inscription gallo-romaine, qu'il a jugé inutile d'expliquer ou de commenter. Cette inscription funéraire ne présente que des noms propres : Novellia Paterna, fille de Novanus, dédie la sépulture qu'elle avait fait construire à son père, à sa mère, à ses frères et à ses neveux, qui y étaient probablement inhumés. Cette sépulture fut découverte, il y a peu d'années, dans un lieu nommé Peypin-d'Aigues, près du hameau de la Done, avec d'autres tombes qui renfermaient des ossements à moitié calcinés, des débris de miroirs en métal, des bracelets, deux bagues votives, des fragments de poteries et deux médailles à l'effigie d'Hadrien. Une tombe en maçonnerie, plus spacieuse que les autres, avait contenu « plusieurs squelettes, dont l'un, de grande stature, avait la tête couverte d'un « bonnet pointu en tissu d'or, et les reins entourés d'une ceinture de « même tissu; » tout fut réduit en poussière au contact de l'air. La dalle en pierre calcaire, qui fermait la sépulture et qui porte l'inscription reproduite dans une des planches du volume, a été acquise pour le musée d'Apt.

M. V. de Baumefort est sorti du département de Vaucluse pour rassembler les documents de son intéressante notice sur la Roche aux Fées: c'est en Bretagne, près de Rennes et au delà de Janzé, qu'il est allé chercher cette Roche aux Fées, qui n'est autre qu'un monument celtique. C'est une galerie couverte, formée de trente-neuf blocs de schiste rougeâtre, ayant $19^{m},20$ de longueur, et $3^{m},90$ de largeur et de hauteur, se dirigeant du sud-est au nord-est et composée de deux chambres distinctes, d'inégale grandeur, avec des vestiges de murs de séparation. « Quelques-unes de ces pierres, « à cause du poids énorme qu'elles supportent, dit M. de Bau- « mefort, ont perdu de leur aplomb et sont en partie brisées ou « écrasées. » Il faut lire dans le récit de cette excursion pittoresque la singulière aventure d'un paysan breton qui s'était réfugié dans cette galerie couverte par une nuit d'orage, et qui affirmait avoir vu la fée ou les fées sous les formes variées de mouton, de chat, de chien et de prêtre.

M. Henri Christian a composé un assez bon mémoire qu'il intitule : *Note sur une inscription votive aux déesses mères, faisant connaître*

Digitized by Google

le nom d'une ancienne peuplade habitant le plateau de Sault. Voici cette inscription telle que M. Henri Christian l'a reconstituée, sans en donner une explication qui puisse nous satisfaire :

Matribus
Elitnis
Capellatessi
V. S. L. M.

M. Henri Christian voit dans le mot *elitnis* une épithète tirée du grec, qui invitait les déesses mères à se montrer propices, et dans le mot, évidemment défiguré, de *capellatessi*, le nom d'une peuplade particulière, dont le pays devait être circonscrit par les montagnes au milieu desquelles se trouve le plateau de Sault. Ces hypothèses auraient besoin d'être appuyées au moins sur des probabilités philologiques et historiques. Or cette inscription, qui n'est autre que la dédicace d'un autel érigé par Capella, fille de Tessus, doit être lue ainsi :

Matribus
Ethnicis
Capella Tessi
V. S. L. M.

L'autel brisé, sur lequel l'inscription est gravée en caractères barbares, était caché dans un amas de moellons et de pierres de taille qui semblent avoir appartenu, selon M. Henri Christian, à un édicule romain, où il veut retrouver la cella et le vestibule d'un temple. Ces ruines antiques, non loin desquelles on a recueilli des vases et des lampes sépulcrales, couronnent le mamelon de Saint-Just, situé à l'extrémité du bourg de Saint-Christol, près de la route et du territoire du Sault. L'autel, très-mutilé, qui fait maintenant partie du petit musée cantonal de Sault, conserve néanmoins sa corniche supérieure et l'espèce de cuvette circulaire en saillie destinée aux libations. M. Henri Christian suppose que le culte des déesses mères pouvait être assez répandu dans le pays qui forme le périmètre du département, puisqu'on y a découvert plusieurs inscriptions en l'honneur de ces déesses, que les Gaulois avaient adoptées avec d'autant plus d'enthousiasme qu'ils les confondaient avec leurs fées druidiques. Ainsi, M. Henri Christian a extrait d'un vieux mur, dans un lieu appelé Venejean, où l'on a

Digitized by Google

reconnu la présence de substructions romaines, le fragment d'un autre autel, sur lequel on ne lit plus que le mot *matribus*. Nous apprenons avec plaisir que le petit musée de Sault s'enrichit de toutes les antiquités qu'on recueille aux environs.

PAUL LACROIX,

Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Extraits de contrats de vente d'immeubles.

Communication de M. Macé, correspondant.

M. Macé, professeur d'histoire à la faculté de Grenoble, et correspondant du Comité, a transmis au ministère de l'instruction publique divers extraits de contrats de vente d'immeubles, desquels il résulte qu'au XVIIe et au XVIIIe siècle on employait en Bretagne certaines cérémonies symboliques pour constater la tradition de la propriété foncière.

Ainsi, en 1645, à Dinan, on vend une maison et une terre attenante : à la suite du contrat de vente se trouve un procès-verbal qui nous apprend que l'acquéreur *a ouvert et fermé les portes et les fenêtres de la maison, qu'il y a fait feu et fumée, qu'il y a bu et mangé; que dans le jardin il a bêché, cavé, coupé et planté bois, et que, rentré dans la maison, il en a fait sortir l'ancien propriétaire.* De même pour deux autres ventes opérées en 1771 et 1785.

Ces usages n'étaient pas exclusivement admis en Bretagne, et, dans son *Essai sur la symbolique du droit*, M. Chassan cite un procès-verbal qui prouve qu'on les pratiquait dans la première moitié du siècle actuel en Normandie, et qu'on les y pratique peut-être encore.

Ce procès-verbal, du 18 novembre 1840, dressé par Lizé, huissier à Elbeuf, est conçu dans les termes suivants : « .... j'ai déclaré prendre possession de la masure vendue, laquelle prise de possession a été marquée .... 1° par la culture de ladite masure, que j'ai faite avec une pelle dans différents endroits; 2° par diverses petites branches que j'ai cassées aux arbres y existants. Parvenu

Digitized by Google

« dans un petit jardin,.... j'ai également bêché avec une pelle « ....ensuite je me suis rendu dans la maison... où étant.... « j'ai pris possession de ce logement, que j'ai aussi constatée par la « casse de plusieurs briques dans les pièces dont se compose ledit « corps de logis... »

Qu'à l'origine des sociétés la transmission de la propriété foncière ait eu besoin, pour se manifester, d'autre chose que de la parole ou de l'écriture, et que, pour être bien comprise par des hommes grossiers, elle ait eu recours à des cérémonies symboliques, cela se conçoit aisément; mais qu'en pleine civilisation, après tant de lois promulguées, et au milieu de tous les officiers publics chargés de constater les conventions des parties, ces coutumes primitives existent encore, c'est là ce qui cause, et avec raison, l'étonnement de M. Macé.

Je serais assez tenté de croire que l'intérêt de l'huissier, qui retire un émolument de la rédaction du procès-verbal constatant la prise de possession de l'immeuble vendu, entre pour une bonne part dans l'observation persistante de ces coutumes.

Quoi qu'il en soit, notre correspondant se demande jusqu'à quelle époque elles ont existé dans les anciennes provinces de la France, et il désirerait savoir si, en dehors de la Bretagne et de la Normandie, on les retrouve de nos jours dans quelques-uns de nos départements.

L'insertion de cette note dans le Bulletin, en faisant appel aux recherches de nos correspondants, donnerait, ce me semble, satisfaction au désir exprimé par M. Macé.

LASCOUX,

Membre du Comité.

ÉTYMOLOGIE DU MOT ESTACHANT.

Communication de M. L. de Backer, correspondant.

M. Patin, en rendant compte, dans la *Revue des Sociétés savantes* du mois de novembre 1869, du tome IIIe des Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse (1865), avait cité, page 323, une note de M. Fons, *sur l'origine du mot* ESTACHANT. « On désigne ainsi, dit-il, à Toulouse des culti« vateurs placés, à titre de serviteurs ou de locataires, dans des

Digitized by Google

« masures faisant partie de propriétés rurales. Écartant certaines « interprétations subtiles, M. Fons dérive le mot tout simplement « du verbe roman *estar*, qui signifie demeurer. De là, selon lui, « serait venu *estageant*, qui demeure, et par altération phonétique « *estachant*, synonyme en certains endroits de locataires. »

M. L. de Backer, correspondant, ne pouvant s'expliquer par quelles lois phoniques et grammaticales le verbe *estar* a formé le mot *estachant*, a proposé de faire dériver ce mot d'un verbe germanique conservé dans le néerlandais, *staken*, qui signifie « arrêter, fixer, par « extension demeurer, » et dont la racine est la même que celle du verbe roman *estar*. *Estachant*, qu'il faut prononcer *estakant* (*ch* étant, selon lui, prononcé comme *k* dans la langue d'oil et dans les patois romans du nord), serait donc synonyme de *manant*.

L'étymologie proposée par le correspondant n'est point admissible, parce que, outre qu'elle satisfait médiocrement au sens du mot à expliquer, elle a en vue une forme qui n'est pas la plus ancienne. *Estachan*, en effet, légèrement altéré par la prononciation actuelle, est l'ancien mot *estatgan*, *estagan* (probablement prononcé *estadjan*), que Raynouard a inscrit dans son *Lexique roman* (III, 206) avec le sens d'habitant, domicilié. De la même famille sont *estagier*, qui a le même sens, et *estatga*, qui veut dire demeure, habitation. Le groupe de lettres dont il s'agit de rendre compte est donc, non plus *ch*, mais *tg*. Par là le néerlandais *staken* et les mots de la même famille sont écartés, le *k* germanique pouvant bien correspondre au français *ch* et au picard *k*, mais non point à *tg*, qui répond au latin *tc*. *Estatga* mentionné plus haut répond à une forme latine qui serait *statica*, comme notre mot masculin *étage* répond à *staticum*. *Estagier*, *estagan* sont des dérivés formés, le premier, avec le suffixe *arius*, le second, avec la terminaison des participes présents. Par conséquent, le mot actuel *estachan*, l'ancien *estatgan*, se rattache bien véritablement, sinon directement, du moins indirectement, à *estar* et au latin *stare*, et c'est ce qu'avait vu Raynouard, puisqu'il a placé les mots *estagier*, *estatgan*, *estatga* parmi les dérivés d'*estar*.

PAUL MEYER,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Communications manuscrites de MM. Leroy, Tartière, Duval, Dupré, Redet, l'abbé Tisserand, de Bing, Sénémaud, Éd. de Barthélemy, Couaraze de Laâ et A. de Lamothe.

J'ai à vous rendre compte d'un certain nombre de documents qui ont rapport à divers sujets, et particulièrement aux états généraux.

M. Leroy, archiviste de la ville de Melun et un de nos correspondants les plus laborieux, nous a envoyé copie des *procès-verbaux de l'élection des députés des trois ordres du bailliage de Melun aux états de 1614.* C'est une collection curieuse de pièces qui permettent de suivre pas à pas le mécanisme administratif d'une convocation des états généraux. On sait que le roi Louis XIII, ou, pour parler plus exactement, la reine mère agissant au nom de son fils, avait, par lettres de cachet signées le 9 juin 1614, convoqué les états généraux, dont l'assemblée devait, dans le principe, se tenir à Sens. Dix-sept jours après, le coche d'eau, avec sa lenteur proverbiale, apportait à Melun un paquet cacheté à l'adresse du bailli de Melun, et Jacques Cadot, voiturier par eau, remettait ce paquet entre les mains du lieutenant général du bailliage et siége présidial de Melun. Le lendemain matin, le lieutenant, qui avait pris connaissance de la lettre, la transmettait au procureur du roi, qui, à l'audience ordinaire au Châtelet, requérait du président que lecture en fût faite par le greffier. Le président faisait lire la lettre, la faisait transcrire sur le registre des causes et donnait acte du tout au procureur, en déclarant qu'on déciderait ultérieurement de la manière dont les trois ordres du bailliage comparaîtraient et donneraient leurs voix. En effet, quelques jours après, le procureur vint faire requête, afin d'être autorisé à convoquer les trois ordres et à faire toute publicité nécessaire, et le tribunal rédigea son mandement.

« Ce mandons et par ces présentes commettons, suivant le vou-« loir et commandement de Sa Majesté, porté par ses lettres du 9e « du mois de juin dernier passé, signées Louis, etc..... adjourner « et faire commandement, de par Sa Majesté, à tous les ecclésias-« tiques, curés et vicaires des églises et paroisses de ce bailliage, « gentilshommes et nobles y demeurant, et à toutes les commu-« nautés des manans et habitans des villes, bourgs, villages et ha-

Digitized by Google

« meaux de ce dit bailliage, en parlant à personne ou à domicile, « ou du moins aux prevosts, lieutenans, procureurs fiscaux ou scyn- « dics, eschevins ou marguillers de chaque paroisse, de comparoir « et eulx trouver en personne, ou l'un d'eulx fondé de procuration « et pouvoirs spéciaux des autres, en ceste ville de Melun le 28e juil- « let prochain..... Donné à Melun, ce second juillet 1614. »

Muni de ce pouvoir, le procureur fit apposer, dans toutes les paroisses du bailliage, une affiche annonçant la convocation des états généraux à Sens, la réunion des trois ordres à Melun pour le 28 juillet entre sept et huit heures du matin, en la salle du réfectoire du couvent de Saint-Nicolas, à l'effet de nommer trois députés : un pour le clergé, un pour la noblesse et un pour le tiers. Six sergents du bailliage furent chargés d'aller apposer ces affiches et de faire à domicile toutes les convocations et assignations nécessaires, et le trompette ordinaire de Melun fut pareillement chargé de se transporter dans les paroisses et d'annoncer à son de trompe la convocation; tous s'acquittèrent de leurs devoirs, et, le 26 juillet, ils venaient rendre compte au procureur de ce qu'ils avaient fait, et produisaient les certificats des greffiers et sergents prouvant qu'ils avaient bien été publier la convocation dans tous les lieux du bailliage.

Le procureur, à son tour, rendit compte au bailli de ce qui avait été fait, et le bailli fut d'avis qu'il convenait de faire le lendemain une assemblée des trois paroisses de Melun pour éviter la confusion le jour de l'assemblée générale. Or, le 28, jour où devait se tenir cette assemblée générale, tombait un lundi.

Ce fut le dimanche 27 que se tint l'assemblée particulière des habitants de Melun, annoncée dès le matin à son de trompe dans les carrefours et au prône par les curés. « Attendu, dit le procès- « verbal, que les habitans d'icelles paroisses estoient assemblés et « presens, du moyns la plus grande et sayne partie d'iceux, » le bailli fit prêter serment à toute l'assemblée « de, en conscience, « nommer et eslire une personne d'entre eulx, d'intégrité suffisante « reconnue, » et fit lire la lettre de convocation du roi. Puis on fit entrer dans la salle les habitants de la paroisse Saint-Aspais, et le bailli, par l'organe du greffier, fit « appeler, par nom et surnom, les « habitants de ladite paroisse cy-après nommez qui auroient baillé « particulièrement et à part leur voix élective comme s'ensuict, as- « scavoir : M. Nicolas Rengeard, conseiller en ce siége, auroit dict

Digitized by Google

« que, en sa conscience, il trouvoit que le sieur lieutenant général « estoit très-capable pour comparoir en la dicte assemblée generalle « aux étaz à Sens, pour ce qu'il a tousiours tesmoigné à tous les « habitans de la dicte ville en toutes occurrences d'affaires qui se « sont présentées pour le général de la dicte ville, et le publicq, « qu'il affectionnoit les affaires d'icelle, et s'y est employé; pour- « quoi, joinct l'intégrité reconnue dudict sieur, déclare qu'il eslit et « nomme le dict sieur lieutenant général pour comparoir pour le « thiers estat de ce bailliage aus dicts estats generaulx à Sens, et, « pour en faire la nomination et eslection en l'assemblée de demain « en ladicte grande salle Saint-Nicolas, nomme et eslit le dict « Me Jacques Cochon, maire de ceste dicte ville. » Soixante-deux autres personnes, presque tous gens de robe, procureurs, avocats, sergents, etc., au milieu desquels sont un marchand et deux ou trois drapiers, « tous habitans de la dite paroisse, dit le procès-ver- « bal, faisans et représentans la plus grande et saine partie d'iceulx, » votent de même. Un petit groupe de cinq personnes, dont un drapier et un orfévre, « aussi habitans, » dit le procès-verbal sans autre mention, nomment Nicolas Gagot, premier avocat du roi, et pour le nommer Me Jacques Cochon; un seul électeur désigne un marchand, Nicolas Hébert, et pour le nommer Ch. Bordier. Soixante-neuf votes seulement sont ainsi enregistrés. Était-ce toute l'assemblée des paroissiens de Saint-Aspais, ou n'a-t-on pris que les voix des principaux habitants? On ne peut supposer que le nombre des habitants fût aussi restreint que celui des votants, surtout quand, au vote de la paroisse Saint-Étienne, on ne voit figurer que trente et un noms, et au vote de la paroisse Saint-Ambroise que vingt et un. Ce qui est probable, c'est que la question des états généraux et de l'élection d'un député n'intéressaient qu'un fort petit nombre de personnes, principalement les gens de robe, nullement le petit peuple, et que cent vingt et un habitants de Melun seulement se rendirent à la réunion du dimanche.

Quand les paroissiens de Saint-Aspais eurent donné leur vote, on les fit sortir, et ceux de Saint-Étienne entrèrent; puis, les seconds étant sortis à leur tour, ceux de Saint-Ambroise; et le bailli fit ensuite faire le dépouillement général, qui, malgré la diversité des votes émis par la seconde paroisse, fut, comme la composition de l'assemblée et la manière de procéder le pouvaient faire prévoir, favorable au lieutenant général; en conséquence, le bailli ordonna

Digitized by Google

que «ledit sieur lieutenant général auroit trois voix pour ledict «tiers estat de ce bailliage, et que, pour en porter la parole et le «nommer et eslire demain en l'assemblée qui se tiendroit audict «Saint-Nicolas, ledict Me Jacques Cochon, maire, demeureroit esleu «pour les dictes trois paroisses.» On voit que le délégué à l'assemblée générale était lié par un mandat étroitement impératif.

Le lendemain, l'assemblée générale se tint au lieu et à l'heure fixés. Le bailli la présida; le greffier y lut la lettre de convocation du roi, et le sieur Nicolas Gagot, premier avocat du roi, qui, la veille, avait réuni plusieurs suffrages pour la députation, prononça un assez long discours, banal et pédantesque, citant la Bible et Tite-Live, invoquant Moïse et Rhadamante, comparant Marie de Médicis à Blanche de Castille, pour donner, bien entendu, l'avantage à Marie de Médicis, et féliciter Louis XIII de n'avoir pas eu une minorité semblable à celle du roi Clotaire. Le bailli procéda ensuite à l'appel des membres de chacun des trois ordres, d'après une liste dressée d'avance.

Les voix du clergé, comprenant les abbés, les chantres, chanoines et chapitres, les prieurs, les curés, «tant les absents en vertu de «leurs procurations en bonne forme signées d'eux et de notaires, «exécutées par leurs procureurs, que les présents par leur bouche,» se partagèrent entre Antoine Chauveau, chantre de Notre-Dame de Melun, le doyen de Milly et deux autres ecclésiastiques.

Les voix de la noblesse, données soit de bouche, soit par procuration, se portèrent en grande majorité sur le marquis de Nangis, le personnage le plus considérable du bailliage; plusieurs femmes (la demoiselle de Carroys, la demoiselle d'Arbonne, la demoiselle de Jectoux) ont voté par procureur.

Les voix du tiers état, recueillies par paroisse, se partagèrent entre le lieutenant général Lejaie et l'avocat du roi Nicolas Gagot; mais la majorité resta au lieutenant.

Le bailli, après avoir fait «compter et colleger les voix en sa pre«sence,» proclama les noms des trois députés, et déclara qu'ils «comparaitroient en la ville de Sens et partout ailleurs devant sa «dicte majesté où elle tiendra ses estats generaulx, pour faire, en «vertu des présentes, toutes sortes de remontrances, plainctes et «doleances qu'ils seront chargez par lesdicts ecclesiastiques, nobles «et tiers estat de ce bailliage;.....» en même temps, il assigna à huitaine les trois ordres pour la rédaction des cahiers.

Digitized by Google

Cette série de pièces, qui nous fait assister aux moindres détails de la convocation dans un Bailliage, est assurément d'un grand intérêt pour l'histoire des états généraux, et devrait être insérée tout entière dans un volume qui donnerait les documents relatifs aux états de 1614. Je propose au Comité d'adresser des remercîments à M. Leroy.

C'est aussi aux états de 1614 que se rapporte la communication de M. Tartière intitulée : *Cahier du tiers état de la sénéchaussée des Lannes* (Landes). Il porte principalement sur la question des impôts. Les habitants se plaignent du grand nombre d'officiers royaux que dans ces derniers temps on a créé, et dont le «pauvre peuple» est obligé de payer les gages; ils se plaignent beaucoup plus encore des tailles extraordinaires, subventions et autres charges qu'on fait peser sur eux comme sur les habitants du pays de Guyenne, et cela contrairement «aux pactes et conventions faicts et accordés lors de la «reduction dudict pays en l'obeissance de votre couronne.» Mais les conventions sont celles du traité de Taillebourg, signé en 1451, et que des actes postérieurs (1461, 1480, 1496, 1498, 1517, 1547, 1549) ont plusieurs fois confirmé, et la royauté du XVIIe siècle, qui a besoin d'argent et qui tend à établir l'unité sous le pouvoir absolu, n'est guère disposée à respecter des priviléges aussi anciens et à se contenter des impôts que la sénéchaussée payait au XVe siècle.

Mr Duval nous a communiqué aussi un document relatif aux états de 1615; c'est seulement une lettre de Jehan Barthon de Massenon qui, écrivant à Madame de la Roche-Aymon, sa belle-mère, lui donne des nouvelles des états et parle des difficultés que soulève le tiers état avec le fameux article sur la loi fondamentale; mais cette lettre n'ajoute rien à ce que l'histoire sait déjà sur ce sujet.

M. Dupré nous a communiqué le cahier des *Remontrances de la ville et du bailliage de Blois en 1573* (extrait textuellement d'un registre des délibérations municipales). A quel propos ces remontrances? Le roi, «voullant faire office d'un bon prince et sçavoir «l'estat et gouvernement de ses subjects,» les avait demandés à tous les gouverneurs et lieutenants généraux du royaume; mais aucune convocation d'états, à cette date, ne semble avoir motivé cette demande. Les trois ordres réunis rédigèrent leurs plaintes; ils s'y

Digitized by Google

plaignent que l'ordonnance d'Orléans ne soit pas exécutée; ils signalent l'état misérable de la province, «les bonnes terres dudit «bailliage estant desertes et en fresche, et les habitans étant con«traints, en partie, de vaguer çà et là, mendians leur vye,» le délaissement du service religieux, «les ecclésiastiques, principallement «ceux ayans charge d'âmes, lesquels ne font aucune residence en «leurs benefices;» ils demandent que les curés soient élus par la population de la paroisse; que les bénéficiers ne puissent couper à leur fantaisie les hautes futaies; que les huissiers, pour n'être plus exposés à être roués de coups en allant porter leurs exploits à des seigneurs de campagne, puissent les déposer en ville dans un lieu désigné par le juge royal; que les gentilshommes et autres n'aient plus le droit d'aller en tout temps à la chasse à travers champs ensemencés, vignes et fruitiers; que les gens de guerre soient mis dans l'impossibilité de rançonner leurs hôtes, ce qu'ils ne manquaient jamais de faire, «voire après avoir pillé sa maison et vescu «à ses despens, le contraignant aller achapter en la plus prochaine «ville perdix, chappons, levraux, brochets et autre viande à leur «vollunté; et, pour n'avoir par aulcuns peu trouver argent promp«tement, leurs maisons auroient esté bruslées.»

Les gentilshommes, dames, demoiselles et officiers à la suite de la cour agissaient à peu près comme les gens de guerre, prenaient et rançonnaient sans payer. Le cahier des remontrances s'en plaint vivement. Ils se plaignent aussi que ceux qui ont action à intenter contre les gentilshommes ne puissent obtenir des juges désintéressés et fermes, parce que ces juges sont à la dévotion des gentilshommes, qui les nomment et peuvent les destituer. M. Dupré nous apprend que les archives communales possèdent encore les remontrances faites pour les états de Blois de 1576 et pour les états de Paris en 1614; le Comité recevrait avec reconnaissance la communication de ces documents.

La communication de M. Redet, archiviste du département de la Vienne, se rapporte, non plus aux états généraux, mais aux états de Bretagne et aux incidents de 1717 et 1718, époque à laquelle les états firent quelques objections au vote immédiat du don gratuit et où le maréchal de Montesquiou prononça la dissolution. C'est une lettre ou un rapport adressé au commandeur de Clisson; mais on ignore de quelle main est le rapport, et le document a, par cette

Digitized by Google

circonstance, moins de valeur que si l'on savait de quelle source il émane et ce que vaut cette source.

Je ne ferai que citer, sans insister, plusieurs autres documents manuscrits que certains historiens pourront consulter avec fruit: le procès-verbal d'une contribution que le monastère de Lerins fut obligé de payer en 1746 au général austro-sarde, une supplique du monastère de Lérins au roi, en 1749, relativement à la vicairie apostolique d'Antibes, communiqués par M. l'abbé Tisserand, correspondant; — la copie d'une lettre écrite de Grenoble, en 1420, par un habitant notable de la ville de Gap, pour recommander des personnes qui devaient aller fonder une industrie dans cette dernière ville, communiquée par M. de Bing et contenant cet argument: «Cujuslibet civis interest habitantes acquirere, præcipue opifices, «quum respublica propterea augmentatur et decoratur;» — deux lettres de religieux bénédictins, l'une de Montfaucon, à propos d'un envoi académique, et l'autre du Père La Rue, à propos du collége de Blois, communiquées par M. Dupré; une note par le même sur les lettres originales de Gérard Machet, un des théologiens chargés d'examiner Jeanne d'Arc, lesquelles, au nombre de 388, forment le manuscrit 8577 du fonds latin de la bibliothèque Nationale (petit in-folio); — sept lettres du duc de Guise au gouverneur et aux bourgeois de Mézières, de 1574 à 1588, communiquées par M. Sénémaud, archiviste du département des Ardennes; — trois lettres intéressantes écrites par le conseil de ville de Troyes au conseil de ville de Châlons, pour entraîner dans le parti de la ligue cette dernière, qui sut résister à ces tentatives, communiquées par M. É. de Barthélemy; — trois lettres de Henri III, une à Philippe de la Roche (1585), une à Odet de la Roche, et la troisième à Geraud de Gemit de Luscan, pour l'engager à attirer les indécis dans le parti royal, communiquées par M. Couaraze de Laâ; — le taux de la distribution à faire de vivres durant la contagion de 1588 à Beaucaire, communiqué par M. A. de Lamothe.

Je propose de déposer ces pièces aux archives du Comité et de remercier les correspondants qui ont bien voulu, dans l'intérêt des études historiques, nous les adresser.

E. Levasseur,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Communications manuscrites de MM. Hucher, Blancard, Ledain, l'abbé Chevalier, A. de Lamothe, Lagrèze-Fossat, Matton, Lhuillier, Dupré, Célestin Port, Prioux et Le Roi.

J'ai rassemblé, pour en rendre compte au Comité, plusieurs communications manuscrites qui m'ont été envoyées à diverses époques. C'est surtout en les rapprochant que de pareils documents peuvent jeter quelque lumière sur l'état économique des temps passés, et permettre de comparer, dans les périodes successives de notre développement industriel et commercial, les rapports qui ont existé entre les salaires et les produits, entre les salaires dans les différentes professions, entre les produits naturels et les produits manufacturés, entre les productions nationales fournies par les fermes et les ateliers et les productions lointaines fournies par le commerce.

Nous ne voulons pas entrer dans l'examen de ces considérations, qui seraient en quelque sorte l'histoire philosophique des prix et qui donneraient le secret du bien-être, plus ou moins grand, des populations à chacune des étapes de la civilisation; mais l'importance même des conclusions que la science pourrait tirer de pareils documents est une raison de plus pour remercier les correspondants qui nous en ont envoyé, et encourager de nouveaux envois de ce genre. Les archives départementales et communales, les établissements de bienfaisance, les cartons des notaires, sont en général riches en pièces relatives aux prix du travail, de la terre ou des valeurs mobilières; nos correspondants peuvent y puiser largement, et être certains que les documents qu'ils en tireront, quelque faible valeur qu'ils paraissent avoir isolément, deviendront utiles lorsqu'ils pourront être comparés avec d'autres documents de même nature.

J'ai classé ces documents par ordre chronologique.

1. Deux chartes de Louis VII et d'Éléonore de Guyenne, communiquées par M. Hucher, correspondant du Comité au Mans. En 1146, Louis VII, mari d'Éléonore, fit don à l'abbaye de Fontevrault d'une rente de 500 sous poitevins à prélever sur les revenus des foires qui se tenaient à Poitiers au commencement du carême, et, en cas d'insuffisance de ces revenus, sur le droit de minage. L'acte, rédigé à Poitiers, dans le palais du roi, et délivré par le chancelier du Quercy,

Digitized by Google

portait que Louis VII faisait la donation du consentement de sa femme (*assentiente Alienordi regina, collaterali nostra*); Louis VII disposait donc des biens de la duchesse, qui paraît cependant de son côté avoir donné à l'abbaye un acte semblable. Après le divorce, Éléonore, mariée depuis peu de temps avec Henri Plantagenet, vint à Fontevrault, « Dieu la conduisant, » dit la charte, et là elle confirma toutes les donations que son père et son aïeul avaient faites à l'abbaye, et particulièrement la rente de 500 sous poitevins, telle que « mon maître Louis, dit-elle, roi de France, alors mon mari, et « moi nous l'avions donnée, comme son acte et le mien en font foi. » Ces deux chartes sont inédites. M. Hucher est propriétaire de la seconde, dont il nous a envoyé l'original avec la copie; sur l'indication qu'elle contient, M. Marchegay a recherché la première et l'a trouvée dans le recueil de Gaignières. Ce sont deux pièces qui, si elles apportent peu de lumière à l'histoire économique, offrent à l'histoire politique assez d'intérêt pour que je vous propose de les publier dans la *Revue*.

2. Cinq contrats commerciaux du XIIe et du XIIIe siècle, communiqués par M. Blancard, archiviste du département des Bouches-du-Rhône, correspondant. Le premier est de l'année 1199; c'est un contrat de prêt, passé à Messine, en présence de cinq témoins, et rédigé par maître Raymond, par lequel Barthélemy Macellarius de Marseille et Pierre Vitalis, associés, empruntent à Étienne de Mandol et Guillaume Ben-li-Venga la somme de 1,600 tarins d'or, pesant 53 onces un tiers, et s'engagent à rembourser en Provence, à raison de 55 sous (*regalium coronatarum*) par once, un mois après que le navire aura abordé à Marseille ou à quelque autre port de salut en Provence. Ils possèdent, comme garantie du payement, certaines marchandises qu'ils engagent l'un et l'autre sur le navire, et stipulent que, sur le prix de ces marchandises vendues, on prélèvera au compte des prêteurs le montant de la somme prêtée, et que le surplus sera au compte des propriétaires; que, si la monnaie dans laquelle est stipulé le remboursement vient à être détériorée, les débiteurs seront tenus de donner un marc d'argent fin pour 57 sous jusqu'à payement intégral.

De là, s'il n'y a pas erreur dans la transcription, on peut déduire la valeur des monnaies de Marseille et du tarin de Sicile. Si le marc d'argent fin vaut 57 sous, la livre marseillaise vaut un peu plus de

Digitized by Google

2 onces (l'once de 12 à la livre), c'est-à-dire environ 70 grammes d'argent fin; le tarin pèse environ 12 centigrammes, et le rapport de l'or à l'argent est à peu près celui de l'once au marc, autrement dit de 1 à 6 : rapport très-faible, et qui, bien qu'au moyen âge la différence entre les deux métaux précieux fût moins grande qu'elle n'est devenue depuis la découverte de l'Amérique, ne se comprendrait pas, si l'on n'admettait pas que les tarins fussent en or fortement mêlé d'alliage.

Les quatre autres contrats sont des contrats de commande par lesquels les frères de Mandol confient diverses sommes à des patrons de navire pour les employer en opérations commerciales, au mieux des intérêts des deux parties contractantes, et, si Dieu le permet, pour rapporter sur leur navire ou sur un autre tout ledit capital et le gain, sous réserve d'un quart du gain pour le patron.

3. Une déclaration du garde-scel de la seigneurie de Parthenay, à la date de 1297, attestant que les habitants du faubourg de Saint-Jacques à Parthenay sont de temps immémorial exempts du péage lorsqu'ils se rendent de Parthenay à la Rochelle et *vice versa*, avec ou sans marchandises. M. Ledain, à qui nous devons cette communication, pense que les marchandises qu'ils pouvaient transporter consistaient en drogues, seule industrie de Parthenay au moyen âge.

4. Divers tarifs. En premier lieu, un tarif des droits perçus par l'église de Romans aux foires de la ville au XIIIe siècle, communiqué par M. l'abbé Chevalier : pendant la foire qui se tenait au carême, l'église avait le droit de faire fermer les issues de la ville, moins quatre où elle établissait ses receveurs, de louer les places, rues, espaces libres, quel qu'en fût le propriétaire, à condition de laisser libre le passage; les prix du péage n'offrent qu'un médiocre intérêt, mais les marchandises énumérées en ont beaucoup plus, parce qu'elles donnent une idée de la nature et de l'importance du commerce de la contrée; il serait trop long de les énumérer, mais il serait possible de publier le texte même dans la *Revue*.

En second lieu, trois tarifs de péage, communiqués par M. de Lamothe, se rapportant aussi au commerce du Rhône, le tarif du port de Saint-Gilles en 1324 et en 1445, et le tarif de la tour Carbonnière en 1409 : les poissons, le fromage, le bétail, la mercerie, les fruits (pommes, oranges, grenades, figues, amandes), les

Digitized by Google

denrées alimentaires (riz, oignons, vins, vinaigre, etc.), les faucons, les pelleteries, sont les principaux articles de ces péages; dans celui du xve siècle se trouvent l'alun, la cochenille, dont le premier ne faisait pas mention; parmi les produits soumis aux droits, l'un et l'autre mentionnent tout homme, toute femme d'autre nation et pays, comme païens, hérétiques, juifs, sarrasins et aussi tous autres semblables; du moins se contentait-on de leur demander 5 sous, tandis que, dans le second tarif, on exige la somme énorme de 30 livres pour un corps mort.

5. Un extrait du livre des Allivramens de Moissac, en 1480, registre correspondant à peu près au cadastre et d'où M. Lagrèze-Fossat a tiré quelques relations de prix : par exemple, la mesure de froment estimée à 10 sous, celle d'avoine à 6, et celle de seigle à 8; la journée de manœuvre à 6 deniers, c'est-à-dire correspondant à peine à 7 litres de froment : 7 litres vaudraient aujourd'hui 1 fr. 50 cent. Nous avons déjà eu fréquemment occasion de remarquer qu'au moyen âge la main-d'œuvre, quand le travail n'exigeait pas une habileté particulière, était relativement à un niveau assez bas.

6. Des extraits des comptes de la ville de Laon de 1422 à 1424, communiqués par M. Matton. Il s'agit de vin présenté à divers envoyés, de vivres portés à des troupes en campagne, de solde de gens d'armes, d'impôts : tout respire la guerre et rappelle la présence de l'ennemi. Laon, en 1424, envoie un député à Paris « afin de escripre par Monsieur Jehan de Luxembourg à Monsieur de Thérouenne, son frère, en lui remonstrant la povreté et misère de Laon « et du païs, et pour parvenir à adnullation ou du moins à diminution « de cette grosse taille de ix^m liv. t. de nouvel mise sus au dyocèse « de Laon. » Mais, pour obtenir une diminution, il faut gagner les seigneurs, et Laon fait quérir aux environs de la Fère « cinq douzaines des plus beaulx frommages de guain que on y pourroit trouver, » et les fait donner, deux douzaines à M. de Thérouanne, deux douzaines à M. le Chancelier, une douzaine à M. l'archidiacre de Thiérarche. Les fromages ont coûté 13 livres 16 sous; l'homme et les chevaux qui ont été les chercher à la Fère et aux environs ont coûté 12 sous; l'achat fait, on a appris que Raoul Warmont possédait de « très-grands et notables frommages, » supérieurs à ceux de la Fère, et on lui en a acheté deux douzaines au prix de 6 livres 10 sous,

Digitized by Google

en revendant sur le premier lot un même nombre de fromages au prix de 4 livres 12 sous; le voiturier qui les a transportés à Paris et qui a mis huit jours en route a eu pour sa peine 4 livres 12 sous. Voilà bien des frais. L'histoire ne dit pas si la ville de Laon a été plus heureuse que le corbeau de la fable.

7. Quatre pièces envoyées par M. Lhuillier, secrétaire général de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne : les deux premières concernant la donation de la terre et du domaine royal de Crécy-en-Brie faite par Charles VII à un de ses capitaines, Denis de Chailly, qui en avait chassé les Anglais (1440); la troisième concernant la ratification du bail de l'abbaye de Corbie par le cardinal de Bourbon, le roi de la Ligue, qui se trouvait alors (1592) à Lagny; la quatrième concernant un compte de pharmacie pour fournitures faites à l'abbesse de Jouarre. Au nombre de ces fournitures figure un médicament dont Molière aurait pu enrichir le mémoire du Malade imaginaire : c'est l'électuaire ordinaire de Madame, composé de 1 gros de perles, 8 grains de licorne, 1 scrupule de corail, 2 grains de cœur de cerf, le tout fait selon la recette et doré de fin or; c'est là un de ces remèdes dont du moins on peut dire que, s'il ne fait pas de bien, il ne peut pas faire de mal; c'est cependant un des plus coûteux articles : il est coté 4 livres, et il paraît que Madame en usait beaucoup, car il revient trois fois dans le mémoire. On trouve dans cette pièce quelques particularités de mœurs assez curieuses à enregistrer : un onguent fourni à une religieuse « pour restreindre « l'estomac, » un beau peigne à une religieuse, de fausses tresses à l'abbesse; double preuve, comme l'observe l'auteur, que les nonnes de Jouarre n'étaient pas rasées.

8. Comptes de l'Hôtel-Dieu de Blois de 1471 à 1473 et en 1551, communiqués par M. Dupré, avec un extrait des comptes et dépenses de la ville de Blois en 1518. C'est un travail accompagné de notes intéressantes. J'y relève seulement quelques chiffres. Le muid de froment valait, en 1471, 11 livres, ce qui met l'hectolitre à un poids d'argent égal à celui de 13 de nos francs; le muid de seigle, 6 livres; le muid d'avoine, 2 livres 10 sous; l'avoine est bien bon marché, mais le froment et le seigle étaient très-chers, ainsi que le vin, qui vaut de 2 livres 10 sous à 6 livres le poinçon; la récolte avait peut-être été mauvaise. La journée d'un manœuvre est tou-

Digitized by Google

jours à un prix médiocre : 10 deniers pour une femme, 20 deniers pour un homme; mais un charpentier, dont la profession exige une certaine habileté, gagnait 2 sous et demi; évidemment les uns et les autres étaient nourris. D'une période à l'autre, on peut mesurer la différence par ce seul fait, que les nourrices chargées d'élever les enfants de l'Hôtel-Dieu recevaient 5 livres par an en 1471 et 30 livres au milieu du XVIe siècle : entre ces deux chiffres se place l'exploitation des mines d'Amérique.

9. Une série de documents relatifs à des comptes et dépenses provenant la plupart de la maison de Diane de Poitiers, communiqués par M. Poir. Diane de Poitiers voyage; elle fait bonne chère et mène grand train, comme on peut s'en assurer par le menu d'un jour; mais elle surveille elle-même la dépense, arrête et signe son compte chaque soir; c'est le fait d'une bonne ménagère; toutefois il me semble qu'elle est trop généreuse en payant, au XVIe siècle, au milieu de la forêt de Saint-Germain, le fagot 6 deniers (cent quatorze fagots..... LVII sous). On est souvent exposé à se tromper en acceptant comme valeur courante les prix enregistrés dans les comptes des maisons princières.

10. Aussi n'insisterai-je point sur un compte de la maison du dauphin François (1559) s'arrêtant à dîner au village de Juvigny, près de Soissons, compte qui nous a été communiqué par M. Prioux, correspondant. (M. Prioux est décédé depuis lors.)

11. Le fragment d'un compte de dépenses de la maison de Henri II, encore dauphin (1543), communiqué par M. Lhuillier, offre plus d'intérêt, et un historien qui voudrait décrire la maison du dauphin le consulterait avec fruit.

12. M. Matton nous a communiqué des extraits des registres de l'Hôtel-de-Dieu de Soissons, faisant mention surtout d'impressions de pardons.

13. M. Le Roi, conservateur de la bibliothèque de Versailles, nous a communiqué un long et curieux travail dont je verrais avec plaisir l'impression, si le Comité le jugeait à propos, malgré les 144 pages dont il se compose. Ce sont deux états et menus généraux de la chambre aux deniers du roi, l'un de 1683, l'autre de 1758; on y trouve les

Digitized by Google

détails du service de la table du roi et du dauphin, de la table du confesseur, du prédicateur, et le prix de tous les objets de consommation. L'organisation est demeurée à peu près la même sous les deux règnes, mais la dépense s'est accrue : les jours gras, qui coûtaient en moyenne 1,267 livres sous Louis XIV, en coûtent 1,621 sous Louis XV; les jours maigres, qui en coûtaient 1,610, en coûtent 2,438. C'est surtout au renchérissement des denrées qu'est due cette augmentation. En voici quelques exemples fournis par M. Le Roi lui-même :

	1683.			1758.		
	—			—		
Pain, la livre		1s	3d		2s	
Bœuf		5			9	
Mouton		5			9	
Veau		5			9	
Vin de table, le setier	4l	8		9l	4	
Cent d'œufs	4			6		
Lard, la livre		10			1	
Huile vierge	1				1	10
Chapon de paille	1	10			2	4
Chapon gras	1	18			3	10
Riz de veau		10				18
Coq d'Inde	2	10			5	
Cent d'écrevisses	2	10			5	
Quarteron d'huîtres		15			1	10
Brochet de 1 pied 4 doigts	3	5			11	
Carpe de 1 pied 2 doigts	2				3	10
Perche	3				7	10

En effet, entre les prix de la seconde moitié du XVIIe siècle et de la seconde moitié du XVIIIe siècle, on remarque partout une différence notable : l'hectolitre de froment, qui en moyenne se vendait à Paris 65 grammes d'argent fin de 1680 à 1689, en valait 80 de 1750 à 1760. Pourquoi? Principalement parce que l'exploitation des mines de la Nouvelle-Espagne avait repris une nouvelle activité par la reprise des travaux de Guanaxato et par la découverte du filon de Veta Madre ; Guanaxato, qui n'était qu'un village au commencement du XVIIIe siècle, devient une ville de 80,000 habitants, et l'hôtel des monnaies de Mexico, qui frappait 26 millions de monnaie de 1700 à 1709, en frappait 65 millions de 1750 à 1759.

Tous ces documents, qui éclairent l'économie domestique des temps passés, ont par là même une certaine importance et trouve-

Digitized by Google

raient leur place dans une histoire des prix en France. Je vous propose de les déposer aux archives et de remercier les correspondants qui nous les ont adressés.

E. Levasseur,

Membre du Comité.

Chartes de la Provence et du Rouergue.

Communication de M. l'abbé C.-U. Chevalier, correspondant.

M. l'abbé C.-U. Chevalier, l'un de nos plus zélés correspondants, a adressé au Ministre la copie de quatre pièces en provençal, dont les originaux appartiennent à M. Giraud, ancien député, y joignant les annotations géographiques nécessaires :

1° Acte par lequel Dragonet, seigneur de Mondragon (Vaucluse), partage ses biens entre ses fils, Dragonet, Raimon de Montdragon et Pons de Mondragon. Charte partie par A B C, dont la fin manque.

2° Acensement d'une terre située dans la paroisse de Galgan, arrondissement de Villefranche-de-Rouergue (Aveyron), 1252.

3° Acensement d'une autre terre située dans la même paroisse, 1256;

4° Vente d'un mas appelé le mas Andrivenc (c'est-à-dire le mas d'André), situé dans la paroisse d'Asprières, arrondissement de Villefranche-de-Rouergue, 1265.

De ces quatre documents, le premier seul présente un certain intérêt historique, et je n'hésite pas à en proposer la publication dans la *Revue*. Je fais la même proposition pour les pièces 2 et 3, qui sont fort courtes et peuvent servir utilement à l'étude du dialecte rouergat. Pour la quatrième, qui est assez longue et ne présente guère de formes qui ne se rencontrent déjà dans les chartes 2 et 3, je me borne à proposer le dépôt aux archives du Comité.

Revenons à l'acte de partage des biens du seigneur de Mondragon, appelé dans la pièce « le dons en Dragonetz. » Ses trois fils sont apparemment énumérés selon l'ordre de leur naissance, car le premier nommé s'appelle, comme son père, « Dragonet, » et le troisième est qualifié de petit garçon, « Ponz de Mondragon *lo tos* » (l. 32). Ce nom de « Dragonet, » qui paraît avoir appartenu au chef de la famille, est manifestement tiré de Mondragon, le fief qui

Digitized by Google

fournit aux deux fils puînés leur surnom. *Dragonet* est donc pour *Mondragonet*. Cette formation mérite d'attirer un instant notre attention. Encore maintenant en Provence il est d'usage que le fils aîné et la fille aînée portent le nom de leur père avec l'addition du suffixe *et* pour le masculin, *eto* pour le féminin. Ainsi, de Mistral *Mistralet* et *Mistraleto*, de Veran *Veranet*, *Veraneto*[1], etc. Ce n'est point là assurément une coutume récente : c'est une tradition qui remonte sans doute au moyen âge. Et de fait, pour ne citer que les exemples que j'ai sous la main, nous savons que le fils du célèbre troubadour Blacaz, troubadour lui-même, s'appelait *Blacasset*. Dans la chanson de la croisade albigeoise, le jeune comte de Toulouse (qui devint Raimon VII) est appelé Ramondetz (v. 3875); Giraut Ademars a pour fils *Giraudet* (v. 3871). Dans un acte de 1226 concernant la communauté de Tarascon, nous voyons figurer «Gascus et filius ejus *Gasquetus*[2].» De cet usage viennent les noms à forme de diminutif qui sont si fréquents dans les chartes du midi, principalement de la Provence : *Alfantetus*, *Berengairetus*, *Gantelmetus*, *Guillelmetus*, *Hugolenus*, *Poncetus*, *Raimundetus*[3], etc., et qui se sont bien souvent conservés jusqu'à nous comme noms de famille.

L'acte de partage communiqué par M. l'abbé Chevalier n'est pas daté; ou du moins, s'il l'a été, la date a été enlevée avec la fin de la pièce. Au dire de notre correspondant, l'écriture indique le XIIe siècle, et nous pouvons nous en rapporter à l'appréciation d'un paléographe aussi expérimenté. Les seigneurs de Mondragon paraissent avoir tenu un rang considérable au XIIe siècle et pendant la première moitié du XIIIe. En 1160[4], 1173[5], 1194[6], et jusqu'après le milieu du XIIIe siècle, nous les voyons figurer comme témoins dans des actes importants. Le «Draconetus» de 1160 et de 1173 est sans doute l'auteur du partage dont l'acte nous est communiqué par M. l'abbé Chevalier. Dans la pièce de 1173, qui

[1] Voyez R. Mowat, *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, I, 178. Cf. du même auteur, *Noms propres anciens et modernes* (Paris, Franck, 1869), p. 50. Les renseignements donnés à cet endroit ont été en partie fournis par le poëte Mistral, mieux que personne au fait des usages de son pays.

[2] Archives de Tarascon, série AA, liasse 1.

[3] Ces exemples sont tirés de la pièce mentionnée à la note précédente.

[4] Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, I, 83 *a*.

[5] Teulet, I, 110 *b* et 111 *a*.

[6] Teulet, I, 178 *b*.

Digitized by Google

est le testament d'Ermesinde, comtesse de Mauguio, il est appelé «Drachonetus, Drachoneti filius[1].» Le «Draconetus» de la pièce de 1194 est plus probablement l'aîné des trois fils mentionnés dans l'acte de partage. Celui-là a joué un certain rôle dans la guerre des Albigeois. Tout d'abord il paraît avoir suivi la fortune du comte de Toulouse Raimon VI. En 1210 il figure parmi les témoins de l'accord passé entre ce prince et Guillaume de Baux[2]. Il est l'un des barons à qui Raimon V, partant pour l'Espagne (1216), recommande son fils[3]. Plusieurs fois il est mentionné par le poëte toulousain, auteur de la seconde partie de la Chanson de la croisade albigeoise, parmi les défenseurs du comte de Toulouse. C'est lui notamment qui négocie la capitulation du château de Beaucaire entre le jeune comte et Simon de Montfort[4]. Il paraît même avoir porté la peine de son dévouement, car son château fut assiégé et détruit par le chef de la croisade[5]. Aussi on est surpris de le voir peu après se rendre à Simon de Montfort[6].

Pons de Mondragon, le plus jeune des trois fils, figure aussi dans le poëme de la croisade à côté de son frère aîné[7], et de même

[1] Est-ce ce Dragonet ou son fils que Rambaut de Vaqueiras mentionne en termes peu favorables parmi les alliés du prince de Baux, dans un *sonet* composé vers 1184 (Diez, *Leben und Werke der Troubadours*, p. 265):

Lo vasletz de Nantoil
Feri mielz de son bran
Qu' En Dragonez ogan.

(*Leu Sonet si eum suoil*, dans Mahn, *Ged. der Troub.* n° 610).

[2] Teulet, I, 354 *a*.

[3] *Chanson de la croisade*, v. 3870 et suiv.

[4] *Ibid.* v. 4954 et suiv. — Dans la partie correspondante de la rédaction en prose de ce poëme, il est dit de Dragonet : «loqual governava lodit comte jove per lara» (Bouquet, XIX, 170 *c*), ce qui a conduit Vaissète à qualifier Dragonet de «gouverneur du jeune Raimond, comte de Toulouse» (table du tome III de l'*Histoire de Languedoc*); mais c'est une invention de l'auteur de cette rédaction, car il n'y a rien de semblable dans le poëme, qui est sa seule source. Fauriel a donc eu tort de reproduire à la table du poëme (p. 702) cette assertion erronée.

[5] «Comes vero noster turrem Draconeti fortissimam, super ripam Rhodani sitam, «obsedit viriliter, cepit et funditus dissipavit.....» Petrus Vallis Cernaii, dans Bouquet, XIX, 109.

[6] «Quidam præterea nobilis de terra illa, nomine Draconetus, qui anno præ«terito recesserat a comite, reddidit se ei.» *Ibid.* Cf. la *Chanson de la Croisade*, v. 5685.

[7] V. 3861.

Digitized by Google

aussi R. de Montalban, l'un des personnages mentionnés dans l'acte de partage[1].

Il n'est pas sans intérêt de posséder l'état des biens d'une famille qui, on le voit, a joué un certain rôle dans l'histoire du Midi.

Je ne ferai que peu de remarques sur la langue de ce texte. La notation *lh*, *nh*, pour marquer le son mouillé de *l*, *n*, n'y est pas encore en usage; comme en français, l'*i* vient donner ce son à la consonne : *moiller* 7, 14, *voil* 32, *gazainz* 16, *peignora* 13, *seignorius* 18, *vigna* 12, *vignas* 30, etc. — L'article, sujet singulier, est *le* pour le masculin, *li* pour le féminin. Il en résulte que cette dernière forme peut, en s'appuyant sur le mot précédent, s'apostropher tout de même que l'article masculin; ainsi : *el faissa* 10, *el quarta partz* 16; cependant *e li terra* 11, *e li vigna* 12.

PAUL MEYER,

Membre du Comité.

I[2].

INSTRUMENTUM DIVISIONUM LIBERORUM DOMINI DRACONETI.

A B C D E F G H I K L

Connoguda causa sia a totz aquelz que aquest escrig veiron, que aizo A
son las partz que le dons en Dragonetz á faig a sos fils : ab la part d'en
Dragonet e d'en Raimon de Mondragon[3] es Cairana[4] ab son mandament,
fora li seisena de Raimon de Mont Alban[5], que es d'en Dragonet; Suza[6] es B
5 cominals d'en Dragonet e d'en Raimon, e Cabrieras[7] ab lur tenement; en

[1] V. 3859, 4390, 4428. — Plus tard, la seigneurie de Montauban passa aux mains des Dragonet, car, en 1264, « Draconetus, dominus Montis Albani, » reconnaît devoir à Alphonse, comte de Poitiers, une somme de 1,000 l. tourn. (Douët d'Arcq, *Invent. des Sceaux*, t. I, n° 2868.) — Un Dragonet, « riches hom de Provence, » prit part à la première croisade de saint Louis. » (Joinville, édit. de Wailly, p. 436 A.)

[2] Original parchemin, parti en haut et à droite, dont il reste 34 lignes, la partie inférieure ayant été coupée; au dos le titre mis en tête de ce texte (XIVe s.), la cote n° 1er *ter* et le millésime 1100 : la pièce est certainement du XIIe siècle.

[3] Mondragon, canton de Bollène, arrondissement d'Orange (Vaucluse).

[4] Cairanne, canton de Vaison, arrondissement d'Orange (Vaucluse).

[5] Montauban, canton de Séderon, arrondissement de Nyons (Drôme).

[6] Suze-la-Rousse, canton de Pierrelatte, arrondissement de Montélimar (Drôme).

[7] Cabrières, canton de l'Isle, arrondissement d'Avignon (Vaucluse).

Digitized by Google

C Dragonetz e'n Raimonz aion denfra Mondragon Peire Aillinieu e Targuier
e sa moiller, e Barbot ab lur tenement; e en aquestz homes aia Ponz de
Mondragon la moltura, el fornage e la clausura del castel e gacha en Peire
[D] Aillinieu e cerca en Targuier e en Barbot. Li condamina de Camp Redon es
cominal[s entre?] en Dragonet e'n Raimon, el faissa de josta, el faissa 10
de san Joan; e li terra de Jullaiaz? que a en W. Ugo en peignora per M. sol.
E de Raimonencs[1] viels, e las plantadas desobre l'olmada, e li vigna dels
descauz, el pratz d'en Bertran Rainaut que á le donz en peignora per CC.[2]
sol. de Melgoires[3], e l'ortz viels[4], el fieus que á en W. Girautz e sa moiller
F per lo don a Bouzezon, e aquo de san Paul[5] e de san Restezun[6], el ga- 15
zainz d'Estaignol, el quarta partz dal Baignanet, el quarta partz del sei-
gnoriu de la Garda Pariol[7], et tot aquo que le donz á a la Palu[8] ni el
G mandament, e aquo dels Duranz de san Saorni, el seignorius de Peire
Lapta[9] e l'albercs, e las condaminas e las vignas de Peire Lapta de Ponz
H de Mondragon; e aquo de San Marcellin[10], com[inal] entre en Dragonet 20
e'n Raimon; e aquo que le donz á a Cortezon[11] ni el mandament, el fieus
que ten en Peire de San Quentin[12] e sa moiller per lo don ad Aurengua[13],
I e aquo da Causanz[14], e aquo da Mornaz[15] cominal entre totz tres[16]; e aquo
de Sant Esteve e de soz e de luog comi[nal] d'en Dragonet e d'en Raimon.
Et ab la part d'en Ponz de Mondragon vá totz le seignorius que le donz 25
K avia a Mondragon ab son mandament, fora aitant con en dona a'n Dra-
gonet e a'n Raimon; e ab la part d'en Ponz de Mondragon vá li Mota[17]
L ab son tenement, e Vila Nova[18] ab son tenement, e tot[19] aquo de San Just,

[1] Voir Du Cange, v° *Moneta Raimundensis* (IV, 528).
[2] On a cancellé à la suite : XXV.
[3] Voir Du Cange, v° *Moneta Melgoriensium* (IV, 525).
[4] On a cancellé à la suite : *e li condamina que le donz á en peignora d'aquelz de Bouzezon, per* DCCC. *sol. de Melgoires.*
[5] Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme).
[6] Saint-Restitut, canton de Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme).
[7] Le Garde-Paréol, canton de Bollène (Vaucluse).
[8] La Palud, canton de Bollène (Vaucluse).
[9] Pierrelatte (Drôme).
[10] Saint-Marcellin, arrondissement d'Orange (Vaucluse).
[11] Courthezon (Vaucluse).
[12] Saint-Quentin, commune de Saignon, canton d'Apt (Vaucluse).
[13] Orange (Vaucluse).
[14] Causans, commune de Jonquières, canton d'Orange (Vaucluse).
[15] Mornas, canton de Bollène (Vaucluse).
[16] Les mots *e aquo da M. c. e. t. t.* ont remplacé ceux-ci : *e li meitatz d'aquo da Mornaz, e l'altra meitatz de Ponz de Mondragon.*
[17] La Motte, arrondissement d'Orange (Vaucluse).
[18] Villeneuve-lès-Avignon (Gard).
[19] Ms. *totot.*

Digitized by Google

e tot aquo de Darboz; el terza partz d'aquo da Mornaz, e las conda-
30 minas e las vignas de Peire Lapta. Et en aquestas partz aizi con son es-
crichas eu en[1] Dragonetz le dons fas heres en Dragonet, en Raimon
de Mondragon, e Ponz de Mondragon lo tos, e voil que s'en tengon
per pagat; e si uns d'els mesfaillia ses leial here, li partz d'aquel tornes
als dos, e si d'un dels dos mesfaillia ses leial here, tornes al terz, e si
35 del terz mesfaillia ses leial here, tornes als fils d'en Petron de Cadarossa[2].
En Dragonetz e'n Raimonz de Mondragon, jureron las partz en la
gleisa de ma donna Sancta Maria del castel de Mondragon, per man-
dament del don, que aissi ó tenguesson con le dons avia dich ni fag
retraire, en vedenza et en audenza d'en W. Ugo de Mondragon, e d'en
40 Gaufre son frairet, en W. Giraut.....

II[3].

ACESSAMENT DE UNA TERRA EL FAIS DE GALGAN. (Février 1252, N. S.)

Anno Domini M°. CC°. L°. I°, mense febroarii, regnante Lodovico rege
Francorum. Conoguda causa sia a totz homes, als presens e als endeve-
nidors, que aquesta carta veirau ni auzirau legir, que en S. Sarraillier e en
Amat Agarn, de nostras proprias voluntatz, amdoi e cascus per nos e per
5 totz los nostres presens e que son a venir, ben donam e livram e autorgam
ad acaptes e a ces, per aoras e per totz temps, a te P. Cazot e a tos succes-
sors e a tot to voluntari una pessa de terra ella parroquia de Galgainh[4];
e tesse d'una part ab lo prat d'en Uc de Peileilhas[5] que te de nos, e
d'autra part ab la terra d'en Uc de Peileilhas, e daus las autras partz ab
10 las estradas comunals; la terra dénant dicha, ab son intrar e ab son issir
e ab totz sos apartenemens, te donam e t'en revestem per una emina de
seguel a mezura drecha de Peirussa[6] d'acapte quant si escaira, e per
1. stier de seguel alla mezura sobredicha a portat alla concha, e per una
galina de ces cadan alla San Jolia. E reconoissem que avem ne aüt e re-
15 ceubut l'acapte, e t'en prometem guirentia bona e ferma de totz homes
e de totas femenas. Et aisso fo fah a Peirussa, el obrador d'en Bertran de

[1] Ms. *en en.*

[2] Caderousse (Vaucluse).

[3] Original parchemin de 18 lignes, parti au bas, coté 5297 K et n° 23.

[4] Galgan, canton de Montbazens, arrondissement de Villefranche-de-Rouergue (Aveyron).

[5] Pailhas, commune de Compeyre, canton et arrondissement de Millau (Aveyron).

[6] Peyrusse, canton de Montbazens, arrondissement de Villefranche-de-Rouergue (Aveyron).

Digitized by Google

Raissac[1], que tenia S. Sarrailier, vezens e auzens Uc del Felgos, Johan de Calumhac, P. del Garric, D. del Moli, P. Carreilhs, P. Vedel, et magister B. d'Avelhac, notari de Peirussa, qui hec scripsit.

A B C D E F G H

III[2].

GALGAIN POCHMANGUO ACESSAT. (Décembre 1256.)

Conoguda causa sia a totz homes que aquesta carta veirau et auzirau legir, que eu P. Altas, per me e pels efans que foro sai enreires d'en D. Alta, que fo mos fraire, doni, autrei e livri ad acapte et a ces, per aoras e per totz temps, a te P. Estanc e a tos successors et a tot to voluntari, lo quarto pro indiviso de Pohmanguo que es ella parroquia de Galgainh[3]; e tesse d'una part ab lo mas del Olm[4] e d'autra ab lo cami romieu, e d'autra ab lo mas de Cros, e dessus ab la terra d'en P. Amadieu e de na Ugua de Conchas; lo quarto sobredih de Pohmanguo, ab tot quant ab lo dih quarto s'aperte, te doni e t'en revesti, te els teus, a far la toa voluntat, per j. quarta de seguel á mesura drecha de Peirussa[5] d'acapte quant si escaira, que hom l'en deura donar, e per v. quartos de seguel alla dicha mesura de Peirussa de ces cadan alla festa de S. Jolia; e ai ne aüt e receubut l'acapte. E qui ren queria ni amparava el quarto sobredih de Pohmanguo, eu P. Altas prometi te que bona e ferma guirentia t'en farai a te P. Estanc et als teus de totz homes e de totas femenas. Et eu Narnals de Grialo lauzi e autrei aquest acessament sobredih per seinhoria, e ai ne aüt l'acapte. Hujus rei testes sunt : Pons de Gailhac[6], S. de Corbatier[7], B. Trobatz, Uc Betz, B. della Bastida[8]; et Johannes de Manso, notarius publicus de Petrucia, qui hanc cartam scripsit de consensu predictorum, et signum suum apposuit. Actum hoc Petrucie, el obrador S. de Corbatier, anno Domini M°.CC°.L°.VI°, mense decembris, domino

[1] Raissac, commune de Vabre, canton de Rieupeyroux, arrondissement de Villefranche-de-Rouergue (Aveyron).

[2] Original parchemin de 17 lignes, coté 5295 K et n° 29.

[3] Voir la note 4 de la charte II.

[4] Mas de l'Hom, commune de Saint-André-de-Bars, canton de Najac, arrondissement de Villefranche-de-Rouergue (Aveyron).

[5] Voir la note 6 de la charte II.

[6] Gaillac, canton de Laissac, arrondissement de Millau (Aveyron).

[7] Courbatiez, canton d'Asprières, arrondissement de Villefranche-de-Rouergue (Aveyron).

[8] La Bastide-l'Évêque, canton de Rieupeyroux, arrondissement de Villefranche-de-Rouergue (Aveyron).

Digitized by Google

Alfonso existente comite Tholose[1], regnante domino Lodovico rege Francorum.

Pour copie conforme :

C.-U.-J. Chevalier,

Correspondant à Romans (Drôme).

Histoire inédite de l'abbaye de Saint-Serge au diocèse d'Angers.

Communication de M. Godard-Faultrier, correspondant.

Un religieux de l'abbaye de Saint-Serge au diocèse d'Angers, Dom Fournereau, a laissé une histoire encore inédite de cette célèbre abbaye. Une copie de l'ouvrage, faite, autant qu'on peut en juger, du vivant même de l'auteur, est en la possession de notre correspondant, M. Godard-Faultrier, qui nous en a envoyé la transcription, accompagnée de notes, en nous laissant la liberté d'en faire tel usage que nous jugerions le meilleur. L'auteur fait connaître, dans une série de chapitres, ou plutôt de paragraphes, les commencements de l'abbaye de Saint-Serge, la construction et le plan de la chapelle, les priviléges du monastère, les événements principaux de son histoire, les noms de ses abbés, les autres personnages remarquables qu'il a produits, ses bienfaiteurs, les maîtres qu'il a donnés à l'université d'Angers, les principales sépultures qu'il renfermait, les prieurés qui étaient sous sa dépendance. De ces différentes parties, le catalogue des abbés est de beaucoup la plus considérable; car il forme à lui seul vingt-deux pages, et la transcription que nous avons sous les yeux n'en a en tout que cinquante-six. Ce catalogue a beaucoup perdu de son prix depuis la continuation du *Gallia christiana* due à M. Hauréau. En retraçant l'histoire du diocèse d'Angers, M. Hauréau ne pouvait négliger un monastère aussi important que celui de Saint-Serge : il a donné la liste de ses abbés, et il nous a paru que cette liste dispensait de recourir à celle de D. Fournereau, qui est plus abrégée et moins complète. Toutefois, prise dans son ensemble, la monographie qui nous a été communiquée par M. Godard-Faultrier n'est pas sans intérêt; car, dans quelques-unes de ses parties, elle touche à des

[1] Alphonse de Poitiers, frère de saint Louis.

Digitized by Google

points qui ne sont pas traités et qui ne devaient pas l'être dans le *Gallia christiana*. Nous regretterions que cette œuvre d'un savant bénédictin, habilement annotée par notre correspondant, fût simplement déposée dans nos archives; elle mérite, selon nous, de voir le jour. Les cinquante-six pages du manuscrit qui est sous nos yeux ne formeraient guère plus d'une feuille et demie de la *Revue des sociétés savantes*. Nous sommes d'avis, en conséquence, de profiter de l'autorisation que M. Godard-Faultrier nous donne, et de publier dans la *Revue* l'opuscule de D. Fournereau. Dans le cas où la section d'histoire et de philologie voudrait bien accueillir cette proposition, nous demanderions que notre correspondant fût invité à comparer avec soin le texte de son manuscrit, non-seulement avec le *Gallia christiana*, mais avec les *Chroniques des églises d'Anjou* récemment publiées pour la Société de l'histoire de France par MM. Paul Marchegay et Émile Mabille. Ce dernier ouvrage renferme une chronique de Saint-Serge (*Chronicon sancti Sergii Andegavensis*) qui, sur quelques points de détail, offrirait, nous le croyons, à l'éditeur du manuscrit en question la matière de rapprochements ou même de rectifications utiles.

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Historia regalis abbatiæ SS. Sergii et Bacchi prope Andegavum, ab Alex. Fournereau script. synopsis.

§ 1.

MONASTERII PRIMORDIA.

Monasterium hoc nobilitate et antiquitate conspicuum; primo dedicatum est in honorem Sancti Sergii et domini Medardi, ut fert diploma Childeberti secundi, vocatum postea in præcepto Caroli Calvi monasterium Sancti Sergii et Sancti Godeberti confessoris, alibi dicitur Sancti Sergii et Sancti Brioci, ab aliis tandem Sancti Sergii et Sanctæ Gertrudis, communius vero et ferme semper Sanctorum Sergii et Bacchi.

Situm est in angusta convalle ad orientalem æstuum urbis Andegavorum, in sinistra Meduanæ ripa, non longe a mæniis civitatis.

Fundatorem habuit Clodovæum II, Francorum regem christianissimum, cujus munificentia multis prædiis, ditibusque latifundiis, quorum modo nomen solum superest, dotatum est et ditatum.

Digitized by Google

Cœpta est monasterii fabrica circa annum Domini 654; pauloque post, humili, ut pauperes decet, schemate consummata.

Ad hoc pium opus adductus est rex Clodovæus ex peculiari devotione erga Christi martyrem Sergium et sanctum pontificem Medardum, qui tunc temporis miraculis in Gallia coruscabant, hic quidem Suessionibus, ille vero in bellicis regum nostrorum expeditionibus, quos in præliis juvabat, illisque victorias de hostibus auxilio et precibus a Domino impetrabat; unde et specialem suum patronum eum appellat in præfato diplomate Childebertus II, et inde fortasse opinari licet sanctum Sergium cum suo fratre et socio Baccho et cataphractum militem cum scuto et lancea munitum depingi solitum [1].

Quam autem regulam primum monachi amplexati fuerint, minime reperies, ac benedictinam professos affirmare nihil vetat, quia jam sæculum effluxerat, quo B. Maurus, in Gallias a sancto Benedicto directus, eam variis in locis, sed maxime hujus Andegav. provinciæ, propagaverat.

§ 2.

ECCLESIA.

Quam structuram in sua fundatione habuerit cœnobii basilica, ignoramus [2]. Verum post Britannorum incursiones et Normannorum furorem, industria Wlgrini abbatis, faventibus Raynaldo et Hucberto, Andegavorum præsulibus, venustissima surrexit in modum crucis, testudineis fornicibus concamerata, quarum tres ordines sex sublimibus et elegantibus columnis innixi chori partem constituunt. Hanc anno 1059, die 3 novemb., Eusebius Bruno, episcopus Andegav., consecravit [3].

Collabentem ecclesiæ navim altiorem et venustiorem reparaverunt abbates Guido II, Helias III, constructis hinc inde ad latera sex sacellis exquisite concameratis [4].

Commendat eam maxime cultus permanens erga B. Briocum episcopum, ad cujus altare, quod in sinistra chori parte positum est, prima die maii quotannis a superiore monasterii, pretiosioribus indumentis parato, so-

[1] C'est encore ainsi que saint Serge est représenté, avec Bach, son compagnon, sur la bannière que l'on porte aux processions à Angers.

[2] Si l'on ignore quelle forme eut l'église primitive, on sait du moins que, quant à l'appareil, l'emploi des cordons de briques s'y manifestait; le peu qu'il en reste aux deux premiers piliers du transept le prouve suffisamment.

[3] Les données archéologiques actuellement reçues se refusent à voir, dans le chœur dont il s'agit, l'œuvre de Wlgrin; en effet, le style des colonnes et des voûtes se rapproche bien plus du commencement du XIIIe siècle que du milieu du XIe. (Opinion de MM. Mérimée et de Caumont.)

[4] Ici l'archéologie est d'accord avec le texte.

Digitized by Google

lemniter recipitur major urbis recens electus, cum cæteris scabinis, tympanis et organis simul concrepantibus, quibus annulus sancti Brioci osculandus porrigitur a præfato superiore.

Anno 1593, altare sepulturæ B. V. M., et, anno 1597, altare sepulturæ Christi, hinc inde e regione stallorum chori, impensis conventus, constructa sunt, opere exquisitissimo, cum iconibus ad vivum personas mysteriorum representantibus [1].

Anno 1631, majus altare, quod, opere non vulgari, a Joanne Tillon abb. constructum, integram repræsentat passionis Christi historiam, a loco ubi prius positum fuerat fere ante sacrarium ad caput sanctuarii, mira arte, una die infractum et integrum, summotum est.

Insignes hujus templi reliquiæ sunt, imprimis particula crucis Dominicæ, cum tribus spinarum Christi coronæ aculeis, et cum frustulo columnæ cui, dum flagellaretur, Salvator alligatus est.

Sancti Sergii et patroni caput et brachium, argenteis thecis inclusa..... Os tibiæ sancti Bacchi.

Corpus sancti Brioci, quod ex Aremorica ab Hurispæo seu Hillispodio, Nemenii Britannorum regis filio et in regno successore, huc circa annum 865 asportatum est.

Corpora sanctorum Godeberti [2] et Agliberti, successive Andegavensium præsulum, quæ in capsa argentea deaurata asservantur.

Corpus sanctæ Gertrudis virginis, Nivellensis abbatissæ.

Annulus sancti Brioci... Sunt præterea aliæ insignes reliquiæ, inter quas visitur os tibiæ sinistræ corporis sancti Wingalolæi.

[1] Nous lisons dans une brochure intitulée *Études sur la plastique Mancelle*, par Henri Chardon (Le Mans, 1869), ce qui suit : «Ce fut Gervais de la Barre, le père, «qui, probablement avec l'aide d'autres artistes (1593-1597), avait représenté à «Saint-Serge d'Angers *l'Ensevelissement du Christ*, et peut-être aussi *le Trépassement «de la Vierge*, groupes admirables, au dire du chapelain Lehoreau et de B. Roger... «Les figures de Gervais de la Barre étaient en terre cuite. Le groupe de la mise au «tombeau placé du côté de l'épître représentait, sous une arcade, Joseph d'Arima«thie et Nicodème ensevelissant Notre-Seigneur, accompagné de ses apôtres, d'une «Madeleine à ses côtés, et à ses pieds d'un ancien religieux à genoux, qui était la «donateur.» (Voir Lehoreau et B. Roger.)

[2] Assez récemment l'on a découvert, place du Ralliement, à Angers, un petit objet en pierre de tuf, rond, ayant la forme d'un sceau et portant des caractères mal gravés.

M. Parrot, voyons-nous dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, an 1868, p. 94, propose «d'y lire le nom de RAGOBERTVS autour d'une croix, «et au revers EPISCOPVS; ce serait le sceau d'un évêque d'Angers qui vivait en «670, et qui est appelé GODOBERTVS. M. Huillard-Bréholles fait observer que «la forme même de cet objet et le sens de l'écriture ne permettent guère d'y recon«naître un sceau matrice...» Quoi qu'il en soit, cet objet est déposé au Musée des antiquités, où on peut l'étudier.

Digitized by Google

§ 3.

JURA SEU PRÆROGATIVÆ.

Hujus monasterii præcipuæ prærogativæ sunt quod summi pontifices Adrianus IV, anno 1157; Alexander III, anno 1178; Lucius III, 1182; Honorius III, 1217; Gregorius IX, 1234; Innocentius IV, 1245; Gregorius X, 1272; Nicolaus III, 1279; Pius II, 1474; cardinales congregati in consistorio 1498, hanc abbatiam et monachos Sergii in specialem sedis apostolicæ tutelam suscipiunt, ejus possessiones, ecclesias et decimas confirmant, atque usurpari vel alienari vetant.

Idem etiam pro sua parte præstant episcopi Andegavenses *Hucbertus, Eusebius-Bruno;* et *Guillelmus* anno 1214; nec non et Joannes archiepiscopus Turon. anno 1281.

Abbas noster pleno jure canonicatum in ecclesia Andegav. confert, quod privilegium, ab Hucberto episcopo nostro monasterio collatum, confirmavit Alexander IV, primus pontifex anno 1250.

Privilegium a Clodovæo fundatore et Theodorico rege ejus filio, ne in sex fundationis curtibus, aliquis judex publicus agat, freda exigat, mansiones faciat, causas audiat, aut ad partos seu paratas intret, concessum, confirmatur a Childeberto II, anno 700.

Apud Candacum, feria quinta post festum sancti Michaelis anni 1241, ex decreto Johelis, archiep. Turon., sub Philippo, abbate Sancti Sergii, statutum est ut in synodis, aliisque congregationibus, abbates nostri ante omnes abbates provinciæ Andegav. primum obtineant locum post abbatem Sancti Albini et abbatem Sancti Florentii.

Recens electus episcopus, ante consecrationem suam, accedens ad civitatem, in monasterio pernoctare debet, et cætera præstare quæ referuntur in processu verbali receptionis *Guillelmi Majoris* (Guillaume Lemaire) anno 1291, ubi hæc leguntur domino abbati..... «Post ascensionem Domini, vi«delicet in vigilia consecrationis monasterii de Villa episcopi[1], bene mane «surgentes versus Andegavis iter nostrum direximus, occurrentibusque «nobis Fr. Joan. abbate Sancti Sergii Andegav. et aliis venerabilibus per«sonis de ecclesia Andegav. in via, ad monasterium Sancti Sergii, more «prædecessorum nostrorum, accessimus, ibidemque comedimus. Dictis au«tem per nos vesperis et completorio, dicta die recepimus nos in camera «nostra, quæ in monasterio prædicto dicitur camera abbatis, ibidemque «rasa barba et corona, ablutoque capite, ibidem dicta die fuimus balneati. «Quo facto, nocte sequenti, circa ignitegium (couvre-feu) intravimus ma«jorem ecclesiam ipsius monasterii, et ibidem, ante altare B. M., totum psal-

[1] Villa-episcopi (Villevêque), canton d'Angers, nord-est.

Digitized by Google

«terium perlegimus singulariter et submisse. Quo perlecto, matutinas incœ-«pimus et complevimus, sociis et capellanis nostris nos juvantibus. Quibus «actis, circa mediam noctem ad nostram cameram redeuntes lectum intra-«vimus, et ibidem requievimus usque mane.

«Die autem Dominica, post festum ascensionis Domini, summo mane «ipsius diei Dominicæ surgentes, ad monasterium Sancti Albini Andegav. «cœpimus dirigere iter nostrum, munus consecrationis nostræ recep-«turi ibidem[1].»

Anno 1409, Alexander papa V, per bullam datam *Pisis*, mense julio, pontificatus sui anno primo, concessit abbati Guidoni et ejus successoribus mitra, annulo aliisque pontificalibus insigniis uti libere, nec non in suo monasterio et prioratibus eidem subjectis solemniter benedicere, modo episcopus diocesanus vel sedis apostolicæ legatus præsens non fuerit.

§ 4.

EVENTUS VARII.

Monasterium circa annum 850 a Normannis funditus deletum est, et monachis sacrisque reliquiis spoliatum; sed paulo post ab Hæruspeo seu Hyllispodio, Britonum rege, non nihil restitutum, et sacro pignore corporis B. Brioci pontificis ditatum, in suam capellam fuit adoptatum; ac non multo post ab Alano rege seu primo duce Britannorum, Rainoni, Andegav. episcopo, ejusque successoribus, cum omnibus prædiis et juribus concessum est.

Circa annum 990, reparari cœptum est cœnobium, ac disciplinæ monasticæ et regulæ benedictinæ restitutum a Rainaldo, Andegav. episcopo, absolutum est sub Hucberto, Rainaldi successore, ac Wulgrino abbate.

Ecclesia dedicata est, sub Daiberto, ab Eusebio Brunone, Andegav. episcopo, 3 novemb. 1059.

Circa annum 1094, querelæ graves inter nos et abbatem et monachos Sancti Albini[2], sub abbate nostro Bernardo, ob prioratum de Campiniaco (Champigné), pro quibus componendis, de mandato Hugonis, archiepiscopi Lugdunensis, tunc Urbani II papæ per Gallias legati, circumstante frequentia ex insignioribus cleri et populi, in claustro Sancti Mauritii[3] statutum est ut prioratus præfatus penes monachos Sancti Albini maneret, et ipsi monachi Sancti Albini reliquias, quas eorum abbates e monasterio Sancti Sergii abstulerant, cum ab ejus administratione recessissent, mona-

[1] Toutes les lignes ici guillemetées se trouvent imprimées dans les *Statuts du diocèse d'Angers*, édition de MDCLXXX, *Appendix*, p. 23, alin. 3.

[2] Ex-abbaye bénédictine située à Angers, de l'époque mérovingienne.

[3] Saint-Maurice, cathédrale d'Angers.

Digitized by Google

chis Sancti Sergii restituerent, et preterea duos arpennos vinearum, unam cappam et unum textum dictis monachis Sancti Sergii tribuerent. Die igitur festo sanctorum Sergii et Bacchi 7 octob. a monachis Sancti Albini, albis indutis, solenniter restitutæ sunt reliquiæ in ecclesiam Sancti Sergii, obviam euntibus monachis nostris recepturis etiam in albis.

Anno 1064, ad componendam controversiam, de novo motam, cum prædictis monachis Sancti Albini, ad duellum provocati sunt monachi Sancti Sergii, paratis ex utraque parte hominibus ad pugnam cum scutis et baculis, pro more illius temporis. Hoc ferre nequiens, abbas loci Daibertus mandavit cum nimia supplicatione, Otbranno, abbati Sancti Albini, ne tam inauditum ageret malum, ut monachi, qui aliis exemplum attendere debent concordiæ et pacis, fierint causa perditionis. Quod benigne audiens, Otbrannus manus dedit, et lis pacifice composita est, in claustro Sancti Mauritii, 5° kal. maii, anno 1064.

Circa annum 1110, Guillelmus de Verneia, vir nobilis, jus quoddam belli super prioratum de Toriniaco (Thorigné) injuste usurpans, facti pœnitens, Walterio, abbati nostro, satisfecit coram altari de Toriniaco, discalceatus et virgas tenens in manibus.

Anno 1115, hortante Raynaldo, episcopo Andegav., venerabilis Petrus abbas Eremburgi, primæ abbatissæ monasterii de Nidoavis[1], et sororibus ejus concessit ecclesiam de Socello[2], cum multis aliis prædiis, ea lege, ut ad obitum cujusque monachi Sancti Sergii unam missam in conventu curarent celebrari, et unaquæque earum unum psalterium recitaret, abbati autem trentenarium facerent, et postea, si monachis placeat, præfatæ sanctimoniales unam fœminam gratis recipere tenerentur in sororem, imo et alteram, sed ea lege, ut illa secunda vestiatur a monachis et sexaginta solidis dotetur.

Anno 1152, Engelbaudus, archiepiscopus Turon., insignem capitis sancti Sergii partem, ab Oriente huc asportandam, suscepit, et solemni pompa, assistentibus Andegavensi, Cenoman., Nannetensi et Rhedonensi præsulibus, die 18 januar. deposuit in ecclesia nostra, cum institutione festi quotannis, eodem recurrente die, solemniter celebrandi, cum indulgentiis.

Circa eadem tempora, Hervæus, hujus monasterii abbas, Mariæ, abbatissæ Sancti Sulpitii, et suis sanctimonialibus, prædia quædam, decimas, aliaque jura, ad ædificandum monasterium juxta castellum de Bello-pratello[3], concessit, charta data in capitulo Sancti Sergii, præsentibus præfata Maria cum suis sororibus.

Circa an. 1166, sub Guillelmo Amaurio abbate, corpus sancti Brioci, episcopi et confessoris, e sepulcro levatum est, presente Henrico, Anglorum

[1] Nyoiseau, arrond. de Segré.
[2] Soucelles, arrond. d'Angers.
[3] Beaupréau, arrond. de Cholet.

Digitized by Google

rege, duce Normannorum et Andegavorum comite, cum tota sua curia. Anno regni sui 10, caput in theca argentea deaurata, corpus vero in capsa lignea, decentissime recondita sunt, pridie kal. augus. 1166, officium præbente Gofrido cognomento Musca, Andeg. episcopo, astantibus Guillelmo Sancti Albini, Hugone Sancti Nicolai, Willelmo Sancti Mauri, Guillelmo item Omnium Sanctorum (Toussaint) abbatibus cum conventu Britanniæ. In sarcofago reperta est marmorea tabula, hæc verba, litteris aureis descripta, continens : «Hic jacet corpus beatiss. confessoris Brioci, episcopi «Britanniæ, quod detulit ad basilicam istam, quæ tunc temporis erat sua «capella, Hylispodius, rex Britannorum.»

Anno 1228, abbas et monachi Sancti Sergii cesserunt decano de Malgio[1] ecclesias de Canduno et Sancti Remigii, ea lege, ut singulis annis, ad ferias paschales, decanus de Malgio 40 solidos annui census personaliter solveret in monasterio Sancti Sergii.

Anno 1320, Walterus, episcopus Excestrensis[2] in Anglia, rogatu abbatis Sancti Sergii, compellit monachos prioratus Sancti Andreæ de Tywardrach obedire statutis capituli generalis hujus monasterii.

Circa an. 1360, capto ab Anglis Francorum rege Joanne, et Edouardo rege Angliæ in Galliam cum numerosissimis copiis descendente, Guido abbas in urbe se, cum suis et sua supellectili, recepit in ædes quæ *cavea Sancti Sergii* nuncupantur, duobus monachis cum famulis aliquot in monasterio relictis; ad quod cum pervenisset Guillelmus Turpinus, recens electus episcopus Andeg., nec abbatem reperisset, urbem ingressus, in caveam Sancti Sergii se contulit, solitum pro adventu novi episcopi hospitium postulans, quod cum præstare ob loci angustias minime posset abbas, composuit cum præfato episcopo ad solutionem 40 aureorum de cugno Joannis regis. Quandiu fratres benedictini in urbe commorati sunt, divinum officium in ecclesia Sancti Michaelis de Clivo[3] persolverunt.

Anno 1365, Petrus de Brulio, abbas Sancti Sergii, misit in Angliam dominum Bernardum-Bajuli, qui, nomine abbatis, regem Angliæ et episcopum Excestrensem, nominationem et dispositionem priorum Sancti Andreæ de Tyvardrach invadentes, ad tribunal summi pontificis provocaret. Qui strenue officium exequens, antequam mare trajiceret, libellum apellationis et procurationis curavit appendi ad valvas majoris ecclesiæ Corisopitensis[4] per episcopum diœcesanum, et postea in Angliam perrexit.

Anno 1408, Guido II abbas Mathæum de Monte-Arnaudi brevigerium suum direxit ad 92 monasteria, nostro associata, cum rotula et nomini-

[1] Pays des Mauges, jadis doyenné, rive gauche de la Loire, en Anjou (dans l'ancien archidiaconé d'outre-Loire).

[2] Exeter sans doute, où se voit une cathédrale de construction anglo-normande dont l'origine remonte à 932, et qui ne fut achevée qu'au XVe siècle.

[3] Saint-Michel-du-Tertre à Angers, église aujourd'hui détruite.

[4] Quimper-Corentin.

Digitized by Google

bus abbatum et monachorum Sancti Sergii defunctorum, ut pro eis preces et hostias placationis impetraret.

Anno 1480 et sequentibus, Franciscus d'Orignai, hujus cœnobii abbas, ecclesiæ turrim[1] ædificari curavit, in qua tres majores campanas appendit, claustrum reparavit, loca regularia ruinam minitantia restituit, arcus lapideos, quibus ecclesia, dormitorium et refectorium fulciuntur, ædificari præcepit.

Anno 1490, Joannes Tillon abbas altare majus, pulpitum æneum, candelabrum majus ex eadem materia, jubæum quoque eleganti structura, aliaque ædificia, tam intra quam extra monasterium, ædificari curavit.

Anno 1629, mense januar., regulæ benedictinæ observantiam, miserrime collapsam, restituere monachi congregationis Sancti Mauri, huc ab illustrissimo et reverendissimo Renato de Breslay, Trecensi episcopo (évêque de Troyes), hujus cœnobii abbate commendatario, advocati, ubi feliciter hactenus perseverat.

§ 5.

CATALOGUS ABBATUM.

Cui primum hujus cœnobii credita fuerit administratio, ignoratur; nec antiquior, ex cartophilacio, nobis occurrit, quam :

1. Theodebertus, qui, circa anno 700, a Childeberto secundo[2], rege Francorum, confirmationem accepit donationum et privilegiorum per regem Theodoricum patrem suum et Clodovæum secundum avum suum aliosque reges predecessores suos concessorum. Quo anno obierit, quive ei in regimine monasterii successerit, ignoratur usque ad annum circiter 789. Quo tempore :

2. Witboldus, Caroli Magni capellanus, Widoni, Fontanellæ abbatis laici, nepos : cui, ex legatione Constantinopolitana, apud Constantinum imperatorem et Irenem Augustam matrem ejus, pro conjugio Ruatrudis, Caroli Magni filiæ, cum præfato imperatore Constantino, reverso, monasterium Sancti Sergii ab invictissimo rege collatum fuit, quod postea per plurimos feliciter annos rexit, inquit Chronicon Fontanellæ. Quis obitus dies, quemve successorem habuerit, minime reperies.

3. Gairardus comes, circa an. 850, hanc abbatiam consecutus, villam de Nubiliaco[3] cum capella et villam de Campaniaco cum omnibus adjacentiis ex abbatia Sancti Sergii, usibus et stipendiis fratrum clericorum in memorato monasterio Christo militantium, concessit; concessionisque suæ

[1] Cette tour existe encore. Voir plus loin, p. 397, la note annexée qui relate la découverte du tombeau de François d'Orignai en février 1857.

[2] Ne serait-ce point plutôt Childebert III, qui régna de 695 à 711.

[3] Neuillé (?), canton nord-est de Saumur.

Digitized by Google

confirmationem a Carolo Calvo rege obtinuit. Vita functus est an. 875, et in ejus locum substitus est :

4. Hugo cognominatus Abbas, dux Franciæ, filius Roberti I, Andegav. comitis, frater Roberti II, cognomine Fortis. Nostrum Hugonem Carolus Calvus appellat consanguineum suum; Joannes VIII papa, excellentissimum abbatem; Lupus Ferrariensis, abbatum summum. Aureliæ innuptus et absque liberis obiit, juxta necrologium nostrum, die 2 maii 886[1].

5. Rayno, Sancti Martini Turonens. primum canonicus ac deinde Andeg. episcopus ordinatus, abbatiam Sancti Sergii a Normannis destructam ac monachis viduatam, cum omnibus prædiis et juribus, occupavit. Ejusdemque postmodum concessionem ab Alano, Britannorum rege, sibi et successoribus suis B. Mauritio militantibus obtinuit, charta data Seio-Castro[2], an. circiter 985[3]. Obiit an. 906.

6. Sanctus Lupus abbas, episcopus Andeg.

7. Rhotardus abbas, episcopus Andeg.

8. Hervæus abbas, episcopus Andeg.

9. Aimonius abbas, episcopus Andeg.

10. Nefingus abbas, episcopus Andeg.

11. Rainaldus abbas, episcopus Andeg.[4], restaurationem monasterii molitur a fundamentis, ejusque restitutionem disciplinæ monasticæ et regulæ benedictinæ. Hic nonnullarum ecclesiarum prædiorum aliquot jurium et consuetudinum confirmationem obtinuit, pro monasterio Sancti Sergii, ab optimo Francorum rege Roberto; atque abbatem in dicto monasterio constituit eum qui sequitur[5] :

12. Rainaldus, jam ut conjicere fas est, abbas Sancti Albini, qui videtur solum administrationem monasterii gessisse sub auctoritate præfati Rainaldi episcopi, obiit apud Sanctum Albinum circa annum 998.

13. Hubertus, qui, cum post Giraldum factus fuisset abbas Sancti Albini, hujus quoque cœnobii regimen, annuente præfato Rainaldo episcopo, in se suscepit, administrationemque suam multis præclare gestis, tam sub ipso Rainaldo quam sub ejus in episcopatu successore Huberto, Hucberti Vindocinensis (Vendôme) vicecomitis filio, decoravit, ædificia monasterii ampliavit, prioratus nonnullos redemit, ecclesiasque Sancti Samsonis, Sancti Michaelis de Clivo, Sancti Maurilii de Esma[6], ex concessione

[1] 886 est aussi la date donnée par le *Chronicon Sancti Sergii*, publication de MM. Marchegay et Mabille.

[2] Aujourd'hui les Ponts-de-Cé, arrond. d'Angers.

[3] Le manuscrit fait erreur, Raynon ayant occupé le siége d'Angers de l'an 880 à 906, et suivant d'autres 907 ou 908. La vraie date serait plutôt 885.

[4] Ces abbés ne figurent pas sur la liste de M. Hauréau (*Gallia christiana*).

[5] On lit dans le *Chronicon Sancti Sergii* : « M. Reparatur abbatia Sancti Sergii et « Bacchi Andegavensis a Rainaldo episcopo. »

[6] Les églises de Saint-Samson et de Saint-Michel-du-Tertre à Angers, puis

Digitized by Google

Hucberti episcopi, confirmante Roberto rege, recepit, monasterioque Sancti Sergii univit. Obiit apud Sanctum Albinum annum 1034.

14. Wlgrinus, ex Vindocinensium comitum prosapia, prior claustralis Majoris-monasterii sub Alberto abbate, a Godefrido Martello, comite Andegavensi, atque ab Hucberto episcopo, cui sanguine erat conjunctus, in abbatiam hujus monasterii expetitus, ab eodem præsule ordinatus est. Incœpta monasterii ædificia absolvit, et basilicam eleganti structura construxit. Præbendam in ecclesia Andegavensi accepit; ecclesias, decimas, possessionesque varias, partim dono et munificentia ejusdem Hucberti et Gofridi Martelli aliarumque illustrium personarum, obtinuit, partim laïcorum manibus qui eas invaserant, pretio vel prece, recuperavit; monasteriumque pristinæ libertati reddidit, jus suum cedentibus episcopis Andegavensibus; septuaginta monachos in conventu congregavit, quibus paterna sollicitudine, sub observantia Cluniacensi, sub qua in Majori-monasterio militaverat, præfuit[1]. Subscripsit diplomati Gofridi comitis et Agnetis ejus uxoris, quo ecclesia et prædia Omnium Sanctorum (Toussaints à Angers), cedentibus cantore et canonicis Sancti Mauritii, abbati et monachis Sancti Trinitatis de Vindocino concessæ sunt, ut monasterium fieret; modo est abbatia canonicorum regularium. Post 20 annos regiminis, Wlgrinus noster, ad infulas Cenomanensis ecclesiæ, opere Gofridi comitis, adscitus, fundamenta majoris basilicæ ampliora inchoavit, mediamque partem chori magnifica nedum eleganti structura exædificavit. Et post octo annos cum IX mensibus pontificatus, vir, ut habet manuscriptum, hujus vitæ non aspernandæ sanctitatis, sæculum deserens, in capitulo Sancti Vincentii Cenoman. reconditus est, an. Domini 1064.

15. Daibertus, ex priore claustrali hujus cœnobii, in abbatem electus est et confirmatus an. 1055. Ecclesias, decimas, prioratus, abbatias aliasque possessiones non mediocres, partim dono, partim pretio, monasterio suo acquisivit. Tractum sagenæ in Meduana flumine (la Maine), ante monasterium, a Goffrido Barbato (Geoffroi le Barbu) accepit. Ecclesiam nostram ab Eusebio Brunone episcopo dedicari curavit, et post 27 an. regiminis in pace quievit, 11 apr. 1082.

16. Achardus, in abbatem consecratus, litem habuit cum ab. Sancti Jouini, prioratu B. Mariæ de Brealdo, et vicit an. 1083. Ecclesiam de Briellis a Sylvestro, Rhedonensi episcopo, accepit; vitam commutavit 27 mart. an. 1093.

17. Bernardus, ex priore claustrali abbas factus, Fulconi Rechino, comiti Andegav., percharus fuit, a quo *sylvam Vitrearam*, modo *le bois l'Abbé*,

Saint-Maurille des Ponts-de-Cé. De la première il n'existe plus guère que le portail roman; la seconde est détruite; quant à la troisième, elle a été dernièrement reconstruite.

[1] An 1048 (note en marge du manuscrit).

Digitized by Google

accepit. Laudatur a Gofrido Vindocinensi (Geoffroi de Vendôme), lib. 4, epis. 8 et 9. Recenseturque inter illos religiosos abbates, cum quibus tanto periculosius est congredi, quanto eorum vita sincerior, causa justior, dignitas major. In litteris Hugonis, archiepiscopi Lugdun., Urbani II papæ legati, inter abbates numeratur qui Fulconis[1] comitis absolutioni interfuerunt. Obiit die 6 apr. 1102.

18. Walterius, ex priore claustrali abbas creatus, eodem anno, accepit presbyteratum ecclesiæ *Juviniaci*, cujus concessionem probaverunt tres, successive, Cenomanenses episcopi, Arnaldus, Johellus et Childebertus. Obiit 9 janua. an. 1113.

19. Petrus, hujus nominis primus, eodem anno et mense electus, Wigerio, Andegavensi præsuli, imprimis dilectus fuit, a quo multis beneficiis donatus est; multaque prædia a Gofrido, comiti de Meduana, accepit. Prata omnia, quæ juxta Meduanam fluvium a Confluente[2] usque ad Andegavum sita sunt, a Gofrido Brioledi[3] domino dono acquisivit. Vivere desiit die 3 aug. 1134[4].

20. Hervæus abbas electus, pro ecclesiis de utroque Balgio[5], quas ab Hugone de Bello-pratello[6], confirmante Henrico, Andegavensi comite et mox Anglorum rege, acceperat, calumniam passus est a Roberto de Turre Landrici, abbate Sancti Albini, quam vicit auctoritate et judicio Eugenii papæ III, circa an. 1140. Calumniam renovavit Guillelmus, abbas Sancti Mauri[7], coram summis pontificibus Anastasio et ejus successore Adriano, sed culpam agnoscens pœnitentiam egit an. 1156. Vivere desiit Hervæus 31 mart. an. 1150.

21. Guillelmus Amaurius, ex priore de Bello-pratello, in abbatem electus est. Caput Sancti Sergii excepit, et corpus Sancti Brioci e sepulchro levavit. Societatem precum et operum piorum iniit, cum Orchande, abbatissa Beatæ Mariæ de Roncereio[8], et sororibus ejus. Obiit 15 octob. 1168.

22. Ansbertus, ex priore de Moseio[9] abbas factus, sapienter se gessit, ac, multis prudenter compositis litibus, vitam finivit die 16 maii 1171.

[1] Foulques Rechin, *Art de vérifier les dates*, t. XIII, p. 50.

[2] Écouflant, commune, canton nord-est d'Angers.

[3] Briollay, chef-lieu de canton, arrond. d'Angers.

[4] Sous cet abbé fut, en MCXIV, par Hugue de Mathefalon, apporté d'Antioche à Angers le bras de saint Serge, martyr. (Voir *Chronicon Sancti Sergii*, par MM. Marchegay et Mabille.)

[5] Baugé et le Vieux-Baugé, dans l'arrond. du même nom.

[6] Beaupréau, arrond. de Cholet.

[7] Saint-Maur-sur-Loire, en Anjou.

[8] Le Ronceray, autrefois abbaye de bénédictines à Angers, maintenant maison des arts et métiers.

[9] Mozé, commune, arrond. d'Angers.

Digitized by Google

23. Hugo, eodem an. quo factus est abbas, sæculum reliquit die 11 octob. 1171.

24. Lucas, quibusdam compositis litibus cum vicariis perpetuis, post sex annos pacifici regiminis, ad superos evolavit die 14 nov. 1177.

25. Angerius, ex eleemosinario abbas consecratus, adversus Radulphum de Bello-monte, Andegaven. episcopum, bona juraque monasterii sui strenue tutatus est, coram Turonensi archiepiscopo primum, et deinde summo pontifice Lucio III. Satis functus est 6 maii 1190.

26. Reginaldus a summo pontifice judices delegatos obtinuit, qui parochianos de Celso[1] et de Creia[2] decimas solvere recusantes satisfacere coegerunt. E vivis excessit 12 nov. 1201.

27. Nicolaus, de quo nihil habemus, nisi nomen et obitum, qui notatur 2 novem. 1203.

28. Gofridus, consilio Guillelmi de Bello-monte, episcopi Andeg., transegit cum Templariis, quorum tunc supremus magister erat Guillelmus cognomento *Oculus-bovis*, super quibusdam decimis. Obiit circa annum 1212.

29. Joannes, abbas factus a Joanne, Turonens. archiepiscopo, provinciam suam visitante, exemptionibus quibusdam et confirmationibus obtentis, hominem exuit circa annum 1222.

30. Fromondus lites habuit cum decano de Malgia[3] et cum domino de Brissarthe[4], et composuit. Equiti de Villequia facultatem fecit capellæ in suo fundo construendæ. Vivere desiit an. 1231.

31. Gervasius, de quo nihil extat, nisi quod ejus successor pro eo missas celebrari decrevit.

32. Philippus, ægre admodum, lites sustinuit cum Guillelmo episcopo[5] pro parochia de Bremo, cum domino de Bello-pratello pro juridictione, et cum curato de Calona[6] pro decimis; sed vicit auctoritate et judicio Johelis, archiepiscopi Turonens. Obiit 20 decemb. 1243.

33. Nicolaus juramentum fidelitatis sibi in capitulo a curatis suis præstari curavit. Canonicatus in ecclesia cathedrali Sancti Mauritii præsentationis confirmationem, contra episcopum et canonicos, obtinuit ab Alexandro IV, summo pontifice, an. Domini 1244. Monachis in prioratu de Brioledo[7] degentibus, ut pane triticeo vescerentur, permisit. Spiritum Deo reddidit 6 nov. an. 1260.

34. Walterius secundus, cum Nicolao Geslant, Andegavensium præsule,

[1] Commune de Sceaux (Maine-et-Loire).
[2] Cré (Sarthe).
[3] Pays des Mauges, en Anjou.
[4] Brissarthe, près Châteauneuf (Maine-et-Loire).
[5] Guillaume de Beaumont, évêque d'Angers.
[6] Chalonnes (Maine-et-Loire).
[7] Briollay, près d'Angers.

Digitized by Google

pro jure vitæ ac necis, quo pollebat prior Sancti Melanii[1], diu litigavit, ac tandem causam obtinuit; et solum deserens, polum subiit circa an. 1270.

35. Hamelinus prioratus dependentes visitat; fidelitatis juramentum a vassalis exigit; motas dudum ab episcopo Andegav. controversias pro canonicatu Sancti Mauritii, et novas ab eccl. Andeg. archidiacono pro installatione abbatis recens electi excitatas, composuit. Nicolaum episcopum[2] sextam partem *sylvæ Abbatis*[3] usurpantem, censumque debitum denegantem, compulit ad restitutionem, quam idem episcopus morti proximus, testamento suo, fieri jussit. Moritur 5 feb. 1282.

36. Gaufridus, cognomento *Subrisus* (Souris), visitatis hujus abbatiæ prioratibus, et juramento fidelitatis tum a vassallis, tum a curatis exacto, vitam cum morte cumulavit circa an. 1290.

37. Joannes II, cognomento Rebours, a Guillelmo Majore, Andegavensi episcopo, sententiam obtinuit, qua ecclesiæ Andeg. archidiaconi et quilibet alii quamcumque in abbatias urbis, ordinis Sancti Benedicti, jurisdictionem exercere prohibentur. Ad superos evolavit an. 1315.

38. Guillelmus, cognomento Orgelet, in abbatem electus, vix anno expleto, obiit 1316.

39. Petrus de *Castro-Lucii* (de Chastelux), abbas factus, capitulum generale celebravit an. 1320, in quo multa pie religioseque constituta sunt, quorum exemplar ad monachos prioratus Sancti Andreæ de Tywardrach[4], a suo monasterio dependentes, mitti curavit, per episcopum diœcesanum qui tunc Lutetiæ aderat; imprimis ut, singulis diebus, missa matutinalis de B. M. cantaretur, sicut in ecclesia abbatiali cantari solitum erat, et silentium, locis et horis consuetis, juxta regulam servaretur. Diem clausit extremum an. 1321.

40. Joannes III, statim post electionem suam, Avenionem profectus est, Joannem XXII papam salutaturus, ubi et inauguratus est, et, litteris datis, facultatem fecit convocandi capitulum generale et recipiendi fundationem capellæ *de Hiriberia* a domino Joanne, monacho et priore de Chemerio. Solum deseruit an. 1329.

41. Helias, in abbatem electus, Avenionem se contulit, Joannis XXII papæ salutandi causa. Fundationem accepit capellæ regularis in ecclesia Sancti Sergii a Guillelmo Hullecoq, domino de Chantoceio, consentiente Fulcone de Matefelon, episcopo Andeg. Obiit an. 1333.

42. Guillelmus III, eodem an. electus, data facultate quibusdam suis monachis ut e suo peculio atque suis acquisitionibus capellas et missas fundarent, vitam finiit an. 1342.

[1] Saint-Melaine (Maine-et-Loire).
[2] Nicolas Gellant, évêque d'Angers.
[3] Le bois l'Abbé.
[4] Prieuré situé en Angleterre.

Digitized by Google

43. Petrus III, cognomine Bertrandus, Fulconem episcopum [1], monachorum hujus cœnobii corrigendorum jus usurpare conantem, appellato summo pontifice, compescuit. Cessit e vita an. 1354.

44. Guido I, in abbatem electus, duris reipub. temporibus, monasterium rexit, et vivere desiit an. 1364.

45. Petrus IV de Brullio (du Breuil) nuncupatus, controversia quam cum Gerardo Chabot, domino de Radezio (Rais), habebat, composita, et misso in Angliam *Bernardo Bajuli*, obiit an. 1372.

46. Guillelmus Bajuli cognominatus, jurisperitus doctissimus, fractus molestiis sibi a thesaurario ecclesiæ Andeg. factis, sponte loco et dignitati abbatiali cessit an. 1374.

47. Guillelmus V motas cum thesaurario ecclesiæ Andeg. querelas composuit, atque a sæculo migravit an. 1387.

48. Helias II, cognomento Engolismensis, librum capitulorum actuum incepit, mulctam pecuniæ in pœnam homicidii, apud oppidum Gorzeium perpetrati, judicum sententia persolutam, hospitalario hujus cœnobii attribuit, ea lege, ut quotannis duas faces cereas, pondo decem librarum, in præfati hominis occisi anniversario, die 1 septemb. exhiberet, quæ postea in majori sacro, singulis diebus, ad elevationem Sancti Sacramenti accenderentur. Anno 1389, in abbatem Majoris-monasterii permutatus, ibidem defunctus est an. 1389.

49. Guido II, cognomento de Luco, factus abbas an. 1390, a Joanne, 1° Britanniæ duce, omnium privilegiorum et exemptionum prioratus de Chemereio confirmationem obtinuit, in *generalibus Britanniæ comitiis apud Rhedonas convocatis*, die 20 martii 1408. Annatas summo pontifici persolvit. Consilio Pisano interfuit, ubi, an. 1409, ab Alexandro papa V usum pontificalium obtinuit. Prior e nostris abbatibus, legitur in suis litteris hac salutatione usus : *Dei et sedis apostolicæ gratia abbas.*

Anno 1418, in abbatem Majoris-monasterii electus est, ubi diem clausit extremum 19 septemb. 1426. Humatus est in choro, sub tumba cuprea Gernaldi.

50. Helias III, abbas factus an. 1413 (c'est sans doute 1418), capellam de Hireteria, armarii officio, univit. Decessit an. 1419.

51. Petrus V Engolismensis [2], contra archidiaconum ecclesiæ Andeg. correctionem monachorum Sancti Sergii usurpare conantem, *senatus consultum* curiæ supremæ Pictavii tunc sedentis an. 1425 obtinuit. Anno vero 1434, indemnitatem omnium prædiorum sui monasterii reginæ Siciliæ (cui hoc jus rex Franciæ cesserat) persolvit. Anno 1444, indulgentias plenarias pro omnibus fidelibus ecclesiam Sancti Sergii 1° die maii rite

[1] Foulques de Mathefelon, évêque d'Angers.

[2] En marge est écrit : « Porte de gueules à la bande, fuselée d'argent à cinq « pièces. »

Digitized by Google

visitantibus, ab Eugenio IV, sancto pontifice, obtinuit. Vivere desiit 15 maii 1445.

52. Joannes de Berneio [1], in congregatione generali, de licentia *Joanis Michaelis Andeg. episcopi*, electus est in abbatem. Dominum Guidonem de Possonario ad monasticam professionem admisit.

Peristromata chori incœpit. Anno 1466, in episcopum *Cisestrensis* ecclesiæ in Anglia electus, abbatiam Sancti Sergii in manu summi pontificis resignat in favorem sequentis, acceptis prius votis monachorum in capitulo congregatorum.

53. Franciscus d'Orignai [2], Cisterciensis ordinis, translatus jam in prioratum Sancti Nicolai de Sabolio, vir pius et doctus, Romæ abbatialis benedictionis munus accepit 6 octob. an. 1466. Capitulum generale celebravit die 2° maii an. 1468, in quo inter cætera statutum est, ut abbati, officiariis atque regularibus capellanis in monasterio residentibus, ochreas camerarius offerret quotannis, feria quinta, in Cœna Domini, vel 15 asses persolveret, ad eorum arbitrium. Quæ quidem ochreæ pro abbate et officiariis medium crus debebant tribus digitis excedere; pro capellanis autem medium crus duntaxat attingere.

14 mart. 1471, regi Siciliæ Renato, Andeg. duci, pro temporali abbatiæ suæ homagium reddidit.

In altero generali capitulo, statuit, ut armarius, singulis solennibus festis, ad prandium in refectorio vel in misericordia [3] concionem ante fratres haberet, et ob id ipsi duplicaretur annona.

Peristromata chori absolvi curavit. Ad superos evolavit 2° septemb. 1483. Jacet in superiori parte chori, sub tumba cuprea [4].

54. Joannes V, cognomento Tillon, nobilis Andinus, ex Olivario equite, domino de la Bertière, et Catharina Lemaire natus; ex priore de Veronio abbas factus est, 27 sept. 1483. Fuit vir pius, doctus et observantiæ regularis tenacissimus [5].

Migravit ad Christum 22 junii 1501.

55. Joannes VI de Chahannai, illustris Cenomanensis, ex castello Charono in parochia de Tuffeio oriundus, nepos precedentis, qui cum fratre Catharino, qui postea factus est abbas de Pertigno, ordinis Cisterciensis, et Olivario nepote suo, professionem emiserat in hoc monasterio, patrem habuit

[1] En marge est écrit : «Jean de Bernay porte coupé parti d'or et d'argent en «chef aux deux fasces d'or et d'argent.»

[2] Voir plus loin, p. 397, la note relatant la découverte de son tombeau en 1857.

[3] «Misericordia, aula monasterii, in qua, forte, comedebant, etc.» (Voir Du Cange.)

[4] En marge est écrit : «Ecartelé aux 1 et 4 de gueules, la main droite mise en «pal d'argent; aux 2 et 3 à la bande d'or et de gueules de six pièces.»

[5] En marge on lit : «Blason de sable à deux poignards d'argent en sautoir, la «pointe en bas.»

Digitized by Google

Hervæum de Chahannay, strenuissimum equitem, Ludovici XI, Francorum regis, nobilem cubicularium, regiæ cohortis tribunum, provinciæ Cenomaniæ senescallum et gubernatorem, urbium Carnotensis, Cenomaniæ et Alenconiensis præfectum; matrem vero Catharinam Fillon. Ex priore claustrali factus est abbas hujus monasterii an. 1501. Obiit mense julio, an. 1519; sepultus est in capella B. M. [1].

56. Joannes VII Maschac, nobilis Lemovicensis, ex cellerario hujus cœnobii in abbatem electus in capitulo, ac post cessionem Ludovici Borbonii, episcopi Cenomanensis, ad abbatiam Sancti Sergii nominaverat, supremi consilii senatus consulto confirmatus, a monachis solenniter exceptus; abbatum regularium tristis clausula, e vivis excessit die 17 julii 1533 [2].

Abbates commendatarii.

57. Joannes Leveneur, cardinalis tituli Sancti Bartolomæi, abbas nominatus an. 1533. Anno sequenti abbatiam resignavit, in gratiam sequentis.

58. Jacobus d'Ennebaut, cardinalis tituli Sanctæ Susannæ et episcopus Lexoviensis, obiit die 10 junii 1558.

59. Philibertus de l'Orme, ecclesiæ Parisiensis canonicus, cum cellerario et monachis pro necessariis ad vitam et vestitum aliquandiu litigavit, et tandem supremi (consilii) senatus consulto, Burdigalæ dato an. 1561, cellerariæ reditus hujus modi necessitatibus suppeditandis addicti sunt, ac totius conventus reformatio, tam in capite quam in membris, decreta. Dies, locus et annus obitus ignorantur [3].

60. Petrus Mariau, abbas nominatus paulo post sub regis beneplacito, abbatiam resignavit an. 1577 [4].

61. Jacobus Fouin, duci Andegavensium ab eleemosynis et supplicibus libellis, abbatiam quam receperat, annuente Henrico III rege, resignavit suo nepoti an. 1583.

62. Renatus Fouin [5], Sancti Mauritii canonicus, abbatiæ possessionem non adiit, sed ejus omnimodam administrationem penes avunculum reliquit, cui iterum resignatione facta, obiit die 8 junii 1602.

63. Michael Vigier, abbatiam per Joannem Surhome, dominicanum

[1] Jean de Chahannai. En marge on lit : « D'argent à 2 lions passants de sable. »

[2] Jean Maschac, « de gueules à la croix pleine d'argent. »

[3] Philibert Delorme, dans son volume sur l'architecture, *Paris, Chaudière, MDCXXVI*, s'intitule « conseiller et aumosnier ordinaire du roy et *abbé de Saint-Serge-lez-Angers.* » Il mourut à Paris en 1577. D'après le catalogue de l'abbé Tresvaux, Delorme aurait été abbé de Saint-Serge de 1563 à 1568.

[4] Pierre Mariau portait « d'argent à l'oye de gueules sur une motte de synople. » Ces armes étaient autrefois peintes dans l'église du prieuré de Cheffes, duquel Mariau avait été prieur. (Ménagé, sablé 2e, p. 109.)

[5] René Fouin n'a pas de numéro sur la liste de M. Hauréau.

Digitized by Google

doctorem, theologum, vicarium generalem a se constitutum, administravit, atque an. 1606 resignavit. Obitus ignoratur.

64. Petrus Habert, senator et canonicus Parisiensis, supplicum libellorum magister, hujus abbatiæ possessionem adiit an. 1608, quam an. 1615 dimisit.

Obiit Lutetiæ episcopus Cadurcensis die 27 feb. et in choro ecclesiæ Carthusianorum Parisiensium sepultus est an. 1636.

65. Renatus de Breslay, Trecensis episcopus, ad petitionem omnium Sansergiani cœnobii monachorum, monachos congregationis Sancti Mauri, arctiorem regulæ benedictinæ observantiam profitentes, in abbatiam suam recepit, ubi hactenus pie et regulariter viventes, feliciter perseverant. Fatis cessit 2 nov. 1641. Jacet in cathedrali ecclesiæ Sancti Mauritii Andeg.

66. Renatus de Brelay [1], precedentis ex sorore nepos, hujus abbatiæ possessionem adeptus est an. 1629. Suis cum cœnobitis abbatiæ reditus universos amice partitus est, et pacis atque concordiæ in hoc monasterio sequester, ad patres suos appositus est 6 julii 1671. Jacet in ecclesiæ choro, sub tumba marmorea. Ejus exequias celebravit reverendissimus episcopus Henricus Arnaut, piissimus et meritissimus antistes.

67. Anthonius d'Aquin, Petri d'Aquin, archiatri regis Ludovici XIV, filius, die 10 martis hujus abbatiæ possessionem adeptus est, an. 1672, atque eam an. 1679 dimisit.

68. Ludovicus d'Aquin, præcedentis frater, annos 12 duntaxat natus, cum summi pontificis dispensatione, per procuratorem, in hujus abbatiæ possessionem immissus est 30 maii 1679 [2].

§ 6.

ALII VIRI PIETATE ET NOBILITATE INSIGNES.

Præter piissimos abbates recensitos, hic floruere monachi complures pietate et nobilitate insignes, sicut monasterium Sancti Sergii nobilis cognomen sortiretur.

Præcipui tunc Hugo Lenormand, dynasta de Clers, qui monasterio bonorum suorum partem, se vero monasticæ professioni dedit circa an. 1030;

[1] C'est de Briolay qu'il faut lire.

[2] Fournereau, bénédictin du XVIIe siècle, s'arrêta à cette date; mais on peut compléter sa liste par l'addition des six derniers abbés que mentionne M. Hauréau dans le *Gallia christiana*, t. XIV. En voici les noms : de Vassé, ab anno 1710; de Cours, ab anno 1720; de Rochechouart, ab anno 1732; de Berlo, ab anno 1744; de Ricouart d'Herouville, ab anno 1746; Couet du Vivier de Lorry, ab anno 1784 usque ad annum 1790.

Digitized by Google

Dominus Burchardus eques;

D. Frotmundus Bevin et Barduinus filius ejus, viri præpotentes et ditissimi;

D. Gerardus le Forestier eques;

Dominus Albericus, filius Radulphi, dynastæ de Monte-Joannis;

D. Godefridus de Possonaria;

D. Godefridus eques de Bello-pratello, qui ex adversario monachorum monachus factus est observantissimus.

D. Hugo de Mathefelon (seu Mateflon), primariæ apud Andegaven. nobilitatis;

D. Guido de Possonario, qui professionem monasticam emisit die 3 julii 1450, sub Joanne Berneio.

Ex abbatibus nostris, duo consecrati sunt tunc episcopi, Wilgrinus Cenomanensis ecclesiæ, pontifex factus an. 1055, et Joannes Berneius, Cicestrensis in Anglia episcopus electus an. 1466.

Duo item facti sunt abbates Majoris-monasterii Turonens.: nempe Helias II, an. 1339, et Guido II, an. 1418.

Ex monachis, Joannes de Bernichera, doctor juris canonici, factus est abbas Sancti Albini Andeg. 3 oct. an. 1349.

§ 7.

ACADEMIA ET STUDIA LITTERARUM.

Cœnobium illud fuit constans et perpetuum membrum insignis universitatis Andegavens. atque in ea doctores habuit publice legentes. In theologia quidem abbatem Guillelmum Bajuli, in decretis vero Joannem Rabineau, antecessorem celeberrimum, qui fato cedens 6 septemb. 1463, in sacello B. M. conditus est.

Alios doctores permultos numerat, inter quos floruit Joan. de Bernichera, doctor juris canonici, qui postea factus est abbas Sancti Albini, et deputatus ab Urbano V et Gregorio XI, sum. PP., ut cum Ludovico, episcopo Baiocensi, inquisitionem vitæ, meritorum et miraculorum Charoli Blesensis, ducis Britanniæ, a 9 septemb. ad 18 decemb. an. 1371, perficeret.

Item D. Franciscus Poyet, decretorum doctor celeberrimus, qui jura monasterii adversus Franciscum de Rohan, episcopum Andegav., abbatis electionem a monachis fieri impedire conantem, strenue propugnavit et asseruit. E vivis excessit an. 1535.

Digitized by Google

§ 8.

BENEFACTORES PRÆCIPUI.

Clodovæus II, Francorum rex, monasterii Sancti Sergii fundator magnificus, qui multa illi prædia, ab omni onere libera, sub censu 12 solidorum, contulit.

Theodoricus I, parentis pietatem imitatus, omnia ab eo monasterio donata confirmavit.

Childebertus II donationum, exemptionum et privilegiorum confirmationem Theodeberto abbati libentissime asseruit.

Charolus (*sic*) Calvus, Francorum rex et imperator, Gairardi comitis donationes, scripto suo, confirmavit.

Charolus Simplex donum Adalbergæ, de suo dotalitio, ratum habuit.

Robertus rex, Hugonis Capeti regis filius, ad petitionem Raynaldi, Andeg. episcopi, multas ecclesias, multaque prædia, aliaque jura, monachis Sancti Sergii confirmavit, et manu propria roboravit.

Heruspeus seu Yllispodius, rex Britannorum, Neomenii filius, vastati a Normannis monasterii curam aliquam egit, atque in ejus loco capellam ædificavit, in qua corpus B. Brioci conf. pontif. ex Britannia deferri curavit.

Alanus, Britannorum rex, solum monasterii, cum capella sua ibidem constructa, cum omnibus prædiis et juribus, Rainoni, episcopo Andeg., qui jam ea occupaverat, potenti et successoribus asseruit.

Henricus II, Angliæ rex, Normanniæ dux, Andeg. comes, huic monasterio impense addictus, monachos in Angliam secum duxit, eisque monasterium construxit.

Gofridus Martellus, Andeg. comes, jura permulta et prædia in prioratibus Sancti Melanii de Taurinio et Villiaco concessit.

Gofridus Barbatus, Martelli nepos, tractum sagenæ in Meduana, prioratum de Vendengiaco et pascagium centum porcorum dominicorum in qualibet sylva sua indulsit.

Fulco Reschinus prioratum Sancti Symphoriani de Rupeforti [1], cum ecclesia, prædiis et decimis, sylvamque Vitreariam, nunc Abbatis dictam (bois l'Abbé), cum plenaria jurisdictione, largitus est Deo et Sanctis Sergio et Baccho.

Guillelmus Nothus et Guillelmus Rufus ejus filius, qui prioratum de Totenesio, in Anglia, a Jobello, eorum nomine, prius Deo et Sancto Sergio

[1] Prieuré de Saint-Symphorien de Rochefort-sur-Loire, entièrement détruit au XVIe siècle.

Digitized by Google

datum, confirmarunt, et ejectos monachos ab adversariis loco restituerunt sub Achardo abbate.

Raynaldus et Hucbertus ejus successor, episcopi Andegavenses, monasterium, e ruinis resuscitatum, monachis Sancti Benedicti restituerunt.

Eusebius Bruno, episcopus Andeg., confirmat restitutiones, augmentationes et exemptiones a suis prædecessoribus factas.

Gestinus de Radesio, in satisfactionem injuriarum, a patre suo prioratui de Cameriaco factarum, dat monachis locum calomniosum, cum decimis aliisque juribus, et plura promittens, obligat se ad tuendas et custodiendas res monachorum vice abbatis atque patroni.

Adalberga, illustris matrona, suum dotalitium Deo et Sancto Sergio largita est.

Aalez, cognomine Pulchra, nobilis femina, capellam in monasterio fundavit.

Non prætermittenda videtur pia eleemosina Yvonis de San-Breio, qui in villa sua dedit Deo et SS. Sergio et Baccho unam olcham (ousche) terræ cum 36 nuceariis. Quod donum ejus frater confirmavit, ea lege, ut oleum prædictorum nuceariorum semper ante altare Sancti Sergii arderet, et, quando aliquid ex iis vetustate periisset, aliud novum ejus loco insereretur.

Cæterorum nomina recensebimus ubi de prioratibus.

§ 9.

SEPULTURÆ INSIGNIORES.

Sufficeret, hic, monere vix ullam esse familiam alicujus nominis in tota Andeg. provincia et locis vicinioribus, inter comites, barones, dynastas et equites, quæ, post monasterii restaurationem, sepulturam suam in ejus cœmeterio non ambiret, quod propterea *claustrum nigrum* dicebatur; imo et habitum monasticum, in mortis articulo, a monachis non efflagitaret, quod beneficium monasterii apellabant; quo novo titulo, nuncupata est *nobilis* hæc abbatia. Quosdam nihilominus ex insignioribus attingemus.

Sanctus Briocus, episcopus urbis quæ ejus nomine San-Briocensis nuncupata est, ab Heruspeo, Britannorum rege, in monasterio depositus.

Hucbertus, episcopus Andeg., monasterii restitutor, in capella Sancti Brioci sepeliri voluit.

Emma, Cenomanensis comitissa, præfati Hucberti neptis, in ecclesia Sancti Sergii recondita est, cum patre suo Stephano vicecomite et matre sua Adelberga.

Artaldus, baro de Brioledo [1], cum uxore sua Alsende et filiis Gofrido, Jugelgerio et Abbone, in intima parte ecclesiæ sepulti jacent.

[1] Briolay, non loin d'Angers.

Digitized by Google

Franciscus d'Orignai abbas, sepultus sub lamina cuprea in superiore parte chori [1].

Joannes Tillon abbas, ad pedes Joannis Tillon avunculi, quiescit in præfata capella.

Joannes Maschac, ultimus abbas regularis, in prædicta capella resurrectionem expectat.

Renatus de Briolay, hujus cœnobii abbas commendatarius, in inferiore parte chori, sub tumba marmorea reconditur.

Christophorus de Briolay, præcedentis frater, monachus hujus monasterii, prior de Bello-pratello, de Sancto Melanio et de Calona, in intima chori parte, ad fratris pedes, sub tumba marmorea jacet.

Joannes Babineau, hujus cœnobii monachus admodum pius, decretorum doctor eximius, in Andeg. academia antecessor clarissimus, tumulatus est in infima parte capellæ B. M.

Joannes Maugendri, rector de Torigneo, verbi divini preco eloquentissimus, de monachis optime meritus, jacet in medio capellæ Sancti Brioci.

§ ULTIMUS.

PRIORATUS.

Prioratus ab initio non erant nisi obedientiæ, ad quarum administrationem aliqui deputabantur monachi ab abbatibus, revocabiles ad eorum beneplacitum; qui in iis locis, et capellis, divinum persolvebant officium; quorum qui aliis præerat, prior nuncupatur, qui res suæ obedientiæ et conventus curabat, atque in capitulo rationem de omnibus reddebat. Prioratus autem hujusmodi dependentes a monasterio SS. Sergii et Bacchi sunt :

1. Prioratus Sancti Petri et Sancti Maurillii de Calona (Chalonnes-sur-Loire), in quo monachus professus fuerat Hucbertus episcopus, a quo postmodum, ditioribus prædiis auctus, monachis Sancti Sergii fuit concessus. Erat ab initio conventualis.

2. Sancti Martini de Cameriaco [2], a Moyte, dynasta de Radesio, datus. Fuit conventualis. Modo unitus est mensæ communi.

3. Sancti Martini de Rothenye (*sic*), a Glavihenno, ex familia dominorum de Radesio, de consensu Mathiæ, comitis Nanetensis. Unitus est.

4. B. M. Villænovæ in Malgia, fundatus a Radulpho vicecomit. de Rogerio de Monte-rebelli (Montreveau, *alias* Montrevault). Est unitus.

5. Sancti Marcelli de Brioledo (Briollay), datus a Buchardo clerico, ecclesiæ Andeg. thesaurario, qui, cum hunc prioratum tanquam beneficium laicale, successionis hereditariæ jure, ex dono senioris sui Gofridi, filii Ful-

[1] Voir plus loin, p. 397, la note se référant à la découverte de sa tombe en 1857.
[2] On lit en marge : Chemeray.

Digitized by Google

conis Nerræ, inclyti comitis, tenuisset, multis bellorum et laborum negotiis fractus, pace patriæ reddita, de consensu uxoris suæ Judith, hunc restituit Deo et Sancto Sergio et Baccho. Est conventualis unitus.

6. Sancti Samsonis de Mosiaco (Mozé), ab Achardo de Vieriis (Vihiers); pretio 60 solidorum et unius unciæ auri, pro uxore ejus, redemptus; ab Eusebio, episcopo Andeg., de consensu canonicorum Sancti Mauritii, monachis restitutus est. Habuit tres monachos.

7. Prioratus de Toreeio (Thorée), ab Hucberto, episcopo Andeg., datus monachis Sancti Sergii, et postea restitutus ab Hamelino de Cortiau.

Habet duos monachos.

8. Sancti Remigii in Malgio, a Ascelino de Monte-rebelli et Hadeburge ejus uxore fundatus est. Fuit conventualis, sed modo cura illi juncta est.

9. Sancti Petri de Credito, a Gofrido Grandi et Goffrido Crasso fratre ejus fundatus. Habet duos monachos.

10. B. M. de Bradelo, a Reginaldo Papillone, de consensu Guidonis de Lavalle, de cujus munere hanc ecclesiam tenebat. Duos habet monachos.

11. Sancti Melanii (Saint Melaine), a Gofrido Martello.

Fuit conventualis.

12. Prioratus de Thoriniaco (Thorigné), ab eodem.

Habet tres monachos.

13. Sancti Joanni de Hulliaco (Huillé), ab eodem fundatus et per eamdem chartam, cui subscripsit, inter cæteros, Berengarius, tunc thesaurarius ecclesiæ Andeg.

Fuit conventualis.

14. B. M. de Bello-pratello (Baupréau), redemptus a manibus Genorii, dynastæ de Monte-Joannis (Montjean), et Haimorici, ejus militis, an. 1062.

Fuit conventualis.

15. Sancti Albini de Baraceio (Baracé), ab Alberico de Perzia datus. Confirmatus est a Marcoardo de Dolmeriaco (Daumeray) et Alberico de Lamniaco an. 1070.

Habet duos monachos.

16. Sancti Joannis de Monte-rebelli, partim a Bernone, vicario Andeg. civitatis, et uxore ejus Milescende, confirmante Normanno de Monte-rebelli; partim a Rainaldo Burgevino de Monte-rebelli an. 1080.

Habet tres monachos.

17. Prioratus de Monasteriolo super Petrosam (Montreuil-sur-Perouse [Ille-et-Vilaine]), a Guidone, presbytero ejusdem loci, et Gofrido, ejus filio, cum consensu et auctoritate Rivallonis, filii Frogerii, an. 1072.

Habet duos monachos.

18. Sancti Sulpitii de Geneda, a Berengario et Morvanno, qui illum acquisierant a Gofrido et Rivallone.

Habet duos monachos.

Digitized by Google

19. Prioratus de Arabledo (Rablay), pretio redemptus e manibus Richardi, filii Gofridi Belini, an. 1085.

Habet duos monachos.

20. Sancti Melanii de Miriaco (Miré) inter Sartam et Meduanam (entre les rivières de Sarthe et Mayenne), a Guidone de Froio, regnante Philippo Francorum rege, Fulcone comite Andeg., et Eusebio præsule ejusdem civitatis.

Fuit conventualis.

21. Sancti Petri de Plaxitio Mathæi (le Plessis-Mâcé), curatus a Mathæo, ejusdem loci domino, 1082.

Habet duos monachos.

22. Sancti Martini de Juviniaco, a dominis loci illius, consentiente fratre Arhaldo, Cenomanensi episcopo, cui Hamelinus, episcopus Cenomanensis, addidit curam ecclesiæ, cum auctoritate et assensu Innocentii papæ II, ea lege, ut monachi Sancti Sergii quotannis anniversarium post mortem ejus pro ipso celebrarent, et ea die abbas quinque solidos ad pitantiam monachorum impenderet.

23. Sancti Petri de Calido-monte (Chaumont), a dominis de Matheflon.

Fuit conventualis.

23 *bis*. Sancti Martini de Camberiaco (Saint-Martin de Chambiers, *alias* Saint-Martin de Beauvau), pretio redemptus e manibus Gofridi de Jarziaco (Jarzé).

Habet tres monachos.

24. Sancti Martini de Creio (Cré), a Gerbaudo de Brailonis filio, accedente consensu Eusebii, episcopi Andeg., a quo Gerbaudus illum in vicariam tenebat.

Habet duos monachos.

25. Sancti Petri, Sancti Joannis et Sancti Romani de Saponariis (Savennières), redemptus e manibus Ogerici, Radulphi de Cantoscioco et Durandi Brunelli de Monte-Joannis.

Habet tres monachos.

26. B. M. de Totenesio, in Anglia, quem Theobaldus monachus, ab abbate nostro Daiberto in Angliam nomine conventus deputatus, accepit a Juhello, nomine Guillelmi, regis Anglorum, a quo honorem illum Juhellus tenebat, ut scilicet Deus Guillelmum regem salvum et incolumem conservaret. Quod donum accepit præfatus Theobaldus, per clavem monasterii et chordam signi, cum Juhelli cultello.

27. B. M. de Vendengiaco (Vandangé), a Fulcone, comite Andeg.

Habet duos monachos.

28. Sancti Symphoriani de Rupeforti (commune de Rochefort-sur-Loire), ab eodem.

Habet duos monachos.

Digitized by Google

29. B. M. de Campis, a Guidone de Croio, consentientibus ejus uxore et filio.

Habet duos monachos.

30. Prioratus de Burgobono.

Habet duos monachos.

31. Prioratus de Combreia (Combrée), partim dono acceptus, partim pretio redemptus e manibus Bernerii Graphini et Mauritii de Vergena.

Habet duos monachos.

32. Sancti Johannis de Leziniaco (Lezigné), ab Alberico et Roberto Paragio ejus filio, sub onere mille missarum intra 30 dies post ejus obitum dicendarum.

Habet duos monachos. An. 1085.

33. Sancti Albini de Balzogiis (Bazouges-sur-Loir), a Guidone de Croio et Alberge ejus conjuge, an. 1085.

Habet duos monachos.

34. Sancti Petri de Meraldo (Meral, canton de Cossé-le-Vivien), a dominis ejus loci, anno Domini 1086. Est unitus.

35. B. M. de Hastileio, ab eisdem et eodem tempore. Est unitus.

36. Sancti Petri de Culleio (Cuillé [Mayenne]), ab iisdem dominis et tribus presbyteris hujus loci, eodem anno. Est unitus.

37. Sancti Petri de Verrum (Verron [Sarthe]), ab Archambaldo, viro nobili, an. 1087. Est unitus collegio presbyterorum Oratorii Domini Jesu.

38. Sancti Petri de Valle Landerici (Vaulandry), a Mauritio Forrestario, cum consensu Dariæ conjugis suæ. Est unitus.

39. Prioratus curatus de Briellis, a Sylvestro, Rhedonensi episcopo, cum consensu capituli, an. 1087.

Habet tres monachos.

40. Sancti Martini de Crereto, auctus a Gualterio Marmion proficiscente in Franciam, ut militaret regi Philippo. Hic postea factus est monachus Sancti Sergi.

Habet duos monachos.

41. Sancti Martini de Membrola (la Membrole).

Habet duos monachos.

42. Sancti Martini de Celso (Sceaux).

Habet duos monachos.

43. Sancti Petri de Andreziaco (Andrezé), partim datus a Gerorio de Bello-pratello, an. 1060, partim redemptus e manibus Rainaldi de Choleto, an. 1093.

Habet tres monachos.

44. Sancti Leonardi de Durostallo (Durtal), ex permutatione cum canonicis Sancti Mauritii, an. 1096.

Habet tres monachos.

Digitized by Google

45. Sancti Andreæ de Porsnich, sub Petro, abbate Sergiano, de consensu episcopi Nannetensis et archiepiscopi Turonensis erectus. Est unitus.

46. Sancti Jacobi de Possonario, a Gauffrido, ejusdem loci domino, et ejus fratribus Orgerio et Davide, an. 1145. Est unitus.

47. Sancti Laurentii, Sancti Symphoriani, et Sulpitii de Balgio (Vieil-Baugé), a Gauffrido de Bello-pratello et Guillelmo fratre ejus, ejusdem loci dominis, confirmante Henrico, comite Andeg., postea rege Anglorum, an. 1052.

48. Prioratus de Juniaco in pratea, ab episcopo Andeg.

Habet duos monachos.

49. Prioratus de Brissarthe (Brissarthe, arrondissement de Segré).

Habet duos monachos.

50. Sancti Andreæ de Tiwardrach, in Excestrensi diocesi, in Anglia, ab Henrico II, Anglorum rege, duce Normanniæ et comite Andeg., datus monachis Sansergianis, anno 1060 (c'est sans doute 1160), per traditionem cultelli ejusdem regis, qui adhuc servatur in sacrario.

Est conventualis.

51. Prioratus B. M. de Rocha-Dignera (Roche-d'Iré).

Habet duos monachos.

52. B. M. de Campis.

Pour copie conforme :

GODARD-FAULTRIER,

Correspondant à Angers.

Note sur un tombeau découvert à Saint-Serge[1].

Vers le milieu de février 1857, on a découvert à Angers, dans le chœur de l'église de la vieille abbaye de Saint-Serge, un tombeau que nous croyons être celui de François d'Orignai, abbé dudit lieu à la fin du xve siècle[2].

Ce tombeau se compose d'une dalle de pierre (calcaire de Lesigné), longue de 2^m,74 et large de 1^m,45, sur laquelle on remarque des traces de scellement et de bitume. Ces traces, selon M. l'architecte Joly, indiquent suffisamment qu'une grande lame de métal s'y trouvait incrustée; or, dans le manuscrit que l'on vient de

[1] Extrait des *Nouvelles archéologiques*, n° 4, 2e partie, et de la *Revue de l'Anjou et du Maine*.

[2] Voy. plus haut, p. 387, lig. 10, et p. 393, lig. 1.

Digitized by Google

reproduire pages 373 à 397, on lit ce passage : « Franciscus d'Ori-« gnai abbas, sepultus sub *lamina cuprea* in superiore parte chori[1]. » De ce rapprochement sont nées nos conjectures.

Cette lame de cuivre existait encore dans le premier tiers du XVIIe siècle, puisque Tartifume en fait mention. Elle aura été sans doute enlevée lors de la Révolution, ou même peut-être auparavant, pour quelque remaniement du chœur.

Sous cette pierre tombale, on découvrit une petite crypte voûtée, en plein cintre, avec des tuffeaux réunis à la hâte et médiocrement joints.

Cette crypte est longue de 2^m,15, large de 1^m,25, et haute de 1^m,10 sous clef. L'extrados de la voûte n'est que de 45 centimètres au-dessous du niveau du sol.

A la droite du défunt, dont la tête est à l'ouest et les pieds à l'est[2], on aperçut dans la muraille un trou de boulin de 24 centimètres de hauteur, de 20 centimètres de largeur et de 15 centimètres de profondeur, qui renfermait un calice d'argent (fig. 1) avec sa patène (fig. 2). Le gobelet de ce calice est sans évasement

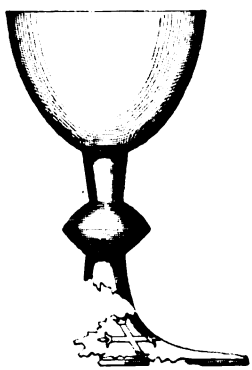

Fig. 1.

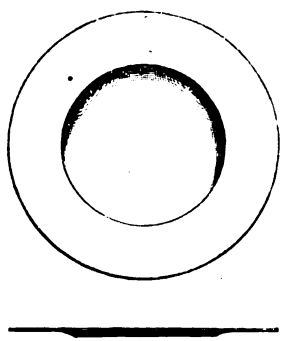

Fig. 2.

à ses bords. Ce vase sacré, dont le pied est marqué d'une croix *fleuronnée*, mesure en son entier 14 centimètres de haut, et sa patène 12 centimètres de diamètre.

[1] Voyez ici même, p. 393, dans la reproduction du manuscrit d'Alexandre Fournereau, bénédictin de Saint-Serge au XVIIe siècle, le § 9, *Sepulturæ insigniores*.

[2] Cette coutume très-ancienne est ainsi exprimée dans Beleth, *De sepulturis*

Digitized by Google

L'abbé était renfermé dans un cercueil formé de planches de sapin et porté sur deux pierres.

Au flanc gauche de ce cercueil, nous vîmes un vase à feu (fig. 3)

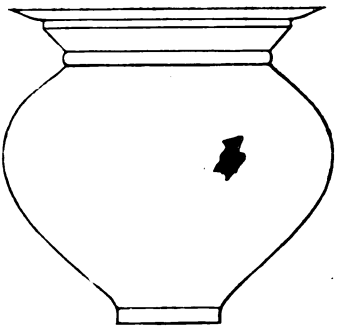

Fig. 3.

dont la panse ovoïde présentait de petits trous pour faciliter l'incandescence. Il est d'argile et contient des charbons. Tout à côté gisaient les fragments d'un autre vase. On sait que ces vaisseaux servaient à faire brûler de l'encens.

A main droite du mort, qui était revêtu d'une robe de bure, se trouvait sa crosse, qui n'allait qu'à la hauteur de l'épaule. Cette crosse (fig. 4), haute (volute et hampe comprises) de 1m,40, nous parut être pour partie en bois de tilleul autrefois verni; mais sa hampe est en bois de chêne. La volute, haute de 30 centimètres, a beaucoup d'élégance. De petits fleurons, sculptés dans le style de ceux de la fin du xve siècle, l'ornent à son pourtour. Cette volute se termine par un joli trèfle.

L'abbé avait à chacun de ses poignets une sorte de ganse ou petit bracelet en soie (fig. 5), d'où pendait une chaînette également en soie. La chaînette du bras droit est à quatre nœuds, et celle du bras gauche à trois[1].

Les chaussures du défunt sont en cuir et mal conservées. A propos

christian. cap. 159 : «Ponantur mortui capite versus occidentem et pedibus versus «orientem.»

[1] Ces ganses, si nous sommes bien renseigné, sont encore en usage et portées avec les gants par les abbés de l'ordre de Saint-Benoît.

Digitized by Google

de chaussures, nous nous rappelâmes que François d'Orignai avait, en chapitre général, le 2 mai 1468, établi que le camérier du lieu serait tenu de fournir à l'abbé, à ses officiers et aux chapelains réguliers résidant au monastère, chaque année, à la fête dite *Cœna Domini*, des bottines ou quinze sous à leur choix. Ces chaussures

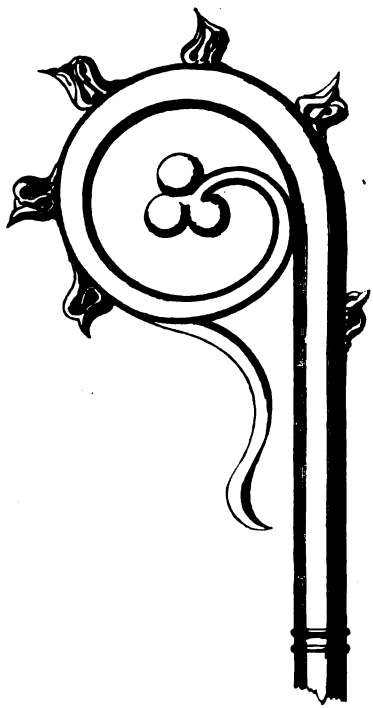

Fig. 4.

Fig. 5.

pour l'abbé et ses officiers, devaient dépasser de trois doigts en hauteur le milieu de la jambe; elles étaient plus courtes pour les chapelains.

Du reste, voici le texte qne nous avons rencontré dans Fournereau : «Franciscus d'Orignai..... capitulum generale celebravit die maii an. 1468, in quo inter cætera statutum est, ut

Digitized by Google

« abbati, officiariis atque regularibus capellanis in monasterio resi-
« dentibus, ochreas camerarius offerret quotannis, feria quinta, in
« Cœna Domini, vel 15 asses persolveret, ad eorum arbitrium. Quæ
« quidem ochreæ pro abbate et officiariis medium crus debebant tri-
« bus digitis excedere; pro capellanis autem medium crus duntaxat
« attingere. »

Francois d'Orignai succéda, comme abbé de Saint-Serge, à Jean *de Berneio*, le 6 octobre 1466; le 14 mars 1471, il fit hommage, pour le temporel de son abbaye, à René d'Anjou, roi de Sicile, et mourut le 2 septembre 1483.

François d'Orignai fut l'un des principaux bienfaiteurs du couvent. On lui doit la construction, en 1480, de la tour du clocher actuel, dans laquelle il ordonna de placer trois grosses cloches. Il fit également réparer la plupart des bâtiments de l'abbaye, et construire de grands arcs-boutants de pierre, à l'aide desquels l'église, les anciens dortoir et le réfectoire furent consolidés : « Arcus lapi-
« deos, quibus ecclesia, dormitorium et refectorium fulciuntur, ædi-
« ficari præcepit [1]. »

L'abbaye lui doit encore l'achèvement de belles tapisseries qui, commencées sous son prédécesseur, servirent à orner les murailles du chœur : « Peristromata chori absolvi curavit. » Ces tapisseries représentaient la vie de saint Serge, ainsi que nous l'avons appris par une lettre de M. Grésy, en date du 31 mars 1847. Cette lettre indique que l'on trouverait d'intéressants détails sur ce sujet, à Paris, dans la bibliothèque Nationale.

François d'Orignai, suivant une note de Fournereau, avait un blason « écartelé aux 1 et 4 de gueules, la main droite mise en pal « d'argent; aux 2 et 3 à la bande d'or et de gueules de six pièces. » Ici Fournereau paraît faire une erreur dans la disposition des quartiers. En effet, Tartifume nous a conservé le dessin du blason de François d'Orignai, et l'écartèle ainsi : « aux 1 et 4 de trois bandes « de gueules sur fond d'or; aux 2 et 3 d'une main droite d'argent « en pal sur fond de gueules. » Tartifume, dans ses manuscrits, qui sont à la bibliothèque d'Angers, donne les mesures de ladite lame de cuivre qui recouvrait la crypte, et ces mesures coïncident très-bien, à quelques lignes près, avec l'étendue des traces de

[1] Quelques-uns de ces arcs-boutants se voient encore du côté de la muraille de l'église vers le sud.

Digitized by Google

scellement et de bitume que l'on remarque sur la dalle ci-dessus décrite. En outre, Tartifume, qui n'oubliait rien, ne mentionne pas dans le chœur d'autre lame de cuivre. Tout porte donc à croire que la tombe en question est bien celle de François d'Orignai. Tartifume nous apprend aussi que sur cette lame « étoit gravée la repré-« sentation d'un abbé ayant sa mitre sur la teste, la crosse en la « main, sa chappe et aultres objets abbatiaux, lequel est joignant « les mains.

« Autour d'icelle lame est escrit :

« Inter Lemovicas gentes, Franciscus, ab alta
« Stirpe Dorigniacæ, nomine clarus erat.
« Pontificum norat jus et decreta peritus.
« Præcipuum in tota religione decus.
« Sanctorum Sergi et Bachi dum præfuit abbas,
« Andegavis populis multo in honore fuit.
« Construxit turrim qua tintinnabula pendent,
« Quæ pendere dedit non minus ipse frater.
« Integra restituit minitantia claustra ruinam ;
« Addidit et sacro multa decora loco. »

« Aux deux côtés de ladite lame se voient les armes de François « d'Orignai, écartelées comme il est dit précédemment. »

Tous les objets ci-dessus décrits, sauf le corps lui-même laissé en place, ont été soigneusement recueillis par M. Touchais, curé de Saint-Serge, qui a le projet de les renfermer dans une vitrine pour en assurer la conservation [1].

GODARD-FAULTRIER,

Correspondant à Angers.

NOTICE SUR L'ANCIENNE CORPORATION DES TONNELIERS DE BEAUNE ET COPIE D'UN ACTE PASSÉ LE 8 SEPTEMBRE 1624.

Communication de M. Charles Aubertin, correspondant.

Un de nos correspondants, M. Charles Aubertin, nous a adressé deux communications qui intéressent la ville de Beaune.

[1] Lesdits objets sont, aujourd'hui, déposés au musée des antiquités d'Angers.

Digitized by Google

La première est une notice sur l'ancienne corporation des tonneliers de cette ville. Elle est courte et instructive; elle fait connaître, d'après des documents originaux, inédits pour la plupart, les règlements et les usages d'une corporation qui partout ailleurs aurait passé inaperçue, mais à laquelle les services qu'elle rendait donnaient une véritable importance dans un pays de vignobles. Il s'agit, il est vrai, d'une institution purement locale; mais cette institution touche au commerce et à l'industrie, et les renseignements que nous possédons sur ces deux branches sont trop rares pour que nous laissions échapper ceux qui se présentent, surtout quand ils s'offrent, comme ici, avec des garanties d'exactitude et de précision.

Nous avons l'honneur de proposer à la section que la notice envoyée par M. Charles Aubertin soit publiée dans la *Revue des sociétés savantes.*

La seconde communication de M. Aubertin est la copie de l'acte passé, le 8 septembre 1624, par-devant Me Chevignard, notaire à Beaune, entre le maire de la ville et le P. Bance, agissant au nom de Pierre de Bérulle, supérieur de la communauté de l'Oratoire, pour l'établissement à Beaune d'un collége dirigé par les oratoriens. Le P. Bance, docteur en théologie de la maison de Sorbonne, fut, comme chacun sait, l'un des quatre prêtres avec lesquels Pierre de Bérulle, voulant restaurer la vie sacerdotale, se retira dans une maison de la rue Saint-Jacques pour y fonder la société dite des *prêtres de l'Oratoire de Jésus*, autorisée par lettres patentes en 1612, et approuvée par le Saint-Siége l'année suivante. La perfection du sacerdoce établi par Jésus-Christ était le but essentiel que la nouvelle communauté se proposait; mais, pour atteindre ce but, pour régénérer le clergé, elle sentit que le moyen le plus puissant était la direction des séminaires, c'est-à-dire l'éducation; aussi, à peine instituée, s'occupa-t-elle de fonder des colléges. Bance fut envoyé à Beaune en 1624, et ce fut alors qu'il passa avec le maire et les notables de la ville l'acte par lequel, moyennant une subvention annuelle de 1,500 livres, les oratoriens s'engageaient a prendre la direction du collége et à y faire cinq classes, y compris la rhétorique, sans exiger des écoliers aucune rétribution. Si des élèves capables se présentaient, il était convenu qu'une sixième classe, destinée à la philosophie, serait ouverte : auquel

Digitized by Google

cas la subvention devait être augmentée de 300 livres. Ce sont là des avantages bien modiques assurément; mais une note de M. Aubertin nous apprend qu'en 1617 un sieur de Cordaillot, secrétaire du roi à Beaune, avait fait donation d'une rente de 6,000 livres au collége, ce qui augmentait singulièrement les ressources de la maison. Quoi qu'il en soit, parmi les colléges confiés aux oratoriens, celui de Beaune fut sans contredit un des plus florissants. A la veille de la Révolution, d'après des renseignements qui sont sous nos yeux, il comptait environ 40 pensionnaires et 110 externes; les études passaient pour y être plus fortes que dans les colléges voisins. Il n'est pas sans intérêt de posséder l'acte de fondation d'un établissement qui s'est ainsi soutenu avec succès durant plus d'un siècle et demi, et qui a rendu en Bourgogne de véritables services à l'éducation publique.

Nous avons l'honneur de proposer à la section le dépôt de cet acte dans ses archives.

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Notice sur l'ancienne corporation des tonneliers de Beaune.

Depuis quelque temps, les visiteurs du musée de la ville de Beaune peuvent y voir quelques anciens outils de tonnellerie [1], accompagnant un tableau [2] un peu plus récent, il est vrai, mais digne d'intérêt, comme tout ce qui se rattache à l'histoire populaire du sol natal, de la famille et du foyer.

Ces instruments, entiers, de bonne conservation, sont, avec le livre des *Statuts et Règlements faits sur les arts et métiers de la ville de Beaune* [3], les seuls souvenirs qui nous restent de l'ancienne corporation des tonneliers, artisans probes et laborieux, dont le rôle utile se maintient avec honneur dans l'industrie locale.

Depuis une époque sur laquelle on n'est pas bien fixé, mais qui

[1] Ces outils proviennent des ateliers de M. Delautel, qui était maître tonnelier à Beaune vers 1730, et ont été donnés au musée par l'un de ses descendants.

[2] Catalogue de la corporation, orné d'enluminures et du portrait de saint Mathieu.

[3] Imprimé à Beaune, par François Simonnot, imprimeur de la ville et du collége, 1713.

Digitized by Google

doit être certainement très-lointaine, nos vins durent être recueillis, conservés et transportés dans des vases de bois dont la capacité et la forme n'ont pas beaucoup varié. Cette branche d'industrie prit nécessairement son extension en raison directe du développement et de l'importance du commerce de ces vins, qu'une charte de 1395 qualifie de «meilleurs et plus prétieux du roïaume pour le nourrissement et sustentation de la nature humaine,» et dont, «pour «la bonté d'iceux, notre Saint-Père le Pape, monseigneur le Roi et «plusieurs aultres seigneurs, tant gens d'église et aultres, avoient «coustume de faire leur provision, quoiqu'ils eussent aultres vins en«abondant [1].» Ce que l'on sait encore d'une manière positive, c'est qu'après l'établissement de la commune les tonneliers s'étaient cantonnés dans l'ancienne *rue des Cottereaux*, qui a gardé depuis la désignation de *rue des Tonneliers* [2], ainsi que cela s'est pratiqué à Châlon et à Dijon, avec la variante *rue Tonnellerie*, en cette dernière ville. Dès 1328, en ces temps où les noms propres, à l'état embryonnaire, dérivaient, pour la plupart des gens du peuple, de l'exercice d'une profession, nous trouvons Pierre Barillet (petit baril), et, vers 1400, Arnoul le Tonnelier, porté sur un registre d'impôts avec Jehan le Chaudronnier, Lambert l'Archier, Gillet le Barbier, Huguenot le Pourpoinctier, et l'écrivain Guillaume le Parcheminier [3].

Au point de vue local, le titre le plus ancien, relatif au sujet qui nous occupe, est un arrêt du parlement de Dijon, en date du 29 décembre 1475, qui «défend de relier les vins de Beaune en autres «tonneaux que ceux qui sont en usage en Bourgogne.» Par malheur, le document est muet sur la capacité de ces vaisseaux, et il nous faut arriver jusqu'au XVIe siècle pour la déterminer avec exactitude.

A cette époque, pour Beaune, la *queue* de vin équivalait à deux *muids* ou *poinçons;* le muid, à deux *feuillettes* ou demi-muids; la feuillette, à neuf *setiers;* le setier, à huit *pintes*, qui elles-mêmes contenaient 1 litre 62 centilitres.

[1] Archives de la Côte-d'Or et de Beaune.

[2] Cf. Gandelot et Pasumot. — Le nom de *rue des Tonneliers* se rencontre pour la première fois dans un «bail fait par la ville, en date du 13 mai 1449, à Demongeot-«Tartavelle, d'une place commune de quatre pieds de long, joignant sa maison et «celle de Citeaux, *rue des Couectereaux, maintenant rue des Tonneliers.*» (Archives de Beaune.)

[3] Archives de la Côte-d'Or.

Digitized by Google

Le setier contenait donc 12 litres 96 centilitres; la feuillette, 117 litres 64 centilitres; le poinçon ou muid, 235 litres 28 centilitres; la queue, 470 litres 56 centilitres [1].

Le tonnelier n'avait pas seulement le privilége de fabriquer et de réparer les tonneaux [2]; nul autre que lui n'avait le droit de soutirer les vins dans la ville, les faubourgs et la banlieue. Il est plus que probable que l'institution des maîtrises et jurandes trouva ces artisans déjà réunis en une association ayant ses règles et ses lois particulières. Quoi qu'il en soit, hormis une délibération du 10 juillet 1573, portant que « la marque des vins restera entre les mains du « maire et des échevins [3], » les archives ne nous fournissent pas une seule pièce qui ait trait à cette importante corporation. Ce n'est qu'en 1648 qu'apparaissent ses statuts; toutefois il est aisé de comprendre, à première lecture, qu'en cette sorte de code peu ou point d'additions n'ont dû être faites à des règles antérieurement admises; que ce n'est qu'une sanction administrative, officielle, accordée à ce qui existait déjà de longtemps, mais qui avait pu tomber en désuétude ou subir au moins quelques infractions [4].

La corporation était gouvernée par un triumvirat de maîtres jurés, élus chaque année en assemblée générale sous la présidence du maire, et liés par un serment solennel de faire fidèlement « leur devoir en leur charge. » Il en était de même pour le syndic et pour le receveur. N'arrivait pas qui voulait à la maîtrise. » Nul, « — enseignent les statuts, — ne pourra être reçu maître tonnelier « en cette ville, ou travailler et faire travailler à boutique ouverte, « qu'il n'ait fait preuve par son travail de sa suffisance, en présence « desdits trois maîtres jurés de ladite ville et métier, bien travailler « et être capable d'iceluy par-devant le sieur échevin qui prendra « le serment des attestans en présence du sindicq et desdits jurés, « avec défense à tous ceux non reçus maîtres tonneliers audit Beaune « de façonner pour leur compte ni pour personne en ladite ville, « sinon pour nous et pour lesdits maîtres, aucuns tonneaux neufs, « poinçons ou feuillettes, à peine de confiscation d'iceux et de cinq

[1] Cf. *Histoire et statistique des grands vins de la Côte-d'Or*, par MM. Lavalle, Delarue et Garnier; Dijon, 1856.

[2] Quelques étymologistes tirent le mot français *tonneau* de l'allemand *Donne*, tonne; Du Cange pense avec raison qu'il vient de la basse latinité *tunna*.

[3] Archives de Beaune.

[4] A Dijon, dès 1445, des statuts réglaient le métier de tonnelier.

Digitized by Google

« livres d'amende appliquables moitié à la ville et l'autre moitié « aux jurés visiteurs et aux ornemens de la chapelle Saint-Mat- « thieu. »

Les mêmes statuts, présentés par Jean Valot, Vivant Dupon et Edme Joly, jurés du métier de tonnelier, et par les autres maîtres, sanctionnés, le 4 septembre 1648, par Jacques Grozelier, conseiller du roi, prévôt et maire de la ville de Beaune, surintendant des deniers communaux et octrois de la même ville; par Philippe Boillot et Étienne Parigot, avocats; Gilles Brunet, bourgeois; Vivant Guyard, marchand; Vivant Micault, avocat, et Pierre Grozelier, châtelain de Pommard et Vollenay, tous échevins; les mêmes statuts, disons-nous, renferment certains détails non dénués d'intérêt. Ainsi chaque pièce sortant des ateliers autorisés devait porter un signe distinctif imprimé dans le bois. Pommard, Vollenay, Meursault, Savigny, tous les villages des environs, étaient soumis à la juridiction des maîtres jurés et à l'égandillage de Beaune. Chaque poinçon devait être garni de seize cercles, et chaque feuillette de quatorze. On ne tolérait pour les tonneaux, poinçons et feuillettes, que l'emploi de trois *doues* de bois rouge, qui devaient être placées à côté de la doue du sceau. Tous tonneaux où il y aurait *encoigneures*, joins, foules, *borsures*, seront amendables et remis à bon par le maître qui les aura débités. La présence du bois d'*aubain* était un cas irrémissible d'amende et de confiscation.

Les jurés visiteurs étaient aussi chargés de l'examen des cercles exposés aux foires et aux marchés. La confiscation atteignait les paquets de cercles cassés, foulés, ou qui étaient composés de moins de vingt-quatre. Les marchands revendeurs ne pouvaient en acheter avant dix heures du matin, « afin que ceux qui en auroient « besoin pour leur profession et lesdits maîtres tonneliers pussent « s'en fournir à bas prix, ce qui sera observé pour les *auzières*, dont « la douzaine sera de douze poignées et la poignée de vingt-un « ronds. » Et, finalement, « les aprentis qui se seront mis audit « métier payeront en entrant audit aprentissage 30 sols dans la boëte « pour la décoration de la chapelle, dont les maîtres demeureront « responsables. »

Lors du décès d'un maître, sa veuve était l'objet de la protection des survivants. Elle pouvait continuer l'exercice de la profession de son mari, avec toutes ses obligations et ses droits, pourvu qu'elle fût assistée d'un ouvrier d'une capacité et d'une moralité reconnues

Digitized by Google

par les jurés. Elle prenait le titre de maîtresse et figurait au tableau d'honneur de la corporation.

Quand nous disions, au sujet des statuts, qu'il ne s'agit en 1648 que d'une simple homologation par l'autorité municipale, nous étions dans le vrai; le document suivant en fait foi. Dès 1641, un débat avait surgi entre les tonneliers et les pâtissiers et boulangers, à l'occasion de la préséance aux cérémonies religieuses. Après vive discussion, intervint une sentence de la fabrique Saint-Pierre pour décider que, « vu l'ancienneté de la chapelle Saint-Matthieu sur celle « Saint-Honoré, les tonneliers marcheraient aux processions tenant « leurs cierges de la main droite, et les patissiers et boulangers de « la main gauche. » Ce titre, antérieur aux statuts, parle de la chapelle de Saint-Matthieu, patron de la confrérie des tonneliers, comme ayant déjà une assez longue existence en 1641.

De 1640 à 1690, les archives regorgent de pièces relatives aux procédures soutenues par la ville contre un sieur Domino, courtier, plusieurs autres courtiers et tonneliers, et certains individus qui pratiquaient la fraude sur une vaste échelle « en achetant des vins « de Mâcon qu'ils vendaient comme vins de Beaune après les avoir « fait relier à la manière de cette ville. » Cette interminable affaire prit fin par une véritable pluie de sentences de la mairie, d'arrêts du parlement et du conseil privé, qui condamnèrent à de fortes amendes pécuniaires Domino et ses complices.

Revenons à la corporation proprement dite. On a vu combien la maîtrise constituait une dignité honorable et recherchée, véritable couronnement de plusieurs années de travail assidu et honnête; voyons maintenant en quels termes se faisait la réception du maître. Un procès-verbal de 1730 nous fournit le type de tous ceux qui se sont succédé pendant soixante autres années :

« Pierre Gillet, conseiller du roy, maire, prévôt, lieutenant gé- « néral de police de la ville de Beaune, ayant avec nous maistre « Antoine Chauvelot, sindic, et maistre Jean Lebaut, secrétaire de « l'hôtel de ladite ville, sçavoir fesons que ce jourd'hui lundy « vingt-trois janvier mil sept cent trente, en notre hôtel et par-devant « nous ont comparu Jean Delautel, Louis Lamarosse et Denis Ni- « colle, tous maistres tonneliers demeurant en cette ville et jurés « dudit mestier, lesquels nous ont dit et remontré que Antoine « Defay, compagnon tonnelier demeurant à Beaune, s'estoit présenté « au corps pour estre receu maistre, et, comme il a les qualités re-

Digitized by Google

« quises et nécessaires, il a esté déclaré dans l'assemblée qui a esté « faicte dudit mestier qu'il nous seroit représenté pour estre receu « maistre. Sur quoy ouï ledit sindic dans ses conclusions qu'il a dit « qu'il n'empesche la réception dudit Defay audit mestier, et at- « tendu qu'il est de notre connoissance que ledit Defay est de bonnes « mœurs, et qu'il professe la religion catholique, apostolique et « romaine, avons receu ledit Antoine Defay maistre tonnelier. Et « à cet effet lui avons permis de tenir boutique ouverte pour jouyr « des mesmes priviléges, droits et immunités dont jouyssent les « autres maistres, sous les soumissions qu'il a faictes d'estre fidel au « roy, obéissant aux magistrats, de porter honneur et respect aux « anciens maistres du corps, de payer ses droits de confrairie, sa « part et portion aux debtes du corps tant en principal qu'en intérests, « et d'observer les statuts dudit mestier ès peines y portées; ce qu'il « a promis faire par serment pris sur les saints Évangiles de Dieu. « Donc de quoi nous avons dressé le présent, signé avec nous ledit « sindic, lesdits jurés et attestans, ledit Defay, et faict signer avec « nous ledit Lebaut, secrétaire. Et avons ordonné que le sceau des « armes de la ville sera apposé au bas de l'extrait qui sera délivré « audit Defay. »

En 1745, la corporation créa dans son sein une nouvelle dignité, celle de contrôleur et inspecteur des maîtres tonneliers, qui surpassait de beaucoup celle de juré. Cet officier était nommé, selon l'usage, pour un an, par l'unanimité des maîtres réunis sous la présidence du maire. Ses fonctions consistaient à faire, quatre fois l'année, une visite dans tous les magasins et boutiques des maîtres, pour s'assurer de l'exécution des statuts à l'endroit de la confection et de la marque des marchandises, et « tenir la main à ce qu'il ne « se commît aucun abus ni malversation audit métier [1]. »

La confrérie de Saint-Matthieu avait son siége à l'église Saint-Pierre et était élevée à la hauteur d'une institution sérieuse et respectée. Cependant, en 1763, l'obligation d'assister aux offices et aux convois avait subi des infractions assez nombreuses pour que la corporation adressât à ce sujet aux échevins et au maire une plainte énergiquement formulée. Les maîtres tonneliers demandaient aux magistrats la permission d'infliger une amende de 20 sols, affectés à l'entretien de la chapelle Saint-Matthieu, à tous ceux qui,

[1] Archives de Beaune.

Digitized by Google

dûment avertis par les bâtonniers, négligeraient de se rendre aux processions, notamment à celles de la Fête-Dieu, de l'octave et des troisièmes dimanches, pour y porter les flambeaux[1]. La maladie et l'âge étaient admis comme excuse, et le remplacement se tolérait. Aux convois des maîtres et maîtresses, les six derniers maîtres mariés et tenant boutique devaient porter le corps, sous la même peine de 20 sols d'amende. Le maire et son conseil, sur les conclusions du procureur syndic, donnèrent leur approbation à cette requête.

L'abolition des maîtrises et jurandes, en 1791, termina l'existence de la corporation des tonneliers.

CHARLES AUBERTIN,

Correspondant à Beaune.

[1] Les flambeaux étaient garnis d'un écusson portant : d'azur avec un saint Matthieu d'or.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Rapport sur diverses communications manuscrites : Cimetières antiques de Verneuil et de Chevincourt (Oise), par M. Woillez. — *Camp-refuge de Durestal sur la commune d'Hénansal (Côtes-du-Nord)*, par M. Gaultier du Mottay. — *Sépultures trouvées sous la place du Ralliement à Angers*, par M. Parrot.

A la fin de l'année dernière, M. Woillez, correspondant, annonçait au Comité la découverte récente d'un cimetière sur la commune de Verneuil, près de Creil (Oise). Les sépultures occupaient le dessus d'un promontoire dit *le Tremblay*, qui domine le cours de l'Oise. Il faut que ce lieu ait été déjà reconnu pour ce qu'il fut dans les temps anciens, car un chemin qui passe au pied du promontoire s'appelle *chemin du Tomboir*, et il ne serait pas impossible que le nom de Tremblay fût lui-même une altération de *Tomboir* ou *Tombois*.

Quoi qu'il en soit, les morts de ce cimetière reposaient dans des fosses creusées à la profondeur de 60 centimètres sur une longueur de 1^{m},20 à 2 mètres et une largeur de 50 à 80 centimètres. Ils avaient chacun auprès de leur tête deux vases recouverts d'une assiette, et quelquefois d'autres vases à leurs pieds ou à leurs côtés. Comme ces vases étaient d'une pâte grossière, mêlée de grains de sable et à peine cuite, que d'ailleurs quelques menus objets de bronze et de fer avaient été trouvés en même temps que la poterie, sans qu'il se fût présenté ni silex taillé ni instrument de pierre, M. Woillez conclut que le cimetière était gaulois du temps de l'autonomie galoise, mais postérieur à la période qu'on appelle l'*âge de pierre*.

Tout cela était exposé dans les termes les plus succincts, comme une simple nouvelle que notre correspondant se proposait de faire suivre d'un envoi de dessins, afin de mettre le Comité en état de juger des choses par lui-même.

M. Woillez a tenu sa promesse. Nous avons reçu de lui un cahier de figures coloriées représentant trente vases, deux bracelets et un

Digitized by Google

torques en bronze, un fragment de lame de coutelas et un mors de cheval dans un état de parfaite conservation, ces deux derniers objets en fer.

Le mode d'inhumation décrit dans la première note de M. Woillez m'avait inspiré des doutes sur l'époque attribuée par lui aux sépultures du Tremblay. Des morts inhumés absolument comme nous inhumons les nôtres ne me faisaient pas l'effet d'avoir été des Gaulois du temps de l'indépendance gauloise. Je les regardais plutôt comme des sujets romains.

La vue des objets déposés avec eux m'a confirmé dans cette opinion. Les vases, qui consistent en petites urnes et en écuelles, sont celtiques par le procédé de leur fabrication, mais leurs galbes attestent, de la part de ceux qui les ont faits, la connaissance des formes de la poterie romaine. C'est de cette vaisselle à l'usage de la plèbe gallo-romaine, comme on en trouve dans les décombres de toutes celles de nos villes qui ont péri lors des premières invasions, comme il s'en présente, accouplée à des produits de façon tout à fait romaine et à des monnaies du règne des Antonins, dans les puits de Troussepoil.

Le *torques* est d'une fine ciselure, orné de stries qui en font comme une vis entre les pas de laquelle se relèvent des petits pois. Il a de plus un fermoir composé de deux plaquettes percées. Un tel travail n'appartient pas à l'art primitif des Gaulois. On peut en dire autant du coutelas, que M. Woillez lui-même n'a pas pu s'empêcher de comparer aux coutelas germaniques, et du mors de cheval, qui est bien dans la forme des mors gaulois, mais plus artistement travaillé. Sans craindre de se tromper de beaucoup, on peut assigner la fin du 1er siècle de notre ère comme la date probable des sépultures du Tremblay.

M. Woillez nous a envoyé de plus une autre série de dessins représentant quarante-six objets fournis par une fouille qui a été exécutée en 1868 sur la commune de Chevincourt, aussi dans le département de l'Oise. C'est un lieu très-ancien, mentionné sous le nom de *Civino-curtis* dans un diplôme de 878, accordé par Louis le Bègue à l'abbaye de Saint-Riquier. Les recherches ont été dirigées sur un cimetière où les corps avaient été inhumés de la même manière qu'au Tremblay, mais un peu moins profondément. Le butin recueilli a été partagé entre le cabinet des antiques du palais de Compiègne et le musée de la même ville. Il consiste en vases

Digitized by Google

et menus objets de toilette ou d'équipement. Je remarque parmi ces derniers trois poinçons en silex. Heureusement M. Woillez n'a eu garde de prendre texte là-dessus pour reporter les sépultures de Chevincourt à l'âge de pierre, ou seulement au temps de l'autonomie gauloise. Loin de là, il propose avec assurance le IVe siècle, comme une date qui résulterait forcément de la forme et du mode de fabrication des vases.

Comme j'ai rabattu de son compte pour les antiquités du Tremblay, je crois pouvoir ajouter quelque chose en plus au temps dans lequel il place celles de Chevincourt.

La poterie est mieux faite, et surtout mieux cuite, que celle dont je parlais tout à l'heure. Plusieurs pièces sont de couleur grise; les autres d'une terre qui est devenue rose par l'action du feu. Il n'y en a aucune qui soit de ce rouge lustré que nos archéologues appellent si improprement de la poterie samienne. Deux écuelles ont sur leur panse une décoration de stries en façon de feuilles de fougère et de treillis, exécutée au moule. C'est probablement cette circonstance qui a donné à notre correspondant l'idée du IVe siècle; il aura eu en vue certains vases de l'époque barbare qui présentent des décorations du même genre; mais ces vases ne sont jamais en terre rose. D'ailleurs la poterie de Chevincourt ne diffère aucunement par ses formes de celle que l'on rencontre partout dans les sépultures des plus beaux temps de la domination romaine, et la même appréciation résulte de la vue des autres objets que la fouille a produits. J'y vois un très-bel assortiment de verrerie, fioles, flacons, verres à boire et urnes; un plat de bronze découpé et brodé sur le bord; une cuiller aussi en bronze; un peigne fin en ivoire. Tout cela décèle à mes yeux le IIe ou le IIIe siècle de notre ère.

M. Gaultier du Mottay, correspondant, signale un refuge exécuté au prix d'un travail gigantesque sur un point des marais formés par la rivière de Frémur dans la commune d'Hénansal (Côtes-du-Nord). Le nom du lieu est Durestal. On y voit un rempart de terre de 8 mètres d'élévation sur une largeur de 12 ou 15 mètres à la base, qui se développe à peu près dans la forme d'une ellipse. L'enceinte est interrompue dans son petit axe par le passage de la rivière. Sur l'un des grands côtés, où le marais est plus large, s'élève un tumulus de plus de 16 mètres de hauteur. Cette butte artificielle a sa racine dans le marais même. Elle est protégée de flanc par un réduit

Digitized by Google

triangulaire de 50 ares de superficie, environné aussi de talus très-élevés.

Notre correspondant a pensé d'abord que cette éminence avait pu supporter un donjon; auquel cas l'enceinte qui s'y rattache représenterait un château féodal. Il a été détourné de cette idée parce que, ayant fait faire quelques fouilles sur le sommet du tumulus, il n'a trouvé aucun débris. D'ailleurs un acte du cartulaire de Saint-Aubin-des-Bois constate qu'en 1208 l'enceinte de Durestal, complétement fermée au moyen de chaussées et de vannes, avait été transformée en un étang dont les seigneurs de Dinant avaient la propriété.

M. Gaultier du Mottay s'est demandé ensuite si cette fortification n'aurait pas été l'ouvrage des Bretons du vi^e siècle : hypothèse qu'il a bien vite abandonnée, parce qu'elle ne lui semblait pas conciliable avec l'immensité des travaux. Il s'est arrêté en dernier lieu à supposer que c'était là un retranchement élevé au temps de la conquête romaine par une peuplade qui aurait cherché à se défendre contre les armes des lieutenants de César.

A ces conjectures j'en préférerais une quatrième, qui n'est pas venue à l'esprit de M. Gaultier du Mottay.

Les Gaulois faisaient leurs retranchements par entassement de pierres ou de bois. Ils ne s'abritaient point derrière des terre-pleins précédés de fossés. Ces sortes d'ouvrages constituent les *castellum* du Bas-Empire. Partout où on les trouve on est sûr d'avoir devant les yeux des refuges préparés pour les populations qui eurent à se soustraire aux incursions continuelles des barbares pendant toute la durée du ve siècle. Je donnerais donc à la fortification de Durestal cette origine et cette destination. D'ailleurs je ne ferais pas difficulté d'admettre que plus tard la même enceinte a pu servir aux Bretons pour se défendre soit contre les Francs, soit contre les Normands. Il serait même possible qu'elle ait été convertie temporairement en un château féodal. Quantité de petits seigneurs du xe siècle n'eurent pas d'autre résidence que d'anciens *castellum* romains qu'ils remirent en état. Ils y trouvaient tout ce dont ils avaient besoin : un abri sûr pour les paysans de leur terre, une motte entourée d'ouvrages de défense, qui avait supporté autrefois une tour à signaux et sur laquelle ils se construisaient un donjon de bois. Dès le xiie siècle, une partie de ces demeures avaient été abandonnées ou détruites. Les donjons, réduits en cendres, n'ont pas laissé de traces.

Digitized by Google

Une remarque m'est suggérée par le nom de la rivière qui traverse l'enceinte. Ce nom est celui du vaste *castellum* qui s'étend près d'Angers, au confluent de la Mayenne et de la Loire. On dit le *camp de Frémur*. L'étymologie est certaine. Les éléments latins d'où est sorti le mot français sont *fractus murus*. C'est la dénomination qui convient à une fortification ruinée. Il y a toute apparence que le *castellum* de la commune d'Hénansal commença par être appelé ainsi. Ce nom, ayant été abandonné pour celui de Durestal, s'est maintenu cependant pour désigner la rivière.

M. Parrot, chargé par l'administration municipale d'Angers de diriger les fouilles exécutées dans cette ville sur la place du Ralliement, informe le Comité qu'il a découvert la sépulture de saint Maurille, évêque d'Angers et l'un des principaux patrons du diocèse, dont le corps passait pour avoir été levé au moyen âge et mis dans une châsse qui surmontait le maître-autel de la cathédrale.

D'après ce que dit la note que j'ai eue sous les yeux, sur l'emplacement de l'ancienne église collégiale de Saint-Maurille, occupé naguère par une maison de chétive apparence, on a trouvé un caveau construit en petit appareil, à l'antique, et voûté en berceau. Quoique terminé par une abside comme le sont ordinairement les cryptes, ce réduit souterrain ne présentait aucune trace d'autel; mais à droite en entrant on voyait un sarcophage posé sur de grosses pierres le long du mur. Le coffre, qui allait en se rétrécissant du côté des pieds, était brisé en plusieurs endroits et ne contenait plus d'ossements.

En opérant le déblai à l'extérieur du caveau, un autre sarcophage apparut à $2^{m},10$ de la muraille. Il était posé sur le sol vierge, parallèlement à l'abside, et recouvert d'une couche de terre noirâtre, d'environ 80 centimètres d'épaisseur.

Ce second sarcophage est parallélipipède, par conséquent d'une forme plus ancienne que le précédent. Le coffre est formé de deux pièces d'une architrave de la plus belle architecture romaine, en calcaire oolithique, lesquelles pièces ont été creusées et rapprochées l'une de l'autre. Dessus était scellé un couvercle fait d'une épaisse dalle d'ardoise taillée en dos d'âne.

Le couvercle ayant été enlevé, M. Parrot put constater que le squelette qui gisait au fond du sarcophage n'avait jamais été touché. Les os étaient comme cimentés dans une couche de terre vaseuse

Digitized by Google

d'environ 3 centimètres d'épaisseur. Le personnage avait été couché sur le dos, les bras étendus le long du corps et la tête enclavée entre quatre moellons de pierre schisteuse. Les os de la face étaient affaissés et réduits en poussière ; ceux du crâne avaient seuls conservé leur solidité. Les autres os antérieurs du corps se trouvaient dans le même état que ceux de la face. Ils s'évanouissaient au moindre contact, tandis qu'au contraire les vertèbres, les iliaques, les fémurs, les péronés étaient dans un bon état de conservation. Aux os des jambes adhéraient quelques parcelles d'un vêtement de laine. Ils avaient une teinte rougeâtre. On a trouvé aux pieds du squelette une fibule en fer avec son ardillon, et à la hauteur de la poitrine une croix pattée en plomb très-oxydé, sur laquelle est gravée à la pointe une inscription latine en lettres capitales. Elle atteste, dit M. Parrot, que le corps déposé dans ce tombeau était celui de l'évêque Maurilius, mort en 424.

Voilà des constatations assurément très-intéressantes; mais elles n'ont pas, pour la question historique qu'elles soulèvent, la valeur tout à fait décisive que leur attribue M. Parrot. Ce savant, en effet, ne doute pas que le sarcophage qu'il a ouvert ne lui ait montré les choses dans l'état où elles furent dès le jour où le corps y fut déposé. Or une telle opinion me paraît insoutenable. Les croix commémoratives de la déposition des morts n'ont commencé à être mises dans les tombeaux que vers l'an 1000. C'est un usage qui caractérise la sépulture au XIe siècle et pendant une partie du XIIe. Lorsque la croix de commémoration se trouve sur des morts d'une époque plus ancienne, c'est par le fait d'une introduction postérieure. Si donc la sépulture en question est réellement du Ve siècle (ce dont on ne peut guère douter d'après la forme du tombeau), la présence de la croix de plomb indique que ce tombeau a été ouvert à l'époque féodale, et que des personnes ont voulu consacrer par un monument écrit une tradition connue d'elles, qui les autorisait à considérer ce même tombeau comme celui de saint Maurille.

Il est regrettable que M. Parrot n'ait pas accompagné sa communication d'un *fac-simile* de l'inscription qui est gravée sur la croix. Probablement j'aurais pu, d'après le style du texte ou d'après la forme des caractères, émettre une conjecture sur l'époque où cette croix fut introduite dans le tombeau. Il est certain que ce petit monument ne peut pas être antérieur au règne de Philippe Ier, si, comme cela semble résulter des termes du rapport, la date de

Digitized by Google

la mort de saint Maurille y est indiquée par l'année de l'incarnation.

Par un envoi ultérieur, M. Parrot nous a fait parvenir la photographie coloriée de trois bijoux en or trouvés sur un autre point de la place du Ralliement. Ils accompagnaient la sépulture d'une femme de haute condition, qui fut inhumée dans l'église de Saint-Maimbœuf; car c'est à l'endroit où s'étendait jadis le chœur de cette église que la découverte a eu lieu.

Le sarcophage est en pierre calcaire, plus étroit et plus bas aux pieds qu'à la tête. Le couvercle est bombé avec une décoration en relief qui se compose de trois bandes horizontales, traversées par une autre bande verticale, de sorte que le dessin figure une croix terminée en haut et en bas par une traverse.

M. Parrot a jugé le travail de ce tombeau mérovingien; par conséquent, la sépulture est pour lui mérovingienne. Je n'accepte cette appréciation qu'avec commentaire. Les bijoux s'éloignent par leurs formes des produits connus et classés de l'art mérovingien. Ils sont plus lourds, dépourvus d'incrustations cloisonnées, et d'une ornementation tout à fait confuse. S'ils sont mérovingiens, c'est à la limite extrême de cette époque qu'il faut en placer l'exécution, et je crois qu'on aurait autant de raison de les attribuer au règne de Pépin ou au commencement de celui de Charlemagne. Toutes les exigences de la critique me sembleraient satisfaites si l'on se bornait à dire qu'ils appartiennent au VIIIe siècle, sans préciser s'ils sont du commencement ou de la fin.

A cause de l'excessive rareté des monuments de cette époque, je propose au Comité d'accueillir dans la *Revue des Sociétés savantes* la note de M. Parrot, en l'accompagnant de la reproduction en gravure de la photographie qu'il nous a envoyée.

J. Quicherat,

Membre du Comité.

Note sur des bijoux mérovingiens découverts dans les fouilles de la place du Ralliement à Angers.

J'ai l'honneur d'adresser au Comité la photographie de trois bijoux en or qui se sont trouvés avec un squelette de femme d'une

Digitized by Google

parfaite conservation dans un sarcophage en calcaire coquillier, de forme trapézoïde, enfoui sous l'emplacement du chœur (côté du sud) de l'ancienne collégiale de Saint-Maimbœuf.

Je joins aux figures la description des objets :

Fig. 1. — Style-épingle à cheveux, dont la tête est en or et la tige en bronze. La partie supérieure de ce magnifique joyau ressemble

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

à une forteresse flanquée de quatre tours. La base a la forme d'une pyramide renversée que surmonte un quadrilatère. Les quatre faces sont ornées de cannelures longitudinales et les angles de petits tubes en or, dont un est encore garni d'une perlette. Au milieu du quadrilatère s'élève un autre carré posé en diagonale par rapport au précédent. Il devait être surmonté d'une pierre fine ou de lamelles d'or taillées en polyèdres. Sur les flancs de la base sont quatre griffes

Digitized by Google

qui lui servent de contre-forts. L'or est très-pur et la patine de la tige d'un beau vert.

Fig. 2. — Face de fibule en or, ornée d'entrelacs en filigrane et de pierres précieuses. Au centre est une onyx ovale à deux couches, l'une d'un blanc bleuâtre faisant le fond, et l'autre brun noir. Elle est accompagnée d'une grosse perle et d'une malachite carrée. Deux autres pierres rondes manquent. Elles formaient avec les précédentes une croix dont les intervalles étaient occupés par quatre pierres de plus petites dimensions. Il n'en existe plus que trois : un rubis et deux grenats. Entre chaque pierre précieuse se trouve une bulle d'argent. Toutes les gemmes sont montées sur or. Une bordure en filigrane d'or entoure ce joyau, qui est garni de pâte à l'intérieur, et doublé par une plaque de bronze dont la patine est d'un vert brillant. Cette magnifique fibule servait d'attache à un vêtement dont il restait des fils d'or tordu, qui ont été recueillis.

Un ardillon en bronze existe sous la plaque qui vient d'être décrite. La tige est brisée du côté de la pointe; elle est droite et terminée en spirale. Les cinq anneaux de la circonvolution s'enroulent sur une petite tige immobile de 13 millimètres de longueur, qui était fixée transversalement à la fibule et facilitait le mouvement de l'ardillon. La patine est d'un beau vert.

Fig. 3. — Anneau en or ayant pour chaton deux rhombes accostés, dont chaque angle aigu est terminé par trois fleurons. Dans le rhombe supérieur est gravé en creux le nom MARCO en lettres capitales romaines. L'M et l'A sont accouplés. Dans le rhombe inférieur est le nom NIVIA. Derrière l'anneau, dans la partie qui correspond à l'intérieur de la main, se trouve un autre petit chaton oblong sur lequel est gravé en creux un *chrisme* formé d'un *chi* grec traversé d'un *iota*.

Les fouilles de la place du Ralliement se poursuivent. J'espère que de nouvelles découvertes viendront augmenter le nombre déjà considérable d'objets de toute nature que j'ai recueillis.

PARROT,

Correspondant.

Digitized by Google

Note additionnelle à un rapport relatif au trésor d'Auriol.

Dans un rapport lu à la séance du 8 mars 1869 et publié la même année[1], j'ai eu l'occasion de discuter l'attribution des monnaies grecques trouvées à Auriol, près de Marseille, en 1867. En résumé, j'essayais de montrer qu'il était peu probable que toutes ces pièces fussent des produits du monnayage primitif de l'antique cité phocéenne. Le principal des arguments sur lequel je me fondais pour repousser l'attribution en bloc de ces monnaies à Marseille ou à toute autre ville était surtout et est encore aujourd'hui la variété de leurs types; mais je faisais aussi remarquer que, pour être légitimement invoquées en faveur de telle ou telle attribution, les provenances doivent être répétées et authentiquement constatées. J'ajoutais, avec exemples à l'appui, qu'on avait trouvé loin de la Gaule grecque des pièces analogues par la fabrique et par le type aux pièces aurioliennes. Au lendemain de la publication de ce rapport, le hasard est venu m'apporter la connaissance d'une découverte qui paraîtra de nature à en confirmer la thèse principale. Au mois de décembre dernier[2], je me trouvais à Florence et j'examinais la riche collection numismatique du musée des Uffizi, lorsque son savant conservateur, M. Gamurrini, me surprit fort en me montrant de petites monnaies d'argent provenant d'une découverte importante qui avait eu lieu peu de temps auparavant à Volterra. Il y avait lieu, en effet, d'être surpris. La trouvaille de Volterra, dont le cabinet des Uffizi n'a malheureusement pu acquérir que quatre pièces, en comprend soixante-quatre, qui, comme celles d'Auriol, sont d'argent, de petit module, anépigraphes, et m'ont paru, autant que j'en ai pu juger, n'ayant pas les dernières sous les yeux, de même style et de même fabrique. Quant aux types, qui ne sont pas aussi variés que ceux d'Auriol, ceux des quatre pièces acquises par le cabinet de Florence se sont tous rencontrés à plusieurs exemplaires dans le trésor provençal, et on en peut voir des spécimens dans le cabinet de France. Ce sont le phoque, l'hippocampe, la tête de Méduse et la tête de femme avec une coiffure remarquable. M. Gamurrini

[1] *Revue des Sociétés savantes*, n° de juillet-août 1869, p. 117 à 127.

[2] La présente note a été écrite et composée à l'Imprimerie avant le mois de juillet 1870.

Digitized by Google

devant publier prochainement une étude sur le *ripostiglio* de Volterra, dont il possède personnellement de nombreux spécimens, je n'insisterai pas sur les conséquences qu'on peut déduire, pour l'attribution des pièces d'Auriol, de ce fait nouveau, qui vient s'ajouter à ceux que j'ai cités dans mon rapport de 1869.

CHABOUILLET,

Membre du Comité.

CRYPTE ET TOMBEAUX DE L'ABBAYE DE SAINT-NICOLAS DE VERNEUIL (Eure).

Communication de M. Armand Parrot, correspondant.

La communication de M. Armand Parrot, correspondant à Angers, sur *la crypte et les tombeaux de l'abbaye royale de Saint-Nicolas de Verneuil* (*Eure*), n'offre qu'un intérêt fort restreint.

Cette crypte avait été établie au XVIIe siècle sous l'église romane donnée par l'évêque d'Évreux à l'abbaye que venait de fonder la comtesse de Grancey pour servir de sépulture aux dignitaires du monastère. Après avoir été comblée, elle fut déblayée en 1867 et restaurée.

Les cercueils de plomb de la fondatrice et de ses filles ont été réunis dans un petit caveau dont une petite pierre facilement mobile permet l'ouverture.

Ces cercueils sont, l'un à parois planes, plus étroit aux pieds qu'à la tête; l'autre en forme d'enveloppe de momie, mais à fond et à couvercle plats.

Nous proposons le dépôt aux archives de cette communication, où deux exemples fort différents de cercueils de plomb sont donnés.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Inventaire du cabinet et de la bibliothèque de M. Antoine de Gasquer.

Communication de M. L. Rostan, correspondant.

M. L. Rostan, correspondant à Saint-Maximin (Var), adresse l'*Inventaire du cabinet et de la bibliothèque de M. Antoine de Gasquer*, seigneur du Corroyer de Valette, lieutenant de juge, fait en 1691.

Parmi les objets qui garnissent le cabinet on trouve des tableaux dont la mention, n'étant suivie d'aucune désignation autre que celle du sujet, ne peut présenter un grand intérêt. Les sujets sont religieux ou des paysages, et les cadres sont d'ébène ou de bois doré. Une sainte Magdeleine est protégée par un « rideau « d'indienne. »

Quelques curiosités accompagnent les tableaux. Ce sont des coques d'Inde montées en boîte, un plat et des coupes de nacre à pieds d'ivoire, une tasse de serpentine, un gros couteau damasquin avec son manche d'ivoire et sa gaîne, deux Notre-Dame d'ivoire, deux émaux, une horloge de table à sonnerie en cuivre doré, un saint sépulcre, et enfin deux épées, l'une avec la poignée noire, l'autre avec « la poignée d'or de rapport. »

Les livres, que protégeaient six rideaux d'indienne rouge, forment la partie la plus considérable de cet inventaire. Leur relevé remplit plus de quatorze pages grand *in-quarto* sans aucun alinéa. La publication de ce document serait, croyons-nous, d'un médiocre intérêt, même pour les bibliophiles.

Des ouvrages de droit, d'histoire, de théologie, de polémique, de médecine et de mathématiques s'y trouvent à côté des œuvres des poëtes et des dramaturges qui avaient illustré le XVIIe siècle. Mais le titre du volume et la mention du lieu d'imprimerie sont les seuls renseignements que l'on trouve dans cet inventaire, qui, à côté de livres très-rares peut-être, en signale beaucoup qui ne le sont pas. Aussi nous pensons qu'il suffit de déposer aux archives ce document, où les curieux sauront bien trouver les faits qui les intéresseraient.

Alfred Darcel,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Communications concernant l'épigraphie adressées par MM. Canéto, Nozot et Verly.

M. le général Creuly, vice-président de la Commission de la topographie des Gaules, vient d'adresser au Comité l'estampage d'une inscription du moyen âge qui s'était fourvoyé dans un lot d'inscriptions antiques envoyées par M. l'abbé Caneto. C'est l'épitaphe d'un curé de la paroisse de Hauterive, qui mourut dans les premières années du XIVe siècle; elle a été trouvée dans le sol de l'ancienne *couture* du chapitre métropolitain, au sud de la cathédrale d'Auch. Les lignes qui donnent le nom du défunt et la date de son décès occupent le champ de la dalle; la salutation angélique est inscrite sur les bords. On peut penser que l'espace arrondi laissé au sommet de la pierre a contenu un sujet gravé au trait; c'était probablement l'Annonciation. Les caractères employés appartiennent à la capitale gothique; la forme en est très-élégante. Nous regrettons que M. l'abbé Canéto n'ait joint à son estampage aucune note explicative.

Les notices de M. Nozot sur trois communes du département des Ardennes, Clavy, Mont-Laurent et Raillicourt, ne nous ont fourni que des inscriptions de cloches des deux derniers siècles. Les monuments de ces communes ne présentent aucun intérêt particulier.

M. Verly a réuni dans un cahier les inscriptions des XVIIe et XVIIIe siècles qui existent encore dans la chapelle ou dans les salles de l'hôpital Comtesse, à Lille, et qui se rapportent à l'histoire de ce grand établissement. Nous avons remarqué parmi les bienfaiteurs le nom de Mathias le Thieri, mort en 1620, qui prenait le titre de pèlerin du Saint-Sépulcre en Jérusalem. A l'occasion de l'épitaphe des officiers blessés à la mémorable journée de Fontenoy et décédés à l'hôpital Comtesse, M. Verly nous a transmis la copie des trois inscriptions latines gravées sur la base de l'obélisque de Cysoing en l'honneur du roi Louis XV et de sa victorieuse armée.

F. de Guilhermy,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Découverte d'un bas-relief funéraire à Cherchel.

Communication de M. Cherbonneau, membre non résidant.

Notre zélé collègue, M. Cherbonneau, a envoyé au ministère un dessin représentant, grandeur d'original, « l'image d'une prêtresse païenne qui recouvrait un tombeau anépigraphe. » La note de M. Cherbonneau, cette fois trop sobre de détails, en nous apprenant que ce tombeau a été trouvé à Cherchel, ne dit ni de quelle forme ni de quelle matière est ce tombeau. D'après la dimension, on peut conjecturer qu'il s'agit d'une stèle, mais on ne peut l'affirmer, d'autant plus que le dessin pourrait aussi bien représenter une figure de ronde bosse qu'un bas-relief. La note ne s'explique pas non plus sur les circonstances ni sur la date de la découverte. Quoi qu'il en soit, la communication est intéressante. Cette femme, dont le type rappelle la race indigène, et dont la coiffure composée d'une pièce de bourre de soie roulée autour de la tête ressemble à celle des femmes kabyles des environs de Cherchel, est une prêtresse païenne figurée avec les instruments de son sacerdoce. L'un de ces instruments a été reconnu par M. Cherbonneau pour le seau à libations; elle le porte suspendu au bras gauche par une anse assez longue. Quant à l'objet qu'elle tient de la main droite, notre collègue propose, mais sous toutes réserves, d'y voir une espèce de cliquette qui aurait servi à marquer la mesure dans les chants sacrés.

M. Cherbonneau ne s'est pas trop éloigné de la vérité, et, s'il s'était souvenu que l'on a trouvé fréquemment à Cherchel des antiquités égyptiennes, scarabées, figurines, il aurait sans doute caractérisé avec plus de précision cette figure. Le seau tenu dans la main de cette femme ressemble beaucoup aux seaux de bronze à libations dont on possède de nombreux échantillons dans les collections d'antiquités égyptiennes. Quant à l'espèce de cliquette, c'est-à-dire le bâton à deux barres transversales qu'elle tient de la main gauche, si, comme le dessin permet de le croire, cet ustensile a été brisé dans la partie supérieure, c'est un sistre. Dans cette hypothèse, qui a tous les caractères de la vraisemblance, cette femme serait une prêtresse d'Isis.

On sait que le culte d'Isis, qui s'était introduit à Rome avec celui de Sérapis dès les temps de la république, se propagea dans le monde

Digitized by Google

romain sous l'empire et partageait la faveur populaire avec les divinités les plus révérées du vieux polythéisme gréco-latin; mais à Cherchel on est en droit de supposer qu'une superstition égyptienne fut favorisée d'une manière toute particulière. Cherchel était la résidence de Juba II, roi de Mauritanie, qui avait épousé Cléopâtre Séléné, fille de Marc-Antoine et petite-fille de Ptolémée XI par sa mère, la célèbre Cléopâtre. Ce mariage dut contribuer à rendre le culte d'Isis populaire à Cherchel, et la présence d'une reine de race égyptienne explique non-seulement ces découvertes d'objets du culte égyptien dont nous venons de parler, mais aussi la beauté des statues trouvées à Cherchel que l'on conserve aujourd'hui au musée d'Alger.

Peut-être la section trouvera-t-elle qu'il y aurait lieu de reproduire dans la *Revue* le monument dont M. Cherbonneau nous a adressé un dessin; mais, dans ce cas, il y aurait lieu de prier M. Cherbonneau de compléter la notice que nous lui devons, en y ajoutant les renseignements dont on a dû signaler l'absence.

CHABOUILLET,

Membre du Comité.

Bas-relief de Cherchel représentant une prêtresse païenne.

J'ai l'honneur d'adresser au Ministre un dessin au crayon représentant, avec une grande exactitude et de grandeur naturelle, l'image d'une prêtresse païenne pourvue du costume et des attributs avec lesquels elle officiait. Cette figure, dont le type rappelle la race indigène, est un fragment d'une pierre trouvée, en 1863, dans la vigne de M. Riffard, dans cette partie du territoire de Cherchel qu'on nomme « quartier Gauthrin. » Il m'a semblé utile de la reproduire, non-seulement à cause de l'exécution qui la distingue de la foule de ces sculptures grossières qu'on rencontre dans les nécropoles de l'Afrique septentrionale, mais encore parce que l'instrument que tient la main droite de la prêtresse « *sacerdos* » se montre pour la première fois dans l'iconographie funéraire. Malgré la roideur du dessin, les deux bâtonnets adaptés à la tige perpendiculaire peuvent être considérés comme mobiles. Ma première idée a été de voir dans cet objet une espèce de cliquette servant à marquer la mesure du

Digitized by Google

chant, lorsque la prêtresse psalmodiait des prières. Le sistre était plus compliqué. Les autres attributs sont faciles à reconnaître. Cette écharpe, qui descend de l'épaule gauche jusqu'à la hanche droite, n'est pas autre chose que l'insigne de la fonction. Le vase, ainsi que la longue étoffe à franges que soutient le bras gauche, étaient employés pour les libations.

Quelque succès qu'obtienne la description du présent monument auprès du Comité des travaux historiques, j'appellerai son attention sur la coiffure, roulée autour de la tête de la prêtresse comme la pièce d'étoffe noire en bourre de soie que portent aujourd'hui les femmes kabyles des environs de Cherchel, *Cæsarea*. A ce point de vue, notre bas-relief aurait d'autant plus de valeur qu'il représente une femme mauritanienne convertie au paganisme romain. Avant de le déposer au musée de la ville qu'il habite, M. Riffard en a fait faire un moulage, que je possède actuellement, grâce à son obligeance. Il est presque certain que la partie inférieure de la pierre contenait une inscription. M. de Lhotellerie a remarqué au-dessous de la sculpture les amorces de deux lettres latines.

A. Cherbonneau,

Correspondant.

Découverte d'une statue de Bacchus à Constantine.

Communication de M. Battandier, maire de Constantine.

La note de M. Battandier, maire de Constantine, sur la statue de Bacchus trouvée dans cette ville, me paraît devoir être publiée dans la *Revue des Sociétés savantes*.

Elle est brève, et cependant donne tous les détails nécessaires sur cette intéressante découverte. On sait que les représentations de Bacchus se rencontrent très-fréquemment dans les musées de l'Europe, et que notre musée du Louvre en possède de fort belles. Le Bacchus de Constantine n'a rien de particulier; je remarque seulement qu'il tient ici un canthare de forme plus allongée que d'ordinaire. Je ne propose cependant pas la gravure de ce monument, d'abord parce que la Société archéologique de Constantine la donnera probablement, puis parce que l'importance de cette statue

Digitized by Google

consiste dans la perfection sous le rapport de l'art, et que la reproduction n'aurait d'intérêt que si on la confiait à un artiste de premier ordre, ce qui nous entraînerait à de trop grands frais.

CHABOUILLET,

Membre du Comité.

Notice sur la découverte d'une statue de Bacchus à Constantine.

Dans les fouilles exécutées à Lambèse, à Philippeville et sur plusieurs autres points de la province où existent des ruines monumentales, on a déjà trouvé de nombreux spécimens de l'art statuaire antique. Cependant aucun d'eux ne peut, ce me semble, être comparé à la belle statue de Bacchus découverte récemment à Constantine, dont j'ai l'honneur de vous adresser une reproduction photographique.

En poursuivant les travaux de percement de la rue Impériale, les ouvriers terrassiers ont mis au jour une partie des compartiments des anciennes citernes romaines situées à l'angle de la rue Sidi-Abd-el-Hadi.

Attenante à l'un de ces compartiments, et comme superposée, se trouvait une chambre ayant été probablement affectée à une salle de bains, laquelle était encombrée de détritus de maçonnerie, de matières carbonisées et de cendres, provenant d'un incendie qui aurait détruit le monument existant jadis.

Cette chambre était pavée d'une mosaïque entièrement dégradée par l'action du feu, puis par celle de l'humidité.

Les murs latéraux, jusqu'à un mètre environ au-dessus du sol, étaient lambrissés avec des plaques de marbre de couleurs différentes.

Au-dessus de ce placage, une série de niches pratiquées dans les murs avaient contenu des statuettes en marbre dont les tronçons ont été retrouvés renversés par terre. C'étaient, autant que nous avons pu en juger par les débris, des images d'hommes, de femmes et d'enfants d'une exécution assez soignée.

Mais l'œuvre d'art capitale, gisant au milieu de cet amas de décombres, est celle que reproduit notre photographie; elle était cou-

Digitized by Google

chée à terre, la face contre le sol, au pied de la niche qui avait dû la contenir. Les cassures qui l'ont divisée en plusieurs fragments proviennent évidemment du choc d'une chute violente, causée par exemple par l'écroulement des murs, mais non par suite de mutilations systématiques, comme on l'a constaté sur la plupart des statues découvertes en Algérie jusqu'à ce jour. Ainsi la tête adhère encore au tronc, et, si le nez a disparu, c'est qu'il s'est écrasé, en tombant, sous le poids du reste du corps.

Cette belle statue, qui a toute la finesse d'exécution de l'art grec, est en marbre blanc et de grandeur naturelle, c'est-à-dire celle d'un homme de taille ordinaire. Le galbe de l'ensemble est gracieux et bien proportionné.

Le sujet est debout, le bras gauche accoudé sur un tronc d'arbre qu'entoure un cep de vigne duquel pendent des grappes de raisin; la main gauche, portée en avant, tient un vase ou coupe à deux anses. Le bras droit, allongé, s'appuie sur un thyrse enrubanné. Aux pieds, contre le tronc, est une petite panthère.

L'ensemble de la tête imite bien plus la physionomie de la femme que celle d'un jeune homme imberbe, sous laquelle on représente ordinairement le dieu Bacchus. Les traits de la figure sont, en effet, d'une douceur extrême. D'une abondante chevelure ondulée, sur laquelle on aperçoit quelques traces de peinture rouge brique, s'échappent deux tresses qui tombent en avant des épaules. Cette chevelure se termine en arrière par un chignon proéminent comme celui de la coiffure des femmes; enfin la tête est couronnée de pampres et de raisins.

Ainsi donc la tête, les épaules, la chute des reins et les cuisses ont les contours potelés et moelleux du corps de la femme, tandis que le reste, comme la poitrine, le torse en un mot et le bas des jambes, conservent les formes et les proportions indices de la virilité.

Quelques personnes ont supposé que cette statue représentait l'*Hermaphrodite*. C'est une erreur, à mon avis, et il ne faut y voir que l'image d'un Bacchus aux traits excessivement efféminés.

Après que cette œuvre remarquable a été transportée et mise en sûreté dans la salle du musée de la ville, un ouvrier marbrier a été chargé de la remettre d'aplomb en cimentant la cassure qui séparait les jambes du tronc. Par suite de cette tendance naturelle de vouloir trop bien restaurer le sujet confié à ses soins, l'ouvrier, tout

Digitized by Google

en conservant les proportions, a ajouté d'inspiration quelques fragments brisés et disparus; ainsi il a refait en plâtre le nez, les anses de la coupe, le milieu du bras droit dont la cassure laissait une lacune, l'index de la main droite, une partie de la hampe du thyrse, et entre autres la pomme de pin du sommet; une feuille de vigne a été collée sur les parties sexuelles pour les cacher; mais la restitution la plus fâcheuse est assurément d'avoir mis une tête de levrette à la place du petit léopard, qui a disparu.

La photographie ci-jointe reproduit notre statue telle que l'a restaurée l'ouvrier, mais, afin de pouvoir soumettre une image plus fidèle à votre appréciation, j'ai fait détacher tous les fragments en plâtre ajoutés, et une nouvelle photographie, que j'aurai l'honneur de vous adresser prochainement, reproduira cette statue dans l'état où elle était au moment de sa découverte.

L. Battandier.

Château de Montils-lez-Blois.

Communication de M. Dupré, correspondant.

Un de nos correspondants les plus actifs, M. Dupré, bibliothécaire de la ville de Blois, a envoyé un travail manuscrit sur le château de Montils-lez-Blois.

Ce travail est bien fait; il donne une histoire rapide des destinées de ce château depuis Thibaut de Champagne, qui le fit construire vers 1120, jusqu'en 1682, où l'historien de Blois, Bernier, constatait son état de ruine; mais il n'apprend rien de plus que ce que l'on savait déjà par la substantielle notice de M. de La Saussaye insérée dans la troisième édition de son *Guide historique dans le Blésois.*

M. Dupré a retrouvé, dans les manuscrits déposés à la bibliothèque de la ville, les minutes de deux marchés passés, l'un en 1410, par Charles d'Orléans, à l'effet de solder à Guiot-Bataille, capitaine du château de Montils, les frais d'entretien de « certains paons et levriers « que nous avons en notre chastel; » l'autre, postérieur de quelques années, passé entre la veuve de Charles d'Orléans, Marie de Clèves, et Jean Richard et Jean Adouby, maçons, pour d'importantes réparations que la duchesse voulait faire faire au château.

Digitized by Google

Le travail de M. Dupré sert de cadre à la publication de ces deux titres, qui n'offrent pas d'ailleurs d'autre intérêt.

Je demande simplement le dépôt aux archives.

L. Clément de Ris,

Membre du Comité.

Comptes de dépenses faites pour les fortifications de Doullens.

Communication de M. Dusevel, correspondant.

M. Dusevel, votre zélé correspondant, un moment chargé de rédiger l'inventaire des archives de Doullens, que son retour à Amiens l'a empêché de terminer, vous a transmis quelques extraits des rares comptes de Doullens du xvie siècle qui ont échappé à ses divers incendies et à sa prise par les Espagnols en 1595. En voici le résumé :

1585. A Martin Duboille, maître charpentier, pour avoir refait et reconstruit le pont-levis de la porte Saint-Ladre, xvii livres.

1588. A Jehan Hardy, cuisinier, un escu pour tartes offertes au duc d'Aumale.

1589. A Jacques Blondel, taillandier, 12 escus pour *80 chausse-trappes acerez*, pour s'en servir à l'encontre des ennemis de l'Union catholique.

A Huchon de Laon, charron, six paires de roues, à cinq écus quarante sous chacune, pour les six fauconneaux de la ville.

La mention suivante, afférente à 1593, est plus importante, parce qu'elle nous donne un nom qui peut être celui d'un artiste : « A « Martin de Caumont, verrier, demourant à Doullens, a esté paié « pour une verrière par luy racoustrée en l'église et seigneurie de « Hen (ce qui nous affirme l'ancienne prononciation de Ham en- « core conservée dans l'Aisne), appartenant à ladite ville, la somme « de 32 solz. »

Enfin les trois autres mentions se rapportent aux payements faits en 1594 à un certain Jehan Bocquet, maître artificier du roi à Abbeville, dont il ne paraît pas encore avoir été parlé ; à Nicolas Everart, potier de terre, et à Jehan Fauvel, tonnelier, pour cercles, grenades, pots de terre nommés buirettes pour faire pots à feu, et autres

Digitized by Google

choses d'artifices, pour s'en servir en cas de siége, ce pourquoi il avait été envoyé par M. de Humières, lieutenant du roi en Picardie.

Cette analyse vous paraîtra, je crois, suffisante à propos de ces documents, pour lesquels je ne crois avoir à vous demander que le dépôt aux archives.

ANATOLE DE MONTAIGLON,

Membre du Comité.

DÉCOUVERTES D'ANTIQUITÉS AU PORT-FESSARD, DANS LA LOIRE-INFÉRIEURE, À SCHILLIGHEIM, PRÈS DE STRASBOURG, ET À SENNECÉ, PRÈS DE MÂCON.

Communications de MM. Orieux, Maximilien de Ring et T. Lacroix.

La communication de M. Orieux, agent voyer en chef du département de la Loire-Inférieure et correspondant du Comité, porte sur trois objets anciens trouvés lors de la construction d'un pont qu'il a eu à faire exécuter, et j'emprunterai pour en parler les passages mêmes de la note très-précise qu'il a envoyée au Comité.

C'est dans le courant de juillet 1868 que ces objets ont été recueillis « dans la rivière du Tenu, au Port-Fessard, sous le passage « du bac et à une centaine de mètres d'un grand dolmen ruiné. Le « Port-Fessart est un petit hameau situé sur les deux rives, la partie « de la rive gauche appartenant à la commune de Sainte-Pazanne « et la partie de la rive droite à celle de Saint-Marc-de-Coutais. Ici « le Tenu a une largeur de trente mètres; la nappe d'eau, de deux « mètres environ pendant l'été, recouvre une couche de six mètres « de tourbe molle, sans consistance, reposant sur un rocher de gneiss « vif et dur. Un chemin de grande communication, venant de Sainte-« Pazanne, aborde le Tenu au Port-Fessard, le traverse sur un pont « en voie d'achèvement et se dirige vers Saint-Philbert, en passant « en vue et au couchant du lac de Grandlieu. » C'est en établissant les fondations de ce pont que les ouvriers, protégés par un batardeau pour pouvoir approfondir la fouille des culées du pont, ont, dans la tourbe venue du fond, trouvé les trois objets à environ 3 mètres 50 cent. au-dessous du niveau de l'eau.

L'un de ces objets est un élégant petit ciseau de bronze, long de 148 millimètres, large de 20 millimètres à la tête, de 42 milli-

Digitized by Google

mètres au diamètre du tranchant, et pesant 133 grammes (fig. 1). Une fois débarrassé des matières terreuses, le métal s'en est trouvé encore brillant et sans aucune trace d'oxydation; il y faut surtout remarquer que le tranchant circulaire, avant de se raccorder avec

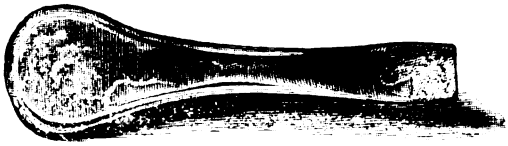

Fig. 1.

la partie médiane, à laquelle les quatre arêtes des bords servent à donner plus d'assise dans la main, embrasse, ce qui est peu commun, la valeur de plus d'une demi-circonférence, et par là donne à l'outil plus de jeu et de puissance variée.

Ce ciseau de bronze est le plus ancien des trois objets; le second est un fer de lance mérovingien de 260 millimètres de longueur, y compris 70 millimètres pour la douille (fig. 2); celle-ci étant incomplète, la pointe étant détruite et les bords étant rongés par la

Fig. 2.

rouille, la lame entière ne devait pas avoir moins de 30 centimètres de longueur sur 3 centimètres de large.

Le troisième, également en fer, est plus intéressant. C'est un frag-

Fig. 3.

ment de 37 centimètres de longueur, y compris 12 centimètres pour la poignée (fig. 3), qui est incomplète et dont l'intérieur creux ren-

Digitized by Google

ferme encore quelques parties ligneuses de son âme de bois, car il n'est pas supposable que cette lame fût accompagnée d'un long manche. Une inscription, en caractères romains de 9 millimètres de hauteur, est gravée sur l'un des côtés entre deux rainures peu profondes, qui n'ont jamais été destinées à recevoir d'autre métal, mais forment encadrement. L'inscription est précédée d'une croix, et cette croix, comme les trois premières lettres qui la suivent, est gravée avant les rainures; enfin M. Orieux fait remarquer qu'elle est terminée par trois lettres sur le second côté. Le dessin colorié de M. Orieux, dont on ne saurait trop louer le talent et à la fois le sentiment archéologique, est d'une exactitude si évidemment parfaite, que l'on peut presque s'en servir comme on ferait de l'original. Par malheur, non-seulement l'inscription est incomplète, quand bien même les trois lettres du second côté, qui manquent au dessin, en seraient indépendantes, mais la partie conservée offre trop de lacunes pour qu'il paraisse possible de les restituer. La lecture en serait cependant bien nécessaire pour l'attribution même et l'âge de l'objet. On y a vu, lors de la découverte, un sabre mérovingien, mais les sabres étaient habituellement à deux tranchants, et celui-ci n'en a qu'un, qui descend au-dessous de la poignée tandis que le dos de la lame et le côté supérieur de la poignée forment une ligne non interrompue; ce pourrait donc aussi bien être un grand couteau. Les seuls mots, non pas les seules lettres, qu'on puisse lire avec un sens sont les deux premiers : CVI PANE, ou, en y joignant la lettre qui suit, CVI PANEM. Si cette lecture était acceptée, l'idée de pain n'aurait rien de guerrier, et peut-être la légende entière serait-elle dans le sens de la sentence du moyen âge, que pour avoir le droit de manger du pain il faut le gagner. Ce serait alors un couteau de fête et de cérémonie, comme il en a été conservé quelques-uns dans les sacristies. De plus, la croix initiale, analogue à la croix de par Dieu qui a si longtemps et presque jusqu'à nos jours commencé les *abécédaires*, empêche de reporter l'objet à des temps vraiment antiques. En dehors de la vue de l'objet lui-même et de l'aspect du métal, il est impossible de porter un jugement, mais les caractères sont si purs, qu'il y a lieu peut-être, en excluant tout le moyen âge dont les lettres auraient toujours quelque chose de gothique, d'exclure aussi l'antiquité et de s'en tenir au XVIe siècle, imitant l'antiquité et copiant les lettres capitales des belles inscriptions antiques. Il n'y aurait en effet rien que de simple à trouver ensemble dans une rivière des

Digitized by Google

objets d'époques fort différentes; ce qui tombe et ce qu'on jette dans une rivière, comme c'est presque toujours sur un point donné, va rejoindre ce qui s'y trouve déjà, et par exemple le gué de Velluire en Poitou a donné des spécimens de tous les âges, depuis des flèches de pierre et des haches de bronze jusqu'à une poignée de sabre du XVIIIe siècle. Le fait, dans ces conditions, d'une découverte commune ne préjuge donc rien sur l'âge et la contemporanéité des objets, et celui-ci reste énigmatique. C'est pour cela que je proposerais au Comité de faire graver l'excellent dessin de M. Orieux. Peut-être un des lecteurs de la *Revue*, connaissant une inscription analogue, pourrait-il, par ce rapprochement, parvenir à expliquer celle-ci et à en combler les lacunes d'une façon satisfaisante.

Quant à M. Maximilien de Ring, il a envoyé le dessin, grandeur naturelle, d'une figurine de terre cuite trouvée au mois de septembre 1869 sur le territoire de la commune de Schilligheim, près de Strasbourg, dans la houblonnière où eurent lieu les découvertes, en 1863, d'une sépulture de l'époque celtique, et, en 1866, d'une autre sépulture de l'époque romaine, dont le même savant vous a rendu compte[1]. La nouvelle figurine est brisée et ne mesure plus que 7 centimètres de hauteur sur près de 3 centimètres de largeur. C'est un enfant nu à cheveux courts et tenant des deux mains sur sa poitrine un vase sans couvercle, assez semblable à un pot de confitures en faïence et de forme droite. Toute la partie supérieure est entière, et il ne reste de la jambe gauche que la moitié de la cuisse. Le nombril est figuré plutôt comme une figure géométrique, sous la forme d'un point entouré d'un cercle, et il semble avoir sur le flanc droit le haut d'une sorte d'ornement. Les bras ne sont pas assez longs, et l'ensemble engorgé manque tout à fait de caractère. Cette figure est donc moins intéressante en elle-même que par le lieu où elle a été trouvée, où il a déjà été fait et où il se pourra faire encore d'autres découvertes.

Enfin M. T. Lacroix, de Mâcon, a envoyé la photographie d'un curieux petit bas-relief gallo-romain en hauteur, trouvé à Sennecé, près Mâcon, le 17 juillet 1867; il est en pierre et mesure 38 centi-

[1] *Mémoires lus à la Sorbonne en 1865* (Archéologie, p. 69), *Bulletin des Sociétés savantes*, 4e série, t. IV, p. 497.

Digitized by Google

mètres de hauteur sur 20 centimètres de largeur. C'est une figure d'homme barbu; ses cheveux sont épais, ses pieds et le bas de ses jambes chaussés; il est vêtu d'une tunique et d'une chlamyde, et porte du bras gauche une corne d'abondance pleine de fruits. Sa main droite s'approche d'un objet posé à terre et montant jusqu'à la hauteur de son genou; malgré sa forme de balustre, peut-être faut-il y voir un autel sur lequel il offrirait des fruits. Le travail général est grossier, et les proportions lourdes et courtes, comme il arrive souvent dans les bas-reliefs gallo-romains. Mais il a cet intérêt de représenter un dieu lare; il porte une corne d'abondance au lieu du rhyton habituel, mais le costume et la pose ne laissent là-dessus pas de doute, et ce qui est à côté de lui est bien l'autel domestique. Habituellement les dieux lares sont jeunes et tout à fait imberbes; la barbe de celui-ci rend cette représentation plus rare, et c'est pour cela que j'ai l'honneur de vous proposer de le faire graver pour la *Revue des Sociétés savantes*.

ANATOLE DE MONTAIGLON,

Membre du Comité.

INSCRIPTIONS DU MOYEN ÂGE; FERS À HOSTIES; TOMBEAU DE JEANNE, REINE DE NAPLES.

Communications de MM. Hippolyte Durand, de Linas, Nozot et Verly.

M. Hippolyte Durand, architecte du Gouvernement, dirige en ce moment des travaux considérables dans les édifices diocésains de Tarbes. C'est à cette occasion qu'il a trouvé, dans la démolition d'une vieille maison voisine de la cathédrale, une inscription qui nous paraît du milieu du XIIe siècle, dont il nous envoie un mou-

Digitized by Google

lage en plâtre. La forme des caractères se rapproche beaucoup de la capitale gothique, mais les enlacements de lettres et les enclaves appartiennent encore au système antérieur. Cette inscription servait d'épitaphe à trois personnages; elle provient probablement de l'ancien cloître des chanoines. La voici dégagée des obscurités qui en rendent la lecture difficile :

† III. kalendas febroarii obiit magister
Desiderius. V. kalendas septembris obiit Petrus.
III. kalendas aprilis obiit Willelmus heremita.

C'est pour la première fois que nous rencontrons, dans une inscription funéraire, la qualification d'ermite, *heremita*, donnée à un personnage. Nous en avons cherché l'explication dans le glossaire de Du Cange, qui lui donne le sens le plus ordinaire, *monachi qui vitam solitariam in eremis agunt.* Un peu plus loin, *eremus* est traduit *lieu inculte et désert.* L'ermite Guillaume habitait sans doute une de ces retraites des Pyrénées si favorables à la méditation et à la prière.

Deux feuilles de dessins, de la main de M. Durand, représentent dix-huit fers à hosties trouvés dans des églises du pays basque. Les deux ou trois plus anciens pourraient dater du XIVe siècle; quelques-uns paraissent du XVe; le plus grand nombre appartient au XVIe. On y voit figurer l'Agneau à l'étendard, la Cène, le Christ flagellé et portant sa croix, le Christ crucifié, le Christ assis sur l'arc-en-ciel, et diverses formes du monogramme du Sauveur. On y lit les textes : *hoc est enim corpus meum, ego sum panis vivus qui de celo descendi.* Le Comité a déjà reçu en communication un certain nombre de fers à hosties. Il serait bon d'y réunir ceux que vient de nous faire connaître M. Durand.

L'étude du pays basque a fourni encore à M. Durand quelques monuments funéraires des XVIe et XVIIe siècles. Ce sont des disques qui présentent le plus souvent une croix en relief et qui s'ajustent sur un pied-droit. Cette forme n'est pas rare dans le midi de la France. On trouve des pierres de ce genre employées au bornage des champs; nous en avons vu du XIIIe siècle.

M. de Linas nous envoie la description et les inscriptions du tombeau érigé, dans l'église de San Lorenzo des Frères Mineurs de Naples, à la mémoire de Robert d'Artois et de sa femme, Jeanne de

Digitized by Google

Duras, morts tous deux empoisonnés en 1387. C'est un riche monument orné de bas-reliefs et surmonté de statues qui reposent sous un baldaquin dont les courtines sont soulevées par deux anges. La lettre de M. de Linas contient une notice complète de ce remarquable tombeau, intéressant pour l'histoire de la Maison de France.

Nous avons extrait d'une notice de M. Nozot, sur l'ancien prieuré de Novy (Ardennes), les épitaphes de plusieurs prieurs et religieux bénédictins de ce lieu, dont une est datée de 1497, tandis que les autres ne sont pas antérieures au XVIIIe siècle. La dalle du XVe siècle présente l'effigie du défunt, en costume de son ordre, sous une arcade ogivale.

Un nouveau cahier, transmis par M. Verly, porte à 613 le nombre d'inscriptions dont notre laborieux correspondant nous a fait parvenir les copies. C'est une collection digne d'être mise en réserve. La plupart des monuments originaux ont disparu depuis longtemps; M. Verly en a recueilli les textes dans les bibliothèques et les archives de Lille. Malheureusement, les copies manuscrites qui sont arrivées jusqu'à nous ont été exécutées avec une extrême négligence. Il en est de même, comme nous l'avons plus d'une fois constaté, des épitaphiers qui existent dans nos grandes bibliothèques publiques.

F. DE GUILHERMY,

Membre du Comité.

SARCOPHAGE CHRÉTIEN DE LA CATHÉDRALE D'APT.

Communication de M. l'abbé André, correspondant.

On avait lieu d'espérer que le débat relatif à la découverte de ce monument, débat qui s'est élevé un peu tardivement entre M. l'abbé André et la Société littéraire d'Apt, entrerait enfin dans une voie d'apaisement, après une note impartiale insérée dans la *Revue des Sociétés savantes*, note également honorable pour l'une et l'autre parties contendantes; mais M. Émile Arnaud, au nom de la Société littéraire dont il est secrétaire, ayant protesté contre les prétentions de M. l'abbé André à la *découverte* du sarcophage[1], M. l'abbé André

[1] Voyez la *Revue des Sociétés savantes*, numéro de janvier-février 1870, p. 15.

Digitized by Google

en réfère encore une fois à l'opinion, au témoignage de la section d'archéologie.

Nous allons essayer de terminer, en peu de mots, une contestation entre savants, dans laquelle la science n'a rien à gagner. Et pourtant la querelle est devenue presque aussi sérieuse, presque aussi passionnée que celle du célèbre pâté d'encre de Paul-Louis Courrier.

Voici d'abord un rapide exposé des faits de la cause : le sarcophage dont il est question en ce débat existait dans la cathédrale d'Apt depuis une haute antiquité; il avait longtemps servi d'autel dans la chapelle du Saint-Esprit; mais il n'avait jamais été décrit, lorsqu'il fut déplacé et mis à l'écart. Par suite de réparations faites dans l'église, la fabrique ordonna l'enlèvement de ce sarcophage, qui fut transporté avec d'autres débris dans une petite cour attenante à la sacristie de la cathédrale.

Il est probable, il est certain que l'existence de ce sarcophage n'était pas ignorée de la fabrique, qui l'avait fait déposer dans cette cour, où il était à l'abri de toute mutilation. On peut même supposer qu'il avait été vu avec intérêt et apprécié par les savants ou les curieux de la ville; mais il ne fut l'objet d'aucun travail archéologique dans la localité; on ne dit pas même qu'il ait été dessiné.

En novembre 1855, M. l'abbé J.-F. André, visitant la cathédrale d'Apt, trouva, dans la cour de la sacristie, «des figures en relief «sur une plaque de marbre, dit-il, le tout juxtaposé et confondu «avec des matériaux et des ruines sans nom.» Il affirme, en outre, avoir fait part de ses *impressions* à un archéologue de la ville qu'il ne nomme pas, «en lui signalant l'importance de ce monument.» Ce serait, selon lui, d'après ses observations, que ledit monument aurait été retiré de la cour isolée où il gisait à l'abandon, pour être transporté dans la cathédrale à la place qu'il occupe aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, ce n'est qu'en 1858, trois années après cette visite à la cathédrale d'Apt, que M. l'abbé André publia le premier, dans la *Revue de l'Art chrétien*, dirigée par M. l'abbé Corblet, une description raisonnée du sarcophage. Cet article, que nous ne connaissons pas et que M. l'abbé André n'a pas envoyé à la section, sans doute parce qu'on n'en a pas fait de tirage à part, attira l'attention de plusieurs archéologues distingués : MM. Edmond Leblant et de Rossi écrivirent à M. l'abbé André pour lui demander des renseignements et un estampage des inscriptions, ce qui permit à

Digitized by Google

M. de Rossi d'insérer une nouvelle dissertation sur le monument dans le *Bullettino di archeologia cristiana*, dissertation que nous citons sans l'avoir eue sous les yeux et sans savoir en quels termes M. Rossi exprime sa gratitude à l'égard de M. l'abbé André, qui l'avait mis à même d'étudier ce précieux monument. M. l'abbé André avait-il envoyé l'estampage qu'on lui demandait? avait-il obtenu la permission de faire cet estampage? Nous ignorons si l'estampage a été fait par ou pour M. l'abbé André.

C'est seulement dans le troisième volume des *Annales de la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt*, c'est-à-dire en 1865-1866, que M. Marius Carbonnel fit paraître une très-bonne notice sur le sarcophage chrétien de la cathédrale d'Apt; dans cette notice, où il ne cache pas que ce sarcophage fut longtemps abandonné dans une cour de la sacristie, il mentionne la dissertation du *Bullettino di archeologia cristiana;* il s'appuie même sur l'autorité de l'illustre archéologue romain, M. de Rossi; mais il ne cite pas la description publiée dans la *Revue de l'Art chrétien* en août 1858; mais il ne nomme pas M. l'abbé André.

Nous avons eu, depuis, à rendre compte des *Annales de la Société littéraire d'Apt*[1], et nous n'avons pas nommé davantage M. l'abbé André, ni parlé de son article de la *Revue de l'Art chrétien*, par cette seule raison que nous n'en avions pas connaissance.

Tels sont les faits, à la suite desquels M. l'abbé André a revendiqué la *découverte* du sarcophage chrétien et s'est plaint amèrement d'avoir été oublié, sinon mis de côté systématiquement, dans le mémoire qu'un membre de la Société d'Apt a consacré en dernier lieu au monument. Ces faits, que nous venons d'exposer dans toute leur simplicité, avec les dates qui en sont, pour ainsi dire, le commentaire, nous paraissent suffisants pour établir le droit de chacun dans cette longue et vive contestation, où il ne saurait être question de *découverte*, puisque le sarcophage n'était pas caché et n'était pas inconnu, quand il servait d'autel dans la chapelle du Saint-Esprit, et quand il fut déposé dans une cour servant de magasin à des débris d'architecture. La fabrique de la cathédrale déclare, d'ailleurs, que le dépôt de ce sarcophage n'était que provisoire et subordonné aux travaux intérieurs de la cathédrale.

M. l'abbé André n'a donc pas *découvert* le sarcophage chrétien

[1] Voyez notre compte rendu dans la *Revue des Sociétés savantes*, numéro de juillet 1868, p. 65 et suiv.

Digitized by Google

de la cathédrale d'Apt; il assure l'avoir vu, l'avoir examiné en novembre 1855; mais il ne dit pas à quelle époque il en avait fait le dessin, ni à quelle époque il aurait pris l'estampage des inscriptions. Ce qui est incontestable, c'est qu'il a publié le premier une description du monument dans la *Revue de l'Art chrétien*, en août 1858; ce qui est incontestable, c'est que la notice de M. Marius Carbonnel n'a été imprimée qu'en 1865, dans les *Annales de la Société d'Apt;* et si M. Marius Carbonnel, dans sa notice, n'a pas parlé de celle de M. l'abbé André, quoiqu'il cite la dissertation de M. de Rossi publiée ultérieurement, nous ne voyons pas quel reproche peut lui adresser l'abbé André, qui ne lui avait pas communiqué la description insérée dans la *Revue de l'Art chrétien.*

M. l'abbé André ne se plaint pas, il est vrai, d'un plagiat quelconque à cet égard, et l'on peut affirmer que M. Marius Carbonnel ne connaissait pas la description de M. l'abbé André, lorsqu'il a décrit le sarcophage, en se référant seulement à la dissertation de M. de Rossi, et ne paraissant pas soupçonner que M. l'abbé André eût *prouvé*, avant lui, que les figures de *Sustus* et d'*Hypolitus*, représentées sur le monument, étaient le pape Sixte II et l'évêque de Porto, et que les sculptures du monument avaient été faites par un artiste romain [1].

Voilà donc, en définitive, la part de chacun, non dans la découverte, mais dans l'étude de ce monument du IVe siècle, selon M. de Rossi, du Ve et même du VIe siècle, d'après l'opinion d'autres antiquaires non moins compétents, comme M. Léon Renier. En 1855, le sarcophage était exposé aux injures de l'air dans la cour de la sacristie, lorsque M. l'abbé André le vit pour la première fois; en 1858, M. l'abbé André en publia une description dans un recueil périodique, et la notice de M. Marius Carbonnel ne parut qu'en 1865, dans les *Annales de la Société d'Apt*, lorsque le sarcophage avait déjà repris sa place depuis quelque temps dans la cathédrale, où il avait été souvent examiné, sinon décrit, par les habitants et par les voyageurs.

PAUL LACROIX,

Membre du Comité.

[1] Lettre de M. l'abbé André, du 23 mai 1870.

Digitized by Google

Communications concernant l'épigraphie de MM. l'abbé Magl. Giraud, Leclercq de La Prairie, Morellet, Verly et Woillez.

M. l'abbé Magloire Giraud. Notre correspondant nous adresse le *fac-simile* d'une inscription latine, gravée sur un des piliers de l'église paroissiale de la Ciotat, en mémoire de Jean Arnaud, qui, après avoir été vingt-huit ans doyen du chapitre de l'église, aujourd'hui détruite, de Notre-Dame des Accoules, à Marseille, se démit de cette dignité pour exercer les fonctions plus modestes de curé de la Ciotat, sa ville natale. Le choix que le parlement d'Aix fit de ce personnage pour prêcher le carême peut nous donner une idée favorable de son mérite. On pense que sa mort arriva en 1628.

M. Leclercq de La Prairie. Sur la demande du Comité, M. de La Prairie a bien voulu faire prendre l'estampage d'une tombe remarquable qui existe dans l'église paroissiale de Pierrefonds et dont nous avons déjà fait mention dans un rapport précédent[1]. Il ne reste plus qu'une portion de cette dalle, qui présentait anciennement deux effigies. Le personnage qui tenait la droite est complet; de l'autre, on voit seulement l'indication d'une armure en mailles de fer recouverte d'une cotte en étoffe. On avait pensé que ces figures étaient celles de deux époux; nous étions persuadé que c'étaient les deux frères. C'est pour éclaircir la difficulté que nous avons désiré un estampage. Aujourd'hui, le doute n'est plus permis. Le personnage, qui passait pour une femme, est évidemment un homme, en costume civil du XIVe siècle. La coiffure, la coupe des cheveux, l'aspect du visage, la forme et la proportion de la cotte qui laisse le pied entier à découvert, sont autant de preuves sur lesquelles il serait inutile d'insister davantage.

Une lettre de M. de La Prairie, en date du 10 mai dernier, nous apporte deux inscriptions du XVIIIe siècle relevées sur des cloches de l'ancienne abbaye impériale de Murbach, en Alsace.

M. le colonel Morellet. Quelques notes prises, en 1863, sur l'ancienne et pittoresque cathédrale de Maguelonne, font l'objet de la dernière communication de M. le colonel Morellet. Nous aurions accueilli avec empressement une description complète de l'église, de ses autels et de ses tombeaux. Les notes de notre correspondant

[1] *Revue*, t. X, p. 503.

Digitized by Google

sont précises, mais trop succinctes; elles ne présentent aucun renseignement nouveau. Nous nous contenterons de placer ici, en la complétant d'après des notes qui nous sont personnelles, l'inscription gravée sur la belle porte de marbre par laquelle on entre dans la nef :

ad portvm vite sitientes qviqve venite.
has intrando fores vestros componite mores.
hinc intrans ora tva semper crimina plora.
qvicqvid peccatvr lacrimarum fonte lavatvr.
b. d. III. viis fecit hoc anno inc. d. M°. C°. LXX. VIII°.

M. Morellet avait omis le mot *semper;* aussi nous signale-t-il le troisième vers comme faux. La ligne de prose ne contient pas, comme il le pense, le nom de l'auteur de la sculpture, mais celui du chanoine qui en a gratifié l'église et qui se nommait Bernard de Tréviez (*de tribus viis*).

M. Verly. Un cahier de quatorze inscriptions, extraites de divers anciens recueils, à commencer par celle du tombeau de Charlemagne. Ce nouveau cahier devra être réuni dans nos archives à ceux que nous avons déjà reçus de M. Verly.

M. Woillez. La grosse cloche du beffroi de l'hôtel de ville de Compiègne est bien connue des archéologues qui s'occupent de cette catégorie de monuments.

M. Woillez a écrit sur cette vieille cloche municipale, qui date de l'an 1303, un mémoire complet, auquel il a joint un estampage très-bien venu de l'inscription qui se lit sur le pourtour. Nous proposerons de donner place à ce travail dans la *Revue*, en y annexant un *fac-simile* de l'estampage. Voici, d'après M. Woillez, la véritable lecture de l'inscription :

† bancloke : svi : moi : fist on : faire ⁝
a mō so la uile sa'me
autvms : fovkart : harel : le maire ⁝
lā : m : ccc : et : III : de KI ⁝
maistres : fu gills : de : bliki ⁝
il. et. gvilliaumes : de : croisills ⁝
ci tiet : a eleus : et a kevilles ⁝
povr : la necessite : comūne :

Le second vers, *a mon son la ville sarme*, et le dernier, *pour la nécessité commune*, me paraissent interpolés. On ne s'exprimait pas

Digitized by Google

ainsi en 1303. Je conviens toutefois que, pour éclaircir ce point, il serait nécessaire d'avoir le monument sous les yeux. Je suis persuadé aussi que le septième vers doit être interprété dans le sens le plus simple; on fait dire à la cloche qu'elle tient dans le beffroi à clous et à chevilles. Ces réserves faites, j'insiste pour la publication de l'intéressant mémoire de M. Woillez.

F. de Guilhermy,

Membre du Comité.

Notice sur l'inscription de la grosse cloche de l'hôtel de ville de Compiègne.

La tour de l'ancien beffroi de Compiègne, qui menaçait ruine, ayant été détruite à la fin du xve siècle, on en transporta les cloches, au commencement du siècle suivant, dans la tour centrale qui surmonte l'hôtel de ville actuel, construit en 1508.

L'une de ces cloches, la plus grosse, présente une inscription curieuse, que je crois inédite, et dont j'ai l'honneur d'adresser un estampage au Comité.

Cette inscription en relief occupe sur une seule ligne le pourtour de la cloche; elle est encadrée par deux filets doubles; chaque mot est séparé par deux points de celui qui le suit; au-dessous des premiers mots, on lit ces abrévations, *a mo so* (à mon son) la *uile sa^rme* (la ville s'arme), qui indiquent que la cloche était destinée à convoquer les citoyens; en cas d'alerte, c'était, selon l'expression du xive siècle, le *bancloque*[1] du *tocsin*.

En voici le texte, réduit au cinquième :

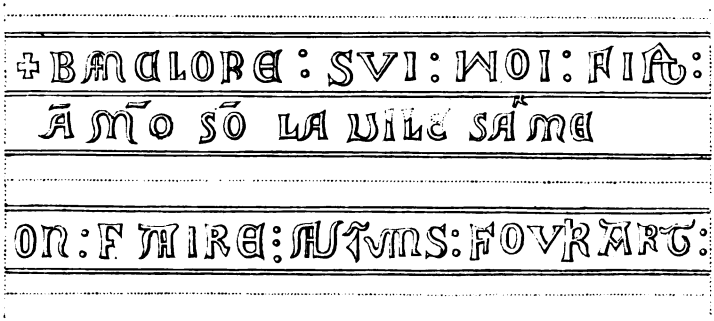

[1] De l'allemand *Bannan* (proclamation) et *klokón* (frapper). Littré.

Digitized by Google

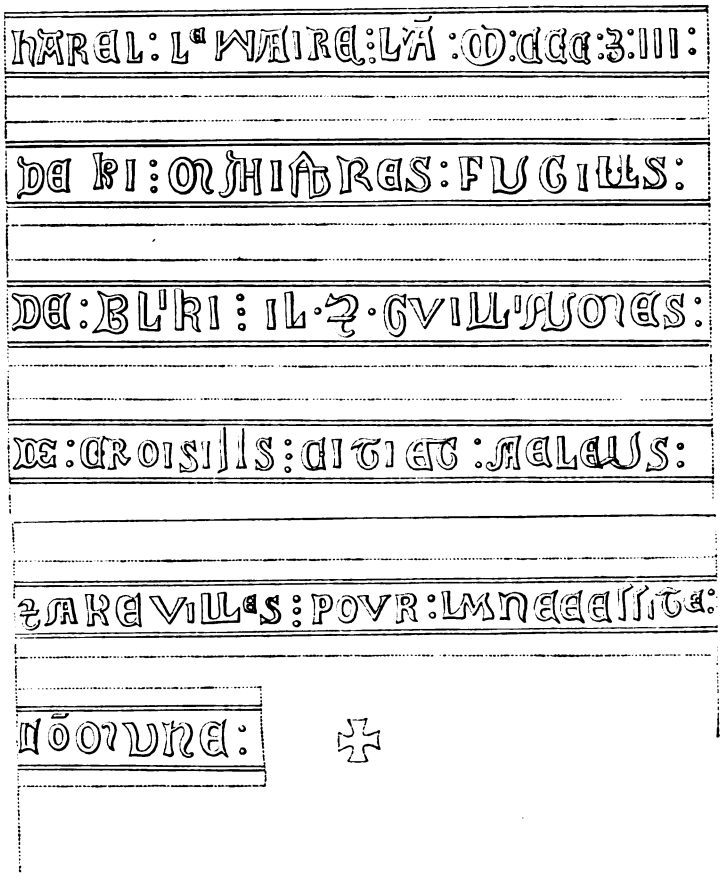

† bancloke : svi : moi : fist on : faire :
a mō so la uile sa'me
autvms[1] : fovkart : harel : le maire :
lā : m : ccc : et : iii : de ki :
maistres : fu : gills : de : bliki :
il[2]. et. gvilliaumes : de : croisills :
ci tiet : a eleus : et a kevilles :
povr : la necessite : comune :

La forme des caractères accuse bien le XIVe siècle; toutefois on remarque dans le mot *nécessité* la forme insolite des S S dans les

[1] Au tems.
[2] Celui-ci.

Digitized by Google

monuments épigraphiques du XIIIe ou du XIVe siècle, forme qui se retrouve particulièrement dans le XVe siècle. Cette partie de l'inscription a été fondue, avec le reste, d'un seul jet, et aucune altération ne se fait remarquer dans le relief, ainsi qu'il est facile de le voir dans l'estampage qui accompagne cette notice.

Il serait curieux de rechercher si, dans des inscriptions contemporaines, ce mélange existe, et si l'on a employé simultanément ces S S, de forme allongée, terminées par une brisure (à une époque de transition de l'usage des lettres onciales aux lettres angulaires), avec celles qui figurent dans les autres parties de notre texte.

Cette inscription a été interprétée de diverses manières : les uns ont lu, dans les mots *ci tiet a eleus*, ci tient a clues (prenant le premier *e* pour un *c*); d'autres ont lu *tieng* (prenant la lettre finale pour un *g*); nous espérons démontrer qu'aucune de ces interprétations n'est admissible. Quoi qu'il en soit, on trouve de précieux renseignements dans ce document épigraphique. C'est une reproduction du langage usité en Picardie au commencement du XIVe siècle, et, bien que la mesure laisse à désirer, ce sont des vers curieux; nous y trouvons : 1° *le nom* d'un maire de la commune de Compiègne; 2° *une date* positive de l'ancienneté du monument; 3° *les noms* des deux artistes qui l'ont exécuté; 4° enfin *la destination* de la cloche (*le Bancloque*) de la commune, *la cloche du ban*, qui était spécialement en usage toutes les fois que l'intérêt général, ou, selon l'expression de l'inscription, la *nécessité commune*, ou bien encore lorsqu'un sinistre et de graves motifs appelaient tous les citoyens à délibérer dans le *parlouer aux bourgeois*, ou à agir inopinément et avec célérité, ainsi que l'indique le mot *à eleus*[1].

La dernière partie de l'inscription, qui porte : *ci tiet : a eleus : et a ke villes : povr la necessite : comune :* pourrait, selon notre opinion, signifier, *ce tintement ou son de cloche* (de *tin* son[2]) *accéléré*, *précipité*, *à élans*, *et destiné à cette ville*, *pour le besoin ou la nécessité de tous.*

J'ai l'honneur de soumettre au Comité cette explication à titre de simple probabilité.

Le nom de Guillaume de *Croisilles* est connu en Picardie au XIVe siècle; plusieurs fondeurs appartenant à la famille de ce nom figurent dans les actes publics et sur des monuments épigraphiques.

[1] *Eleu*, sus, ici, vite, allons donc. (*Glossaire de la langue romane.* Roquefort.)
[2] Voir, même ouvrage, au mot *tin*.

Digitized by Google

On trouve, dans les archives de la ville de Péronne[1], un acte du 27 août 1396, qui constate que l'on s'adressa à *Robert de Croisilles* pour la fourniture de « un bancloque de quatre à cinq mille, un « cloque de le garde de seize à dix-huit cent, et un cloque du mayeur « de un mille environ. »

Par un autre acte des mêmes archives[2], du 11 avril de « l'an mil « trois cent quatre-vingt-dix-huit, après Pâques, on donne plein « consentement à *maître Guillaume de Croisilles et à son fils* de faire « un grosse cloque de XXXII cent environ, une cloque moyenne de « XVI cent environ et une cloque moindre de XII cent environ, au « plus tôt que faire se pourra..... pour bancloque....., pour le « prix de douze sols parisis par chaque cent de métal, » à charge par la ville de fournir toute la matière[3].

Un autre document, extrait des mêmes archives, prouve que les cloches étaient fondues sur place[4].

On cite encore une ancienne cloche de Tournai, fondue en 1392 par *Robert de Croisilles*, fils de *Guillaume de Croisilles*[5].

Enfin on voyait, à la fin du siècle dernier, dans le beffroi de l'ancienne forteresse de la cité de Beauvais, vis-à-vis la cathédrale, une cloche refondue en 1387 par *Robert de Croisilles;* elle portait cette inscription :

Laudo Deum verum, *plebem voco*, congrego clerum,
Defunctos ploro, pestem fugo, festa decoro.
Vidi me fractam, RO·DE Croisillia factam
Reddidit et lætam, non me mutando choletam,
Anno milleno centum ter octuageno
Septimo[6].

L'inscription, peu connue, de la grosse cloche de Guillaume de Croisilles et de son fils Robin présentant des modifications avec celle qui fait l'objet de cette notice, j'ai pensé que les membres

[1] Reg. B B 1, fol. 125 v°.

[2] Reg. B B 1, fol. 136.

[3] *Les cloches de Péronne*, par G. Vallois. Péronne, 1865. (Voir ci-après, n° 1er, la copie de l'inscription de la grosse cloche.)

[4] Voir n° 2.

[5] *Les cloches de Péronne, ut supra.*

[6] Tiré d'un manuscrit sur les inscriptions de la cathédrale de Beauvais. Bibliothèque de M. Le Mareschal, à Beauvais.

Digitized by Google

du Comité verraient avec plaisir un dessin de cette inscription : la forme inusitée de plusieurs lettres et le rapprochement de deux monuments épigraphiques de la Picardie, l'un du commencement, l'autre de la fin du XIVe siècle, présentent de l'intérêt et un sujet curieux d'étude.

N° 1. Inscription de la cloche du beffroi de Péronne, de *Guillaume de Croisilles* et de *Robin*, son fils; XIVe siècle.

(Réduction au quart de l'exécution.)

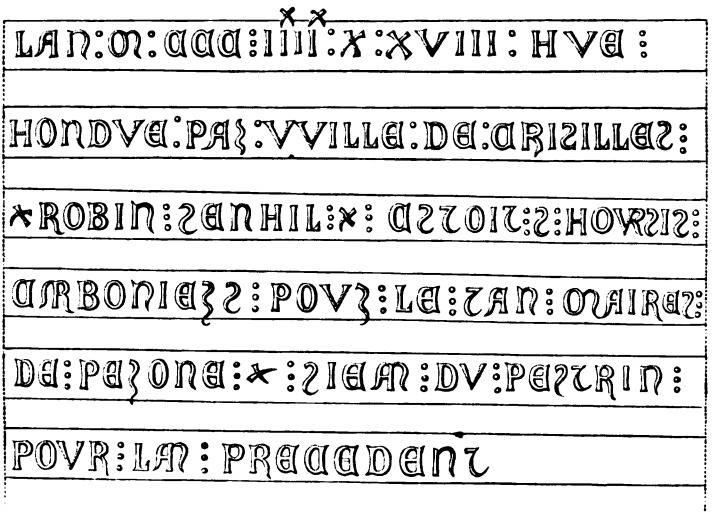

«L'an : m : ccc : IIII^xx : x[1] : XVIII : (1398) fve : (h pour f)
«fondve : par : Wille : (Guillaume) de : Crisilles :
«et Robin : sen hil (ou fils)[2] : et : estoit : s (sire) : Foursis :
«Carboniers : povr : le : Tan : maires :
«de Perone : et : s (sire) Iean : dv : Pestrin :
«povr : lan : precedent.»

N° 2. On trouve la preuve dans le document suivant[3], conservé aux archives de la ville de Péronne, que c'était sur le lieu même où

[1] Ce signe est sans doute pour *et*.

[2] Dans le patois gascon, on dit encore *hil* pour fils. (Voir *Dictionnaire de la langue d'Oc.*)

[3] Registre BB 1, fol. 149 v°.

Digitized by Google

elles devaient servir que les cloches étaient fondues : « *C'est le cuivre* « *qui est reçu par maître Guille* (Guillaume) pour porter en la four- « naise en l'église Saint-Jean. »

Pour copie conforme :

EMM. WOILLEZ,

Correspondant.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE IIe VOLUME DE LA 5e SÉRIE.

A

Abbaye de Belchamp (Histoire de l'), ordre de Saint-Augustin, par M. Lepage, p. 308.
Abbaye des Bénédictines de Saint-Pierre, à Lyon, par M. Léon Charvet, p. 203, 315.
Abbaye de la Capelle en Cambrésis (Recherches sur l'), par M. Desplanques, p. 294.
Abbaye de Fontevraud (Chartes concernant l'histoire de l'), par M. Paul de Fleury, p. 277.
Abbaye de Longpont en Soissonnais (Monographie de l'), par M. l'abbé Poquet, p. 143.
Abbaye de Longwé (Ruines de l') au territoire de Montgon, p. 105.
Abbaye de Maugouvert (Pièces relatives à l'), p. 73.
Abbaye de Murbach (Alsace). — Copies d'inscriptions de deux cloches, p. 136.
Abbaye de Royaumont (Histoire de l'), par M. l'abbé Duclos, p. 265.
Abbaye de Remiremont (L') au XIIe siècle, par M. Duhamel, p. 165.
Abbaye bénédictine de Saint-André dans la forteresse de Villeneuve-lez-Avignon, p. 55.
Abbaye de Saint-Jean-du-Choux (Mémoire sur l'), par M. Dagobert Fischer, p. 215.
Abbaye de Saint-Martin de Laon (Vue de l'), p. 6.
Abbaye de Saint-Nicolas de Verneuil (Crypte et tombeaux de l'), p. 421.
Abbaye de Saint-Serge (Histoire inédite de l') au diocèse d'Angers, communiquée par M. Godard-Faultrier, p. 372
Abbaye de Saint-Sulpice en Bugey (Concessions faites à l'), p. 1.
Abrier (Albert). — Notice sur la noblesse de Poitou aux états de Bourgogne, p. 279.
Académie bocagère de Valmuse. — Note humoristique, par M. Mangin, p. 266.
Administration du cardinal de Granville, par M. Lecesne, p. 269.
Âge antéhistorique (Coup d'œil sur l') dans le département de Tarn-et-Garonne, par M. Devals, p. 61.
Ager Grofiacensis, ou le canton de Mornant (Rhône) aux Xe et XIe siècles, p. 35.
Agesinates (Les) de Pline l'Ancien, par M. Eusèbe Castaigne, p. 186.
Alain Barbe-Torte, duc de Bretagne. — Croix commémorative de sa victoire sur les Normands, p. 104.

Digitized by Google

Allmer. — Lettre relative à une inscription découverte à Lyon, p. 148.
Allivramens de Moissac (Extrait du livre des), par M. Lagrèze-Fossat, p. 361.
Allocation de 1,000 francs accordée à la Société d'émulation du Doubs, p. 146.
Almoravides (Les) et les Almohades. — Notice, par M. Mercier, p. 283.
Amé. — Inscriptions des XIIe et XIIIe siècles dans les églises de Jou-sous-Monjou et de Notre-Dame-des-Miracles, p. 99.
Ancienne paroisse de Notre-Dame-de-la-Platière, par M. Paul Saint-Olive, p. 33.
André (Abbé). — Note sur les Pardons de Saint-Gens (Vaucluse), p. 71.
Note sur un sceau en plomb trouvé dans l'ancien manoir féodal dit *la Tour de Sabran*, p. 77.
Réponse à la protestation de la Société littéraire d'Apt, p. 134, 147.
Notice sur un coffret arabe en ivoire, p. 336.
Communication relative au sarcophage chrétien de la cathédrale d'Apt, p. 437.
Antiquités (Découvertes d'). — Voir Port-Fessard; Sennecé; Schilligheim.
Antiquités trouvées à Sion et à Deneuvre, par M. Cournault, p. 91.
Antiquités romaines à Toulon (Var), p. 107.
Antoine. — Considérations sur l'étude des registres de l'état civil des anciennes paroisses, p. 278.
Archives de Doullens (Soustractions faites aux), p. 2.
Archives judiciaires de Lyon. — Notice historique, par M. Brouchoud, p. 32.
Archives de Saint-Quentin. — Collection de manuscrits signalée par M. Gomart, p. 2.
Archives de Sedan (Ordonnances et autres pièces provenant des), p. 122.
Ardant (Maurice). — Notice sur Couly Noylier, émailleur limousin, p. 189.
Arènes de la rue Monge. — Avis du Comité sur leur conservation, p. 7.
Leur conservation demandée par les Sociétés archéologiques de Nantes et d'Orléans, p. 133.
Arnauld (Charles). — Note relative à des membres de la famille Arouet, p. 121.
Arnaud (Émile). — Études préhistoriques sur les vestiges de l'industrie humaine dans le sud-est de Vaucluse, p. 343.
Arouet (Famille). — Estampage d'épitaphes de ses membres, p. 121.
Art de la conversation. — Discours de M. Daniel Lacombe, p. 161.
Arvieux (Chevalier d'). — Collaborateur à la comédie de Molière, *Le Malade imaginaire*, par M. Berbrugger, p. 284.
Assassinat du seigneur de Callas en 1579, par M. J. Cyprien Brieu de Callas, p. 162.
Astugue (Lieutenant-colonel d'). — Traduction de deux récits arabes de la bataille d'El-Kassar, p. 283.
Auber (Abbé). — Histoire de Saint-Martin de Vertou, p. 274.
Aubertin (Charles). — Recherches sur les occupations primitives de la montagne de Beaune, p. 98.
Notice sur l'ancienne corporation des tonneliers de Beaune, p. 401.
Aucapitaine et Federmann. — Notice sur l'histoire et l'administration du beylick de Titery, p. 280.
Augustins de Toulouse (Mémoire sur le réfectoire du couvent des), p. 45.
Auriol (Médailles trouvées à), p. 420.
Autel de l'époque romaine à Essarous (Côte-d'Or), p. 136.
Autel votif avec inscription, moulage envoyé par M. l'abbé Boyer, p. 146.

Digitized by Google

Autel votif trouvé à Entremont, près d'Aix, p. 146.
Autran (Amédée). — Utilité des lettres pour l'homme public, p. 253.
Aveugles et sourds-muets (Étude sur les), par M. l'abbé Dassy, p. 254.

B

Bach (Le P.). — Notice sur quelques pièces dramatiques représentées à l'ancien collége des Jésuites de Metz, p. 172.
Backer (De). — Observations sur l'origine du nom de *Mont-de-piété*, p. 1.
Bague carlovingienne trouvée dans un des sarcophages d'Angers, p. 143.
Baour-Lormian (Étude sur), par M. Vaïsse-Cibial, p. 299.
Barbat (de Bignicourt). — Étude sur le droit du seigneur, p. 291.
Barbier de Montault (Chanoine). — Inscription de l'église de la Trinité de Nice, p. 100.
Communication d'inscriptions romaines angevines et saumuroises, p. 218.
Bardoux. — Notice sur la famille de Tracy, p. 19.
Barraud. — Les reliquaires de Beauvais, p. 204.
Barthélemy (Anatole de). — Hommage d'une brochure, p. 123.
Chargé de l'examen de documents, p. 128.
Rapport sur le Journal de la Société d'archéologie du musée lorrain, p. 190.
Rapport sur les Annales du Comité flamand de France, p. 292.
Rapport sur les Mémoires de la Société des sciences et arts de Vitry-le-François, p. 290.
Barthélemy (Édouard de). — Rapport sur le Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, p. 194.
Bas-relief de l'église de Saint-Paul-lès-Dax (Landes), représentant un sujet de l'Apocalypse, p. 142.
Bas-relief trouvé à Cherchel, décrit par M. Cherbonneau, p. 138.
Bassompierre (African de). — Inventaire des biens provenant de sa succession, p. 309.
Bataille de Beaugé (Notes sur la), par M. Paul Ratouis, p. 304.
Battandier. — Notice sur une statue de Bacchus trouvée à Constantine, p. 138.
Baudon (Docteur A.). — Notice sur un cimetière franc, p. 204.
Baudot (Henri). — Collection d'objets d'antiquité trouvés à Charnay, p. 318.
Baudry. — Exploration des puits funéraires; décision de la section d'archéologie à ce sujet, p. 133.
Bayle (Abbé). — Discours sur les poëtes et le public, p. 252.
Réponse à M. Pascal au sujet de son mémoire sur le port de Marseille, p. 257.
Beauchet-Filleau. — Anciennes inscriptions de Thouars et de Poitiers, p. 101.
Beaumefort (V. de). — Notice sur la Roche aux Fées en Bretagne, p. 345.
Beaupré. — Notices sur quelques graveurs nancéiens du XVIIIe siècle et sur leurs ouvrages, p. 305, 306.
Beaurepaire (Robillard de). — Étude sur le rôle du grotesque dans les concours palinodiques, p. 13.
Établissements d'instruction publique et population de l'ancien diocèse de Rouen, p. 15.
Chronique normande de Pierre Cochon, p. 129.

Digitized by Google

Lettres de l'abbé Trublet à l'abbé du Resnel, p. 124.
Lettres inédites de Salomon de Caus, p. 219.
Beaussire. — Deux étudiants de l'Université de Poitiers, p. 272.
Bellaguet. — Chargé de l'examen de documents, p. 122.
Rapport sur les Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, p. 150.
Rapport sur les Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, p. 302.
Rapport sur les Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest, p. 272, 277.
Belleuvre. — Souvenirs de l'Exposition de 1867, p. 304.
M. de Pontmartin et M. Victor Hugo, p. 304.
Bellié. — Mémoire sur les anciennes communautés d'arts et métiers du Mans, p. 197.
Benoît (Louis). — Élisabeth de Lorraine, régente de Nassau-Saarbruck et le burgfried de Niderstinzel, p. 307.
Benoît de Sainte-More et le roman de Troie. — Étude, par M. A. Joly, p. 16.
Benoist. — Biographie de M. Hubaud, membre de l'Académie de Marseille, p. 264.
Berbrugger. — Un collaborateur inconnu de Molière, p. 284.
Expédition espagnole d'O'Reilly contre Alger en 1775, p. 280.
Mers-el-Kebir et Oran, de 1509 à 1605, p. 281.
Berteaut. — Marseille d'hier, d'aujourd'hui et de demain, p. 262.
Bertrand (Gustave). — Chargé de l'examen de documents, p. 6.
Rapport sur les Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, p. 48.
Bertrand (Jean). — Notice biographique sur Jean Jacobé de Frémont, p. 290.
Beylick de Titery (Administration du), par MM. Aucapitaine et Federmann, p. 280.
Bibliothèque de la cathédrale d'Angers. — Inventaire de ses livres en 1472, p. 124.
Bibliothèque de Lille. — Épitaphes et inscriptions tirées de ses manuscrits, p. 6.
Bibliothèque de Vendôme. — Manuscrit du XIIIe siècle, signalé par M. Charles Bouchet, p. 2.
Bibliothèque du Comité. Voyez Dépôts.
Bijoux mérovingiens trouvés dans les fouilles d'Angers, p. 417.
Biographies et notices :
M. de Barante, sous-préfet de Bressuire, par Mgr Pie, évêque de Poitiers, p. 274.
Barin, marquis de la Galissonnière, et le comte de la Galissonnière, son petit-fils, par M. Prosper Levot, p. 160.
Jean Bodier, médecin du pape Jules II, p. 202.
Jean Chalette, artiste champenois, par M. Roschach, p. 46.
Bossuet, par M. l'abbé Poncelet, p. 173.
Jacques Coitier, médecin de Louis XI, par M. le docteur Chéreau, p. 11.
Élisabeth de Lorraine, régente de Nassau-Saarbruck, p. 307.
Pierre Faulconnier, grand bailli de Dunkerque, par M. J.-J. Carlier, p. 292.
Jean Jacobé de Frémont, par M. Jean Bertrand, p. 291.
Henri II, roi d'Angleterre et comte d'Anjou, par M. l'abbé Choyer, p. 303.
Hubaud, membre de l'Académie de Marseille, par M. Benoist, p. 264.
Loubon, directeur de l'école des beaux-arts de Marseille, par M. Devaisnes, p. 264.

Digitized by Google

Nicole père et fils, graveurs de Nancy, p. 306.
Couly Noylier, émailleur limousin du XVIe siècle, p. 189.
Bertrand Ogeron de La Bouère, réformateur des flibustiers de Saint-Domingue, par M. Margry, p. 278.
Idem, par M. Célestin Port, p. 105.
Lingendes (Famille de), par M. Bouchard, p. 21.
Michel-Ange de Vuverden, chevalier du conseil souverain de Tournay, p. 150.
Jehan Perreal dit *Jehan de Paris*, architecte de l'église de Brou, p. 204.
Jean de Rely, évêque d'Angers, par l'abbé Proyat, p. 303.
Pierre des Roches, évêque de Manchester, par M. Lecointe-Dupont, p. 276.
Destutt de Tracy, par M. Bardoux, p. 19.
BLANCARD. — Communication de cinq contrats des XIIe et XIIIe siècles, p. 359.
BLIN. — Observations sur l'estat de la noblesse de Cambrésis, par Carpentier, p. 155.
BODIN (Hippolyte). — Esquisses de la végétation de l'Oise, p. 204.
BONNETON. — Notice sur l'évangéliaire de l'église de Sainte-Croix de Gannat, p. 21.
BONVARLET. — Histoire de la commune de Pitgam, p. 273.
BOUCHARD. — Étude biographique sur la famille de Lingendes, p. 21.
BOUCHET (Charles). — Notice sur un manuscrit de la bibliothèque de Vendôme, p. 2.
BOUCLIERS goulois (Recherches sur les), par M. Rossignol, p. 320.
BOURGAULT et BOURDONNAYE. — Notice sur l'origine des communs et du domaine congéable, p. 181.
BOURGEOISIE messine au XVe siècle et origine des paraiges, p. 170.
BOSSUET. — Notice, par M. l'abbé Poncelet, p. 173.
Son système d'éducation apprécié par M. Jacquot, p. 172.
Histoire de ses oraisons funèbres, par M. Vallet, p. 20.
BOYER (Abbé). — Envoi du moulage d'un autel votif, p. 146.
BRAIS-LANGOUMOIS. — Note des fouilles exécutées dans le departement de la Charente, p. 334.
BRÉAN. — Envoi de deux photographies d'un petit grotesque de bronze trouvé dans la commune de Léouville (Loiret), p. 143.
BRETAGNE. — Découvertes de débris antiques à Scarponne, près de Pont-à-Mousson, p. 191.
BRIEU DE CALLAS. — Assassinat du seigneur de Callas en 1579, p. 162.
BROUCHOUD. — Registres des insinuations de Lyon, p. 40.
Notice historique sur les archives judiciaires de Lyon, p. 32.
BRUGIÈRE DE LAMOTTE. — Emplacement de Gergovia dans le pays des Éduens, p. 19.
BRUNSWICK. — Fouilles exécutées à Raucourt (Vosges), p. 211.
BRUYELLE. — Bulletin archéologique de l'arrondissement de Cambrai, p. 52.
BRUZARD (Armand). — Rapport sur les médailles trouvées près de la fontaine de Massigny, canton de Vitteaux, p. 321.
BULLETIN (Le) archéologique de l'arrondissement de Cambrai, par M. Bruyelle, p. 52.
BULLIOT. — Demande d'une allocation pour des explorations du mont Beuvray, p. 141.

Digitized by Google

C

Cahier des remontrances de la ville et du bailliage de Blois en 1573, p. 355.
Cahier du tiers état de la sénéchaussée des Landes (1614), communiqué par M. Tartière, p. 355.
Caillemer. — Contrat de louage à Athènes, p. 27.
Cailly. — De la bourgeoisie messine et de l'origine des Paraiges, p. 170.
Cambrai sous la domination espagnole, par M. Vaillant, p. 150.
Cambrésis (Un village de l'ancien), par M. Durieu, p. 48.
Camée original trouvé près de la ville d'Aoste, communiqué par M. Laurent Rabut, p. 5.
Camp refuge de Durestal sur la commune d'Henansal (Côtes-du-Nord), par M. Gaultier du Mottay, p. 413.
Canéto (Abbé). — Épitaphe d'un bourgeois de Lectoure, p. 55.
Inscription d'une pose de première pierre par l'archevêque d'Auch, p. 102.
Fouilles du prieuré de Saint-Orens d'Auch, p. 134.
Estampage d'une inscription romaine, p. 135.
Carbonel. — Études historiques sur les institutions charitables de la ville d'Apt, p. 344.
Carlier (J.-J.). — Notice sur Pierre Faulconnier, grand bailli de Dunkerque, p. 292.
Carpentier (Charles). — Le droit païen et le droit chrétien, p. 304.
Carreaux émaillés découverts par M. Roxard de la Salle, p. 193.
Carte de Lorraine du xvie siècle, par M. Van der Straten, p. 171.
Castaigne (Eusèbe). — Mémoire sur les Agesinates de Pline l'Ancien, p. 186.
Castelnau d'Essenault. — Notice sur deux églises de la banlieue de Bordeaux, p. 141.
Cathédrale de Maguelonne (Notice sur la), par M. le colonel Morellet, p. 441.
Cathédrale du Mans (Description du sépulcre de la), p. 194.
Causerie historique et littéraire sur la gastronomie, p. 212.
Chabouillet, chargé de l'examen de documents, p. 143.
Notice additionnelle à un rapport relatif au trésor d'Auriol, p. 8, 420.
Procès-verbaux des séances de la section d'archéologie, p. 5, 132, 138, 145, 245.
Proposition d'impression d'une note de M. G. Leroy sur une hache de silex, p. 8.
Rapport sur deux pièces de monnaie d'argent adressées par M. H. Durand, p. 57.
Rapports sur des communications de MM. Cherbonneau et Battandier, p. 238, 421, 423.
Chaire (La) de Velléda. — Légende normande, par M. H. Sauvage, p. 304.
Chalette (Jean), artiste champenois. — Notice, par M. Roschach, p. 46.
Chamard (Dom). — Note sur un missel de la bibliothèque d'Angers, p. 278.
Chansons populaires du Canada, publiées par M. Ernest Gagnon, p. 154.
Chapluet. — Rapport sur les fouilles de Velay, canton de Recey-sur-Ource, p. 319.
Chardon (Henri). — Description du sépulcre de la cathédrale du Mans, p. 194.

Digitized by Google

Charles. — Notice sur Jean Bodier, médecin du pape Jules II, p. 102.
Charles (L.). — Note rectificative relative à des inscriptions funéraires recueillies à Rome par M. Barbier de Montault, p. 134.
Charles d'Orléans (Note sur un présent fait au duc) par la ville d'Orléans, p. 96.
Charles VII. Donation de la terre et du domaine royal de Crécy en Brie à Denis de Chailly, p. 362.
Charles-Quint (Inscriptions en l'honneur de) sur les murs de la casbah de Bougie, p. 103.
Charma. — Publication du *Fons Philosophiæ*, poëme inédit du xiie siècle, p. 16.
Charte relative à une école existant en 1336 à Decise (Nivernais), p. 123.
Charte de Henri de Transtamare conférant à Duguesclin le duché de Molina, p. 336.
Chartes de la Provence et du Rouergue, communiquées par M. l'abbé C.-U. Chevalier, p. 365.
Chartes de la Provence et du Rouergue, communiquées par M. l'abbé Chevalier (de Romans), p. 125.
Chartes relatées dans la chronique de Chaumousey, p. 295.
Chartes de Louis VII et d'Éléonore de Guyenne, communiquées par M. Hucher, p. 358.
Charton (Ch.). — La Lorraine sous le duc Léopold Ier, p. 164.
Charvet (Léon). — Mémoire sur François Royer de la Valfenière et l'abbaye de Saint-Pierre à Lyon, p. 203, 315.
Chassignon (Dom Albert). — Histoire abrégée des prieurés de Château-Salins et de Saint-Désir de Lons-le-Saunier, p. 11.
Chastelet des Boys (Voyages du sieur), p. 281.
Château dauphinois ayant appartenu à Abel Servien, p. 103.
Château de Montils-les-Blois. — Note de M. Dupré, p. 138, 429.
Château-Bayard (Description du), en Dauphiné, par M. le baron Raverat, p. 204.
Châtillon d'Azergues. — Son château, sa chapelle et ses seigneurs, par M. Vachez, p. 198.
Cherbonneau. — Note sur une figure de bas-relief trouvée à Cherchel, p. 138.
Observations sur l'origine et la formation du langage africain, et sur le dialecte arabe de l'Algérie, p. 284.
Communication sur la découverte d'un bas-relief funéraire à Cherchel, p. 424.
Chereau. — Publication d'un abrégé de l'histoire du prieuré de Château-Salins, par Dom Albert Chassignon, p. 11.
Notice sur Jacques Coitier, p. 11.
Chéruel. — Étude historique sur les mémoires de Saint-Simon, p. 13.
Chevalier (Abbé). — Tarifs de droits perçus par l'église de Romans aux foires de la ville, du xiiie siècle, p. 360.
Chevalier (Abbé C.-U.). — Communication de chartes de la Provence et du Rouergue, p. 365.
Chevalier (Abbé), de Romans. — Chartes de la Provence et du Rouergue, p. 125.
Note sur un tarif de droits perçus par l'église de Romans, p. 121.
Chevrier. — Note sur une dague trouvée dans la Seille, p. 83.
Chirurgiens barbiers de la Bretagne en 1789, par M. le docteur Thomas de Closmadeuc, p. 178.
Choyer (Abbé). — Étude sur Henri II, roi d'Angleterre et comte d'Anjou, p. 303.
Chrétien. — Communication relative au testament de Shakespeare, p. 14.

Digitized by Google

Christian (Henri). — Mémoire sur une inscription relative aux déesses mères, p. 345.
Cimetière antique de Verneuil et de Chevincourt, p. 411.
Cimetière franc à Angy, commune du département de l'Oise, p. 204.
Cimetière mérovingien de Laverdun. — Découvertes faites par M. Cournault, p. 134.
Clapier. — Mémoire sur le droit de propriété, p. 255.
Analyse de l'ouvrage de M. Berchet, intitulé *La repubblica di Venezia e la Persia*, p. 256.
Claudin. — Découverte d'un in-quarto gothique à la bibliothèque de Metz, p. 171.
Clément de Ris (Comte). — Rapport sur une communication de M. Dupré, p. 138.
Rapport sur le Bulletin de la Société historique et archéologique de la Charente, p. 186.
Rapport sur une communication manuscrite de M. Dupré, p. 429.
Rapport sur le Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, p. 329.
Cloche de l'hôtel de ville de Compiègne. — Note, par M. Woillez, p. 136.
Closmadeuc (Docteur Thomas de). — Les chirurgiens barbiers de la Bretagne avant 1789, p. 178.
Cocheris. — Examen de documents, p. 123.
Cochet (Abbé). — Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure, p. 145.
Cœur de Henri II (Sépulture du), prince de Condé, p. 250.
Coitier (Jacques), médecin de Louis XI, par M. le docteur Chéreau, p. 11.
Collaborateur (Un) inconnu de Molière, par M. Berbrugger, p. 284.
Collection numismatique de M. Gillet à Épinal, p. 209.
Collot d'Herbois. — Quelques lettres inédites recueillies par M. A. Preux, p. 268.
Colonies (Les) au xviiie siècle, par M. Moulencq, p. 300.
Commanderie de Garidech visitée par M. Dubourg et l'abbé Authier, p. 218.
Commerce et industrie au moyen âge. — Indications fournies par M. Matton, p. 2.
Communautés (Anciennes) d'arts et métiers du Mans, p. 197.
Commune de Coursegoules (Alpes-Maritimes). — Notice, par M. l'abbé Tisserand, p. 54.
Communes de Novy-les-Moines et d'Omicourt (Ardennes). — Notes communiquées par M. Nozot, p. 5.
Communication au sujet du projet de démolition des cuisines du palais des anciens ducs de Bourgogne, p. 132.
Communs et domaine congéable. — Notice, par MM. Bourgault et Bourdonnaye, p. 181.
Compte et dépenses provenant de la maison de Diane de Poitiers, p. 383.
Compte présenté aux consuls de Beaucaire, par Pierre de Porcellets, p. 122.
Comptes de Doullens au xvie siècle (Extraits des), par M. Dusevel, p. 430.
Comptes de la maison du dauphin François (1559), communiqués par M. Prioux, p. 363.
Comptes de la maison de Henri II, encore dauphin (1543), p. 363.
Comptes de l'Hôtel-Dieu de Blois aux xve et xvie siècles, communiqués par M. Dupré, p. 362.
Concours ouverts dans les divers ressorts académiques. — Discussion de la section d'archéologie, p. 246.

Digitized by Google

Concours palinodiques (Du rôle du grotesque dans les), p. 13.
Condé (Monument en l'honneur de Henri II, prince de), p. 250.
Condition des ouvriers libres chez les Romains, par M. Humbert, p. 29.
Confrérie des Khouan (Études sur la), par M. Mercier, p. 290.
Conquêtes de Bougie par les Espagnols, d'après un manuscrit arabe, par M. Féraud, p. 283.
Consuls de France en Turquie. — Réflexions sur leurs fonctions au point de vue moral, par M. Henri Guys, p. 255.
Contrat de louage à Athènes, par M. Caillemer, p. 27.
Contrats du xiie et du xiiie siècle, communiqués par M. Blanchard, p. 359.
Conus (J.). — Causerie historique sur la gastronomie, p. 212.
Correspondance du colonel Luce Gaspari avec son père, bourgeois de Grasse, p. 123.
Corne. — Mémoire sur les mœurs des Hébreux et des Arabes pasteurs d'après la Bible, p. 267.
Corporation (Ancienne) des tonneliers de Beaune. — Notice, par M. Ch. Aubertin, p. 403.
Corps (Les) de métiers et le commerce de Cambrai du xiie au xixe siècle, p. 150.
Cournault (Ch.). — Note sur divers objets paraissant remonter au ive ou au ve siècle, p. 5.
Antiquités trouvées à Sion et à Deneuvre, p. 91.
Renseignements sur les découvertes faites dans le cimetière mérovingien de Liverdun, p. 134.
Courson (A. de). — Rapport sur le Bulletin de la Société philomathique du Morbihan, p. 178.
Coussemaker. — Étude sur l'hôpital et le couvent de Saint-Jean de Bourbourg, p. 292.
Coutume du Poitou. — Étude historique, par M. de Gennes, p. 274.
Croix de pierre des cimetières de l'arrondissement de Château-Thierry (Aisne), p. 135.
Croix du grand chemin de Hoëville, près d'Erméville, par M. A. Joly, p. 192.
Cuisines des anciens ducs de Bourgogne. — Communication relative à leur démolition, p. 132.
Cuisines du palais des ducs de Bourgogne. — Projet de démolition, p. 138.

D

Dagobert Fischer. — Mémoire sur l'abbaye de Saint-Jean-des-Choux, p. 215.
Dague trouvée dans la Seille. — Note de M. Cherrier, p. 83.
Dalle funéraire dans l'église de Pierrefonds, p. 136.
Dancoisne. — Mémoire sur les établissements religieux de Douai avant la Révolution, p. 268.
Darcel. — Note sur une communication de M. Parrot, p. 421.
Note sur les mesures prises contre les incendies à Londres au xiie siècle, p. 245, 248.
Rapport sur des reliquaires, communiqué par M. Simonet, p. 63.
Rapport sur la visite de Mgr Jacques de Forbin-Janson, archevêque d'Arles, p. 68.

Digitized by Google

Rapport sur une découverte d'antiquités romaines à Toulon (Var), p. 107.
Rapport sur l'achèvement et la décoration de l'église Saint-Aspais de Melun, p. 108.
Communication relative à un spécimen de statue funéraire de fabrique de Limoges, p. 133.
Rapport sur les Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras, p. 324.
Rapport sur une communication de M. L. Rostan sur la bibliothèque de M. Antoine de Gasquer, p. 422.
Dassy (Abbé). — Étude sur les aveugles et les sourds-muets, p. 254.
David (C.). — Personnel des maisons religieuses du district de Bergues en 1791, p. 294.
Décentralisation de l'histoire et abus des dissertations historiques, par M. Léon de Malleville, p. 301.
Déclaration du garde-scel de la seigneurie de Parthenay sur une exemption de péage, p. 360.
Découvertes :
Bas-relief à Cherchel, p. 425.
Bijoux mérovingiens dans les fouilles de la place du Ralliement à Angers, p. 417.
Ciseau de bronze, fer de lance mérovingien et lame d'épée au Port-Fessard, p. 431.
Inscription romaine à Béziers dans le quartier du Saint-Esprit, p. 142.
Inscription relative à trois enfants, trouvée à Lyon, quartier de la Guillotière, p. 142.
Inscription antique à Constantine, entre le Tétrastyle et la porte Valée, p. 142.
Inscription funéraire à Tarbes, par M. Durand, p. 435.
Petit grotesque en bronze trouvé sur le territoire de la commune de Léouville-Louët, p. 143.
Deux pièces de monnaies d'argent envoyées par M. Hippolyte Durand, p. 37.
Monnaie de bronze d'Antonin le Pieux, patères et clefs gallo-romaines, etc. trouvés à Cambrai et dans les environs, p. 53.
Objets de l'âge de fer et de l'âge de bronze dans le territoire de Crezilles en Lorraine, p. 190.
Silex travaillés recueillis aux environs de Chaltrait, p. 135.
Sépulture antique dans le territoire de Bergères-les-Vertus, p. 135.
Sépulture de saint Maurille à Angers, p. 415.
Voie romaine sur le territoire de Dijon, p. 317.
Urnes cinéraires en verre dans le cimetière gallo-romain de Dijon, p. 317.
Vasque de fontaine et inscription trouvées à Scarponne, près de Pont-à-Mousson, p. 191.
Dehaisnes (Abbé). — Les origines des *Acta Sanctorum* et les protecteurs des Bollandistes dans le nord de la France, p. 267.
Deladreue. — Les maisons du chapitre de Beauvais et leurs possesseurs, p. 204.
Delisle (L.). — Chargé de l'examen de documents, p. 1, 2.
Hommage de deux publications, p. 123.
Rapport sur les chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne, p. 156.

Digitized by Google

Demarsy. — Communication relative aux archives de Doullens, p. 2.
Communication de la copie d'un brevet délivré par Louis XV, p. 126.
Inscriptions recueillies à Nemours, à Percey et à Bourron (Seine-et-Marne), p. 102.
Dépôts aux archives du Comité :
Acte de tutelle donné par Éléonore de Comminges, comtesse de Foix, p. 125.
Extraits des comptes de Doullens au xvie siècle, par M. Dusevel, p. 430.
Feuilles en parchemin provenant d'un ancien graduel du diocèse de Besançon, p. 148.
Inventaire des livres de la bibliothèque de la cathédrale d'Angers en 1472, p. 124.
Monitoire de l'évêque d'Amiens relatif à la soustraction des archives de Doullens, p. 2.
Note sur la crypte et les tombeaux de l'abbaye de Saint-Nicolas de Verneuil, p. 421.
Renseignements archéologiques sur le château de Montils-lès-Blois, p. 138, 429.
Dépôts à la bibliothèque du Comité :
Chronique normande de Pierre Cochon, publiée par M. Charles Robillard de Beaurepaire, p. 129.
De la divinité gauloise assimilée à *Dis pater* à l'époque gallo-romaine, par M. Anatole de Barthélemy, p. 123.
Études Saint-Quentinoises, par M. Gomart, p. 2.
Petite géographie des Alpes-Maritimes et dictées historiques, par M. l'abbé Tisserand, p. 123.
Inventaire des manuscrits de la Sorbonne conservés à la bibliothèque Nationale, p. 123.
Monographie de l'église de Longpont en Soissonnais, par M. l'abbé Poquet, p. 143.
Notice sur le livre blanc de l'église du Mans, par M. L. Delisle, p. 123.
Recherches sur la famille de L'Hospital-Vitry, par M. Lhuillier, p. 6.
Description des grottes de Saint-Marc, par M. de Rochebrune, p. 333.
Description de la porte de la marine et palais du Bassa, par le sieur Chastelet des Boys, p. 281.
Desjardins et Guigne. — Les ruines romaines de Vieux en Bugey, p. 84.
Desnoyers. — Rapports sur divers documents relatifs à Salomon de Caus, p. 130.
Rapport sur les lettres inédites de Salomon de Caus conservées dans les archives de la ville de Rouen, p. 219.
Rapport sur les Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, p. 252.
Desplanques. — Recherches sur l'abbaye de la Capelle en Cambrésis, p. 294.
Deux étudiants de l'Université de Poitiers, par M. Beaussire, p. 272.
Devaisnes. — Biographie de M. Loubon, directeur de l'École des beaux-arts de Marseille, p. 264.
Devals. — Étude sur des retranchements dans des cantons de Tarn-et-Garonne, p. 59.
Voies antiques du département de Tarn-et-Garonne, p. 300.
Coup d'œil sur l'âge antéhistorique dans le département de Tarn-et-Garonne, p. 61.

Digitized by Google

Devoulx (A.). — Édifices religieux de l'ancien Alger, p. 280.
Dialectes néoceltiques (Esquisse comparative des), par M. E. Morin, p. 336.
Diane de Poitiers. — Comptes et dépenses de sa maison, p. 362.
Dictons populaires usités dans le département du Doubs, p. 122.
Didron. — Monographie de l'église de Brou, p. 36.
Dieu et la science. — Discours de M. l'abbé Gras, p. 253.
Discussion au sujet de la découverte du sarcophage chrétien de la cathédrale d'Apt, p. 437.
Disette à Cambrai en 1789, par M. Durieux, p. 154.
Document inédit sur l'affaire de Bacri, par M. Féraud, p. 283.
Documents imprimés dans la Revue :
Arrêt relatif à certains mémoires présentez au roy pour le nettoiement des boues, par Salomon de Caus, p. 230.
Chartes de la Provence et du Rouergue, avec commentaire de M. l'abbé C.-U. Chevalier, p. 368.
Joyaux de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, restitués par des gentilshommes de Franche-Comté, p. 64.
Histoire de l'abbaye de Saint-Serge au diocèse d'Angers (en latin), p. 373 à 397.
Lettres inédites de Salomon de Caus, p. 231.
Marchés pour l'achèvement de l'église Saint-Aspais de Melun au xvie siècle, p. 111.
Notice sur l'ancienne corporation des tonneliers de Beaune, par M. Ch. Aubertin, p. 403.
Pièces relatives à la construction du pont de Rouen, p. 236.
Dolmen à l'extrémité d'une île près de Saint-Germain-sur-Vienne, signalé par M. de Launière, p. 330.
Donation de la terre et du domaine royal de Crécy en Brie, par Charles VII, p. 362.
Douët d'Arcq. — Rapport sur les Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, p. 198.
Rapport sur un sceau en plomb trouvé dans l'ancien manoir féodal dit *la Tour de Sabran*, p. 77.
Rapport sur les Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise, p. 204.
Rapport sur le Bulletin et les Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, p. 338.
Rapport sur une note relative aux funérailles de Louis de Male, p. 74.
Doullens, p. 427.
Droit de propriété (Mémoire sur le), par M. Clapier, p. 255.
Droit du seigneur (Études sur le), par M. A. Barbat (de Bignicourt), p. 291.
Droits (Les) seigneuriaux du comte de Clermont au xive siècle, par M. le vicomte H. de Luçay, p. 204.
Duboueix. — Topographie de la ville de Clisson et des communes environnantes, p. 158.
Dubourg et l'abbé Authier. — Visite à l'ancienne commanderie de Garidech et à l'église d'Unac, p. 218.
Duclos. — Histoire de l'abbaye de Royaumont, p. 265.

Digitized by Google

Dufay. — Notice sur Jehan Perreal, dit *Jehan de Paris*, architecte de l'église de Brou, p. 204.
Duguesclin. — Charte de Henri de Transtamare lui conférant le duché de Molina, p. 336.
Duhamel. — Histoire de l'abbaye de Remiremont au xiie siècle, p. 168.
Le pape Léon IX et les monastères de Lorraine, p. 169.
Publication de la Chronique de Chaumousey, p. 296.
Dupré. — Communication relative à un présent fait par la ville d'Orléans au duc Charles, p. 96.
Renseignements archéologiques sur le château de Montils-lès-Blois, p. 138, 429.
Cahier des remontrances de la ville et du bailliage de Blois en 1573, p. 355.
Comptes de l'Hôtel-Dieu de Blois au xve et au xvie siècle, p. 362.
Durand (Hippolyte). — Envoi d'une inscription et de plusieurs autres documents, p. 5.
Envoi de deux pièces de monnaie d'argent, p. 57.
Diverses communications archéologiques, p. 142.
Envoi d'une inscription funéraire trouvée à Tarbes, p. 435.
Durieux (A.). — Chants et chansons populaires du Cambrésis, p. 150.
Un village de l'ancien Cambrésis, p. 48.
Inscriptions tumulaires de l'arrondissement de Cambrai, p. 51.
Disette à Cambrai en 1789, p. 154.
Dusevel. — Extraits des comptes de Doullens au xvie siècle, p. 430.
Notice relative à l'église romane de Berteaucourt, p. 120.
Duval. — Document relatif aux états de 1615, p. 355.

E

École existant en 1336 à Decize (Nivernais), p. 123.
Édifices religieux de l'ancien Alger, par M. Albert Devoulx, p. 280.
Édouard Ier, roi d'Angleterre. — Ordonnance réglant la perception du salin et des péages, p. 126.
Église conventuelle des dominicains d'Anagni (États pontificaux). — Inscription gravée sur une dalle funéraire, p. 141.
Église du mont d'Astarac. — Inscription de cloche, p. 103.
Église romane de Berteaucourt, arrondissement de Doullens (Somme). — Notice archéologique, par M. Dusevel, p. 120.
Église de Brou (Monographie de l'), par Didron. — Examen de cet ouvrage, p. 36.
Eglise de Crépières (Inscriptions de l') [Seine-et-Oise], p. 104.
Eglise paroissiale de la Ciotat. — *Fac-simile* d'une inscription, p. 136.
Église de la maison professe des Jésuites (Note sur l'), par M. de Guilhermy, p. 250.
Église collégiale de Neuwiller, décrite par M. l'abbé Straub, p. 216.
Église de Pierrefonds. — Estampage d'une dalle funéraire, p. 136.
Église de Rabastens (Hautes-Pyrénées). — Inscriptions gallo-romaines, p. 135.
Église de Romans. — Tarif de droits perçus aux foires de la ville, p. 121, 360.
Église et clocher de Sarrancolin (Hautes-Pyrénées). — Plan envoyé par M. H. Durand, p. 142.

Digitized by Google

Église de Saint-Aspais de Melun (Achèvement et décoration de l'), p. 108.
Église de Sainte-Croix de Gannat (Évangéliaire de l'), p. 21.
Église de Saint-Genès. — Dessin d'un tombeau placé sous son porche, p. 142.
Église de Saint-Germain d'Auxerre (Reliquaires de l'), p. 63.
Église de Saint-Gilles. — Convention relative à sa construction, p. 122.
Église de Saint-Paul-lez-Dax (Bas-relief de) [Landes], p. 142.
Église de Saint-Pierre d'Angers. — Notice, par M. L. Rondeau, p. 304.
Église de Wissembourg. — Réparation de ses peintures, par M. le curé Schaffner, p. 216.
Églises de l'Aigle (Épitaphes des), p. 105.
Églises et chapelles de Nancy. — Inscriptions et épitaphes recueillies par M. l'abbé Guillaume, p. 192.
Églises de Saint-Pierre de Bègles et de Saint-Vincent de Mérignac. — Notice, par M. le marquis de Castelnau d'Essenault, p. 141.
Éléonore de Comminges, comtesse de Foix. — Acte de tutelle, p. 125.
Épigraphes du musée d'Arras, annotées par M. l'abbé Van Drival, p. 106.
Épitaphe d'un bourgeois de Lectoure découverte par M. l'abbé Canéto, p. 55.
Épitaphe extraite du prieuré de Saint-Orens, p. 102.
Épitaphe du viiie siècle trouvée à Peyruis (Basses-Alpes), p. 103.
Épitaphe d'un enfant de quatre ans trouvée à Vienne (Dauphiné), p. 106.
Épitaphes et inscriptions tirées des manuscrits de la bibliothèque de Lille, p. 6.
Épitaphes des xvie et xviie siècles, communiquées par M. Macé, p. 103.
Épitaphes des églises de l'Aigle, communiquées par M. Parrot, p. 105.
Épitaphes (Copies d'), par M. Verly, p. 106.
Épitaphes de l'ancien prieuré de Novy (Ardennes), communiquées par M. Nozot p. 437.
Esquié. — Mémoire sur le réfectoire du couvent des Augustins de Toulouse, p. 45.
Essais épigraphiques sur l'arrondissement de Vaucluse, par M. A.-M. Garcia, p. 345.
Établissements (Les) religieux musulmans de Constantine, par M. Féraud, p. 283.
Établissements (Les) religieux du clergé séculier et du clergé régulier de Douai avant la révolution de 1789, p. 208.
Établissements d'instruction publique et population de l'ancien diocèse de Rouen, p. 15.
États de Bretagne en 1717 et 1718, communication de M. Redet, p. 356.
États et menus généraux de la chambre aux deniers du roi, du xviie et du xviiie siècle, p. 363.
Ethnographie de l'Afrique septentrionale, par M. l'abbé Tauxier, p. 280.
Études historiques sur les Amamra, par M. Justin Port, p. 288.
Études Saint-Quentinoises, par M. Gomart, p. 2.
Études préhistoriques sur les premiers vestiges de l'industrie humaine dans le sud-est de Vaucluse, p. 343.
Étymologie et familiation des noms propres, par M. Le Héricher, p. 16.
Étymologie du mot *estachant*, p. 349.
Évangéliaire de l'église de Sainte-Croix de Gannat, p. 21.
Excursion à Saint-Germain-sur-Vienne par des membres de la Société archéologique de la Charente, p. 330.

Digitized by Google

Expédition espagnole d'O'Reilly contre Alger, Mers-el-Kebir et Oran, de 1509 à 1608, par M. Berbrugger, p. 281.

F

Faidherbe (Général). — Voyage des cinq Nasamons d'Hérodote dans l'intérieur de la Libye, p. 282.
Falloux (De). — Article nécrologique sur M. Bouglé, ancien conseiller à la cour d'appel, p. 305.
Faulconnier (Pierre), grand bailli de Dunkerque, par M. J.-J. Carlier, p. 292.
Félin (Jean de), architecte de l'église Saint-Aspais de Melun, p. 111.
Fers à hosties, p. 432.
Féraud. — Inscriptions en l'honneur de Charles-Quint sur les murs de la casbah de Bougie, p. 103.
Envoi d'une inscription antique trouvée à Constantine, p. 142.
La conquête de Bougie par les Espagnols, d'après un manuscrit arabe, p. 203.
Document inédit sur l'affaire de Bacri, p. 283.
Communication sur Choba municipium, aujourd'hui Ziama, p. 283.
Les anciens établissements religieux musulmans de Constantine, p. 283.
Le Sahara de Constantine et de Tunis, p. 286.
Traduction du manuscrit arabe Kitab el-Adouani, p. 286.
Notes historiques sur les tribus de la province de Constantine, p. 288.
Histoire des villes de la province de Constantine, p. 289.
Ferrand (David). — Auteur de la Muse normande (cité), p. 13.
Feuillets d'un in-quarto gothique découverts à la bibliothèque de Nancy, par M. Claudon, p. 171.
Fleury (Paul de). — Seize chartes concernant l'abbaye de Fontevraud, p. 277.
Flouest. — Note sur un autel de l'époque romaine, p. 136.
Forbin-Janson (Jacques de), archevêque d'Arles. — Visite pastorale, p. 68.
Formule d'incantation trouvée dans un manuscrit de la bibliothèque d'Angers, expliquée par Dom Chamard, p. 278.
Fortifications de Doullens, p. 427.
Fortifications extérieures de la cité du Mans. — Documents recueillis par M. l'abbé Voisin, p. 196.
Forts vitrifiés et blocs de granit fondu de la Creuse. — Notes de M. Thuot, p. 146, 246.
Fouchier (De). — Lettres patentes de Louis XIV restituant leurs priviléges aux maires de Poitiers, p. 279.
Fouilles pratiquées à Raucourt (Vosges), par M. Brunswick, p. 211.
François Dauphin (1559). — Compte de sa maison, p. 363.
François de Royer de la Valfrenière et l'abbaye de Saint-Pierre à Lyon, par M. Léon Charvet, p. 203.
Franche-Comté (La) au roi d'Espagne. — Satire publiée par M. Gauthier (de Besançon), p. 11.
Funérailles de Louis de Male, comte de Flandre, p. 74.

Digitized by Google

G

Galzain. — Note sur cinq tombes de l'époque mérovingienne, p. 334.
Garcia (A.-M.). — Essai épigraphique sur l'arrondissement de Vaucluse, p. 345.
Garnier (Joseph). — Publication de chartes de communes et d'affranchissement en Bourgogne, p. 156.
Gaspard. — Inventaire des biens provenant de la succession d'African de Bassompierre, p. 309.
Gasquer (Antoine de). — Inventaire de son cabinet et de sa bibliothèque, p. 422.
Gassed. — La rue Impériale de Marseille, étude historique et archéologique, p. 257.
Gaultier du Mottay. — Le camp refuge de Durestal, commune d'Hénansal (Côtes-du-Nord), p. 413.
Inscription gravée sur une croix dans la lande de Plourivo (Côtes-du-Nord), p. 104.
Gauthier (de Besançon). — Publication d'une satire ayant pour titre : *La Franche-Comté au roi d'Espagne, par un patriote franc-comtois*, p. 11.
Généalogie du minime Dom François Jacquier, p. 291.
Gennes (De). — Étude historique sur la coutume du Poitou, p. 274.
Gerbet (Abbé). — *Le Chant des catacombes*, vers cités, p. 10.
Gergovia dans le pays des Éduens (Notice sur), par M. Brugière de Lamotte, p. 20.
Germer-Durand. — Découvertes archéologiques faites à Nîmes et dans le Gard, p. 133.
Gillet (Abbé L.). — Étude sur la linguistique, son histoire, ses résultats et ses méthodes, p. 304.
Giraud (Abbé Magloire). — Inscription de la pose de la première pierre dans l'église des Augustins réformés de Marseille, p. 103.
Note sur une déclaration du seigneur de Bandol et deux quittances du sculpteur Bernard Toro, p. 72.
Glossaire du patois poitevin, par M. l'abbé Lalanne, p. 272.
Godard-Faultrier. — Inventaire des livres de la bibliothèque de la cathédrale d'Angers, p. 124.
Communication d'une histoire inédite de l'abbaye de Saint-Serge au diocèse d'Angers, p. 372.
Note sur un tombeau découvert à Saint-Serge, p. 397.
Godefroi (Chanoine). — Poëme du xiie siècle intitulé : *Fons philosophiæ*, p. 16.
Gomart. — Hommage de ses Études Saint-Quentinoises, p. 2.
Reproduction d'une gravure représentant une vue de l'abbaye de Saint-Martin de Laon, p. 6.
Détails sur une collection de manuscrits des archives de Saint-Quentin, p. 2.
Goze et Amé. — Communication d'inscriptions de cloches, p. 54.
Graduel du diocèse de Besançon (Feuillets provenant du), p. 6.
Granvelle (Cardinal). — Son administration, par M. Lecesne, p. 269.
Gras (Abbé). — Discours sur Dieu et la science, p. 253.
Greniers et fours publics dans la ville de Lyon, par M. Perret de La Menue, p. 42.

Digitized by Google

Grimot (Abbé). — Collection de plombs historiés dans le département de Seine-et-Marne, p. 95.
Grotesque (Rôle du) dans les concours palinodiques, p. 13.
Grotesque de bronze trouvé sur le territoire de la commune de Léouville (Loiret), p. 143.
Grotte des morts de Durfort (Exploration de la), p. 7.
Guerber, curé de Haguenau. — Essai de restitution de l'ancien palais impérial de Haguenau, p. 217.
Guérin (Raoul). — Fouilles pratiquées aux environs du village de Pierre, au bord de la Moselle, p. 190.
Guérin (V.). — Rapport sur la découverte en Palestine du tombeau des Macchabées, p. 148.
Guerre (La) de Trente Ans en Lorraine, par M. Schmit, p. 174.
Guigne. — Confirmation de concessions faites à l'abbaye de Saint-Sulpice en Bugey, p. 1.
Guilhermy (De). — Chargé de l'examen de documents, p. 6, 136, 142.
Note sur l'église de la maison professe des Jésuites, p. 250.
Renseignements sur une œuvre de Sarrazin, qui se trouvait dans l'église de Saint-Paul, p. 248.
Rapport sur diverses communications concernant l'archéologie, p. 148.
Rapport sur le Congrès archéologique de France, p. 47.
Rapport sur le Bulletin de la Commission des antiquités nationales de la Seine-Inférieure, p. 46.
Rapport sur les Mémoires de l'Académie des sciences et belles-lettres de Toulouse, p. 45.
Rapport sur diverses communications concernant l'épigraphie, p. 99.
Rapport sur les Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, p. 217.
Rapport sur des communications de MM. l'abbé Canéto, Nozot et Verly, p. 423.
Rapport sur diverses communications, p. 435, 441.
Guillaume (Abbé). — Inscriptions et épitaphes recueillies dans les églises et les chapelles de Nancy, p. 192.
Guillotin de Courson. — Statistique historique et monumentale d'Ille-et-Vilaine, canton de Pipriac, p. 336.
Guy Arbaleste (Inventaire dressé au décès de) en 1314, p. 6.
Guy de Sève (Brevet délivré à), évêque d'Arras, par Louis XV, p. 126.
Guys (Henri). — Réflexions sur les fonctions des consuls de France en Turquie au point de vue moral, p. 255.

H

Harangue de M. Seurent aux états de Hollande en 1647, p. 124.
Harcourt (Isabeau d') et l'église de Saint-Jean, par M. Vachez, p. 39.
Hattu. — Rapport sur le concours de poésie ouvert par la Société d'émulation de Cambrai, p. 155.
Henri II (Étude sur), roi d'Angleterre et comte d'Anjou, par M. l'abbé Choyer, p. 303.
Henri II, dauphin (1543). — Compte de dépenses de sa maison, p. 363.

Digitized by Google

Hignard. — Étude sur les divinités marines du polythéisme grec, p. 311.
Hippeau. — Procès-verbaux des séances de la section d'histoire et de philologie, p. 1, 121, 126, 128.
Proposition relative aux remontrances faites à Henri III par les états de Normandie, p. 130.
Histoire inédite de l'abbaye de Saint-Serge au diocèse d'Angers, communiquée par M. Godard-Faultrier, p. 372.
Histoire des villes de la province de Constantine, par M. Féraud, p. 289.
Histoire de la commune de Pitgam, par M. Bonvarlet, p. 293.
Hôpital (L') et le couvent de Saint-Jean de Bourbourg, p. 292.
Hucher. — Mémoire sur le jubé de la cathédrale du Mans, p. 196.
Communication de deux chartes de Louis VII et d'Éléonore de Guyenne, p. 358.
Hugo (Victor). — Étude, par M. Semiziès, p. 299.
Humbert. — De la condition des ouvriers libres chez les Romains, p. 29.

I

Imbert. — Mémoire de Marie de La Tour d'Auvergne, duchesse de La Trémoille, p. 273.
Incendies à Londres au XIIe siècle. — Mesures de police prises à ce sujet, p. 245.
Inscription commémorative du tombeau de Robert d'Artois et de Jeanne Durazzo, sa femme, p. 5.
Inscription constatant la reconstruction du clocher de Virieu, p. 103.
Inscription constatant la fondation d'une aumône pour les pauvres de Tullins, p. 103.
Inscription de la cloche de l'église du mont d'Astarac, p. 102.
Inscription de la cloche de l'hôtel de ville de Compiègne, communiquée par M. Woillez, p. 148, 439.
Inscription d'une cloche ayant appartenu à l'église de Hilsenheim, p. 217.
Inscription de la pose de la première pierre de l'église des Augustins réformés de Marseille, p. 103.
Inscription d'une pose de première pierre par l'archevêque d'Auch, p. 102.
Inscription de l'église de la Trinité de Nice, p. 100.
Inscription d'un ancien pressoir dans une maison de la rue des Tanneurs à Colmar, p. 104.
Inscription funéraire découverte à Tarbes, par M. H. Durand, p. 435.
Inscription gallo-romaine à Rabastens (Hautes-Pyrénées), p. 135.
Inscription gravée sur un des piliers de l'église paroissiale de la Ciotat, p. 136, 437.
Inscription gravée sur une dalle funéraire d'un archevêque de Lyon, p. 14, 141.
Inscription latine sur la croix de Plourivo (Côtes-du-Nord), p. 104.
Inscription mentionnant un enfant de treize ans revêtu du titre de décurion, p. 148.
Inscription romaine trouvée à Béziers dans le quartier de Saint-Esprit, p. 142.
Inscription trouvée à Lyon, quartier de la Guillotière, p. 138.
Inscription trouvée à Constantine (Copie d'une), envoyée par M. Féraud, p. 142.
Inscription sur un autel votif trouvé à Entremont, près d'Aix, p. 146.
Inscription votive publiée par M. Siffer, p. 214.

Digitized by Google

Inscription votive aux déesses mères (Mémoire sur une), par M. Henri Christian, p. 345.
Inscriptions de cloches et d'épitaphes trouvées dans des communes des Ardennes, p. 105.
Inscriptions de cloches recueillies par MM. Goze et Amé, p. 54.
Inscriptions de cloches dans l'église de Vendôme, p. 105.
Inscriptions de deux cloches provenant de l'abbaye de Murbach, p. 136.
Inscriptions de la ville de Thouars et de Poitiers, p. 101.
Inscriptions de l'église de Crépières (Seine-et-Oise), p. 104.
Inscriptions de l'église de Jou-sous-Monjou et de Notre-Dame-des-Miracles, p. 99.
Inscriptions du moyen âge, p. 437 à 448.
Inscriptions et épitaphes des églises et chapelles de Nancy, recueillies par M. l'abbé Guillaume, p. 192.
Inscriptions existant dans la chapelle et les salles de l'hôpital Comtesse à Lille, p. 423.
Inscriptions gallo-romaines et les *Redones*, par M. Mowat, p. 336.
Inscriptions gravées en l'honneur de Charles-Quint sur les murs de la Casbah de Bougie, p. 103.
Inscriptions modernes de Rome. — Collection acquise par la bibliothèque de la Sorbonne, p. 135.
Inscriptions recueillies à Nemours, à Férécy et à Bourron (Seine-et-Marne), p. 102.
Inscriptions recueillies par M. Verly dans les bibliothèques et les archives de Lille, p. 442.
Inscriptions romaines sur un autel trouvé à Bruwath, p. 213.
Inscriptions romaines, angevines et saumuroises, communiquées par M. le chanoine Barbier de Montault, p. 218.
Inscriptions tumulaires de l'arrondissement de Cambrai, par M. Durieux, p. 51.
Insinuations de Lyon (Registre des), par M. Brouchoud, p. 40.
Institution harmonique (L'), ouvrage de Salomon de Caus, p. 221.
Institutions charitables de la ville d'Apt (Études sur les), par M. Carbonnel, p. 344.
Introduction de la pomme de terre dans les Vosges, p. 168.
Invasion arabe (Une page de l'), par M. Mercier, p. 288.
Inventaire dressé en 1514 au décès de Guy Arbaleste, p. 6.
Inventaire des livres de la bibliothèque de la cathédrale d'Angers, envoi de M. Godard-Faultrier, p. 124.
Inventaire de l'artillerie de Charles III de Lorraine en 1571, p. 192.
Inventaire des biens provenant de la succession d'African de Bassompierre, par M. Gaspard, p. 309.
Inventaire du cabinet de la bibliothèque de M. Antoine de Gasquer, p. 422.

J

Jacobé de Frémont (Notice biographique de), par M. Jean Bertrand, p. 290.
Jacquemin. — Visite pastorale de M. Jacques de Forbin-Janson, archevêque d'Arles, en 1718, p. 68.
Jacquier (Généalogie de Dom François), par M. le docteur Valentin, p. 291.
Jacquot. — Bossuet considéré comme éducateur, p. 172.
Jardins et château de Heidelberg décrits par Salomon de Caus, p. 225.

Digitized by Google

Jeanne (Tombeau de), reine de Naples, p. 436.
Jégon. — Recherches nouvelles sur le Faouedic, Trefaven et Plœmur, p. 180.
Joyaux de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre. — Inventaire tiré du protocole de Richard Poissenot, tabellion à Auxonne, p. 65.
Joly. — Pierres tombales de l'arrondissement de Lunéville, p. 307.
Joly (A.). — Mémoire sur Benoît de Sainte-More et le roman de Troie, p. 16.
Description de la croix du grand chemin de Hoëville, près d'Erméville, p. 192.
Jourdain. — Chargé de l'examen de documents, p. 123.
Rapport sur les Mémoires de l'Académie des sciences et arts d'Arras, p. 269.
Rapport sur les Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts séant à Douai, p. 266.
Rapport sur une notice de l'ancienne corporation des tonneliers de Beaune, communiquée par M. Charles Aubertin, p. 402.
Rapport sur les Comptes rendus et Mémoires du Comité archéologique de Senlis, p. 265.
Rapport sur une histoire inédite de l'abbaye de Saint-Serge au diocèse d'Angers, p. 372.
Jouve (Louis). — Vieux noëls inédits en patois de la Meurthe et des Vosges, p. 310.
Jubé de la cathédrale du Mans, par M. Hucher, p. 196.

K

Koran (Le) analysé d'après la traduction de M. Kasimirski, par M. Jules de La Beaume, p. 284.

L

Labat. — Porpora et ses élèves, p. 320.
La Beaume (Jules de). — Le Koran analysé d'après la traduction de Kasimirski, p. 284.
Lacombe (Daniel). — Discours sur l'art de la conversation, p. 161.
Lacroix (Frédéric). — Produits végétaux de l'Afrique ancienne, p. 283.
Lacroix (Paul). — Chargé de l'examen de documents, p. 134.
Rapport sur la revendication de priorité pour la découverte du sarcophage chrétien d'Apt, p. 147.
Rapport sur une déclaration du seigneur de Bandol et deux quittances du sculpteur Toro, p. 72.
Rapport sur des pièces relatives à l'abbaye de Maugouvert, p. 73.
Rapport sur les pardons de Saint-Gens (Vaucluse), p. 71.
Rapport sur les Annales de la Société d'émulation des Vosges, p. 209.
Rapport sur les Annales de la Société des lettres, sciences et arts d'Apt, p. 342.
Rapport sur le sarcophage chrétien de la cathédrale d'Apt, p. 435.
Lacroix (T.). — Antiquités trouvées à Sennecé, près de Mâcon, p. 434.
Laffineur (Abbé). — Compte rendu de l'Histoire de l'abbaye de Royaumont, par M. l'abbé Duclos, p. 265.
Lagrèze-Fossat. — Extrait du livre des Allivramens de Moissac en 1480, p. 361.
Lalanne (Abbé). — Glossaire du patois poitevin, p. 272.

Digitized by Google

Lamothe. — Tarifs du port de Saint-Gilles et de la tour Carbonnière, p. 360.
Lamothe (A. de). — Extrait du péage du pont de Saint-Gilles (Gard), p. 128.
Copie d'une convention relative à la construction de l'église de Saint-Gilles, p. 122.
Copie d'un compte présenté aux consuls de Beaucaire, p. 122.
Lance. — Chargé de l'examen de documents, p. 142.
Lapidaire de Marbode traduit en vers français, p. 336.
Lascoux. — Chargé de l'examen de documents, p. 122, 126.
Proposition relative à la copie d'une ordonnance d'Édouard Ier, communiquée par M. Tholin, p. 130.
Rapport sur le recueil de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne, p. 299.
Rapport sur une communication de M. Macé, p. 348.
Laurière (Jules de). — Compte rendu d'une excursion archéologique à Saint-Germain-sur-Vienne, p. 330.
La Valfenière (François de Noyers de), par M. Charvet, p. 315.
Lecesne. — Administration du cardinal de Granvelle, p. 269.
Leclercq de La Prairie. — Envoi de plusieurs estampages, p. 136.
Estampage d'une tombe de l'église paroissiale de Pierrefonds, p. 441.
Lecointre-Dupont. — Biographie de Pierre des Roches, évêque de Winchester, p. 276
Ledain. — Déclaration du garde-scel de la seigneurie de Parthenay relative au péage, p. 360.
Ledain (Abbé). — Dissertation sur le pallium et le titre d'archevêque concédé par le saint-siége à certains évêques, p. 171.
Lefebvre. — Procès auxiliaires de l'histoire, p. 155.
Compte rendu de l'étude sur les Mémoires de Saint-Simon, par M. Chéruel, p. 13.
Lefebvre, dit *Faber*. — Documents concernant la législation criminelle aux xve et xvie siècles, p. 122.
Le Héricher. — Étymologie et familiation des noms propres, p. 16.
Lenoir (Albert). — Chargé de l'examen de documents, p. 135.
Rapport sur une notice archéologique relative à l'église romane de Berteaucourt, p. 120.
Rapport sur un groupe découvert dans l'église de Barville, p. 119.
Léon IX (Le pape) et les monastères de Lorraine, par M. Duhamel, p. 169.
Lepage. — Histoire de l'abbaye de Belchamp (ordre de Saint-Augustin), p. 308.
Leroy (Gabriel). — Note sur l'achèvement et la décoration de l'église Saint-Aspais de Melun, p. 108.
États et menus généraux de la chambre aux deniers du roi aux xvii e et xviii e siècles, p. 363.
Procès-verbaux de l'élection des députés des trois ordres du bailliage de Melun aux états de 1614, p. 351.
Leroy, de Cany. — Communication relative à un groupe découvert dans l'église de Barville (Seine-Inférieure), p. 119.
Lespinasse (René de). — Copie d'une charte relative à une école de Decize (Nivernais), p. 123.
Lettre de M. P. Margry. — Renseignements généalogiques sur Bertrand Ogeron de la Bouère, p. 278.

Digitized by Google

Lettre de Jehan Barthon de Massenon à Mme de la Roche-Aymon sur les états de 1615, p. 355.
Lettres de l'abbé Trublet à l'abbé du Resnel, communiquées par M. Ch. de Beaurepaire p. 124.
Lettres patentes de Louis XIV restituant leurs prérogatives aux moines de Poitiers, p. 279.
Lettres inédites de Collot d'Herbois, recueillies par M. A. Prieux, p. 268.
Lettres inédites de Salomon de Caus, communiquées par M. Ch. de Beaurepaire, p. 219.
Levasseur (E.). — Chargé de l'examen de documents, p. 2, 212, 128.
Rapport sur les Annales de la Société d'émulation des Vosges, p. 164.
Rapports sur plusieurs communications manuscrites, p. 351, 358.
Levot (Prosper). — Notice biographique sur Barin, marquis de la Galissonnière, et le comte de la Galissonnière, son petit-fils, p. 160.
Lhuillier (Victor). — Observations météorologiques faites à Beauvais pendant l'année 1869, p. 204.
Fragment d'un compte rendu de la maison de Henri II encore Dauphin en 1543, p. 363.
Compte de pharmacien pour fourniture à l'abbesse de Jouarre, p. 362.
Documents relatifs à la ratification du bail de l'abbaye de Corbie, p. 362.
Documents relatifs à la donation du domaine de Crécy en Brie, p. 362.
Communication relative au testament de Guy d'Arbaleste, p. 144.
Extrait d'un inventaire dressé en 1514, p. 6.
Recherches sur la famille L'Hospital-Vitry, p. 6.
Lieutard. — Épitaphe du viie siècle à Peyruis (Basses-Alpes), p. 103.
Linas (De). — Calque et copie du *fac-simile* d'une inscription, p. 140.
Copie d'une inscription commémorative du tombeau de Robert d'Artois et de Jeanne Durazzo, sa femme, p. 5.
Lingendes (Famille de). — Étude biographique, par M. Bouchard, p. 21.
Linguistique (La). — Son histoire, ses résultats et ses méthodes, par M. l'abbé Gillet, p. 304.
Lorraine (La) sous le duc Léopold, par M. Charton, p. 164.
Lory (Ernest-Léon). — Obsèques de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, p. 22, 319.
Louis de Male, comte de Flandre. — Note relative à ses funérailles, p. 74.
Louis XIV. — Lettres patentes restituant leurs priviléges aux moines de Poitiers, p. 279.
Louis XV. — Brevet délivré à Guy de Sève, évêque d'Arras, p. 126.
Luc Gaspari (Correspondance de) avec son père, bourgeois de Grasse, p. 123.
Luçay (Vicomte H. de). — Les droits seigneuriaux du comte de Clermont au xive siècle, p. 204.

M

Macé. — Inscription constatant la fondation d'une aumône pour les pauvres de Tullins, p. 103.
Inscription constatant la reconstruction du clocher de Virieu, p. 103.
Note sur un château dauphinois ayant servi d'habitation à Abel Servien, p. 103.

Digitized by Google

Epitaphes des XVIe et XVIIe siècles, p. 103.
Extraits de contrats de ventes d'immeubles, p. 348.
MAISONS communales du chapitre de Beauvais et leurs possesseurs, par M. L.-E. Deladreue, p. 204.
MAISONS religieuses (Personnel des) du district de Bergues en 1791, par M. C. David, p. 294.
MALLEVILLE (Léon DE). — De la décentralisation de l'histoire et de l'abus des dissertations historiques, p. 301.
MANGIN. — Notice sur l'Académie bocagère de Valmuse, p. 266.
MANUSCRIT arabe *Kitab el-Adouani*, traduit par M. L. Féraud, p. 286.
MANUSCRIT contenant l'inventaire des archives du monastère Saint-Honorat de Lérins, p. 163.
MANUSCRIT du roman de Garin le Loherain, signalé à la bibliothèque de Montpellier par M. Ém. Michel, p. 170.
MARCHAL. — Mémoire sur la station romaine de Noviomagus, p. 212.
MARION (Jules). — Rapport sur les Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, p. 317.
Rapport sur le Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur, p. 320.
Commissaire désigné pour l'impression du répertoire archéologique de la Nièvre, p. 145.
Rapport sur les occupations primitives de la montagne de Beaune, p. 98.
MARTIN DAUSSIGNY. — Note sur les découvertes faites à Lyon dans le quartier de la Guillotière, p. 142.
MARTINEAU. — Notice généalogique sur la famille du Plessis-Richelieu, p. 277.
MARTY-LAVEAUX. — Rapport sur les Annales de la Société académique de Nantes, p. 158.
MARSEILLE d'hier, d'aujourd'hui et de demain, par M. Berteaut, p. 262.
MATTON. — Indications sur le commerce et l'industrie au moyen âge, p. 2.
Extraits des comptes de la ville de Laon au XVe siècle, p. 361.
Extrait des registres de l'Hôtel-Dieu de Soissons, faisant mention d'impressions de pardons, p. 363.
MÉDAILLES de bronze trouvées près de la fontaine de Massigny, canton de Vitteaux, p. 321.
MÉDAILLES romaines d'or, d'argent et de bronze trouvées dans le bassin de la Medjana, p. 37.
MELLET (Comte DE). — Description du tombeau de Jacques de Damas, gouverneur de la basse Alsace, p. 104.
Compte rendu de découvertes à Chaltrait, près Montmort (Marne), p. 135.
Inscription de l'église de Crépières (Seine-et-Oise), p. 104.
MÉMOIRES (Les) de la marquise de La Rochejacquelein, par Mgr Pie, évêque de Poitiers, p. 274.
MERCIER. — Notice sur les Almoravides et les Almohades, p. 263.
Une page de l'invasion arabe, p. 288.
Études sur la confrérie des *Khouan*, p. 290.
MEYER (Paul). — Chargé de l'examen de documents, p. 1, 122.
Rapport sur une communication de M. Backer au sujet de l'étymologie du mot *estachant*, p. 350.

Digitized by Google

Rapport sur des chartes de la Provence et du Rouergue, communiquées par M. l'abbé C.-U. Chevalier, p. 365.
Michel (Ém.). — Note sur deux manuscrits de la bibliothèque de Montpellier, p. 170.
Michelant. — Rapport sur le Bulletin de la Société archéologique et d'histoire de la Moselle, p. 170, 305.
Rapport sur le Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine, p. 173.
Rapport sur les documents recueillis par le Comité d'histoire vosgienne, p. 295.
Michon (Abbé). — Similitude des dolmens de la rive orientale du Jourdain avec ceux de l'ouest de la France, p. 330.
Missel latin de la bibliothèque d'Angers. — Commentaire, par Dom Chamard, p. 278.
Mizauld (Les secrets de la lune, par). — Notice, par M. Vallat, p. 20.
Mœurs des Hébreux et des Arabes pasteurs d'après la Bible, p. 267.
Molenco. — Fragment d'un ouvrage intitulé *Les colonies au XVIIIe siècle*, p. 300.
Monitoire de l'évêque d'Amiens relatif à la soustraction partielle des archives de Doullens, p. 2.
Monnaies du musée lorrain (Note sur les), p. 210.
Monographie des grands chanceliers de la Légion d'honneur, par M. Regnault, p. 12.
Monographie de la seigneurie de Châtillon d'Azergues, par M. Vachez, p. 312.
Montaiglon (Anatole de). — Détails sur les cuisines du palais des ducs de Bourgogne, p. 138.
Rapport sur une communication manuscrite de M. Dusevel, p. 430.
Rapport sur des communications manuscrites de MM. Orieux, de Ring et Lacroix, p. 431.
Mont-de-Piété (Origine du nom de), p. 1.
Montils-lès-Blois (Château de), p. 138, 429.
Morellet (Colonel). — Note sur la cathédrale de Maguelone, p. 441.
Morin (E.). — Esquisse comparative des dialectes néoceltiques, p. 336.
Mossmann. — Inscriptions dans une maison de la rue des Tanneurs, à Colmar, p. 104.
Indication de l'expression *jus inquilinii*, p. 125.
Moulins à blé chez les anciens et les modernes, et particulièrement à Lyon, p. 37.
Mouton. — Demande au Comité de divers renseignements, p. 127.
Mouvement communal de Lyon, par M. J. de Valous, p. 314.
Muse normande (La), par David Ferrand (ouvrage cité), p. 13.
Musée d'Arras (Collection de monuments épigraphiques du), p. 106.
Musée de Cherchel (Communication du préfet d'Alger sur la conservation du), p. 132.
Musée de Cherchel; son importance signalée par M. L. Renier, p. 140.

N

Nicole père et fils, graveurs de Nancy. — Notice, par M. Beaupré, p. 306.
Noblesse du Poitou aux états de Bourgogne, p. M. Albert Abrier, p. 279.
Noëls (Vieux) en patois de la Meurthe et des Vosges, par M. Louis Jouve, p. 310.

Digitized by Google

Notice généalogique sur la famille du Plessis-Richelieu, p. 277.
Nozot. — Épitaphes de l'ancien prieuré de Novy (Ardennes), p. 437.
Inscriptions et épitaphes dans les communes des Ardennes, p. 105.
Notices sur trois communes des Ardennes, p. 5, 423.
Copies d'ordonnances provenant des archives de Sedan, p. 122.
Recherches sur les ruines de l'abbaye de Longwé au territoire de Montgon, p. 105.

O

Objets anciens découverts au Port-Fessard, par M. Orieux, p. 431.
Observations météorologiques faites à Beauvais par M. Victor Lhuillier, p. 204.
Occupations primitives de la montagne de Beaune (Recherches sur les), par M. Ch. Aubertin, p. 98.
Olry. — Mémoire sur les découvertes d'objets de l'âge de fer et de l'âge de bronze, p. 190.
Oppidum gallo-romain à Velay, canton de Recey-sur-Ource, p. 309.
Ordonnances et autres pièces provenant des archives de Sedan, p. 122.
Orieux. — Objets découverts au Port-Fessard, p. 431.
Origine et formation du langage africain et dialecte arabe de l'Algérie, par M. Cherbonneau, p. 284.
Origine des *Acta Sanctorum* et les protecteurs des Bollandistes dans le nord de la France, par M. l'abbé Dehaisnes, p. 267.

P

Pallium et titre d'archevêque concédés par le saint-siége à certains évêques. — Dissertation de M. l'abbé Ledain, p. 171.
Pardons de Saint-Gens (Vaucluse), p. 71.
Paris. — La jeunesse de Robespierre et la convocation des états généraux, p. 369.
Parrot (Armand). — Empreintes en cire du chaton d'une bague carlovingienne, p. 143.
Crypte et tombeau de l'abbaye de Saint-Nicolas de Verneuil, p. 421.
Note sur des bijoux mérovingiens découverts dans les fouilles d'Angers, p. 415.
Sépultures trouvées sur la place du Ralliement à Angers, p. 415.
Fragments d'inscriptions du xe siècle à la place du Ralliement à Angers, p. 105.
Épitaphes de l'église de l'Aigle, p. 105.
Pascal. — Le port de Marseille, son passé, son présent et son avenir, p. 257.
Patois de la Meurthe et des Vosges (Vieux noëls en), par M. Louis Jouve, p. 310.
Payen. — Description de médailles trouvées dans le bassin de la Medjana, p. 137.
Péage du port de Saint-Gilles (Gard) en 1324, p. 128.
Pehan (Prosper), auteur d'un poëme intitulé *Jeanne de Belleville*, p. 160.
Péricaud. — Samuel Sorbière dans ses rapports avec Lyon, p. 34.
Perréal (Jean), architecte de l'église de Brou, p. 312.
Perret de la Menue. — Greniers et fours publics dans la ville de Lyon, p. 42.
Moulins à blé chez les anciens et les modernes, p. 37.

Digitized by Google

Perspective (La) avec la raison des ombres et miroirs, par Salomon de Caus, p. 222.
Philippe le Bon, duc de Bourgogne (Obsèques de), par M. Lory, p. 319.
Pie (Mgr), évêque de Poitiers. — M. de Barante, sous-préfet de Bressuire, p. 274.
Pièces dramatiques représentées à l'ancien collége des Jésuites de Metz. — Notice par le P. Bach, p. 172.
Pierre celtique découverte sur le territoire de Solesme, p. 194.
Pierres tombales de l'arrondissement de Lunéville, par M. Joly, p. 307.
Piesse. — Un voyage de Paris à Alger, par le sieur Tollot, p. 282.
Pignons gothiques des églises à toiture basse, p. 202, 311.
Piolin (Dom). — Note sur la pierre celtique découverte sur le territoire de Solesme, p. 194.
Plessis-Richelieu (Famille de). — Notice généalogique, p. 277.
Plombs historiés trouvés dans le département de Seine-et-Marne, par M. l'abbé Grimot, p. 95.
Poëtes (Les) et le public. — Discours de M. l'abbé Bayle, président de l'Académie de Marseille, p. 252.
Poir. — Documents relatifs à des comptes et dépenses provenant de la maison de Diane de Poitiers, p. 363.
Poncelet (Abbé). — Notice sur Bossuet, p. 173.
Pontmartin (M. de) et Victor Hugo, par M. Belleuvre, p. 304.
Poquet (Abbé). — Hommage de la monographie de l'abbaye de Longpont en Soissonnais, p. 143.
Porpora et ses élèves, par M. Labat, p. 300.
Port (Célestin). — Recherches sur Bertrand Ogeron de la Bouère, p. 105.
Port (Le) de Marseille. — Son passé, son présent et son avenir, par M. Pascal, p. 257.
Port-Fessard (Antiquités trouvées au), p. 431.
Poterie curieuse à Sainte-Lerrade, par M. Tholin, p. 94.
Pratique et démonstration des horloges solaires. — Ouvrage de Salomon de Caus, p. 226.
Présent fait en 1441 par la ville d'Orléans au duc Charles, p. 96.
Préteur pérégrin (Du) et de l'existence plus ou moins latente d'une autorité analogue à la sienne chez tous les peuples, par M. Rodière, p. 25.
Preux (A.). — Publication de quelques lettres inédites de Collot d'Herbois, p. 268.
Prevost (F.). — Les soldats romains comparés aux soldats des nations modernes, p. 304.
Prieuré de Château-Salins (Histoire du), par Dom Albert Chassignon, p. 11.
Prieuré de Novy (Ardennes). — Épitaphes de religieux et de prieurs, p. 437.
Prieuré de Saint-Christophe (Histoire du), par M. Vattier, p. 265.
Prieuré de Saint-Désiré de Lons-le-Saunier, par Dom Albert Chassignon, p. 11.
Prioux. — Compte de la maison du dauphin François (1559), p. 363.
Procès auxiliaires de l'histoire, par M. Lefebvre, p. 155.
Procès-verbaux de l'élection des députés des trois ordres du bailliage de Melun aux états de 1614, p. 351.
Procès-verbaux des séances de la section d'archéologie, par M. Chabouillet, secrétaire de la section, p. 5, 132, 138, 145, 245.
Procès-verbaux des séances de la section d'histoire et de philologie, par M. Hippeau, secrétaire de la section, p. 1, 121, 126, 128.
Produits végétaux de l'Afrique ancienne, par M. Frédéric Lacroix, p. 283.

Digitized by Google

Prot. — Publication de l'Histoire du prieuré conventuel de Saint-Désiré de Lons-le-Saunier, par Dom Albert Chassignon, p. 11.
Proyart (Abbé). — Études sur Jean de Rely, évêque d'Angers, p. 303.
Puiseux (Léon). — Récit du siége de Rouen en 1418, p. 14.

Q

Quicherat. — Chargé de l'examen de documents, p. 5.
Rapports sur diverses communications manuscrites, p. 79, 411.
Rapport sur le Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, p. 213.
Rapport sur diverses communications manuscrites de MM. de Rochambeau, de Ring et Devals, p. 59.
Opinion au sujet d'une demande d'allocation faite par la Société scientifique et littéraire d'Alais (Gard), p. 7.
Proposition au sujet d'une communication de M. Cournault, p. 7.

R

Rabut (Laurent). — Les fouilles du lac du Bourget, p. 79.
Communication du camée original trouvé près d'Aoste, p. 5.
Raisons des forces mouvantes avec diverses machines, par Salomon de Caus, p. 222.
Ramé. — Lettre relative à un spécimen de statue funéraire de fabrique de Limoges, p. 133.
Rapports sur les mémoires des Sociétés savantes :
Barthélemy (Anatole de), p. 291, 292.
Barthélemy (Édouard de), p. 190, 194.
Bellaguet, p. 150, 272, 277.
Bertrand, p. 48.
Clément de Ris, p. 186.
Courson (A. de), p. 178.
Darcel, p. 324.
Delisle (L.), p. 156.
Desnoyers, p. 252.
Douët d'Arcq, p. 198, 204, 335.
Guilhermy (De), p. 45, 46, 47, 217.
Jourdain, p. 265, 266, 269, 272.
Lacroix (Paul), p. 209, 342.
Levasseur, p. 164.
Marty-Laveaux, p. 158.
Michelant, p. 170, 173, 305.
Quicherat, p. 213.
Rathery, p. 280, 285.
Servois, p. 161.
Théry, p. 9, 12, 17.
Valentin-Smith, p. 22, 24, 32, 311.

Digitized by Google

Rapports sur les communications manuscrites :
Bellaguet, p. 302.
Chabouillet, p. 57, 420, 424.
Clément de Ris, p. 329, 426.
Darcel, p. 63, 68, 107, 108.
Douët d'Arcq, p. 74.
Guilhermy (De), p. 54, 99, 421, 431.
Jourdain, p. 25, 372, 401.
Lacroix (Paul), p. 71, 72, 73, 437.
Lascoux, p. 299, 348.
Lenoir (Albert), p. 119, 120.
Levasseur, p. 351, 358.
Marion, p. 98, 317, 320.
Meyer (Paul), p. 125.
Michelant, p. 295.
Montaiglon (A. de), p. 430, 431.
Quicherat, p. 59, 79, 411.
Rathery, p. 124.
Sommerard (Du), p. 95, 96.
Rathery. — Chargé de l'examen de documents, p. 122, 123.
Rapport sur plusieurs documents soumis à son examen, p. 124.
Rapport sur la Revue africaine, journal des travaux de la Société historique algérienne, p. 280.
Rapport sur le recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine, p. 285.
Ratours (Paul). — Notes sur la bataille de Baugé, p. 304.
Raverat (Baron). — Description de Château-Bayart, en Dauphiné, p. 204.
Recherches sur Bertrand Ogeron de la Bouère, marin originaire d'Anjou, par M. Célestin Port, p. 105.
Recherches sur la famille L'Hospital-Vitry, par M. Lhuillier, p. 6.
Recherches nouvelles sur le Faouedic, Tréfaven et Plœmur, par M. Jégou, p. 180.
Rédet. — Communication relative aux états de Bretagne (1717 et 1718), p. 356.
Réfectoire du couvent des Augustins de Toulouse, par M. Esquié, p. 45.
Registre mémorial de la ville d'Arras, de 1354 à 1383, p. 271, 324.
Registres de l'état civil des anciennes paroisses; leur utilité signalée par M. Antoine, p. 278.
Regnault. — Monographie des grands chanceliers de la Légion d'honneur, p. 12.
Reliquaires de l'église de Saint-Germain d'Auxerre. — Communication de M. Simonet, p. 63.
Reliquaires (Les) de Beauvais, par M. Barraud, p. 206.
Renier (Léon). — Rapport sur une inscription découverte à Lyon et dont la copie est envoyée par M. Martin Daussigny, p. 148.
Remarques sur l'importance du musée de Cherchel, p. 140.
Communication relative à l'acquisition faite par la bibliothèque de la Sorbonne d'un recueil d'inscriptions modernes de Rome, p. 135.
Chargé de l'examen de documents, p. 133, 142.
Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure, par M. l'abbé Cochet, p. 145.

Digitized by Google

Répertoire archéologique du département de la Nièvre, par M. le comte de Soultrait, p. 145.
Retranchement dans les cantons de Tarn-et-Garonne, p. 59.
Révoil. — Inscription trouvée dans l'abbaye de Saint-André à Villeneuve-lez-Avignon, p. 55.
Richard (Abbé). — Communication d'un feuillet provenant d'un graduel de Besançon, p. 6, 148.
Recueil de dictons populaires du département du Doubs, p. 122.
Ring (De). — Note sur le tumulus de Mussig (Bas-Rhin), p. 59.
Antiquités trouvées à Schilligheim, près Strasbourg, p. 434.
Robert d'Artois et Jeanne Durazzo, sa femme. — Inscription commémorative de leur tombeau, p. 5.
Robespierre (La jeunesse de) et la convocation des états généraux, p. 269.
Rochambeau (De). — Note sur la pierre Brau, p. 59.
Inscriptions de cloches dans l'arrondissement de Vendôme, p. 105.
Roche aux Fées (Notice sur la), par M. V. de Beaumefort, p. 345.
Rochebrune (Trémeau de). — Description des grottes de Saint-Marc, p. 333.
Distribution des monuments préhistoriques dans le département de la Charente, p. 332.
Rodière. — Du préteur pérégrin et de l'existence plus ou moins latente d'une autorité analogue à la sienne chez tous les peuples, p. 25.
Rondeau (L.). — Notice sur l'église de Saint-Pierre d'Angers et le curé Robin, p. 304.
Ropartz (L.). — Traduction en vers français du Lapidaire de Marbode, p. 336.
Roschach. — Notice sur Jean Chalette, artiste champenois, p. 46.
Rossignol. — Recherches sur les boucliers gaulois, p. 320.
Rostan (L.). — Inventaire du cabinet et de la bibliothèque de M. Antoine de Gasquer, p. 422.
Roucher (Abbé). — Communications de pièces relatives à l'abbaye de Maugouvert, p. 73.
Roxard de La Salle. — Découverte de carreaux émaillés à Nomeny, p. 193.
Rue (La) Impériale de Marseille. — Étude historique et archéologique, par M. Gassend, p. 259.
Ruines romaines de Vieux en Bugey, p. 84.

S

Sahara (Le) de Constantine et de Tunis, par M. L. Féraud, p. 286.
Saint Maurille, évêque d'Angers. — Découverte de sa sépulture à Angers, p. 415.
Saint-Olive (Paul). — L'ancienne paroisse de Notre-Dame-de-la-Platière, p. 33.
Saint-Serge (Tombeau découvert à l'abbaye de), p. 397.
Saint-Urbain (Catalogue des œuvres de Ferdinand et de Claude-Augustin de), par M. Beaupré, p. 305.
Salomon de Caus. — Lettres inédites et ouvrages divers, p. 221.
Sarcophage chrétien de la cathédrale d'Apt. — Communication de M. l'abbé André, p. 147, 437.

Digitized by Google

Sarcophages découverts à Angers. — Bague carlovingienne trouvée dans l'un d'eux, p. 143.
Sarrazin (Sculptures de Jacques), p. 250.
Sauvage (H.). — La chaire de Velléda, légende normande, p. 304.
Savy. — Études sur les pignons gothiques des églises à toiture basse, p. 202, 311.
Observations sur la monographie de l'église de Brou, par Didron, p. 36.
Sceau en plomb de l'ancien manoir féodal dit *la Tour de Sabran* (Vaucluse), p. 77.
Schaffner (Abbé). — Réparation des peintures de l'église de Wissembourg, p. 216.
Schilligheim (Antiquités trouvées à), p. 434.
Schmit. — La guerre de Trente Ans en Lorraine, p. 173.
Seigneurs d'Élincourt (Notice sur les) dans l'estat de la noblesse du Cambrésis, p. 155.
Semezières. — Étude sur Victor Hugo, p. 299.
Sennecé (Antiquités trouvées à), près de Mâcon, p. 434.
Sépulcre de la cathédrale du Mans, décrit par M. Henri Chardon, p. 194.
Sépultures trouvées sur la place du Ralliement à Angers, par M. Parrot, p. 417.
Servaux, chef du bureau des travaux historiques et des Sociétés savantes. — Communication relative au théâtre antique découvert à Besançon, p. 143.
Servien (Abel). — Château dauphinois lui ayant appartenu, p. 103.
Servois. — Rapport sur la communication de M. Ch. Arnaud relative à la famille Arouet, p. 130.
Rapport sur le Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan, p. 161.
Chargé de l'examen de documents, p. 122.
Shakespeare (Publication du testament de), p. 14.
Siége de Rouen (Le), par M. L. Puiseux, p. 14.
Siffer, curé de Weyersheim. — Publication d'une inscription latine, p. 214.
Similitude des dolmens de la rive orientale du Jourdain avec ceux de l'ouest de la France, p. 330.
Simonet. — Notes sur des reliquaires de l'église de Saint-Germain d'Auxerre, p. 63.
Sociétés archéologiques de Nantes et d'Orléans. — Demandes relatives à la conservation des arènes de Paris, p. 133.
Sociétés savantes des départements :
Alger (Société historique algérienne, *Revue africaine*), p. 280.
Angers (Société d'agriculture, sciences et arts, ancienne Académie), p. 302.
Alais (Société scientifique et littéraire), p. 7.
Angoulême (Société archéologique et historique), p. 186, 329.
Apt (Société des lettres, sciences et arts), p. 342.
Arras (Académie des sciences, lettres et arts), p. 269, 324.
Beauvais (Société d'archéologie, sciences et arts de l'Oise), p. 204.
Caen (Société des antiquaires de Normandie), p. 12.
Cambrai (Société d'émulation), p. 48, 250.
Constantine (Société archéologique), p. 285.
Dijon (Commission des antiquités de la Côte-d'Or), p. 22, 317.
Douai (Société d'agriculture, sciences et arts), p. 266.
Draguignan (Société d'études scientifiques et archéologiques), p. 161.
Épinal (Société d'émulation du département des Vosges), p. 164, 209.
Épinal (Comité d'histoire vosgienne), p. 295.

Digitized by Google

Lille et Dunkerque (Comité flamand), p. 292.
Lyon (Société littéraire, historique et archéologique), p. 32, 198, 311.
Metz (Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle), p. 170.
Metz (Société d'archéologie du musée lorrain), p. 190.
Marseille (Académie des sciences, belles-lettres et agriculture), p. 252.
Mende (Société d'agriculture, sciences et arts de la Lozère), p. 141.
Montauban (Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne), p. 299.
Moulins (Société d'émulation de l'Allier), p. 17.
Nancy (Société d'archéologie de Lorraine), p. 173, 305.
Nantes (Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure), p. 158.
Poitiers (Société des antiquaires de l'Ouest), p. 272, 277.
Poligny (Société d'agriculture, sciences et arts), p. 9.
Rennes (Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine), p. 335.
Rouen (Commission des antiquités de la Seine-Inférieure), p. 46.
Semur (Société des sciences historiques et naturelles), p. 320.
Senlis (Comité d'archéologie), p. 265.
Strasbourg (Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace), p. 213.
Toulouse (Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres), p. 45.
Toulouse (Société archéologique du Midi de la France), p. 217.
Toulouse (Académie de législation), p. 24.
Vannes (Société polymathique du Morbihan), p. 178.
Vitry-le-François (Société des sciences et arts), p. 290.
Société scientifique et littéraire d'Alais. — Demande d'une subvention, p. 7.
Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère. — Demande d'une subvention, p. 141.
Soldats romains comparés aux soldats des nations modernes, p. 304.
Sommerard (E. du). — Rapport sur un présent fait par la ville d'Orléans au duc Charles, p. 96.
Rapport sur des sceaux de douane et marques de fabrique trouvés à Claye, p. 95.
Sorbière (Samuel). — Dans ses rapports avec Lyon, p. 34.
Soucaille. — Envoi d'une inscription romaine trouvée à Béziers, p. 142.
Souliac-Boileau. — Notice sur les croix de pierre des cimetières de Château-Thierry (Aisne), p. 135.
Soultrait (Comte de). — Répertoire archéologique du département de la Nièvre, p. 145.
Sourdeval (Charles de). — Notes sur l'ancienne navigation du marais septentrional de la Vendée, p. 128.
Statistique botanique du département de l'Oise, par M. Hippolyte Rodin, p. 214.
Statistique historique et monumentale du département d'Ille-et-Vilaine, canton de Pipriac, p. 350.
Statue de Bacchus (Note sur une) trouvée à Constantine, par M. Battandier, p. 138. 426.
Straub (Abbé). — Description de l'église collégiale de Neuwiller, p. 216.
Inscription de cloche ayant appartenu à l'église de Hilsenheim, p. 217.

Digitized by Google

Subvention demandée par M. Bulliot pour des explorations au mont Beuvray, p. 141.
Subventions aux Sociétés savantes des départements. — Propositions faites par la section d'archéologie, p. 144.
Propositions faites par la section d'histoire, p. 127.

T

Table générale des matières contenues dans les Bulletins et la Revue, dressée par M. O. Teissier, p. 123.
Table des documents administratifs des Bulletins du Comité, par le même, p. 129.
Tarif des droits perçus par l'église de Romans aux foires de la ville au XIIIe siècle, p. 360.
Tarifs du port de Saint-Gilles et de la tour Carbonnière, p. 360.
Tartière. — Document relatif à Éléonore de Comminges, comtesse de Foix, p. 125.
Cahier du tiers état de la sénéchaussée de Lannes (Landes) en 1614, p. 355.
Tauxier. — Ethnographie de l'Afrique septentrionale au temps de Mahomet, p. 280.
Teixier (Octave). — Épisode de l'histoire des communes : Quatre cents ans de luttes entre les seigneurs et les bourgeois de Solliès, p. 161.
Communication relative à une découverte d'antiquités romaines à Toulon, p. 107.
Théâtre romain de Besançon. — Allocation de 1,000 francs accordée pour son dégagement, p. 146.
Lettre au ministre sur les mesures à prendre pour la conservation de ce monument, p. 143.
Théry. — Rapport sur les Bulletins de la Société d'émulation de l'Allier, p. 17.
Rapport sur les Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, p. 12.
Rapport sur le Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, p. 9.
Tholin. — Poterie curieuse de Sainte-Livrade (Lot-et-Garonne), p. 94.
Envoi d'une ordonnance d'Édouard Ier, roi d'Angleterre, p. 126.
Thuot. — Note sur les forts vitrifiés et les blocs de granit fondu de la Creuse, p. 146, 246.
Tisserand (Abbé). — Correspondance de Luc Gaspari avec son père, bourgeois de la ville de Grasse, p. 123.
Notice sur la commune de Coursegoules (Alpes-Maritimes), p. 54.
Hommage de deux volumes au Comité, p. 123.
Tombe dans l'église paroissiale de Pierrefonds (Estampage d'une), adressée par M. Leclercq de La Prairie, p. 437.
Tombeau du porche de l'église de Saint-Genès à Thiers (Puy-de-Dôme), p. 142.
Tombeau des Macchabées découvert en Palestine (Rapport sur le), par M. V. Guérin, p. 148.
Tombeau de Jeanne, reine de Naples, p. 436.
Tombeau avec épitaphes et statue de messire Jacques de Damas, gouverneur de la basse Alsace, p. 104.
Tombeau découvert à Saint-Serge (Note sur un), par M. Godard-Faultrier, p. 397.

Digitized by Google

Tombelle découverte dans le bois du Chesnois, commune de Sauville (Vosges), p. 211.
Tombes de l'époque mérovingienne à Saint-Séverin d'Aubeterre, p. 334.
Topographie de la ville de Clisson et des communes environnantes, p. 158.
Toulon et son origine (Dissertation sur), p. 163.
Tournal. — Épitaphe trouvée à Vienne en Dauphiné, p. 106.
Tracy (Marquis Destutt de) et famille de Tracy. — Notice, par M. Bardou, p. 19.
Trésor d'Auriol (Note additionnelle au rapport sur le), par M. Chabouillet, p. 420.
Tribus de la province de Constantine (Notes sur les), par M. Féraud, p. 288.

U

Utilité des lettres pour l'homme public (Discours sur), par M. Amédée André, p. 253.

V

Vachez (A.). — L'*Ager Grofiacensis*, ou le canton de Mornant (Rhône) au xe et au xie siècle, p. 35.
Châtillon d'Azergues, son château, sa chapelle et ses seigneurs, p. 198, 312.
Isabeau d'Harcourt et l'église de Saint-Jean, p. 39.
Vaïsse-Cibial. — Étude sur Baour-Lormian, p. 299.
Valdenaire (Sébastien). — Traducteur de la Chronique de Chaumousey, p. 296.
Valentin-Smith. — Rapport sur les Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, p. 22.
Rapport sur le Recueil de l'Académie de législation de Toulouse, p. 24.
Rapport sur les Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, p. 32, 311.
Valentin (Docteur). — Généalogie du minime Dom François Jacquier, p. 291.
Vallat. — L'histoire dans les oraisons funèbres de Bossuet, p. 20.
Examen des Secrets de la lune, de Mizauld, p. 20.
Valous (De). — Mouvement communal de Lyon, p. 314.
Van der Straten. — Description d'une carte de Lorraine du xvie siècle, p. 171.
Van Drival. — Collection des monuments épigraphiques du musée d'Arras, p. 106.
Vayssettes. — Histoire de Constantine, p. 287.
Vendegies (C. de). — Biographie et fragments extraits des manuscrits du baron Michel-Ange de Vuverden, p. 150.
Verly (C.). — Note relative aux funérailles de Louis de Male, comte de Flandre, p. 74.
Communication d'épitaphes, p. 6, 106.
Envoi d'un complément de son recueil d'épitaphes, p. 136.
Inscriptions extraites de plusieurs bibliothèques et de l'hôpital Comtesse à Lille, p. 423, 437, 442.
Veyssières. — Histoire de Constantine sous la domination turque, p. 289.
Villars (Henri de). — Archives de Lyon : Inscription funéraire gravée sur une dalle de marbre blanc, p. 141.

Digitized by Google

Villegille (De La), secrétaire du Comité. — Communications au sujet des subventions proposées pour les Sociétés savantes, p. 127, 144.
Voies antiques du département de Tarn-et-Garonne, par M. Devals aîné, p. 300.
Voisin (Abbé). — Recueil de documents sur les fortifications de la cité du Mans, p. 196.
Voyage des cinq Nasamons dans l'intérieur de la Libye, par le général Faidherbe, p. 282.
Voyage de Paris à Alger en 1731, par le sieur Tollot. — Note de M. Piesse, p. 282.
Voyages et rencontres du sieur de Chastelet des Boys, p. 281.

W

Wilbert. — Cambrai sous la domination espagnole, p. 150.
Les corps de métiers et le commerce de Cambrai au XIIe et au XIXe siècle, p. 150.
Woillez. — Notice sur l'inscription de la grosse cloche de l'hôtel de ville de Compiègne, p. 136, 442.
Mémoire sur les cimetières antiques de Verneuil et de Chevincourt, p. 411.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google